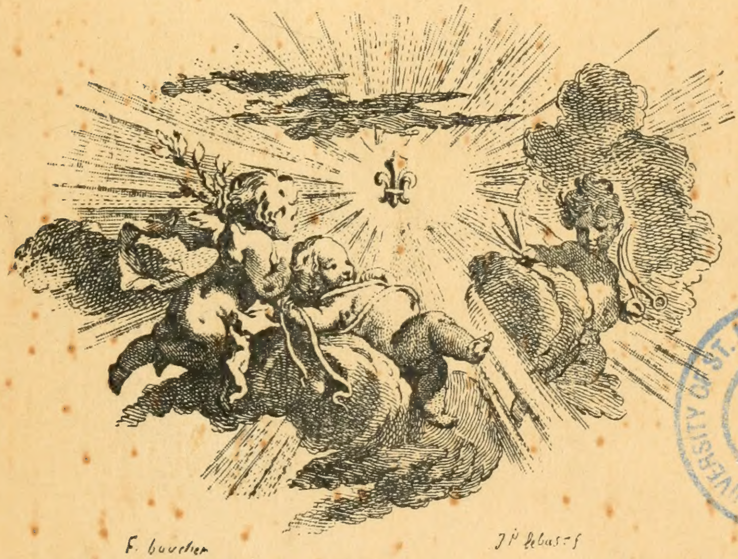
LE
MONDE MÉDICAL
Parisien
AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

PAR

Le Docteur PAUL DELAUNAY
Ancien interne des hôpitaux et de la Maternité de Paris
Membre de la Société française d'Histoire de la Médecine
Médaille de bronze de l'Assistance publique



PARIS
LIBRAIRIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE
JULES ROUSSET
1, RUE CASIMIR-DELAVIGNE ET 12, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE
(anciennement 36, rue Serpente.)

1906

A Monsieur le Docteur Lacronique
Hommage de l'auteur
P. Delaunay

LE MONDE MÉDICAL
Parisien
AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

DU MÊME AUTEUR

L'ancien Hôtel-Dieu de Paris (*Janus, archives internationales pour l'histoire de la médecine*, 15 août et 15 septembre 1901).

L'Hospice de Bicêtre (*Journal de médecine de Paris* du 16 novembre 1902 et *Médecine anecdotique, historique et littéraire*, novembre 1902, p. 323-331). Clermont, 1903, 11 p. in-8.

Alcooliques et névrosés, silhouettes d'écrivains : *Edgar Poë, Hoffmann.* (*Journal de méd. de Paris*, 5 et 12 avril, et 6 septembre 1903.) *La médecine anecdotique, historique et littéraire*, 1903, p. 133-150 et 197-208, et Paris, 1904, 32 p. in-8.

Vieux Médecins mayennais (1re série) : D. Tauvry, G. Plançon, A. du Chemin, G. Bigot, Amb. Paré, Tanquerel des Planches. (*La France médicale*, 1902-1903. *Bull. de la Société française d'histoire de la médecine*, 1902-1903), et 1 vol. 201 p. in-8. Paris, 1903.

Vieux Médecins mayennais (2e série) : Barbeu du Bourg, G. du Tronchay, Mellé, Béré, Allard, Paigis, Plaichard-Choltière, Bucquet, Bodard de la Jacopière, le Monde médical mayennais pendant la Révolution, hygiénistes d'autrefois. (*Bull. de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1903 et 1904), et 1 vol. 295 p. in-8. Laval, 1904.

Vieux Médecins sarthois : Jean de l'Epine, Jacques Aubert, François Cureau de la Chambre, B. Dieuxivoye. La Fontaine et les médecins : la querelle du quinquina de Dieuxivoye à Blégny ; Louis Morin, F. Poupart, Peffault de la Tour, Lepelletier de la Sarthe (1 vol. sous presse). *France médicale*, 1904 et 1905.

Arthrite sèche, exostoses intracraniennes, rachitisme. (Avec M. le professeur Cornil. *Bulletin de la Société anatomique*, 20 mars 1903, p. 282-284.)

Endocardite mitrale aiguë, anévrysme valvulaire. (Avec M. L. Thuilleux, *ibid.*, 24 avril 1903, p. 397-398.)

Ulcère de l'estomac, hématémèses, gastrotomie, excision de l'ulcère. (Avec M. C. Dambrin, *ibid.*, 24 avril 1903, p. 398-400.)

Hypospadias et pseudohermaphrodisme, ectopie iliaque des deux testicules. (Avec M. Ch. Moncany, *ibid.*, 14 avril 1905, p. 385-386.)

Deux cas de hernie diaphragmatique. (Avec M. Ch. Moncany, *ibid.* 26 mai 1905, p. 445-447.)

La duodénite ulcéreuse urémique. (Avec M. le docteur Barié. *Bulletin et mémoires de la Société médicale des hôpitaux de Paris*, 16 janvier 1903, p. 45-47, et *Bull. de la Société anatomique*, 20 février 1903, p. 165.)

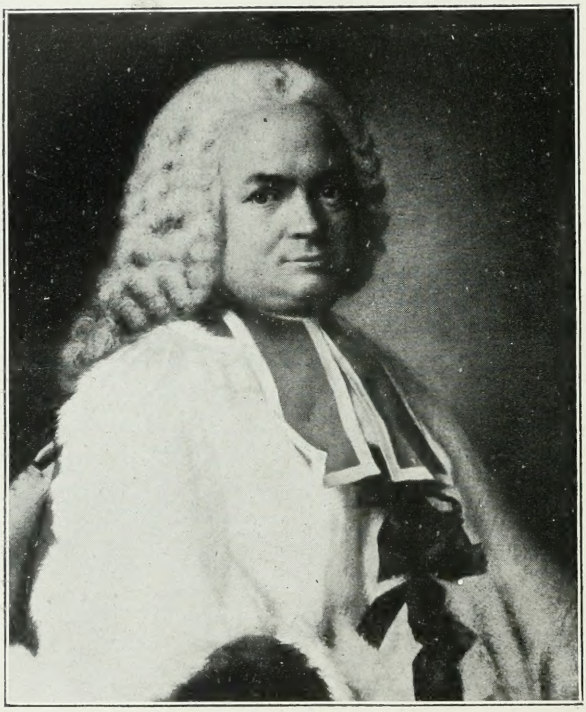
Dilatations lymphatiques miliaires épithéliomateuses, œdème lymphangiectasique des membres supérieurs et du tronc. (Avec MM. les docteurs Brocq et Lenglet, Société française de dermatologie et de syphiligraphie, 5 novembre 1903 ; *Ann. de dermat. et de syphiligr.*, t. IV, 1903, p. 817-821.)

Un cas de larva migrans. (Avec M. le docteur Lenglet, *Annales de dermatologie et de syphiligraphie*, t. V, février 1904, p. 107-112.)

Lymphangite nodulaire intra-labiale au cours d'un chancre de la lèvre supérieure. (*Ann. de dermat. et de syphil.*, t. V, novembre 1904, p. 1087-1088.)

Diagnostic clinique des ulcérations vulvaires, revue générale. (Avec M. H. Darré. *Gazette des Hôpitaux*, 11 et 18 juin 1904.)

Diagnostic clinique des ulcérations du col utérin, revue générale. Avec M. H. Darré. *Gazette des Hôpitaux*, 16 septembre 1905.)



JACQUES BARBEU DU BOURG

DOCTEUR RÉGENT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Né à Mayenne le 12 Février 1709, mort à Paris le 14 Décembre 1779.

LE

MONDE MÉDICAL
Parisien

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

PAR

Le Docteur Paul DELAUNAY
Ancien interne des hôpitaux et de la Maternité de Paris
Membre de la Société française d'Histoire de la Médecine
Médaille de bronze de l'Assistance publique



PARIS
LIBRAIRIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE
JULES ROUSSET
1, rue Casimir-Delavigne et 12, rue Monsieur-le-Prince
(anciennement 36, rue Serpente.)

—

1906



AVANT-PROPOS

J'ai dessein de parler ici de quelques médecins du siècle galant. Ils forment, comme on le verra, un monde assez disparate où se coudoient les charlatans, les ambitieux, les envieux, les satiriques, et de grands amateurs de chicane qui, sans s'occuper de la bulle *Unigenitus* trouvèrent moyen de disputer autant et plus que les théologiens : on y rencontre aussi, par bonheur, des gens qui ne commirent, en fait de mauvaises actions, que celles qu'on passe d'ordinaire à un honnête homme. Je n'ose dire des uns et des autres s'ils étaient ignares ou savants, car cela est chose fort relativ een ce qui regarde la médecine ; le progrès, souvent, consiste à tourner en rond ; et notre science contempo-

* Cette vignette, fréquemment usitée au xviiie siècle pour le frontispice des thèses de médecine, est empruntée dans le cas présent à la thèse quodlibétaire du bachelier S.-A. Bringaud soutenue le 27 mai 1751 sous la présidence de L.-G. Le Monnier. — La vignette reproduite dans le titre de notre volume est due à F. Boucher et prise dans le titre des *Mémoires de l'Académie royale de chirurgie*, Paris, 1743, t. I.

raine, tout comme la leur, se borne à mettre quelques annotations, qui ne sont pas toutes vraies, au bas d'un grimoire séculaire datant au moins d'Hippocrate et d'Aristote, où l'on trouve déjà prévues bon nombre de choses que l'on met deux mille ans ou plus à vérifier. Ceci n'est point pour déprécier l'effort de ces hommes laborieux par le triste aveu d'ignorance qui est la conclusion de toute recherche approfondie, et je les tiendrai pour récompensés si le travail leur fit oublier pour quelques heures les ennuis de la vie qui ne fut, pour plusieurs, qu'une mauvaise farce où la Révolution vint ajouter la note tragique.

Ce livre renferme sans doute beaucoup d'erreurs, et présente de nombreuses lacunes : des premières je m'excuse d'avance ; les secondes sont en parties voulues : j'ai dû, pour garder des limites raisonnables, ne pas trop sortir du domaine indiqué par le titre de cette étude ; la cantonner autant que possible dans la capitale, l'appliquer de préférence aux faits et gestes de messieurs les médecins, ne parler qu'accessoirement de la corporation des chirurgiens, enfin omettre les débats de la Faculté avec les apothicaires et tout ce qui concerne la médecine militaire. On ne s'étonnera donc point de ne trouver ici sur Maréchal, La Peyronie, La Martinière, Louis, sur Baumé, les frères Rouelle, Parmentier et tant d'autres que des indications sommaires. Le monde médical parisien pendant la Révolution fournirait à lui seul la matière d'un gros volume, fort intéressant, et qui reste à faire ; je n'ai empiété sur cette période que pour suivre quelques-uns de nos docteurs jusqu'à leur dernière demeure. Plusieurs chapitres ont été abrégés pour les mêmes raisons, et l'on en pardonnera, je pense, les omissions et les inexactitudes en songeant qu'ils pourront être repris et donner lieu de faire mieux. La bibliographie qui les double y aidera peut-être.

Cette bibliographie est loin d'être complète ; les références de seconde main sont souvent fausses : je n'ai voulu citer que les ouvrages et documents que j'ai pu lire et utiliser ; ils sont énumérés, selon le cas, soit dans l'ordre des citations du cours du chapitre, soit par ordre des matières. Parmi les ouvrages de fonds, il faut mentionner la *Bibliothèque littéraire... de la médecine ancienne et moderne*, de Carrère, les dictionnaires d'Eloy, de Dezeimeris, de Dechambre, de Jal, les biographies de Mi-

chaud et du docteur Hœfer, la foule des mémoires contemporains, parmi lesquels ceux du duc de Luynes et les mémoires secrets de Bachaumont, sont une mine inépuisable de renseignements ; la collection du *Mercure de France*, la correspondance de Grimm, Diderot, etc., publiée par M. Tourneux, les souvenirs d'A.-L. de Jussieu sur le jardin du Roi, les notices de l'abbé Goujet pour le Collège de France, les éloges de Louis pour l'Académie de Chirurgie, de J.-A. Hazon pour la Faculté, ceux de Fontenelle, de Condorcet, de Cuvier, pour l'Académie des Sciences, de Vicq d'Azyr pour la Société Royale, de Pariset pour l'Académie de Médecine, sont autant de sources auxquelles je renvoie une fois pour toutes. Citons, pour terminer, la *Quæstionum medicarum... series chronologica*, dressée par H.-Th. Baron, l'*Etat de médecine* de Lefebvre de St-Ildefond et de Cézan, les nombreux ouvrages et articles de M. le docteur Corlieu, la collection de la *France médicale*, de la *Chronique médicale* et du bulletin de la *Société française d'histoire de la médecine*. Les séries T^{18} 120 et T^{18} 121 de la Bibliothèque nationale sont d'inestimables séries de documents pour l'étude des polémiques médicales au XVIIIe siècle ; elles ont été formées, dit-on, par Quesnay, par Hévin, son gendre, et par Hévin le fils. Bon nombre des pièces fondamentales de ce volume en proviennent.

J'exprime ici mes remerciements à ceux qui ont bien voulu m'aider dans ce travail : mes collègues et amis Ch. Moncany et Victor Nicaise ; M. le docteur Dorveaux, bibliothécaire de l'Ecole de pharmacie ; M. de Villenoisy, du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. La satire des *Logemens des médecins*, de Mattot, m'a été signalée par M. le docteur Prieur aux Archives nationales ; M. Louis Brière, du Mans, m'a permis de puiser dans ses riches archives des renseignements sur l'inoculateur Peffault de la Tour, sur Gatti, sur le séjour au Mans de Procope Couteaux. Je dois à l'obligeance de M. le docteur Barbeu du Bourg, de Tours, de pouvoir donner un portrait authentique de Jacques Barbeu du Bourg, docteur régent de la Faculté de Paris, et dont on ne possédait jusqu'ici qu'une mauvaise effigie, dessinée par Pelletier, dans la *Biographie et bibliographie du Maine*, de Pesche.

Les manuscrits de la bibliothèque de la Faculté de Médecine

renferment quelques données complémentaires sur la biographie de Geoffroy et de Sigault, un dossier sur l'affaire Morand-La Grave, mais il faut signaler particulièrement les *Commentaires*, soit dans la série inédite, soit dans la partie qui va de 1777 à 1786, publiée récemment par MM. Pinard, Varnier, Hartmann, Widal et Steinheil. Des extraits intéressants de ces Commentaires, dus à M. le docteur Chéreau, sont également conservés à la Bibliothèque Carnavalet (aujourd'hui Lepelletier de Saint-Fargeau) parmi les manuscrits. (Mss. 26169), sous le n° 452 du Catalogue dressé par F. Bournon. Les papiers du fonds Chéreau contiennent d'ailleurs une série de travaux originaux qui sont cités en leur lieu dans la partie bibliographique de ce volume et le *Nécrologe médical* des anciennes paroisses de Paris n'en est pas le moins utile.

Telles sont les chroniques dont nous avons tiré les aventures de nos héros ; on trouve plaisir à les exhumer de ces vieux livres, comme à déchiffrer sous le lierre les épitaphes d'un cimetière abandonné. On sourit à ces prétentions d'outre-tombe dont le temps est en train de faire justice ; les stèles sont brisées, les pierres verdies, les inscriptions à demi-rongées, les roses sont devenues des buissons touffus, à demi-sauvages et pleins d'herbes folles ; car la nature se charge de fleurir les tombes quand les hommes l'ont oublié ; et l'on évoque les silhouettes falotes des morts, des pauvres morts auxquels personne ne pense plus.

Le Mans, septembre 1905.

(*)



A Humblot inv. J Guelard sculp.

CHAPITRE PREMIER

Les études médicales.

I. Les études, les examens. — Les philiâtres. — Le baccalauréat. — La licence. — Thèses de licence : les invités de marque. — Le doctorat.

II. Les frais d'études. — Exceptions et privilèges : l'affaire Combalusier (1749-1750).

III. L'instruction théorique : les cours de la Faculté. — Fondation du cours d'obstétrique (1745). — Les cours du Collège de France. — Les cours du Jardin du Roi : du Verney, Winslow. — Les cours particuliers payants : Bucquet, Laplanche, Goubelly, A. Le Roy, etc. —Vicq d'Azyr. — Les cours publics non officiels.

IV. L'instruction pratique : consultations du samedi à la Faculté, visites dans les hôpitaux. — Mesures de précaution ; rixes d'étudiants.

V. Projets de réforme de l'enseignement au moment de la Révolution. — Le plan de Vicq d'Azyr.

I

Au fond du vieux quartier Saint-Séverin, dans l'angle des rues de L'Hôtel-Colbert et de la Bûcherie, une lourde coupole se dresse au-dessus des corniches dégradées. C'était, il y a quelques mois, un bouge aux volets clos, une ruine entre des masures. Mais le pic des démolisseurs commence à la dégager :

(*) *La Dissection*, vignette de Humblot, tirée des *Mémoires de l'Académie royale de chirurgie*, Paris, 1743, t. I. p. 1.

on a jeté bas quelques taudis, et l'on aperçoit maintenant les ogives de la cour, encore écrasées par les étages d'une façade lépreuse, et le fronton triangulaire du portique : il est écorné par la pioche, taché de blanc par les pierres effritées, sali par les traînées de suie des cheminées des galetas éventrés ; mais il a gardé dans sa décadence comme un vestige de sa noblesse d'antan, la plaque commémorative de sa fondation ; elle vous apprend que jadis c'était là l'amphithéâtre des Ecoles de médecine, et les étudiants ou philiâtres y vinrent applaudir plus d'une fois la parole de Winslow.

La vie scolaire des étudiants a été suffisamment décrite par les docteurs Corlieu, Le Maguet et Fauvelle, pour que nous n'ayons qu'à rappeler succinctement le programme des épreuves auxquelles étaient soumis les philiâtres. L'ouverture officielle et solennelle des Ecoles de médecine avait lieu le 18 octobre, jour de la Saint-Luc ; les débutants avaient été reçus sur présentation de leur extrait baptistaire et de leur diplôme de maître ès arts : dès lors, ils étaient admis à suivre, matin et soir, les cours des professeurs et les répétitions matinales des bacheliers émérites, au prix de quatre inscriptions annuelles de 6 livres chacune, et ils s'empressaient de faire diversion à ces auditions peu folâtres par quelques chasses aux aventures dans les jardins des Tuileries ou du Palais-Royal, et de franches lippées à la Courtille ou chez Ramponneau aux Porcherons.

L'étudiant pouvait se présenter aux degrés au bout de trente-six mois de ces occupations s'il était maître ès arts de Paris (de vingt-huit mois seulement pour les fils de docteurs) et de quatre ans autrement. Le samedi de la Mi-Carême, les aspirants au baccalauréat comparaissaient devant la Faculté, un orateur demandait, en leur nom à tous, qu'on les admît à l'examen, et un docteur posait à chacun une question de médecine. Le lundi suivant, ils remettaient leur extrait baptistaire, les certificats des professeurs dont ils avaient suivi les leçons (1) : ces pièces

(1) Voici un modèle de ces lettres testimoniales ; les mentions manuscrites ajoutées au modèle imprimé sont en italiques : « Ego infra scriptus Doctor medicus parisiensis et pathologiæ Professor, testor omnibus, quorum interest aut interesse poterit *magistrum Joannem Baptistam Stephanum Benedictun Olivam Regnauld pictaviensem* publicas lectiones meas in

étaient examinées par une commission de docteurs, et le samedi d'après, on proclamait le nom des candidats admis aux épreuves du baccalauréat.

Le surlendemain, ils comparaissaient devant leurs juges : le lundi était consacré à la physiologie, le mardi à l'hygiène, le mercredi à la pathologie, le vendredi à l'explication d'aphorismes d'Hippocrate. Le samedi, la Faculté entendait le rapport des examinateurs, et nommait les nouveaux bacheliers.

Les bacheliers étaient soumis à de nombreuses obligations : ils devaient assister aux offices religieux de la Faculté, aux discussions des thèses ; et c'est alors seulement, après quatre ans de théorie, que commençait pour eux l'instruction pratique : chaque samedi, après la messe des Ecoles, ils escortaient le doyen et les six docteurs régents chargés de faire, de dix heures à midi, la consultation pour les pauvres ; ils pouvaient aussi, mais facultativement, s'attacher à un médecin, suivre sa visite chez ses clients ou dans les hôpitaux, et les charités des paroisses.

Ainsi faisait avec zèle, exactitude et subordination, le jeune Jean-Baptiste Dubois (1), bénévole studieux, venu à Paris sans un sou, en dépit de sa famille qui le destinait au barreau ; il s'attacha aux pas de M. Burette, médecin de la Charité, toujours le premier dans les salles, examinant les malades et en tenant

scholis medicorum sedulo et assiduè scriptis et auribus excepisse, a remigialibus anni millesimi septingentesimi octogesimi... ad festum S. S. Petri et Pauli anni millesimi septingentesimi octogesimi primi... In cujus rei fidem has ei Litteras testimoniales concessi; quæ irritæ habeantur, nisi minori Facultatis sigillo a D. D. Decano muniantur. DATUM Parisiis die *16*a mensis *primi* anni millesimi septingentesimi octogesimi *secundi.* »

Signé : *Vicq d'Azyr.*

(Archives nationales, T. 644[1].)

(1) Jean-Baptiste Dubois, né à Saint-Lô, boursier de cette ville au collège d'Harcourt, à Paris, rappelé dans sa patrie par sa famille à la fin de ses études, fut placé chez un avocat qu'il quitta comme nous l'avons dit. Il reçut le bonnet de docteur de la Faculté de Paris le 30 septembre 1726 (*An mammarum phlogosis : venæ sectione ? Catharsi ? curanda ?*) Burette lui céda sa place de médecin de la Charité de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, et Dubois lui succéda aussi comme médecin de l'hôpital de la Charité ; il fut encore médecin de la princesse de Conti. En 1731, il prit la chaire de médecine de Geoffroy au Collège de France, et fut aussi plusieurs fois professeur aux Ecoles de médecine. Nommé vers 1744 vétéran du Collège Royal, il se retira à Saint-Lô. (Voy. *Mém. hist. et litt. s. le Collège royal de France,* par l'abbé Goujet. Paris, 1758, 3e partie, pp. 81-85.)

état pour en rendre compte au maître, qui finit par le trouver indispensable. Burette s'attacha à cet adolescent laborieux, l'invita à dîner : entre les plats ils parlèrent grec et médecine : au dessert, ils se trouvèrent les meilleurs amis du monde ; Burette traita Dubois comme son fils, et paya ses études ; l'autre l'en récompensa par des remerciements en vers français et par l'obtention du premier lieu à la licence.

Ayant ainsi hanté les hôpitaux, les bacheliers employaient le reste de leur temps à entendre les cours publics de leur choix.

Deux mois après leur baccalauréat, les étudiants subissaient l'examen de matière médicale. L'hiver suivant, ils commençaient leur première année de licence, et soutenaient entre la Saint-Martin et le mercredi des Cendres leur première thèse quodlibétaire, et entre le mercredi des Cendres et la Saint-Pierre leur thèse cardinale, sur l'hygiène. Entre ces deux actes, ils passaient, d'après la réforme du doyen H.-Th. Baron, en 1733, un examen d'anatomie théorique et pratique sur le cadavre ; le premier et le deuxième jour des épreuves, on traitait des viscères abdominaux ; le troisième, de la poitrine ; le quatrième, de la tête ; le cinquième, des muscles ; le sixième, des vaisseaux et des nerfs ; le septième, des os. Après quoi notre étudiant plongeait avec satisfaction, dans le tréfond de sa bibliothèque, ses rébarbatifs manuels d'anatomie, le Dionis ou le Verdier, l'*Abrégé* de Heister ou le livre de Verheyen.

L'hiver d'après, deuxième année de licence, venaient la deuxième thèse quodlibétaire (sur la pathologie et la thérapeutique) et la troisième (sur la chirurgie). Les thèses médico-chirurgicales sont, dit Corlieu, « signalées pour la première fois le 1er avril 1724 sous le décanat de Ph. Caron, qui les a instituées... On faisait un rapport sur celles qui étaient remarquables ; c'est ce qui arriva pour celle de Corvisart qui fut soutenue le 17 février 1782 et qui avait pour sujet : *An noxiæ vulneribus turundæ?* La charpie est-elle nuisible aux blessures ? (1). »

Les thèses duraient de six heures du matin à midi ; pendant la soutenance, docteurs et bacheliers allaient puiser une éloquence nouvelle à la buvette servie aux frais du candidat ; en 1787, un bachelier dissertait : *An inter edendum ostrea meri*

(1) Corlieu. *L'ancienne Faculté*, p. 61.

potus? *Neg.* Est-il bon de boire du vin en mangeant des huîtres? Non. Corvisart rentra dans la salle, tenant un bon verre de vin, le vida d'un trait, et dit : *Sic argumentabor contra conclusionem !* Il est probable que bon nombre d'orateurs goûtèrent et imitèrent ce mode de discussion.

Malgré ces intermèdes folâtres, la discussion était ardente, serrée, les docteurs, les bacheliers y prenaient part, et les répliques se croisaient, dans la langue de Cicéron. Parfois même on se traitait d'hérétiques (1). On faisait assaut d'éloquence lorsqu'un grand personnage assistait à la cérémonie. Le 15 mars 1703, Bossuet vint entendre la soutenance de la thèse cardinale de son protégé Winslow, qu'il avait converti au catholicisme : *An cerealia et olera agri parisiensis salubria? Aff.* En 1735, Louis-Jean Le Thieullier, le père, fit soutenir par le bachelier répondant Olivier Bougourd, une thèse qu'il dédia à Chicoyneau (2) ; le premier médecin, invité, fut reçu en grande cérémonie, s'assit à la droite de Le Thieullier, président, sur un fauteuil un peu plus bas placé, et fit, au cours de la discussion, un petit discours en latin ; après la thèse, on le retint à dîner, et l'on banqueta splendidement dans les Ecoles supérieures. En 1757, Jean-Clément Morand dédia une thèse à Stanislas, roi de Pologne : *An ex heroïbus heroes? aff.* Les héros engendrent-ils des héros? On juge à quels pompeux développements un thème aussi flatteur pouvait prêter : *Stanislaum non ducem, sed Numen aliquod e cælo delapsum colit, veneratur ac prædicat terque quaterque felix Austrasia !* (3) Un officier représentait le prince à la discussion. Le bachelier répondant était Guillaume Fumée, médecin du prince de Conti. En 1772, M. de Sartines, lieutenant de police, vint ouïr la thèse à lui dédiée par le bachelier Claude-André Goubelly, et présidée par Florent-Charles Bellot, professeur royal (4).

(1) De l'Epine, auteur d'une thèse intitulée : *An a functionum integritate mentis sanitas? Aff.* l'ayant fait soutenir sous sa présidence par le bachelier H. Guyot le 8 janvier 1733, fut accusé de mettre en doute la spiritualité de l'âme, et s'en disculpa dans une *Lettre*, rendue publique, au doyen Baron.

(2) *An dubio hepatis in abscessu, præmittenda incidendi loci perforatio? Aff.*

(3) Thèse, p. 5.

(4) *An in capite fœtus incuneato, vectis forcipibus anteponendus? Aff.*

Pendant l'hiver de leur deuxième année de licence, les bacheliers passaient aussi, depuis 1733, un examen de chirurgie théorique et opératoire, avec épreuves sur le cadavre : cela durait une semaine. Ayant ainsi satisfait aux programmes, les candidats se réunissaient le samedi, veille du jour des Rameaux, et demandaient à la Faculté de les recevoir bacheliers émérites : et, deux mois après, ils subissaient, pendant quatre jours, l'examen de pratique, *de praxi*, devant tous les docteurs.

Les bacheliers devenaient alors aspirants à la licence, ou *licenciandes* : ils devaient encore subir la présentation au chancelier, la cérémonie du *paranymphe*, et enfin recevoir à l'Archevêché la *bénédiction du chancelier de l'Université* qui leur conférait *licence* d'exercer, *licentiam legendi, interpretandi et faciendi medicinam hic et ubique terrarum.* Le chancelier posait alors au premier licencié (1) une question de médecine : le chancelier Nicolas-Bonaventure Thierri, qui devint, en 1761, évêque de Tulle, demanda, en 1740, à Jean-Louis de la Croix : *An pestis sit morbus contagiosus, et posito quod sit morbus contagiosus, cur omnes æqualiter non afficiat?* Le 23 juillet 1742, à André Cantwell : *Cur ab infectis inficiantur sani, sanis nemo curetur?* Le 11 août 1750, à Louis-J.-B. Cosnier : *An et quomodo crises possunt morbos solvere?* Le 9 août 1762, à Augustin Roux : *An medicus eo felicior in praxi quo parcior in præscribendis remediis?* En 1772, à Antoine-Laurent de Jussieu : *An perspiratio æstate quam hieme abundantior?* (2)

Le licencié pouvait exercer la médecine. S'il était ambitieux, il couronnait sa carrière par l'obtention du titre doctoral qui l'incorporait réellement à la Faculté : il lui fallait alors passer l'*acte de vespérie*, argumentation sur un double sujet médical, agrémentée d'un discours du président sur les droits et devoirs de la profession. A la vespérie de de la Noue, le 11 octobre 1770, on agita ces deux questions (3) : « Est-il très utile au médecin de Paris de connaître l'histoire de l'Université ? de la Faculté de

(1) Le licencié classé premier était dit pourvu du *premier lieu*.

(2) Hazon, *Eloge hist.*, p. 29.

(3) *An medico parisiensi apprimè utilis cognitio historiæ parisiensis ; almæ universitatis ? Saluberrimæ facultatis ?*

médecine ? » puis J.-A. Hazon, président de l'acte, prononça un remarquable éloge historique de l'Université de Paris.

Quelques jours après, à onze heures du matin, le même président dirigeait *l'acte doctoral*, entendait le serment du récipiendaire, le fameux *Juro* illustré par Molière, et procédait à la remise du bonnet. La Faculté comptait un docteur de plus. Ce titre était consacré par *l'acte pastillaire*, et par *l'acte de régence*, dans lequel le nouvel élu présidait, hors tour, la thèse d'un bachelier. Le 16 octobre 1770, Hazon prononça au doctorat de B.-P. de la Noue un éloge historique de la Faculté ; le candidat disserta ensuite sur un thème analogue : « La Faculté de Paris a-t-elle toujours bien mérité de la Patrie en perfectionnant avec de grands travaux l'art de la médecine, de la chirurgie ? »

Après tant de débats académiques, notre nouveau docteur possédait à fond l'art de la dispute, et M. Combalusier déclarait que « les médecins sortis de cette école et éclairés par tant d'épreuves connoissent également toutes les branches de l'art de conserver et de rétablir la santé, et sçavent employer ou diriger également tous les secours relatifs à cet objet, les chirurgicaux de même que les diététiques et les pharmaceutiques (1) ». D'ailleurs, ils entretenaient leur culture oratoire, continuant à faire partie intégrante et active de la Faculté, forcés de disserter aux *prima mensis*, aux assemblées de l'Ecole, de présider ou d'argumenter les thèses, et même d'enseigner les diverses branches de leur art, lorsque le suffrage de leurs collègues les appelait pour quelques mois à une chaire professorale.

II

Si toutes ces épreuves n'étaient pas utiles, elles étaient longues et coûtaient fort cher : 5.614 l. au total, selon un compte de Michel Bermengham, en 1754, cité par Corlieu, soit 6.000 l. en chiffres ronds.

En 1789, dit Liard, « pour devenir docteur régent, il en coûtait près de 7.000 l., non compris les droits d'inscription (7 l.

(1) *Exposition des examens*, p. 7.

10 s. par trimestre), témoin le relevé suivant des frais acquittés par un docteur régent en l'année 1785.

Examen de physiologie............	900 l.
Examen de matière médicale.......	696 l.
Thèse de physiologie..............	333 l.
Thèse d'hygiène..................	256 l.
Thèse de pathologie..............	271 l.
Thèse de chirurgie................	148 l.
Examen d'anatomie...............	357 l.
Examen d'opérations..............	258 l.
Examen de pratique...............	1.420 l.
Vespérie et doctorat...............	1.129 l.
Régences	812 l.

Cette grosse somme n'entrait pas tout entière dans la bourse de la Faculté. Outre les droits répartis par tête entre les examinateurs et les docteurs de la Faculté, il y avait de fortes dépenses pour les fêtes, festins et réjouissances dont certains examens étaient encore l'occasion, comme au temps de Ramus, et les candidats payaient tout, vin, pain, pâtés, feux, dragées, gants, robes, langues et cervelas, tapisseries, décoration, carrosses, bouteilles et verres cassés, couverts et bougies. Dans le relevé de compte cité plus haut, les frais de l'examen de pratique et de la cérémonie du paranymphe qui l'accompagnait montaient à 1.420 l. pour chacun des sept candidats examinés cette année là. Sur la somme totale, plus de 700 l. — au juste 100 l. 15 sols pour chaque candidat — passent en frais accessoires. Rien n'est omis sur la longue note des dépenses : pièces aux suisses et concierges de Notre-Dame, à ceux de l'archevêché, 37 l. 4 sols ; boîtes de dragées au doyen, au chancelier et à l'archevêque, 62 l. ; tentures et tapisseries, 136 l. ; déjeuners et dîners, 167 l. 4 sols ; location de robes, 4 l. 4 sols ; carrosses, 23 l. 8 sols ; bière, vins, échaudés, petits pains, 21 l., 10 sols ; location et blanchissage des rabats dont les candidats ont fait usage pendant leurs licences, 19 l. 12 sols, etc. (1) »

Les études faites dans une autre Faculté comptaient pour moi-

(1) Liard, *L'Enseignement supérieur en France*, t. I, p. 18-19.

lié à la Faculté de Paris (1) : les docteurs étrangers qui voulaient se faire agréger devaient passer par les épreuves du baccalauréat. Les étudiants sans fortune pouvaient bénéficier d'une remise provisoire des frais de licence et de doctorat, aux termes de l'article 29 des statuts, ou concourir pour le prix fondé par le docteur de Diest, leur faisant remise du coût de leurs degrés, depuis le baccalauréat jusqu'à la régence (2). Les dispenses étaient, somme toute, exceptionnelles.

En l'année 1749, François de Paule Combalusier, natif de Bourg-St-Andéol, s'avisa d'en solliciter ; membre de la Société royale des sciences de Montpellier, il était, depuis dix-sept ans, docteur de cette Université et y avait même professé. Dans cette ville, sa « prudente politique, pour hâter la pratique un peu trop lente, s'avisa de donner... aux habitans surpris, le spectacle d'une dévotion éclatante ; humble et pénitent, on le vit à côté du fameux P. Bridaine, portant un énorme flambeau aux processions de ce missionnaire ; le succès ne répondit pas à ses vœux, la pratique ne fut qu'un peu plus rétive et ce qu'il y gagna ce fut l'épithète qui paraîtra toujours à côté de son nom dans Montpellier (3) ». L'homme au cierge fut surnommé le docteur flamboyant ; comptant sur l'appui de son compatriote Chicoyneau, il se décida, sur le tard, à venir tenter la fortune à Paris ; il se mit sur les bancs de la Faculté, entra en licence, et soutint, le 13 février 1749, sa première thèse quodlibétaire (*An humanum corpus totum lymphâ perfusum?* Aff.), sous la présidence de L.-A. Vieillard. La Faculté était alors au plus fort de la lutte contre les chirurgiens, attendant l'issue prochaine du grand procès. Nous avons dit ailleurs quel zèle Combalusier déploya dans cette circonstance, se mêlant aux députations de

(1) D'après la Déclaration royale du 27 août 1711, les philiâtres ayant étudié trois ans à la Faculté de Paris étaient dispensés d'un an d'études dans les Universités de province pour s'y présenter aux grades. Comme les sessions de baccalauréat et de licence ne s'ouvraient à Paris que tous les deux ans, les candidats pressés pouvaient aller se faire recevoir licenciés et docteurs en province. Ainsi firent Joseph Philip, Guillotin, Thomas d'Onglée, Sollier de la Romilais, etc. Ils couraient souvent au plus près, à Reims. (Voy. *Les Thèses de l'Ancienne Faculté de médecine de Reims*, par le docteur O. Guelliot. Reims, 1889, 175 p. in-8°).

(2) Le premier bénéficiaire en fut Th. Le Vacher de la Feutrie, en 1766. Le docteur de Diest mourut en janvier 1764.

(3) *Lettre d'un Chirurgien de Paris...*

l'Ecole chez le chancelier, les ministres, les magistrats, apportant aux docteurs de Paris l'alliance des docteurs de Montpellier, celle d'Helvétius, celle de Chicoyneau, auquel il prêtait sa plume pour des factums de circonstance.

Ces peines méritaient une récompense : le 22 avril 1749, Helvétius demanda à la Faculté rassemblée, que Combalusier fût dispensé de la thèse cardinale, de la deuxième année de licence, et de l'examen de pratique : bon nombre de docteurs furent d'avis d'accepter, et de le dispenser en bloc de tous les examens de licence, en lui accordant même le premier rang au classement : mais une minorité trouva ces concessions exagérées, demanda que Combalusier passât les thèses et tous les examens probatoires requis pour la licence, mais à titre gratuit : c'était encore un cadeau de 3.000 l. ; on rappelait qu'Astruc lui-même, ayant voulu s'agréger à la Faculté après quarante ans de pratique, avait dû subir un examen et soutenir une thèse (1).

Pourtant, la faveur l'emporta ; les dix-sept opposants en appelèrent au Parlement, mais écrivirent, le 2 août 1749, à Helvétius, que tout en désirant être favorables à Combalusier, ils ne sauraient admettre en sa faveur de trop fortes dérogations aux statuts. Helvétius reprit la plume, et modéra ses exigences : le 29 septembre 1749, il pria l'Ecole d'épargner à son protégé la deuxième quodlibétaire, les examens d'anatomie, de chirurgie, la thèse médico-chirurgicale ; de lui accorder une session spéciale de licence, et une réception gratuite. Le 15 octobre, cette lettre fut lue à la Faculté : la plupart des docteurs émirent un avis favorable, vingt-trois autres renouvelèrent leur opposition. Le 20 novembre, Combalusier fit un petit discours à la Faculté.

(1) On lit dans Baron : *Joannes Astruc Salviensis, doctor Monspel., Regia consiliis medicis, professor regius, Regis Polon. Augusti III dum viveret archiater, S. Aurelianens. ducis Med., antiq. Acad. Monspel. et Tolosanæ professor, cooptatus et inter Regentes ad annum 1727 referendus speciali gratia et unanimi consensu*, E. Col de Villars decano 1742, 43. — Astruc disserta, les 30 septembre et 20 octobre 1743, devant des commissaires nommés *extrà ordinem*, sur la théorie et la pratique. Le 17 octobre 1743, il monta en chaire sans président et fut couronné par le doyen Col de Villars après avoir soutenu la thèse suivante : *An sympathia partium a certa nervorum positurâ in interno sensorio ? Aff.* pro cooptatione J. Astruc, 1743. Astruc régala ensuite le président et les argumentateurs. — Le 23 novembre 1743, il passa l'acte pastillaire : *An subtilioris anatomes inquisitio theoriæ prosit ? Praxi obsit ?*

déclarant qu'il serait au désespoir d'entrer dans ses rangs si un seul docteur y trouvait à redire ; mais comme il compta ce jour là quarante-sept partisans contre vingt-trois adversaires, son désespoir se dissipa. Le lendemain, les vingt-trois irréductibles firent une opposition juridique.

Le 23 mars 1750, le Parlement décida, par provision, l'exécution des décrets des 15 octobre et 20 novembre, favorables à Combalusier. En conséquence, le candidat soutint sa thèse cardinale le 16 avril 1750 (1), et, quelques jours après, l'épreuve *de praxi* devant quarante-cinq docteurs, dont vingt-trois l'interrogèrent, comme s'il avait compté deux années de licence au lieu d'une.

Tout se passa sans incident, les protestataires n'y parurent pas. Le doyen convoqua la Faculté pour le 2 mai, afin de procéder au *prima mensis* et de ratifier la réception de Combalusier à l'examen de pratique ; les juges qui l'avaient questionné vinrent pour donner leur suffrage : ce jour-là, le doyen Martinenq, malade, était absent, et le plus ancien des docteurs présents, Procope, prit la présidence et reçut les votes dans l'urne. Par malheur, au moment de dépouiller le scrutin, on ne trouva plus la clef de la boîte, et l'on courut à sa recherche chez le doyen.

Pendant cet entr'acte, Astruc demanda la parole et exprima la plus profonde douleur de ce que les exceptions dont il avait jadis bénéficié eussent créé des précédents si fâcheux : ils préconisa la nomination de commissaires conciliateurs. Comme cette proposition n'était pas inscrite à l'ordre du jour, Procope hésitait à l'accepter : il s'y décida néanmoins, devant l'assentiment presque unanime de l'assemblée, tout en en retardant l'exécution jusqu'à la publication du vote des examinateurs. La clef retrouvée, on ouvre l'urne, on y trouve un bulletin noir ; mais, comme, de l'avis général, le candidat avait bien répondu, Procope passe outre à cette injustice et donne l'ordre d'introduire le récipiendaire. Les opposants lancent des protestations furibondes, bousculent les autres docteurs, ferment la

(1) *An diu possit homo sine cibo potuque et vivere et valere ?* Présidence de Boutigny Despréaux.

porte de la salle, en subtilisent la clef : voilà le candidat dehors. Quelques assistants parviennent à forcer l'huis, amènent le suppliant sous les huées des protestataires : Procope le salue, le proclame admis, et le laisse ressortir sous bonne escorte, à l'abri des coups, mais non pas des injures. Le tumulte croissant, Astruc reprend sa proposition, on désigne six médiateurs, Le Thieullier et Verdelhan pour le parti de Combalusier, Bourdelin et Méry pour le parti adverse, Procope et Astruc pour les opportunistes ; les délégués passent à la chapelle, s'accordent sur un plan de conciliation qui est ensuite adopté à la majorité des voix : Combalusier soutiendra une thèse quodlibétaire, mais d'une heure seulement ; il subira seul, sans épreuve sur le cadavre, un examen de trois quarts d'heure sur l'anatomie et la chirurgie opératoire, devant six juges ; il sera admis à la licence avec le premier lieu, mais il recevra la bénédiction du chancelier en même temps que les autres licenciandes ; toutes ses épreuves seront gratuites, sauf l'acte de régence ; enfin « le présent écrit sera brûlé en pleine Faculté pour qu'il ne puisse pas servir d'exemple à l'avenir ».

Comme toujours, les tentatives de conciliation embrouillèrent et aggravèrent les choses ; le doyen Martinenq regarda cette « prétendue conciliation » comme nulle et non avenue, et, fort de l'arrêt du Parlement du 23 mars 1750 ordonnant exécution des décrets de la Faculté en date des 15 octobre et 20 novembre 1749, « nonobstant toute opposition contraire », il voulut instituer une session prématurée de licence pour Combalusier seul, le 15 juin. Martinenq et ses adeptes eurent immédiatement contre eux, et les conciliateurs, et les opposants de jadis maintenant ralliés au plan de médiation ; ceux-ci adressèrent une nouvelle requête à la Cour, qui les renvoya au 20 juin, puis au 8 juillet.

Combalusier arriva pourtant à ses fins : ses épreuves de licence restèrent tronquées ; il passa le 30 juillet 1750 l'acte de vespérie *(Quænam sit succi gastrici indoles ? origo ?)* : le 3 août le doctorat *(An opio sit magis universale remedium ? præsentius venenum ?)* ; le 10 novembre l'acte pastillaire *(Unde animalium calor ? Naturalis ? Præternaturalis ?)* ; et la même année il prenait rang parmi les docteurs régents, ayant présidé la thèse

du bachelier de la Virotte : *An calor animalis ab attritu in capillaribus ? Aff.*

III

Les professeurs de l'Ecole étaient élus à la rentrée, chaque année, par le suffrage des cinq docteurs tirés au sort qui avaient déjà nommé le doyen. Tout docteur pouvait donc prétendre à l'enseignement. Au point de vue de l'instruction théorique, la Faculté offrait aux étudiants cinq cours : un cours de médecine complet en deux ans (1), auquel était jointe l'étude de l'anatomie et de la physiologie ; il était confié à deux professeurs dits *professores scholarum*, qui restaient deux ans en fonctions, enseignant l'un la physiologie et l'anatomie, l'autre la science médicale ; il y avait encore un cours de botanique et de matière médicale ; un cours de pharmacie ; un cours de chirurgie latine ; un cours de chirurgie française, inauguré en 1720, à l'usage des chirurgiens ; mais les gens de Saint-Côme, frondeurs, dédaignaient d'y assister ; on n'y voyait guère que les étudiants en médecine, qui craignaient qu'une abstention flagrante ne leur valût à l'examen la sévérité du professeur. Voici l'annonce du cours de chirurgie française de 1741 :

DIEU AIDANT

M. FRANÇOIS MÉRY, docteur régent (2)
de la Faculté de Médecine
en l'Université de Paris
et ancien professeur de chirurgie en langue françoise
Expliquera publiquement, en faveur des étudiants en chirurgie,

(1) Voici l'annonce d'un de ces cours :
« Cum Deo M. Edmundus Thomas Moreau saluberrimæ Facultatis parisiensis Doctor-regens et scholarum professor, corporis humani partium structuram et usus, super humano cadavere philiatros edocebit.
Partes oculis subjiciet M. Joannes Descemet, saluberrimæ Facultatis parisiensis Doctor-regens, chirurgiæ gallico idiomate professor designatus.
Incipiet Die Martis decimo sexto mensis Martii, A. R. S. H. 1762, horâ ipsâ decimâ matutinâ. In Scholarum medicorum amphitheatro. »

(2) Fils du chirurgien Jean Méry, membre de l'Académie des Sciences.

tout ce qui concerne les opérations chirurgicales, et les fera exécuter sur le cadavre d'un homme, par M. Antoine-François Barbault, habile chirurgien juré à Saint-Côme.

Il commencera son cours samedy deuxième décembre 1741 à deux heures précises après midy.

En 1744, on construisit l'amphithéâtre qui dresse encore sa lourde coupole au coin de la rue de la Bûcherie, comme l'attesta cette inscription gravée sur une plaque de marbre noir :

Amphitheatrum Ætate collapsum

Ære suo restituerunt medici parisienses

A. R. S. H. MDCCXLIV

Mº Elia Col de Vilars decano (1).

Jacques-Bénigne Winslow fut le premier à y prendre la parole dans la séance d'inauguration du 18 février 1745 (2) : en voici l'affiche :

Demonstrationes anatomicæ

Opera chirurgica, et galenochymica (in amphitheatro celebrata)

D. A.

JACQUES-BENIGNE WINSLOW

docteur régent et ancien professeur

de la Faculté de médecine de Paris, professeur en anatomie

et en chirurgie au Jardin roïal, etc.

Fera pour l'inauguration du nouvel amphithéâtre des écoles de médecine un cours public d'anatomie en langue françoise et exécu-

(1) Une médaille commémorative fut aussi frappée ; avers : profil à dr. du doyen ; en exergue : *Elias Col de Vilars, inculism. F. M. P. decanus* (signature de *Duvivier.*) Au revers, vue du nouvel amphithéâtre ; en exergue : *ut prosit et ornet.* Dans le champ *amphit. medic. paris. reædificatum* 1744, argent.

(2) Une médaille commémorative fut frappée : à l'avers, vue intérieure du nouvel amphithéâtre, et cette légende : *Puchrior* | *exurgit* | *inauguravit J. Be. Winslow* | *XVIII Febr. MDCCXLV* | *1744-1745-1746* ; Signé D. V. Au revers, l'inscription rappelle la création du cours des sages-femmes et l'ouverture de la bibliothèque. *Olim dati* | *obstetricib. prof. restit. 17 maii* | *1745. J. Ex. Bertin, 18 maii* | *J. B. Astruc. 14 jun ejusd. a.— Bibliotheca* | *publici juris facta* | *die Jov. 3 Mart* | *MDCCXLVI*; un serpent. En exergue : *G.-J. de l'Epine dec°.* Un autre type, avec le même revers, porte à l'avers le profil à gauche de *G.-J. de l'Epine parisin. Sal. fac. p. dec.* et la signature *Duvivier f.* — Argent et bronze.

tera lui-même la dissection et la démonstration des parties du corps humain sur un cadavre masculin, comme il l'a fait ci-devant dans l'ancien amphithéâtre.

Il commencera jeudi 18 février 1745, à 3 heures après midi précises, dans l'amphithéâtre des écoles de médecine, rue de la Bûcherie vis-à-vis le petit pont de l'Hôtel-Dieu.

Défense d'entrer avec cannes et épées.

Cette dernière précaution n'était pas inutile, car les philiâtres et les apprentifs de Saint-Côme avaient pour habitude d'échanger force horions.

En 1753, le corps enseignant était ainsi composé : d'abord les deux professeurs des écoles, Bertrand pour la pathologie, Belleteste pour la physiologie et l'anatomie ; puis Seron pour la matière médicale, Bernard pour la chirurgie latine, Lorry pour la chirurgie française, Barbeu du Bourg pour la pharmacie. En 1764, ces cours étaient ainsi répartis :

Matin	8 h.	Pharmacie :	Professeur :	Verdelhan.
	9 h.	Matière médicale :	—	Bertrand.
	10 h.	Physiologie :	—	Millin de la Courvault.
	11 h.	Chirurgie française :	—	Thomas d'Onglée.
Soir	2 h.	Chirurgie latine :	—	Leys.
	3 h.	Pathologie :	—	Solier de la Romilais.

En 1770, on créa un cours de chimie, qui fut confié à Roux et inauguré en 1771.

En 1787, Antoine Petit fonda de ses deniers à la Faculté des cours publics, en français, d'anatomie et de chirurgie.

Quant à l'enseignement de l'obstétrique, il n'existait pas au début du XVIIIe siècle ; mais en 1745, quarante matrones et sages-femmes ayant supplié humblement la Faculté de leur faire des cours d'anatomie et d'obstétrique, et de faire passer aux aspirantes des examens de maîtrise, on décida de leur donner satisfaction ; J. Exupère Bertin fut nommé professeur d'anatomie et Astruc professeur de tocologie pour les sages-femmes ; on « statua qu'à cause de la dignité et de la décence, les matrones seules, leurs aspirantes et leurs élèves seroient admises à ce cours... de plus que les docteurs et bacheliers pourroient y assister, pourvu qu'ils fussent vêtus des robes longues qu'ils portent dans les écoles, bonnet quarré,

rabat, etc. (1) ». Rien de tel qu'un bonnet carré pour assurer dans le cœur des hommes le triomphe de la vertu.

Pendant les heures des cours officiels, de 8 à 11 heures et de 2 à 4 heures, aucun autre enseignement particulier ou public ne pouvait être donné aux étudiants : les affiches des cours extrinsèques étaient vérifiées à ce point de vue par le doyen.

Les étudiants qui ne se contentaient pas de l'instruction octroyée par la Faculté avaient d'autres cours publics à leur disposition : telles les leçons gratuites des quatre lecteurs royaux, professeurs au Collège de France (2), et les démonstrations qui se faisaient au Jardin royal des plantes ; bon nombre de professeurs de cet établissement avaient passé par la Faculté de médecine : ainsi la chaire de chimie avait été remplie successivement par Fagon, de Saint-Yon, E.-F. Geoffroy (1710, mort en 1731), Louis Lémery (mort en 1743), Bourdelin (mort en

(1) Hazon, *Eloge hist.*, p. 31.

(2) Les professeurs en médecine, chirurgie, pharmacie et botanique du Collège royal au XVIIIe siècle furent : Alexandre-Michel Denyau, D.MP., de 1668 à 1714. — André Enguehard, de Vire, D. M. P., de 1680 à 1710. — Germain Préaux, D. M. P., de 1681 à 1730. — Nicolas Andry, D.M.P., de 1701 à 1742. — Joseph Pitton de Tournefort, de 1703 à 1708. — Etienne-Fr. Geoffroy, de 1709 à 1731. — Pierre-Jean Burette, de 1710 à 1747. — Jean Baptiste Dubois, de 1731 à 1744. — Jean Astruc, de 1732 à 1766. — Antoine Ferrein, de 1742 à 1769. — Pierre-Jsaac Poissonnier, de 1746 à 1798 (vétéran depuis 1776). — Michel-Philippe Bouvart, de 1747 à 1756. — Florent-Charles Bellot, de 1756 à 1774 (professa la chimie depuis 1774). — P.-J. Malouin, de 1767 à 1778. — A. Portal : médecine, de 1769 à 1773, anatomie, de 1773 à 1832. — J. Darcet : chimie, histoire naturelle 1774 à 1801. — J. Raulin fils, docteur de Montpellier : médecine pratique, de 1776 à 1794. Le Collège de France fut réorganisé par Lettres patentes du 26 mars 1773, et rattaché à la juridiction de l'Université. Les professeurs, qui se plaignaient en 1770 de ne toucher que 600 l. par an, et 800 l. ou 900 l. après quinze ou vingt ans d'enseignement, virent leurs honoraires portés à 1.000 livres. L'année scolaire était divisée en deux semestres. L'ancien programme des lecteurs en « médecine, chirurgie, pharmacie, botanique » fut dissocié : il y eut une chaire d'anatomie dévolue à Portal, une (1780) ou deux (1775) de médecine pratique, et l'histoire naturelle fut mise à part. (Voy. *Mém. hist. et litt. s. le Coll. R. de France*, par l'abbé Goujet ; *Hist. du Coll. de France*, par A. Lefranc.) Les dates ne concordent pas toutes dans ces deux ouvrages.

Voici les heures des cours en 1788 (Thiéry) :

Médecine pratique, L., Mercredi, V., 12 heures.
Anatomie, L., Mardi, J., 5 heures.
Histoire naturelle, Mardi, J., S., 11 heures.
Botanique, Mardi, J., S., 11 heures.
Chimie, Mardi, J., S., 11 heures.

1777). Macquer (1) (mort en 1784); enfin, vers 1789, on y applaudissait Fourcroy assisté de l'apothicaire du Roi Brongniart, son démonstrateur, cependant que Louiche Desfontaines, successeur de Le Monnier, professait la botanique avec l'aide du démonstrateur A.-L. de Jussieu. Quant à Portal, homme en place, homme titré, médecin consultant de Monsieur, membre de l'Académie des sciences, il négligeait un peu son cours d'anatomie, laissé à la bonne volonté du démonstrateur Mertrud, de l'Académie de chirurgie. Les prédécesseurs de Portal s'appelaient Antoine Petit, qui avait le titre de professeur d'anatomie de la Faculté, en sorte que les philiâtres allaient suivre cet enseignement au Jardin du roi ; Ferrein, mort en 1769 ; Winslow, mort en 1760 ; Hunauld, mort en 1742, enfin du Verney (2).

Joseph Guichard du Verney, membre de l'Académie des sciences, professeur d'anatomie du Dauphin, n'était pas, comme ceux que nous avons cités, docteur de la Faculté de Paris ; il occupa sa place au Jardin du roi depuis 1679 jusqu'à sa mort, le 10 septembre 1730, et ses cours attirèrent une foule d'auditeurs. Fort connu par ses beaux travaux d'anatomie humaine et comparée, en particulier sur la structure de l'oreille, il se cantonnait dans sa partie et n'en voulait point sortir, s'il faut en croire La Mettrie : « Duverney eut une maladie légère ; mais grossie par le microscope de ses connoissances anatomiques, il en fut si effrayé que craignant de quitter ce bas monde, il fit venir un confesseur et un grand nombre de livres de dévotion. Il en lisoit un pour la première fois de sa vie lorsque Molin, ce vieux messager d'Esculape, entra dans la chambre de l'anatomiste au désespoir. Comment, confrère, dit-il en lui serrant la main avec confiance, quoi, est-il possible que vous vous affligiez pour si peu de choses? — Ce que je sais d'anato-

(1) Voy. l'Eloge de Macquer, in *Œuvres de Condorcet*. Paris, 1847, t. III, p. 125-138.

(2) Joseph Guichard du Verney, né à Feurs-en-Forez, le 5 août 1648, docteur en médecine de l'Université d'Avignon (1667), membre de l'Académie de l'abbé Bourdelot, et membre anatomiste de l'Académie des Sciences (1674 ou 1676), eut un fils, *Emmanuel-Maurice du Verney*, né le 4 juillet 1688, docteur de la Faculté de Paris le 25 octobre 1718, mort le 16 novembre 1761, inhumé à Saint-Roch le 18. (Voy. sur les du Verney l'article de Chereau dans le t. XXX du *Dictionnaire Dechambre*, p. 729-732.)

mie me fait trembler, répliqua Duverney. — Monsieur, reprit Molin, vous connoissez votre corps, mais je le guérirai mieux que vous sans le connoître. Paroles consolantes qui firent renaître la douce espérance au cœur du bonhomme (1). » Néanmoins il ne fut tout-à-fait rassuré que lorsque, remis sur ses jambes, il put retourner disséquer à son aise les organes compliqués de cette pauvre carcasse, pour la délicatesse desquels il avait tant redouté les effets de la maladie et de la thérapeutique. Et il apportait à cette étude un zèle qui ne fut pas sans lui attirer quelques désagréments (2). Mais que n'eût-il pas fait pour une belle anatomie ? Et le plus grand compliment qu'il trouva pour son amie, Mlle de Launay, dont il allait paternellement consoler les ennuis à Sceaux, chez la duchesse du Maine, c'est qu'elle était la fille de France qui connaissait le mieux le corps humain (3).

Les étudiants fortunés qui avaient des écus en poche pouvaient aller prendre, en 1776, les conseils de Bucquet, D. M. P., qui enseignait l'anatomie dans son amphithéâtre, rue Basse-des-Ursins, et l'histoire naturelle et la chimie chez l'apothicaire Laplanche, rue de la Monnaie ; Goubelly, D. M. P., donnait des répétitions d'anatomie, de chirurgie opératoire, d'obstétrique dans une salle de la place Maubert ; Alphonse Le Roy, D. M. P., dissertait sur l'obstétrique et les maladies des femmes, rue de la Huchette ; Portal avait un amphithéâtre particulier d'anatomie rue du Cimetière-Saint-André. Citons encore parmi les cours payants ceux des chirurgiens Desault, Peyrilhe, Ferrand, Pelletan, pour l'anatomie, la chirurgie ; Lebas, Lauverjat, pour les

(1) La Mettrie, *Ouvrage de Pénélope*, t. I, p. 8-9.

(2) 11 août 1717 : « Monsieur le Maître au spirituel de l'Hostel-Dieu est venu réitérer ses plainctes sur ce que le garçon de M. du Vernay continue de prendre dans le cimetière de Clamart des corps morts entiers, souvent des membres et plusieurs parties du dedans de ces cadavres, au grand scandale du peuple qui ne peut voir sans horreur un tel spectacle ; il a ajouté qu'à la vérité M. du Vernay a eu la permission de prendre un corps mort pendant l'hyver seulement, au cas que M. Arnault ne pû luy en fournir, ainsy qu'il y est obligé pour faire l'anatomie publique au jardin roial, mais qu'il le doit prendre dans l'Hostel-Dieu sans en mutiler les membres, comme on fait dans le cimetière. » (*Délib. de l'anc. Bureau de l'Hôtel-Dieu*, publié par Brièle, t. I, p. 275.)

(3) *Mémoires de Mme de Staal de Launay*, publiés par F. Barrière, Paris, 1846.

accouchements ; le dentiste Botot professait l'odontologie chez lui rue des Noyers, et les amateurs de pharmacologie et de chimie entraient chez Rouelle, rue Jacob, et chez l'apothicaire Mitouart, rue de Beaune.

Enfin, M. Vicq d'Azyr démontrait, depuis 1774, en des cours privés payants (1), l'hiver, l'anatomie, la physiologie, les opérations chirurgicales ; l'été, la matière médicale et la pharmacie dans son amphithéâtre de la rue Glatigny. Dès 1773, à la fin de sa licence, il avait inauguré son enseignement particulier par des cours publics d'anatomie comparée dans l'amphithéâtre des Ecoles de médecine (2). C'était pendant les vacances ; les auditeurs accoururent nombreux ; à la rentrée, la Faculté lui demanda de changer ses heures : les docteurs furent-ils jaloux des succès de Vicq-d'Azyr ou celui-ci mit-il quelque mauvaise volonté à laisser le champ libre aux professeurs officiels ? Toujours est-il qu'il dut émigrer. Antoine Petit, qui l'avait soutenu dans cette occurrence, songeait à lui faire donner la survivance de sa chaire au Jardin du Roi, où Vicq d'Azyr l'avait suppléé plusieurs fois, en 1776 et 1777 ; mais l'appui de Buffon l'assura à Portal en 1778. D'ailleurs, Vicq d'Azyr trouva une compensation : le *Calendrier médical* de 1778 annonça des leçons publiques d'anatomie humaine et comparée, professées sur l'ordre du roi par Vicq d'Azyr dans l'amphithéâtre de la Société royale, rue du Sépulcre : c'était dans la propre demeure de l'orateur.

La Faculté ne manquait point les occasions de lui être désagréable : le 24 janvier 1778, le doyen se plaignit de ce que Vicq d'Azyr fit ses cours aux mêmes heures que les professeurs des Ecoles, action contraire à l'article 51 des statuts, et capable de détourner les philiâtres du berceau de la science officielle. Le 4 février, des Essartz lut une lettre du contrevenant demandant qu'on lui accordât la permission de continuer à discourir à neuf heures du matin, et proposant, en échange de cette

(1) Ouverture annoncée pour le 24 octobre 1774 par la *Gazette de santé*.

(2) Vicq d'Azyr fut reçu docteur le 28 septembre 1774 ; thèse : *An variolarum artificialium prognosis : ex pustulis copiosis ? ex aliis febris variolosæ symptomatibus ?*

faveur, de faire des démonstrations gratuites à l'Ecole. La Faculté fut intraitable.

Parmi les cours particuliers et publics de 1786, l'*Almanach* de Thiéry cite ceux d'histoire naturelle et de chimie de Fourcroy, à 11 heures du matin et à 6 heures du soir, les lundis, mercredis, vendredis, chez lui, rue des Bourdonnais, à la Couronne d'Or; ceux d'anatomie du chirurgien Süe le fils, du docteur Goubelly, du docteur Petit-Radel qui admet dans son amphithéâtre de la rue de la Huchette les jeunes ecclésiastiques aspirant aux cures de campagne; ceux d'accouchements et de matière médicale d'Alph. Le Roy, en son laboratoire de la rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, et ceux d'obstétrique du chirurgien Gaultier de Claubry, en son amphithéâtre rue des Anglais.

On ne saurait terminer cette rapide revue de l'enseignement libre à la fin du XVIIIe siècle sans mentionner et les lectures publiques qu'inaugurait la *Société apollonienne*, émanée de la célèbre Loge des Neuf-Sœurs, et qui prit, en 1781, le nom de *Musée de Paris;* et les cours du *Musée français,* de Pilastre de Rozier, devenu plus tard le *Lycée :* c'est là qu'en 1785 Marmontel professe l'histoire, Fourcroy la chimie, Pierre Süe l'anatomie et la physiologie, Monge la physique, Condorcet les mathématiques; le médecin Roussille Chamseru est du nombre des sociétaires; à la réorganisation du 31 octobre 1790, Fourcroy et Süe conservent leurs chaires, et tels sont les noms qui illustrèrent les débuts de ce *Lycée républicain ;* il subsista jusque vers 1849; on l'appelait alors l'*Athénée de Paris*. Enfin, la fondation, en 1788, de la *Société philomathique*, origine du *Lycée des Arts,* assura, en pleine Révolution, la persistance d'un foyer scientifique (1).

IV

Au point de vue de l'instruction pratique, la Faculté n'offrait pas beaucoup de ressources aux étudiants. L'instruction obsté-

(1) Voy. S. Lacroix, *loc. cit.*, t. VI, p. 340.

tricale était nulle (voy. chapitre XIII). L'enseignement médical était un peu moins rudimentaire, mais encore très insuffisant, les réformes proposées dans ce sens en 1756 sous le décanat de Boyer, réclamées encore en 1778 par Duchanoy et Jumelin n'ayant pas abouti. Or, « soutenir une thèse et guérir un malade sont deux choses... quand un jeune homme a conquis par des *ergo* le bonnet banal de docteur, est-il en état de guérir seulement des engelures ? Non. » (1). Les bacheliers assistaient simplement aux consultations gratuites du samedi à la Faculté ; les licenciés devaient parfaire leur éducation en suivant pendant deux ans la visite hâtive des médecins des hôpitaux. Ces jeunes gens n'étaient pas toujours sages, et les archives de l'Hôtel-Dieu sont pleines des récriminations des sœurs contre les désordres amenés par leur présence dans les salles de malades (2) ; je sais bien qu'il s'agissait surtout, dans le cas présent, des compagnons chirurgiens externes et internes de l'Hôtel-Dieu, mais je ne jurerais pas que les étudiants en médecine y eussent toujours été d'une tenue irréprochable. On les redoutait (3) : une ordonnance de police du 16 mai 1730 décida que le médecin de l'hôpital de la Charité remettrait au prieur la liste des philiâtres admis à suivre sa visite ; il leur était défendu d'entrer dans les salles des blessés, des taillés, aux heures des opérations et pansements, sans un billet du médecin ou du chirurgien. Les rixes étaient fréquentes entre les représentants des professions rivales, aussi était-il défendu aux philiâtres et aux garçons chirurgiens de se mêler pendant la visite, « d'insulter ou troubler les médecins et chirurgiens dans leurs fonctions », de pénétrer dans l'hôpital de la Charité « en épée ni avec des cannes ou bâtons, à peine contre les contrevenans de 500 l. d'amende pour la première fois, et d'emprisonnement en cas de récidive ». Si l'on veut bien se

(1) *Chacun son tour ou le de profundis des médecins...*, p. 15 et 10.
(2) Voy. A. Chevalier, *L'Hôtel-Dieu de Paris*, p. 416, 465.
(3) Le 28 mars 1787, le bureau de l'Hôtel-Dieu décide que « chaque médecin ne pourra se faire accompagner de plus de cinq étudians en médecine, conformément au règlement du 4 avril 1730, et on priera les étrangers qui seroient dans la salle pendant le temps de la visite d'en sortir s'il y en avoit une quantité capable de faire trop de mouvement ou de bruit ».

rappeler que certains garçons chirurgiens eussent pu figurer avec avantage dans une bande de brigands (1), on ne trouvera pas ces précautions trop sévères.

V

L'organisation scolaire que nous avons décrite subsista jusqu'à la Révolution. A cette époque la vieille Faculté de médecine était en pleine décadence. Chassée de ses masures en ruines de la rue de la Bûcherie, elle s'abritait tant bien que mal, depuis 1775, dans les locaux délabrés abandonnés par les Écoles de droit, rue Jean-de-Beauvais ; son gîte menaçait de s'écrouler, ses finances périclitaient, et le nombre des étudiants diminuait. En 1769, le docteur Bernard proposait de reprendre, pour les attirer, un ancien projet : on aurait formé, à des prix modiques, des bacheliers *ubiquistes*, capables d'exercer dans tous les endroits non pourvus d'Université ou de Collège de médecins ; on y renonça ; mais au moment de la Révolution, la Faculté n'avait pas reçu de docteurs depuis 1786, pas de licenciés depuis le 13 septembre 1790 ; en 1789, elle ne comptait « qu'une soixantaine d'élèves ».

Cette situation fournissait un thème facile aux promoteurs de réformes. En 1789, un député anonyme plaignant ces « professeurs sans appointements qui remplissent à tour de rôle des fonctions onéreuses pour eux » dans des écoles en ruines et devant des bancs à moitié vides, proposait de concentrer au Jardin du Roi différentes chaires alors éparpillées, de façon à en faire comme une sorte de conservatoire de l'enseignement scientifique régi par le premier médecin du Roi. M. le docteur Hamy soupçonne Le Monnier de n'avoir point été étranger à ce projet dominateur. Les chaires de médecine, d'anatomie, de chimie, d'histoire naturelle du Collège Royal, celles de minéralogie de la Monnaie, les démonstrations d'histoire naturelle du

(1) En 1710, le chirurgien Desforges, apprenant que son fils volait la nuit, à main armée, sur le Pont-Neuf, lui rompit les membres. En 1734, le chirurgien Bottentuit fit lui-même justice de son fils qui détroussait les passants ; il le tua d'un coup de pistolet. (L. de Ribier, in *la France médicale* du 25 mars 1903, p. 111.)

Jardin du Roi, les cours du Jardin des Apothicaires, ceux de médecine théorique de la Faculté, eussent formé là un ensemble complet, et les étudiants auraient trouvé, dans les deux hôpitaux voisins, l'instruction pratique. « On pourroit exiger de chaque étudiant en médecine 200 l. par année, et cette somme est bien au-dessous de ce qu'il lui en coûte aujourd'hui pour une instruction morcelée qu'il faut aller chercher dans les différents quartiers de Paris. » — « L'emplacement de l'École de médecine seroit vendu... Ce ne seroit point au Jardin Royal que la Faculté de médecine auroit ses assemblées, elle seroit là trop loin de la plupart de ses membres que les besoins des citoyens attachent aux différents quartiers de Paris. Il seroit possible de l'établir dans quelques collèges ou dans quelques maisons que les suppressions et réunions des monastères laisseront vacantes. On ne lui donneroit d'ailleurs aucun droit sur le Jardin Royal. »

Mais la Faculté n'avait pas grand chose à craindre des projets du premier médecin du Roi, lui-même fortement menacé. La Société Royale de médecine, agissante, pleine de vie, était un adversaire plus dangereux, et qui ne demandait pas mieux que de supplanter sa vieille ennemie. Et Vicq d'Azyr présentait en novembre 1790, à l'Assemblée nationale, un plan de réformes médicales extrêmement détaillé et précis, qui était un réquisitoire terrible contre l'antique Faculté.

« A l'Assemblée nationale.

La Société royale de médecine s'est empressée d'obéir au décret du 20 août en rédigeant sur sa correspondance et sur son administration intérieure un nouveau projet de règlement, dont elle a fait hommage à l'Assemblée nationale le 19 du mois dernier. Mais si elle s'était bornée à ce travail, on aurait pu lui reprocher de ne s'être occupée que d'elle-même. Un sujet plus vaste a fixé son attention. Elle a vu que depuis plusieurs siècles l'art de guérir manque dans les branches principales qui le composent de cette unité sans laquelle il ne peut faire tout le bien dont il est capable, ni s'élever au degré de perfection dont il est susceptible. Elle a vu que l'enseignement public de la médecine est presque partout vicieux ou nul, que les corps chargés de conférer les grades sont trop nombreux pour qu'ils puissent conserver cette vigueur sans laquelle ils doivent nécessairement dépérir ; que la manière dont les professeurs sont admis aux

concours et celle dont les candidats sont reçus dans les Ecoles favorisent partout, sinon l'ignorance, au moins la médiocrité ; que dans la distribution des études les élèves sont astreints à des formalités et gênés par des entraves qui n'ont aucun but utile. Elle a vu que les parties les plus essentielles de l'enseignement médical sont absolument oubliées et que les hôpitaux ne sont nulle part organisés de manière à rendre l'instruction facile et à faire servir aux progrès de l'art les établissements qu'on destine au soulagement de l'humanité.

Que peut-on attendre, en effet, de quelques années d'étude qui se passent à dicter ou à lire des prolégomènes de médecine uniquement formés de définitions et de divisions stériles..., où l'on ne dit pas un mot des fonctions publiques du médecin, où nul encore n'a professé son art près du lit des malades, et d'où l'on sort enfin sans avoir rien appris de ce qu'un médecin doit savoir (1) ? »

Tels étaient les griefs, bien fondés, allégués par Vicq d'Azyr contre un enseignement médical suranné. Il allait plus loin et réclamait l'union de la médecine et de la chirurgie, dont le schisme avait été consommé par des siècles de procès.

« Ce n'est pas seulement dans la régénération actuelle de l'Etat un article de convenance, mais encore de justice et de la plus indispensable nécessité, que dans la suite tout chirurgien soit médecin. Pour que ce nouvel ordre de choses s'établisse utilement, il faut, avant tout, éloigner des fonctions importantes de la chirurgie cette foule d'hommes qui manquent de la première éducation, sans laquelle on ne peut s'élever à l'intelligence de l'art. Il faut ensuite, nous ne dirons pas rapprocher, mais réunir et confondre dans la même habitation, dans la même école, tous les enfants d'une même famille trop longtemps divisés entre eux ; il faut que tout partage cesse et qu'on laisse à tous, aux mêmes conditions, les mêmes espérances et les mêmes droits » (2).

Enfin, le rapporteur, préoccupé de ces idées centralisatrices auxquelles obéit constamment la Révolution, voulait solidariser en un même corps les différentes chaires éparses à la Faculté, au Collège Royal, au Jardin des plantes, etc. Il rêvait « un grand institut encyclopédique au sein duquel sous une une seule et

(1) *Nouveau plan de constitution*, f° 4-5.
(2) *Loc. cit.*, f° 10-11.

même direction, et comme en un foyer de lumières, soient réunis des corps académiques occupés, d'une part, de l'avancement et des progrès des lettres, des sciences et des arts, et, de l'autre, chargés des divers enseignements dans lesquels tout ce qui peut orner la mémoire et éclairer la raison, tout ce que l'imagination peut atteindre, soit offert à l'esprit (1). »

Le plan de réorganisation est prévu jusque dans les moindres détails: les professeurs, désormais spécialisés, enseigneront :

1° L'anatomie, la physiologie, la zoologie.

2° La chimie, la minéralogie, la pharmacie, l'art de formuler.

3° La matière médicale et la botanique.

4° La physique médicale et l'hygiène.

5° La médecine théorique.

6° La médecine pratique et judiciaire (cours de deux ans, par deux professeurs alternatifs).

7° L'obstétrique, la chirurgie pratique et judiciaire (cours de deux ans, par deux professeurs alternatifs ; un an entier consacré à l'obstétrique),

8° L'histoire de la médecine et de la chirurgie, la méthode d'étudier et d'observer.

En somme, huit chaires, occupées par dix professeurs de carrière, nommés au concours (en français) soit à vie, soit pour une durée de douze à quinze ans, et alors rééligibles par le suffrage de cinq juges du corps électoral, et celui des élèves ayant déjà subi les deux examens de théorie, la majorité de ces derniers comptant pour une voix dans le débat.

L'instruction pratique sera assurée dans les hôpitaux réorganisés, subdivisés au point de vue de l'éducation clinique générale et spéciale. Les médecins et les chirurgiens, choisis par le corps électoral ou mieux au concours (2) en nombre proportionnel à la quantité des malades, les verront chaque matin à la visite, et relèveront aussi les données météorologiques en rapport avec la constitution médicale régnante. Dans le ressort des collèges de médecine un hôpital sera plus particulièrement at-

(1) *Loc. cit.*, p. 24-25.
(2) Les juges seraient alors désignés par le suffrage d'un certain nombre d'électeurs et de médecins du ressort.

tribué à l'enseignement clinique officiel : là, les médecins et les chirurgiens, professeurs, feront après la visite une leçon clinique sur les cas observés dans le service, et, en outre, au moins trois fois par semaine, un cours méthodique et complet de médecine ou de chirurgie pratiques. Sous les ordres des chefs de service, les élèves les plus laborieux, nommés chaque année par les juges des examens, rempliront diverses fonctions : il y aura des inspecteurs des salles, chargés d'un certain nombre de lits, des chirurgiens affectés aux petites opérations, des pharmaciens, des chimistes et des anatomistes préposés aux autopsies. Et chacun de ces gradés régira un certain nombre d'étudiants ordinaires.

Les élèves choisissent librement leurs professeurs, l'ordre et la durée de leurs exercices, sans autre sanction que celle des examens : ceux-ci sont oraux, et passés en langue française. Le dépôt d'une thèse ou d'un mémoire écrit, soumis à une discussion orale, est purement facultatif.

Ce projet comportait, comme on le voit, des réformes profondes : abolition du latin dans les actes universitaires, suppression des thèses, dont l'ancienne Faculté n'avait fait que des débats oratoires et vides, développement de l'instruction pratique et clinique jusque là si négligée, inauguration, inspirée par Chaussier, de l'enseignement de la médecine légale, de l'histoire de la médecine et de la méthodologie : mise en jeu du concours et du suffrage universel dans la nomination des professeurs et des jurys, enfin et surtout, réunion de la médecine et de la chirurgie, fusion réclamée par presque tous les projets de réorganisation médicale lancés par les médecins de province, et récemment encore par Antoine Petit (1).

Pour assurer aux diverses régions de la France un recrutement médical suffisant, Vicq d'Azyr proposait de créer, en dehors de Paris, quatre autres Collèges de médecine : à Montpellier, Strasbourg, et dans deux villes encore, à choisir entre Bordeaux, Nantes, Rennes, Nancy, Dijon, Besançon.

(1) *Projet de réforme sur l'exercice de la médecine en France*, par M. A. Petit, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris. Paris, 1790, 36 p. in-8°. — Sous la Révolution, le Dr Duchanoy préconisait aussi un plan pour le développement de l'instruction clinique et pratique, et dans lequel on trouve en germe la création du corps de l'internat et de l'externat des hôpitaux. (Voyez la *bibliographie*.)

Tel est le projet de Vicq d'Azyr, projet fondamental qui ne fut d'ailleurs jamais réalisé, mais dont s'inspirèrent celui de Guillotin au nom du comité de salubrité de l'Assemblée constituante, celui de Talleyrand, legs de la Constituante à la Législative, celui de Condorcet au nom du comité d'Instruction publique de la Législative : en sorte que la Convention ne manqua point de plans de réforme, mais n'eut pas un docteur à donner aux armées de la République qui en manquaient totalement : six cents médecins avaient péri aux ambulances ou sur les champs de bataille, la suppression des Facultés avait tari le recrutement médical. On dut aviser d'urgence, et des conférences des médecins Fourcroy, Duhem et Plaichard-Choltière (1), membres du Comité d'Instruction publique avec A. Prieur, Treilhard et Thuriot, du Comité de Salut public, sortit le 7 frimaire an III (27 novembre 1794) le rapport de Fourcroy, base de la loi du 14 frimaire : beaucoup de ces dispositions nouvelles sur l'enseignement clinique dans les hôpitaux, le programme des Ecoles de santé, la police de la médecine et de la pharmacie émanaient du travail de Vicq d'Azyr et sont encore en vigueur aujourd'hui.

(1) René-François Plaichard de la Choltière, né à Laval le 10 octobre 1740, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier le 30 juin 1762, député de la Mayenne à la Convention nationale, mort à Laval le 25 août 1815.

CHAPITRE II

La profession médicale.

I. Petits conseils pour réussir, par M. de la Mettrie.

II. Le logis et la voiture. — Prix des visites, des consultations. — Les consultations écrites. — Les refus de paiement d'honoraires déférés au Châtelet. — La médecine par abonnement (1771).

III. Nombre des médecins. — La faculté et l'exercice illégal. — Le médecin à la mode : Lorry. — Mise des médecins. — Les médecins et les salons : Quesnay, Bordeu, Gatti, Vernage, etc. ; les dîners du baron d'Holbach ; le salon de Mme Helvétius: Cabanis.

IV. Rapports confraternels. — Rixes doctorales : Chomel bâtonné. — La délation : Bouvart contre Bordeu ; Bordeu cassé, puis réhabilité (1764).

V. La Némésis médicale : les médecins satiriques. Les *Logemens des médecins* du docteur Mattot. Ses excuses, sa condamnation (1702).

VI. Julien Offray de la Mettrie. La *Politique du médecin de Machiavel* (1746). — *La Faculté vengée* (1747). — L'*Ouvrage de Pénélope* (1748).

VII. Le poème de l'*Art iatrique* (1776).

I

Voulez-vous, ô mon fils, devenir un grand médecin ? Tâchez d'ignorer parfaitement la médecine et de posséder à fond quelque science tout à fait étrangère : ne tombez point dans l'erreur du vulgaire qui pense qu'avec de l'anatomie, de la botanique, de la chimie, de la physique, des connaissances chirurgicales, on peut faire un bon praticien et un thérapeute éclairé ; rappelez-vous à ce propos que M. Winslow, ayant disséqué toute sa vie, implorait les secours d'En-Haut lorsqu'il avait ordonné

deux onces de manne, tant il craignait de voir un purgatif si redoutable rompre quelqu'une de ces fibrilles intestinales dont il savait le nombre et la fragilité ; la tribu des Jussieu, dont l'esprit « n'est qu'un dictionnaire d'herbes et de racines (1) », n'est bonne qu'à soigner le Jardin du Roi, et jamais Geoffroy, qui s'enfuma toute son existence avec ses cornues, ne put réussir en clientèle. Croyez-moi, faites comme Brayer qui « après trois ans d'études scholastiques en passa six dans son cabinet... lut des romans, s'appliqua sérieusement à l'histoire, à la poétique, à la politique, etc. Orné d'une brillante littérature, il parut dans le monde et il y fut reçu comme un nouvel Hippocrate (2) .» Apprenez, si faire se peut, l'ichthyologie, l'amphibiologie, l'ornithologie, la tétrapodologie, et même l'helminthologie : la vermine a fait la fortune et la réputation d'Andry ! Appliquez-vous à la musique, utile dans l'appréciation du rythme du pouls ; à la géométrie, qui vous enseignera, avec Reneaume, que « la vitesse des excrémens dans les intestins est en raison inverse du quarré des distances » ; soyez, comme Astruc, un dictionnaire de généalogie et de théologie, un homme capable d'écrire un in-folio sur le muscle fessier d'une puce et les voies romaines du Languedoc ; et si ces sujets vous déplaisent, « vous en pouvez choisir une infinité d'autres tels que le génie ou les fortifications, l'architecture, l'astronomie, la géographie, la navigation, la perspective, le dessin, la gravure, la sculpture, l'art de faire des moules, des microscopes, des instruments physiques, et même la cuisine que Boerhaave n'a pas dédaignée (3) ».

Voilà ce qu'il faut savoir pour acquérir la réputation d'un parfait Esculape ; mais ce n'est là que de la théorie, et la pratique est infiniment plus épineuse. Et d'abord, méfiez-vous de vos confrères : *figulus figulum odit, medicus medicum ;* et si vous êtes embarrassé, déchargez-vous de votre responsabilité sur le dos de quelques consultants : « Le public croit bonnement que c'est pour le soulagement du malade que les méde-

(1) *Ouvr. de Pénélope*, t. I, p. 41.
(2) *Ibid.*, p. 14.
(3) *Ibid.*, p.136.

cins s'assemblent : quel abus ! c'est pour le soulagement du médecin traitant, et comme disent nos docteurs, pour partager le fardeau. Lorsqu'on est assemblé, personne n'ose plus se charger de rien ; on ne propose que de petits remèdes que tout le monde peut approuver et qui laissent le malade aller tranquillement dans l'autre monde sans risquer la réputation du médecin (1) .» Il est dangereux de hasarder des remèdes efficaces, mais actifs, sur un malade de qualité dont le public s'occupe : mieux vaut « qu'un homme, quel qu'il soit, mais principalement un grand seigneur, cède à sa destinée ou même la prévienne sans tant de délais, que de se compromettre en rien ». — « Il faut avoir soin d'arriver un quart d'heure avant les autres, non pour dormir (Molin seul a ce droit), mais pour vous trouver en tête-à-tête avec le malade et gagner sa confiance en paraissant étudier sa maladie et s'intéresser sérieusement à lui. Vous ne devez aussi sortir que le dernier en disant que c'est vous qui avez mis les confrères sur la voie, parce qu'étant venu exprès de meilleure heure vous avez eu le tems de bien examiner et de connoître la nature de la maladie (2). » — Devant le malade, ne contredites jamais : si l'on appelle toujours Molin en consultation, s'il y a gagné des sommes énormes, c'est en qualité d'interlocuteur concave : « Il a été approuvé de tout le monde parce qu'il a tout approuvé. Chirac disoit de lui que si après ses discours les plus sérieux et ses décisions les plus importantes un perroquet lui eût dit qu'il connoissoit un remède préférable au sien, il eût dit : « Cet animal a raison ! » — Cependant, ne vous renfermez pas dans un rôle d'approbateur effacé, si votre réputation est encore à faire : « Si vous n'êtes pas le premier du cercle à parler, si la scène s'ouvre par d'autres acteurs, ajoutez toujours quelque chose à ce qu'on aura dit avant vous, pour ne pas paroître un de ces personnages inutiles ou muets de nos théâtres. Vous donnerez ensuite des éloges adroits à ce que vous aurez ajouté : vous passerez chez le malade dans le tems de l'opération du remède, s'il n'est pas trop violent, car alors ce seroit vous exposer à la mauvaise

(1) *Ouvrage de Pénélope*, t. II, p. 5.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 11.

humeur du patient, prenez-y garde, s'il est d'un tempérament brusque et inquiet. Il faut aussi changer quelque petite chose dans la façon de le prendre, comme l'eau chaude en eau tiède, l'eau tiède en eau froide, ou chauffée au soleil ou au bain-marie. Par cette conduite pleine d'égards en apparence pour le malade vous viendriez à bout de supplanter, non un ou deux confrères, mais toute la Faculté (1). »

Pour aider un peu la confiance rétive, vous pourrez essayer, avec adresse, de la médisance : mais par ailleurs « ne manquez pas de donner des éloges à ceux qui ne peuvent vous nuire. Sylva n'a jamais raté ces coups de maître ; en élevant Boyer, il ne pouvait que gagner à la comparaison... Il faut jouer l'équité, principalement pour les morts. Tout Paris exalte encore la mémoire de Chirac parce que c'est le dernier mort qui ait eu de la réputation (2) ».

Autre chose encore : soyez bien avec les chirurgiens, et plein de considération pour les apothicaires !

Devant votre malade, ayez le geste théâtral et le débit oratoire ; composez votre visage ; interrogez, écrivez l'ordonnance en vous hâtant lentement, avec des haltes savantes ; ne donnez pas de remèdes à ceux qui ne les aiment point ; pour les autres, usez de drogues anodines connues et de bon goût. Ne revenez pas trop souvent, vous passeriez pour un homme avide ; et vos retards seront excusés si vous invoquez la foule des clients qui vous assiège.

Ayez toujours l'air affairé, comme Léauté qui usa plusieurs chaises à faire dans Paris des courses inutiles ; si vous êtes prié à dîner en ville, arrivez en retard et fort essoufflé, et faites-vous quérir au dessert ; si vous allez à l'Opéra, cachez-vous dans une loge obscure, et revenez de vos heures de plaisir et de vos moments de repos avec un air harassé. Mais ne vous faites attendre qu'à bon escient, si vous ne voulez éprouver, comme Vernage, à vos risques et périls, qu'il y a des clients peu patients.

Vernage soignait Mme Desmartrais, l'une de ces femmes qui mandent leur médecin d'urgence pour la moindre crise de nerfs ;

(1) *Ibid.*, t. II, p. 14.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 21.

un soir, la dame est reprise de ses vapeurs, et sa mère s'inquiète, et l'on court chez Vernage avec un billet pressant ; Vernage, qui est au lit, qui s'y trouve bien et qui connaît Mme Desmartrais, envoie promener le valet et se rendort : un chirurgien, appelé à tout hasard, trouve l'état grave, n'ose faire la saignée sans un avis docte ; on va réveiller Pousse qui arrive, ordonne la phlébotomie, plus six grains d'émétique et s'en va recoucher sur les cinq heures du matin, laissant la malade calmée. A six heures, on heurte à la porte : M. de Puységur, beau-frère de la patiente, met le nez à la fenêtre, reconnaît le carosse de Vernage, et se met en devoir de faire au médecin retardataire la réception qu'il mérite : il s'avance dans l'escalier, crie au portier de fermer l'huis derrière l'Esculape, et commence à faire avec sa canne des moulinets si menaçants que Vernage épouvanté ne dut qu'à une prompte fuite, protégée par l'intervention des assistants, de pouvoir s'échapper sain et sauf : rentré chez lui, il fut forcé de se mettre au lit, de frayeur, et saigné trois fois (1).

Lorsque l'entourage de vos clients est abordable, ménagez-le : « Si quelques femmelettes parlent entre elles des causes de la maladie que vous traitez, et de ce qu'elles croient qu'il faudrait faire pour la guérir, sans faire semblant de les écouter retenez ce qu'elles disent afin de raisonner comme elles à la première occasion, loin de les contredire. Il est vrai que vous n'aurez pas le sens commun, mais vous gagnerez leur estime et celle de toute une famille... Il y a une attention fort recommandée par Machiavel, c'est qu'au milieu de ces petites complaisances qui ne peuvent que débarrasser le malade du fardeau de la vie, il faut faire subtilement sentir que ces bonnes dames ont rencontré juste, il est vrai, mais jusqu'à un certain point : de sorte qu'il serait avantageux d'ajouter telle et telle petite chose qu'elles ont oublié et dont mille expériences vous ont découvert l'utilité. La vanité sera trop flattée pour qu'on ne convienne pas de tout avec vous... Si les femmes vous prônent, votre fortune est faite (2). » Et, parmi elles, ne dédaignez

(1) *Journal* de Collé, t. I, p. 113.
(2) La Mettrie, *loc. cit.*, t. II, p. 34-35.

point l'appui des chambrières et des gardes. Elles ont été utiles à plus d'un, et Sylva en sait quelque chose.

Rappelez-vous, en somme, ô mon fils, que « la médecine est une guerre des médecins entre eux... avec les malades la médecine n'est que ruses (1) ». L'honnêteté n'est qu'un luxe peu lucratif : elle n'est pas à la portée de toutes les bourses, ni de tous les médecins.

II

Tels sont les conseils qu'un homme d'expérience donnait à qui voulait exercer avec profit le noble art de la médecine ; hâtons-nous d'ajouter que ceux qu'il stigmatise sont morts depuis longtemps ; ce code du parfait praticien était écrit pour l'an de grâce 1748, et par un grand fou qui s'appelait M. de la Mettrie.

Ainsi prémuni, notre licencié, frais émoulu de la cérémonie doctorale, va quitter le sale garni (2) où il a passé ses années d'étudiant pour prendre un logis un peu plus convenable, un premier étage, de préférence, et attendre la clientèle. L'important, c'est de représenter, d'éblouir les pratiques.

« A Paris, pour faire fortune, le premier pas est de commencer par se ruiner. Chirac épousa la fille d'un tailleur dont il employa presque toute la dot en meubles. Sa femme surprise et éplorée lui en faisait de grands reproches : « Consolez-vous, lui dit-il, c'est un fond placé au denier cinq. Tel qui venant chez moi ne m'eût donné que 24 sols donnera 6 l. pour ma haute lice » (3). Après, il est question d'un équipage : il faut pouvoir crier comme le docteur d'une comédie de Poinsinet : « Mesdames, je me sauve, je n'ai pas un moment à moi, il y a tant de malades en ce temps-ci qu'en vérité mes pauvres chevaux me font pitié (4). » Roulez carrosse, brûlez le pavé ; le

(1) *Ibid.*, t. II, p. 27.

(2) « Les chambres garnies sont sales... des lits malpropres, des fenêtres où sifflent tous les vents, des tapisseries à demi pourries, un escalier couvert d'ordures ; en général le Parisien vit dans la crasse. » (Mercier, *Tableau de Paris*. Amsterdam, 1782, t. I, ch. 47.)

(3) La Mettrie, *Ouvrage de Pénélope*, t. II, p. 43

(4) Poinsinet, *Le Cercle*.

médecin doit avoir une voiture à lui (le fiacre est déconsidéré) ; sa remise est étroite, le fumier empeste la cour et l'escalier doctoral, peu importe : l'Esculape au dehors s'offre le luxe d'écraser les gens : autant de gagné pour le chirurgien. Son cocher est vêtu d'une livrée rapiécée, mais c'est une livrée ; le médecin porte un habit rapé : il roule carrosse, vous dis-je, consultez-le.

Une visite se paye, au minimum, vingt sols, une consultation 3 l. Bourdelin demandait 6 l. par visite, 12 l. par consultation ; Bouvart 3 l. par visite, 6 l. pour une consultation avec quelques autres médecins et chirurgiens. Un jour, un riche lui fit porter par son valet des honoraires modiques : « Dites à votre maître, cria Bouvart avec un geste de refus, dites que je fais la médecine gratis pour les pauvres ! » Tronchin donne des consultations à un louis. D'après ses carnets de comptes, Portal, qui soigna tout l'armorial, « faisait payer ses visites de 6 à 12 francs, ses consultations de 24 à 48 francs ; quelques visites sont marquées 3 francs seulement, mais elles sont faites chez des anonymes. A la fin de chaque année Portal faisait de sa main l'addition du produit de ses visites. Voici ces bilans soigneusement relevés : 1781, 16.364 fr. ; 1785, 31.226 fr. ; 1786, 34.087 fr. ; 1787 (premier semestre), 23.004 fr. ; 1788, 43.218 fr. ; 1790, 30.766 fr. (1). » En 1790, J.-B. Regnault allait voir des clients pour 1 l. et 2 l., et en l'an VIII le célèbre Jussieu visitait pour 2 francs des malades cossus (2) !

On peut définir l'homme, et même la femme, un animal susceptible d'ingratitude : il n'est rien de plus rare qu'un merci, un de ces humbles mercis qui valent mieux qu'un gros cadeau, lequel vaut mieux que rien. Cependant il se trouve parfois des clients généreux : Bordeu ayant guéri le marquis d'Usson de Bonnac, et prescrit, pour la convalescence, certaines pilules, reçut de son malade une boîte et le conseil de comparer les pilules qu'elle renfermait à celles qu'il avait prescrites : ces pilules, c'étaient quatre boutons de diamant, qui valaient 2.000 écus ! Générosité rare ! En général les gens les plus reconnaissants sont

(1) *Les Carnets du Docteur.* (*Le Gaulois* du 12 octobre 1901.)
(2) *La France médicale* du 25 juin 1903, p. 233.

ceux qui espèrent de nouvelles occasions de l'être. Il faut pourtant se rappeler qu'il y a des dons compromettants, et qu'il faut savoir refuser : le jour où M. Astruc, qui ne possédait qu'un million, accepta de Mme de Tencin, qui avait des héritiers pauvres, une petite gratification de deux cents ou deux cent quarante mille livres, il se fit fort mal voir des légataires inscrits sur le testament, et l'on parla ouvertement de dol et de captation (1).

A côté des visites, il y avait une autre source de profits : les consultations écrites, par correspondance. On conserve à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine cinq gros registres de pareilles demandes adressées à E.-F. Geoffroy, et à son fils E.-L. Geoffroy, avec les réponses qu'ils y firent (2). De tous les coins de la France, de Paris, les patients entretiennent le docteur de leurs vapeurs, de leurs rhumatismes, ils rédigent de volumineux « Mémoires à consulter pour la maladie de Madame de X... » ou du comte de Z... Et Geoffroy riposte par des saignées, tisanes, régimes « doux et humectans » ; parfois même des provinciaux, sans le connaître, adressaient à un ami de Paris un « mémoire pour consulter à quelque habile et ancien médecin » et l'ami portait le papier chez Geoffroy ; et quand il reprenait la réponse, il laissait en échange 3 l. chez le portier. D'autres demandaient un demi-louis. Parfois, les consultations étaient rédigées par plusieurs consultants.

Quand les débiteurs étaient récalcitrants, les médecins pouvaient les traduire devant la chambre civile du Châtelet ; à ses audiences du mercredi et du samedi M. le lieutenant civil connaissait des demandes en paiement d'honoraires pour les cas n'excédant pas 1.000 l. « Les assignations s'y donnent à trois jours, on n'y instruit pas de procédure, la cause est portée à l'audience sur un simple exploit et un avenir (3). »

C'est ainsi qu'en 1710 Me Jacques Fourneau, médecin de Paris, assigna les héritiers de « deffunte damoiselle La Ville » en paiement de la somme de 37 l. 10 s. à lui due pour vingt

(1) *Journal* de Collé, t. I, p. 210.
(2) Voy. Bibl. de la Faculté de médecine de Paris, mss, n° 69.
(3) Ch. Desmaze, *Le Châtelet de Paris*, p. 259.

cinq visites de dernière maladie : et le juge Larbalestrier (Nicolas) condamna le fils La Ville à verser ladite somme, plus intérêts et dépens, « moitié dans quinzaine et l'autre moitié quinzaine après ». La justice, qui ne réduit jamais ses honoraires, ne rognait pas encore sur ceux des médecins (1).

Les médecins faillirent se voir réduits un certain jour à une portion fort congrue ; on lança en 1771 un projet d'abonnement économique en faveur des malades, dont on distribua des prospectus. Cela coûtait 12 l. par an à un souscripteur, 18 l. à deux, 24 l. à trois, etc. Nos docteurs s'émurent, et le samedi 19 octobre 1771, décidèrent que le doyen irait trouver le lieutenant de police pour le prier d'arrêter cette menaçante publicité. D'ailleurs la Faculté rappela qu'elle tenait toujours ouverte aux indigents la porte de ses consultations gratuites du samedi, et qu'en outre « ses membres seront toujours disposés à se transporter indifféremment chez les citoyens de toutes les classes dont le traitement exigera d'être suivi et que l'exactitude de leurs soins ne sera jamais proportionnée qu'à l'état des malades qui les appelleront, loin d'être déterminée par la façon dont ils pourroient les reconnoître ». Les promoteurs de cette entreprise étaient trois docteurs : il la désavouèrent après quelque résistance :

« Nous soussignés autheurs et fauteurs du projet de l'abonnement économique en faveur des malades déclarons n'avoir aucun dessein de mettre ce projet à exécution. Déclarons en conséquence et annulons par ce présent écrit toute opposition soit juridique, soit sur le plumitif de Monsieur le Doyen et promettons n'en faire aucune à l'exécution des décrets portés sur cet objet.

« Ce 29 octobre 1771. Signé : Bourru, Guilbert, Colombier (2). »

III

Si l'on ne tenait compte que du nombre des docteurs inscrits au catalogue de la Faculté, on pourrait croire le métier assez

(1) Fromageot, *Honoraires de médecin en 1710*. *La France médicale* du 10 décembre 1902, pp. 446-447.
(2) *Commentaires* de la Faculté, t. XXIII, f° 407.

lucratif : ils sont 100 en 1705, 88 en 1720, 115 en 1750, 146 en 1777, 161 en 1781, 149 en 1785, 140 en 1789, 131 en 1792, absents non compris ; et chaque année ne leur amène qu'un contingent restreint de nouvelles recrues : en 1700, cinq nouveaux docteurs seulement prennent le bonnet ; en 1717, deux ; en 1736, cinq ; en 1742, dix-neuf ; en 1752, onze ; en 1760, six ; quatorze en 1777, onze en 1780, sept en 1786 (1). L'édit de 1707 leur réserve même (sauf le privilège des médecins de la maison royale) le droit de pratiquer à Paris. En 1731, la Faculté de Montpellier profitant de l'avénement de Chirac, un des siens, à la place de premier médecin du Roi, essaya d'obtenir pour ses docteurs la permission de s'établir à Paris sans repasser par les bancs de l'Ecole de cette ville ; elle écrivit le 1er janvier 1731 à la Faculté de Nantes en lui demandant son alliance en cette occurrence ; mais les Nantais répondirent qu'ils ne voyaient point l'utilité de réclamer un tel avantage pour les gens de Montpellier dont la supériorité ne leur paraissait point évidente, que d'ailleurs, quant à eux, ils étaient aussi sévères pour les intrus et aussi exigeants en fait d'agrégation dans le ressort de leur école que la Faculté de Paris dans le sien, et ils mirent leurs confrères parisiens au courant de l'intrigue. Chirac mourut sur ces entrefaites et le coup fut paré (2).

La Faculté de Paris se défendait de son mieux contre les envahisseurs : le comte de Maulevrier étant alité, son médecin appela quelques collègues en consultation ; les docteurs arrivent, dissertent, ne font rien et s'en vont ; un praticien exotique, envoyé par des amis du malade, survient, avec une drogue qu'il dit fort efficace, et se heurte à Dionis, délégué par la duchesse de Saint-Pierre, et qu'escorte son confrère Lalouette ; les deux docteurs se résolvent à essayer le remède de l'inconnu. Le fait s'ébruite, et, quelques jours après, plainte est portée à la Faculté contre Dionis, par Boyer ; Astruc appuie cette dénonciation ; on cite les articles 76 et 77 des statuts de l'Ecole : « Que personne n'aille en consultation avec des empiriques ni avec des médecins non approuvés par la

(1) Les sessions de doctorat étaient en général bis-annuelles, mais il y avait des exceptions.
(2) Cf. *Commentaires*, t. XIX, f° 675 et suiv.

Faculté de Paris. » Le coupable proteste, déclare qu'avant d'administrer le médicament il s'est enquis de sa composition : on l'interrompt, Boyer proclame que mieux vaut la mort du malade que le remède d'un étranger : Dionis est frappé d'une amende de dix écus d'or, et son confrère Lalouette en fut quitte pour la peur.

La Faculté tenait la main à ces obligations : elle fit décider par l'Université en février 1742, que, dans les collèges, il serait interdit à tout principal et précepteur de prendre pour médecins ordinaires ou spéciaux d'autres médecins que ceux de la Faculté de Paris ou ceux avec lesquels ils consultent. Et le fameux maître des comptes Piarron de Chamousset, ayant poussé la philanthropie jusqu'à pénétrer dans les couvents de Paris pour y faire de l'exercice illégal de la médecine, et des saignées « très à la légère », la Faculté délégua Morand, docteur régent, auprès de l'archevêque non seulement pour protester contre cet abus, mais encore pour que « la vigilance et la fermeté de Monsieur l'Archevêque, dans l'exercice de sa puissance, » fissent « défense à toute abbaisse, supérieure ou prieure de maison de moniales, de laisser entrer deux fois dans leur couvent un médecin sans être assuré qu'il est docteur de la Faculté de Paris ou ayant droit de consulter avec eux (1) ».

C'est à la juridiction de la police, c'est-à-dire au Châtelet, que la Faculté avait recours contre les concurrents qui exerçaient illégalement à Paris : en 1770, Ernon, médecin de Liège, de Brotonne, docteur de Reims, furent frappés d'une amende de 500 l. avec publicité de l'arrêt. Le 9 juin 1769, sur requête du doyen Le Thieullier au nom de l'Ecole, le Châtelet condamna Denis-François Imbert, docteur de Montpellier, à 500 l. d'amende, aux dépens et à l'affichage de l'arrêt à ses frais (2).

Mais la clientèle n'en était pas moins très partagée, car il faut joindre au corps doctoral parisien la foule des chirurgiens qui pullulent, et ne se privent pas de faire de l'exercice illégal ; les

(1) Mss. de la Bibl. de l'Arsenal, vol. 5306, f° 104 et suiv., *in* Martin Ginouvier. *Un philanthrope méconnu du* XVIIIe *siècle, Piarron de Chamousset, fondateur de la petite poste, précurseur des Sociétés de secours mutuels*. Paris 1905, in-8.

(2) *Commentaires* de la Faculté, t. XXIII, f° 272.

empiriques avérés ou déguisés dont nous aurons à parler tant de fois (1) ; enfin et surtout les médecins diplômés dans une Faculté provinciale ou étrangère, et ces derniers ne sont pas les moins achalandés : « Pour en imposer davantage, dit en 1791 un donneur de conseils, prends un accent étranger et parle mal la langue française, ce n'est pas en France qu'il faut être médecin français ». (2) A ceux-là l'achat d'un office à la Cour permet d'exercer à Paris ; ils sont nombreux, car les études sont beaucoup moins longues, moins coûteuses et les examinateurs moins difficiles dans les Ecoles de province que dans la capitale ; pour avoir le bonnet, il suffit d'y mettre le prix, et en fin de compte on est loin des 6.000 livres qu'il eût fallu débourser à Paris. La Mettrie, qui fut reçu à Reims, dit : « Pour mes dix louis et d'amples festins bachiques que je donnai à la Faculté en bonne maison bourgeoise, n'eut-on pas la sottise d'écrire à mon père que depuis Hunauld on n'avait pas reçu un sujet de si grand mérite (3) ? »

Les docteurs de Paris et ceux de Montpellier exerçant à la Cour tenaient, en général, le haut du pavé ; il y en avait pour tous les goûts : vers 1776 on pouvait s'adresser à son choix à l'accoucheur Le Roy, au maigre Morand, au méchant Bouvart, à l'élégant Fumée, toujours tiré à quatre épingles, à l'étique Poissonnier, au suspect Bercher, âme de policier, au pimpant Lorry.

Lorry, c'est le médecin des salons : il est attendu ; en proie à ses vapeurs, Madame gémit et s'impatiente, Lisette le guette à la fenêtre : ne viendra-t-il point ? Un carrosse roule à grand bruit sur le pavé, s'arrête : c'est lui (4) ! Le joli médecin ! Que

(1) En 1792, pour 610.620 habitants, Paris compte 139 docteurs et 171 chirurgiens (Corlieu).

(2) *Chacun son tour ou le de profundis de médecins*, 1791, p. 21.

(3) *Ouvrage de Pénélope*, t. II, p. 210.

(4) On se l'arrache, il ne saurait suffire
Aux rendez-vous où chacun le désire
Et pour la Cour appelé quelquefois
Met en partant cent belles aux abois...

de rubans, de soie, de parfums! C'est l'Amour médecin: c'est mieux, c'est le médecin des amours: n'a-t-il pas favorisé jadis celles de Mlle de Lespinasse et du jeune marquis de Mora (1)? c'est Lorry, le gai, le mondain, l'aimable Lorry; il a traité les Richelieu, les Noailles, les Fronsac: il soigne aussi les belles et les gens de lettres, et M. Poinsinet l'a mis dans sa comédie du *Cercle;* il est homme de lettres lui-même, cela se voit, il rédige des bulletins de santé, et ce sont des merveilles de style précieux, et les maladies y prennent des airs galants; d'ailleurs il possède en sa bibliothèque beaucoup de livres grecs, et fort joliment reliés; esprit fort, un peu, juste ce qu'il faut pour railler agréablement dans les salons de Mlle de Lespinasse, avec son ami d'Alembert, ou chez Mme du Deffand, le fanatisme et la superstition. Tendrement respectueux (2), il a souri, salué, dit mille choses aimables, il est parti, toujours pressé: quelque malade urgent, sans doute; Lisette est mieux renseignée: tout à l'heure, dans l'antichambre, Frontin lui parlait

On siffle, on ouvre, on annonce, il arrive,
Que chacun prête une oreille attentive :
Pardon Madame! Ah! Je suis confondu.
Cent fois pardon! Vous m'avez attendu?
Je viens de voir deux ducs, une comtesse,
Un maréchal et certaine duchesse
Dont les discours longuement ennuyeux
M'ont ce matin fait périr à ses yeux;
Je n'en puis plus. Mais vous êtes charmante,
Malade douce, aimable, intéressante.
Et près de vous je suis dédommagé
De tout l'ennui dont on m'a surchagé;
De vos vapeurs éloignons donc les causes,
Tâtons le pouls. L'Aurore aux doigts de rose
De ce beau bras envierait la blancheur;
Et votre bouche? O ciel! Quelle fraîcheur!
Jamais Hébé ne l'eut aussi vermeille.
Les belles dents! Vous êtes à merveille.
Il continue, et d'un air enjoué
De point en point tout se trouve loué.
(*L'art iatrique.*)

(1) Voy. les *Mémoires* de Marmontel, p. 311.
(2) Trop respectueux parfois; on connaît l'anecdote rapportée par Chamfort : Madame de Sully, malade, avait appelé Lorry, furieuse contre Bordeu qui lui avait dit que son mal venait d'un défaut de tendresse et s'était offert tout crûment. « Lorry excusa son confrère et dit à Mme de Sully force galanteries respectueuses. Il ajoutait : « Je ne sais ce qui est arrivé depuis, mais ce qu'il y a de certain c'est qu'après m'avoir rappelé une fois elle reprit Bordeu. » (Chamfort, *Caractères et portraits.*)

bas; son maître donne à souper, aux barrières, dans sa petite maison : la compagnie sera joyeuse et la chère excellente, et Frontin bâillera, dans l'antichambre, en compagnie d'autres laquais, et de bonnes bouteilles dérobées à la cave du maître, en attendant la sortie des gros financiers et des petits marquis titubant au bras des filles d'Opéra.

Voltaire est à Paris, Voltaire se surmène, Voltaire tombe malade, et Tronchin le dit perdu, et le marquis de Villette, l'amphitryon du grand homme, n'en veut rien croire : *il faut* que Voltaire guérisse, et Lorry le guérira, ou du moins le promettra, car il voit « aisément couleur de rose ». Et Lorry pénètre dans l'hôtel devant lequel tout Paris a défilé, et gagne la chambre où Voltaire l'attend, agité déjà par les terreurs de la mort, et rusant avec Dieu comme avec les hommes ; M. de Voltaire s'est confessé (1), et Lorry de sourire : « Vous me croyez donc bien impie ? » dit le malade.

— Vous craignez qu'on l'ignore et vous en faites gloire.

— Oui, sans doute, reprend M. de Voltaire, mais je ne veux pas qu'on jette mon corps à la voirie. Tout cela me déplaît fort, la prêtraille m'ennuie, mais me voilà entre ses mains, il faut bien que je m'en tire (2). » — Je vous guérirai, dit Lorry, et les journaux d'annoncer à la capitale la convalescence prochaine du roi du jour. Et bientôt on le voit sortir dans Paris qui l'acclame, et sourire à la gloire de son apothéose, à la Comédie, le soir d'*Irène* ; imprudences fatales ; il fallut rappeler Tronchin qui vint promener, dans le monde interlope qui s'agitait, intriguait autour de cette affreuse agonie, son humeur froide, ses allures compassées de prédicant génevois ; il était trop tard ; quand tout fut fini, Tronchin gravement, écrivit à Bonnet : « Si mes principes, cher ami, avaient eu besoin que j'en serrasse le nœud, l'homme que j'ai vu dépérir, agoniser et mourir sous mes yeux

(1) Aux termes d'une déclaration royale du 8 mars 1712, le médecin devait, au deuxième jour d'une maladie grave, avertir les malades de se confesser. En cas de refus il avertissait le curé de la paroisse, et lui demandait un certificat d'avis. Le médecin était puni, d'une infraction à cette loi, la première fois de 300 l. d'amende, la deuxième de trois mois de suspension d'exercice ; la troisième de la suspension perpétuelle.

(2) *Mémoires secrets*, 7 et 8 mars 1778.

en aurait fait un nœud gordien. En comparant la mort d'un homme de bien qui n'est que la fin d'un beau jour, à celle de Voltaire, j'aurais vu bien sensiblement la différence qu'il y a entre un beau jour et une tempête, entre la sérénité de l'âme du sage qui cesse de vivre et le tourment affreux de celui pour qui la mort est le roi des épouvantements... Rappelez-vous les fureurs d'Oreste : *Furiis agitatus obiit.* »

Ainsi parlait M. Tronchin qui était un homme austère ; tandis que Lorry vivait gaîment et dépensait sans trop compter sa santé et ses écus ; une bonne apoplexie vint l'assagir vers 1782 ; il retrouva sa tête, mais non pas l'usage de ses jambes ; alors il fit des tournées dans son carrosse pour donner des consultations aux gens qui voulaient bien descendre l'entretenir par la portière : mais il n'y en avait plus guère et Lorry, qui n'avait eu que de la haute clientèle, celle qui salue fort bien et paie fort mal, tomba dans la gêne. Il fallut que le gouvernement le pensionnât, et il put, muni de ce léger secours, aller aux eaux de Bourbonne tenter de recouvrer quelques forces ; ses neveux, Hallé et l'abbé Tessier, tous deux docteurs et membres de la Société Royale, l'y emmenèrent ; le bonhomme prédit qu'il n'en reviendrait point : il y mourut le 18 septembre 1783 ; la Faculté ne le regretta guère : c'était un transfuge, un adhérent de la première heure de la Société Royale dont il devint directeur et vice-président. Son testament était édifiant et ses neveux lui composèrent une épitaphe édifiante (1) : mais le temps vorace efface tout.

(1) *Hic jacet*
Præcipiti fato, nondum annis
Dudum laboribus confectus
Anna Carolus Lorry, Parisinus,
Doctor medicus Parisiensis,
Societatis Regiæ medicæ nascentis columen,
Adultioris decus et ornamentum,
Integritate vitæ, amœnitate morum
Ingenii acumine, incredibili doctrinâ
Laborum utilitate
Pietate in Deum, amore ergo suos,
Sedulitate apud ægros, benevolentiâ apud omnes
Commendatus.
Thermas Borbonenses tot millibus salutiferas
Inutiles expertus,
Flebilis multis,

Le nom de Lorry hanta pendant quelques jours encore le souvenir des jolies filles et plus longuement la cervelle des physiologistes. Vers 1748, Lorry avait démontré à l'Académie des Sciences que la blessure d'une région très limitée de la moëlle épinière produit la mort subite ; dans ces recherches, dit Soury, « Lorry apparaît physiologiste instruit, naïf et sagace comme il convient, mais sans méthode (1) ». Ce point fut plus tard précisé par Le Gallois (1812) et Flourens (1827), sous le nom de nœud vital. Il faut encore ranger Lorry parmi les premiers dermatologistes français : il écrivit en beau latin un gros traité des maladies de la peau (2), dédié à son ami Geoffroy ; les dames lui demandaient conseil pour leur teint, et il excellait à prescrire des pommades philocomes et autres drogues de Jouvence.

M. Lorry avait été un parfait médecin selon le monde : son âme était gaie, son pronostic optimiste et son habit éblouissant. En 1769, un poète reprochait aux Esculapes la noirceur de leur accoutrement :

Pourquoi vous revêtir de la couleur sinistre
Dont se pare le Deuil dans l'ombre des tombeaux ?
Quand on sait de la Parque émousser les ciseaux,
Doit-on affecter l'air de son cruel ministre (3) ?

Les médecins du temps de Louis XVI ne méritaient plus ce reproche et tous les salons connaissaient le bel habit noisette galonné d'or que portait M. de Bordeu et l'on vantait l'élégante tenue de M. Barthez, celui-là même qui saignait les dames avec une ligature à glands d'or. « Si Molière revenoit au monde, dit Mercier, il ne reconnoitroit plus un seul de ses médecins. Où sont-ils, les Guenaud montés sur une mule ? Où sont MM. Purgon et Diafoirus ? Au lieu d'un homme grave, au front sévère et pâle, ayant une marche méthodique, pesant ses paroles et grondant

Obiit Borbonæ die XVIII mensis Septembris
Anno Domini MDCCLXXXIII
Ætatis LVI, mens. XI., dieb. VII
Quam viventi pacem contulit mens sibi conscia
Eam defuncto concedat divina misericordia.

(1) J. Soury. *Le Cerveau*, p. 458.

(2) *Tractatus de morbis cutaneis.* Paris, Cavelier, 1777, XVI-704 pages in-4.

(3) *L'esprit du sage médecin.*

quand on n'a point observé ses ordonnances, il apercevrait un agréable, parlant de toute autre chose que de la médecine, souriant, étendant une main blanche, jettant une dentelle avec symétrie, parlant par saillies, et jaloux d'étaler au doigt un gros brillant. S'il tâte le pouls, c'est avec une grâce particulière ; il trouve partout la santé, il ne voit jamais de danger. Au lit d'un moribond il a l'air de l'espérance : il distribue des paroles consolantes, part, plaisante encore sur l'escalier, et dans la nuit même la mort emporte son malade. (1) »

On voit que le médecin est d'une époque où règne le bon ton, où les salons dominent l'opinion, et il ne dépare point cet âge d'or de la conversation ; il sait parler, sourire et se taire : écouter, c'est un talent, car les propos des femmes ressemblent aux fils d'araignée : c'est peu solide et très long ; le docteur est le confident des « vapeurs » des dames et des « galanteries » des hommes ; il hante les philosophes, les encyclopédistes, les gens de lettres, et leurs protectrices : Quesnay, médecin de la Pompadour, trône dans le salon de Madame de Marchais ; Bordeu, médecin de la du Barry, hante celui de la marquise de Montesson et paraît aux vendredis de Madame de Laborde ; Gatti fréquente chez le duc de Choiseul et chez Madame d'Epinay où il rencontre Grimm, Diderot et l'abbé Raynal ; Vernage passe chez Madame du Deffand, dont il a la confiance ; deux fois la semaine, tantôt à Paris, tantôt à son château de Grandval, le baron d'Holbach donne à souper aux encyclopédistes ; et chez ce « premier maître d'hôtel de la philosophie », comme dit l'abbé Galiani, Roux, Darcet et Rouelle lancent de belles impiétés qui scandalisent un peu l'abbé Morellet. Tronchin parfois dîne chez Madame Necker et, certain jour, le docteur Fournier, fourvoyé en société, fait la joie des assistants et le plastron de Chamfort : « D'Alembert, jouissant déjà de la plus grande réputation, se trouvait chez Madame du Deffand où étaient M. le président Hénault et M. de Pont de Veyle. Arrive un médecin nommé Fournier qui en entrant dit à Madame du Deffand : Madame, j'ai bien l'honneur de vous présenter mes très humbles respects. — A M. le président Hénault : Monsieur, j'ai bien l'hon-

(1) Mercier. *Tableau de Paris*. Amsterdam, 1782, t. II, chap. 135.

neur de vous saluer. — A M. de Pont de Veyle : Monsieur, je suis votre très humble serviteur. — Et à d'Alembert : Bonjour, monsieur (1) » !

Evidemment le docteur Fournier, médecin de M. de Coigny, de M. le président Hénault et de M. de Séchelles, prisait les titres et pensait qu'un médecin répandu doit dédaigner les gens de petit état ; on se rappelle l'anecdote rapportée par Mercier : un malade aisé appelle son médecin, le consulte, et en le reconduisant lui montre son laquais indisposé et le prie d'y pourvoir aussi ; un mois après, le malade redemande le docteur ; celui-ci ne se dérangea point, mais, au hasard d'une rencontre, il lui donna cette leçon : « En m'écrivant, Monsieur, vous ne m'avez pas marqué si c'était pour vous ou pour votre laquais ; je n'ai point été chez vous, car je suis bien aise de vous prévenir que je ne fais point la médecine pour les laquais (2). »

En 1778, Turgot et Roucher avaient présenté à Madame Helvétius un jeune homme de vingt et un ans, qui venait chercher à Auteuil le bon air qu'exigeait sa santé délicate, et la proximité de Paris où l'attiraient ses études de médecine. C'était Cabanis ; Madame Helvétius s'attacha à lui, il lui rappelait un fils perdu, et bientôt elle le voulut avoir sous son toit et le soigner comme son enfant. Turgot mena Cabanis chez Voltaire, qui loua les vers qu'il lui montra ; le salon d'Auteuil s'embellissait de la présence du vieux Franklin, qui venait là en voisin ; et Cabanis, partageant ses instants entre l'étude, la poésie et la société, se trouvait parfaitement heureux (3). En 1789, les hôtes de la maison étaient Pinel, auquel la gaucherie de ses allures avait coûté la place de médecin de Mesdames, tantes du Roi ; Chamfort, Sieyès, Volney qui fit connaître

(1) Chamfort. *Portraits, caractères et anecdotes.* — S'agit-il de ce Fournier qui était en 1751 médecin du duc d'Orléans ?

(2) *Tableau de Paris*, VI, chap. 354.

(3) Cabanis fut reçu docteur de la Faculté de Reims le 22 septembre 1784, par R. Fillion. Cabanis a paraphrasé en vers français le serment d'Hippocrate. *(Serment d'un médecin prononcé le jour de sa réception en 1783 dans les écoles situées en face d'une église et près d'un hôpital.)* — (Voy. *Les thèses de l'ancienne Faculté de médecine de Reims,* par O. Guelliot. Reims, 1889, p. 16.)

Cabanis à Mirabeau : et ce fut Cabanis qui reçut le dernier soupir du tribun. C'était le commencement des mauvais jours, et bientôt, dans la maison d'Auteuil désertée, Cabanis et Madame Helvétius pleuraient les amis d'autrefois. Condorcet proscrit, terré dans une cave, Volney, Roucher captifs, Chamfort à demi suicidé dans sa prison. Cabanis lui-même était menacé : il ne fallait rien moins que sa bienfaisance inépuisable, toute son influence de médecin et la popularité dont il jouissait dans le village d'Auteuil, pour lui épargner le sort de ses amis.

IV

Sous le couvert de statuts rédigés dans des intentions respectables, les divers clans de la Faculté assouvissaient leurs rancunes, les haines féroces allaient jusqu'aux basses manœuvres, aux voies de fait. Un beau jour, Chomel donne à un autre docteur un démenti en pleine Faculté : l'offensé réclame une convocation spéciale de l'Ecole pour en juger : mais, quelques minutes après rencontrant son contradicteur seul dans la salle supérieure, il lève sa canne et fait des moulinets d'une éloquence si frappante que Chomel terrifié court se mettre à l'abri de la grèle sous un bureau. Le lendemain, persuadé de son tort, Chomel fit de publiques excuses du démenti lancé par lui, et un railleur rima sur le champ un impromptu à l'adresse du terrible escrimeur :

Dès que Chomel entend la voix,
Il fuit, il change de visage.
Serait-il devenu sauvage
Pour avoir passé par le bois ?

Chomel s'en tira avec quelques ecchymoses. Mais on vit pis le jour où éclata l'odieuse affaire de délation qui mit aux prises Bouvart et Bordeu.

Il y avait une vieille haine, faite de beaucoup de jalousie, entre Bordeu et Bouvart. Ce dernier trouva une occasion de nuire et en profita, d'accord avec son confrère Thierry qui soupçonnait Bordeu d'avoir écrit contre lui. Le 4 avril 1761, la Faculté étant réunie, Bouvart se lève et déclare qu'il a entendu parler de faits graves à la charge de Th. de Bordeu : six ans auparavant, ce médecin, chargé d'escorter jusqu'aux eaux de Barèges le marquis de Poudenas, qui mourut en chemin, aurait profité de l'occasion pour grossir indûment ses honoraires de la montre et de la tabatière du défunt.

Cette accusation de vol, bien inattendue, produisit plus de surprise que de convictions, et l'on se sépara avec quelque gène ; mais la chose s'ébruita, la calomnie prit corps et Bordeu, d'abord dédaigneux, finit par s'émouvoir : peu s'en fallait qu'on ne l'accusât d'avoir enlevé les tours de Notre-Dame. Il demanda à la Faculté de s'assembler pour ouïr sa justification. Le 25 avril, aux Ecoles, il se plaignit amèrement de ce que certains docteurs eûssent pu douter de sa probité et divulguer sur son compte de si injurieux soupçons ; Bouvart, qui était là, se sentit visé : « Auriez-vous, cria-t-il, le front de soutenir devant cette troupe d'honnête gens, que j'ai dit des choses contre votre honneur et votre probité ? — Hé ! que me reprochez-vous donc ? repartit Bordeu. — Des ouï-dire ! »

Le 28 avril on en délibéra de nouveau, à la demande des docteurs Bouvart, Verdelhan et Bertrand : d'ailleurs Verdelhan ne parut pas à cette réunion, et Bertrand déclara qu'il n'était point pétitionnaire ; mais Bouvart suffisait bien ; il précisa ses accusations, fort du témoignage du sieur La Jeunesse, valet du feu marquis : Bordeu s'était emparé d'une montre enrichie de diamants, et d'une tabatière, sous prétexte de les remettre au frère du défunt.

L'origine de cette affaire, c'est qu'en juillet 1755, Bordeu, de retour à Paris, avait reçu la visite d'un commissaire au Châtelet, réclamant au nom du sieur Paillet, tailleur et créancier de Poudenas, les objets par lui détournés de la succession. Bordeu envoya promener le robin et remit au frère du défunt les bijoux dont il avait la garde, ne les ayant conservés que comme caution des 1.008 l. d'honoraires à lui dus pour diverses avances et

ses soins éclairés. Et comme preuve, il mit sous les yeux de Bouvart le procès-verbal de la vente du marquis (son frère avait renoncé à l'hoirie) ; la montre et la tabatière y figuraient. Au surplus, Bordeu invoqua le témoignage de l'abbé de Lagardère, curé de Saint-Saurin de Bordeaux, qui avait rendu les derniers devoirs au mort. Ses ennemis ne furent point persuadés et lancèrent quelques rumeurs où l'accusé distingua l'injure de *Mandrin*. Blême sous l'outrage, il adjura la Faculté d'en faire justice, tandis qu'une partie des docteurs manifestaient leur mécontentement : « On retourne ses paroles pour en exprimer du poison, criait M. Vasse, c'est indigne ! » Ces explications fournies, Bordeu sortit ; selon la coutume, quatre docteurs apposèrent leur signature à côté de celle du doyen au bas de l'interrogatoire, au nom des quatre-vingts docteurs présents, et l'on nomma une commission d'enquête de six membres.

Bordeu envoya au doyen Le Thieullier une protestation ; il n'avait dans la justice de la commission qu'une foi médiocre et s'il pouvait compter sur la bienveillance de Ferrein et de Marteau, les quatre autres commissaires, surtout Belleteste et de la Rivière, lui étaient hostiles. C'est sur un rapport signé de ces derniers seuls que la Faculté décida à l'improviste d'exécuter sa victime ; le 23 juillet 1761, les docteurs déclarèrent que la conduite de Bordeu avait été répréhensible et le rayèrent du registre jusqu'à ce qu'un arrêt de la Cour du Parlement l'eût réhabilité : d'ailleurs ce ne fut point à l'unanimité : Marteau criait qu'on n'avait pas l'ombre d'une preuve, que c'était un parti pris ; Astruc demandait qu'on laissât à l'inculpé le temps et la possibilité de se justifier : peine perdue ; il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre ; on s'en aperçut bien à la fin de la séance à un bruit de clés et de serrures : on avait fermé les portes et l'appariteur se morfondait au dehors, porteur d'un arrêt du Parlement défendant à la Faculté de rien conclure sur le cas de Bordeu, reçu opposant et appelant des décisions antérieures ; on ne put ouvrir que quand il fut trop tard, la chose faite.

Bordeu porta plainte contre l'appariteur qui n'avait point forcé la clôture, et contre le doyen, et il s'adressa pour sa défense à l'avocat Gerbier. Mais l'imbroglio judiciaire se compliquait : un mémoire du marquis de Poudenas, frère du défunt, publié

sans nom d'imprimeur (il paraît que c'était un faux), attaquait violemment Bordeu comme coupable d'avoir affirmé en pleine Faculté qu'il n'avait recelé les bijoux du mort que de concert avec les héritiers, afin de les soustraire aux créanciers : allégation que l'honneur des Poudenas ne pouvait tolérer. Il est probable que toutes ces machinations étaient l'œuvre d'un certain de la Rauza, homme d'affaire des Poudenas, soudoyé par Bouvart ; d'ailleurs Bordeu avait fait bien pis que ne le croyait ce dernier : on l'accusait « d'avoir fouillé dans la poche du défunt, d'avoir décousu les manchettes qui tenaient à sa chemise, d'avoir mis dans sa poche un mouchoir qu'on avait mis sur son visage, d'avoir emporté environ cent louis que le malade devait avoir quand il mourut, et d'avoir fait faire des bretelles à ses culottes devenues trop pesantes pour tenir toutes seules ». Et c'étaient encore de ridicules racontars, Bordeu forçant son malade à vivre d'eau panée entre Arpajon et Cavignac, accélérant la marche pour l'achever, essayant de le laisser mourir sans confession. Quant à l'abbé de Lagardère, dont se réclamait Bordeu, on le traitait tout bonnement de complice.

L'abbé protesta, Bordeu porta plainte ; il y avait pis : sur le bruit de l'affaire, le lieutenant du sénéchal de Guyenne décrétait Bordeu de prise de corps, au criminel ! et en octobre 1761 les huissiers couraient à sa recherche : il n'eut que le temps d'obtenir du Parlement la cassation du décret lancé contre lui à Bordeaux ; ce qui n'empêchait point l'entêté lieutenant bordelais de l'assigner à quinzaine le 28 octobre 1761 ; et Bordeu « jugea prudent de faire plus d'une fois ses visites dans un équipage aux armes et à la livrée du prince de Conti ».

Le 24 octobre 1763 Bordeu, qui devait présider la thèse cardinale du bachelier Querenet fut exclu de son rang ; le 4 novembre la Faculté, attendant toujours l'arrêt qui devait laver l'inculpé des griefs de Poudenas, confirma l'attribution de la présidence au régent qui suivait Bordeu sur le catalogue.

Parmi ceux dont l'accusé eût pu attendre un appui efficace, le ministre d'Argenson était tombé et le maréchal de Belle-Isle mourut. Pourtant les calomnies de Bouvart avaient trouvé beaucoup d'incrédules ; la princesse de Conti rabrouait publiquement le président Gilet de Lacaze, du parlement de Navarre, qui

prenait parti pour son gendre, M. de Poudenas, le fils. Le duc de Fitzjames ne cachait point son sentiment sur ce point et un jour, au grand couvert du roi, le duc de Bouillon s'écriait : « Sire, ou Bordeu a volé et il doit être pendu, ou Bouvart l'a calomnié et il doit être pendu aussi !... » Quelque temps après, le duc de Sully, rendant visite à MM. de la Grand'Chambre du Parlement leur disait : « Je descends du fameux Rosny, l'ami de son maître, et je vous sollicite pour Bordeu, la fine fleur du pays d'Henri. »

Enfin, le 24 mars 1764 parut une sentence du Parlement déchargeant « Théophile de Bordeu, écuyer, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier et docteur régent de celle de Paris, de toutes les plaintes et accusations contre lui intentées », et ordonnant la suppression des mémoires imprimés ayant pour titre mémoire de M. le marquis de Poudenas contre le dit M. de Bordeu et autres mémoires, etc. »

Devant cette décision, la Faculté se réunit le 13 juin pour décider s'il convenait de réintégrer Bordeu dans tous ses droits.

L'un des docteurs, Robert, ne dissimula pas le dégoût que lui inspiraient la conduite des ennemis de Bordeu, et les calomnies de Bouvart : la Faculté froissée le condamna à demander pardon aux docteurs, en particulier au doyen, à Bouvart, aux commissaires, lui interdisant l'entrée des Ecoles jusqu'à ce qu'il s'y fût soumis, sous la menace d'un an d'exclusion. D'ailleurs, ce jour là, on n'admit pas la réintégration de Bordeu, non plus que dans l'assemblée qui suivit ; et il fallut un arrêt de la Cour, du 6 août 1764, pour restituer à Bordeu ses prérogatives de docteur régent.

Bordeu fut trouvé mort un matin dans son lit en décembre 1776 (1) Bouvart en l'apprenant eut un mot féroce : « Je n'aurais pas cru qu'il fût mort horizontalement. » Ses autres ennemis — il en avait beaucoup — firent chorus, le *Journal de médecine* lui consacra une notice nécrologique assez malveillante. La Faculté lui gardait le grief d'avoir eu des torts envers lui ; d'ailleurs elle le soupçonnait de pencher du côté des chirurgiens, et même de leur prêter sa plume, et voyait toujours en lui un suppôt de Montpellier.

(1) Inhumé à Saint Sulpice le 26 décembre 1776.

V

Le docteur Robert avait eu le tort de dire tout haut ce qu'il pensait. Un de ses prédécesseurs, le docteur Alexandre-Pierre Mattot (1), eut l'imprudence de l'écrire : or il avait l'esprit mordant, aimait à dauber sur le dos de ses confrères, et l'on se passa sous le manteau des copies d'un manuscrit satirique de sa composition, attribuant à chaque médecin de la capitale un domicile et une enseigne fantaisistes, une devise facétieuse, mais en rapport avec les défauts que la malignité publique leur prêtait. Voici cette pièce :

Logemens des médecins docteurs de la Faculté de Paris ou pièce satyrique.

« (A esté composé par un de ce corps nommé Alexandre-Pierre Mattot sur la fin de l'année 1702. La Faculté en ayant esté informée l'a obligé d'en faire réparation publique dans l'Ecole de médecine peu de temps après.)

De Versailles

Afin que personne n'en ignore liste de Messieurs les docteurs régents en la Faculté de médecine de Paris avec leurs demeures, enseignes et devises.

Guillaume Petit, rue des Vertus, à la Providence. Vieillesse maccabre.

Bertin Dieuxivoye, rue d'Enfer, au vieux Singe. Argent comptant porte médecine.

(1) Docteur du 7 octobre 1692.

Pierre Perreau, rue des Marmouzets, au Lazare ressuscité. Plus de bonheur que de science.

Michel de la Vigne, rue des Incurables, au paralitique. A vieux chat, jeune souris.

Claude Quartier, à St-Nicaise, au bon Pasteur. Malheur à qui me scandalise !

Abraham Thevart, rue St-Julien le pauvre, au bâton blanc. Le retour est pire que matine (a eu carrosse et est mal dans ses affaires).

Alexandre-Michel Deniau, vallée de misère à l'ange Gabriel. A vieille mule frein doux (a épousé sa servante qui est fort vieille).

Pierre Cressé, rue du Verger, au gros boulot. Je tremble quand j'y pense (a été foüeté à cause de Vénus).

Raphaël Maurin, rue du Puits, au buste. Fortune change (a été médecin de St-Cyr).

Denis Dodart, rue des Saints-Pères, au phœnix. Il suit tout en Dieu.

Pierre Pourret, rue St-Fiacre, aux trois canards. A qui en veut j'en donne (est Gascon point larron, *miraculum ingens*).

Nicolas Rinsant (1), rue Betisi, au perroquet. Toujours va qui danse (donne l'émétique à outrance).

Jacques de Bourges, fossé de l'Estrapade, au coq hardi. Je risque le tout pour le tout.

Gui-Crescent Fagon, place des Victoires, à la renommée. La gloire m'accompagne.

Anthoine Lemoine, rue Simon le franc, à la bonne foy. Contentement passe richesse.

Charles Marteau, hôtel des Invalides, à la truye qui file. Peu de chose m'occupe.

Mathieu Thuillier, rue des Bons-Enfants, à la ville d'Amiens. Malheureux qui me trompe ! (est Picard, *fidelis Picardorum natio*).

Raimond Tinot (2), rue du Renard, au bon chasseur. Point d'argent point de Suisse.

Louis Morin, rue Trousse-Vache, à la machine de Marli. Le bien me vient en dormant.

Claude Guérin, rue de l'Homme-Armé, à l'épée de bois. Plus de bruit que de besogne (porte l'épée, *alter Achilles*.)

Henri Mahieu, rue Salle-au-Compte, au Compassé (a épousé sa servante).

(1) Rainssant.
(2) Finot.

Dominique de Farci, place Maubert, au plat d'étein. Bon repas pour son argent (est fils de gargotier).

Claude Berger, rue St-Pierre-aux-Bœufs, à la botte de foin. A grosse tête peu de cervelle.

François Vesou, rue du Reposoir, au petit roy. Je me moque de la médecine ; (est lieutenant de Sens et *artis medicæ curam non gerit*).

Louis Gajant, rue Serpente, au Roy des Bothemes. Doux qui s'y fie.

Jean Robert, rue des Prêtres, à la retraitte. Je quitte ma part (est curé.)

Anthoine de St-Yon, rue du Colombier, aux trois poulets. Je me joue du peuple (vend 100 l. des poulets nourris de chair de vipère).

Pierre Yon, rue Jean-Pain-Mollet, au poux qui tremble. Qui menace a grande peur.

Jean Cordelle, rue Jean-Tisson, à la licorne. Petit pannier, petit mercier.

Pierre d'Aquin, rue St-Médéric, au repentir. Trop parler nuit ; (est exilé *pro nimiâ loquacitate*).

Germain Preaux, pour ma vie à la feuille qui tremble. Je suis le grand chemin.

François Aflorti, rue de la Corne, à l'arche de Noé. Bon équipage pourvu qu'il dure (a sept enfants.)

René le Comte, Cour du Palais, au plaideur. Chicane est ma science.

Jean-Baptiste-René Moreau, rue Mon-Conseil, au Compas. Chat échaudé craint l'eau froide ; (a eu des coups de bâton pour avoir voulu baiser la fille du secrétaire du Roy.)

Pierre Bonnet Bourdelot, rue du Verbois, au grand chantier. Mérite sans récompense (est fils d'un marchand de bois.)

Louis Poirier, rue Traversine, à la sagesse. Fortune me fuit.

Joseph Thomasseau, rue Chapon, à l'innocence. Douceur est mon partage.

André Anghard (1), Place Royalle, au cocq couronné. A bon chat bon rat.

Louis Labbé, rue St-Sauveur, au mal assis. Je ne bas plus que d'une aile.

François Le Rat, rue Mondétour, au double visage. Bien fin qui me connoît.

(1) Enguéhard.

Pierre-Paul Guiart, rue du Croissant, au bon Joseph. Ma femme fait ma fortune.

Jean Poisson, rue de Paradis, au content. Fortune sans faste.

François Mailiard, rue des Singes, au gaillard boiteux. A méchante poitrine, mauvaise langue (est bossu, boitteux et fort médisant).

Ponce Maurin, rue des Trois-Maures, à la tête noire. Babil fait tout.

Michel de Hodancq, rue du Mouton, au franc picard. Annui à qui attend.

Gui Erasme Emmeres, rue du Petit-Lion, au grand cerf. Patience en enrageant.

Jean Boudin, rue des Jeux-Neufs, aux deux boulles. Je suis le plus près du but (espère d'être médecin du Roy).

Bertin-Simon Dieuxivoye, place aux Ciseaux ? à l'écritoire. A tout bon compte revenir (est correcteur des comptes).

Claude Quiquebeuf, cloître St-Oportune, à la raquette. Je pelote en attendant partie.

Jean de Tral (1), rue des Juifs, au fin matois. L'herbe est bien courte si je ne pais.

Nicolas Bailli, rue des Boucheries, au cimetière bossu. Malheur à qui tombe sous ma coupe !

François Picotté de Belêtre, rue Judas, aux faux amis. Le chat est toujours chassé.

Michel Piconnat, (2) cul-de-sac de St-Joseph, au magistrat d'Etempes. Chou pour chou, Aubervilliers vaut bien Paris ; (est maire d'Etempes).

Urbain Leauté, rue des Déchargeurs, au père des familles. Beaucoup de peine, peu de profit.

Jean-Baptiste Doie (3), rue Poupée, au paon. L'ambition me perd.

Nicolas Brunel de la Carrière, vis-à-vis la Croix du tiroir, à l'arquebuse. Je vise de loin.

François Gouel, rue Thibaut au dé, au trictrac. Marchand qui perd ne peut rire (joue au trictrac et perd toujours).

Armand Douté, Croix-Clamard, au désert. Je jette le manche après la coignée ; (s'est retiré à la campagne et ne se mêle plus de la médecine).

Philippes Douté, rue de l'Arbre Sec, à la vipère. Tout ce qui reluit n'est pas or.

(1) Probablement Jean d'Aval.
(2) Pichonnat.
(3) Doye.

Jean-Baptiste Dodard, quay des Morfondus, au chat qui quête la souris. Il ne semble pas que j'y touche.

François Vernage, rue Grenier-St-Ladre, au trébuchet. Ils sont bons quand je les prends.

Charles Contugi, Pont-Neuf, entre le cheval de bronze et la place Dauphine, à la savonnette de Boulogne. *Hic et ubique venditur piper.*

Pierre Marais, rue de la Femme-Sans-Tête, au nid à rats. J'ay le cerveau trouble.

Louis Devaux, rue Portefoin, à la grosse tête. A petit manger bien boire.

Jean Buirete (1), rue de la Harpe, à l'Epinette. A petit bidet grande avoine.

Alexis Litre, rue de Seine, au buveur d'eau. Qui va *piane* va *sane.*

Jean-François Foy Vaillant, rue Galande, aux trois bouteilles. Je bois quoy qu'il en coûte.

Claude Bourdelin, rue de Richelieu, vis-à-vis les Quinze-Vingt. Fortune m'aveugle.

Alexandre-Pierre Mattot, rue des Rats, à la médisance. Malheur à qui j'en veux ! (celui qui a fait la pièce).

Claude Burlet, rue Montorgueil, aux quatre vents. Vigne de la Courtille, belle montre, peu de rapport.

Michel Sauvale, rue des Petites-Maisons, à la pitié. Mon sort est à plaindre.

Jean Gellay (2), rue Jean-Fleuri, au beau Sire. Ma mine impose.

Ambroise Chemineau, bute St-Roch, au faux dévot. Trompe qui peut (entendit trois messes de suite à Versailles pour être vu de M. Fagon).

Philippes Scaron (3), rue de la Savaterie, au gâte mettier. Fort ou faible il prend tout.

Armand Joseph Collot, rue Tireboudin, au verd galland. Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.

André Cressé, rue St-Leu-St-Gilles, au triomphe de Bacchus. Je chasse de race.

Joseph Piton Tournefort, rue du Bout-du-Monde, au grand pèlerin. Monnoie fait tout faire (fait des voyages pour trouver des plantes).

Honnoré Michelet, rue St-Thomas du Louvre, au roy d'Espagne. Mon mérite fait ma fortune (est médecin du roy d'Espagne.)

(1) Pierre-Jean Burette.
(2) Jean Gelly.
(3) Caron.

Jean Couet (1), Bois de Boulogne, au médecin de Chandnay. Je guéris de tous maux (donne des simples pour toutes les maladies).

Pierre Jacquesmier, rue aux Ours, à l'homme chargé de malice. Bien fin qui m'attrape.

Anthoine Le Clerc, charnier Saints-Innocens, à la girouette. Je tourne à tout vent.

Claude du Frene, rue Jocrisse, à la poule qui pond. Je ne fais pas grand bruit.

Nicolas Andri, rue de l'Université, à la boète à Pandore. Plus de faveur que de mérite.

Charles Bombard (2), rue Lanié-de-Grenelle, à la belle étoile. Qui a bon voisin a bon matin (mange sept fois la sepmaine hors de chés lui).

Jacques Souhait, carrefour de Leide, à la férule. Toujours pêche qui en prend un ; (a été précepteur de Messieurs de Marillac, a une chaise avec un cheval).

Charles Thuillier, rue Neufve-St-Paul, au nouveau converti. Plutôt tard que jamais ; (a été de la Chambre royale).

Mathieu-Denis Fournier, rue des Massons, au gros Suisse. Simplesse est ma devise.

Jean Gaillard, vis-à-vis la fontaine de l'Echaudé, à la Talmouse. Elles sont bonnes quand elles sont chaudes (a été pâtissier).

Jacques Minot, rue du Hazard, à la Providence. Qui trop embrasse, mal étraint.

Pierre Le Tonnelier, rue des Mauvais-Garçons, à la baguette. A petite playe, petit onguent (a le secret de la baguette et donne de l'onguent pour les punaises).

Louis L'Emeri, rue de la Vennerie, à la souris qui creuse. Plus d'orgueil que de science.

Jacques-Simon de la Rivière, faubourg St-Lazare, à la foire St-Laurent. Je suis bon pour faire rire.

Philippes-Bernard de Bordegaraye, rue de la Friperie, aux trois ciseaux. Faire qui peut (a sa femme couturière).

Claude Berger, rue des Francs-Bourgeois, au marc d'or. Mauvais œuf, mauvais poulet.

Raimond-Jacob Finot, place Baudet, à l'ignorance. A laver tête d'un âne, on perd sa lessive.

(1) Jean Groult (?).
(2) Bompart.

Louis de Mondier du Gué (1), rue Montmartre près de l'égout, à la grimace. L'on me sent de loin (put comme m... en bassin.)

Michel Louis de la Garanne, rue des Quinze Vingt, au Tourniquet. Contre fortune, bon cœur.

François Duval (2), rue St-Bon, au mouton blanc. Maudit soit qui mal y pense ! »

Telle était la satire du docteur Mattot : elle s'ébruita, plainte fut portée contre lui à la Faculté le 19 octobre 1702, et le 25, les docteurs, convoqués *per juramentum*, se rassemblèrent sur les trois heures de l'après-midi dans les Ecoles supérieures pour ouïr la défense de leur collègue. Le coupable, ainsi traduit devant ses pairs, fort penaud, prit la parole et dit (3) :

« Doyen très digne, et vous, maîtres de la médecine, je m'avance ici, prosterné à vos pieds, non pas tant pour plaider ma cause que pour vous demander pardon de toutes mes forces, à tous et à chacun et quoique je ne sois pas tant l'auteur que le promulgateur de ce libelle fameux composé contre la Faculté, puisque cette affaire paraît retomber sur moi seul..., je déclarerai donc, messieurs les médecins, que cette chose, je dirai même cette œuvre malheureuse et néfaste, a été d'abord non seulement entreprise à mon insu par l'un des docteurs, mais encore énormément augmentée, et qu'ensuite j'ai pris avec lui une très grande part à la distribution de ce libelle fameux composé contre la Faculté ; mais je crains que sa mémoire ne soit décriée par cette honteuse infamie, et, quoiqu'il en soit, je suis coupable ; je suis coupable moi seul, et puisqu'il n'est plus du nombre des mortels, je suis le seul survivant. Vous avez donc devant vous, messieurs les médecins, un coupable qui avoue, et maintenant agissez, statuez, jugez... Mon sort, mon honneur, ma famille, ma fortune, ma réputation, tout ce qui m'appartient dépend de vous ; et si votre décret m'est contraire et défavorable, auprès de qui donc trouverai-je ensuite quelque faveur ? Si je suis désagréable ou odieux à ma Faculté, allez, lumières de la médecine, allez, faites ! Mais si vous m'accordez le pardon que je vous demande à tous et à chacun, je suis prêt à vous implorer en particulier si la Faculté en juge ainsi. Lumières de la médecine, vous me voyez tourmenté par un très

(1) Dugué de Mondières, inhumé à Saint-Paul le 9 avril 1710.
(2) Probablement Louis-François Dutal.
(3) En latin.

grand remords de conscience ; aujourd'hui, éclairé sur mon crime vous voyez que je ne puis jouer devant vous le rôle d'un avocat demandant grâce ; ayez pitié, ayez pitié d'un homme qui implore son pardon ! Maintenant je me retire et n'ajoute qu'un mot pour ne point fatiguer vos oreilles : j'ai demandé à notre très sage doyen non seulement oralement, mais par écrit, de se joindre à moi pour demander mon pardon. Maintenant donc je laisse à notre très sage doyen... le soin de vous parler du reste. *Dixi !* »

Le coupable repentant se retira ; on parlait de radiation ; mais avant tout on exigea qu'il écrivît de sa main sur le registre sa rétractation orale, et, de plus, la supplique que voici :

« Je supplie Monsieur de Farcy, doyen de la Faculté de médecine de Paris, d'intercéder pour moy dans l'assemblée de la Faculté pour obtenir pardon de la faute que j'ay faitte d'avoir esté l'autheur du libelle fait contre presque tous les docteurs de la Faculté en forme de logemens, enseignes et devizes pour raison de quoy j'ay esté cité à l'assemblée et de promettre en mon nom à la Faculté de ne jamais retomber dans pareille faute dont je demanderay excuse en pleine assemblée à peine en cas de conviction d'estre exclus pour toujours de la compagnie, de laquelle grâce je luy auroy une sensible et éternelle obligation. A Paris, ce 24 octobre mil sept cent deux. Mattot. »

Et Mattot dut, en outre, aller au logis de chaque docteur demander pardon ; et il obtint sa grâce, car il figure au catalogue les années suivantes.

VI

C'est pour un crime analogue que plus tard M. de la Mettrie encourut la haine de la Faculté de Paris : il y alla, cette fois, non point de sa radiation, car il ne faisait point partie de l'Ecole, mais de sa liberté même, et il était coutumier de ces délits de librairie, comme nous l'allons voir.

Julien Offray de la Mettrie était né à Saint-Malo, le 25 décembre 1709 : il étudia les humanités au collège de Coutances,

puis à Paris au collège du Plessis ; la rhétorique à Caen ; la logique à Paris encore, sous M. l'abbé Cordier, fameux janséniste, et la physique au collège d'Harcourt ; sa famille voulait qu'il fût d'Eglise, mais les conseils de M. Hunauld le tournèrent vers la médecine, et il prit ses grades en 1727 à la Faculté de Reims.

« La postérité saura, dit-il, qu'ayant jugé à propos de dépenser plusieurs fois les 6.000 l. que mon père m'avoit envoiées pour me faire recevoir de la Faculté de Paris, il me fallut rabattre sur celle de Reims avec laquelle j'en fus quitte (en bien payant et répondant aussi bien que j'étois interrogé) pour dix louis. Après avoir été couronné du sale bonnet d'Hippocrate par les augustes mains de ses dignes enfans, je revins chez moi : là, nonchalamment étendu sur un sofa pour me reposer de mes fatigues, livré à des réflexions moitié sérieuses, moitié plaisantes, tantôt j'étois plongé dans un morne silence, et tantôt je ne pouvois m'empêcher de rire seul comme un fou. Je me lève ensuite brusquement et me promenant à grands pas, jettant par hazard les yeux sur une glace, voilà que j'aperçois une figure de médecin qui s'étoit bien diverti dans sa vie, qui avoit dépensé peut-être 100.000 l., *proh pudor!* mais qui ne savoit pas quatre mots de médecine : c'étoit la mienne, ne vous en déplaise, mon fils, avec robe, rabat, bonnet quarré et tout notre lugubre accoutrement. Je me tenois les côtes à force de rire, je ne revenois point de me voir médecin. Médecin, moi !... Je me rassis, et bien convaincu que je n'étois que ce que je voyois, l'ombre de Hunauld, je m'adressois à moi-même les plus singuliers propos, lorsqu'un valet frappe à la porte de mon antre et me prie d'aller voir un parent de mon banquier qui étoit malade. Ma folie allant son train : « Ah, mon ami ! lui dis-je, va chez M. Josnet qui m'a fait médecin ! Il l'est apparemment puisqu'il en fait d'autres ; mais le diable m'emporte si je suis plus médecin que toi (1) » !

Heureusement, La Mettrie trouva de meilleurs maîtres que M. Josnet ; ce fut d'abord Hunauld, son compatriote et son ami ; puis Boerhaave : en 1733, La Mettrie était à Leyde (2),

(1) Pages 121-122.
(2) M. Quérard (*Les supercheries littéraires dévoilées*) dit que l'on attribua à La Mettrie le pamphlet de Sénac contre Sylva, intitulé *Lettres de Julien Morisson sur le choix des saignées*, Paris 1730, et que ce bruit le décida à s'expatrier. Frédéric II, dans l'éloge de La Mettrie, dit que ses satires contre les médecins lui furent inspirées par un ami candidat à la

suivant les leçons de ce célèbre médecin, dont il traduisit plusieurs ouvrages ; mais, après la mort de son professeur, il revint vivre à Saint-Malo, occupé de travaux divers, de traductions, et fréquentant chez une convulsionnaire, la veuve Duval : en 1742, le chirurgien Morand, avec lequel il était lié, le rappela dans la capitale et le fit nommer médecin des gardes françaises. La Mettrie suivit le colonel duc de Gramont dans la campagne d'Allemagne, à la bataille de Dettingen (1743), au siège de Fribourg, et le perdit à Fontenoy (1745). Un emploi dans les hôpitaux militaires, qu'il obtint de M. de Séchelles, lui permit de vivre, en attendant mieux. Mais il fut très compromis par la publication de son *Histoire naturelle de l'âme*, dédiée à Maupertuis, qui parut à La Haye la même année. Il y développe la théorie sensualiste et penche finalement vers le matérialisme. En 1746, sa *Politique du Médecin de Machiavel* vint encore aggraver son cas ; il dut quitter les hôpitaux de l'armée. C'est dans ce livre qu'il dévoilait les procédés employés par certains médecins pour arriver à la fortune, et traçait, d'un pinceau qui n'était pas toujours bienveillant, les portraits de quelques Esculapes célèbres, qu'il fallait bien reconnaître sous des pseudonymes transparents. L'affreux Bouillac (Bacouil), le jaune Marcot (Jonquille), l'élégant Helvétius (Erosiâtre), l'érudit Falconet (de la Rose), Astruc (de Crysologue), Dubois (de Lignum), Procope le bossu (d'Esope), Andry (Verminosus), le dormeur Molin (de Philanthrope), Ferrein (de Rufus), le musqué Sidobre (Douillet), Chirac le hautain (l'empereur Julien), l'insinuant Sylva (de la Forest), l'intrigant Le Thieullier (de Baptême), ils sont tous là, croqués d'un crayon impitoyable et féroce, qui n'épargne ni leur physique, ni leur caractère, enregistre les bruits malveillants, les racontars plus ou moins fondés qui courent sur leur compte, les dessous de leur politique d'arrivistes. Voici M. Anodin (Winslow), « petite machine dévote qu'un rien scandalise, à qui une mouche fait peur ». Sa pudeur, toujours alarmée, a entrepris d'expurger le vocabulaire anato-

place de médecin du roi, pour déconsidérer ses rivaux. Si cela est vrai, La Mettrie aurait-il servi les ambitions de Sénac ?

mique : sa thérapeutique, non moins alarmée que sa pudeur, redoute les remèdes les plus inoffensifs.

Voici Sidobre, aimable médecin de salon, qui mange ses 30.000 l. de rente à conserver sa précieuse santé par tous les raffinements de la mollesse : « On le lève, on l'habille, on le parfume, on le déshabille, on le couche ; son pot de chambre est d'argent ou de la plus belle porcelaine du Japon. Il n'est point dans tout Paris des perruques d'un plus beau blond ni de plus belles dentelles ; ce médecin a l'air d'un seigneur dans son appartement et d'un savant dans sa bibliothèque, qui est superbe et jamais dérangée. » Pour économiser des pas fatigants, il n'admet que peu de clients, quelques grands seigneurs dont il fait les délices, comme M. de Guiche dans l'hôtel duquel il habite rue Richelieu, et la duchesse de Gontaut. C'est à Sidobre-Muscadin que Pluton dira, dans *La Faculté vengée :* « Il faut que vous soyez un important personnage ! » et qui répond : « J'ai tant joué ce rôle qu'il m'est devenu naturel. » Saluons encore Sylva (de la Forest), qui fait à ses clientes des caresses équivoques : Barnaba (Vernage), homme grave à tête vide ; Dubois, qui « a mis la chirurgie et la médecine en vers et en musique » et qui « eût mis Hippocrate en madrigaux ». Bouillac enfin dont le « portrait est par trop dégoûtant, mais il est d'après nature ! » On juge du bruit que fit cette satire, qui ne reculait ni devant le trait injuste ni devant le mot grossier. A la requête du doyen et des docteurs de la Faculté, un arrêt du Parlement, du 9 juillet 1746, la condamna au feu, en ordonnant des poursuites contre l'auteur, l'imprimeur et les distributeurs. Le 13 juillet, le libelle fut lacéré et jeté au feu par la main du bourreau au bas du grand escalier du Palais. Quant à La Mettrie, il s'enfuit à Leyde.

Il se consola de son exil en écrivant *La Faculté vengée*, comédie en trois actes en prose, qui mettait encore une fois en scène les grands maîtres de l'Ecole et les grands docteurs de Paris, réunis pour juger *Chat-Huant*, auteur du *Machiavel*, et c'est devant Pluton, roi des Enfers, que sont prononcés leurs discours grotesques. On retrouve là Molin (Somnambule), Helvétius (Grésillon). Astruc (Savantasse). Sidobre (Muscadin). Boyer (Maqui). Pousse (Vardaux). Bouillac (Sot-en-cour). Dionis

(Don Quichotte), Bourdelin (Boudinau), etc., etc. C'est encore en Hollande que parut l'*Ouvrage de Pénélope*, qui réédite, avec quelque développement, la *Politique du Médecin de Machiavel*, et dont nous avons tiré l'édifiant sermon qui commence ce chapitre. La Mettrie, ayant eu l'imprudence de publier son *Homme-machine*, apologie du matérialisme, vit son livre brûlé par arrêt des magistrats de Leyde, et dut lui-même quitter la ville.

Ainsi mis au ban de la France et de la Hollande, La Mettrie se trouvait sans asile, lorsqu'un beau jour il reçut une lettre de Maupertuis qui lui offrait, de la part du roi de Prusse, un gîte à Berlin (1). Frédéric voulait être le Mécène de ce philosophe victime de l'intolérance : il le nomma non pas son médecin, mais son lecteur, et lui donna un fauteuil à l'Académie des sciences, avec une pension ; le lecteur lisait au roi l'Histoire de l'Eglise, qu'il assaisonnait de railleries de son cru, et ils parcouraient, en riant, les allées de Postdam. « Il y a ici, écrivait Voltaire à Madame Denis, un homme trop gai : c'est La Mettrie ; ses idées sont un feu d'artifice, toujours en fusées volantes. Ce fracas amuse un demi-quart d'heure et fatigue mortellement à la longue... Il y a dans son ouvrage *(L'homme machine)* mille traits de feu et pas une demi-page de raison ; ce sont des éclairs dans une nuit... Dieu me garde de le prendre pour mon médecin ! Il me donnerait du sublimé corrosif au lieu de rhubarbe, très innocemment, et puis se mettrait à rire ! (2) » Son insouciance était extrême ; il lui arrivait de dire : « Crébillon père et moi nous avons mangé le patrimoine de nos enfants. Son fils s'en plaint fort, ce qui est de mauvais exemple ! »

La Mettrie était le boute-en-train des dîners de Sans-Souci, faisant assaut d'esprit avec Voltaire et d'Argens, lâchant des plaisanteries énormes et des propos salés, qui faisaient éclater le roi-caporal ; le lecteur traitait familièrement son monarque, entrait dans son cabinet comme chez lui, enlevait sa veste, se couchait sur le canapé, ayant toujours à lancer quelque drôlerie, qui les mettait en joie ; et il se relevait la perruque de

(1) La Mettrie y arriva en février 1748.
(2) *Œuvres*, t. XXXVII, p. 194-195.

travers, l'œil émerillonné, ses lèvres gourmandes épanouies dans un gros rire, tel enfin qu'il nous apparaît encore dans sa gaîté débraillée, sur le portrait de Sans-Souci.

M. de la Mettrie riait, riait... et c'était de peur de pleurer ; il finit par s'ennuyer à mourir ; les massifs touffus du parc, peuplés de statues blanches, les terrasses avec leurs berceaux de treillage, les marbres brillants de la salle ovale, qui avait abrité sous sa voûte dorée tant de repas joyeux, la bibliothèque aux panneaux de cèdre parsemés de coquilles gracieuses et de guirlandes de fleurs, tout cela lui paraissait triste comme les murs d'une prison, et son rôle lui pesait, comme à ces Atlantes qui s'inclinent sous le poids des corniches, à la façade de Sans-Souci : « Il brûle de retourner en France, dit Voltaire. Cet homme si gai, et qui passe pour rire de tout, pleure quelquefois comme un enfant d'être ici ; il me conjure d'engager M. de Richelieu à lui obtenir sa grâce ». Et Voltaire, lui aussi, commença à sentir le faix de ces chaînes dorées, le jour où La Mettrie lui répéta le mot échappé sur son compte au despote : « J'aurai besoin de lui encore un an tout au plus ; on presse l'orange et on jette l'écorce (1). »

La Mettrie avait dédié son *Homme machine* à M. de Haller, alors professeur à Gœttingue, comme à son compagnon, son maître et son ami ; Haller, fort embarrassé de ce cadeau compromettant, finit par désavouer les principes de ce livre scandaleux et par répudier toute attache avec l'auteur. La Mettrie s'en souvint et raconta, dans une brochure intitulée *Le Petit Homme*, comme quoi il avait fait avec M. de Haller quelques bonnes parties en joyeuse et légère compagnie. M. de Haller, savant grave et calviniste austère, trouva la plaisanterie détestable, et, en qualité de membre de l'Académie de Berlin, s'en plaignit au président, Maupertuis. La Mettrie fit une dernière farce à son président et à son collègue : il mourut le jour même (2) où arrivait la missive éplorée du savant bernois, qui en fut pour sa prose ; Maupertuis perdit le plaisir de la réprimande et écrivit au plai-

(1) *Ibid.*, p. 320.
(2) 11 novembre 1751.

gnant une lettre émolliente en lui annonçant que le destin avait fait justice de son calomniateur.

La Mettrie n'avait point péri de nostalgie ; mylord Tyrconnel, son client, étant tombé malade, avait appelé, pour le guérir ou le faire rire, le docteur-lecteur du roi de Prusse ; La Mettrie arrive au moment du dîner, parle et rit comme dix, mange et boit autant, se gorge d'un certain pâté de faisan truffé fort succulent, et, le lendemain, crève d'indigestion entre deux médecins en demandant à être enterré dans le jardin du mylord. Ainsi finit « La Mettrie, brave athée, gourmand célèbre, ennemi des médecins, jeune, vigoureux, brillant, regorgeant de santé... Il laisse à Berlin une maîtresse éplorée qui malheureusement n'est pas jolie, et à Paris des enfants qui meurent de faim (1) ».

Frédéric, apprenant que son lecteur était mort comme il avait vécu, dit : « J'en suis bien aise pour le repos de son âme ! » Et il se mit à rire ; il n'avait perdu qu'un joujou (2). Mais comme c'était un roi littérateur, il composa en style noble, pour l'Académie, l'oraison funèbre de l'immortel décédé ; et comme c'était aussi un roi philosophe, il y fit le procès du fanatisme et des théologiens et donna une pension à la « maîtresse éplorée ».

La Mettrie était un fou, méchant sans en être trop responsable, un fou totalement incapable de vendre la sagesse, dont il ne posséda jamais le moindre grain, mais susceptible de débiter quelques vérités, celles-là précisément qui ne sont pas bonnes à dire. C'est pourquoi, tout en n'acceptant ses jugements sur plusieurs de ses contemporains que sous bénéfice d'inventaire, on ne saurait méconnaître tout à fait la valeur documentaire de sa satire ; elle nous montre précisément, dans certains caractères, le côté bas et vil qui est à vrai dire le seul par où l'humanité se manifeste telle qu'elle est, et comme un correctif à

(1) *Ibid.*, p. 339-341. La Mettrie avait épousé Louise-Charlotte Dréauno.

(2) Frédéric écrivit, le 21 novembre, à sa sœur, la margrave de Baireuth : « Nous avons perdu le pauvre La Mettrie. Il est mort pour une plaisanterie, en mangeant tout un pâté de faisan ; après avoir gagné une terrible indigestion, il s'est avisé de se faire saigner pour prouver aux médecins allemands qu'on pouvait saigner dans une indigestion. Cela lui a mal réussi, il a pris une fièvre violente qui, dégénérée en fièvre putride, l'a emporté. Il est regretté de tous ceux qui l'ont connu. Il était gai, bon diable, bon médecin et très mauvais auteur, mais en ne lisant pas ses livres il y avait moyen d'en être très content. »

l'impression laissée par les beaux masques que les faiseurs d'éloges officiels griment à l'usage de la postérité. Et puis enfin, La Mettrie a loué quelques-uns de ses contemporains à sa manière : il n'a dit de mal ni de Hunauld, ni d'E.-F. Geoffroy, ni de Dodart, ni de Le Monnier, ni de Quesnay : j'en conclus qu'il faut en penser le plus grand bien.

VII

« La Faculté, disait La Mettrie, est une forêt pleine de loups qui, selon leur adresse et leurs ruses, se tendent des pièges et se mangent les uns les autres (1). » On peut croire que, trente ans plus tard, c'était encore la même chose, si l'on en juge par les traits que l'auteur de *L'Art iatrique*, poème en quatre chants, décoche à son tour aux membres de l'Ecole.

A ses suppôts j'offre d'un nouveau Code
Le plan sublime et l'usage commode.
Là chaque membre en lisant son devoir
Verra tracé tout ce qu'il faut savoir.
Là pour sortir du néant de l'Ecole
Il apprendra l'art de jouer son rôle,
Ces tours adroits, ces manèges nouveaux,
Pour supplanter sourdement ses rivaux.

Le premier chant proclame l'excellence de la médecine, stigmatise comme il convient ses ennemis, les chirurgiens et les apothicaires, et montre dans Lutèce l'heureuse rivale d'Epidaure. Le deuxième chant énumère les différents moyens de parvenir :

Le premier point de notre catéchisme
Est d'embrasser sans pitié l'égoïsme,
Faire sa règle et sa suprême loi
Dans tous les cas de ne songer qu'à soi.
. . . .

(1) *Ouvr. de Pénélope*, t. II, p. 124.

J'apporte ici l'exemple avant la loi :
Connaissez-la : faire parler de soi.
De bons moyens craignez-vous la disette?
Voici pour vous la meilleure trompette.
Faites des cours ; voyez ces noms écrits
Envelopper tous les murs de Paris,
De nos badauds arrêtés dans la rue
Par leur format défier la berlue
Et figurer pour l'honneur de notre art
Dans la *Gazette* en un article à part.

Et voilà pour Alph. Le Roy! Il y a encore la réclame. chère au cypridologiste Gardane, qui mobilise dans ce but

Dix escadrons de martyrs de Vénus,

et non moins prisée des sieurs Bourru, Guilbert et Colombier. les promoteurs de la médecine par abonnement. D'autres mettent en œuvre

Ambition, luxure, hypocrisie,
Ces grands pivots des mœurs de notre tems,

comme il appert par l'exemple de Bouvart, le haineux rival de Bordeu, de Guilbert de Préval, le vendeur d'*Eau préservatrice*, de de Cézan auteur d'un

Manuel que l'esprit de luxure
Dans son vrai style a lui-même dicté,

et qui fait frémir le « cafard » Thierry de Bussy.
Et le dernier chant conclut :

Quel est ce but si fameux parmi nous ?
Réfléchissez au grand sens qu'il renferme.
C'est de notre art le mobile et le terme,
L'aiguillon seul de toutes nos vertus,
C'est en un mot les faveurs de Plutus (1).

Les victimes ne sont ici désignées que par les allusions, parfois par une initiale : mais Le Thieullier, Mittié, Fumée, Lorry,

(1) Page 72.

Alleaume, Poissonnier, Coste, Missa, Petit et *tutti quanti* reçoivent leur paquet d'une muse impitoyable. Ce poème de 2.400 vers, qui sont d'ailleurs assez mauvais, parut sous des initiales qui désignaient clairement feu Bourdelin le jeune ; mais on l'attribua, avec plus de vraisemblance, soit à Philip, soit à Lepreux, l'une des pires langues de la Faculté, et qui n'en était ni à sa première ni à sa dernière satire.

Au reste, quelque mal que les médecins aient pu dire d'eux-mêmes, il n'en diront guère plus que le commun, dont la malveillance se double encore de sottise et d'ignorance, et qui mérite bien un peu ce qui lui arrive : *vulgus vult decipi;* la foule veut être trompée, et elle ne l'est pas que par ses médecins. Il suffit d'ailleurs qu'il y ait eu au milieu des intrigants quelques honnêtes gens pour maintenir l'honneur de la profession : il ne fallait que dix justes pour sauver Sodome.

CHAPITRE III

Médecins fonctionnaires.

I. Médecins des maisons royales et bâtiments, des châteaux royaux, des haras, du Garde meuble, de l'Officialité, de la Chancellerie, du Parlement, du Grand Conseil, de la Généralité, de l'Hôtel-de-Ville. — Médecins du Châtelet : leur conflit avec la Faculté et St-Côme au sujet des rapports de justice (1728). — Médecins du bureau des nourrices.

II. Les médecins des hôpitaux. — 1° *L'Hôpital général.* Ses médecins. Conflit entre le bureau et la Faculté au sujet d'une nomination (1762). — Service médical à la Salpêtrière, à Bicêtre, aux Enfants-Trouvés. — 2° *Le grand bureau des pauvres.* — 3° *Le bureau de l'Hôtel-Dieu.* Médecins pensionnaires et médecins expectants de l'Hôtel-Dieu : leur recrutement, leur rôle ; leur nombre et leurs appointements : variations continuelles. — On demande des résidents. — Liste des médecins de l'Hôtel-Dieu au XVIIIe siècle. — Service médical aux Incurables, à l'hôpital Saint-Louis. — 4° *Les hôpitaux autonomes* : les Quinze-Vingts, l'hôpital Necker, la Charité. — Maisons de force et pensions pour aliénés.

III. — Les secours à domicile : les charités des paroisses et leurs médecins ; les médecins des pauvres.

I

Quand la clientèle leur réussissait mal, les médecins avaient toujours la ressource de devenir fonctionnaires ; les places étaient nombreuses en dehors même de la Cour, chaque juridiction — et Dieu sait si l'on en comptait sous l'ancien régime — avait ses officiers de santé, médecins et chirurgiens. En voici le compte à la date de 1776 :

Les maisons royales et bâtiments du roi avaient un médecin ordinaire en la personne de M. Truci, de la rue Fromenteau ; (1)

(1) Bertin Dieuxivoye, D. M. P., touchait en 1706 2000 l. de pension en qualité de médecin des bâtiments du roi ; en 1715 Douté recevait au même titre 1000 l. par an, et Goutard 1200 l. (*Comptes des bâtiments du Roi*, par Guiffrey, T. V., Paris, 1901, *passim*).

celui du Louvre et des Tuileries était Gérard Louis Deslon de Lassaigne l'ancien, D. M. M., médecin par quartier du Roi et ordinaire de Monsieur, et qui s'occupait aussi des châteaux royaux de la Bastille et de Vincennes ; celui des haras, Valmont de Bomare, docteur de Caen ; celui de la Muette, Weiss, ancien médecin ordinaire du roi de Pologne ; il y en avait encore un pour le Garde-meuble ; et nous omettons ceux des établissements militaires comme l'Ecole militaire, l'hôtel royal des Invalides, et des châteaux situés hors Paris.

On trouve encore pour l'Officialité Cochu D. M. P. ; pour le grand conseil, Le Thieullier, D. M. P., et Deshayes Gendron, docteur de Montpellier, le médecin spagirique de la rue du Bac ; pour la Grande Chancellerie, Poissonnier des Perrières chargé de droguer les officiers d'icelle et les secrétaires du roi ; Poissonnier des Perrières est en outre médecin de la Généralité de Paris pour les épidémies, à 1.000 l. d'appointements ; Théroulde de Toulouse de Vallun, D. M. P., est attaché à l'Hôtel de Ville ; vers 1785, de Horne, comme médecin aux rapports pour la salubrité de la Ville de Paris, est appointé à 4400 l.

Auprès du Parlement (à charge de visiter les prisonniers de la Conciergerie) est accrédité Thierry de Bussy, D. M. P. Son prédécesseur dans cette place était Boyer, qui fut nommé chevalier de l'ordre du Roi (de Saint-Michel) en 1751, pour le zèle par lui déployé dans une épidémie qui sévissait à Beauvais, où on le délégua ; doyen de la Faculté de 1758 à 1760 (1), Boyer s'éteignit au mois de mars 1768, à l'âge de soixante-quatorze ans ; à soixante-huit ans, il avait fait une dernière folie en épousant une certaine comtesse d'Est..., belle, ardente, pauvre, et dépensière ; le médecin Boyer était laid et cacochyme, mais il possédait un coffre-fort bien garni, et quelques prétentions amoureuses ; pour réparer du temps l'irréparable outrage, il donna des festins succulents arrosés de vins généreux, but du sang de bouquetin et mangea des

(1) Boyer fut aussi envoyé par la Cour en 1757 à Brest où une épidémie sévissait sur les vaisseaux de la flotte de Dubois de la Motte, tuant jusqu'à 50 matelots par jour ; il n'y avait qu'un médecin à Brest pour combattre le fléau ; Boyer en manda 12 autres, dont 5 périrent victimes de leur dévouement.

cantharides : ni le bonhomme ni le coffre-fort n'y résistèrent ; la belle croqua 50.000 écus, et le vieillard tomba dans la cachexie ; mais il fut surtout affecté par sa banqueroute financière, et mourut plus mécontent de sa femme que de lui-même (1).

Au Châtelet, il y a deux conseillers médecins ordinaires du Roi, reçus par le lieutenant civil et installés par devant lui ; ils doivent soigner les prisonniers des Châtelets, et tenir registre de ces clients au greffe criminel du Châtelet ; ils sont aussi chargés des rapports de justice pour tout ce qui relève de ce présidial, ainsi qu'il appert par l'édit de 1692. « Au moyen de quoi ces médecins... sont dispensés de prêter serment et d'affirmer leur rapport en justice à chaque visite comme y sont tenus ceux qui ne sont pas créés en titre d'office (2). »

Ce privilège de rapport ne concerne que les cas où ils sont commis par leur juridiction, mais non les cas vulgaires non spécifiés et les rapports dénonciatifs de ces cas. Au début du XVIIIe siècle, une femme blessée dans une chute fut pansée, et à sa mort autopsiée par un médecin et quelques chirurgiens de Paris, sans que la justice, non avertie, les en eût chargés. Sur ce, le procureur du Roi au Châtelet les assigne par devant le Lieutenant criminel au Châtelet qui les condamne pour avoir commis un abus de pouvoir en connaissant d'un délit appartenant à la justice criminelle ; cette sentence du 22 juillet 1721 les condamne à l'amende, aux dépens, avec défense à tout médecin ou chirurgien ne relevant pas du Châtelet de faire désormais aucun rapport dénonciatif ou autre, à peine d'interdiction pour les docteurs, et de fermeture de boutique pour les gens de Saint-Côme.

Appel est interjeté au Parlement, sur l'intervention de la Fa-

(1) *Mém. secrets*, additions, t. XVIII.

(2) Desmaze, *Le Châtelet*, p. 162. — « Le rapport des médecins et chirurgiens doit contenir le nombre et la quantité des blessures, leur profondeur, longueur et largeur, si elles sont mortelles ou non, en quel endroit du corps elles sont, avec quelle sorte d'arme ou instrument elles ont été faites, si le blessé en sera estropié, s'il sera obligé de garder le lit ou la chambre et combien de temps, quelles sortes de remèdes lui sont propres, quel régime il doit suivre, et dans quel temps on pense qu'il pourra être guéri. » *Ibid.*, p. 162-163.

culté et de Saint-Côme, et le 10 mars 1728 le Parlement décide :

« Qu'il maintient et garde les docteurs en médecine dans l'Université de Paris et les maîtres chirurgiens de Saint-Côme dans le droit et possession de faire, à la réquisition des personnes blessées, toutes visites et rapports, même visites et ouvertures de cadavres à la réquisition de ceux qui agiront pour les personnes décédées lorsque lesdites visites, rapports et ouvertures des cadavres n'auront point été ordonnées par les officiers du Châtelet et qu'il ne s'agira point de personnes décédées de mort violente. Maintient de plus les médecins et chirurgiens du Châtelet dans le droit et possession de faire, exclusivement à tous autres médecins et chirurgiens de Paris, toutes les visites et rapports des blessés, mutilés, corps morts, tués, noyés et précipités, en vertu des ordonnances du lieutenant criminel et autres officiers du Châtelet et de tous les corps des personnes décédées de mort violente... (1). »

Les conseillers médecins ordinaires du Roi au Châtelet avaient un autre privilège, à eux octroyé par une Déclaration de septembre 1664 : ils assistaient à la réception des sages-femmes, en compagnie du doyen de la Faculté, à l'exclusion de tous autres médecins.

En 1776, c'étaient J. B. F. de la Rivière, D. M. P., et Leclerc, D. M. P. Cette place avait été jadis remplie par MM. Alexis Littre, de l'Académie des Sciences (2), Brunel de la Carlière et par Col de Villars (1730).

La police avait encore sous sa coupe le Bureau des recommandaresses pour la location des nourrices, rue Quincampoix, près la rue de Venise ; tous les jours, de 11 heures à 1 heure, un docteur de la Faculté venait visiter les nourrices ; c'était Gardane en 1785.

On voit encore, sur l'*Almanach royal* de cette année-là figurer un médecin des pensions et maisons de force, en la personne du docteur Grozieux de la Guérenne. Il nous reste à étudier maintenant l'organisation *médicale* des hôpitaux et hospices publics et de l'assistance privée.

(1) Verdier, t. II, p. 242-245.
(2) Mort le 3 février 1725.

II

A la fin du xviiie siècle, on pouvait diviser les hôpitaux parisiens en quatre catégories : 1° ceux du bureau de l'Hôpital général ; 2° ceux du grand bureau des pauvres ; 3° ceux du bureau de l'Hôtel-Dieu ; 4° les hôpitaux autonomes dirigés par le clergé, ou relevant de fondations privées.

I. L'**Hôpital général**, fondé par Louis XIV, le 27 avril 1656, comprenait : 1° Les Grandes Maisons : *la Pitié*, chef-lieu de l'Hôpital général ; la *Salpêtrière* ; la *maison Scipion* ; *Bicêtre*. 2° Les Petites Maisons : les *Enfants Trouvés* ; les *Enfants rouges* (supprimés en 1772) ; le *Saint-Esprit* ; *Vaugirard* (rattaché en 1781) ; *Sainte-Pélagie*. Cela faisait un total de sept à huit mille personnes, prisonniers, aliénés, vénériens, filles publiques, orphelins, enfants trouvés, vieillards et impotents de toute sorte, pensionnaires ou non. A la tête du service médical de l'Hôpital général, il y avait un médecin principal, qui résidait à la Pitié ; il touchait 1.000 l. par an, visitait chaque maison deux fois par semaine, et avait droit à une voiture pour aller inspecter Bicêtre ; il surveillait le service médical, ordonnait les opérations chirurgicales, réglait la thérapeutique.

Le premier médecin de l'Hôpital général fut Raymond Finot ; Fermelhuis, qui lui succéda à la fin du xviie siècle, était un médecin doublé d'un artiste, car il avait le titre de conseiller de l'Académie de peinture et de sculpture, et prononça, en 1712, l'éloge de Coysevox. Vers 1715, se sentant trop âgé pour suffire à la besogne, il demanda un adjoint, et dut même résigner ses fonctions six ans avant sa mort, qui survint le 20 février 1731. L'Epy, son suppléant, docteur du 8 octobre 1714, fut titularisé le 8 janvier 1725 ; mais, à son tour, il présenta au bureau comme adjoint, le 17 mars 1757, Jean-François Lattier,

docteur du 26 septembre 1752 ; il lui laissait pour cela 400 l. sur ses appointements.

En 1762, L'Epy s'éteignit ; le Bureau de l'Hôpital général trouva trop jeunes les docteurs de Paris qui briguaient sa succession ; Lattier était mort ; on nomma M. Gaulard, médecin des écuries du Roi ; mais Gaulard n'était qu'un docteur de Reims, et la Faculté de Paris poussa les hauts cris ; elle invoqua la tradition ; une possession vieille de plusieurs siècles donnait les privilèges aux suppôts de l'Université, fille ainée des rois ; à la Faculté de théologie il appartenait de soigner les âmes, à la Faculté de droit la bourse, à la Faculté de médecine le corps des citoyens ; d'ailleurs il y allait de l'intérêt même des malades, un membre de l'école de Paris ayant toujours la ressource de recourir, en matière grave, aux lumières d'une si docte assemblée. Ainsi parla M. Le Thieullier, doyen. On en appela au Parlement, le doyen Belleteste continua la lutte. Mais aucun article de l'édit de fondation de l'Hôpital général ne précisait le mode de recrutement du médecin ; la Faculté perdit son procès, le bureau de l'hôpital, auprès duquel Gaulard avait beaucoup d'appui, vit confirmer l'entière liberté de son choix ; Gaulard garda sa place.

En 1782, il fut remplacé par Philip, alors doyen de la Faculté, qui resta là jusqu'en 1792.

Le médecin en chef de l'Hôpital général avait besoin, nous l'avons vu, d'un assistant qui complétât le service courant à la Salpêtrière et à Bicêtre.

A la *Salpêtrière*, Philip eut d'abord comme assistant Saillant, puis Chambon de Montaux. Saillant (1), qui résidait dans l'hôpital et s'occupait de l'infirmerie, n'y resta que peu de temps, et de 1786 à 1790, ce fut Chambon de Montaux qui fit ces fonctions. Il fut révoqué en 1790 : « les motifs constatés dans un procès-verbal fait par cette administration et que par ménagement elle n'a pas fait porter sur ses registres sont quelques propos désobligeants sur les sœurs officières, des vivacités quand

(1) Charles-Jacques Saillant, né à Paris le 8 avril 1747, reçu docteur régent de la Faculté de Paris en 1772, membre en 1776 de la Société royale, d'où il démissionna ensuite, entra plus tard dans les ordres, devint curé de Villiers-le-Bel, où il mourut le 6 août 1814.

elles manquaient au service, un propos irréligieux que M. Chambon a démontré être fondé sur une équivoque (1). » Chambon se lança alors dans la politique et fut élu maire de Paris à la fin de novembre 1792, à la suite de Pétion (2).

Saillant revint reprendre le poste où l'on avait chassé Chambon ; mais il fut, lui aussi, révoqué le 4 novembre 1791. Il eut beau en appeler à Louis XVI, il resta sur le carreau.

De *Bicêtre*, il n'y a rien de plus à dire : Fermelhuis, L'Epy, Lattier, Gaulard, Philip, Chambon de Montaux, et Saillant y donnèrent successivement leurs soins aux malades. Notons seulement que L'Epy « fut emporté, dit Richard, le 10 juin 1760, victime de son dévouement à soigner les scorbutiques de Bicêtre (3) », et qu'entre sa mort et l'avènement de Gaulard, Boyer et Chomel, anciens doyens de la Faculté, consentirent à faire le service par intérim.

Les *Enfants-Trouvés* (nouveau-nés) s'entassaient au début du XVIIIe siècle dans une maison de la rue Notre-Dame où la mortalité était si effroyable, qu'en 1738 on demanda l'opinion des

(1) Cité par Mac Auliffe, p. 15.

(2) Nicolas Chambon de Montaux né le 21 septembre 1748 à Brévannes en Champagne, fut reçu docteur en médecine à Besançon le 16 mars 1773, soutint, le 12 juin 1778, sa thèse cardinale devant la Faculté de Paris *An aer corruptus expurgari possit*), sous la présidence de Coquereau ; le 28 janvier 1779, sa thèse de physiologie sous la présidence de Bourdois de la Motte (*An perspirationi et sudori ceteræ perspirationes vicariæ ?*) Le 30 mars 1779, sa thèse médico-chirurgicale, sous la présidence de Coquereau (*An legitimæ vulnerum suppurationi promovendæ cortex peruvianus ?*) Le 24 mars 1780 sa thèse de pathologie sous la présidence de Guenet (*An in morborum therapeiâ habenda sit ratio epidemiæ grassantis ?*) Le 27 mars, sa thèse doctorale sous la présidence de Nicolas Jeanroy (*An in uteri hæmorrhagiâ venæ sectio ? antispasmodica ?*) Mais comme il était dès 1779 ,membre de la Société royale, la Faculté lui refusa la régence le 11 novembre 1780. Chambon usurpa pourtant le titre de docteur régent sur quelques affiches ; la Faculté décida le 2 mai 1781 de lui en demander compte ; le 12 mai, on ne vit arriver qu'une lettre du coupable, se disant retenu à la chambre, et protestant avec empressement de sa soumission : on rappela le défaillant qui dut, le 21 mai, faire des excuses fort embarrassées et promettre de changer ses affiches. Médecin de la Salpêtrière, destitué en 1790, il se lança dans la politique, succéda à Pétion en 1792 comme maire de Paris, demanda le rappel du décret bannissant tous les membres de la famille royale, devint suspect, quitta Paris pour Blois, où il mourut en 1826. Il avait donné sa démission de maire de Paris le 2 février 1793. — De nombreux manuscrits de Chambon sont conservés à la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris, Mss. N° 231. — Voy. sur lui : Un médecin, maire de Paris sous la Révolution, dans le *Cabinet secret de l'histoire*, 3e série, Paris, 1898, par le docteur Cabanès, p. 179-223.

(3) Richard, *Hist. de l'hôp. de Bicêtre*, p. 121.

médecins Molin (1) Sylva, Pousse, des chirurgiens Bourgeois, Paros (Puzos?), Peyrat, de Martinet, chirurgien des Enfants-Trouvés ; leur avis n'y fit rien. En 1744, on invoqua les lumières de La Peyronie dont la triste enquête fut consignée par Louis dans le tome V des *Mémoires* de l'Académie de chirurgie. La maison de la Couche fut enfin rebâtie en 1747, sur l'emplacement de l'église Sainte-Geneviève-des-Ardents, au Parvis-Notre-Dame ; mais la mort y poursuivit les pauvres bébés. Un nombre insuffisant de berceuses et de nourrices sédentaires leur donnait des soins sous la direction des religieuses.

« Des médecins et des chirurgiens, disait plus tard Auvity, investis de la considération publique, étaient cependant attachés à cet hôpital, mais le fatal privilège de l'habitude, des préjugés et de la prévention faisait que là comme ailleurs les enfans étaient soustraits à leurs soins et à leurs observations. Les sentiments religieux peuvent sans doute inspirer le zèle le plus ardent, mais ils ne peuvent en aucun cas suppléer aux lumières, à l'instruction et au génie de l'observation. Une horrible mortalité était chaque année le funeste résultat des pratiques vicieuses adoptées et accréditées depuis longtemps dans cet établissement. Le plus grand nombre y périssait peu de jours après y avoir été apporté. Le régime essentiellement vicieux par sa qualité, plus pernicieux encore par la manière dont il était administré était le même pour tous sans considération pour l'âge, la force et la constitution de chacun d'eux en particulier (2). »

Tel est le piteux état de choses qui règnait en 1776, sous le médecin Lepreux ; mais quelques années après, le médecin Andry et le chirurgien Auvity, ce dernier auteur de mémoires remarquables à l'Académie de chirurgie sur le muguet, l'endurcissement du tissu cellulaire (scléréme) et l'alimentation artificielle chez les nouveaux-nés, parvinrent à diminuer la mortalité ; et ils continuèrent à s'occuper des nourrissons abandonnés

(1) Un jour de l'année 1717, on amena à la maison de la Couche un enfant abandonné sur les marches de l'église Saint-Jean-le-Rond : il fut ensuite envoyé en nourrice en Picardie pendant six semaines, puis ses parents, pour ne pas trahir leur incognito, l'en firent retirer par Jacques Molin, médecin ordinaire du Roi, qui s'en chargea par acte passé le 1[er] janvier 1718 devant le notaire Brussel. Cet enfant, qu'on appela Jean le Rond, devint plus tard le célèbre d'Alembert. (Léon Lallemand, *loc. cit.*, p. 95-96).

(2) Auvity, discours aux élèves de la Maternité de Paris, 22 juin 1819.

lorsque ceux-ci furent transférés, en 1796, à l'abbaye de Port-Royal, en même temps que la Maternité à l'Oratoire. Andry et Auvity devinrent alors médecin et chirurgien de la Maternité.

Il y avait au Faubourg Saint-Antoine un autre hôpital pour les Enfants Trouvés, dépendant aussi de l'Hôpital Général.

Le médecin et le chirurgien des Enfants Trouvés sont payés « six vingt livres par an, payables par quartier, si ce n'est qu'ils aient la charité de se contenter à moins » (délib. du 22 mars 1713) et font une visite par jour à la maison de la Couche et une par semaine au Faubourg Saint-Antoine (1).

Nous avons parlé ailleurs (voy. chap. VII), de l'hospice de Vaugirard, pour les nourrissons syphilitiques, et dont le médecin était Doublet.

II. Le **Grand Bureau des Pauvres** dirigeait l'*Hôpital de la Trinité* (orphelinat) et l'*Hôpital des Petites Maisons* (rue de Sèvres). Ce dernier abritait 538 pauvres, vieillards des deux sexes et payants, fous, vénériens payants, et, dans une dépendance (Sainte-Reine), 25 petits teigneux. Le médecin, en 1776, était Belleteste. Quant aux teigneux, dit Tenon (2), ils étaient soignés par « un sieur de la Martinière qui n'est ni médecin ni chirurgien, sa famille depuis plus de cent ans en est chargée ». Il épilait consciencieusement ses pensionnaires avec son emplâtre agglutinatif.

III. Le **Bureau de l'Hôtel-Dieu** dirigeait, outre l'établissement du Parvis Notre-Dame, l'hôpital Saint-Louis, l'hospice des Incurables et l'hôpital de la Santé ou de Sainte-Anne.

A la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe, l'*Hôtel-Dieu* était confié aux soins de plusieurs médecins qui, de concert avec le chirurgien en chef, le gagnant maîtrise, les douze compagnons chirurgiens internes, et les chirurgiens externes « sans gaiges, nourriture ni logement » chargés de les assister, assuraient le service hospitalier.

Les docteurs avaient la suprématie scientifique et administrative : ils visitaient les malades dans toutes les salles, même celles des blessés et des taillés, domaine des chirurgiens : et l'on

(1) Léon Lallemand, *loc. cit.*, p. 84.
(2) Tenon, p. 74.

ne pouvait faire l'opération de la taille sans la surveillance d'un des médecins. Les médecins de l'Hôtel-Dieu faisaient tous, de droit, avec le chirurgien en chef et le gagnant maîtrise, partie du jury d'examen des aspirants aux fonctions de compagnon chirurgien dans l'établissement.

Les médecins se divisaient en expectants ou auxiliaires, non rétribués, et en ordinaires ou pensionnaires. Les expectants parvenaient au rang d'ordinaire au fur et à mesure des vacances; aux termes d'une délibération du 7 août 1671, confirmée par le bureau en 1735, on ne les prenait que parmi les médecins « docteurs de la Faculté de Paris ou agrégés à icelle » et comptant au moins dix années de réception. Cependant, on lit sur les registres que le 7 janvier 1722, « la Compagnie, après avoir entendu les médecins ordinaires de l'Hôtel-Dieu sur le choix de trois médecins expectans entre ceux qui se présentent pour les trois places qui restent à remplir, elle a nommé et reçu les sieurs de la Hire et Bertrand, médecins de la Faculté de Paris et le sieur Ceron, bachelier en médecine de la même Faculté, pour en faire les fonctions gratuitement, sans que la réception dudit sieur Ceron puisse estre tirée à conséquence sous prétexte qu'il n'est point docteur, attendu qu'il n'a esté agréé qu'à cause de son mérite et à condition qu'il se fera recevoir au doctorat aussitôt qu'il aura finy sa licence (1). »

Pour que les aspirants pussent faire valoir leurs titres, quand une place d'expectant devenait libre, on en avisait le doyen de la Faculté : celui-ci en faisait part à ses confrères; et ce n'est qu'au bout d'un mois, au plus tôt, que le bureau pourvoyait à la nomination. Il prenait au préalable l'avis des médecins ordinaires pour désigner « ceux qu'ils estimeront les plus expérimentez et les plus charitables (2) ».

Il y avait pour cette formalité tout un protocole.

Le 22 août 1736, le Bureau décida que « dans les cas où les médecins seroient mandés pour être consultez par la Compagnie et donner leur avis... on les feroit asseoir; que dans tous les autres cas et lorsqu'il s'agiroit de ce qui regarde leurs fonctions

(1) Brièle, t. I.
(2) Délib. du 12 janv. 1709.

auprès des pauvres et l'exécution des règlemens qui les concernent, ils seroient entendus debout ». Ce jour-là, il s'agissait d'une consultation sur le mérite des aspirants à la place de médecin expectant. L'huissier mit les sièges sur une seule ligne du côté de la cheminée, introduisit les docteurs qui parlèrent chacun à son rang, assis, et puis s'en allèrent.

De leur côté, les candidats devaient se soumettre à la terrible formalité des visites. Charles Payen pourtant recula devant la corvée : il avait été nommé expectant le 28 janvier 1755 ; il ne fit pas un pas de plus : « Après dix-huit ans de doctorat, écrivait-il, j'avouerai franchement que les démarches qu'il est d'usage de faire en pareil cas me coûteraient trop pour m'y conformer. Et c'est ce qui a toujours fait mon éloignement pour cette place, trouvant de la témérité à espérer qu'on voulût bien m'en dispenser (1). » Le bureau des administrateurs fit un affront au formalisme : il promut l'incivil Payen médecin ordinaire, le 26 février 1756.

Chaque matin, à six heures en été, à sept heures en hiver, — d'autres documents disent huit heures — le médecin pensionnaire visitait les malades, escorté de la religieuse de la salle, d'un chirurgien de salle, assisté du compagnon chirurgien externe ou d'un garçon apothicaire. Les médecins « ont chacun un topique ; c'est un apothicaire ou chirurgien pour écrire sur un registre tout ce qu'ils ordonnent aux malades ; et ces registres sont portés à l'apoticaire, sur lesquels les apoticaires et les chirurgiens vont extraire ce qui les concerne pour le service des malades ». La visite prenait fin vers dix heures, et à midi, compagnons et chirurgiens internes et externes faisaient invasion dans les salles « pour faire les seignées, ventouzes et autres opérations de chirurgie ordonnées par les médecins ». Le soir, les expectants faisaient la contrevisite, chacun sa semaine (2). De plus, en cas de maladie, un médecin ordinaire était remplacé pendant le premier mois par le plus ancien expectant, pendant le deuxième par le second expectant, et le mois suivant par le troisième. L'expectant ne touchait alors aucune

(1) Cité par Corlieu, *loc. cit.*, p. 514.
(2) Au XVIII[e] siècle. A la fin du XVII[e], les malades n'étaient vus qu'une fois par jour par le médecin.

indemnité, mais il était déchargé, pendant son remplacement, de la contrevisite dont le soin passait à ses collègues.

Le nombre des médecins de l'Hôtel-Dieu varia continuellement. De 1684 à 1687, on compta six ordinaires, et deux, puis trois expectants. A partir du 1er janvier 1690, par raison d'économie, les ordinaires furent réduits à cinq, leurs honoraires à 400 l., et les deux derniers venus congédiés temporairement. Le 12 janvier 1709, le bureau désirant ne conserver que deux expectants, décida qu'en cas de vacance, le troisième ne serait pas remplacé, ce qui n'empêcha point d'en avoir quatre le 15 février 1710 : Pierre-Jean-Baptiste Chomel, Louis Lemery le chimiste, Jean Herment et Philippe Fontaine. En 1715, on comptait encore, en plus des six médecins ordinaires, trois expectants.

Le 20 décembre 1720, le bureau porta le nombre des expectants de deux à trois. Le 21 février 1720, on nomma un septième médecin ordinaire (Philippe Fontaine) : l'un des sept ordinaires s'occupait spécialement des religieuses, des ecclésiastiques et des « filles de la chambre » de l'établissement. Chacun des six autres servait quatre mois dans chaque office « en sorte que dans le courant de l'année ils passaient dans toutes les salles (1) ».

En 1721, on comptait sept expectants, qui, peu à peu, se virent réduits à deux.

Le service n'était pas fait avec une constante régularité : le 27 avril 1735, le docteur Afforty le père étant mort, l'expectant Bertrand fut nommé ordinaire ; alors le bureau observa avec amertume « que le sieur Seron, qui étoit aussy médecin expectant, se trouvoit souvent détourné par des affaires domestiques qui l'occupoient entièrement et ne luy laissoient pas le temps de vaquer au soulagement des pauvres (2) ». Plusieurs administrateurs réclamèrent, une fois de plus, la nomination de médecins résidents ; d'autres, la réduction à deux du nombre des expectants trop négligents. L'administration décida enfin de frapper un grand coup ; on sait ce que cela veut dire : elle rédigea un règlement de plus.

(1) Al. Chevalier, p. 449.
(2) Brièle, p. 320.

Ce règlement fut promulgué le 18 mai 1735. Il maintint les médecins ordinaires ou pensionnaires à 800 l. d'appointements et octroya 200 l. de gages à sept expectants qui jadis ne touchaient rien. Mais ceux-ci durent suivre désormais le matin la visite du médecin ordinaire, et, comme précédemment, repasser le soir, seuls, pour examiner les malades urgents et les entrants. On décida en outre que les religieuses pourraient recourir au médecin de leur choix et que cette fonction de confiance ne dispenserait plus leur médecin du service des salles; la prieure demanda que « si le bureau souhaite absolument qu'il soit chargé de la visite de deux salles, ce soit du moins de celle de Saint-Denis et de celle de l'Infirmerie qui sont plus proches de la communauté ; cet accommodement qui est peu de chose et ne surcharge personne est d'autant plus juste, que souvent le médecin de la communauté est obligé de venir deux et trois fois par jour, assujettissement que n'ont pas Messieurs ses confrères auxquels les nouveaux expectants servent de suppléants ». (1)

Mais il n'est rien de tel que les améliorations pour faire empirer les choses ; les ordinaires comptèrent sur les expectants, les expectants sur les ordinaires, et le service en pâtit ; le 13 juillet 1740, l'administration blâme les docteurs, déplore :

« Qu'au lieu de venir à sept heures au plus tard en été, ils ne viennent qu'à neuf, dix et même onze heures, et en hiver à proportion en sorte que les remèdes qu'ils ordonnent ne pouvant être préparés et distribués que très tard aux malades, ne produisent aucun effet. Les visites qui doivent durer deux heures au moins, se font en une demi-heure au plus par les uns, en un quart d'heure et même un demi-quart d'heure par les autres et avec tant d'indécence et de rapidité, que les malades en gémissent, et qu'il est impossible qu'avec une pareille précipitation ces médecins puissent connaître le véritable état des malades, ni conséquemment ordonner les remèdes convenables à leurs maux, que les absences des médecins n'ont jamais été si longues et si fréquentes, étant plusieurs mois entiers sans mettre le pied dans l'Hôtel-Dieu, et dans les autres temps n'y venant que par intervalles, toujours sans prévenir Messieurs les commissaires, ainsi que le porte le réglement ; qu'ils ne signent point leurs ordonnances, que l'ordre établi entre les médecins ordinaires et les expectants ne

(1) Al. Chevalier, p. 457.

s'observe point, l'augmentation du nombre de ces derniers arrêtée en 1735 n'ayant servi par conséquent qu'à augmenter les abus, qu'à autoriser les médecins ordinaires à s'absenter plus souvent et plus longtemps, et à doubler la dépense de l'apothicairerie, par la multiplicité des remèdes, en sorte qu'au lieu de 18 à 20.000 l. qu'il en coûtait avant 1735 il en coûte à présent plus de 40.000 ».

Bref il n'y avait guère que deux ordinaires et deux expectants qui fissent leur service avec zèle, exactitude et subordination ! Et la négligence de M. Bourdelin scandalisait la compagnie.

Dès lors, le bureau passe son temps à gémir sur les méfaits des médecins, et à rogner sur le nombre des expectants, dans l'espoir d'obtenir les résidents tant souhaités. Le 13 mai 1750, on ne maintient que deux expectants ; le 3 juin 1750, on les décharge de l'obligation de la visite du matin, sauf en cas d'absence d'un ordinaire, en leur laissant la contre-visite de 5 heures du soir ; le 28 février 1762, on n'en prend qu'un, Doucet ; le 5 septembre 1769, Doucet passe au rang d'ordinaire, et il faut nommer deux expectants au lieu d'un, à cause du trop grand nombre de maladies, causé par la cherté du pain ; mais ils sont bien avertis : « que les expectants sçachent bien encore que lorsqu'il vaquera une place d'ordinaire, elle sera donnée non à l'ancienneté, mais à celui qui aura été plus zélé pour les malades ». Le 18 novembre 1771, le bureau, rayant sa décision du 3 juin 1750, remet en vigueur le règlement de 1735, et pour stimuler le zèle des médecins, augmente leurs appointements ; on projette d'adjoindre à l'unique expectant Bercher, six nouveaux collègues, payés 300 l. ; les ordinaires sont gratifiés de 900 l. et l'on prévoit la nomination, dans les rangs de ces praticiens, d'un résident qui serait logé, nourri, éclairé, chauffé, blanchi, et pourvu de 1500 l. d'honoraires ; à charge par lui de parer nuit et jour à tous les cas d'urgence, dans l'intervalle des visites de ses confrères, sans pour cela le décharger de son propre service. Un certain article 12 réglementa le contrôle des visites :

« Il sera tenu tous les jours, dans chaque salle, une feuille d'observations pour la mère d'office, qui contiendra l'heure à laquelle les médecins arriveront pour leur visite, et l'heure à laquelle ils s'en iront, sans y comprendre comme un temps donné aux malades, celui

employé pour le déjeuner à l'appoticairerie .. (1) Cette feuille d'observations contiendra sommairement le plus ou moins d'exactitude qu'apporteront les différents médecins à leurs fonctions, il y aura aussi des notes pour ceux qui ne témoigneraient pas assez de patience à entendre les malades, et assez d'attention à écouter les mères d'offices, et certiffiées par l'inspecteur des salles seront par lui remises tous les quinze jours à un de Messieurs les commissaires pour en rendre compte au bureau au moins une fois par mois ».

Bercher fut nommé médecin résident, et, le 6 avril 1772 cumula cette charge et celle de médecin ordinaire vacante, par la démission de Baron. Et l'*Art iatrique* de railler

Ce fin Docteur, ce madré, ce grand homme.
Qui pour trois nuits qu'il passe au Nosocome,
Pour voir trois fois les pauvres en trois ans,
Se fait compter douze bons mille francs. (2)

Cette place de médecin résident ne fut pas longtemps conservée : car au début de la Révolution, Jussieu émettait le vœu que quelques médecins fussent logés à l'Hôtel-Dieu. « C'est, disait-il en 1790, une des réformes les plus urgentes à accomplir » (3).

Le 6 avril 1781, les médecins ordinaires demandèrent qu'on leur adjoignit du renfort : un huitième confrère leur fut accordé le 27 février 1782, mais ce fut insuffisant ; les agrandissements de l'Hôtel-Dieu, à la fin du règne de Louis XVI, exigèrent du

(1) Les médecins ordinaires et expectants déjeunaient à l'apothicairerie ils avaient droit à un demi-setier de vin et un quarteron de pain.

(2) L'art iatrique, p. 81.

(3) A cette époque qui vit tant de projets, un M. Percheron de la Galezière proposa à l'Assemblée Nationale d'établir pour les étrangers gravement malades et les provinciaux atteints de maladies extraordinaires, un hospice royal et universel de santé à Paris, au bord de la Seine ; il y aurait (art 4) « *douze places de médecins* et douze places de chirurgiens nommés par le Roy, dans le nombre des plus anciens des Colèges de médecine et de chirurgie de Paris, *lesquels auront leurs logement et résidence dans l'enceinte du dit hospice royal*, tant pour eux que pour leur adjoint sous le titre d'ayde-major et pour chacun six élèves ou agrégés sous leurs ordres, comme aspirant aux degrés de docteurs en médecine et de maître en chirurgie avec tel nombre d'externes et d'étudiants non résidents, qui seroit nécessaire et qui pouroient y acquérir des privilèges, préférences, et prérogatives particuliers pour leur réception en proportion de leur capacité et de leurs services. » (*Plan d'établissement d'un hospice royal et universel de santé*, Mss. Arch. Nat., Dvi 912-924, 56, Comité des finances, 1789.)

personnel supplémentaire. Le 14 mars 1787. Dejean, doyen des médecins de l'Hôtel-Dieu pria le bureau de désigner deux nouveaux ordinaires, Lepreux et Coutavoz, et un expectant : Thauraux. On compta alors onze médecins ordinaires ; en 1789, dix ordinaires et deux expectants.

Les cahiers des délibérations des administrateurs de l'Hôtel-Dieu nous ont gardé les noms de bon nombre des praticiens qui y furent employés. En 1700, les médecins pensionnaires étaient Guy Erasme Emmerez (nommé le 12 janvier 1697), Charles Marteau (mort le 26 mars 1704), François Afforty, qui professa la botanique au jardin du Roi, André Enguehard (nommé en 1684) et J. de Bourges. — En 1704, l'expectant J.-B. Doye remplaça Marteau comme ordinaire. On trouve aussi mentionné sur les registres du bureau, cette année-là, M. Morin ; il s'agit évidemment de Louis Morin, D. M. P. et membre de l'Académie des Sciences, dont Fontenelle a écrit l'éloge et retrace la bienfaisance à l'égard des malades ; il ne faut pas le confondre avec Nicolas Morin, aussi docteur de la Faculté de Paris (du 9 janvier 1657), médecin des princes de Condé et de Conti, attaché à l'Hôtel-Dieu depuis 1682, mort le 18 juillet 1699. — Tournefort, expectant depuis 1702, décédé le 28 décembre 1708, fut remplacé le 23 février 1709, par Charles Bompart, qui lui même passa le 21 avril 1714 au rang d'ordinafre, à la place de de Bourges, décédé la veille. — En 1721, les médecins étaient Afforty père, G.-E. Emmerez père, Herment, Lemery, Chomel, Fontaine et Bompart pensionnaires ; Pierre Afforty le fils et Louis Simon Emmerez expectants. La nomination de ce dernier est consignée en termes assez touchants :

« Le 17 janvier 1720, le sieur Emmerez, l'ancien des médecins ordinaires de l'Hôtel-Dieu s'étant présenté au Bureau pour obtenir en faveur de Louis Simon Emmerez son fils, la place de quatrième médecin expectant, la Compagnie le luy a accordé en considération des services qu'il rend aux pauvres de cet hôpital depuis trente-huit ans, l'engageant pourtant de guider dans les premiers temps et d'accompagner son fils, veu sa jeunesse, lorsque quelqu'un des médecins ordinaires le requérera de faire pour luy sa visite ».

Le 10 janvier 1725, André Delaleu remplaça feu Philippe

Fontaine, et le 7 décembre 1729. François Bailly succéda à Emmerez père, mort le 29 octobre 1729. — En 1735, les sept ordinaires se nommaient : Afforty père, Lemery, Chomel, Herment, Afforty fils, Delaleu, Bailly. Le 27 avril, Thomas-Bernard Bertrand, expectant depuis 1722, remplaça Afforty le père, mort le 28 mars 1735. — En 1740, citons Lemery, Chomel, Herment, Afforty fils, Bailly, Bertrand et Elie Col de Villars. P.-J.-B. Chomel, mort le 3 juillet 1740, fut remplacé par Henri-François Bourdelin ; Bailly, par Péaget, en 1740. Le 24 janvier 1742, l'expectant Le Hoc succéda à feu Afforty ; le 19 juillet 1747, Col de Villars décédé, fut remplacé par Louis Florent Bellot, qui s'éteignit le 5 juillet 1749 ; François-Félix Cochu, prit ses fonctions : Cochu, docteur du 9 décembre 1734, nommé professeur de physiologie et de pathologie à la Faculté en 1741, de pharmacie en 1744, de botanique en 1748, démissionna en 1776 malgré les pressantes instances du Bureau ; le 29 janvier 1777, la compagnie « déterminée par les considérations particulières et peut-être uniques d'un service continuel et assidu de plus de quarante ans de la part du sieur Cochu, lui accorde le titre de médecin honoraire dudit Hostel-Dieu, le conserve dans sa place de médecin des Incurables et lui accorde une pension annuelle de 400 l. sa vie durant ». Le bonhomme en profita tant qu'il put : il ne mourut qu'en 1799 ; pour rattraper ses deniers, le bureau n'octroya que 400 l. au dernier médecin ordinaire, tant que courrait la pension de Cochu ; ce fut Sollier de la Romilais qui en pâtit.

En 1751, l'État-major de l'Hôtel-Dieu se composait de Herment, Bertrand, Toussaint Fontaine, Le Hoc, Bourdelin, Cochu et H.-Th. Baron ; ce dernier expectant depuis le 13 août 1749 et successeur de Péaget depuis le 13 mai 1750, démissionna le 6 avril 1772. — En 1756, c'étaient Le Hoc, doyen d'âge, qui exerçait là depuis 1742 ; Fontaine (nommé en 1743) ; Cochu (1749); H.-Th. Baron (1750) ; Dejean (1753) ; Jean-Jacques Belleteste, qui avait succédé en 1754 à Herment, mort doyen d'âge le 28 juin 1753, après quarante-trois ans de charge ; Payen, successeur de Jean-Baptiste-Louis Chomel, démissionnaire de 1756. — En 1769, citons Cochu, Baron, Dejean, Belleteste et Majault (successeur de Fontaine, mort le 3 février 1762).

médecins pensionnaires : et Doucet, expectant depuis le 13 février 1762 et qui remplaça Le Hoc comme ordinaire en 1768. — Le 5 septembre 1769 on admit comme expectants, Bercher, jadis expectant, puis absent en qualité de médecin ordinaire de la duchesse de Parme et Plaisance et qui, de retour dans sa patrie, voulait rentrer dans les cadres ; et Arcelin, qui mourut en 1771. — A la date du 8 juin 1775, mentionnons Cochu, Dejean, Majault, Belleteste, Doucet, Roussin de Montabourg, Danié-Despatureaux ; Sollier de la Romilais, expectant, remplaça Cochu en 1776, et Mallet passa expectant. — Le 31 juillet 1782 Doucet, décédé, laissa la place à Philip, qui fut remplacé comme expectant par Levacher de la Feutrie ; lorsque Philip démissionna en 1784, ce dernier prit ses fonctions et Millin de la Courvault devint expectant. Millin mourut en 1788 et Levacher en mars 1790. — En 1789, le personnel médical comprenait (1) :

	Expectants	Ordinaires
Dejean		1753
Majault		13 Février 1762
Roussin de Montabourg	1772	8 Mars 1775
Danié Despatureaux	1772	8 Mars 1775
Sollier de la Romilais	1772	1777
Mallet	29 Janvier 1777	1780
Grossin Duhaume	1780	27 Février 1782
Le Vacher de la Feutrie	1782	1784
Lepreux	1787	1787
Coutavoz	1787	1787
Thauraux	1787	1er Juillet 1789

Au début de 1792, on avait :

(1) Tableau emprunté à Corlieu, *loc. cit.*, p. 658.

Ordinaires.	Dejean, mort en 1792, remplacé par Louis-Cyprien Piot de Montaigu.
	Majault, mort en 1800.
	Roussin de Montabourg, J. Armand, fils, mort en 1792, remplacé par Marie-Antoine Petit.
	Danié Despatureaux, mort en 1806.
	Sollier de la Romilais, mort en 1796.
	Mallet, mort le 8 avril 1813.
	Grossin Duhaume, mort en 1804.
	Lepreux, mort en 1816.
	Thauraux remplace, le 1er juillet 1789, Coutavoz décédé; mort en 1806.
	Bosquillon, expectant du 16 juillet 1788, ordinaire du 20 octobre 1788.
Expectants.	Baget, expectant du 21 mars 1789, ordinaire du 10 mars 1790.
	Jean-Martin de Frasne, expectant de 1790, ordinaire en 1793.
	L. C. Piot de Montaigu, expectant du 10 mars 1790.

L'*hospice des Incurables*, rue de Sèvres (aujourd'hui hôpital Laënnec), dépendait du Bureau de l'Hôtel-Dieu et du service médical de cette maison. En 1708, Tournefort, médecin expectant de l'Hôtel-Dieu, avait la charge de médecin ordinaire des Incurables, à 200 livres par an ; il mourut et fut remplacé, le 12 janvier 1709, par Enguehard aîné, déjà médecin ordinaire de l'Hôtel-Dieu. En cas d'absence du titulaire, un ordinaire de l'Hôtel-Dieu prenait le service (1) et l'on recourait aussi, au besoin, aux expectants. Le 7 mai 1732, Afforty, le père, médecin des Incurables depuis vingt et un ans, se démit de cette charge en faveur de son fils, que le Bureau agréa. Pierre Afforty fut médecin des Incurables de 1735 à 1742. On y vit encore Col de Villars (2). L'*Etat de médecine*, de 1776, nous apprend que les Incurables étaient, à cette époque, confiés au plus ancien médecin pensionnaire de l'Hôtel-Dieu, alors Cochu. En 1792, c'était Majault.

L'*Hôpital Saint-Louis*, qui dépendait aussi de l'Hôtel-Dieu,

(1) Délib. du bureau de l'H. D., 12 janvier 1709.
(2) Feulard, p. 43.

était une maison de convalescence pour les malades de cet établissement, et, de temps en temps, ouvert aux affections épidémiques : c'est ainsi qu'en 1699 il fallut évacuer sur l'hôpital St-Louis une partie des scorbutiques qui encombraient l'Hôtel-Dieu ; Poupart, qui leur y donna ses soins, nous a laissé, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences* pour 1699, une émouvante relation des horreurs de l'épidémie. Vers le milieu du XVIIIe siècle, on admit à St-Louis des galeux, ulcéreux, cancéreux et scorbutiques, et surtout des malades atteints d'affections contagieuses et épidémiques. Tenon, dans son mémoire, ne donne pas de renseignements sur l'organisation médicale de l'établissement, et ne mentionne, dans l'énumération du personnel, que des chirurgiens ; il est probable que l'on y déléguait, en temps d'épidémie, un des médecins de l'Hôtel-Dieu. Le 8 mars 1710, le Bureau de l'Hôtel-Dieu décida « à l'égard de l'hôpital de Saint-Louis qui est aussy présentement remply d'un grand nombre de malades, deux... médecins expectans iront les visiter journellement et auront chacun le soin de deux des quatre salles de cet hôpital (1) ». Le 6 avril 1781, les sept médecins de l'Hôtel-Dieu se plaignent de ce que « l'ouverture de l'hôpital St-Louis... détourne de l'Hôtel-Dieu un médecin », et on en nomme un huitième.

IV. Parmi les **hôpitaux autonomes**, citons l'Hôpital Royal des *Quinze-Vingts*, pour les aveugles. En 1776, il était encore rue Saint-Honoré, et les malades étaient confiés aux soins d'un médecin (Doucet) et d'un chirurgien. A partir de 1780, la maison occupa l'ancien hôtel des Mousquetaires noirs, rue de Charenton, et le service médical fut assuré par M. Portal, de l'Académie Royale des Sciences, et le chirurgien Goulliart. — Les détails manquent sur les maisons des *Hospitalières de la Place Royale*, des *Hospitalières de St-Joseph*, rue de la Roquette, des *Hospitalières de St-Mandé*, des *Hospitalières de la Miséricorde de Jésus*, rue Mouffetard, l'*Hôpital des Protestants*, rue de Sèvres. — L'*hôpital Sainte-Catherine*, rue Saint-Denis, abritait pendant quelques jours les femmes venues à Paris pour chercher un emploi, ou attirées par quelque affaire ; en 1790, le

(1) Brièle, t. I, p. 265.

médecin, le chirurgien et les domestiques comptent dans son budget pour 1.000 l. (1). — Il y avait encore des *hôpitaux de paroisse* : Hospice St-Merri (un médecin), ouvert en 1783. — Hospice de charité de la paroisse de St-André-des-Arts, fondé en 1779 (un médecin). — Hospice de St-Jacques du Haut-Pas, ouvert en 1782 (aujourd'hui hôpital Cochin). — Hospice des paroisses de St-Sulpice et du Gros-Caillou (aujourd'hui hôpital Necker).

Ce dernier, qu'on appelait aussi « *Hospice de Charité, sis près la barrière de Sèvres* », comptait 120 lits ; le service était assuré par un chirurgien du dehors, un garçon chirurgien, logé dans la maison, nourri, mais non payé, et un médecin, logé dans l'hôpital, mais non nourri. « Le médecin, dit le règlement de 1780... loge dans la maison et ne s'absente que rarement et pour un temps très court ; non seulement il fait deux visites régulières, mais il revient très souvent auprès des malades en danger, et il préside quelquefois, dans le laboratoire, à la confection des remèdes qu'il a ordonnés. Quand il fait sa visite, il est suivi par deux sœurs, la première apothicaire et la première de la salle ; le médecin tient à la main le livre où sont écrites les ordonnances de la veille ; le chirurgien tient celui où il écrit celles du jour ; l'apothicaire assiste et écoute. La sœur de la salle rend compte des accidents et des symptômes : le garçon chirurgien joint à toutes les fonctions de son art des soins plus particuliers, tels que de veiller les malades si leur état l'exige ». Le médecin passait à 8 heures du matin et à 3 heures du soir et tenait un registre de toutes les particularités nosologiques par lui observées.

Le premier médecin de l'hôpital, en 1778, fut un jeune praticien, M. Galatin, qui n'accepta pas d'appointements la première année. Il fut remplacé, en 1780, par François Doublet, docteur régent de la Faculté de Paris, sous-inspecteur général des hôpitaux civils du royaume : son confrère, Thierry de Bussy, était le consultant. En 1783 vint le docteur Delaplanche, en 1787 Beauvais Despréaux.

Les origines de l'*Hôpital de la Charité* remontent à l'an-

(1) Brièle. *L'Hôp. de Sainte Catherine*, p. 30.

née 1601, époque où Marie de Médicis fit venir d'Italie quatre religieux de l'ordre fondé par Jean Ciudad, dit Saint-Jean-de-Dieu ; le premier local fut situé « rue de Petite-Seyne devant le port de Malaquest, au lieu qu'occupèrent plus tard les Petits-Augustins » ; dès 1602, on y recevait probablement des malades ; en 1606, l'établissement fut transporté à l'hôtel de Sansac, à l'angle de la rue Saint-Pierre (actuellement rue des Saints-Pères) et de la rue Taranne ; son enclos gagna peu à peu jusqu'à la rue Jacob. On n'y acceptait que des hommes, et encore « ny vénérien, ni galleux, ny petite vérole, ny en général aucune maladie contagieuse, ny incurable. » Une note du P. Cordier, rédigée en 1790, et citée par M. F. Gillet, dit que :

« Les malades sont dirigés par deux médecins de la Faculté de Paris ; ils servent par semestre. L'un d'eux vient tous les jours à 6 heures du matin. Deux religieux, l'un apothicaire, l'autre infirmier, écrivent ce qu'il ordonne et c'est sur cette ordonnance qu'on les conduit, sauf les événements qui peuvent arriver dans les vingt-quatre heures et auxquels l'infirmier qui est toujours un homme de santé pourvoit. Les blessés que le médecin voit aussi ont deux religieux chirurgiens, un major, un substitut, un gagnant maîtrise séculiers. Tous ces officiers sont à la nomination du prieur ; on en excepte le gagnant maîtrise... jugé par le collège de Saint-Cosme (1) ».

La garde de nuit était assurée par des religieux hospitaliers.

M. Gillet ne donne le nom des médecins de la Charité qu'à partir de 1789. Au début du XVIIIe siècle on y voyait exercer Hecquet (1710) ; Burette D. M. P., qui avait pris cette charge vers 1692, l'occupa pendant trente-quatre ans, et la laissa ensuite à son protégé J.-B. Dubois. Ce furent encore M. Ph. Bouvart, puis en 1764 Macquart et Verdelhan-des-Moles, ce dernier dès 1754 ; Bordeu, expectant, le suppléait à l'occasion ; en 1776, les médecins s'appelaient Thierry de Bussy et J.-B.-E. Dumangin, docteurs régents de la Faculté ; Dumangin, nommé en 1771, y resta jusqu'en 1803, selon Gillet ; Corlieu dit qu'il « se retira en 1826, après près de cinquante ans de services et mourut sans avoir été décoré. » En 1789, il y avait encore Corvisart-Desmarets, docteur régent, médecin titulaire qui avait succédé en 1786 à

(1) Gillet, *loc. cit.*, p. 48.

Desbois de Rochefort, intronisé en 1780 : Hallot (1789-90) ; Calmé, médecin expectant (1790).

Les religieux de la Charité possédaient encore un hôpital de convalescents, rue du Bac, et la Charité de Charenton, hôpital et asile d'aliénés. En 1791, le médecin chargé de ce dernier établissement était J.-B.-E.-B.-O. Regnault (1).

Les *pensions et maisons de force pour aliénés* étaient soumises à l'inspection du lieutenant général de police. Tenon comptait, en 1788, cinq de ces maisons de santé au Faubourg Saint-Jacques, trois dans le quartier Montmartre, neuf au Faubourg Saint-Antoine ; parmi ces dernières, il faut citer la fameuse maison de santé du docteur Belhomme, rue de Charonne, qui renfermait à cette époque quinze fous furieux, quinze hommes et seize femmes imbéciles : M. G. Lenôtre s'est chargé d'en raconter la curieuse histoire pendant la Terreur (2). On hospitalisait encore des fous à l'Hôtel-Dieu, à Bicêtre, à la Salpêtrière et aux Petites-Maisons.

Nous avons parlé ailleurs (voir chap. VII) des maisons de santé particulières pour les vénériens.

III

A côté de l'assistance hospitalière, la bienfaisance privée avait organisé dans les paroisses un service de secours à domicile extrêmement développé ; chaque paroisse possédait sa compagnie de charité, composée du curé, de quelques religieuses,

(1) Jean-Baptiste Etienne-Benoît-Olive Regnault, né à Niort, demeurait en 1789 rue Saint-Dominique d'Enfer, paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas ; le 18 juillet 1789 il fut nommé par l'assemblée du district de Saint-Eustache, médecin-major de la garde bourgeoise ; il fût aussi médecin de l'hôpital militaire du Gros Caillou (1791), plus tard, médecin consultant du Roi et fondateur du *Journal universel des Sciences médicales*, qui parut de 1816 à 1830.

(2) G. Lenôtre, *Paris révolutionnaire, vieilles maisons, vieux papiers*, Paris, 1901, p. 349 et suiv. — Paul d'Estrée. La Maison de santé du docteur Belhomme. In *La Médecine anecdotique, hist. et litt.* de 1903, p. 261-269.

de dames, de « porteuses » et s'affiliant des médecins et des chirurgiens. La paroisse Saint-Eustache avait ainsi trois médecins et deux chirurgiens qui, chaque jour, venaient prendre le nom des pauvres malades à visiter, auxquels les sœurs délivraient les médicaments prescrits : mais, par raison d'économie, si la maladie se prolongeait plus de trois semaines, on envoyait le malade à l'Hôtel-Dieu. L'article 5 du règlement porte que « les médecins seront docteurs de la Faculté de Paris, demeurant dans la paroisse, et visiteront régulièrement les malades de deux jours l'un dans les maladies ordinaires, mais lorsqu'elles seront périlleuses ils les verront aussi souvent que la grandeur du mal le requerra. ». En 1731, le doyen rappelant tout ce que la Faculté avait fait pour les malheureux, cite l'exemple de Mattot qui fut quarante ans médecin de la paroisse St-Eustache, de son successeur Afforty qui l'est depuis quinze ans ; de Picoté de Belestre, trente-cinq ans attaché à la paroisse St-Jacques-la-Boucherie ; Leaulté et Caron le furent plus de quarante ans au territoire de St-Paul et de Ste-Marguerite. H.-Th. Baron appartient à Ste-Marguerite, Bertrand à St-Gervais ; depuis vingt-cinq ans Le Tellier s'occupe de St-Laurent ; depuis seize ans, Lepy de St-Médard. — La paroisse Saint-Sulpice avait aussi ses médecins et chirurgiens des pauvres, tel Corvisart-Desmarets. — Burette, puis Dubois, remplirent ces fonctions sur la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. — En 1786, Sallin était depuis vingt ans médecin des indigents de la paroisse Saint-Roch.

Telle est la brève esquisse que l'on peut tracer de la composition du personnel *médical* hospitalier (1) et de ses fonctions. Nous savons que trop dans quelles conditions déplorables étaient alors la plupart des hôpitaux : il suffit de lire le célèbre mémoire du chirurgien Tenon pour être édifié sur la nécessité flagrante de leur complète réorganisation. L'Hôtel-Dieu surtout était, en pleine capitale, un dangereux foyer morbide ; dans les conditions hygiéniques les plus affreuses, une population énorme s'y entassait dans des locaux toujours encombrés, sans air, envahis par les émanations des séchoirs et les buées malsaines de

(1) Les chirurgiens ne rentrent point dans le cadre de cette étude.

la Seine, égoût à ciel ouvert. Dans les salles, nids de vermine, réceptacles de gale endémique, chaque jour l'infection faisait nuage hors de la paille remuée des grabats, traînée sur les planchers, emmenée ensuite jusqu'à l'hôpital Saint-Louis, et dans ce dépotoir de l'Hôtel-Dieu allaient s'amasser, après avoir semé leurs débris dans les rues de Paris, ces litières souillées, pourries, les matelas ignobles, les vieilles plumes, les défroques hors d'usage. Une mortalité effrayante décimait les hospitalisés ; la contagion régnait partout ; seuls les hommes varioleux étaient isolés ; les autres malades, pêle-mêle, geignaient dans les mêmes salles, souvent trois, quatre, six dans le même lit, parfois huit s'il s'agissait d'enfants ; et les mourants, les contagieux, les convalescents grouillaient ainsi pressés, dans l'ombre des rideaux rouges, au ras des murs immondes. Il fallait évidemment du courage pour oser se faire soigner dans cet établissement ; mais il en fallait bien aussi pour se consacrer au soulagement de ces malheureux : et les étudiants, les débutants connaissaient bien la terrible « fièvre d'hôpital » qui, selon Tenon, « attaque surtout les jeunes chirurgiens, les jeunes infirmiers, elle leur porte à la tête du trois au quatre, ils périssent ordinairement vers le sept. » — « L'hôpital, écrit M. G. Cornu, est un asile d'où l'hygiène est bannie, la peste y dispute les agonies au scorbut, le matin, on ne s'approche des lits, dit Tenon, qu'en fendant un nuage où l'infection se fait opaque... l'on est obligé d'instituer un règlement pour les chirurgiens malades, un règlement pour les funérailles des externes, et il se trouve des étudiants pour enfermer là leur jeunesse, pour travailler dans ce champ de douleurs, de la contagion et de la mort (1). » Quand un médecin arrivait à compter trente ou quarante ans de services dans de pareils milieux, on pouvait louer son dévouement, et aussi sa résistance.

1) Cornu, *loc. cit.*, p. 54.

CHAPITRE IV

Les médecins de Cour

I. *Charges et revenus.* — Le premier médecin du Roi : sa charge, ses privilèges, ses revenus, — Autres officiers de la Faculté du Roi : médecins ordinaires, par quartier, consultants, spagyrique. — Médecins du Dauphin et des Enfants de France, des Cent Suisses, de la Garde Suisse, de la Bastille, de la grande et de la petite Ecurie, des Haras, de l'Arsenal. de la Prévôté de l'Hôtel du Roi. — Médecins de la Reine, de la Dauphine, du duc d'Orléans. — Les préséances. — Privilèges des médecins officiers du Roi.

II. *Règne de Fagon* (1693-1715). — Mort du Grand Dauphin (1711), de la Dauphine et du duc de Bourgogne (1712). — Le duc d'Orléans et Homberg. — Mort du duc de Berry (1714). — Mort de Louis XIV (1715).

III. *Règne de Poirier* (1715-1718). — *Règne de Dodart* (1718-1730). — Jean Boudin, premier médecin ordinaire du Roi. — Chirac, premier médecin du Régent. — Mort de la duchesse de Berry (1719). Chirac et Garus. — Mort de la duchesse d'Orléans (1726). — *Chirac, premier médecin du Roi* (1731-1732).

IV *Règne de Chicoyneau* (1732-1752). Sa nomination. Ses rivaux : Sylva, Sidobre, Helvétius. — La Peyronie nommé médecin consultant (1742). — Maladie du Roi à Metz (1744). Attaques contre La Peyronie. Rôle de Molin. Réponse de Chicoyneau. — Maladie du Dauphin. Molin à la Cour (1738). — Marcot. — Mort de la Dauphine (1746). Bouillac et la satire. — Maladie de Marie-Josèphe de Saxe (1749). — Mort d'Anne Henriette de France (1752). Encore Bouillac.

V. *Règne de Sénac* (1752-1770). Ses rivaux : Quesnay. — Variole du Dauphin (1752). Les méprises du docteur Pousse. — Mort du Dauphin (1765). — Mort du duc de Bourgogne (1761).

VI. *Interrègne* (1770-1774). — Lutte entre Bordeu et Le Monnier. — Le Monnier et le jardin botanique de Trianon. — Maladie et mort de Louis XV (1774). — Fizes, Petit et Tronchin, médecins du duc d'Orléans. — Vogue de Tronchin. — Mort de Marie-Josèphe de Saxe (1767). Polémique entre A. Petit et Tronchin.

VII. *Règne de Lieutaud* (1774-1780).

VIII. *Règne de Lassone* (1780-1788). — De Lassone, premier médecin du Roi et de la Reine. — Les couches de Marie-Antoinette. Naissance de Madame Royale (1778), du Dauphin (1781), du duc de Normandie (1785).

IX. *Personnel médical* de la Cour au début du règne de Louis XVI. —

Médecins du Roi. Le docteur Pomme et les vapeurs. — Médecins de la Reine, des Enfants de France, de Monsieur, du comte d'Artois, de Mesdames Tantes du Roi. — Les médecins du duc d'Orléans : Barthez.

X. *Règne de Le Monnier* (1789-1792). — Vicq d'Azyr, premier médecin de la Reine. — Le dernier médecin du Roi.

I

« Quelques grandes difficultés qu'il y ait à se placer à la Cour, dit La Bruyère, il est encore plus âpre et plus difficile de se rendre digne d'être placé. » Cela est vrai des courtisans et aussi des médecins de Cour : savants et charlatans, empiriques à secret (1), hommes de mérite et coureurs de salons, docteurs authentiques, chevaliers d'industrie aux titres exotiques, c'est un monde mêlé d'intrigants, de quêteurs de pensions ployant l'échine, candidats perpétuels aux gratifications, aux décorations, aux places vacantes, aux survivances, et qui s'agitent avec des succès divers dans les coulisses de trois règnes. Cette époque si coquettement galante, si spirituellement licencieuse, qu'évoquent le burin d'un Fragonard et le pinceau d'un Watteau, leur montra tout son envers ignoble, et devant eux les acteurs s'abattaient les lendemains d'orgie, dépouillés de prestige, en geignant sur leurs draps sales ; toutes les séquelles du vice tourmentaient cette société pourrie, où des femmes de Cour menaient la vie des filles, où les courtisanes devenaient femmes de Cour, duchesses proxénètes, princesses ivrognes, marquis *libertins* qui donnaient à l'amour le piment du blasphème, « roués » crapuleux qui battaient leurs femmes et se colletaient comme des portefaix : et tout ce monde de la Régence et de l'ère de Louis XV, dont les frasques cyniques alimentent les mémoires secrets, remplissait les palais des rois et des princes comme d'un parfum de lupanar et s'en allait frapper à la porte

(1) Au XVIIe siècle, N. de Blégny, Talbor, Helvétius le père, etc. Plus tard, Garus, et *tutti quanti*.

des vendeurs de mercure (1). On a dit qu'il n'y a pas de héros pour son valet, et s'il y a de grands hommes pour le médecin, contemplons-les en robe de chambre, obéissant aux ordonnances même selon les lois de l'étiquette.

Le matin, à Versailles, lorsqu'on avait sonné l'heure où le premier valet de chambre éveillait Sa Majesté, on voyait arriver autour du lit royal l'*entrée familière*, enfants de France, princes et princesses du sang, premier médecin et premier chirurgien, qui distançaient ainsi dans la course aux sourires, aux faveurs, la *première entrée*, l'*entrée des brevets*, l'*entrée de la chambre* et la *cinquième entrée*.

Cette prérogative de tâter avant tous le pouls du souverain, imposait à l'archiâtre une sujétion de tous les instants ; il devait suivre le Roi dans tous ses déplacements, veiller sur sa santé, sur son régime, régenter sa table au nom de l'hygiène, être présent au dîner pour permettre ou proscrire les plats. C'était un véritable esclavage, mais la chaine était dorée.

Le premier médecin avait la dignité de grand officier de la maison du Roi, c'est-à-dire qu'il relevait directement du souverain entre les mains duquel il prêtait serment de fidélité ; voici le texte de cet engagement :

Vous jurez et promettez à Dieu de bien et fidellement servir le Roi en la charge de premier médecin dont S. M. vous a pourvu ; d'apporter pour la conservation de sa personne et pour l'entretenement de sa santé tous les soins et toute l'industrie que l'art et la connaissance que vous avez de son tempéramment vous feront juger nécessaires ; de ne recevoir pension ni gratification d'autre prince que S. M.; de tenir la main à ce que ses officiers qui sont sous votre

(1) Voy. les mém. de Saint-Simon, de Duclos, de Mathieu Marais, de Bachaumont. — « Les femmes de la Cour sont fort gâtées, dit Mathieu Marais (*Mém.*, t. II, p. 443, 1723). Les maris ont gâté les femmes et elles leurs maris. On nomme le duc et la duchesse de Tallard, le duc et la duchesse de Montbazon, le duc et la duchesse de la Meilleraye, qui ont besoin de La Peyronie... et tout cela est venu par une Mme de Lunati, italienne. » — *Souvenirs du comte de Montgaillard agent de la diplomatie secrète pendant la Révolution, l'Empire et la Restauration*, publ. par Cl. de Lacroix. Corbeil, 1895, chap. III, sur les mœurs de la Cour sous Louis XVI. — Paul d'Estrée, *Les Infâmes sous l'ancien régime, documents historiques inédits*, recueillis à la Bibliothèque Nationale et à l'Arsenal (Dépôt des papiers de la Bastille), Paris, 1902, 78 pp. in-8°.

charge s'acquittent fidellement de leur devoir, et généralement faire en ce qui la concerne tout ce qu'un fidèle sujet doit et est tenu de faire, ainsi vous le jurez et promettez.

Le premier médecin avait le titre de comte, emportant la noblesse personnelle et transmissible : il était en outre pourvu d'un brevet de Conseiller ordinaire du Roi en ses conseils d'Etat et privé : de la surintendance des eaux minérales, à lui garantie par l'édit de Mai 1605, les lettres patentes du 19 août 1709, du 7 septembre 1710, de décembre 1715, du 8 février 1733, du 30 avril 1752 : enfin, Fagon et Chirac eurent la surintendance du Jardin Royal des Plantes, à 6.000 l. d'appointements annuels mais en 1732, après la désastreuse administration de Chirac, cette charge devint autonome.

Le premier médecin n'avait pas sur la médecine du royaume la même suprématie que le premier chirurgien sur la chirurgie : les Facultés et Collèges de médecins échappaient à sa juridiction. Cependant, quand il se présentait aux Ecoles de Médecine, vêtu de sa robe de satin aux insignes de conseiller d'Etat, il était en cette qualité reçu à la porte par le doyen accompagné de quelques bacheliers et précédé des bedeaux, et il occupait dans l'assemblée une place d'honneur.

Il n'exerçait une autorité réelle, effective, que sur les autres officiers de santé de la maison du Roi, et recevait leur serment de fidélité.

Outre le crédit et les faveurs, la place était bonne et bien rémunérée : le premier médecin avait un appartement à Versailles; il touchait chez les trésoriers de la maison du Roi 3.000 l. de gages : à la chambre aux deniers 2.000 l. de livrées, 3.000 l. pour sa bouche à la Cour, 16.000 l. pour son entretenement et carrosse : au Trésor royal 6.000 l. comme conseiller d'Etat et 4.000 l. de gratification, assurées par un brevet du 14 avril 1692, en dédommagement de la suppression des charges de commis aux rapports de justice. Au total 34.000 l. ; « la charge, dit Dangeau, vaut près de 40.000 livres de rente (1) ». Mais il faut y joindre le rapport d'une clientèle illustre et riche, les gains d'occasion et les ressources de la

(1) *Journal*, t. XVII, p. 278.

vente des brevets de remèdes secrets et des eaux minérales. Selon le duc de Luynes, pour les eaux minérales, le seul bureau de Paris lui donnait de 18 à 20,000 l. par an (1). Barbier, dans son *Journal* (2), dit que le revenu de la charge est de plus de 60.000 l. de rente. Encore Fagon, en homme désintéressé, en avait-il rabattu : « Il se retrancha, dit Fontenelle, ce que les autres médecins de la Cour subalternes payaient pour leurs serments ; il abolit des tributs qu'il trouvait établis sur les nominations aux chaires royales de professeurs dans les différentes universités, et sur les intendances des eaux minérales du Royaume. (3) »

L'office de premier médecin du Roi était-il vénal ? Verdier semble dire que non (4). Cette question a été discutée en 1903 à

(1) *Mém.* du duc de Luynes, t. XI, p. 488.
(2) I, 406.
(3) *Eloge de M. Fagon.*
(4) Dans sa *Jurisprudence de la médecine en France*, Paris 1763.
Jean Verdier, né à la Ferté-Bernard, au Maine, le 27 avril 1735 commença ses études médicales à la Faculté de Paris en 1756, fut d'abord médecin à Mamers (1762), puis vint à Paris, reçut le titre de conseiller médecin ordinaire de Stanislas, roi de Pologne. Il fonda à Paris, en 1773, à l'hôtel de Bezancourt, un établissement orthopédique et une maison d'éducation qu'il transféra en avril 1776 à l'hôtel de Magny près du Jardin des Plantes. Barbeu du Bourg, D. M. P., en était le médecin. Son institution fut détruite en 1787 par les agrandissements du Jardin du Roi. Il déménagea précipitamment, et établit son institution rue de Charonne, hôtel Chabanais ; ruiné par cette éviction et ce transfert, dit-il, il intenta un procès à Buffon et à ses héritiers comme responsables de son expulsion. Verdier était aussi avocat au Parlement. Il se lança dans le mouvement révolutionnaire, fut un des rédacteurs de l'adresse de la section du Jardin des Plantes, demandant la déchéance du Roi (3 août 1792) et sa section l'envoya siéger dans la municipalité parisienne du 10 août. A ce titre il fut l'un des commissaires surveillants de la famille royale au Temple, et l'un des rapporteurs de la comptabilité de cette prison ; il a laissé un *Tableau historique de la captivité de la famille royale au Temple*, qu'a publié M. de Beaucourt (Voy. plus loin § X). Il ne fut point réélu aux élections municipales de décembre 1792. En 1794, on l'envoya combattre une épidémie à Compiègne puis à Senlis. Professeur de médecine légale à l'établissement de l'Académie de législation, il a écrit de nombreux ouvrages de pédagogie, de littérature et de grammaire, de jurisprudence médicale, de médecine des traductions d'Horace, etc. Il est mort à Paris le 6 juin 1820, à 85 ans, laissant un fils, Jean-François Verdier Heurtin (1767-1824), docteur en médecine, nommé le 11 février 1808 médecin des indigents du quartier Saint-Eustache.

Le frère de Jean Verdier, Thomas-Denis Verdier Duclos, né à la Ferté Bernard le 30 septembre 1744, étudia la chirurgie et la médecine à Nancy, servit en Corse comme chirurgien militaire, et se fixa enfin à la Ferté-Bernard (Sarthe). Il fut correspondant de la Société royale de médecine. Mort à la Ferté le 9 février 1813.

la Société d'Histoire de la Médecine ; à l'inverse de M. le docteur Le Maguet (1). M. Marcel Fay a conclu « que la charge de premier médecin du Roy n'était pas vénale au moins aux XVIIe et XVIIIe siècles ; cette charge ne s'est vendue qu'une seule fois, et ce fut à Valot par le cardinal Mazarin ».

Mais les autres offices de santé de la maison royale s'achetaient à beaux deniers comptants (2), au vu et au su du Roi : Louis XIV, nous apprend Fontenelle, en faisant la maison de Mgr le duc de Berry, donna à M. Fagon la charge de premier médecin de ce prince pour la vendre à qui il voudrait (3).

On comptait un médecin ordinaire du Roi, servant près de sa personne en l'absence du premier médecin, et appelé aux consultations ; il avait le titre de conseiller du Roi, touchait 1.800 l. de gages chez les trésoriers de la maison, 1.500 l. de livrée et pour sa bouche à la Cour, à la chambre aux deniers, 2.400 l. de pension sur le Trésor royal, et 9.000 l. comme médecin consultant.

Les huit médecins par quartier servaient, deux par trimestre, ils commençaient en janvier, avril, juillet et octobre ; pendant ce temps, ils assistaient au lever, au coucher de S. M., avec les grandes entrées, et à ses repas ; quand le Roi devait toucher les écrouelles, ou laver, le Jeudi-Saint, les pieds de treize pauvres,

(1) Le Maguet, *Thèse*, p. 188.

(2) Guy Patin écrivait à Falconet le 29 novembre 1669 : « Je consultai hier avec M. Fr. de la Chambre, notre collègue, fils du médecin de M. le Chancelier, et médecin ordinaire du Roy qui a acheté cette charge 70.000 livres. » (*Lettres de Guy Patin*, éd. Réveillé Parise, Paris, 1846, t. III, p. 718). — En 1753, de Lassone revendit à son collègue Maloin, de l'Académie des Sciences, la place de médecin ordinaire de la Reine qu'il avait achetée à de la Vigne. — En 1755, Faure, professeur en médecine à Aix en Provence, vint exercer à Paris et acheta 15.000 livres une charge de médecin ordinaire du Roi (*Mém.* du duc de Luynes, t. XIV, p. 140). — En 1669, Jean-Baptiste Chomel acheta à Philippe Chartier pour 24.000 livres tournois (environ 70.000 francs de notre monnaie), sa charge de médecin par quartier du Roi ; en 1705, il la céda pour 22.000 livres à son fils Pierre-Jean-Baptiste Chomel ; celui-ci la transmit en 1739 à son fils Jean-Baptiste-Louis Chomel ; elle rapportait alors 1161 livres de gages. Enfin, le 14 avril 1764, J.-B.-L. Chomel laissa son office à Léonard Daniel des Varennes, docteur de la Faculté de Reims et agrégé au Collège de Limoges, pour 26.000 livres (*Les Chomel médecins et leur famille*, Paris, 1901).

(3) « Ce n'était pas, écrit Fontenelle, une somme à mépriser ; mais, M. Fagon ne se démentit pas, il représenta qu'une place aussi importante ne devait pas être vénale, et la fit tomber à feu M. de la Carlière qu'il en jugea le plus digne » (*Eloge de M. Fagon*).

ils examinaient les patients par avance, de concert avec le médecin ordinaire. Le mardi de chaque semaine, ils donnaient au Louvre, de 3 à 5 heures de l'après-midi, des consultations gratuites. On leur allouait 1.200 l. de gages chez les trésoriers de la maison, 273 l. 15 s. de livrées à la chambre aux deniers ; « toutes les fois que le Roi touche (les écrouelles), les médecins ont à la chambre aux deniers 17 l. 9 s. 4 d. pour une douzaine de pains, deux quartes de vin de table et six pièces de gibier piqué (1) ».

Quatre médecins consultants (ils étaient même huit en 1750), choisis par le premier médecin, étaient appelés dans les maladies du prince ou de ses enfants, et gagnaient de 8 à 9.000 l. Ils furent institués par le duc d'Orléans pendant la Régence, et Louis XV décida de supprimer ces charges par extinction. Il le laissa entendre à la mort de Sylva, et refusa pour cette raison ce poste à de la Vigne à la mort d'Helvétius. Mais on les rétablit.

Citons enfin un médecin spagirique à 1.200 l., et un médecin servant par extraordinaire à 400 l.

Le Dauphin, à part un premier médecin à 1.800 l. de gages et 8,000 livres de pension, n'avait par de maison médicale organisée ; les médecins par quartier servaient trois mois chez lui, après leur quartier chez le Roi.

Les Enfants de France avaient un premier médecin, soumis, comme les précédents, à celui du Roi. Dangeau dit què Poisson, premier médecin du duc de Bourgogne, touchait à ce titre 13 à 14.000 l. par an, et que Dodart avait 7.000 l. comme médecin du duc de Bretagne (2).

Signalons enfin un médecin des Cent Suisses, un médecin des Gardes Suisses, et un médecin des châteaux royaux de la Bastille et de Vincennes à 2.400 l. chargé de soigner les prisonniers d'Etat. En cette qualité, Boyer prêta serment en 1754 devant le premier médecin.

Ce n'était plus le premier médecin, mais le Grand Ecuyer qui recevait le serment des deux médecins de la Grande et de la Petite Ecurie, payés 200 l., et du médecin du haras du Roi au

(1) Verdier, *loc. cit.*, p. 73.
(2) Dangeau, *Journal*, t. XII, p. 69.

Pin, en Normandie, nommé depuis 1715 et appointé à 400 l. De même, c'est du Grand Maître de l'Artillerie que relevaient, aux termes de l'article 3 de l'Edit de Mai 1716, le premier médecin de l'Arsenal (charge créée par l'Edit d'Août 1703) et les deux autres médecins préposés aux équipages,

Il nous faut mentionner enfin la juridiction de la Prévôté de l'Hôtel du Roi : cette juridiction policière, civile et criminelle, s'exerçait dans les lieux où se trouvait la Cour, et sur les officiers de la maison royale ; elle connaissait, en première instance, des causes civiles les concernant, et dont l'appel se relevait au Grand Conseil ; et aussi des délits criminels et de police, sans appel. Il y avait un Grand Prévôt, deux lieutenants de robe longue, un procureur du Roi, un substitut, un greffier receveur et deux commis, un trésorier-payeur, douze procureurs, quatorze huissiers, trois notaires, une compagnie de gardes, un médecin, une armée de chirurgiens. L'audience se tenait à Paris le mercredi au Louvre, à Versailles le samedi dans l'enclos de la geôle. En 1776, on comptait deux médecins de la Prévôté de l'Hôtel : M. Desparges, docteur de Montpellier, conseiller médecin du Roi, à Paris, rue des Boulets au Faubourg Saint-Antoine ; et M. Lefebvre de Saint-Ildephont, le vénéréologiste bien connu à la suite de la Cour.

La même hiérarchie régnait dans la maison de la Reine. Son premier médecin prêtait serment entre ses mains ; au mois de novembre 1750, de la Vigne obtient la survivance d'Helvétius et jure fidélité le 6 décembre : il s'agenouilla sur un carreau aux pieds de Marie Leczinska, tenant ses deux mains jointes entre les mains de la souveraine, pendant que M. de Balagny, secrétaire des commandements, lisait la formule consacrée ; Madame de Luynes, dame d'honneur était présente. — Le premier médecin de la reine était conseiller d'Etat à 600 l., et logé au Grand Commun ; d'après le duc de Luynes, cette place rapportait au total 12.000 l. Il y avait, au-dessous de lui, un médecin du Commun à 300 l. (1).

La Dauphine était pourvue d'un premier médecin à 600 l. de gages et 1200 l. de gratification, et d'un médecin ordinaire à 300 et 120 l.

(1) *Mémoires*, t. XVII, p. 86.

Chez le duc d'Orléans, le premier médecin touchait 400 l., les quatre médecins ordinaires 60 l.

Faire ce métier auprès des grands n'était pas toujours agréable, et chez plus d'un, le malheureux médecin était une sorte de maître Jacques, majordome à l'occasion (1), et mis au rang des domestiques ; alors même qu'il arrivait aux plus hautes charges de la maison royale, on lui faisait sentir les distances ; les « seigneurs, dit Le Maguet, le traitaient familièrement, ne le considérant que comme un homme « habile en son métier » ; on disait d'Aquin et Guenaut tout court pour bien indiquer le rang social des médecins. Louis XIV lui-même ne considéra jamais le médecin que comme un domestique ; à la mort de Denis Dodart (1707) il dit à la princesse de Conti, fort affligée de la perte de son médecin : « Quel sens y a-t-il à pleurer son médecin et son domestique ? » Il est vrai qu'il s'attira cette fière réponse de la princesse : « Ce n'est ni mon médecin ni mon domestique que je pleure, mais mon ami (2). »

Mais on avait beau leur faire sentir leur roture, tous ces officiers de la Faculté de la maison royale, entêtés de privilèges et férus d'étiquette, étaient aussi intraitables que des ducs et pairs sur les questions de préséance, et y trouvaient l'occasion d'interminables conflits. Le 14 novembre 1740, la reine quitta le château de Fontainebleau dans sa voiture, suivie du carrosse des dames d'honneur et de celui des écuyers ; Helvétius, son premier médecin, avait droit à une place dans ce dernier, mais il était parti avec le duc de Charost ; de la Vigne, médecin ordinaire, brigua le coussin vacant, et ne l'obtint pas ; sa place ne comportait point ce privilège. Heureusement, en 1747, Bouillac rétablit la suprématie du médecin sur Messieurs les écuyers : la Dauphine étant allée visiter Paris, Bouillac, son premier médecin disputa à l'écuyer de quartier la quatrième place du carosse des écuyers, en présence de MM. de la Fare, de Rubempré et de Muy qui occupaient les autres selon leur droit : Bouillac

(1) Voy. *La quinzaine angloise à Paris ou l'art de s'y ruiner en peu de temps, ouvrage posthume du docteur Stearne, trad. de l'anglois par un observateur*, Londres, 1776, rééd. par Alf. Franklin (*La vie privée d'autrefois*, 2e série, *La vie de Paris sous Louis XVI, début du règne*, Paris, 1902).

(2) Le Maguet, p. 186.

obtint provisoirement gain de cause, et le pauvre écuyer de quartier fut relégué à la portière. La Reine, apprenant l'aventure, dit que pareille querelle avait, dans sa maison, duré quinze ans.

En 1748, lorsqu'on fit l'autopsie de la jeune Marie-Thérèse de France, fille du Dauphin, il y eut un heurt non plus entre médecin et écuyer, mais entre médecins et chirurgiens. Le premier chirurgien La Martinière prit le couteau que lui tendait Loustauneau, incisa la peau du cadavre, puis laissa son subordonné faire le reste ; la nécropsie faite, on en dresse le procès-verbal : Chicoyneau, premier médecin du Roi signe le premier, puis Marcot, médecin ordinaire du Roi, puis de la Vigne, médecin ordinaire de la Dauphine. Alors La Martinière refuse la plume, alléguant que de la Vigne n'avait signé qu'après La Peyronie à l'autopsie de la Dauphine ; à quoi de la Vigne repartit qu'il avait considéré La Peyronie comme médecin consultant du Roi, et que d'ailleurs ses confrères l'en avaient blâmé. Toujours est-il qu'aucun chirurgien ne signa et que l'affaire alla jusqu'à Maurepas (1).

Les médecins de la maison de S. M. jouissaient des mêmes privilèges fiscaux et autres que les autres officiers du Roi. Ils avaient, de plus, des privilèges professionnels : alors qu'un médecin n'avait pas le droit d'exercer dans le ressort d'une autre Faculté que celle dans laquelle il avait été reçu docteur ou licencié sans se soumettre à la formalité de l'agrégation, et au paiement de 150 l. de droits, les docteurs servant auprès de la famille royale étaient libres : « Exceptons, disait l'Edit de Marly du 18 mars 1707, des défenses portés par l'article 32... nos médecins et ceux de notre maison royale, ceux des reines, enfans de France et petits enfans, et premier prince de notre sang, qui sont employés dans nos Etats, envoyez en notre Cour des Aydes, voulons qu'ils puissent exercer la médecine dans toute l'étendue de notre royaume ainsi qu'ils l'ont fait par le passé... »

D'autre part, s'ils étaient docteurs de la Faculté de Paris, on les exemptait des devoirs universitaires : « Les docteurs régents qui sont de service auprès du Roi ou des princes de la famille

(1) *Mém. du duc de Luynes*, t. IX, p. 26.

royale sont considérés comme présents quoique absents, pendant leur temps de service, à condition qu'ils présideront à leur tour une thèse quodlibétaire », disait l'article 62 des statuts de 1751.

Néanmoins, pour jouir de ces privilèges, les ayant-droit devaient satisfaire à quatre conditions : avoir les grades médicaux requis (attestés par des lettres de licence ou de doctorat), être actuellement en service, figurer sur l'état, et toucher des gages. Par une exception unique, le chirurgien La Peyronie ayant obtenu, d'après des lettres de docteur de Reims, deux brevets de médecin consultant et de médecin par quartier de S. M., la Faculté de Médecine l'assigna par devant le Châtelet pour qu'il présentât et fît enregistrer au greffe les lettres en vertu desquelles il prenait ces qualités. La Peyronie, sans répondre, obtint du conseil, le 5 août 1743, un arrêt sur requête annulant ladite assignation et le confirmant dans toutes ses titres.

Il ne semble pas d'ailleurs que la Cour ait toujours tenu scrupuleusement aux conditions précitées. En 1770, la Faculté apprenant que le Roi allait créer plusieurs charges de médecins dans la maison du Comte de Provence et dans celle du Comte d'Artois adressa un mémoire à ce sujet aux ducs de la Vrillière et de la Vauguyon.

« Ces charges, dit-elle, sont ordinairement recherchées par des hommes qui n'aiant aucun droit de pratiquer la médecine dans Paris veulent, en les acquérant, se procurer un titre pour l'y exercer. Parmi ces personnes, il y en a qui sans études et sans avoir jamais pris de degrés dans aucune Faculté de médecine, osent cependant se présenter pour occuper des places qui ne doivent être réservées que pour des médecins, c'est-à-dire des gens qui, suivant les ordonnances, doivent professer la religion catholique, avoir fait les études prescrites et obtenu les degrés qui ne peuvent être conférés que par les Facultés du Royaume (1). » Et l'Ecole demandait que les nouveaux dignitaires fussent pris dans ses rangs. Mais que faire contre la faveur ? Le sieur Mahony, un de ces médecins exotiques, consultant du Roi, ayant été condamné par le Châtelet pour exercice et

(1) *Commentaires*, t. XXIII, f° 365.

titres illégaux, le Comte de Saint-Florentin écrivait lui-même au doyen pour lui demander son indulgence à l'égard du contrevenant, et le non-affichage du jugement, pour ne point porter préjudice à la réputation de ce grand homme. La Faculté, généreuse, y consentit.

II

On voyait souvent, dans un coin des grands appartements de Versailles, un petit vieillard maigre, tout voûté, quinteux d'asthme, appuyant sur une canne son torse bossu perché sur deux jambes grêles, observant tout, sans rien dire, de son œil perçant et malin, et grommelant entre ses dents noires devant les manèges des courtisans aux échines souples. C'était M. Fagon. dont Saint-Simon, qui n'épargna pas beaucoup de gens, nous a pourtant laissé l'éloge : « Toute la cour étoit en respect devant Fagon qui, arbitre de la santé d'un roi vieux et d'une femme toute puissante, infirme et encore plus vieille étoit monté de bien des degrés au-dessus des ministres (1). »

« Fagon étoit un des beaux et des bons esprits de l'Europe, curieux de tout ce qui avoit trait à son métier, grand botaniste, bon chimiste, habile connoisseur en chirurgie, excellent médecin et grand praticien. Il savoit d'ailleurs beaucoup : point de meilleur physicien que lui ; il entendoit même très bien les différentes parties des mathématiques. Très désintéressé, ami ardent, mais ennemi qui ne pardonnoit point, il aimoit la vertu, l'honneur, la valeur, la science, l'application, le mérite et chercha toujours à l'appuyer sans autre cause ni liaison et à tomber aussi rudement sur tout ce qui s'y opposoit que si on lui eût été personnellement contraire ; dangereux aussi parce qu'il se prévenoit très aisément en toutes choses quoique fort éclairé, et qu'une fois prévenu il ne revenoit presque jamais. Mais s'il lui arrivoit de revenir, c'étoit de la meilleure foi du monde et faisoit tout pour réparer le mal que sa prévention avoit causé. Il étoit l'ennemi le plus implacable de ce qu'il appeloit charlatans, c'est à-dire des gens qui prétendoient avoir des secrets et donner des remèdes, et sa prévention l'emporta beaucoup trop loin de ce côté.

(1) Additions au Journal de Dangeau, t. XV, p. 229.

C'est pourquoi il ne pouvait sentir le conseiller Helvétius, l'homme à l'ipéca, qu'il considérait comme un intrus et un empirique à secret. « Il aimoit, nous dit Saint-Simon, sa Faculté de Montpellier et en tout la médecine jusqu'au culte. A son avis il n'étoit permis de guérir que par la voie commune des médecins reçus dans les Facultés dont les lois et l'ordre lui étoient sacrés ; avec cela délié courtisan et connoissant parfaitement le Roi, Mme de Maintenon, la Cour et le monde. Il avoit été le médecin des enfans du Roi depuis que Mme de Maintenon en avoit été gouvernante : c'est là que leur liaison s'étoit formée. De cet emploi il passa aux Enfans de France et ce fut d'où il fut tiré pour être premier médecin. Sa faveur et sa considération qui devinrent extrêmes ne le sortirent jamais de son état ni de ses mœurs, toujours respectueux et toujours à sa place (1) ».

La place, pourtant, n'était pas enviable ; les infirmités du grand Roi croissaient avec l'âge et aussi son austérité ; il voulait faire porter aux libertins les ressentiments de sa pudeur alarmée et Fagon (2) qui en souriait, avait grand peine à calmer ces scrupules et à soigner sa cacothymie ; il faut voir dans le *Journal de santé* que tenait Fagon, les épisodes pathologiques auxquels il avait constamment à parer, rhumatismes, indigestions, vapeurs, goutte et gravelle, autant de motifs de purges, lavements et saignées, qui répugnaient au patient et fournissaient à son entourage l'occasion, qu'un ignorant ne manque jamais, de dire du mal des médecins et de dogmatiser sur la médecine. Brissac, qui en raisonnait comme un capitaine aux gardes, faisait enrager Fagon pour la plus grande joie du roi. Mais Saint-Simon lui-même accuse nettement Fagon d'avoir tué le monarque par son mauvais régime ; Mathieu Marais se fait l'écho de tous ces racontars et le Maréchal de Villars, auquel son grade conférait cette assurance que donne sur beaucoup de points l'habitude du commandement, déclare que « par l'empire qu'il avoit pris sur l'esprit du Roi et sur celui de Mme de Maintenon, personne n'osoit combattre les sentiments d'un premier médecin si accrédité et d'ailleurs très entier dans ses sentiments, aussi sa conduite et son opiniâtreté avancèrent certainement

(1) *Mém.* de St-Simon, t. I, p. 105.
(2) *Mémoires* de Madame, mère du Régent, p. 341.

les jours de ce grand prince (1). » Pourtant Louis XIV luttait quelquefois et Fagon s'exaspérait de ces résistances « que soutenaient, pour faire leur cour à ses dépens, la plupart des courtisans, que l'ignorance et la témérité fait toujours parler mal à propos et décider de tout (2). » Heureusement il avait l'appui de M[me] de Maintenon qui ferma durement la bouche à Maréchal un jour qu'il critiquait les ordonnances (3).

Il fallait toute la prudence, l'expérience et le doigté de Fagon pour arriver à maintenir en état passable, à force de régime et d'hygiène, l'organisme débilité du grand Roi, abattu encore par les détresses de la défaite et les tristesses des deuils intimes.

Le 14 avril 1711, le Grand Dauphin fut enlevé par la variole, dit-on, à 49 ans (4). Son fils, l'élève de Fénelon, le duc de Bourgogne, vit mourir son épouse, Marie-Adélaïde de Savoie, d'une rougeole pourprée, le 12 février 1712, pour succomber lui-même, le 18, au mal contracté au chevet de la mourante (5). Le 8 mars, c'est le tour du duc de Bretagne, leur fils aîné ; les trois cadavres sont portés ensemble à Saint-Denis (6). « Vous venez d'enterrer la France », dit Saint-Simon, au duc de Beauvilliers, au retour des funérailles. Mais une rumeur terrible, des insultes même, au passage du convoi, s'élèvent contre le duc d'Orléans, aux ambitions duquel toutes ces morts sont si propices ; et le duc du Maine propage ces soupçons, les exploite pour sa propre cause. Déjà, dans la maladie de la Dauphine, Fagon, Boudin (7), l'apothicaire Boulduc avaient parlé de poison, unanimes contre Maréchal, seul d'avis contraire. L'autopsie du Dauphin leur parut confirmer cette hypothèse ; et ce fut un tableau répugnant et tragique que l'ouverture de ce cadavre le

(1) *Mémoires* de Villars, p. 56.
(2) *Journal de la santé du Roi*, p. 280.
(3) St-Simon; additions à Dangeau, t. XVI, p. 13.
(4) On accusa son médecin Boudin de s'être opposé à la saignée salutaire que proposait Fagon.
(5) Le premier médecin du duc de Bourgogne était Dodart, qui déjà médecin du duc de Bretagne, succéda auprès du duc de Bourgogne à Poisson, mort vers janvier 1708.
(6) Pour les détails de ces maladies, voy. A. Corlieu, *La mort des Rois de France*, pp. 143-149, et Saint-Simon, IX, p. 246 et suiv.
(7) « Boudin, outré d'avoir perdu sa charge et une princesse pleine de bontés pour lui, même de confiance, et ses espérances avec elle, répandit comme un forcené qu'on ne pouvoit pas douter qu'elle ne fût empoisonnée. » (St-Simon, IX, p. 248.)

19 février 1712 : une délégation de la Faculté de médecine était là, convoquée, et la maison médicale du Roi ; un chirurgien fouillait les restes, dont l'odeur intolérable empestait tout l'appartement, et lorsqu'on remit le cœur du prince entre les mains du duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre, le viscère déliquescent glissa, tomba par terre, dans une flaque de sang putride. Fagon, Boudin ne doutaient pas que le Dauphin eût été empoisonné (1) ; seul, Maréchal soutenait que toutes ces altérations tenaient à la malignité de la fièvre ardente ; la discussion fut aigre, et ils se présentèrent devant le vieux Roi, anxieux de savoir si l'on avait trouvé des preuves criminelles : chacun, franchement, donna son avis, et Maréchal, s'il faut en croire Saint-Simon, fut vivement pris à partie par Mme de Maintenon qui haïssait le duc d'Orléans et ne demandait qu'à le trouver coupable ; le premier chirurgien avertit Saint-Simon, en grand mystère, de prévenir Philippe.

Le duc d'Orléans hésitait : fallait-il mépriser ces calomnies, ou exiger, pour les mettre à néant, une enquête solennelle ? Il pencha un moment vers ce dernier parti sur l'avis du marquis d'Effiat ; il demanda au Roi de faire mettre à la Bastille tous ceux dont le témoignagne serait nécessaire, entre autres Homberg, son premier médecin et son collaborateur en chimie : il était dangereux d'avoir manié des cornues avec un prince ambitieux. Louis XIV, pour éviter tout esclandre, permit que le médecin allât spontanément se constituer prisonnier ; le pauvre Homberg, ne récrimina point, et s'en fut docilement se présenter à la forteresse : on lui ferma la porte au nez, le Roi avait changé d'avis.

Notre chimiste rentra donc chez lui, en qualité de prisonnier honoraire ; comme il était doué d'une philosophie paisible, et d'une âme dont les péripéties d'une existence mouvementée n'avaient point altéré la tranquillité, il retourna à ses fioles et à ses fourneaux, et il se consola, par l'étude, des déceptions que procure la trompeuse amitié des grands (2).

(1) Le Roi fit donner comme honoraires à Boudin, premier médecin de la Dauphine, 9.000 l. ; à Dionis, son premier chirurgien, 3.000 l., à Dodart, premier médecin du Dauphin, 9.000 l.

(2) Guillaume Homberg, né à Batavia d'un père Saxon, au service de la Compagnie hollandaise des Indes, étudia les humanités à Amsterdam,

Le duc d'Orléans vit encore disparaître un de ses compétiteurs en la personne de Charles, duc de Berry, homme médiocre et brutal, époux vulgaire d'une femme ivrogne, qui périt le 4 mai 1714 « laissant encore planer sur sa mort des soupçons d'empoisonnement (1). Un jour, il se plaint d'une fièvre qui dure toute la nuit : il veut se lever le matin, mais est pris de frissons ; il se remet au lit et on le saigne. Le sang paraît mauvais sans que les chirurgiens disent en quoi ils le trouvent mauvais. Puis surviennent des vomissements noirâtres : Est-ce du sang, comme le dit Fagon ? Est-ce du chocolat ? On ne se prononce pas. Le lendemain nouvelle saignée au pied, puis émétique et manne. Avec un traitement aussi fantaisiste on n'observe pas d'amélioration. On revient à la saignée du bras, en somme on ne sait ni ce qu'on fait, ni ce qu'on doit faire ; les vomissements reparaissent, on croit y reconnaître du sang et on donne de l'eau de Rabel, ce qui n'empèche pas le jeune prince de rendre le dernier soupir après quelques jours de maladie (2). »

Aussitôt les intrigues de se nouer autour du duc du Maine et du duc d'Orléans, tandis que Louis XIV, dans l'ennui morne de Versailles, attendait le trépas. Il tomba malade le 11 août 1715 ;

puis le droit à Iéna, à Leipzick ; il fut reçu en 1674 avocat à Magdebourg où il se lia avec le fameux bourgmestre Otto de Guéricke, et apprit l'astronomie, la physique et la botanique. Il gagna Padoue où il fit de la médecine, Bologne où il se livra à l'étude de la chimie, Rome où il travailla l'optique avec l'opticien M. A. Celio, passa en France, puis en Angleterre, puis en Hollande où il suivit les leçons de Graaf, et fut enfin reçu docteur en médecine à Wittemberg. Il parcourut encore, pour s'instruire, l'Europe centrale et septentrionale, jusqu'au jour (1682) où la protection de Colbert le fixa en France où il se convertit au catolicisme. En 1685 il alla pratiquer la médecine à Rome, d'où l'abbé Bignon le rappela (1691) pour l'agréger à la nouvelle Académie des Sciences ; ses découvertes en chimie, en particulier sur le phosphore et les larmes bataviques, les métaux, ses machines pneumatiques, ses microscopes lui avaient valu quelque réputation.

En 1702, le duc d'Orléans le prit pour maître de physique, puis pour premier médecin. En 1708, il épousa la fille du médecin Dodart. Il mourut le 24 septembre 1715. « M. le duc d'Orléans, dit Saint-Simon, perdit en ce même temps Humbert, un des plus grands chimistes de l'Europe et un des plus honnêtes hommes qu'il y eût, et qui étoit le plus simple et le plus solidement pieux. C'étoit avec lui que ce prince avoit dressé sa fatale chimie où il s'étoit amusé si longtemps et si innocemment et dont on essaya de faire contre lui un si infernal usage. » (*Mémoires*, par Chéruel et A. Régnier. Paris, 1874, t. XII, pp. 342-343.)

(1) On soupçonna aussi la duchesse de Berry, dont le duc aurait surpris les infidélités. (Voy. *Mém.* du duc de Luynes, t. X.)

(2) Corlieu, *loc. cit.*, p. 148. Cf. Dangeau, t. XV, p. 135.

la gangrène, gangrène sénile ou diabétique, ne tarda pas à se montrer à la jambe gauche ; Maréchal et Fagon eurent beau appeler en consultations les deux Falconet, Gelly, Molin, Helvétius le fils, et d'autres docteurs, rien n'y fit (1) ; un charlatan provençal nommé Brun se présente, et propose son élixir, merveilleux contre la gangrène, il est admis ; le roi en prend dix gouttes, puis dix autres, se ranime un moment ; les dames de la Cour parlent de jeter tous les docteurs à l'eau et de ne garder que l'homme au secret, puis la duchesse du Maine propose le remède de d'Agnan ; les médecins acceptent sachant que tout est perdu ; en dépit de tant d'élixirs, la prostration augmente, et le roi meurt le 1er septembre 1715.

La Faculté de médecine avait le droit de se faire représenter à l'autopsie du souverain ; le doyen Jean-Baptiste Doye fut avisé de se tenir prêt : « Lorsque le Roy meurt, on est dans l'usage d'appeler le doyen et un ancien de la Faculté de Médecine pour être présens à l'ouverture de son corps. C'est pour cela que j'ai l'honneur de vous avertir, Messieurs, de vous rendre icy demain deuxiesme de ce mois à 8 heures du matin. M. le marquis de Beringhen, premier écuyer du Roy, vous fera donner un carosse qui se trouvera demain à 7 heures du matin à la porte des Ecoles de médecine où deux chirurgiens-jurés de Paris se rendront pour venir ici avec vous. Je suis, Messieurs, votre très humble et obéissant serviteur.

DESGRANGES (2) ».

A l'heure dite, le carrosse emmena les docteurs Doye et Guérin, et les deux délégués de Saint-Côme, qui débarquèrent à Versailles au grand trot de leur six chevaux. L'autopsie fut faite en présence de Fagon, de Maréchal et des chirurgiens ordinaires du roi (3) ; le doyen, et son confrère Guérin furent ensuite

(1) Dangeau, t. XVI, p. 98.
(2) *Commentaires* de la Faculté, t. XVIII, fol. 86, cité par Corlieu, *loc. cit.*, p. 115.
(3) Voy. le procès-verbal, in *Revue médicale*, 1829, t. III, p. 373-375.

invités à dîner à Versailles, et reconduits en voiture à Paris où Doye s'empressa de consigner dans les *Commentaires* de l'Ecole, les faits dont il avait été témoin. Quant aux deux chirurgiens de Saint-Côme, gens de petit état, on les avait oubliés ; ils déjeunèrent dans quelque guinguette et regagnèrent la capitale comme ils purent.

Ainsi finit le règne de Fagon, la charge de premier médecin étant la seule qui se perde à la mort du souverain. Fagon, pourvu d'une pension de 2.000 écus, se retira à Paris, au Faubourg Saint-Victor, au Jardin du Roi ; l'administration lui en fut laissée par son successeur Poirier, avec l'assentiment du Régent. Il aimait cette maison : il y était né, elle lui rappelait ses souvenirs de jeunesse, ses chères études de botanique, et la mémoire de son oncle Guy de la Brosse, le premier intendant ; anssi avait-il repris avec empressement à Mansart, la surintendance du Jardin des plantes, héritage de Vallot. Il protégeait de tout son pouvoir les laborieux chercheurs qui en faisaient la gloire naissante.

« Il y vécut toujours très solitaire dans l'amusement continuel des sciences et des belles-lettres et des choses de son métier qu'il avoit toujours beaucoup aimées. Il a été ici parlé de lui si souvent qu'il n'y a rien à y ajouter sinon qu'il mourut dans une grande piété et dans un grand âge pour une machine aussi contrefaite et aussi cacochyme qu'étoit la sienne, que son savoir et son incroyable sobriété avoit su conduire si loin, toujours dans le travail et dans l'étude. Il fut surprenant qu'à la liaison intime et l'entière confiance qui avoit toujours été entre Mme de Maintenon et lui, qui l'avoit fait premier médecin et toujours soutenu sa faveur, ils ne se soient jamais vus depuis la mort du Roi ». (1)

Le jeune Louis XV, un jour, vint l'y visiter, le 16 mai 1716 : « Le roi, dit Dangeau, alla l'après-dînée se promener au Jardin Royal où M. Fagon est retiré depuis la mort du feu Roi, et il donna collation à S. M. qui se promena beaucoup (2). »

(1) St-Simon, *Mém.*, t. XIV, p. 359.

(2) Fagon y avait reçu, jadis, le feu duc de Bourgogne, auquel il avait montré la section de botanique, et du Verney des préparations anatomiques. (*Journal* de Dangeau, août 1706, t. XI).

M. Fagon était membre de l'Académie royale des sciences depuis 1699 ; il le devait à sa place et à sa science, ayant fort peu publié ; on a vu depuis estimer le mérite au poids du papier. Il s'éteignit le 11 mars 1718 et ce fut un deuil général dans la Faculté de Paris, qui l'avait en grand respect (1).

III

Selon le vœu du roi Louis XIV, le jeune Louis XV, aussitôt son avènement, fut envoyé au château de Vincennes, car on redoutait pour lui l'air de la capitale. Cependant, avant de prendre cette décision, le Régent voulut consulter les médecins pour savoir si le climat de Vincennes était plus convenable que celui de Versailles.

Les médecins de la Cour étaient Poirier, premier médecin (2),

(1) Fagon laissait deux fils : un qui fut Conseiller d'Etat, intendant des finances, un autre évêque de Lombez puis de Vannes.

On lit dans le *Journal de Dangeau* 7 avril 1717 : « Madame Fagon, femme du premier médecin du feu Roi est morte au Jardin du Roi. C'était une femme de beaucoup d'esprit mais fort extraordinaire ; elle était toujours malade et passait presque toute sa vie à Bourbon où elle était fort honorée. Elle y faisait beaucoup de bien. Elle se croyait plus grand médecin que son mari qui était généralement reconnu pour le plus grand médecin de France. » Cependant Mme Fagon « s'étant brouillée avec les médecins de Bourbon, personne n'osa plus y aller pour pas un des maux pour lesquels Fagon y envoyait tout le monde et qu'il se mit à envoyer à Bourbonne. » (Add. de S. Simon au *Journal de Dangeau*, t. XV, p. 229.) — « Madame Fagon est morte subitement, écrit Mme de Caylus, monsieur son mari l'a appris d'une façon qui devait le tuer. On lui tait ce coup de foudre, on le laisse aller jusqu'à la porte de la chambre, là on l'assomme de ces mots ; Madame est morte. Il fut saisi. Il se porte mieux. » (*Souvenirs et corresp. de Mme de Caylus*, pub. par E. Raunié, Paris 1889, p. 283.)

(2) Il prêta serment le 23 septembre 1715 entre les mains de Louis XV, en présence du duc d'Orléans. (Dangeau). Il était alors ancien des Ecoles. Le 21 septembre 1715, le doyen et neuf docteurs de la Faculté l'allèrent complimenter de sa nouvelle dignité. — Louis Poirier était né à Richelieu, près de Chinon. Docteur de la Faculté de Paris le 29 décembre 1676, doyen en 1706, il vit alors promulguer l'édit de mars 1707 sur l'exercice de la médecine, qui l'interdisait aux religieux ; les dévotes d'accabler de remontrances le roi, qui les renvoie à Fagon ; le 25 avril 1707 Bourdelot, premier médecin de la duchesse de Bourgogne invita Poirier à en venir conférer avec Fagon et les gardes des apothicaires ; le 28 avril, les Esculapes convinrent de laisser les choses en l'état. Réélu doyen en 1707, Poirier résigna sa charge à Ph. Douté le 4 février 1708 pour aller à la Cour comme médecin ~~des Enfants de France~~. Mort à Paris, rue des Vieux-Augustins en 1718, et inhumé à Saint-Eustache.

Boudin, médecin ordinaire, Dodart, médecin de la princesse de Conti ; et l'on avait mandé à Versailles Terray médecin de Madame, Molin, Falconet fils, Helvétius fils, Burette, de l'Académie des Inscriptions, Gelly : les médecins de la capitale arrivèrent au château le 8 septembre 1715 sur les quatre heures et demie, et, sans avoir conféré avec les autres, entrèrent chez Mme de Ventadour, gouvernante du roi ; devant le Régent, le duc du Maine et le maréchal de Villeroy, ils opinèrent tous pour Vincennes : « A Versailles, l'air était épais, marécageux, plein de brouillards entre des montagnes, parmi des eaux forcées et croupissantes. » Le Régent s'ennuyait à Versailles et s'amusait à Paris, aussi entendit-il d'une oreille moins favorable les médecins de la Cour, qui tenaient à leurs beaux appartements de Versailles, déclarer « l'air natal » plus propice, et le transfert à Vincennes dangereux en automne, surtout au moment d'une épidémie de petite vérole. A la majorité des voix, Louis XV fut envoyé à Vincennes (1).

Cependant, le 17 mars 1716, Louis Poirier son premier médecin, demanda par deux fois à la Faculté, de la part du duc d'Orléans, des nouvelles de l'état sanitaire, et en particulier de la petite vérole qui courait dans Paris, pour savoir si le roi pourrait rentrer aux Tuileries : « Monsieur, répondit le doyen Doye, la Faculté, assemblée le plus diligemment qu'il a été possible, a reconnu que la petite vérole règne tousjours dans Paris et qu'elle est mesme plus mauvaise que pendant les mois précédents ; et nos confrères en très grand nombre ont tous opiné que suivant toute apparence cette maladie régnera jusqu'à ce que la constitution de l'air soit changée et que l'hyver fasse subir sa rigueur. Je suis... etc. (2) ».

Louis Poirier mourut presque subitement le 30 mars 1718 : il lui fallait un successeur : la cabale de Villeroy n'osait proposer Boudin, trop compromis par ses propos contre le Régent au sujet de la mort du Dauphin ; le duc d'Orléans, pour ne point donner prise à de nouveaux soupçons, ne voulait point présenter son médecin Chirac. On fit choix de Claude-Jean-Baptiste

(1) Voy. *Journal et Mémoires de Mathieu Marais*, t. I, p. 190-191.
(2) *Commentaires*, t. XVIII, f° 115-116.

Dodart, jadis premier médecin du duc de Bourgogne, homme modeste, un peu effacé, point intrigant, et la charge lui fut donnée au Conseil de régence du 2 avril 1718. Il était, comme Poirier, docteur de la Faculté de Paris (1); son père, Denis Dodart, avait été l'ami de Racine et des solitaires de Port-Royal, et le médecin de la princesse de Conti (2). Les médecins par quartier se nommaient alors F. R. de Vieussens, Sidobre, Molin, A. Bouvart, docteurs de Montpellier, Mongin, Chomel, Helvétius fils, docteurs de Paris et Terray. Dodart était, au dire de Saint-Simon, « un fort honnête homme, de mœurs bonnes et douces, éloigné de manèges et d'intrigues, d'esprit et de capacité fort médiocres, et modeste (3) ». Il mourut le 24 novembre 1730.

Le premier médecin *ordinaire* de Louis XV était Jean Boudin, ci-devant premier médecin de Monseigneur et de Madame la Dauphine, docteur (4) et ancien doyen (1696-1700) de la Faculté de Médecine de Paris. Laborieux, savant (5), il montrait un esprit « extrêmement orné de littérature et d'histoire, et en avoit infiniment, d'un tour naturel plein d'agrément, de vivacité, de reparties, et si naïvement plaisant que personne n'étoit plus continuellement divertissant sans jamais vouloir l'être... Il subjugua M. Fagon, le tyran de la médecine et le maître absolu des médecins, au point d'en faire tout ce qu'il vouloit et d'entrer chez lui à toute heure, lui toujours sous cent verrous. Il haïssoit le tabac jusqu'à le croire un poison : Boudin lui dédia une thèse de médecine contre le tabac et la soutint toute en sa présence, se crevant de tabac dont il eut toujours les doigts pleins, sa tabatière à la main et le visage barbouillé. Cela eût mis Fagon en fureur d'un autre : de lui, tout passoit (6). »

(1) C. J. B. Dodart reçut le bonnet doctoral en 1688. L'une de ses thèses (*An in tanta multitudine medentium pauci medici?* Aff.) fut soutenue sous la présidence de Jean Hamon, le médecin des solitaires.

(2) Voy. sur lui une amusante anecdote in *Journal de Dangeau*, t. XVII, p. 281, note.

(3) T. XIV, p. 379.

(4) Boudin soutint sa thèse doctorale le 16 février 1683 : *An medicamenta præstantiora : naturâ? arte?*

(5) Boudin fut envoyé en 1701 auprès du roi d'Angleterre, malade à St-Germain ; en 1707 auprès de Vauban mourant.

(6) *Mém.* de St-Simon, t. VIII, p. 165-166. Il s'agit de la thèse cardinale de Cl. Berger, soutenue le 26 mars 1699, sous la présidence de Fagon, en présence de Boudin, alors doyen. *An ex tabaci usu frequenti vitæ summa brevior?* Aff.

C'est dire que Boudin était un joyeux compère, et un convive recherché : ses reparties amusaient les antichambres de Versailles, comme elles avaient égayé les soupers familiers de M. le duc et du prince de Conti. « Libertin et débauché à l'excès, gourmand à faire plaisir à table, et tout cela avec une vérité et un sel qui ravissoit, de cette façon Boudin fut bientôt gâté. » Il n'en devint que plus impertinent. « Le maréchal de Villeroy, durant sa brillante faveur, se mit à le plaisanter devant Monseigneur un matin qu'il prenoit médecine. Ses grands airs déplurent à Boudin, qui répondit sec. Le maréchal continua : l'autre n'en fit pas à deux fois ; il l'insolenta si net que la compagnie en resta confondue et le Maréchal muet et outré. Monseigneur, qui n'aimoit pas le Maréchal et qui se divertissoit de son médecin, fort bien avec lui et avec tout ce qui l'environnoit ne dit mot ; après un peu de silence, le Maréchal s'en alla et Monseigneur se mit à rire. L'histoire courut incontinent et il n'en fut autre chose » (1).

Boudin était plus un chimiste qu'un médecin ; il avait appris la chimie chez son père, apothicaire du Roi, et s'occupait sans cesse de ses cornues ; bientôt il donna dans l'alchimie, et s'enfuma consciencieusement, en compagnie de charlatans qui le dupaient, à la recherche du Grand-Œuvre ; en l'an de grâce 1710, on contait partout qu'il maintenait chez lui sous les verrous un chercheur d'or qui lui avait promis la découverte du secret d'Hermès ; il fut volé par celui-là comme par les autres, ce qui ne le corrigea guère, car il était âpre au gain et avide d'argent ; et il quittait souvent ses interlocuteurs pour courir du côté de ses alambics.

Boudin aurait bien voulu devenir premier médecin du Régent, son émule en alchimie, quand la place fut laissée vacante par la mort de Homberg : mais elle échut à Chirac, auquel le duc gardait une grande reconnaissance : car, au siège de Turin, Chirac s'était opposé à ce qu'on amputât le bras du prince blessé, qui guérit en effet parfaitement. Malheureusement Philippe ne suivit pas toujours ses conseils, comme ce beau matin de 1723 où Chirac, le trouvant congestionné, le voulut saigner et se fit

(1) *Loc. cit.*, p. 166.

envoyer au diable : le soir même le Régent était frappé d'apoplexie dans les bras de la Phalaris (1).

Chirac soignait aussi le cardinal Dubois, avec des airs de pince sans rire et bernait de son mieux son client. Le ministre mangeait chaque soir une aile de poulet ; un certain jour, un chien survint, mauvais courtisan, qui emporta le volatile ; on en remit un autre à la broche, mais Dubois avait faim et réclamait son poulet ; le maître d'hôtel, homme ingénieux, pour prévenir un nouvel accès de fureur et des bordées de jurons, lui dit froidement : « Monseigneur, vous avez soupé. — J'ai soupé, répondit le cardinal ? — Sans doute, Monseigneur ; il est vrai que vous avez peu mangé, vous paraissiez fort occupé d'affaires ; mais si vous voulez on vous servira un second poulet, cela ne tardera pas. » Le médecin Chirac qui le voyait tous les soirs arrive dans ce moment. Les valets le préviennent et le prient de les seconder. « Parbleu, dit-il, voici quelque chose d'étrange ! Mes gens veulent me persuader que j'ai soupé, je n'en ai pas le moindre souvenir et qui plus est je me sens beaucoup d'appétit. — Tant mieux, répond Chirac, le travail vous a épuisé, les premiers morceaux n'auront que réveillé votre appétit, et vous pourriez sans danger manger encore, mais peu. Faites servir Monseigneur, dit-il aux gens, je le verrai achever son souper. Le poulet fut apporté. Le cardinal regarda comme une marque évidente de santé de souper deux fois de l'ordonnance de Chirac, l'apôtre de l'abstinence, et fut, en mangeant, de la meilleure humeur du monde (2). »

Chirac eut, en son temps, une immense réputation, car il parlait de la médecine avec certitude ; il trouvait dans les fermentations, les acides et les alcalis que Willis avait mis à la mode, une lumineuse explication des phénomènes physiologiques et pathologiques. Son abord était froid, son accueil laconique, son avis tranchant, hautain ; sa décision irrévocable imposait silence à toute contradiction, il coupait court aux objections des patients, ne tolérait point qu'ils pussent éprouver d'autres effets que ceux prévus par ses ordonnances ; et comme il avait le coup

(1) Duclos. *Mém.*, p. 603.
(2) *Mém.* de Duclos, p. 602.

d'œil fort juste, on pensait qu'il régentait la maladie comme le malade ; il n'est rien de tel que d'être sûr de soi. La vogue de Chirac fut grande, et les carrosses des consultants encombraient sa rue. Il passait, aux yeux de Saint-Simon, pour « le plus savant médecin de son temps en théorie et en pratique, et de l'aveu de tous ses confrères et de ceux de la première réputation, leur maître à tous, devant qui ils étoient tous en respect comme des écoliers, et lui avec eux en pleine autorité comme un autre Esculape, c'est ce que personne n'ignoroit. Mais ce que je ne sus que depuis et que l'expérience m'apprit aussi dans la suite, c'est que l'avarice le rongeoit en nageant dans les biens ; que l'honneur, la probité, peut-être la religion lui étoient inconnus, et que son audace étoit à l'épreuve de tout. » Chirac n'avait évidemment pas la sympathie de Saint-Simon qui l'accuse presque d'assassinat : en 1719, la duchesse de Berry, fille du Régent, achevait une vie « emportée, dit Duclos, par le plus fol orgueil ou avilie dans la crapule (1) ». Une grossesse non avouée, et que les malveillants disaient incestueuse, s'étai terminée par la naissance d'un enfant mort, aggravée de complications abdominales redoutables dans cet organisme ravagé par la débauche, et exaspérées comme à plaisir par des imprudences répétées. La duchesse étant au plus mal, on fit venir à la Muette le charlatan Garus, qui l'abreuva de son élixir ; voilà Chirac en colère, et jaloux, qui, profitant du sommeil de Garus, fait ingurgiter une purgation à la patiente, dont l'état empire ; Garus se réveille, et pousse les hauts cris, et court déclarer au duc d'Orléans que cette médication intempestive a tout perdu, tandis que Chirac affirme que rien n'est plus faux. Cependant, la duchesse déclinait : « Elle dura encore le reste de la journée et ne mourut que sur le minuit. Chirac voyant avancer l'agonie traversa la chambre et, faisant une révérence d'insulte au pied du lit qui étoit ouvert, lui souhaita bon voyage en termes équivalens, et de ce pas s'en alla à Paris (2). »

Le 8 août 1726, ce fut le tour de la jeune duchesse d'Orléans, Auguste-Marie-Jeanne de Bade, épouse de Louis, duc de

(1) Duclos. *Mémoires*, Coll. Michaud, t. X, p. 544.
(2) Saint-Simon, t. XVI, p. 284. Cf. Duclos. *Mém.*, p. 547.

Chartres, devenu duc d'Orléans en 1723 à la mort du Régent, son père. Le 4 août 1726, la princesse, qui était enceinte, ressentit quelques douleurs, monta en carrosse, et quitta Versailles pour aller accoucher à Paris au Palais-Royal ; la malheureuse se trouva mal en route, fut délivrée le 5 août à midi, et mourut le 8, à six heures du matin. Elle n'avait que vingt-deux ans. « Mme Langlois, dit Barbier, première accoucheuse et sage femme de l'Hôtel-Dieu, qui a plus d'expérience que tous les accoucheurs et médecins de la Cour, a voulu donner un remède pour appliquer, mais les médecins s'y sont refusés. Ils ont fait saigner la princesse de telle sorte qu'elle n'avait plus de force, aussi l'on dit publiquement que les médecins, et surtout Chirac, sont cause de sa mort (2). »

Chirac n'en devint pas moins premier médecin de Louis XV en 1731, mais la mort l'enleva le 11 mars 1732. Cet événement fit le bonheur de la Faculté de Paris, car ce docteur de Montpellier formait des projets étrangement dominateurs, rêvant d'être « le chef de la médecine du Royaume », le directeur et l'inspecteur général « des études et réceptions des médecins de toutes les écoles du royaume en qualité de surintendant des trois corps de la médecine » avec juridiction sur les collèges de médecins et sur les Facultés dont les doyens eussent été ses lieutenants, en somme, un pouvoir analogue à celui du premier chirurgien : on disait même qu'il se proposait d'élever les chirurgiens à la dignité médicale, à l'instigation de son ami La Peyronie ; et il allait tenter de prendre pied à la Faculté par la création d'une Académie de médecine, quand la mort vint couper court à ses ambitions de dictateur méridional.

(1) *Journal* de Barbier, t. I, p. 245. — Voy. aussi le *Mercure* d'août 1726, pp. 1933 et suiv. — Le récit de M. le docteur Witkowski ne concorde pas avec ceux précités (pp. 214-215.) Ce dernier reproduit un récit apocryphe d'après lequel la duchesse douairière d'Orléans aurait forcé sa bru à aller accoucher à Versailles, en plein travail. Or la duchesse mourut à Paris.

IV

Chirac ayant disparu, les compétitions commencèrent, et le cardinal-ministre fut plongé dans une grande perplexité : à qui confier le soin de veiller sur les jours de Sa Majesté ? Il y a bien Sylva, médecin consultant ; Sidobre, médecin par quartier, aimable épicurien. Mais la Reine pousse Helvétius, son premier médecin (1). Helvétius est aussi gracieux que Sidobre, et plus actif (2) : son ambition vise plus haut que son repos ; c'est un fort honnête homme, et très répandu. Il ne dédaigne pas la faveur de l'antichambre : c'est par là qu'on entre au salon ! Il

(1) *Journal* de Barbier, p. 406.

(2) Jean-Claude-Adrien Helvétius naquit à Paris, le 18 juillet 1685 ; il était petit-fils de Jean Frédéric (1625-1709), premier médecin du prince d'Orange, et alchimiste ; fils d'Adrien (1661-1727), ce fameux « médecin hollandais » qui fit connaître et propagea l'usage de l'ipéca, et finit écuyer, conseiller du Roi, médecin inspecteur général des hôpitaux de la Flandre. Il étudia au Collège des Quatre-Nations, puis à la Faculté de Paris, fut reçu docteur le 1er octobre 1708 par Vernage père ; en 1713, son père lui acheta une charge de médecin par quartier du Roi, et le Régent l'attira à Versailles, avec une pension de 6000 l. En octobre 1720, il fut promu Inspecteur général des hôpitaux militaires du Royaume ; conseiller d'Etat, médecin ordinaire du Roi en survivance de Boudin, et à la mort de ce dernier premier médecin de la Reine (1728), membre adjoint anatomiste de l'Académie des Sciences (1716) ; homme probe et de mœurs douces, il jouit paisiblement de la grosse clientèle et de la grande considération que lui laissa son père; en juillet 1746, il fut frappé d'une attaque de paralysie dont les suites le forcèrent à résigner, en 1751, ses fonctions de premier médecin de la reine entre les mains de son élève de la Vigne, nommé en survivance. En décembre 1754, se sentant dépérir, il mit ordre à ses affaires, fit son testament, légua une partie de ses livres à la Faculté de Médecine, et attendit, en écrivant un ouvrage de physique, resté inachevé, la mort qui le frappa le 17 juillet 1755, âgé de 70 ans. Son fils fut Claude-Adrien Helvétius, philosophe et moraliste. — La Reine Marie Leczinska regretta beaucoup son médecin, et le pleura. En juillet 1755 elle écrivait de Compiègne au duc de Luynes : « Vous avez bien raison de dire que c'est un ami que je perds dans mon pauvre Helvétius, car jusqu'au dernier moment il étoit occupé et attendri quand on lui parloit de moi. Il est mort comme un saint et il y avoit longtemps qu'il étoit dans la grande piété jointe à ses charités immenses, mais c'est vous entretenir bien tristement. »

arrive, sans bruit, salue les femmes, très bas, — comme il fait bien les révérences ! — embrasse les enfants, s'il s'en trouve, et les dit charmants, tourne autour du cercle avec de petites mines et d'aimables sourires, murmure quelques propos galants, quelques reproches hygiéniques et tendres, tourne en compliments l'expression d'affectueuses alarmes ; on se retourne : le joli jaseur a disparu ; plus rien qu'un vague parfum d'ambre, de musc et de tabac d'Espagne ; mais on est content de lui, on l'appuiera, il arrivera ; c'est un homme sensible, et qui ne saurait voir mourir ses clients : quand il les sait au plus mal, il tombe malade lui-même, et dans ces cas-là, c'est le médecin présent qui a tous les torts. Helvétius est le candidat de Marie Leczinska, et la Faculté de Paris fait des vœux pour sa réussite : il sort de ses rangs ; mais le cardinal de Fleury tient pour Chicoyneau, le gendre de Chirac, et comme lui suppôt de Montpellier, et n'attend, pour le promouvoir, que la fin des couches de la Reine, afin de lui éviter la secousse du dépit. C'en est fait et Montpellier triomphe, en la personne de François Chicoyneau, conseiller médecin du Roi, professeur royal d'anatomie et de botanique, chancelier et juge de l'Université de médecine de Montpellier, membre de la Société royale des sciences, conseiller en la Cour des aides de la même ville, et depuis neuf mois médecin des Enfants de France. Il céda cette place à Bouillac, quand il devint archiâtre sans l'avoir aucunement brigué : il n'avait jamais fait au ministre qu'une visite, à son arrivée à la Cour, et la seconde fut pour remercier le cardinal de cette nouvelle élévation. « C'est la deuxième fois que je vous vois, Monsieur ! » lui dit Fleury d'un ton d'aimable reproche qui laissait assez entendre que le mérite seul avait tout fait.

L'Ecole de Paris était exaspérée de voir toujours la place de premier médecin occupée par un émissaire de sa vieille rivale. Ce fut bien pis quand on apprit que Chicoyneau était l'appui, le complice du premier chirurgien La Peyronie. La Peyronie avait l'ambition, l'audace de prétendre au doctorat en médecine, et à la place de médecin consultant du Roi laissée vacante par la mort de Sylva ; dans cette intention, il s'était fait recevoir, en 1739, docteur en médecine de la Faculté de Reims, puis il con-

fia ses espérances au cardinal de Fleury ; celui-ci hésitait à répondre, trouvant le cumul illégal, et le renvoya à Chicoyneau ; le premier médecin finit par céder, ayant découvert un précédent : Charles Guillemeau (1), premier chirurgien de Louis XIII, s'était fait nommer aussi conseiller et médecin ordinaire du Roi. Le 22 septembre 1742, on délivra donc à Versailles, à la Peyronie, le brevet de successeur de Sylva. Voilà les docteurs de Paris en rumeur : qu'adviendrait-il de la Faculté, si jamais leur ennemi, le chef des chirurgiens, parvenait à réunir sur sa tête les deux charges de premier médecin et de premier chirurgien ? La Faculté masqua ses alarmes sous le voile d'une affectueuse et inquiète sollicitude pour la sécurité de son bien-aimé souverain : « Si ce malheur arrivait, écrivait J. B. L. Chomel dans une lettre anonyme, il faudrait alors redoubler nos prières pour la conservation du Roi (2). »

La santé de Louis XV avait déjà été attaquée en 1721, lorsque, seul de son avis, Helvétius le fils, convoqué avec Molin, Falconet, Dodart et La Peyronie, fit faire cette saignée du pied qui entraîna la guérison. Si la docte Faculté n'était pas d'une opinion unanime, elle était du moins au complet. Mais il arriva précisément que Sa Majesté, tombée malade à Metz, le 7 août 1744, et presqu'à la mort, ne put y recevoir que les soins d'un docteur de Montpellier et d'un chirurgien médecin d'occasion : Chicoyneau et La Peyronie. Tout ce que la basse envie peut inspirer d'apitoiement affecté, d'angoisses étalées, d'ostentation hypocrite, s'afficha dans la conduite de la Faculté de Paris. Elle répandit un écrit anonyme dû à Castera (3), médecin de Metz, convoqué en sous-ordre au chevet du royal malade : M. Castera frissonnait encore, après coup, du péril encouru par Sa Majesté « moins par la grandeur du mal que par la manière dont elle a

(1) Ch. Guillemeau, fils de Jacques Guillemeau chirurgien des rois Charles IX et Henri IV, fut même reçu, en 1626, docteur de la Faculté de Médecine de Paris, dont il devint doyen en 1634.

(2) *Lettre d'un médecin de Paris.*

(3) Castera, ancien médecin de l'armée de Bohême et du maréchal de Belle-Isle, fut consulté ainsi que son collègue Mangin. Le roi guéri lui accorda 1.000 écus de gratification et 1.500 l. de pension, et répondit à son remerciement : « C'est à moi à vous remercier, au moins il faut que la reconnaissance soit réciproque. »

été gouvernée ». Car M. Chicoyneau aurait complaisamment laissé au sieur de La Peyronie la direction du traitement et même la signature des bulletins ; le médecin ordinaire Marcot était à peine toléré, jamais consulté : or, le sieur de La Peyronie, chirurgien, commit : 1° une erreur de diagnostic ; 2° une erreur de pronostic, en déclarant le malade perdu ; 3° un nombre incalculable de fautes thérapeutiques, ayant fait trop peu de saignées ; ayant purgé le malade en pleine fièvre — « cette purgation seule contient de bon compte la valeur d'une demi-douzaine de fautes grossières, de bévues capables de produire les effets les plus funestes » ; — ayant enfin bouleversé tous les préceptes de la pharmacopée, « donné pesle-mesle les médicamens les plus diamétralement opposés les uns aux autres, la limonade, les apozèmes, le diacode, les vésicatoires, l'esprit de vitriol, les gouttes du général Lamotte ; on n'a jamais entendu parler d'un salmi pareil... si par hasard M. L. P. devenoit premier médecin, il nous faudroit répéter à chaque moment : *Domine salvum fac regem !* » Et l'on chantait dans Paris, sur l'air des *Pendus* :

Or écoutez petits et grands
L'histoire du chef des merlans
Qui s'est joué, l'infâme traître,
Des jours de son Roi, de son maître,
Et qui faillit nous perdre tous
Pour complaire à Madame Enroux (1).

M. de Bouillon fit une scène à La Peyronie, devant le cardinal de Fleury, de ce qu'il osât prendre sur lui toute la conduite de la maladie du Roi, et dans une situation si grave qu'on n'espérait pas deux jours de survie. Il était temps, pour Louis XV, qu'un docteur digne de ce nom vînt s'opposer aux progrès du mal : ce fut le vieux Molin, nouvel Antonius Musa d'un autre

(1) La Duchesse de Châteauroux.— Cf. *Journal* de Barbier, II, 404. — Le duc de Luynes dit, dans ses *Mémoires*, (t. IX, p. 231) que le Roi, rétabli, interpella violemment La Peyronie devant la Reine, un jour que le chirurgien pansait les plaies, vestiges des vésicatoires : « Vous êtes un coquin, vous m'avez toujours dit que ma maladie n'était rien, j'ai été à la dernière extrémité et vous me l'avez laissé ignorer ! » Cette algarade est peu vraisemblable, et le Roi s'était bien rendu compte de son état, puisqu'il reçut les derniers sacrements et renvoya sa favorite, Mme de Châteauroux.

Auguste, qui, malgré le poids de ses soixante-dix-huit ans, courut à Metz et arrêta la main de la Parque (1).

Malgré le poids des ans il part, court, vole, arrive,
Trouve son Roi tout prêt à descendre au tombeau,
Rappelle dans son corps son âme fugitive,
Et de ses jours éteints rallume le flambeau...
La Parque des plus fiers arrache un dur hommage,
Et du divin Molin elle recoit des loix (2).

Grâces vous soient rendues, divin Molin, somnambule Molin, « ronfleur ambulant de la Faculté », vous qui sûtes surpasser La Peyronie et Chicoyneau : vous aviez deux passions, le sommeil et la saignée, la saignée copieuse qui allait, disait-on, sous votre main, changer la Seine en une rivière de sang, mais qui, par vos soins, faisait des miracles ; soyez béni pour avoir su prolonger, ainsi que vos nuits, les jours de vos contemporains, et ceux de Louis le Bien-Aimé (3).

Enfin le Roi guérit, et des actions de grâces montèrent au ciel de toutes les provinces du Royaume, et M. Racine, de l'Académie des Belles Lettres, éclata en transports lyriques :

(1) Dès le 9 août le Roi réclamait Molin. Un courrier partit le 13 pour le mander. Molin arriva à Metz le 16 août et en repartit le 21 septembre avec la charge de médecin consultant effectif, dont jusque-là il n'avait que le titre ; et il en toucha comptant les 9.000 l. d'appointements.

(2) *Ode sur la maladie du Roi.*

(3) Jacques Molin (que les Mémoires du temps appellent souvent Dumoulin), naquit à Marvège, en Gévaudan, le 29 avril 1665, d'Aldebert Molin, docteur en droit, et de Suzanne Salesse. Ayant étudié à Montpellier la médecine, l'anatomie, la botanique, il y prit le bonnet de docteur, puis vint à Paris suivre les cours d'anatomie et de botanique du Jardin du Roi. Le Maréchal de Noailles, qui s'occupait aussi de botanique, y fit la connaissance de Molin et l'emmena à l'armée de Catalogne, qu'il commandait, comme médecin en chef et botaniste. Il suivit ensuite Vendôme comme médecin en chef de l'armée d'Italie, et fut appelé auprès du Roi de Sardaigne, alors notre ennemi, qu'il guérit. De retour à Paris, en 1706, il guérit à Chantilly le grand-père du prince de Condé, et fut plusieurs fois consulté par Louis XIV ; médecin par quartier du Roi, il soigna en 1721, avec Dodart et Helvétius, Louis XV dont il devint en 1728 médecin consultant ; en 1738 le Cardinal de Fleury et le prince de Léon, en 1740 à Chantilly M. le Duc. Il mourut âgé de 89 ans, le 21 mars 1755, sans laisser d'enfants. C'était un fort honnête homme, très instruit, botaniste érudit, bon latiniste, bon helléniste, et qui travailla toute sa vie, soignant pauvres et riches avec un inlassable dévouement. Ses confrères le tinrent en grande estime.

Quelle heureuse nouvelle interrompt mes douleurs ?
Puis-je la croire enfin, dois-je essuyer mes pleurs ?
Le Ciel prend-il pitié d'un peuple qui l'implore ?
Eh quoi ! J'espérerois de te revoir encore,
Cher Prince, aimable Roi (car ma joie en ce jour
Ne connoît que les noms de tendresse et d'amour).
Oui, cher Prince, au tombeau j'ai cru te voir descendre,
J'ai cru n'avoir pour toi que des pleurs à répandre,
Et tu reviens à nous ! Qui t'a ressuscité ?

C'est Molin, répondait la Faculté, oubliant qu'il était aussi docteur de Montpellier, pour faire pièce à La Peyronie. Mais Chicoyneau, rompant enfin le silence, revendiqua hautement sa part de responsabilité dans la marche et les effets du traitement, et couvrit absolument La Peyronie, en dépit des malveillants ; il publia le *Journal* officiel *de la maladie du Roi* et remit les choses au point (1745.)

Ce n'était pas la première fois que la Cour s'adressait aux lumières de Molin. En février 1738, le Dauphin eut un abcès à la joue, on décida de l'opérer : Boudot, chirurgien de la Charité (1), et Petit, furent mandés pour assister La Peyronie qui incisa le mal au bistouri, devant la Faculté, médecins, chirurgiens et apothicaires au complet ; le Roi même y vint, et faillit s'évanouir, mais Sylva lui fit respirer fort à propos un flacon d'eau de Luce. La plaie opératoire ne tarda pas à se cicatriser, l'os n'étant point carié comme on le craignait. On retint encore quelques jours les médecins et chirurgiens appelés comme consultants, qui eurent table servie de la bouche du Roi : « Les jours maigres, cette table est servie moitié gras, moitié maigre : mais il a fallu un ordre exprès du Roi, car sans cela on ne sert jamais de gras, les jours maigres chez le Roi. » Enfin, le 18 février 1738, les consultants eurent congé de se retirer.

« MM. les médecins et chirurgiens s'étoient flattés qu'on leur donneroit un carrosse du Roi pour s'en retourner et attendoient ce traitement comme une marque de distinction et de bonté. Ils en avoient parlé à M. le Cardinal qui ne paroissoit point y trouver d'inconvénients. M. le Premier n'étant point ici, M. de Châtillon, à qui M. le Cardinal en parla, dit qu'il alloit en écrire à M. le Premier ; il lui en

(1) Le duc de Luynes dit Boudot, s'agit-il de Baudot, ou de Boudou, ce dernier chirurgien de l'Hôtel-Dieu !

écrivit, en effet, le lundi ou le mardi, il comptoit avoir la réponse le mercredi de bonne heure. Comme cette réponse n'arrivoit point, les médecins impatients en allèrent parler à M. le Cardinal et ne cessoient d'en parler aussi à M. de Châtillon, ayant grand désir de s'en aller. Cependant la réponse arriva dans laquelle M. le Premier marquoit qu'il n'avoit point connoissance depuis qu'il étoit en place que l'on eût jamais donné de carrosses du Roi aux médecins, que cette distinction pourroit même faire de la peine aux ambassadeurs et envoyés qui avoient l'honneur de marcher dans les carrosses du Roi, le jour de leur audience ; que même les gens de condition qui se présentoient avec empressement pour avoir cet honneur pourroient être blessés de voir donner les carrosses du Roi aux médecins et chirurgiens et *gens de la sorte*. Comme les médecins et chirurgiens d'ici s'étoient joints aux consultants dans cette affaire, tous demandèrent à M. de Châtillon quelle pouvoit être le raison du refus qu'il leur annonçoit et quoique M. de Châtillon les eût assurés qu'ils pouvoient être tranquilles sur leur retour, ils n'étaient pas encore contents, et parurent désirer voir la lettre, M. de Châtillon la leur donna. Ils furent très offensés du mot *et gens de la sorte* et Sylva ne voulut pas monter dans le carrosse de M. de Châtillon ; il s'en alla dans sa chaise, Dumoulin, Petit et Boudot s'en allèrent dans le carrosse (1) ».

Pour récompenser ses soins, on offrit à Sylva 1.000 écus de pension ; il préféra des lettres de noblesse, qui lui furent octroyées (2). Quant au vieux Molin, il se consola de la déconvenue du carrosse en apprenant que le Roi lui accordait une pension de 6.000 livres.

Jacques Molin, médecin consultant du Roi, mourut en 1755, à l'âge de 89 ans, riche de 800.000 livres selon les uns, de 1.600.000 livres selon les autres ; il avait été un des médecins les plus réputés et les plus occupés de la capitale, et son coffre-fort s'en trouvait bien, car le bonhomme était fort avare. Un ladre ayant ouï parler de ses capacités en matière d'épargne, le vint voir certain soir et le trouva dans une chambre enfumée, avec une lampe fuligineuse et de flamme minuscule ; il lui demande ses conseils d'économie, le médecin le fait asseoir, souffle sa lampe en lui disant : « Il n'est pas besoin d'y voir

(1) *Mém.* du duc de Luynes, t. II, pp. 36-37.
(2) *Ibid.* et *Mém.* de Barbier, t. II, p. 189.

pour converser ! ». — « Ah ! Monsieur, repartit l'avare, la leçon suffit ! » Et il s'en alla content (1).

La même année 1755 s'éteignit le collaborateur effacé de Molin dans les soins donnés au Roi à Metz, Eustache Marcot, docteur de Montpellier, médecin ordinaire du Roi et des Enfants de France. Il laissait deux neveux, dont un banquier en Cour de Rome. Il était veuf depuis deux ou trois ans, s'étant, d'ailleurs, brouillé avec sa femme le jour même de ses noces, et l'ayant laissée à Montpellier où il lui faisait une pension, dont il soupirait fort, car c'était un homme économe : il eut pendant six ou sept ans 7.000 l. de gages ou de pension, et, depuis dix ans, 15.000 l. ; il n'en dépensait guère que 1.000 l. par an, et thésaurisait dans un cabinet où il était le seul à entrer ; il ne voulait qu'une lampe, la bougie coûtant cher, et en vendit deux cents livres qu'il avait reçues en présent ; et les visiteurs se passaient de feu dans son antichambre, où les bûches restaient inamovibles et incombustibles. Quand il tomba malade, il ne voulut ni médecin ni chirurgien ; son collègue Pousse vint pourtant, et le fit saigner malgré lui, mais trop tard (2).

En 1746, la mort de la Dauphine vint jeter le deuil à la Cour. Déjà délicate, épuisée par une grossesse pénible, Marie-Thérèse d'Espagne mit au monde, le 19 juillet 1746, une fille, Marie-Thérèse. Dès le lendemain soir, la fièvre prit l'accouchée ; Bouillac, son médecin, et médecin des Enfants de France, parla de fièvre de lait, rassura tout le monde, ne fit rien ; le 21 au matin, il prescrivit une saignée du pied, puis une autre, les choses s'aggravant ; ce fut peine perdue, la Dauphine mourut le 22 juillet.

Du coup, Bouillac eut une mauvaise presse, encore que ses allures ne lui eussent fait jusque-là qu'une médiocre réputation ; on ne l'aimait pas, il déplaisait, et La Mettrie, qui le caricatura sous le nom de Bacouil, ne lui ménage point les horions :

(1) *Mém.* du duc de Luynes, t. II, p. 38.— Molin laissait une veuve qui était vieille, laide et bête ; elle était parente de la belle-sœur de Mme de Maintenon, Mme d'Aubigné, mère de la maréchale de Noailles, de telle sorte que le Maréchal de Noailles se trouva être le plus proche héritier des écus du vieux docteur.

(2) Voy. *Mém.* du duc de Luynes, t. XIV, p. 235.

« Bacouil a le corps fait en Z, il ressemble à ce vilain empereur romain qui, selon Suétone, *referebat faciem cacantis.* Il est tout barbouillé de morve, de pituite et de tabac, ce qui rend sa figure de singe encore plus dégouttante et maussade. Représentés-vous sa tête comme un pot de terre creux sur le haut duquel est plantée de travers une vaste perruque in-f° que Bacouil porte fort reculée en arrière, même devant les dames, qui ont tout le tems de considérer la beauté de son crâne. Ce grave personnage ne rit pas plus qu'un animal ; il daigne seulement quelquefois sourire, mais d'un souris aussi perfide que niais et sardonien, qui laisse plus qu'entrevoir deux rateliers pourris de dents malpropres et cariées qui, heureusement, manquent par devant... Bacouil ne sait rien, il ignore très parfaitement le latin et encore plus parfaitement la médecine. »

On disait qu'il n'était que bachelier de Cahors, en ayant fait venir ses lettres par la poste, et qu'il avait conquis le reste de ses grades, et les faveurs, autour des tapis verts de Versailles : « Il a joué d'abord avec les servantes et les laquais, ensuite avec des gens plus distingués, c'est-à-dire avec les femmes et les valets de chambre, et enfin avec les maîtres, les seigneurs et les dames de la Cour. » D'ailleurs, cette passion faisait le sujet d'une foule d'anecdotes, plus ou moins authentiques, qu'on racontait derrière lui dans les antichambres : un jour, Bouillac ayant perdu un quinze au jeu, réfléchissait aux causes d'un si grave événement, tout en faisant exécuter une ordonnance : Bouillac donc pensait à son quinze, et le garçon apothicaire à son émétique, dont il demanda la dose en grains : « Quinze ! » répondit le docteur. Le malade n'en réchappa point.

Il est vrai que, pour la Dauphine, ce n'était pas la faute du tartre stibié, ni même celle de Bouillac : notre homme prétendait que le coupable était l'accoucheur Peyrat, qui avait dû laisser du délivre dans l'utérus. Peyrat était au désespoir, ayant demandé quatre mois auparavant, sans succès, à être relevé d'une responsabilité que son âge lui rendait trop lourde. L'autopsie fut décidée, confiée à Hévin, premier chirurgien de la défunte ; les Esculapes s'y rendirent : on y vit Chicoyneau, premier médecin, et Bouillac, toujours barbouillé ; Marcot, plus jaune et plus lugubre que jamais ; de la Vigne, escortés des chirurgiens La Peyronie, de la Fosse, Dulattier, Hévin et Gra-

nier, Peyrat et Loustauneau ; Mme de Brancas, dame d'honneur, présente à l'ouverture du corps, selon les devoirs de sa charge, reçut le cœur dans un plateau ; la matrice ne renfermait que des caillots ; Peyrat, pour sa justification, en demanda le témoignage écrit, et Chicoyneau attesta, dans une lettre rendue publique, qu'il avait « donné des marques de toute la capacité qu'on peut désirer dans l'accoucheur le plus parfait ».

Le pauvre Bouillac endossa donc tous les reproches, et l'on répandit dans le public une estampe satirique représentant la Dauphine sur son lit de parade, tandis qu'au premier rang de la Faculté assemblée à son chevet un docteur, pourvu d'oreilles d'âne comme le roi Midas, amenait la Mort avec sa faux ; en bas, courait cette dédicace : « *A M. Bouillac premier médecin de feue Mme la Dauphine par son très affectionné serviteur et ami* ****. » Cependant, un amateur de bouts rimés écrivait à son intention les vers que voici :

Jadis le grand Henry finit sa destinée
Par tes coups meurtriers, infâme Ravaillac !
L'épouse du Dauphin non moins infortunée
Vient de trouver la mort dans les mains de Bouillac.
Son crime fut bientôt puni par les supplices,
Mais aujourd'hui les loix ou les juges plus doux,
Laissent vivre Bouillac pour d'autres sacrifices,
Pour immoler les sœurs, et l'enfant et l'époux !

Ces nouveaux sacrifices imputés à Bouillac-Midas, d'Argenson nous les énumère : en février 1748, Mme Adélaïde, l'une des filles du Roi, prend la petite vérole volante (1), et Louis XV se risque étourdiment chez elle :

« Mme de Pompadour crie hautement contre ce petit médecin disant qu'il a caché cette maladie, jouant à ce jeu de faire périr le Roi, le Dauphin et toute la famille royale (2). » Le 30 janvier 1749, la nouvelle Dauphine, Marie-Josèphe de Saxe, fait une fausse couche, et l'on s'en prend encore à Bouillac : (3) « Madame la Dauphine a été surprise et saisie la nuit dernière où M. le Dau-

(1) On convoqua Bouillac, de la Vigne, Marcot, Molin, Falconet ; la guérison fut prompte.
(2) *Journal* de d'Argenson, t. V, p. 189.
(3) *Ibid.*, t. V, p. 377.

phin se trouva mal ; il était question de la saigner, elle saigna du nez, elle marqua du sang par les hémorrhoïdes ; alors on cessa d'hésiter, on la saigna et quatre jours après elle a fait une fausse couche ; pour achever de nous désoler, on assure que c'étoit un mâle. Il y a une grande fatalité à tout cela, tout le public en veut au sieur Bouillac. » Pourtant, le médecin n'était pas le seul que l'on pût incriminer : et l'on reprochait fort au chirurgien Jard, accoucheur de la Dauphine, d'avoir dédaigné les conseils des docteurs, en commençant par appeler en consultation les accoucheurs Puzos et Bourgeois.

Le 10 février 1752 mourut Anne-Henriette de France, deuxième fille du Roi, en dépit de l'émétique et de cinq saignées, dont une au pied : « L'on attribue cette mort, dit d'Argenson, à une gale habituelle qui, ayant paru au front, a été répercutée dans le sang par des remèdes topiques. Bouillac, médecin de Mesdames, est toujours l'auteur de ces fautes par impéritie et étourderie. » (1) Il faut ajouter, pourtant, qu'il eut dans le cas présent la collaboration de Molin, Falconet, Sénac et Quesnay.

L'année 1752 vit finir le règne du vieux Chicoyneau, qui s'éteignit le 13 avril, laissant un fils, Chicoyneau de la Valette, fermier général,

« M. Chicoyneau, dit le duc de Luynes, avait quatre-vingts ans ; c'étoit un bon homme, vertueux, charitable et fort habile, il avoit donné des preuves de sa science dans le temps de la peste à Marseille. Il avoit eu une belle figure. Par cette raison et son goût il avoit eu son temps de galanterie mais depuis qu'il étoit premier médecin et même je crois auparavant, il s'étoit appliqué aux bonnes œuvres et en faisoit beaucoup ; il ne refusoit ses soins en aucune occasion, riches et pauvres tout lui étoit égal, peut-être même les pauvres avoient-ils la préférence. Un air et un maintien trop simple, et une physionomie sérieuse et dogmatique diminuoient l'opinion qu'on auroit dû avoir de lui si on lui avoit rendu justice, et empêchoient presque toujours d'avoir recours à ses conseils (2). »

(1) *Ibid.*, t. VII, p. 108. Anne-Henriette était née le 14 août 1727. — Voy. aussi les *Mém.* du duc de Luynes, t. XI, p. 398 et suiv.
(2) *Mém.* du duc de Luynes, t. XI, p. 488.

V

Il y avait une belle place à prendre : les concurrences recommencèrent ; on parlait de Marcot, médecin ordinaire du Roi et médecin des Enfants de France, homme « fort habile, fort sage et fort assidu à son devoir ; » mais il avait l'abord trop mélancolique ; on trouvait Molin trop vieux, Quesnay trop jeune ; mais Quesnay était médecin ordinaire de la Pompadour, et c'était un appoint sérieux ; de plus il avait la survivance de Marcot comme médecin ordinaire de Louis XV ; il échoua pourtant contre Sénac, « homme de beaucoup d'esprit... qui surtout possédoit au suprême degré l'art de la cabale et de l'intrigue, dont il avoit fait l'apprentissage chez les Jésuites où il étoit d'abord entré (1). » C'est du moins ce que disait la légende, et l'on ajoutait même qu'il avait failli devenir au préalable ministre protestant. Il s'était jadis attaché au maréchal de Saxe, qui fit sa fortune : il l'avait soigné d'une maladie grave et dut suivre son malade, encore convalescent, dans la guerre de 1745 ; le siège étant mis devant Tournai, le maréchal, un jour, s'avança dans son carrosse jusqu'à portée de canon de la place, et descendit en disant à Sénac : « Attendez-moi là, docteur ! — Mais les boulets !... Je vois là-bas des artilleurs qui vont pointer sur la voiture. — Hé bien ! levez les glaces ! » cria le général impatienté. M. Sénac, qui était un homme prudent et point belliqueux, trouva cette mesure insuffisante et s'alla terrer dans la tranchée, attendre le retour de son maître. Il ne reçut point de boulets, il revit Chambord et il y assista le maréchal à ses derniers moments. — « Mon cher Sénac, lui dit le mourant, voilà la fin d'un beau songe ! » Sénac, lui, put continuer son rêve et même le réaliser : il se fixa à Versailles comme médecin consul-

(1) *Mém. secrets*, 23 décembre 1770.

tant de Louis XV ; le duc d'Orléans le prit ensuite comme premier médecin, et ne le céda qu'au Roi.

M. Sénac (1) était assez savant pour se dispenser de croire à la médecine ; il ne s'en cachait pas, même devant ses malades ; cela ne l'empêchait pas d'écrire sur cette science avec quelque succès, notamment sur les maladies du cœur, dont il fut le premier en France à traiter compendieusement ; et son livre sera toujours consulté avec profit par tous ceux qui s'occupent de la pathologie cardiaque, principalement pour l'histoire des péricardites et de la symphyse de cette séreuse. Il dédia cet ouvrage au duc d'Orléans.

Sénac devint archiâtre juste à temps pour donner ses soins au Dauphin qui fut pris, au début d'août 1752, d'une variole des plus graves. On vit arriver Sénac avec La Martinière, et Quesnay délégué par la Pompadour ; puis Helvétius et Falconet, médecins consultants du Roi ; le vieux Molin plus somnolent que jamais ; de la Vigne, médecin ordinaire de la Dauphine, et par quartier du Roi, enfin Lieutaud, qui se joignirent à Bouillac, médecin du prince. Quand on vit qu'il s'agissait de la petite vérole, Sénac demanda qu'on fît venir Pousse (2) et Vernage,

(1) Jean-Baptiste Sénac, né en 1693 dans le diocèse de Lombez, se destina d'abord au ministère pastoral protestant, puis se convertit et entra chez les Jésuites, enfin jeta le froc aux orties pour commencer sa médecine, à Paris probablement. M. le docteur Hahn (Art. *Sénac* du *Dictionnaire* Dechambre) dit n'avoir point trouvé de traces de son passage à l'Ecole de médecine dans le tome XIV des *Commentaires*, ni dans le recueil de Baron (*Quæst. medic... series chronologica.*) Pourtant, on trouve à la page 19 de la *Compendiaria medicorum parisiensium notitia* incluse dans l'ouvrage de H.-Th. Baron, *Joannes Senac Lombariensis, Baccalaur., Regi a Sanctioribus Consil., archiatrorum comes, Reg. Scient. Acad.* sous le décanat d'Andry (1724-25). S'il est vrai que Sénac fut bachelier de Paris, l'*Etat de médecine* de 1777 le nomme docteur de Reims, et l'*Almanach Royal* docteur en l'Université de Montpellier.

(2) François Pousse, né en 1679 à Mansigné au Maine, se destina d'abord à l'état ecclésiastique, puis se fit inscrire à la Faculté de Paris, entra en licence en 1706, reçut le bonnet le 17 octobre 1711 des mains de Bompart. La protection de Terray, médecin du Régent lui fut utile ; il fut appelé en 1752 à la Cour pour soigner le Dauphin et ensuite anobli et pensionné ; il fut aussi convoqué dans la dernière maladie de Marie Leczinska. Il était médecin de l'Oratoire et de la Chancellerie. Il mourut à Paris le 18 février 1762 à 83 ans et fut inhumé à Saint-Eustache le 19. Il a écrit contre les alchimistes un livre anonyme dédié à l'abbé Bignon : *Examen des principes des alchimistes sur la pierre philosophale*, Paris 1711, 256 p. in-12. La Mettrie a satirisé Pousse sous le nom de Vardaux dans *la Faculté vengée*. Son fils, Louis-Marie Pousse, reçu premier licencié en 1732,

qui avaient en cette matière quelque réputation ; on les appela aussitôt. M. Pousse, qui avait fait son chemin dans le sillage de Terray, était un praticien sérieux et un bon bourgeois ; il connaissait fort bien son art et fort mal l'étiquette, et n'eût pas distingué, à l'habit, un valet d'un courtisan ; il garda, au milieu des splendeurs de Versailles et des alarmes de la Cour, un sans-gêne naïf qui fit la joie de l'antichambre. « Il ne connoissoit ni le Roi, ni la Reine, ni Monseigneur le Dauphin, ni par conséquent Mme la Dauphine. Il appelle le Roi toujours Monseigneur. Enfin ce matin il l'a pris par le bouton en lui disant : « Monsieur, Monseigneur, je ne sais pas comment on vous appelle, le prince est bien. » C'est ainsi qu'il appelle Monseigneur le Dauphin. Il ne savoit qui étoit cette petite jeune femme qui se donnoit tant de mouvement dans la chambre et cette petite bonne femme qui y venoit souvent. C'étoit Mme la Dauphine et la Reine (1). » Et devant le zèle de la « petite jeune femme », M. Pousse, médecin, s'écria : « Parbleu, voilà la meilleure garde que j'aie vue ! Comment vous appelle-t-on, ma bonne ? »

On installa dans la deuxième antichambre du Dauphin des lits pour les médecins, et comme les « grandes entrées » les importunaient, on renvoya ces courtisans dans le cabinet du premier valet de chambre Binet ; c'est dans ce cabinet qu'on dressait la table de la Faculté, servie de la bouche du Roi. La maladie bientôt parut céder : « Monseigneur le Dauphin chante de temps en temps et fait souvent des plaisanteries à M. Ponce [Pousse], dont la vérité et la sincérité des réponses est assez bonne à entendre. » Et M. Pousse, qui était un médecin honnête et ne voulait point voler ses clients, même illustres, déclarait le 12 août qu'il s'en irait le lendemain ou le surlendemain matin, « parce qu'on n'aurait plus que faire de lui. » Et il dit au Roi qu'il avait fini par connaître : « Allons, vous êtes un bon papa, cela me fait plaisir. Mais vous savez que nous sommes

docteur de la Faculté de Paris le 30 octobre 1732, censeur royal des livres (1743), professeur de chirurgie aux Ecoles (1746), alla ensuite, selon Hazon, exercer en province : il est en effet porté absent sur la liste des docteurs de 1774.

(1) *Mém.* du duc de Luynes, t. XII, p. 94.

tous vos enfants et nous partageons votre chagrin. Au reste, ayez bon courage ! votre fils vous sera rendu (1) ! »

Bientôt, en effet, on vit se disperser la foule des médecins, car le Dauphin en réchappa. Le 17 août, M. Lieutaud eut congé de retourner chez lui, et il se hâta de regagner la Charité de Versailles, où il avait des autopsies en retard ; Pousse et Vernage regagnèrent Paris dans un carrosse du Roi ; mais avant de partir nos trois Esculapes avaient été régalés splendidement dans le cabinet de M. Binet ; on leur servit du vin de Tokai. M. Pousse n'avait jamais rien bu de si bon ! Et ils furent gratifiés de 1.500 livres de pension. Vernage fut anobli (2).

Pour fêter la guérison de l'héritier du trône, il y eut un *Te Deum* à Notre-Dame, et les courtisans chantèrent à l'envi le dévouement de la Dauphine, Marie-Josèphe de Saxe, qui, bravant la contagion, était restée nuit et jour auprès de son époux, et les louanges de nos savants docteurs.

M. Roy, chevalier de Saint-Michel, composa en leur honneur un poème enthousiaste :

(1) *Mém.* de Mme du Hausset, p. 67.

(2) Michel Louis Vernage, né à Paris le 5 mai 1697 de François Vernage D. M. P. et de Marie-Anne Hazon. Il fit ses études au collège Mazarin, fut reçu le 20 octobre 1718 docteur en médecine de la Faculté de Paris à l'âge de 21 ans, peu après il perdit son père et soutint sa famille de son travail. Helvétius, le père, le protégea, lui amena des clients ; médecin par quartier puis consultant du roi, Vernage à chaque instant était mandé à la Cour ; à 25 ans Vernage fut appelé auprès du Cardinal de Mailly, archevêque de Reims, agonisant ; Louis XV l'envoya plus tard à Chambord soigner Stanislas Leczinski, qu'il guérit et l'appela en 1752 à Versailles auprès du Dauphin. Il le nomma ensuite médecin des Châteaux de la Bastille et de Vincennes. Vernage eut une énorme clientèle qui l'absorba exclusivement. On peut citer M. de Saint-Aulaire, Mme de Chevreuse, Mme du Deffand, Mme de Châteauroux, le Comte d'Egmont, l'évêque de Senlis. Lors de l'arrestation du prince Edouard (1748) on songea à Vernage, en cas de besoin : il fut prié de se tenir chez lui ce jour là de 6 à 7 heures et de monter sans faire de questions dans le carrosse qui se présenterait. Il mourut, ancien des Ecoles, à Paris le 11 avril 1773. On lit dans les *Mém. secrets* du 14 avril 1773 : « Le docteur Vernage, médecin très renommé et célèbré par M. de Voltaire dans un de ses discours philosophiques en vers, vient de mourir. Son enterrement s'est fait hier avec une pompe peu commune. Toute la Faculté y a assisté *in fiocchi*, et le reste du convoi répondoit à cette magnificence. Il avoit resté longtems garçon et s'étoit retiré. Depuis il étoit devenu amoureux de Mlle de Quillemont, jeune personne de condition sans fortune, et pour satisfaire au luxe de cette nouvelle compagne il avoit repris les fonctions de son état malgré l'extrême jalousie qu'il en avoit conçue. C'étoit un grand praticien qui n'a jamais écrit. Il laisse 30.000 l. de rentes à sa femme, 25.000 l. de rentes à son beau-frère et une fortune considérable encore à ses héritiers. »

Célèbres héritiers de cet art salutaire
Qu'il (Dieu) enseigna lui-même à notre premier père,
Et qui prête à nos maux de promts soulagemens,
Vous goûtez de Louis les applaudissemens
Bénissez avec lui l'ineffable Puissance
Qui vous rend aujourd'hui bienfaiteurs de la France.

M. de Marmontel éclatait en transports non moins lyriques, tandis qu'un autre enfant du Parnasse félicitait M. Chalut de Vérin, trésorier général de Mme la Dauphine :

Tandis que de la Faculté
On vante partout le miracle,
Qu'enfin de péril en obstacle
Notre espoir est ressuscité,
Quand l'Empire est en sûreté,
Quand Sénac est sur le pinacle,
Ami, comment payer tes soins
A me transmettre le spectacle
Dont tes yeux étoient les témoins?
Tu connois cet ami sensible,
Ce philosophe citoyen (Quesnay).
Dont le cœur inspire le mien.
Juge dans ce moment terrible,
De mon effroi d'après le sien.

La Faculté, de son côté, congratulait en beau latin Monseigneur le Dauphin et ses sauveurs, par l'organe de Maître Laurent Ferret, docteur régent, qui prononça le 21 décembre 1752, un panégyrique de circonstance : *Licebit itaque huic Academiæ gratulari semper, quœ, e sinu suo, præter Aulicos* (Helvétius, de la Vigne, Sénac) *splendida Facultatis nostræ Sidera, tres insuper Collegas* (Falconet, Pousse, Vernage) *quatuor pene dixerim dum Medicinæ Nestorem* (Molin) *comminiscor, suffecit* (1). L'orateur eut bien soin d'oublier Quesnay, l'économiste, le chirurgien-médecin, consultant du Roi, le terrible adversaire de la Faculté. Mais Louis XV eut plus de mémoire et octroya à Quesnay, avec 1.500 livres de pension, des lettres de noblesse : il voulut dessiner lui-même les armoiries de celui qu'il appelait son penseur : trois fleurs de pensée sur un champ d'argent à la fasce d'azur.

(1) *Oratio super restitutâ.....*

Le Dauphin mourut phtisique, à Fontainebleau, le 20 décembre 1765. On raconte qu'il n'avait point voulu écouter les conseils de Sénac, et que ce dernier prit le parti, pour ne point perdre son discours, de haranguer un personnage de tapisserie sur les graves complications d'un rhume négligé. Cette éloquence fut d'ailleurs inutile. « Je vous ai défendu de me parler de ma santé ! » cria le prince avec impatience. — « C'est à Alexandre que je parle », répondit Sénac en regardant les guerriers de la tapisserie (1). Quand le Dauphin se décida à suivre les conseils médicaux, il était trop tard. Son fils, le petit duc de Bourgogne, aussi maladif, était mort en 1761, dans l'hecticité, tuberculeux jusqu'aux moelles, phtisique, coxalgique de la hanche droite, que labouraient de profondes fistules. On l'avait d'abord confié aux chirurgiens La Martinière, Dulattier, Hévin, Loustauneau, puis Morand, Moreau, Faget et Bottentuit ; ils conseillèrent les « douches émollientes et résolutives », et la mobilisation circonspecte de l'articulation, « afin de tendre à rétablir peu à peu la fluidité de l'humeur synoviale qui avoit pu s'épaissir dans le fond de la cavité de l'os des hanches ». On essaya encore les bains, la machine de Guérin, rien n'y fit ; et l'enfant s'éteignit, miné par un mal implacable, comme le démontra l'autopsie faite en présence de MM. Sénac, Le Monnier, Bouillac, Maloin, Poissonnier, Bouvart, Petit, Bordeu, Lorry, de Diest, Lieutaud, médecins, et Lamartinière, Andouillé, Dulattier, Hévin, Boiscaillaud, Loustauneau père et fils, Morand, Faget, Moreau, Pibrac et Bottentuit, chirurgiens.

Le 20 décembre 1770, mourut à Versailles, à l'âge de 78 ans, messire Sénac, premier médecin de Sa Majesté, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, surintendant des eaux minérales et des fontaines médicinales du Royaume, membre de l'Académie Royale des Sciences, et de la Société Royale de Nancy. Louis XV ne voulut pas lui donner de successeur ; les faiseurs d'éloges en conclurent qu'il jugeait la perte irréparable ; mais les gens mieux informés prétendirent que le Roi, qui songeait à nommer Le Monnier, se heurta à la volonté de la du Barry, qui tenait pour son

(1) *Le gouvernement, les mœurs et les conditions en France avant la Révolution, portraits des personnages distingués de la fin du XVIII*[e] *siècle*, par Sénac de Meilhan, publ. par de Lescure. Paris 1862, p. 382.

médecin Bordeu ; et pour éviter les scènes de... ménage, le souverain laissa la place vacante. Quesnay, premier médecin ordinaire, et Le Monnier, son survivancier, en firent les fonctions. Quand à Bordeu, il avait beau soigner la favorite et presque tout l'armorial, il n'eut jamais à la Cour la situation officielle que méritait sa grande réputation : il était seulement médecin de la princesse de Conti et de la duchesse de Chartres. Mais on l'appelait à l'occasion : il surveilla en 1772, à Chantilly, les couches de la duchesse de Bourbon et sauva même l'enfant qu'une imprudence de la nourrice avait failli faire brûler vif, et qui devait être le duc d'Enghien.

Ce Le Monnier, qui avait pu balancer la fortune de Bordeu, était pour Louis XV une ancienne connaissance : un jour le roi était venu visiter à Saint-Germain-en-Laye le parc du duc d'Ayen (depuis maréchal de Noailles), dont on disait merveille : ce jardin avait de belles serres, il était planté d'essences rares et fleuri magnifiquement. Louis XV en complimenta l'heureux possesseur et demanda qui savait régenter ainsi l'empire de Flore ; le duc d'Ayen envoya chercher M. Le Monnier qui, de se trouver à l'improviste en présence de Sa Majesté, s'évanouit d'émotion.

Ce jeune homme impressionnable était alors médecin ordinaire de Sa Majesté à l'hôpital de Saint-Germain. En 1739, âgé de 22 ans, il avait accompagné dans le midi de la France Cassini de Thury et La Caille, envoyés en mission pour divers calculs sur la méridienne ; à son passage en Auvergne, il s'occupa de botanique et de minéralogie ; et lorsque, devenu docteur en médecine, il eut à charmer les loisirs de sa vie de praticien à Saint-Germain, l'horticulture en fit les frais. Son voisin, le jardinier Richard, avait jadis soigné les parterres d'un riche Anglais qui était venu dans cette ville à la suite du roi Jacques ; M. Richard, depuis, jardinait pour son compte, et savait faire éclore de belles renoncules semi-doubles, et les échanger avec les pépiniéristes de Haarlem contre de beaux oignons de jacinthes, dont il fournissait Versailles. M. Richard, jardinier, plantait ; et M. Le Monnier, botaniste, surveillait, aidait son voisin de ses lumières, cherchait à perfectionner le chauffage des serres, et présidait à la classi-

fication. C'est là qu'il se rencontra avec le duc d'Ayen. qui fut ainsi l'instrument de sa fortune.

Louis XV. converti à l'horticulture par le duc d'Ayen, se mit en tête de créer un jardin botanique à Trianon. Il y consacra volontiers, dit M. de Lescure, « ce que l'ennui lui laissa d'heures libres de ses vapeurs mélancoliques ; et les loisirs qu'il put dérober à sa stérile et laborieuse correspondance secrète. frivole monument de ce règne frivole, il les consacra à surveiller et à diriger l'établissement à Trianon de serres hollandaises et d'un jardin (1) ». On mit en réquisition les talents du jardinier Richard et les connaissances du docteur Le Monnier. Mais ce dernier partit en guerre : il venait d'obtenir la place de médecin des armées du roi, et allait faire à leur suite la campagne de Hanovre (1757) ; il laissait à Trianon un successeur et un surveillant digne de lui : Bernard de Jussieu, le démonstrateur de botanique du Jardin royal des plantes.

A son retour, Le Monnier trouva Trianon prospère. Le roi lui avait donné pendant son absence la place de professeur de botanique au Jardin des plantes. vacante depuis la mort d'Antoine de Jussieu. Le Monnier voulut céder le pas au plus digne, à Bernard de Jussieu ; mais celui-ci tenait à garder son rang de subalterne et déclina cette offre flatteuse ; Le Monnier, professeur malgré lui. acheta en outre à Quesnay la survivance de sa charge de médecin ordinaire du roi ; il partagea ses loisirs entre la médecine, la botanique et l'horticulture, et sur une terrasse du château de Versailles il s'amusait à créer pour son amie, Mme de Marsan (2). chez laquelle il habitait, un jardinet de plantes alpines.

M. Le Monnier vivait ainsi. timide et content. entre ses livres et ses fleurs ; car il dédaignait l'intrigue et n'avait d'autre ambition que celle de faire du bien : les pauvres le savaient tous, qui attendaient son carrosse au passage, car il ne leur refusait jamais ni une aumône. ni ses conseils. ni ses soins. Quand la place de premier médecin de Louis XV lui échappa, il n'en fut pas autre-

(1) *Les palais de Trianon, histoire, description, catalogue des objets exposés sous les auspices de S. M. l'Impératrice*, par de Lescure, Paris, 1867, p. 43-45.

(2) Mme de Marsan était gouvernante des Enfants de France.

ment affligé, et se tint content de son titre de premier médecin ordinaire et de compagnon d'herborisation de Louis XV dans les allées de Trianon ; plus d'une fois il envoya à son ami Linnée des graines cueillies de la main du monarque.

Trianon fut fatal au roi ; c'est en montant en voiture pour s'y rendre qu'il fut frappé par Damiens ; et c'est à Trianon qu'il sentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter.

VI

Ce fut Le Monnier, premier médecin ordinaire, qui assista Louis XV dans sa dernière maladie. Le roi se trouva indisposé le 27 avril 1774, chez la du Barry à Trianon ; il se coucha, Le Monnier vint le voir et, le 28, de concert avec La Martinière, et malgré la favorite, fit ramener le monarque au château. Une saignée fut pratiquée de suite et l'on manda Bordeu, médecin de la du Barry, Lorry, et, sur les instances de Le Monnier, de Lassone. Ils arrivèrent de Paris le lendemain à midi, prescrivirent une nouvelle saignée. Le soir, l'état s'aggrave ; grande consultation : Le Monnier, Lieutaud, de Lassone, Lorry, Bordeu, Deslon de Lassaigne sont là, et aussi les chirurgiens La Martinière, Andouillé, Boiscaillaud, Lamarque, Côlon, et les apothicaires, dont Forget, premier en charge. Devant la terreur du malade on n'ose faire une troisième phlébotomie, car c'est une affaire d'état pour les praticiens : « On les entoura, on les chambra, on fit envisager aux honnêtes ou à ceux qu'on croyoit tels combien le roy avoit été frappé de l'idée de cette troisième saignée, combien il se croiroit malade s'il se la voyoit faire... A ceux que l'on croyoit moins honnêtes on montroit que la troisième saignée alloit faire recevoir les sacrements, renvoyer Mme du Barry et par conséquent qu'ils s'en feroient en l'ordon-

nant une ennemie irréconciliable, car on ne mettoit jamais en doute qu'elle revînt bientôt après (1). »

Lorry avait été appelé à l'instigation du duc d'Aiguillon, l'allié de la du Barry. Le malade, un jour, voyant un papier dans la main du médecin, lui demande ce que c'est : « Sire, c'est une lettre de ma famille, s'informant de l'état de Votre Majesté. — Que je suis fâché, répartit Louis XV, que ce ne soit pas plutôt un mémoire pour me demander une grâce ! » Il arriva encore que Louis XV demanda au docteur son nom de baptême, et ce fut, ce jour là, le mot d'ordre donné au capitaine des gardes (2). Une fois portant, le roi fronça le sourcil : Lorry avait dit : *il faut !* le mot choquait Sa Majesté, qui grommela : *Il faut ! Il faut !* (3).

Cependant, le 30 avril au soir apparurent sur le visage du souverain les premiers éléments éruptifs de la variole. On éloigne tout le monde : seules Mesdames Sophie, Adelaïde et Victoire restent au chevet de leur père. L'état s'aggrava rapidement, mais « les bulletins étaient toujours bons, et il n'y avait que les gens de l'intérieur et leurs amis les plus intimes qui sussent la vérite : encore ces mêmes gens de l'intérieur étaient-ils trompés par les médecins auxquels il n'échappait pas un seul propos dont on pût inférer la moindre chose. Cependant, ils mirent dans le bulletin du 2 ou 3 mai le mot délire, ce qui choqua tellement M. d'Aiguillon qu'il arriva le matin chez le roi où il fit une scène publique à la Faculté, alléguant qu'il ne savait comment annoncer cette nouvelle dans les pays étrangers (4). » Et tandis qu'à la Cour on intrigue autour du renvoi de la du Barry, dans Paris indifférent le clergé dit les prières de quarante heures. Les médecins renvoient l'empirique Sutton, qui propose un spécifique antivariolique. Le 10 mai, Louis XV rendit le dernier soupir.

« Ta bonne étoile pourra sauver le roi, avait dit Lorry à Bordeu (5). — Tu te trompes, répondit Bordeu, qui devina juste

(1) Cité par Cabanès, p. 40.
(2) Vicq d'Azyr. *Eloge de Lorry.*
(3) Chamfort, *Caractères et portraits.*
(4) *Mémoires* de Besenval, p. 150.
(5) Louis XVI accorda à Bordeu, pour les soins donnés au feu roi, une gratification de 8.000 l.

et vit disparaître avec Louis XV son dernier espoir d'avancement.

Le 11 mai, Le Thieullier, doyen de la Faculté écrivait à son confrère Le Monnier pour lui rappeler le droit de présence de la Faculté à l'autopsie des rois. Mais l'épouvante régnait à Versailles, la crainte de la contagion avait chassé les courtisans. Le cadavre déjà décomposé exhalait une odeur atroce, on n'osa faire l'embaumement ni la nécropsie. Le Monnier répondit au doyen : « Ce mercredi à deux heures. M. Bordeu notre confrère m'a parlé hier de l'usage que j'ignorois d'appeler M. le doyen de la Faculté et un adjoint à l'ouverture du corps des Rois de France. Nous n'aurions pas manqué de maintenir les droits de la Faculté, si cette triste cérémonie avoit eu lieu ; mais vu le genre de maladie dont Sa Majesté est décédée, on se contentera simplement d'ensevelir le corps dans un taffetas ciré bien garni de poudres aromatiques ; on achèvera d'en remplir le cercueil de plomb ; c'est ainsi que l'apothicaire du Roi vient de me dire que cela doit se pratiquer ce soir à cinq heures (1). » Le cercueil fut envoyé en toute hâte à Saint-Denis. La variole avait déjà frappé une cinquantaine de personnes dans le château, et dix en périrent (2).

En ce temps-là, le premier médecin du duc d'Orléans était Tronchin, qui succédait à Petit, remplaçant de Fizes. C'est Sénac qui avait proposé au prince le professeur Fizes, quand il devint premier médecin de Louis XV. Sénac y voyait deux avantages : d'abord, il obligeait un de ses collègues de Montpellier ; ensuite il jouait un tour à la Faculté de Paris en évinçant de cette place un de ses docteurs : Sénac, jadis, avait tenté de se faire agréger à la Faculté de Paris sans soutenir de thèse, sous prétexte qu'il avait déjà le titre de docteur de Montpellier ; il s'était heurté à un refus, et s'était bien promis de faire désormais échec en toute circonstance aux médecins parisiens.

(1) *Commentaires*, t. XXIII, f° 547, cité aussi par Corlieu, *loc. cit.*, pp. 131 et suiv.

(2) Mme Campan. — « Le duc de Villequier, premier gentilhomme de la chambre d'année, enjoignit à M. Andouillé, premier chirurgien du Roi, d'ouvrir le corps et de l'embaumer... « Je suis prêt, répliqua Andouillé, mais pendant que j'opérerai vous tiendrez la tête ; votre charge vous l'ordonne. » Le duc s'en alla sans mot dire (p. 87).

D'ailleurs, son candidat ne valait rien et ne tint pas. Fizes, lit-on dans la correspondance de Grimm, « ne fut à Paris que ridicule et avare et s'en retourna à Montpellier au bout de quelques mois ». — « Je lui avais prescrit, disait Sénac, d'approcher gravement du malade, de ne point parler, de tâter le pouls, de rentrer ensuite dans sa perruque, d'y rester un moment, de prononcer son arrêt, prendre l'argent et s'en aller. Le vieux fou n'a rien fait de tout cela, ce n'est pas ma faute (1). » Donc, après Fizes, ce fut Petit, écuyer, docteur de Reims (1754-1766) et après Petit, Tronchin.

Tronchin, heureusement, était un autre homme que Fizes. Fizes ne croyait qu'aux honoraires. Tronchin avait foi dans son art qu'il pratiquait comme un sacerdoce, soignant le moral plus que le physique, et réservant son scepticisme pour la pharmacopée. Il avait coutume de dire : « *Simplex sigillum veri* ; il n'y a qu'une médecine, c'est la médecine observatrice et expectante » ; il préférait la diète aux médicaments, la thérapeutique physique et l'hygiène aux drogues des apothicaires. Au lieu de bourrer de potions les gros partisans qui lui demandaient conseil, il leur ordonnait l'exercice, et dissipait

...Sans nul doute
Rhumatisme, vapeur et goutte
En faisant frotter le plancher,
Scier le bois et le hacher.

« Imaginez, disent les Goncourt, le Rousseau de la médecine » ; il condamnait les dames à sortir de leur chaise à porteurs, à marcher, à courir, voulait qu'elles allaitassent leurs enfants, proscrivait les étroits corps de baleine qui leur sanglaient la taille, conseillait les robes larges, aisées. Il avait cette assurance que donnent la noblesse physique, la supériorité morale et une longue habitude des hommes. Sa belle et franche figure, sa politesse parfaite, séduisaient les Parisiennes, et son buste, sculpté par Houdon, ornait le salon de Madame d'Epinay ; on

(1) *Corresp. de Grimm, Diderot*, t. IX, p. 229.

l'invoquait dans les petits vers comme le modèle des médecins (1), le plus répandu, le plus fêté, au grand dépit de la Faculté de Paris : elle était jalouse de cet étranger, qui semblait ignorer son existence et dont le défaut d'avances vis-à-vis de ses docteurs ressemblait fort à du mépris ; et puis son intrusion menaçait de se prolonger longtemps, en dépit des coups de boutoir de Bouvart (2), et une estampe de l'époque le représentait écrasant ses rivaux sous les roues de son carrosse, et les rivaux chantaient en chœur :

Repartez donc incessamment,
C'est toute notre compagnie
Qui vous l'ordonne expressément,
Ou, pour parler plus poliment
Nous vous le demandons en grâce.
Le compliment n'est pas galant,
Mais mettez-vous à notre place :
Depuis que vous êtes ici
Nous ne gagnons pas une obole (3).

Tronchin se consolait de l'*invidia medicorum* par la faveur des philosophes, des encyclopédistes, avec lesquels il était fort lié, et qui admiraient la simplicité de sa vie, la pureté de ses mœurs, la rigidité de ses principes ; Diderot disait de lui qu'« il fut entre les médecins ce que fut Socrate entre les philosophes ». Et Voltaire n'avait pas assez de louanges pour « Esculape Tronchin ».

C'est grâce à l'inoculation, par lui faite aux enfants du duc d'Orléans (1756), que commença la fortune de Tronchin ; lorsqu'en 1765 il revint de Genève se fixer définitivement à Paris, elle s'accrut de l'éclat de quelques cures heureuses : au début de

(1) Tout meurt, je m'en aperçois bien,
Tronchin tant fêté dans le monde
Ne saurait prolonger mes jours d'une seconde,
Ni Dumont en retrancher rien.
Voici donc mon heure dernière,
Venez, bergères et bergers,
Venez me fermer la paupière...

écrivait une heure avant de mourir, le lieutenant-général comte de Maugiron. (*Mémoires secrets* du 23 avril 1767).

(2) Voy. *La Colique du Poitou, à propos d'une brochure de Bouvart contre Tronchin*, par le docteur Mac Auliffe, *in* Bull. de la Soc. française d'hist. de la médecine, 1902, t. I, pp. 236-251.

(3) *Les Tronchinades*.

1766, le prieur des Prémontrés de Blois vint le consulter pour d'effroyables névralgies faciales ; Tronchin lui conseilla de se faire sectionner le trijumeau ; Louis ne consentit à exécuter cette opération inédite que sur un ordre écrit, et en présence de Tronchin : elle réussit, au grand dépit des envieux qui, chaque jour, guettant l'échec, venaient prendre des nouvelles du malade au monastère des Prémontrés (1).

Il eurent leur revanche l'année suivante ; la Dauphine, Marie-Josèphe de Saxe, veuve depuis le 20 décembre 1765, mourut en 1767 à l'âge de 36 ans.

L'autopsie fut faite en présence de Sénac, de Lassone, Bouillac, de la Breuille, Vernage, Lieutaud, Bourdelin, Petit, Tronchin, La Martinière, Pibrac, Chavignac, Audirac, Andouillé, Loustauneau père et fils, Boiscaillaud, Hévin, premier chirurgien de la défunte et Portal.

A. Petit dit, paraît-il, en conversation, que Tronchin avait fait une erreur de diagnostic ; ces propos furent rapportés au Genevois, et il y eut un échange de lettres aigres douces. Les ennemis du clan encyclopédiste, comme Charles Collé, accusèrent Tronchin de cette mort, en le traitant de *docteur mirobolar* et de marchand de galbanon, et les suppôts de la Faculté en profitèrent pour dauber sur leur ennemi ; au mois de juin, parut contre Tronchin une brochure clandestine où il était fort maltraité : peu s'en fallait qu'on ne l'accusât de la mort de la princesse ; l'autorité rechercha activement et l'auteur et le pamphlet, qui devint rare et recherché ; on l'attribuait à Vernage : le lieutenant de police, qui le savait très protégé, et ne voulait pas sévir contre un vieillard, se contenta de mander son élève Maloet ; celui-ci déclara « n'avoir point rédigé la brochure, mais qu'il ne seroit pas fâché à quelques expressions près d'en être l'auteur ; que du reste il étoit surpris qu'on lui fît perdre, pour une accusation aussi mal fondée, des instants précieux où il pourroit être utile au public, sur quoi il a tiré sa révérence (2) ».

Tronchin mourut à Paris, le 1er décembre 1781 (3). Il fut

(1) *Corresp. de Grimm*, juillet 1766.
(2) *Mém. Secrets*, (additions) du 1er août 1767, t. XVIII, p. 294.
(3) Tronchin était né à Genève en 1709 d'une famille noble originaire d'Avignon. Son père se ruina, et Tronchin entra dans la vie n'ayant pour tout bien qu'un physique agréable et une éducation très soignée ; la lecture

regretté des riches et des pauvres qu'il soignait avec le même dévouement, donnant chaque soir quelques heures aux malheureux : c'est ce qu'il appelait tenir son Bureau d'humanité.

VII

Quand Louis XVI monta sur le trône, ce fut le vieux Lieutaud, son médecin, qui devint archiâtre (1). M. Lieutaud était déjà médecin des Enfants de France, et les comtes de Provence et d'Artois ne voulurent point se passer de ses soins ; il garda donc sa place auprès d'eux, malgré sa nouvelle dignité. Homme d'une grande valeur, et modeste, il se sentait mal à l'aise au milieu des honneurs, laissait volontiers le pas à de Lassone, nommé en survivance, pour se réfugier dans son cabinet, où il

d'un livre de Boerhaave décida sa vocation pour la médecine ; il étudia à Leyde sous Boerhaave, gagna Amsterdam, puis Genève, puis Paris; il avait commencé à 23 ans à pratiquer l'inoculation dont il devint le champion, et c'est à ce titre qu'on le fit venir de Genève en 1756 par inoculer les enfants du duc d'Orléans ; l'opération réussit, à la grande joie de Sénac qui n'y voyait qu'un bon tour à jouer aux anti-inoculateurs de la Faculté de Paris, mais bientôt la vogue de Tronchin le gêna, et ils se brouillèrent. Tronchin devint vers 1767 premier médecin du duc d'Orléans, en 1778 membre associé étranger de l'Académie des Sciences ; il était aussi noble patricien de Parme. Sa femme était la petite-fille du grand pensionnaire Jean de Witt.

(1) Joseph Lieutaud, né à Aix en Provence le 21 juin 1703, fut professeur de physiologie, d'anatomie et de botanique dans sa ville natale ; il avait appris cette dernière science sous son oncle Garidel, célèbre botaniste provençal. Ses *Essais anatomiques* le signalèrent à la bienveillance de Sénac, qui l'appela en 1750 à Versailles, comme médecin de l'infirmerie royale. Il y passa son temps en autopsies et dissections sur plus de 1.200 cadavres. En 1752, il fut nommé docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris grâce à la faveur unique d'une agrégation spéciale, devint en septembre 1755 médecin des Enfants de France et du duc de Bourgogne (mort en 1761) et en 1774 premier médecin de Louis XVI tout en conservant ses fonctions auprès de Monsieur et du Comte d'Artois. D'abord correspondant, il fut promu en 1752 adjoint. puis associé vétéran de l'Académie des Sciences ; en 1778, membre et président de la Société royale de médecine, il appartenait aussi à la Société Royale de Londres. et, comme agrégé. au Collège des Médecins de Nancy. Il mourut le 10 décembre 1780.

aimait à goûter le charme des bonnes lettres ; il se plaisait au milieu de ses livres, ayant formé une magnifique bibliothèque que Monsieur lui acheta, tout en lui en laissant la jouissance ; il était fort versé dans l'anatomie et dans la botanique, qu'il avait jadis professées à Aix en Provence. Il s'éteignit le 10 décembre 1780, à l'âge de 77 ans. De Lassone lui succéda, cumulant les charges de premier médecin du Roi et de premier médecin de la Reine (1).

Marie-Antoinette avait failli prendre l'intrigant Bordeu, que la mort raya bientôt du nombre des compétiteurs, et ce fut Mercy-Argenteau qui dicta le nouveau choix de la souveraine. De Lassone devint ainsi le confident intime des tracas conjugaux du royal ménage ; on sait que leur union resta longtemps stérile, jusqu'au jour où Louis XVI se décida à se soumettre à l'opération du phimosis, qui réussit parfaitement (1777). A la fin de 1777, Marie-Antoinette allait devenir mère. « A partir de ce moment, dit Mme Campan..., l'attachement du Roi pour la Reine prit tout le caractère de l'amour. Le bon Lassone, premier médecin du Roi et de la Reine, me parlait souvent de la peine que lui avait faite un éloignement dont il avait été si longtemps à vaincre la cause (2). » D'ailleurs, Marie-Antoinette ne put mener cette grossesse à terme ; mais, l'année suivante, elle se crut encore enceinte ; serait-ce le Dauphin tant attendu ?

Peu à peu les symptômes gravidiques se précisèrent : Lassone offrait de parier mille louis que la grossesse allait se confirmer, mais personne ne tint la gageure contraire ; il surveillait assidûment la santé de la souveraine, et Marie-Thérèse d'Autriche l'assurait de sa reconnaissance par un billet, et chargeait encore Mercy-Argenteau de remettre au médecin une boîte émaillée

(1) Joseph Marie-François de Lassone, né à Carpentras le 3 juillet 1717, fils d'Antoine-Joachim de Lassone qui, venu à Paris pour l'éducation de son fils, y devint médecin ordinaire du Roi. J.-M.-F. de Lassone fut élève de Winslow et entra à l'Académie des Sciences à l'âge de 25 ans comme anatomiste ; il s'occupa aussi de chimie. Ami de Fontenelle, de d'Alembert, de Buffon, de l'abbé Arnaud, fort estimé pour son esprit de tolérance, religieux et bon, il vit paisiblement approcher la mort qui l'emporta le 8 décembre 1788.

(2) *Mémoires*, I, p. 149.

ornée de diamants, puis un lot de magnifiques minéraux de Hongrie, pour enrichir sa collection (1).

« Cependant, dit Mme Campan, la reine avançait dans sa grossesse ; on faisait chanter des *Te Deum* en actions de grâces dans toutes les cathédrales. Enfin, le 19 décembre 1778, la reine sentit les premières douleurs. La famille royale, les princes du sang et les grandes charges passèrent la nuit dans les pièces qui tenaient à la chambre de la reine. Madame, fille du roi, vint au monde avant midi, le 19 décembre. L'étiquette de laisser entrer indistinctement tout ce qui se présenterait au moment de l'accouchement des reines, fut observée avec une telle exagération, qu'à l'instant où l'accoucheur Vermont dit à haute voix : La reine va accoucher, les flots de curieux qui se précipitèrent dans la chambre furent si nombreux et si tumultueux, que ce mouvement pensa faire périr la reine. Le roi avait eu, dans la nuit, la précaution de faire attacher avec des cordes les immenses paravents de tapisserie qui environnaient le lit de Sa Majesté ; sans cette précaution, ils auraient à coup sûr été renversés sur elle. Il ne fut plus possible de remuer dans la chambre, qui se trouva remplie d'une foule si mélangée, qu'on pouvait se croire sur une place publique. Deux savoyards montèrent sur des meubles pour voir plus à leur aise la reine placée en face de la cheminée, sur un lit dressé pour le moment de ses couches. Ce bruit, le sexe de l'enfant, que la reine avait eu le temps de connaître par un signe convenu, dit-on, avec la princesse de Lamballe, ou une faute de l'accoucheur, supprimèrent à l'instant les suites naturelles de l'accouchement (2). Le sang se porta à la tête, la bouche se tourna, l'accoucheur cria : De l'air, de l'eau chaude, il faut une saignée au pied ! Les fenêtres avaient été calfeutrées ; le roi les ouvrit avec une force que sa tendresse pour la reine pouvait seule lui donner ; ces fenêtres étant d'une très grande hauteur et collées avec des bandes de papier dans toute leur étendue. Le bassin d'eau chaude n'arrivait pas assez vite, l'accoucheur dit au premier chirurgien de la reine de piquer à sec ; il le fit, le sang jaillit avec force, la reine ouvrit les yeux. On eut peine à retenir la joie qui succéda si rapidement aux plus vives alarmes... La reine revint des portes de la mort ; elle ne s'était point senti saigner, et demanda, après avoir été re-

(1) De Lassone s'occupait de minéralogie. Il a étudié les grès cristallisés de Fontainebleau et montré qu'ils sont de véritables cristaux de calcaire rhomboédrique, ayant pris cette forme typique malgré la grande proportion de quartz qu'ils renferment.
(2) Il s'agissait probablement d'une attaque d'éclampsie.

placée dans son lit, pourquoi elle avait une bande de linge à la jambe...

« Un service très nombreux veillait auprès de la reine pendant les premières nuits de ses couches... M. de Lassone, premier médecin, le premier chirurgien. le premier apothicaire, les chefs du gobelet, etc., étaient aussi neuf nuits sans se coucher. On veillait de même les Enfants de France pendant très longtemps, et une femme de garde restait toutes les nuits levée et habillée, pendant les trois premières années de leur naissance (1). »

Peu après la naissance de Madame Royale, la reine fit une deuxième fausse couche. Mais, en février 1781, Lassone confirmait ses nouvelles espérances de maternité, et, le 22 octobre 1781, naquit le fils si ardemment espéré, le Dauphin Louis-Joseph-Xavier-François. Ce fut dans le royaume une joie générale, et la Faculté s'empressa de proclamer son attachement à la dynastie, dans le décret que voici, traduit du latin :

« Sur l'ordre de maître Joseph Philip, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, et des maîtres docteurs-régents de la même Faculté, pour la naissance de son Altesse le Dauphin. — Sur le trône était monté Louis XVI, époux heureux, aussi aimant que digne d'amour, mais pas encore père ; et bien qu'ayant mérité, de la part de tous les citoyens, le nom très doux de Père de la Patrie, il manquait encore un être qui pût le saluer, dans toute l'acception du terme, du nom de Père. Par l'ardeur de ses vœux, par l'insistance de ses prières, la France a fait violence au ciel. Saint-Augustin a dit : *Ascendunt desideria, descendunt miracula.* Un premier miracle nous a donné cette enfant *dont la naissance, aussi souhaitée que longtemps attendue, nous fit tressaillir d'une joie d'autant plus opportune, que déjà le retard de la nature, incriminé par la calomnie, jetait dans les âmes quelque méfiance furtivement insinuée.* L'amour avait créé la sollicitude, qui est toujours la compagne d'une grande attente ; et certes il la justifiait. Cette naissance d'une fille permit de porter un heureux augure et de concevoir encore de plus douces espérances : *Denuo ascendunt desideria, descendunt miracula*, les miracles descendent, et aussi les lys. Un Dauphin a été montré au monde ; salut, noble rejeton des lys! Vis longtemps,

(1) *Mém.* de Mme Campan, p. 158-161.

vis heureux et sauf! Que le doux repos favorise ton sommeil, qu'à ton réveil accourent les ris gracieux et les jeux aimables ; que ton sourire reconnaisse déjà ta mère adorable ; que déjà ta douce main presse doucement le cou d'ivoire de ta mère ; mets déjà sur ses lèvres roses de chastes baisers ; tu trouveras autant de charmes, autant de sources de volupté sur le sein maternel, et, dans un âge plus avancé, que notre amour t'apprenne à révérer ton père, notre respect ton roi. Nous ajoutons ce vœu cher à la patrie : non moins aimant qu'aimable, aussitôt que tu te sentiras aimé, sache user de retour. Tu nais sur le trône : mais ignore longtemps de quel poids pèsent le sceptre et la couronne ; pénètre-toi plus intimement de l'art de gouverner les peuples, et surtout de les aimer en te baignant aux sources qui t'ont donné le jour. Pendant que toutes les classes des citoyens, en hommage de félicitations, jettent des fleurs sur ton berceau, que le laurier baigné de sang n'offusque point tes tendres yeux ; souris, comme à un mol oreiller, à l'olivier de la Paix, dont nous aimons et vénérons en toi le présage, à l'égal d'une Divinité.

« Devant la multitude des biens qu'elle apporte à tout l'empire, devant la quantité d'autres félicités que nous promet la naissance de son Altesse le Dauphin, il serait mal de méconnaître l'unique et inépuisable source de toutes ces prospérités : c'est pourquoi, avec des hymnes et des cantiques de joie, il convient de renouveler en particulier les prières solennelles que nous avons déjà adressées au Dieu très haut et très bon avec les autres ordres de notre Académie, afin que grâces soient rendues d'une voix incessante au Tout-Puissant pour ce très heureux événement. Aussi la Faculté de Médecine de Paris a décrété qu'un service solennel sera célébré dans la chapelle de ses écoles, où l'hymne d'actions de grâces *Te Deum* sera chanté le samedi 10 novembre de l'année susdite 1781, à 10 heures précises du matin.

« Délibéré à Paris, le lundi 5 du même mois, même année.

« Joseph Philip, doyen. »

La Faculté, vraiment, savait mal faire sa cour : une phrase que nous avons soulignée contenait une allusion maladroite à la froideur conjugale qui avait un instant troublé l'entente du couple royal ; on en jasa, l'école, prise d'une clairvoyance un peu tardive, refusa de donner des copies de son décret, et fit arracher les exemplaires imprimés qu'elle en avait affichés.

Le Dauphin mourut le 4 juin 1789, laissant à son frère, le duc de Normandie (1), plus tard Louis XVII, l'héritage d'une couronne qu'il ne devait jamais ceindre. Ce fut encore Brunyer qui veilla sur la santé du petit prince ; mais déjà le Destin nommait, en survivance, Pelletan et Dumangin, les témoins de son agonie (2).

VIII

Veut-on savoir quelle était, au début du règne de Louis XVI, la composition de la maison médicale du Roi, de la Reine et des princes du sang? L'*Etat de médecine* pour 1777 nous donne la liste amusante de tous ces praticiens, groupe disparate où se coudoient les savants à estampille, académiciens patentés, docteurs régents de Paris ou de Montpellier, et la bande des guérisseurs, mi-charlatans, mi-médecins, échappés des hôpitaux militaires, vaguement diplômés en province ou à l'étranger, médecins honoraires de potentats germaniques, membres d'Académies exotiques, d'une foule de sociétés plus savantes les unes que les autres, et qui, embusqués à la Cour, bien à l'abri des foudres de la Faculté et de l'Académie de chirurgie, exercent, en plein Paris, grâce à leur titre, leur ingéniosité lucrative sur le *vulgum pecus*.

Le vieux Lieutaud, suppléé par de Lassone, nommé en survivance, était, en qualité de premier médecin, à la tête de toute la Faculté de la maison royale ; il avait pour secrétaire M. de la Servolle, docteur de Montpellier, Puis venaient Le Monnier, premier médecin ordinaire, et les médecins par quartier : Duchesnay, et le vénéréologiste Soullier de Choisy, docteur de Montpellier, écuyer (pour janvier 1777) ; Deslon de Lassaigne, docteur de Montpellier, et de Seehy, docteur de Reims, habitant l'Hôtel de l'Inoculation à Charonne-sous-Montlouis (pour avril) ; Daniel des Varennes, docteur de Reims, agrégé au collège des médecins de Limoges, et Thibault, docteur de Montpellier

(1) Né le 5 avril 1785. — La Reine fut accouchée par Vermond.

(2) Voy. docteur Cabanès, *Cabinet secret*, 4e série. Paris, 1900, p. 242-244.

(pour juillet) : pour octobre. Raulin père, médecin, agronome, hydrologiste, pensionnaire du Roi, membre des Académies de Bordeaux, de Rouen, de la Société Royale de Londres, censeur royal, inspecteur général des eaux minérales ; Raulin fils, docteur de Montpellier, médecin des hôpitaux militaires, inspecteur des eaux minérales de Flandre et de Hainaut, intendant des eaux de Saint-Amand ; il faut y joindre Mollerat de Souhey, docteur de Montpellier, écuyer ; Antoine Poissonnier des Perrières, chevalier de l'ordre du Roi, médecin par quartier honoraire, qui a laissé un nom dans l'histoire de l'hygiène navale ; et Vosdier, médecin sans quartier, qui habite rue Thévenot en attendant la vacance de la place de l'hôpital militaire du Quesnoy, dont il a la survivance. En 1776, Lefebvre de Saint-Ildefond signalait un secrétaire des médecins par quartier en la personne de M. de Montplanca, docteur de Montpellier, écuyer.

Les médecins consultants de Louis XVI se nommaient Pierre Poissonnier (1) professeur au collège royal, conseiller d'Etat, ancien médecin major des camps et armées du Roi, directeur et inspecteur de la médecine des arsenaux des ports et colonies, membre associé libre de l'Académie des Sciences, des Académies de Brest, Dijon, Lyon, Madrid, Stockholm, Saint-Pétersbourg, associé ordinaire de la Société royale, censeur royal, docteur régent de la Faculté de Paris, et qu'il ne faut pas confondre avec Poissonnier des Perrières, son frère ; Richard de Hautersierck, écuyer, chevalier de l'ordre du Roi, premier médecin des camps et armées, agrégé à l'Université de Montpellier, membre de l'Académie de Göttingue, qui loge rue Saint-Honoré, dans les écuries du Roi, dont il est aussi médecin ; Gatti, l'inoculateur ; Ninnin, docteur de Reims, ex-médecin consultant des armées, ex-inspecteur des hôpitaux militaires des Trois-Evêchés ; Thierry,

(1) Un Poissonnier, bourguignon et médecin, épousa en 1753 une de ses compatriotes, jadis nourrice de Mgr. le duc de Bourgogne, et devenue première femme de chambre de la duchesse de Bourgogne ; les fiançailles furent célébrées chez le duc de Bourgogne et en sa présence. S'agit-il d'Antoine ou de Pierre Isaac Poissonnier ? (Voy. *Mém.* du duc de Luynes, t. XIII, p. 165.) — Pierre Poissonnier (dit Pierre-Isaac par plusieurs biographes, mais à tort), né à Dijon le 5 juillet 1720, D. M. P. de 1743, professeur de chimie au Collège royal, médecin des armées (1757-58), consultant du Roi, chargé de mission diplomatique en Russie auprès d'Elisabeth, conseiller d'Etat, mourut à Paris le 15 septembre 1798. Il fut emprisonné sous la Terreur.

écuyer, pensionnaire ; le comte de Carbury, ancien professeur royal à l'Université de Turin, membre des Académies de Londres, d'Edimbourg, et *Della Crusca* de Florence, qui abrite toute sa science dans une masure de la rue des Vieilles-Haudriettes ; enfin Pomme, le fameux docteur Pomme, l'homme aux vapeurs, un « docteur petit-maître, d'une très jolie figure, parlant bien, vêtu très élégamment, et très propre à séduire les femmes (1) ». Outre ces avantages naturels, Pomme avait un autre mérite aux yeux du beau sexe : il découvrit, à l'usage des élégantes, une maladie qu'il nomma « les vapeurs ». « J'appelle affection vaporeuse, disait le docteur Pomme, cette affection générale ou particulière du genre nerveux qui en produit l'irritabilité et le racornissement. Elle est appelée hystérique chez les femmes... on l'appelle hypocondriaque chez les hommes, ou mélancolique (2) ». « Qu'on imagine un parchemin trempé mou et flexible, tels doivent être les nerfs dans leur état naturel... par un défaut de suc le parchemin se roidit, et par une sécheresse totale il se racornit, tel l'état des nerfs dans le cas dont il s'agit (3). » Rien de vulgaire comme les rhumatismes, les migraines, rien d'intéressant comme les vapeurs ; pâmoisons, palpitations, langueurs, retrouvaient sous cette heureuse étiquette un regain d'actualité. Et quand Pomme, docteur de l'Université de Montpellier, débarqua de Provence dans la capitale, en 1766, la vogue le porta aux nues.

A votre bienfaiteur souriez, vaporeux :
Ses écrits, ses conseils, sont pour vous des oracles ;
Moribonds espérez, pâlissez envieux,
Ses cures, ses succès sont autant de miracles.

Il supprima les médications incendiaires dont abusaient alors les thérapeutes, les vins généreux, les alcoolats antispasmodiques, le camphre et l'éther, l'eau de mélisse et la teinture de castor ; il s'en tint aux bouillons de veau, de poulet, d'agneau, de grenouille, de tortue, au petit lait clarifié, aux mucilages, gelées, coulis et purées, traitement simple, facile, agréable, émollient, destiné à humecter le tissu nerveux desséché. Il y

(1) *Mém. secrets* du 27 février 1772.
(2) *Tr. des aff. vap.*, p. 1.
(3) *Ibid.* p. XIII.

joignait les grands bains froids prolongés, plusieurs heures parfois ; ils calment les nerf surexités et réimbibent les tissus « racornis », à telle enseigne que le corps, au dire de Pomme, surnageait dans le bain au début du traitement, et, plus tard, s'y enfonçait quand l'imprégnation de l'organisme était redevenue suffisante : en quatre mois, cet hydrothérapeute infligea, à Mme de Cluny douze cents heures de baignade. Plus de ces dîners où l'on abusait des sauces, des épices, des vins généreux, des liqueurs si chères au palais gourmand de nos arrière-grand-mères ; ni thé, ni café, ni pâtisseries ; mais de l'eau comme boisson, et un régime surtout végétarien ; plus de corps de baleine étranglant le thorax, mais la taille libre et le repos, loin des fêtes, des bals, des veillées fatigantes ; l'exercice modéré, le grand air, le calme du cœur et de l'esprit, tempéré par des passe temps agréables : « assister le plus souvent possible à des concerts (1) ». Cette hygiène forcée était le secret des succès du docteur Pomme, et Mme du Deffand lui redemandait le sommeil qui la fuyait.

Les confrères en furent jaloux, ils l'accusèrent, vers la fin de 1770, d'avoir tué la comtesse de Belzunce et la marquise de Bezons ; ils soudoyèrent, dit-on, les valets du guérisseur, pour verser de l'eau de Rabel sur les purées de concombre et de chicorée dont il alimentait ses malades. Pomme se prétendait persécuté par de Lassone et par Vicq d'Azyr ; plus tard, rappelant ces souvenirs lointains, il disait :

« Trente-huit ans se sont écoulés depuis que ma méthode de traiter les maladies nerveuses a vu le jour. Les premiers fruits furent assaisonnés de beaucoup d'amertume, ce qui n'a pas empêché que je n'en retirasse de très grands avantages, dont j'aime à faire ici l'aveu. Il est même à croire que si je n'avais pas été bien critiqué, calomnié, vexé en tout genre, mon ouvrage aurait resté dans l'oubli... Et quels adversaires, grand dieu ! Un Lassone, médecin de la reine, un Vicq Dazir, son survivancier, qui, pour plaire à son protecteur, me livrait à la satyre de certains journalistes soudoyés, et à celle de ses tributaires imbécilles qu'il gouvernait par l'appas d'un vain titre dont il les décorait (correspondant de la société royale de médecine) ; une femme

(1) *Loc. cit.*, p. 45.

impérieuse sans s'en douter (la Dubarry), qui s'était déclarée ouvertement contre moi parce que son maître avait voulu me donner sa confiance. (La place de premier médecin était vacante, en 1770, par la mort de M. Sénac, et à celle de Louis XV arrivée en 1774, elle n'était pas encore remplie). »

Pomme se vante probablement, et il est peu vraisemblable qu'on ait jamais songé à lui pour succéder à Sénac. Mais la fortune se lassa, la mode des vapeurs tomba. Pomme se vit délaissé, il disparut : l'*Etat de médecine* de 1777 le porte comme absent, hôte inconstant de l'Hôtel Douglas, rue Saint-Benoît. Il avait regagné Arles, sa ville natale, au grand désespoir des quelques fidèles qui lui restaient : et la comtesse de Boufflers courut après lui, et alla s'installer à Arles pour passer son hiver à portée de ses soins : bien plus, elle ramena le fugitif dans la capitale, et forçant l'injustice du sort, vit avec joie les dames redemander les soins du beau docteur qui devenait médecin consultant du Roi, médecin de la Grande Fauconnerie, et les presses de l'Imprimerie royale tiraient, en 1782, par ordre du gouvernement, un rapport de Pomme sur les affections vaporeuses. En l'an VII, il publiait, à Paris, une nouvelle édition de ses œuvres, ornée de son portrait, en s'y donnant le titre de « médecin consultant de la marine française ». Il écrivait : « Toutes ces puissances coalisées qui s'opposaient constamment aux progrès de ma doctrine en flétrissant ma réputation, s'y opposeraient encore si la mort ne fût venue pour arrêter le cours d'une intrigue aussi scandaleuse que funeste aux humains. » Or, le docteur Pomme aimait l'Humanité de tout son cœur :

« Humanité, s'écriait-il, nom sacré, je ne t'ai jamais prononcé sans attendrissement. Tu fus toujours l'objet de mes sollicitudes. Plus je t'ai vue exposée aux fureurs de l'ignorance, de la routine et de la cupidité, plus j'ai redoublé mes efforts pour te soustraire à cette tyrannie. Mais aujourd'hui que je me glorifie d'avoir terrassé tes ennemis et les miens, je viens te faire hommage du fruit de mes peines et du succès que je te dois ! (1) »

(1) *Loc. cit.* Avant-propos, pp. 1, et VII-IX.

Ces peines étaient d'ailleurs lucratives : Pomme mourut millionnaire à Arles, en 1812.

A l'époque où le docteur Pomme luttait contre l'hostilité de Lassone (1), Demours, bachelier de la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie des Sciences, portait le titre de médecin oculiste du Roi ; il habitait rue Mazarine ; c'est à Versailles qu'étaient fixés Deshayes, docteur de Reims, médecin ordinaire de la maison du Roi, Piot, docteur de Reims, médecin ordinaire pour les analyses ; Audirac, docteur de Montpellier, médecin de l'écurie de la vénerie. Mais les grandes et les petites écuries du Roi, à Paris, étaient desservies par Michelon, docteur de Montpellier, médecin des camps et armées ; Gaulard, docteur de Reims, médecin de l'Hôpital général, et Richard de Hautersierck.

La maison de la Reine comptait de Lassone, premier médecin, lequel, plus tard, profita de ses fonctions pour introduire dans la place son fils, docteur de Montpellier, qui figure sur l'*Almanach royal* de 1785 comme médecin ordinaire et du commun de la Reine. En 1776, le médecin ordinaire était Malouin, D. M. P., chimiste et thérapeute, membre de l'Académie des Sciences, et professeur au Collège royal. Ce Malouin, dit Marmontel qui eut recours à ses lumières, « homme assez habile, mais plus Purgon que Purgon lui-même, avait imaginé de me faire prendre en lavements des infusions de vulnéraire. Cela ne me fit rien, mais au bout de son période accoutumé, le mal avait cessé. Et voilà Malouin tout glorieux d'une si belle cure. Je ne troublai point son triomphe, mais, lui, saisissant l'occasion de me faire une mercu-

(1) « La reine, femme de Louis XV, voulut avoir mon avis sur la maladie de M. Gentil, son valet de chambre, qui était cruellement affecté d'un tremblement involontaire de tous ses membres. On m'envoya, d'après ses ordres, un mémoire à ce sujet, dans lequel ce tremblement était appelé convulsif et l'on m'invitait de partir pour Versailles. Je partis, en effet, le 4 août 1766 ; j'arrive auprès de M. Gentil, j'écoute son récit, le mémoire à la main et je découvre la fraude. Sa maladie était héréditaire et on me l'avait caché. Elle était l'effet d'une faiblesse innée et non celui du raccornissement supposé (de nerfs). Je murmurai hautement sur cette supercherie et je promis de la divulguer à la Reine. On jeta les hauts cris, en me représentant que par cette démarche inconsidérée, je nuirais à ma réputation et à celle de M. Lassone, qui avait fait le mémoise et qui se cachait. Toutes ces représentations furent inutiles. Le moment fatal arriva et là, en présence de plusieurs courtisans, je dévoilai à la Reine cette infernale machination ; je déclarai le malade incurable et je me retirai. » (*Loc. cit.* Av.-propos, p. VIII.)

riale : « Eh bien, mon ami, me dit-il, croirez-vous désormais à la médecine et au savoir des médecins ? — Je l'assurai que j'y croyais très fort. « Non, reprit-il, vous vous permettez quelquefois d'en parler un peu légèrement, cela vous fait tort dans le monde. Voyez parmi les gens de lettres et les savants, les plus illustres ont toujours respecté notre art, » et il me cita de grands hommes : « Voltaire lui-même, ajouta-t-il, lui qui respecta si peu de choses, a toujours parlé avec respect de la médecine et des médecins. — Oui, lui dis-je, docteur, mais un certain Molière... — Aussi, me dit-il en me regardant d'un œil fixe et en me serrant le poignet, aussi comment est-il mort (1) ? »

Lieutaud restait médecin des Enfants de France, et aussi de Monsieur, frère du Roi, dont G. L. Deslon de Lassaigne était médecin ordinaire : les médecins par quartier de la maison de Monsieur s'appelaient Duprez de l'Isle, à Versailles : Agathange Le Roi, docteur de Giessen en Hesse, agrégé au Collège médical de Nancy, membre de l'Académie impériale des Curieux de la Nature, de celles de Hesse et de Mayence, à Paris, cloître Saint-Honoré ; Gerbier, rue Saint-Victor, et Albert, rue Saint-Dominique : on leur avait adjoint le naturaliste Buchoz, avec le titre surnuméraire de médecin botaniste. Les médecins consultants furent Brunyer, ex-médecin des armées, médecin de la Charité de Saint-Germain-en-Laye, et Portal, professeur au Collège royal, membre de l'Académie des Sciences, docteur de Montpellier, qui avait aussi la confiance du cardinal de Rohan ; lorsque l'imprudent Cardinal, embastillé après l'affaire du Collier, tomba malade dans sa prison, il reçut les soins de Portal et l'on en fit une chanson :

L'intrigant médecin Portal
Nous a rendu le Cardinal,
Il l'a bourré de quinquina
Alleluia !

En 1776, le sieur Mahony, écuyer, rue de Tournon, cumulait les titres de médecin consultant du Roi et de médecin des écuries de Monsieur. Madame était livrée aux soins de Pautier de la Breuille, D. M. P., premier médecin, d'Audirac, D. M. M.,

(1) *Mém.* de Marmontel, Paris, 1846, p. 208.



LE DOCTEUR POMME

médecin ordinaire, et du comte de Carbury, médecin consultant.

La maison médicale du comte d'Artois se composait de Lieutaud, premier médecin ; de la Bordère, D. M. M., en survivance de Lieutaud et médecin ordinaire avec en survivance Ch. Deslon ; Vicq d'Azyr, D. M. P., et La Servolle, D. M. M., médecins consultants ; Duplanil, Bazeville, Triozon, Belloste, docteurs de Montpellier, médecins par quartier ; Millard, médecin de l'écurie, et Richard D. M. M., en survivance. En 1782-85, le consultant du comte d'Artois était Seiffer, un Allemand, le même qui donnait ses soins à Beaumarchais, emprisonné, et se fit dire par Marie-Antoinette, chez la princesse de Lamballe : « Vous aurez beau le purger, vous ne lui ôterez pas toutes ses vilenies ! (1) » Seiffer était aussi chargé de soigner les crises de nerfs de Mme de Lamballe. La comtesse d'Artois avait Busson, D. M. P., qui soignait aussi ses enfants, pour premier médecin ; pour médecin ordinaire et premier consultant, de Horne, ex-médecin des camps et armées, qui, ayant usurpé, en 1781, le titre de docteur de la Faculté de Paris, faillit être traduit en justice (2).

Mmes Adelaïde, Victoire et Sophie, tantes du Roi, avaient perdu, en 1776, leur médecin L. Cl. Bourdelin ; de Lassone lui succéda auprès de Mme Adelaïde, Maloët auprès de Mmes Victoire et Sophie.

La maison du duc d'Orléans, présidée par Tronchin, comprenait beaucoup d'exotiques ; de Torrès, le vénéréologiste, ancien médecin de la Famille Royale d'Espagne, et habitant de la rue Tire-Boudin ; Herrenschwand, médecin des Gardes Suisses ; de Horne ; Fautrier, médecin honoraire du feu roi Stanislas ; Duchemin ; Rebillé de Grandmaison ; Petit, écuyer, docteur de Reims, honoraire ; Puyperoux, D. M. M., ancien médecin ordinaire, tous embusqués dans la capitale ; un seul docteur de Paris, Geille de Saint-Léger, écuyer, conseiller médecin ordinaire du Roi, médecin de la cavalerie légère et étrangère. A la mort de Tronchin, ce fut Barthez, le grand maître de la doctrine

(1) *Mém. secrets*, t. XXIX, p. 5.

(2) Jacques de Horne ou de Horgne, de Verdun, soutint, comme bachelier de la Faculté de Reims, le 13 octobre 1745, sous la présidence de P. Josnet, la thèse suivante : *An omni suppressioni menstruali eadem therapeia ?* Neg. — Il fut reçu docteur à Reims le 15 octobre 1745.

vitaliste, qui prit la place, à la grande fureur de dix ou douze compétiteurs parisiens ; car Barthez était chancelier et doyen de la Faculté de Montpellier. « Homme de beaucoup d'esprit, parlant très bien, ayant une mémoire prodigieuse et conséquemment des connaissances infinies... ses rivaux jaloux disent que c'est un cynique, un homme sans mœurs, un roué. » Vers le mois de juin 1783, il fut, paraît-il, compromis dans un scandale : une famille l'accusait d'avoir abusé d'une jeune fille de onze ans, et demandait cent mille francs de dommages et intérêts ; le duc d'Orléans le força, dit-on, d'arranger l'affaire sous peine de renvoi, et l'escarcelle du polisson s'en trouva fort mal. La sottise publique exagéra les choses, et l'on finit par raconter que ce Don Juan avait fait installer chez lui un fauteuil à ressort pour immobiliser les victimes de ses débauches (1) !

Barthez ne fut pas toujours plus heureux en clientèle qu'en amour. Mlle d'Orléans, fille du jeune duc de Chartres tomba malade de la rougeole, et mourut au Palais-Royal le 6 février 1782. Barthez soutenait qu'elle avait un abcès dans la tête ; M. Petit, médecin vétéran du duc, prétendait que non, et le lui démontra à l'autopsie. Il y eut là, dit-on, une rancune de Barthez contre Mme de Genlis, qui avait supplanté Mme de Monteson comme gouvernante de l'enfant : il voulait y voir la conséquence d'une chute due à un manque de surveillance (2). En dépit de quelques déboires, Barthez exerça à Paris avec un grand éclat, quoiqu'il fût plutôt un grand érudit, très porté aux hautes spéculations, qu'un grand praticien. En 1785, Barthez perdit son maître, le duc d'Orléans ; il s'en trouva fort à plaindre et, pour réparer le dommage à lui causé par cette mort, qui lui retirait sa place de premier médecin, il demanda une pension de 6000 l. Un des attachés du cabinet du ministre Breteuil écrivit en marge : *Attendre et proposer à la reine 2400 l.* — Je ne sais si sa requête fut exaucée ; mais il devint médecin consultant du Roi.

Quand éclata l'orage révolutionnaire, il se réfugia à Carcas-

(1) *Mém. secrets*, t. XXIII.

(2) *Mém. secrets*, t. XX, 16 février 1782. — Louise-Marie-Adelaïde de Bourbon-Penthièvre, épouse du duc de Chartres, puis d'Orléans, (Philippe-Egalité), avait mis au monde, le 23 août 1777, deux filles : Mlle d'Orléans et Eugénie-Louise, dite Adelaïde, qui mourut en 1848.

sonne, et vécut reclus dans son cabinet, travaillant à sa *nouvelle mécanique des mouvements de l'homme et des animaux*, et réservant ses soins aux pauvres. Le citoyen Barthez, qui n'était plus médecin consultant du Roi, ni conseiller d'Etat, en fut dédommagé avant de mourir : il s'éteignit le 15 octobre 1806, membre de la Légion d'honneur, et médecin consultant de Sa Majesté l'Empereur.

IX

En ce temps-là les hommes de science savaient cultiver à la fois et leur domaine et l'art de bien dire, et l'Académie des Sciences était comme l'antichambre de l'Académie française. On avait applaudi en 1788 Vicq d'Azyr qui prononçait au milieu des Quarante, et en présence du prince Henri de Prusse, l'éloge de son prédécesseur, M. de Buffon. On voyait là, près de Saint-Lambert, qui présidait, Lavoisier et Condorcet, Delille et Bailly. Parmi ces immortels, combien étaient déjà promis au bourreau ? On se rappelle les propos étranges que tint un soir de cette année-là, chez le duc de Nivernais, le doux rêveur Jacques Cazotte, à ceux qui annonçaient le retour de l'âge d'or : « Vous, M. Chamfort, vous vous couperez les veines de vingt-deux coups de rasoir et pourtant vous n'en mourrez que quelques mois après !... Vous, M. Vicq d'Azyr, vous ne vous ouvrirez pas les veines vous-même, mais après vous les être fait ouvrir dix fois dans un jour à la suite d'un accès de goutte, pour être plus sûr de votre fait, vous mourrez la nuit. Vous, M. de Nicolaï, vous mourrez sur l'échafaud ; vous, M. Bailly, sur l'échafaud !... » Ainsi vaticinait Jacques Cazotte ; mais M. Vicq d'Azyr, qui avait collaboré à l'*Encyclopédie*, ne prévoyait que le règne de la philosophie et le triomphe de la liberté ; et la Reine l'appelait en riant son « philosophe (1) ». Et en atten-

(1) Vicq d'Azyr avait succédé à de Lassone, en 1789, comme premier médecin de la Reine.

dant que la société fut amélic ·ée, il tâchait à réformer la médecine et rédigeait, pour le pré: enter à l'Assemblée nationale au nom de la Société Royale, ce formidable réquisitoire contre l'organisation médicale et l'enseignement de la Faculté qui s'appelle le *Nouveau plan de constitution pour la médecine en France*. Mais ce qu'il y a de plus redoutable dans le progrès, ce ne sont pas tant ceux qui le prêchent que ceux auxquels ils l'apportent ; et la liberté conquise devient la tyrannie de la canaille. Les événements se précipitaient : la Cour — ce qui en restait — faisait grise mine au « philosophe de la Reine » ; c'est Vicq d'Azyr qui, après une entrevue avec Bailly, avait insisté auprès de Marie-Antoinette pour que Louis XVI fît une visite à sa capitale ; et le Roi alla passer à Paris la journée du 17 juillet 1789, et rentra le soir à Versailles, d'où la populace devait le ramener le 6 octobre. Alors c'est le morne séjour aux Tuileries, l'alarme qui naît, et dont Vicq d'Azyr ne se cache point à Weber qu'il soigne, malade de tant d'émotions : puis la fuite à Varennes, le retour de la famille royale prisonnière ; Vicq d'Azyr venait d'installer au Louvre son logement avec le secrétariat et la bibliothèque de la Société Royale : et il avait fêté cette prise de possession par un grand dîner auquel il avait invité le jeune Desgenettes ; après le 20 juin et le 10 août, il ne s'agissait plus de banquets joyeux ni d'Académies ; épouvanté par les massacres de septembre, le secrétaire perpétuel de la Société Royale quitta Paris et se réfugia auprès des siens, à Valognes ; il était suspect, la municipalité décacheta ses lettres ; Vicq d'Azyr rentra dans la capitale, et trouva son ami Condorcet plus révolutionnaire que jamais ; pour lui, son enthousiasme était mort depuis longtemps. Desgenettes, qui allait partir comme médecin pour l'armée des Alpes, vint lui faire ses adieux : « Je vous félicite, Monsieur, lui dit Vicq d'Azyr, vous venez d'obtenir une belle place, j'envie votre sort, vous allez sortir de la tourmente où nous sommes ! » Et il lui confia ses alarmes : « J'étais, comme vous le savez, fixé à la Cour ; quoi qu'il puisse arriver, j'honorerai toujours la mémoire du feu Roi et je dirai que la Reine est le modèle des mères. Eh bien, malgré tout mon dévouement, je ne vois plus un ancien ami ; on disait autrefois à la Cour que

j'étais le complice des philosophes, on dit maintenant que j'étais un valet ».

Et les temps étaient dangereux pour les valets des tyrans : on avait renversé le despote et l'on effaçait tous les vestiges d'un régime abhorré. Le 5 août 1793, l'Académie française dont Vicq d'Azyr, était chancelier et l'abbé Morellet directeur, tint sa dernière séance, et lorsque les citoyens Dorat-Cubières et Domergue vinrent, peu de temps après, lever les scellés apposés sur le local académique, au Louvre, il ne furent reçus que par Morellet. « Marmontel, dit ce dernier, était absent ; le chancelier Vicq d'Azyr frappé d'une terreur extrême assez bien fondée sur l'aversion des patriotes pour la Reine dont il était le médecin ne se serait montré pour rien au monde. »

Tapi dans son logis de la rue du Coq, Vicq d'Azyr s'attendait à être incarcéré ; Fourcroy, dont il avait aidé les débuts difficiles, chercha à le mettre à l'abri. La République manquait de poudre. Fourcroy, chargé de la préparation du salpêtre, fit entrer son ancien bienfaiteur dans la commission de la section du Muséum ; et Vicq d'Azyr, « commissaire surveillant, » dut déguster des plâtras, faire lessiver des décombres, visiter, en quête de nitre, les caves des vieilles maisons, le grand Châlet et toutes les bâtisses à murs efflorescents ; d'ailleurs, parmi les commissaires, il en était que la poudre n'intéressait guère, et qui prenaient occasion de ces visites domiciliaires pour espionner, et dénicher quelques suspects. Un jour, Vicq d'Azyr apprit qu'on devait ainsi fouiller la rue Servandoni ; Condorcet, fugitif, était caché là précisément, dans la cave de Mme Vernet, asile que Cabanis lui avait trouvé avec l'aide de deux étudiants en médecine, Pinel et Boyer ; un avis indirect de Vicq d'Azyr lui parvint et il quitta le lendemain son asile pour errer misérablement dans la campagne, se faire prendre, et s'empoisonner dans sa prison, le 29 mars 1794, avec le *stramonium* que lui avait donné Cabanis. Le 8 mai, on exécuta Lavoisier.

Vicq d'Azyr tremblait ; les têtes de tous ses amis tombaient sous le couperet : un jour Bailly, un autre Malesherbes. Darcet dénoncé au Comité de Salut public, n'était sauvé que grâce à l'intervention de Fourcroy auprès de Robespierre. Vicq d'Azyr s'efforçait de donner des gages de civisme, et sa plume élé-

gante qui avait écrit les éloges de la Société royale, s'évertuait, à force de ratures, à tracer ce pathos révolutionnaire :

« Citoyens représentants,

Vous avez dit un mot et le sol de la liberté labouré d'une nouvelle manière produit une abondante moisson de salpêtre ; ce sol s'est soulevé tout entier contre les tyrans ; dans chacun de ses points repose une portion du feu vengeur qui doit les frapper, et de chacun de ses points se lève ainsi le tribut redoutable dont la foudre républicaine va se grossir. Semblable à ce météore terrible qui, formé de mille courants divers menace du haut de la nue les sommets escarpés, et semble être destiné par la nature à maintenir l'égalité sur le globe. la foudre révolutionnaire qui est en vos mains et que dirige habilement votre génie continuera de renverser les êtres superbes qui voudront s'élever au-dessus du niveau que vous avez tracé en établissant l'égalité politique et morale, qui est la base de notre liberté. »

Les inquiétudes. les regrets, les excès de travail par lesquels il essayait d'y faire diversion. achevèrent de miner la santé de Vicq d'Azyr. Un jour, il entra dans la salle de la Commission centrale des arts où quelques hommes de goût essayaient d'arracher quelques débris aux ravages du vandalisme : « Adieu, mes amis, leur dit-il, adieu, il en est temps, je vais mourir. » — Malade, il dut suivre les autorités de sa section à la fête de l'Etre suprême, le 20 prairial (8 juin 1794) ; l'absence eût passé pour un crime. Robespierre se fit attendre, on partit en retard, Vicq d'Azyr marchait près du Comité révolutionnaire de son quartier, non loin de la Convention ; on gagna le Champ-de-Mars par une chaleur accablante ; deux fois il fallut traverser la place de la Révolution ; Vicq resta ainsi pendant deux heures, tête nue, devant la guillotine ; il rentra chez lui plus triste et plus faible que jamais : le lendemain il se traîna encore jusqu'à l'atelier de salpêtre qu'il dirigeait. donna quelques soins aux pauvres du quartier, puis s'alita ; la fièvre le prit, puis le délire : il voyait la guillotine, le tribunal révolutionnaire, les espions de Fouquier-Tinville. Bailly et Lavoisier sur l'échafaud ; pendant neuf jours. il cria de peur, et lutta, puis succomba le 2 messidor an II, 20 juin 1794, âgé de 46 ans.

Vice d'Azyr avait jadis obtenu la survivance de Le Monnier

comme premier médecin de Louis XVI ; mais ce fut Le Monnier qui survécut. Depuis l'époque où Louis XV avait souhaité, sans succès, lui donner la place de premier médecin, Le Monnier était resté médecin ordinaire du roi ; il avait en outre le titre de premier médecin de Monsieur et de Madame Elisabeth, lorsqu'enfin il devint archiâtre à la mort de Lassone (décembre 1788). Il n'exerça pas longtemps ses fonctions à Versailles ; après les journée des 5 et 6 octobre 1789, il suivit Louis XVI à Paris, puis à Saint-Cloud où la famille royale alla passer quelques semaines de l'été de 1790. Le monarque fut atteint d'une fluxion dentaire avec une légère poussée fébrile, et M. Le Monnier, de concert avec Vicq d'Azyr et La Servolle, rédigeait gravement les 1er, 2, 3 et 4 août 1790 des bulletins de santé qui avaient l'honneur d'être lus non moins gravement à la tribune de l'Assemblée nationale par le président (1).

Il était alors question de transformer le Jardin royal des plantes, et les professeurs de l'établissement en conféraient. Le 30 août 1790, Le Monnier et Antoine Petit, professeurs honoraires, l'un de botanique, l'autre d'anatomie, envoyèrent leur adhésion à leurs collègues, demandant à signer le projet qu'ils voulaient présenter à l'Assemblée nationale, et ceux-ci remercièrent les vieux maîtres qui avaient « fait honneur au Jardin. » D'ailleurs les choses restèrent en l'état jusqu'au jour où la Convention décréta la fondation du Muséum d'histoire naturelle, le 10 juin 1793 (2). Mais les temps n'étaient point propices au calme de l'étude, et le bonhomme Démos était moins facile à mener qu'une bande de botanistes.

Le premier médecin se trouvait aux Tuileries pendant l'assaut du 10 août 1792 :

« Pendant l'attaque du château, dit Weber, il n'était pas sorti de son cabinet, il n'avait pas changé de costume. Des hommes, les bras teints de sang, heurtèrent rudement à sa porte ; il ouvrit : « Que fais-tu là ? disent-ils, tu es bien tranquille ? — Je suis à mon poste, répondit le vieillard. — Qui es-tu dans ce château ? — Je suis le médecin du roi. — Et tu n'as pas peur ? — Et de quoi ? Je suis sans

(1) *Actes de la commune de Paris pendant la Révolution*, par Sigismond Lacroix. Paris, 1897, t. VI, p. 648-650.
(2) Cf. E. T. Hamy. *Les derniers jours du Jardin du Roi...*

armes ; fait-on du mal à qui n'en peut faire ? — Tu es un bon diable, tu n'es pas bien ici, d'autres moins raisonnables pourraient te confondre avec le reste ; où veux-tu aller ? — Au Luxembourg. — Viens, suis-nous et ne crains rien. » On le fit traverser des haies de baïonnettes et de piques, etc., etc. « Camarades, criait-on, laissez passer cet homme, c'est le médecin du roi, mais il n'a pas peur, c'est un bon diable (1). »

L'un des chefs des assaillants — un ancien militaire — lui fit un rempart de son corps, l'entraîna par-dessus les cadavres qui jonchaient le sol, et, sous les derniers coups de feu, ils sortirent des Tuileries ; le bonhomme put ainsi gagner, sain et sauf, son logis du Luxembourg. Pendant ce temps, la famille royale attendait, dans la loge du logotachygraphe, que l'on décidât de son sort ; elle venait de faire le premier pas vers la prison du Temple, et c'est là qu'elle revit M. Le Monnier.

Le roi fut pris, au mois de novembre 1792, d'une fluxion avec fièvre ; on lui refusa pendant trois jours d'appeler son dentiste Dubois. Enfin, on lui permit de consulter M. Le Monnier, ou, à son défaut, Vicq d'Azyr. Ce fut Le Monnier qui se présenta. « Il serait difficile, dit Cléry, de peindre la douleur de ce respectable vieillard lorsqu'il vit son maître. La Reine et ses enfants ne quittaient presque point le Roi pendant le jour, le servaient avec moi et m'aidaient souvent à faire son lit. Je passais les nuits seul, auprès de Sa Majesté. M. Le Monnier venait deux fois le jour, accompagné d'un grand nombre de municipaux ; on le fouillait, et il ne lui était permis de parler qu'à haute voix. Un jour que le Roi prit médecine, M. Le Monnier demanda à rester quelques heures. Comme il se tenait debout, pendant que plusieurs municipaux étaient assis le chapeau sur la tête, Sa Majesté l'engagea à prendre un siège, ce qu'il refusa par respect ; les commissaires en murmurèrent tout haut. La maladie du Roi dura dix jours (2). »

(1) *Mém.* de Weber, p. 489.

(2) Voici un bulletin de santé rédigé par Le Monnier :

« Commune de Paris. Sûreté du Temple. Bulletin du 18 novembre. — Nous avons trouvé le malade avec un peu de fièvre, comme un accès qui serait sur ses fins ; le poulx plein et élevé, la chaleur un peu plus que naturelle. De plus, les urines sont rouges et briquetées, les garde-robes peu colorées. Ces symptômes nous font croire que la bile est arrêtée du côté des intestins et commence à refluer dans le foye et à engorger un peu ce

Mais peu après, le petit Louis XVII, qui couchait dans la chambre de son père, tomba malade à son tour; la Reine ne put obtenir de passer la nuit au chevet de son fils; d'ailleurs, elle fut atteinte, elle aussi, de la grippe, puis Madame Royale et Madame Elisabeth. L'un des municipaux, Leclerc, était docteur de la Faculté (1), il profita de sa mission pour donner en secret à Madame Elisabeth, une consultation et quelques médicaments; Leclerc fut dénoncé au Conseil du Temple; Verdier, autre municipal, aussi médecin, alla reprendre chez la princesse la drogue illicite: Leclerc fut réprimandé; et Verdier décida d'appeler les officiers de santé que demanderaient les captifs: sur leur désir, on fit venir Brunyer, ci-devant médecin des Enfants de France, et Le Monnier.

Enfin Cléry, le valet de chambre du Roi, prit froid dans sa prison, qui était humide et sans feu, et dut s'aliter. Louis XVI pria les municipaux d'en aviser Le Monnier, au moment de ses visites chez la Reine: les commissaires n'en eurent cure; le médecin ne fut autorisé que le lendemain à voir le patient; il prescrivit une saignée, ce fut une affaire d'état; le chirurgien et sa lancette ne pouvaient pénétrer dans la tour du Temple sans une permission de la Commune; on parla de transférer Cléry dans une autre prison; pour ne pas quitter ses maîtres, il dit qu'il se trouvait mieux, et resta.

Le mois de janvier 1793 arriva. Le Roi, qu'on avait séparé des siens, apprit que sa fille, Mme Royale, était souffrante; il fallut une longue insistance de Marie-Antoinette pour qu'on laissât pénétrer auprès de l'enfant le médecin Brunyer, venu de Versailles (2). C'était le 14 janvier. Le 21, Louis XVI n'existait plus.

viscère. Nous espérons que ces accidents se dissiperont par l'usage des délayans et de quelques légères purgations lorsque la bile paraîtra disposée à couler. A Paris, ce 18 novembre 1792. Le Monnier, D. M. P.

« Riottot, commissaire, Toulan, commissaire, Grenier, commissaire, Belliol, Lasnier, Michonis, Roché, officier municipal, comme secrétaire. » (De Beaucourt, *loc. cit.*, t. II, p. 125-126.)

(1) Leclerc, qui demeurait au Marais, rue des Trois-Pavillons, était en 1792 professeur d'obstétrique à la Faculté.

(2) Registre des délibérations du Conseil général de la Commune, le 13 janvier 1793 :

« Le Conseil général... arrête que Brugier (*sic*) pourra voir et soigner la fille d'Antoinette. Le Conseil général arrête, en outre, que le citoyen Bru-

M. Le Monnier n'était pas riche ; les malheureux en savaient la raison. Il n'avait pour tout bien que ses livres dont il n'entendait point se séparer. Il se résolut à quitter Paris, et se réfugia à Montreuil-sous-Versailles ; c'est là que l'on vit un docteur régent de la Faculté de Paris, ancien conseiller d'Etat, ancien membre de l'Académie des Sciences, des Sociétés de Londres et de Berlin, professeur honoraire au Jardin du Roi, diriger une modeste boutique d'herboriste, dont il vivait ; M. Le Monnier, devenu pauvre, recevait l'obole du pauvre. Il restait ainsi retiré dans une médiocrité peu dorée, attendant toujours la visite des sbires du comité révolutionnaire : car il s'était encore compromis par une pitié périlleuse : on savait vaguement que « le petit Capet » s'étiolait, malade et séquestré, dans son cachot noir de la tour du Temple. En pleine Terreur, le médecin vint « de sa retraite de Montreuil solliciter le dangereux honneur de visiter le fils de Louis XVI et de lui donner des soins (1) ». Sa proposition fut repoussée.

M. Le Monnier regagna son asile des champs (2) ; il vécut ainsi

gier ne pourra communiquer avec Marie-Antoinette qu'en présence des commissaires de service, et que toutes ses drogues seront dégustées par l'apothicaire. — Baudrais, président, Coulombeau, secrétaire-greffier. » — Voy. sur Brunyer, docteur Cabanès, *Cabinet secret de l'histoire*, 4e série, Paris, 1900, p. 242-244.

(1) A. de Beauchesne, *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort, captivité de la famille royale au Temple*, Paris, 1889, t. II, p. 212.

(2) Louis-Guillaume Le Monnier était né le 27 juin 1717, à Paris, où son père était professeur de physique au Collège d'Harcourt. Il garda toujours le goût de la physique, comme en témoignent la part qu'il prit en 1739 à la mission de Cassini, la démonstration de la transmissibilité de l'électricité par l'eau qu'il fit en 1746 sur le grand bassin des Tuileries et du Jardin du Roi, et diverses expériences sur l'électricité atmosphérique, imitées de celles de Dalibard et de Franklin (1752). Il rédigea, pour l'*Encyclopédie*, les articles *Aimant*, *Aiguille aimantée* et *Electricité*. On lui doit encore une traduction (dédiée à Maupertuis), des *Leçons de physique expérimentale sur l'équilibre des liqueurs*, de R. Côtes de Cambridge, Paris, 1742. — *Recherches sur la communication de l'électricité.* (Hist. et mém. de l'Ac. des Sc. 1746, p. 447-464.) — *Sur l'électricité de l'air.* (*Ibid*, 1752, p. 8-12.)

En 1745, il herborisa dans la forêt de Fontainebleau, avec Linnée, A. et B. de Jussieu ; il herborisa aussi en Auvergne (1745). Docteur de la Faculté de Paris le 17 octobre 1740 *(An a tritu : vitiato ? restituto ? adversa ? secunda ? valetudo ?)*, il entra à l'Académie des Sciences le 3 juillet 1743 comme adjoint botaniste, devint associé le 14 mars 1744, pensionnaire surnuméraire le 2 août 1758, pensionnaire botaniste le 19 décembre 1777, pensionnaire vétéran le 9 janvier 1779.

Il mourut à Montreuil-sous-Versailles, le 21 fructidor an VII, 7 septembre 1799, associé de l'Institut depuis le 5 mars 1796. — Son frère aîné,

retiré dans une médiocrité peu dorée, cultivant son jardin comme le vieillard de Tarente, et la nature le consolait des hommes. Il put ainsi traverser la Révolution sans encombre, herboriser à sa guise en se rappelant le temps où il surveillait le parc de Mme Elisabeth à Montreuil et les plantations de Trianon. Le jardin de Trianon avait disparu depuis longtemps, avec Louis XV, et le petit Trianon de Marie Antoinette était à son tour dévasté : car la destinée n'épargne ni les plaisirs des rois ni les jeux des reines. Le Monnier avait perdu sa femme[1] en 1793, mais il n'était plus seul : ses deux nièces vinrent embellir son foyer ; il leur racontait, le soir, en étalant devant elles sa moisson fleurie, comme quoi il avait herborisé jadis avec MM. de Jussieu, avec Linnée et même, en l'an 1775, avec Rousseau ; et c'était un tableau digne de la plume de Jean-Jacques. Les deux jeunes filles le soignaient comme un père, l'une d'elles l'aima comme un mari : car cet octogénaire finit par une idylle, et les larmes d'une épouse de vingt ans coulèrent sur le cercueil du dernier médecin du Roi.

Pierre-Charles, né en 1715, astronome, mort le 31 mai 1799, appartenait aussi à l'Académie royale des Sciences depuis 1736, et à l'Institut depuis le 9 décembre 1795.

CHAPITRE V

Médecins et Chirurgiens

I. L'édit d'union des barbiers aux chirurgiens (1656). — La suprématie médicale. — Tentatives d'émancipation des chirurgiens : refus de serment (1716), création des démonstrateurs royaux à Saint-Côme (1724). — Protestations de la Faculté ; création du cours de chirurgie française (1720). — L'affaire Collignon (1724) — La Faculté met le siège devant St-Côme (1725). — Procès (1726-1730).

II. Création de l'Académie de chirurgie (1731). — Réforme des études chirurgicales à la Faculté (1732-33). — Philippe Hecquet stigmatise les médecins et les chirurgiens (1732-38). — Polémiques : Maloët, Hecquet, Santeul, Procope, Desfontaines, Quesnay, Hunauld, Andry, Desroziers, Morand (1736-39).

III. Les chirurgiens maîtres ès arts (1743). — Attaques des médecins : Procope, Ferret, Daquin, Barbeu du Bourg.

IV. Nouvelle rébellion des chirurgiens contre le visa décanal au sujet des cadavres (1744) et l'assistance des docteurs aux examens de Saint-Côme (1743). — Grand procès en Conseil d'Etat entre l'Université, la Faculté de médecine et les chirurgiens (1743-49). — Mort de La Peyronie (1747). Son testament attaqué par la Faculté. — Avènement de La Martinière. — La Faculté fait intervenir Chicoyneau (1748). Polémique de Chicoyneau contre La Martinière. — Arrêt du 12 avril 1749.

V. Le nouveau *modus vivendi* entre médecins et chirurgiens. — Thèse de Louis (1749). — Attaques contre Louis : Procope, Barbeu du Bourg. — Réorganisation de l'Académie de chirurgie (1751). — Epuration du corps chirurgical (19 avril 1755). — Emancipation civile des chirurgiens (1756). — L'affaire Baseilhac (1759-61).

VI. La Faculté maintient ses prétentions chirurgicales. — Projets d'union de la médecine et de la chirurgie. — Une affaire de corruption : Simon, La Grave et la Faculté de Pont-à-Mousson (1762).

VII. Réfection des Ecoles de chirurgie (1768-75). — Mort de Louis XV. — Inaugurations et fêtes à Saint-Côme. — La Faculté sans asile (1775).

I

Au mois de novembre 1667, la Faculté découvrit une inscription séditieuse : le mot *Collegium* s'étalait en grosses lettres à la porte de la communauté des chirurgiens, expression outrecui-

dante, attentatoire aux privilèges de l'Université, de la Faculté de médecine, et contraire aux arrêts du Parlement : la Cour avait défendu, le 7 février 1660, aux chirurgiens, réunis aux barbiers depuis 1656, de prendre aucun titre universitaire, aucune marque libérale, et de faire aucun acte d'enseignement public ; le 12 novembre 1667, J.-A. de Mauvillain, doyen en exercice, se fit escorter de Maître Masson, huissier royal, et, devant lui, fut effacé le dernier vestige de l'indépendance chirurgicale : le lendemain, les gens de Saint-Côme rétablirent l'inscription. Le 14 novembre, de Mauvillain revint flanqué de l'huissier et de deux témoins, et fit gratter le mot : *Collegium.*

Ainsi les médecins affirmaient leur suprématie, et les pauvres chirurgiens, honorés des qualificatifs trop roturiers de maîtres et d'aspirants, privés de la robe et du bonnet, humblement inféodés à la Faculté, ne pouvaient faire à leurs élèves que des démonstrations à huis clos. Seule, la Faculté avait le droit d'exposer dans des cours officiels la théorie chirurgicale ; elle jouissait indirectement du droit de censure sur les ouvrages chirurgicaux et elle recevait chaque année l'hommage lige de ses sujets.

Au mois d'octobre, les dignitaires de Saint-Côme recevaient l'avis que voici :

« De la part des Doyen et Docteurs régens de la Faculté de médecine en l'Université de Paris. Les lieutenant de Monsieur le premier Chirurgien du Roi et les maîtres jurez de la Communauté des Maîtres barbiers chirurgiens de la ville et fauxbourgs de Paris, sont avertis de se trouver avec plusieurs de leurs anciens maîtres..... prochain dix-neuf du présent mois, à dix heures précises du matin, au bureau des Ecoles de médecine, afin de prêter le serment, rendre à la Faculté les redevances accoutumées et faire ce que de raison. Donné aux écoles de médecine le.....du mois d'octobre mil sept cens.....

Fait et signifié auxdits Lieutenant du premier Chirurgien du Roi et aux Maîtres barbiers chirurgiens jurez de la ville et fauxbourgs de Paris, en leur bureau sçis rue des Cordeliers, paroisse Saint-Cosme, parlant à leur clerc, par moi... Grand Bedeau de ladite Faculté de médecine de Paris y demeurant dans lesdites écoles, sçises rue de la Bucherie, paroisse Saint-Etienne-du-Mont, le..... octobre mil sept cens..... à ce qu'ils n'en ignorent et ayent à s'y trouver suivant le mandement ci-dessus duquel leur a été laissé copie, ensemble des présentes. »

Au jour dit, le lendemain de la Saint-Luc, le premier appariteur introduisait les délégués de Saint-Côme, qui remettaient au doyen, devant tous les docteurs, la liste des chirurgiens de Paris, que l'on joignait au livre d'inscription des étudiants ; puis ils prêtaient entre les mains du doyen le serment suivant :

« D'abord vous jurez d'obéir au Doyen et à la Faculté, en toutes choses honnêtes et licites, et de rendre honneur et révérence aux Maîtres de la Faculté comme les écoliers sont tenus d'obéir à leurs précepteurs. *Item*, de ne révéler à personne les secrets de la Faculté si vous les apprenez ; et, si vous apprenez que quelque chose se trame contre la Faculté, de le révéler à la Faculté. *Item*, d'agir vigoureusement contre ceux qui pratiquent illicitement, et d'aider en cela la Faculté de toutes vos forces, la Faculté considérant comme pratiquant illicitement tous ceux qui ne sont point approuvés par elle. *Item*, de ne pratiquer à Paris ou dans les fauxbourgs avec aucun médecin, s'il n'est maître ou licencié de la Faculté ou de l'Université de Paris, ou approuvé par elle. *Item*, de n'administrer à Paris ou dans les fauxbourgs aucune médecine laxative, altérante ou confortative, mais d'ordonner seulement ce qui concerne les opérations manuelles de la chirurgie. »

Ce serment prêté, le trésorier payait deux louis pour toute la communauté.

Si le lieutenant du premier chirurgien manquait à la députation, comme cela arriva en 1706 sous le décanat d'A. de Saint-Yon, et en 1713 sous le décanat de Hecquet, on ne recevait point le serment des délégués, mais on les renvoyait à une autre assemblée de la Faculté dont le jour et l'heure leur étaient signifiés à nouveau par le premier appariteur. Les docteurs étaient convoqués ainsi qu'il suit :

« *Per juramentum*

Convocentur Doctores omnes in Scholas superiores die... ..., horâ... jurijurando a Vicario primarii Regis Chirurgi et a Præpositis Barbitonsorum chirurgorum Parisiensium postridie Divi Lucæ non præstito interfuturi. Datum... etc. *Decanus* (1). »

Le joug pesait aux gens de Saint-Côme ; ils tentèrent de s'y

(1) *Decreta, ritus, usus*, p. 103-108.

soustraire. En 1712, la Faculté ne vit ni le prévôt ni ses écus, et les délégués qui se présentèrent firent des restrictions à leur serment (1). Le 18 octobre 1715, le prévôt perpétuel, lieutenant du premier chirurgien, Turssan, s'abstint encore de paraître aux Ecoles, et la Faculté refusa de recevoir sans lui le serment des délégués. Et le 19 décembre 1716 les maîtres de Saint-Côme ayant demandé l'appui de l'Ecole dans leur action contre les Frères de la Charité, elle ne leur offrit son alliance qu'à condition que les dignitaires des barbiers-chirurgiens lui payassent le tribut d'honneur et d'argent par eux dénié et se désistassent du procès qu'ils soutenaient à cette occasion contre la Faculté et son premier appariteur. Ils refusèrent, et récidivèrent nombre de fois : en 1720 on ne vit ni chirurgiens ni redevance ; le 20 octobre 1727 les quatre prévôts arrivèrent sans le lieutenant, restreignirent leur serment aux termes de l'arrêt du 11 mars 1724 dont nous parlerons ci-dessous, et ne voulurent point contresigner la liste des membres de leur communauté ; l'huissier Mesnidrieu en dressa procès-verbal (2). Le 17 octobre 1739, le doyen P. J. B. Chomel fit encore constater par huissier le défaut du prévôt et l'absence de la signature des dignitaires de Saint-Côme au bas de l'état des maîtres, qui contenait des admissions irrégulières et non conformes au concordat passé avec la Faculté (3). Les actions judiciaires qui s'en suivaient venaient se confondre avec les démêlés judiciaires en cours.

Depuis Félix, l'autorité du premier chirurgien s'était peu à peu accrue, grâce à quelques édits favorables, entr'autres celui de septembre 1723, qui rétablit ses lieutenants dans les communautés de barbiers chirurgiens du Royaume, en leur conférant les droits des offices de chirurgiens jurés royaux. Maréchal, non content de ses premiers essais d'indépendance qui tendaient à soustraire ses propres représentants à tout aveu de sujétion vis-à-vis de la Faculté, résolut, de concert avec les maîtres de Saint-Côme, d'émanciper aussi l'enseignement chirurgical et d'intervenir auprès du roi dans ce sens ; un projet de chaires didactiques fut élaboré ; on y glissa même impru-

(1) *Commentaires*, t. XVIII, f° 97 et f° 148. — F° 244.
(2) *Commentaires*, t. XIX, f° 382-383.
(3) *Les Chomel médecins*, p. 149 et suiv.

demment les mots de *professeurs* et de *Collège*, termes prohibés, qui pouvaient réveiller le conflit avec l'Université ; Maréchal les raya : mais il obtint des Lettres patentes royales, promulguées à Fontainebleau en septembre 1724, établissant à Saint-Côme cinq places de démonstrateurs royaux, gratifiés de 500 livres d'honoraires, et nommés à sa présentation : le premier enseignerait les principes de la chirurgie, le deuxième l'ostéologie et les maladies des os, le troisième l'anatomie, le quatrième les maladies chirurgicales et la médecine opératoire, le cinquième l'art de la saignée et la petite chirurgie (1). Les cadavres nécessaires aux leçons seraient fournis par le Châtelet.

A cette nouvelle la Faculté jeta les hauts cris : d'abord elle prétendait à la possession exclusive des cadavres, qui n'étaient délivrés aux chirurgiens qu'avec permission du doyen. Ensuite la leçon de circonstance imposée aux démonstrateurs après la démonstration était chose antiréglementaire au premier chef, d'autant qu'une de ces chaires, consacrée aux *principes* de la chirurgie, empiétait sur un domaine monopolisé par la très universitaire Faculté de médecine. La Faculté n'avait-elle donc pas tout fait pour l'instruction des chirurgiens ? Dès 1713, le doyen Hecquet avait voulu créer pour eux, à côté du cours de chirurgie latine, une chaire de chirurgie en langue française, et ce projet, laissé en suspens, avait été exécuté en 1720 ; le 8 janvier 1720, Reneaume de la Garanne, chargé de ce cours, avait prononcé un discours solennel pour l'ouverture des leçons de chirurgie française qui, depuis lors, devaient suffire et suffisaient aux « apprentifs » de Saint-Côme.

Il faut avouer que lesdits apprentifs n'étaient pas d'une exactitude exemplaire : trois ou quatre apprentifs à peine s'aventurèrent en 1726-1727 aux leçons de M. Coutier, docteur régent : encore le chirurgien Bassuel se donna-t-il le malin plaisir de relever dans les propos de Coutier quelques âneries. Cependant la Faculté ne tolérait qu'avec contrainte une aussi injurieuse abstention. Le 20 avril 1724, les chirurgiens ayant invité la Faculté à envoyer, selon la coutume, le doyen et deux

(1) Les démonstrateurs royaux furent Petit (principes de la chirurgie), Andouillé (ostéologie), Verdier (anatomie), Morand (chirurgie opératoire), Malaval (matière chirurgicale). — (*Almanach royal*, 1726.)

docteurs pour assister à leurs examens, l'Ecole répondit qu'elle ne se dérangerait que pour les candidats qui auraient suivi ses cours pendant les quatre années réglementaires. Saint-Côme tint sa session sans en avoir cure, et la Faculté n'insista plus : elle s'était adressée au Parlement pour obtenir une sentence sur la question, et cet arrêt, rendu le 11 mars 1724, avait bien reconnu le droit de présence du doyen et de deux docteurs à la tentative, au premier et au dernier examen, et à la prestation de serment des aspirants à la maîtrise en chirurgie, mais il restait muet sur le droit des médecins à interroger les candidats, et sur l'assiduité de ceux-ci aux leçons de la Faculté. L'Ecole forma requête contre cet arrêt, et décida le 28 mai 1724, de ne retourner aux examens de Saint-Côme qu'après la terminaison du procès.

A la fin de l'année 1724, le chirurgien N.-A.-B. Collignon devait assister, comme démonstrateur, maître Th. B. Bertrand, docteur régent et professeur de chirurgie à la Faculté. Mais un beau soir, Bertrand découvre un programme anti-réglementaire ainsi conçu : *Operabitur Nic. Ant. Bernardus Collignon filius chirurgus parisiensis peritissimus et anatomiæ professor in Artium Academiâ sub invocatione Sancti Lucæ.* Bertrand s'indigne de ce qu'un barbier chirurgien ose prendre le titre de *professor*, le doyen intervient à temps pour empêcher l'impression et l'affichage de cette annonce subversive sur les murs de la capitale, et mande, pour châtier cette audace, le sieur La Grive, grand appariteur de la Faculté : le 23 novembre, Pierre La Grive se rend dans la rue des Cordeliers chez les chirurgiens, et « parlant à François leur concierge » transmet la sommation : il « fait sçavoir aux lieutenant, prévôts et maîtres chirurgiens jurés à Paris » d'avoir à présenter le jour même à deux heures, ou les suivants « un maître chirurgien agréable à la Faculté, autre que Nicolas-Antoine-Bernard Collignon, pour faire, sous le professeur en médecine, les opérations de chirurgie ». Les gens de Saint-Côme répondent qu'ils ont d'autres chats à fouetter, que la Faculté a accepté Collignon, et qu'elle le garde ! Mais le doyen, plutôt que d'employer ledit Collignon, demande au docteur Winslow de faire provisoirement la démonstration sur le cadavre à l'amphithéâtre. Cependant le cou-

pable se présente, déclare qu'en effet il professe à l'Académie de peinture la science de l'anatomie ; et sur les représentations du doyen, il consent à reconnaître qu'il n'a point droit au titre dont il s'est targué, s'en excuse, promet de ne point recommencer, ce dont procès-verbal est dressé le 24 décembre 1724, par le sieur Blanchard, commissaire au Châtelet (1).

Méprisant ces tracasseries, les nouveaux démonstrateurs de Saint-Côme vaquaient tranquillement à leurs leçons, mais la Faculté, affectant d'ignorer la teneur des Lettres patentes de 1724, voulut recourir à la force. Le 16 janvier 1725, quelques docteurs demandent qu'une expédition soit dirigée sur la rue des Cordeliers : un docteur ira faire le cours aux barbiers chirurgiens, et chasser d'une chaire usurpée le démonstrateur Baget. Cette incursion est votée d'acclamation, et le doyen Nicolas Andry, escorté des docteurs Col de Villars, Letellier, Adam et Winslow, vont, en grand costume, donner l'assaut aux Ecoles de chirurgie ; leur stratégie ne réussit pas, on les houspille, on leur ferme la porte au nez, et le sieur Regnard, commissaire au Châtelet, verbalise, constate que « lesdits doyen et docteurs régens se trouvent troublez dans leurs fonctions et exercices par lesdits jurez maîtres et communauté des chirurgiens qui ont empesché et empeschérent même en nostre présence que ledit Sieur Col de Villars, docteur régent en ladite Faculté, professeur dans les Ecoles de médecine ne leur interprétast et expliquast comme il se fait auxdites Ecoles de médecine et au Jardin du Roi leur dissection en la manière accoutumée. » Après quoi les docteurs battent en retraite sur la Faculté où leurs collègues qui les attendaient tressaillent de les voir sains et saufs et saluent leur courage d'une immense acclamation (2).

Ils se sentaient aguerris : ils recommencèrent. Andouillé ayant annoncé pour le 26 juillet 1725, à trois heures de relevée, l'ouverture de son cours sur l'ostéologie et les maladies osseuses, le doyen Andry, flanqué de Nicolas Letellier, Louis de Santeul, Winslow, Coutier et Col de Villars, et d'un commissaire au Châtelet, s'avance le 30 juillet sur Saint-Côme. A l'approche

(1) *Commentaires*, t. XIX, f° 25.
(2) *Commentaires*, t. XIX, f° 41-44.

de l'ennemi, les chirurgiens ferment l'huis. Santeul, qui prétend faire le cours, soulève le marteau et perd ses efforts « nonobstant plus de quarante coups donnés avec le gros battoir ». Pour toute réponse, il entend à l'intérieur un grand bruit de verrous qu'on pousse ; et pendant trois quarts d'heure les assiégeants contemplent la porte, et le peuple attroupé contemple les docteurs, et leur mine amuse prodigieusement la concierge de Saint-Côme qui les regarde impudemment par la fenêtre du deuxième étage (1).

Vaincue en bataille rangée, la Faculté recourut à la diplomatie. Les chirurgiens intriguaient pour que leurs livres ne fussent plus soumis à la censure des médecins. Les docteurs Leaulté et Le Roy de Saint-Aignan allèrent à Versailles implorer l'appui de leurs puissants collègues Dodart, Helvétius et Boudin, auprès du garde des sceaux : celui-ci entendit leur requête et les assura de ses bonnes intentions ; pour ce qui regardait les démonstrateurs de Saint-Côme, Helvétius en parla au roi, et écrivit le 4 décembre 1725 au doyen Andry que S. M. ne voulait point attenter aux privilèges de l'École. D'ailleurs des Lettres patentes royales du 3 février 1726 maintinrent provisoirement le *statu quo* sans rien préjuger des droits des parties, qu'elle renvoya en la Cour. Et voilà la justice en branle et les grimoires qui s'entassent ; l'Université, par la plume de son recteur Dagoumer, rédige un gros mémoire éploré : « L'école de la Faculté de médecine est l'école de la chirurgie fondée par nos Rois ; jusqu'ici il n'y en a point eu d'autres... pourquoi la ruiner ?... Le nouvel établissement des cinq démonstrateurs en chirurgie devoit, suivant les règles, s'exécuter dans les écoles de la Faculté de médecine... Les chirurgiens n'ont point droit et sont incapables d'enseigner dans un auditoire public. »

— Ils en sont incapables, reprend la Faculté, et les affiches ayant annoncé que le sieur Petit ouvrirait le 27 août 1727 son cours sur les principes de la chirurgie, les médecins demandent qu' « il soit fait défenses au sieur Petit et aux chirurgiens de faire aucun cours de chirurgie théorique ni aucune dissection sans la présence d'un docteur en médecine qui interprétera la

(1) *Commentaires*, t. XIX, f° 93-96.

dissection en la manière usitée dans toutes les écoles publiques ».

— Fort bien, répondent les gens de Saint-Côme ; mais « souffrez, messieurs, que nous vous demandions où vous avez puisé ces lumières si profondes qui ne frappent que vous. Seroit-ce dans la pratique de notre art ? Vous avez toujours fait profession de le mépriser. Seroit-ce de l'étude que vous avez fait dans vos écoles de chirurgie ? Et de quel front oseriez-vous vanter votre profond savoir dans un art... dont vous avez à peine entendu parler dans un cours de huit jours ? (1) » Mais les gens de Saint-Luc n'écoutent rien, et de concert avec l'Université, font requête au Parlement par l'organe de leur avocat Gilbert de Voisins : que le programme du premier démonstrateur soit réduit à des démonstrations sur les plaies, ulcères et apostèmes, sans pouvoir empiéter sur les principes généraux ; que le quatrième ne puisse faire aucun cours théorique de pathologie chirurgicale, le cinquième de thérapeutique médicamentaire. Le doyen Et.-F. Geoffroy compulsait du papier timbré à journées entières : il en mourut (2). L'affaire dura onze audiences, et pendant ce temps libelles de pleuvoir : M. Médalon lance contre les médecins son *Problème philodémique*, et un docteur anonyme adresse aux barbiers les sarcasmes du *Chirurgien médecin* ; enfin, le 17 février 1730 intervint un arrêt « appointant les parties en droit au rapport de M. Le Moine ».

C'était renvoyer l'affaire aux calendes grecques : de fait, elle durait encore en 1748, grossie de procédures parasites qui en firent un interminable et formidable imbroglio sur lequel les

(1) *Réponse pour les chirurgiens de Saint-Côme.*

(2) Etienne-François Geoffroy, fils de Mathieu François, apothicaire, naquit à Paris le 13 janvier 1672, alla en 1692 apprendre la médecine et la pharmacie à Montpellier ; il fut médecin du comte de Tallard, ambassadeur de France en Angleterre (1698) et de l'abbé de Louvois en Italie (1700), puis prit le bonnet de docteur à la Faculté de Paris le 26 août 1704. Fagon, qui présida l'une de ses thèses (1703), lui fit donner plus tard une chaire de chimie au Jardin du Roi. En 1709, il fut nommé professeur de médecine et de pharmacie au Collège royal de France ; sa *Matière médicale*, fruit de ses cours (1741), fut très estimée quoiqu'inachevée. Elu malgré lui doyen de la Faculté de Médecine, de 1726 à 1730, il subit tous les travaux du grand procès avec les chirurgiens et mourut de fatigue le 6 janvier 1731. Il faisait partie de la Société royale de Londres et de l'Académie des sciences.

clercs de bazoche pâlirent et s'enrichirent pendant plus d'un quart de siècle. Mais Saint-Côme, grâce à l'appui du Roi, bénéficia d'un appoint considérable : l'Académie de Chirurgie était fondée.

II

C'est le 18 décembre 1731 que le premier chirurgien du Roi, Maréchal, convoqua soixante-dix maîtres en chirurgie de Paris pour leur lire, avec l'approbation royale transmise par Maurepas, le projet de création d'une société académique de chirurgie : l'assemblée l'accepta avec enthousiasme, et soixante maîtres furent promus académiciens ordinaires, dix académiciens libres, et tous les autres chirurgiens jurés de Paris associés de la compagnie. Le roi nomma J.-L. Petit directeur, Malaval vice-directeur, Morand secrétaire, Ledran commissaire à la correspondance, Croissant de Garengeot aux extraits, Bourgeois le jeune trésorier.

Les chirurgiens académiciens! La Faculté en fit des gorges chaudes ; la *Lettre d'un étudiant en médecine* félicita les nouveaux immortels : « N'étant plus conduits dans les démarches que vous feriez par les médecins à qui l'origine, le progrès et la perfection de la chirurgie sont dus, n'étant au contraire éclairés que par vos faibles lumières et soutenus par votre seule vanité, vous *allez* plutôt travailler à votre honte qu'à votre gloire ». Le même pamphlétaire osait déclarer que « René Croissant Garengeot, chirurgien juré de Saint-Côme, censeur et interprète de l'Académie de Chirurgie, n'a fait aucunes études et ne sçait de langues étrangères que ce qu'il a appris de L. Fovel, l'un des bedeaux de la Faculté de Médecine, son maître (1) ». Et le 18 mars 1732, on critiquait en pleine Faculté, dans une thèse, l'énoncé du sujet de mémoire mis au concours par l'Académie pour 1732 (2).

(1) *Loc. cit.*, p. 4.

(2) « *Pourquoi certaines tumeurs doivent être extirpées et d'autres simplement ouvertes. Dans l'une et l'autre de ces opérations quels sont les cas*

Indifférente aux sarcasmes, l'Académie poursuivait le cours de ses travaux et, le 11 juin 1732, elle tint en cérémonie sa première assemblée publique dans la grande salle de Saint-Côme. En l'absence de Maréchal et de La Peyronie, J.-L. Petit, directeur, prit la présidence ; Morand retraça, non sans quelque orgueil, la fondation de la société, aujourd'hui affermie et florissante ; réfuta les critiques de la thèse du 18 mars ; puis on lut neuf mémoires signés de Maréchal, de La Peyronie, de Petit, de Malaval, de Houstet, de Caumont, de Lombart et de Chauvin.

Devant la concurrence, la Faculté de médecine donna tout à coup dans les réformes ; bientôt, les candidats au doctorat allaient faire autant de chirurgie que les apprentifs de Saint-Côme ; le 31 mars 1732, on imposa un examen d'anatomie pratique aux étudiants de première année de licence ; et les bacheliers de deuxième année furent astreints à faire des opérations chirurgicales au cours de leur examen de chirurgie, jadis purement théorique ; le 29 septembre 1733, cet examen fut remplacé par des exercices d'anatomie et de chirurgie, d'une durée de sept jours, après deux ans de préparation pratique sur des cadavres : nul bachelier ne pouvait passer licencié sans être un virtuose du scalpel. Pour commémorer cette grande innovation, une médaille fut frappée, portant à l'avers le buste du doyen, avec, en exergue: *H.-T. Baron F. M. P. iterum decano, 1733-1734;* au revers, on voyait des bacheliers disséquant un cadavre, d'autres faisant de la médecine opératoire, et cette inscription : *Majorum sectantur vestigia. Baccal. opera. anatom. et chirurgica exercentes. 1733.*

Cependant, la concorde ne régnait point devant l'ennemi aux Ecoles de médecine ; à la grande joie des chirurgiens, un censeur sévère et janséniste se leva dans la troupe doctorale, traita les médecins comme ils le méritaient, dévoilant leurs vilenies, leurs « brigandages », les anathématisant au nom de la morale outragée et de l'iatromécanicisme méconnu : ce réformateur zélé s'appelait Philippe Hecquet, et son âpre satire *Le brigandage de la médecine* (1732).

où le cautère est préférable à l'instrument tranchant, et les raisons de préférence. » — « La moitié de votre question est une pure bagatelle et l'autre moitié n'est pas vraisemblable » déclarait à ce propos dans sa lettre l'*étudiant* cité ci-dessus (*loc. cit.* p. 5).

Les chirurgiens, enchantés de voir la Faculté, leur ennemie, stigmatisée par un des siens, applaudissaient à tout rompre l' « illustre anonyme » qui « s'est érigé en censeur sévère des opinions des autres médecins » et « s'est élevé contre eux comme contre des brigands (1) ». Ils le louèrent jusqu'au jour où le bonhomme leur dédia le *Brigandage de la chirurgie* (1738). Cet ouvrage ne parut qu'après la mort du vieux janséniste (11 avril 1737); un plaisant poursuivit de railleries cette ombre doctorale jusque dans les enfers (2).

Deux ans auparavant, le 15 mars 1736, M. Maloët, docteur régent, médecin de l'Hôtel des invalides, membre de l'Académie des Sciences, avait fait soutenir aux Ecoles, par le bachelier Payen, cette thèse agressive : *An chirurgia pars medicinæ certior? Neg.* La chirurgie est la partie la plus incertaine de la médecine (3).

Les chirurgiens relevèrent le gant, et un anonyme (Quesnay), publia dans la feuille de l'abbé Desfontaines, une réfutation en règle des propositions de Maloët. M. Hecquet fut indigné de ce qu'un simple barbier chirurgien osât critiquer la thèse d'un docteur en médecine : quel attentat ! Quelle insulte ! Quel crime de lèse-Faculté ! Il écrivit sur le champ la *Lettre d'un médecin de la Faculté de Paris sur ce que c'est que le brigandage de la Médecine,* et déclara qu' « un tel chirurgien n'est digne que d'être cité à la barre de la Faculté ». De son côté, M. de Santeul, alors sur les bancs de l'Ecole, se mit à composer une thèse quodlibétaire d'actualité : *Est-ne chirurgus medico certior ? Neg.* Son travail, jugé trop polémique par le doyen, ne fut point discuté en acte public; Santeul en fut quitte pour le publier en latin et en français, avec une *Réponse à la critique de la thèse de M. Maloët,* sous le nom d'un médecin anglais. Les gens de Saint-Côme et leur art n'étaient point ménagés dans tous ces libelles : c'est un défi, clamait Hecquet, « que quelque apologiste de la chirurgie

(1) *Mémoire où l'on fait voir en quoi peut consister la prééminence de la médecine.*

(2) *Réception du docteur Hecquet aux enfers.* La Haye, 1748. Anonyme, par Dupré d'Aulnay.

(3) La même année (12 avril 1736) le bachelier Pipereau, sous la présidence de G. de Magny, discuta : *An chirurgus in arte sua medico certior? Neg.*

académicienne puisse lui trouver une institution aussi ancienne et aussi authentique que celle de la médecine : c'est Dieu qui l'a créée, *Deus creavit de cœlo medicinam !* Et cette création du ciel est expresse dans les Livres Saints. Au contraire, montrera-t-il que dans ces sacrés monuments il y soit fait la mention la plus légère de la chirurgie ? (1) ». « Les droits des médecins, reprenait Santeul, sont de droit divin, par conséquent ils sont immuables. Tant que la religion et le bon ordre subsisteront, il y aura toujours cette espèce de supériorité des médecins sur les chirurgiens ». La médecine est vieille comme le monde : « Adam n'eut rien de plus pressant que de se choisir un bon régime. Les lois qu'il s'établit dans cette vue donnèrent naissance à la médecine (2) ». Mais qui signale un chirurgien dans le paradis terrestre ?

Il y avait pourtant dans la Faculté un homme de bon sens, Procope Couteaux : il trouva cette querelle ridicule et mesquine : « Ce n'est point l'amour de la vérité ni l'intérêt du bien public qui ont engagé cette nouvelle querelle, mais la passion et l'animosité personnelle. M. Maloët attaque la chirurgie parce qu'il est fâché contre un chirurgien : le chirurgien anonyme qui lui a répondu insulte toute la médecine parce qu'il prétend avoir sujet de se plaindre de M. Maloët, qui est médecin. Excès des deux côtés, et excès que les médecins et les chirurgiens, s'ils sont sages, doivent également condamner (3) ».

M. Maloët voulut passer pour un homme sage, et devant tout ce tapage, il jura ses grands dieux qu'il n'avait jamais eu l'intention de faire des personnalités, ni de déprécier la chirurgie et les barbiers : mais il avait usé du droit d'évaluer platoniquement le degré de certitude de la chirurgie ; personnellement, il réprouvait les attaques violentes de plusieurs de ses collègues qui, croyant marcher à sa suite, s'étaient fourvoyés dans l'injure. Entendez-vous, Santeul, Hecquet ?

(1) *Lettre d'un médecin de la Faculté.*
(2) *Les propriétés de la médecine.*
(3) *Lettre à l'auteur des observations...* Procope compare cette lutte à celle des patriciens et des plébéiens à Rome : « Je regarde M. Maloët comme le vieil Appius qui aigrit le Sénat contre le peuple ; le chirurgien anonyme me paroît être un second Sicinius qui soulève le peuple contre le Sénat. Me serait-il permis de faire ici le rôle pacifique de Menenius Agrippa ? »

L'abbé Desfontaines, dans ses *Observations sur les écrits modernes* (1), félicita spirituellement Maloët de cette reculade : « Si la chirurgie était incertaine de sa nature, comme M. Maloët l'a soutenu dans sa thèse et comme il le soutient encore dans sa lettre, sur quoi pourrait-il conclure (ce qu'il fait très imprudemment), que le chirurgien dans ses opérations, doit toujours être guidé par le médecin ? Par quel privilège le médecin seroit-il plus sûr, par rapport à l'art prétendu incertain de la chirurgie, que le chirurgien lui-même ? A quoi serviroit d'obliger un aveugle de se laisser conduire par un autre aveugle ? »

M. Quesnay, l'un des aveugles de Saint-Côme, et des plus enragés, trouva les intentions du docteur Procope fort suspectes ; ce médiateur conciliant prêchait la soumission aux chirurgiens pour faire la paix à leurs dépens, et la Faculté avait beau renier les maladresses et les exagérations des Maloët et des Santeul, elle n'en restait pas moins l'ennemie née des chirurgiens. Hunauld pourtant, excédé, comme Procope, de toutes ces disputes, écrivit le *Baillon*, pour imposer silence au rétrograde Maloët, au fougueux Santeul, aux chirurgiens clabaudants ; il ne réussit qu'à se faire tancer par un chirurgien d'Orléans, qui le priait de ramasser son « *haillon* » et de se taire.

Le public s'amusait de ces disputes, et les épigrammes couraient :

Sur son cheval Jean se ruait,
Contre Jean, le cheval ruait,
Et tous deux écumaient de rage.
Mathurin qui par là passait
Dit à l'homme, qu'il connaissait :
Eh ! Jean, montrez-vous le plus sage ! (2)

C'est alors qu'on vit s'avancer, pour mater la Rossinante chirurgicale, un écuyer redoutable, qui n'avait que quatre-vingt-huit ans. Ce « Don Quichotte de la Faculté » s'appelait Nicolas Andry ; il établit, dans ses propos de Cléon à Eudoxe, une série de propositions inattaquables, qui affirmaient, démontraient et consacraient la supériorité médicale : 1° Les chirurgiens ont em-

(1) Octobre 1736, p. 307 et suiv.
(2) *Lettres sur les disputes des médecins et des chirurgiens.*

prunté aux écrits des médecins, qui n'ont jamais usé de réciprocité. 2° Il y a, parmi les saints du calendrier, des médecins : tel saint Luc ; mais pas un chirurgien : saint Côme et saint Damien n'étaient pas chirurgiens. 3° En Prusse, les chirurgiens sont soumis aux docteurs. 4° Dieu a créé la médecine, et non pas la chirurgie. 5° Les chirurgiens ignorent le grec et le latin. 6° Il appartient au docteur, qui pense, de diriger la main du chirurgien, qui agit. 7° Cela est même arrivé quelquefois. 8° Dans un cas, un médecin a rectifié le diagnostic d'un grand chirurgien. 9° Pline loue la médecine et déprécie la chirurgie. Par ces motifs, qui ne parurent concluants ni à Desroziers, ni à Morand, M. Andry approuvait toutes les opinions de la thèse de Santeul.

III

M. Andry, médecin, reprochait aux chirurgiens de ne pouvoir lire dans le texte original Homère et Virgile. Cet argument terrible contre la supériorité des chirurgiens ne fut bientôt plus valable. En 1743, un éclat de rire formidable secoua la Faculté : les merlans voulaient porter la robe et le bonnet, cracher du grec et du latin, tout comme les médecins ; les beaux rebouteurs qu'on allait faire avec *rosa*, la rose ! Aux termes d'un édit du 23 avril, nul ne pourrait désormais prétendre à la maîtrise en chirurgie sans être maître ès-arts. Les chirurgiens étaient censés exercer un art libéral, comme avant le décret de réunion aux barbiers de mars 1656, à la condition de renoncer à l'exercice mercenaire de la barberie, réservé pour l'avenir aux barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes. Au fond, les médecins ressentaient une jalousie féroce : la maîtrise ès-arts incorporait leurs anciens esclaves à l'Université, elle en faisait presque des pairs ; l'émancipation de la chirurgie progressait. Les docteurs en rirent, de peur d'en pleurer, et sarcasmes de pleuvoir sur les aspirants latinistes.

On vit paraître les *Réflexions de M. S..., médecin* (1), et l'*Arrest donné en la Grand'Chambre de Ratapolis en faveur des maîtres chirurgiens,* auquel répondent les *Entretiens familiers* de deux garçons apothicaires, Politrix et Pharmacopéen. Plus sérieux, le docteur Procope publie des *Réflexions sur la déclaration du Roy* et démontre aux chirurgiens que, dans leur intérêt, ils devraient renoncer aux études classiques, les poètes latins et grecs n'étant point capables de leur apprendre l'adresse manuelle ; non seulement ces prétentions nouvelles diminueront le recrutement des chirurgiens, à peine assez nombreux déjà pour les besoins du public, mais encore ils y perdront le million qui, chaque année, tombait dans leurs escarcelles du seul fait de la barberie. Et les discours officiels font chorus : M. Morand ayant prononcé, le 29 octobre 1743, à l'ouverture des Ecoles de Chirurgie, un grand discours pour démontrer « qu'il est nécessaire au chirurgien d'être lettré », Maître Laurent Ferret, docteur régent, chargé du cours de chirurgie française aux Ecoles de Médecine, adresse à ses auditeurs une allocution sur les moyens de former de parfaits chirurgiens. Pendant ce temps, le philiâtre Daquin rime des vers satiriques, un *Brevet de calotte* pour les chirurgiens de Paris, sous un frontispice où la folie coiffe du bonnet carré le buste d'un chirurgien.

De par Momus, Dieu de la raillerie
Et protecteur du peuple calotin
. . . .
Nous ordonnons en dépit de l'envie
Que tout barbier, grâce à notre pouvoir
Foulant aux pieds et scalpel et rasoir,
Avec le nom de maître en chirurgie
Prenne bonet des mains de la Folie

(1) Pour me faire raser avant de voir Silvie
J'entrai chez le premier venu.
C'étoit Damien le plus connu
Dans l'art de décorer la physionomie.
Il me dit quoiqu'il fût d'un chacun recherché
Qu'il quittoit ce métier pour apprendre Aristote ;
En sortant de ses mains mon visage écorché
Publia partout sa marotte.
(*Lettre et réflexions de M. S..., médecin.*)

Qui présidant à mille actes fameux
A l'univers rendra bon témoignage
De leur doctrine et du rare avantage
Que nous trouvons à nous joindre à eux.
Faït et donné dans la Chambre ratière.
Signé Momus, plus bas La Martinière.

Et l'abbé Desfontaines de réfuter Procope, et chirurgiens de relancer à la tète du bossu Procope, de Daquin, et autres docteurs la calotte tant jalousée (1).

L'édit de 1743 n'avait pas mécontenté que les médecins : les barbiers, jadis les égaux, des gens de Saint-Còme allaient devenir leurs inférieurs ; l'édit les isolait du corps chirurgical, désormais débarrassé de cette avilissante promiscuité, les soustrayait à la juridiction du premier chirurgien, les reléguait parmi les perruquiers-baigneurs. La Faculté, reprenant sa vieille tactique, les lança contre les chirurgiens et conseilla aux « barbiers-barbants » de réclamer, eux aussi, le diplôme de maître ès-arts.

C'est pour soutenir cette prétention des *barbitonsores* que Barbeu du Bourg, alors étudiant en médecine, écrivit sa *Lettre d'un garçon barbier à M. l'abbé des Fontaines*. Zoïlomastix, son porte-parole, y revendique la maîtrise ès-arts pour les oculistes, dentistes, herniaires, accoucheurs, sages-femmes, apothicaires, herboristes, et surtout pour les barbiers. Il y démontre gravement combien les trois offices de barberie, raser, épiler, saigner, sont

(1) De par le Dieu de la Marotte
Nous, général de la Calotte
. . . .
Sur les avis à nous donnés
Que les médecins forcenés
Bouffis d'orgueil et d'arrogance
Jaloux d'une injuste préséance
Sur nos utiles citoyens,
Nos bons amis les chirurgiens,
En ville, aux champs si nécessaires,
Beaucoup plus que leurs adversaires,
. . . .
Voulons, vu leur bizarrerie
Qu'écusson avec armoirie
Soit fait pour leurs prétentions,
Et leurs mémorables actions,
Qu'au milieu soit une Chymère
Qui lâche un écu par derrière.
. . . .
. . . .
Qu'on y voie surtout pour légende
A face large, ronde et grande
Ces mots : *Hinc multi fugiant*
Pro nummo medici latrant,
Donné l'an 43e ;
Du mois d'aoust le 27^e
En notre palais Callotin,
Ainsi fait ; signé : Gillotin.

(*Brevet de la calotte pour les médecins de Paris*).

Rappelons aussi qu'Aimon, porte-manteau de Louis XIV, avait fondé par plaisanterie le régiment de la calotte ou de la folie, qui dura jusque sous le ministère de Fleury.

nécessaires à la conservation des hommes et exigent de belles lettres et de philosophie tant pour leur technique que pour la science de leurs indications, contre-indications et suites opératoires. D'ailleurs rien n'y fit, et les chirurgiens gardèrent leurs positions. « Il faut élever un grand mur, un mur d'airain entre la chirurgie et les médecins », disait La Peyronie à d'Aguesseau. — Hé ! Monsieur, répartit le magistrat, de quel côté faudra-t-il mettre le malade ? » Mais c'est le mur qui intéressait nos chirurgiens, et ils essayèrent de le surélever.

IV

En 1744, un nouveau procès naquit, une rébellion. Les chirurgiens ne pouvaient obtenir de cadavres pour leurs démonstrations qu'en faisant contresigner leur requête par le doyen de la Faculté, leur suzeraine. Ainsi firent, en 1742, Verdier et Garengeot, démonstrateurs royaux : mais ils secouèrent le joug, et en janvier et mars 1744, ils affichèrent leur cours sans que la Faculté leur eût fait accorder de cadavres. Appel des médecins au Parlement, demandant condamnation de Garengeot et Verdier à 400 l. d'amende et aux dépens, et confirmation de la juridiction décanale : en 1745, le doyen de l'Epine adressa même aux administrateurs des hôpitaux une note pour qu'ils ne délivrassent de sujets aux chirurgiens que dans les conditions requises par les droits et privilèges de la Faculté. Le 13 février 1745, le bureau de l'Hôpital général délibéra d'accéder à cette réclamation (1).

Autre contravention grave à la charge de Saint-Côme : d'après l'article 87 de l'Ordonnance de Blois (1579) quatre docteurs devaient être présents aux examens des chirurgiens, usage constamment observé depuis. Ils occupaient les trois premiers fauteuils à droite du bureau, touchaient 3 l. par séance, et de plus, lors du serment, deux paires de gants, une simple et une garnie ; le candidat soldait en outre lors de sa réception 3 l. 12 s. 6 d. à la caisse de la Faculté. Jusqu'à la rupture de 1724,

(1) Déjà, le 12 avril 1731, l'huissier Mauger sur requête du doyen H. Th. Baron s'était rendu à Saint-Côme pour saisir un cadavre aussi indûment délivré ; les chirurgiens refusèrent de le rendre, exhibant une permission du bureau de l'hôpital de la Pitié. L'huissier verbalisa, et la Faculté en appela au Parlement. (*Commentaires*, t. XIX, f° 683).

le doyen et deux docteurs avaient continué à assister aux épreuves et à enregistrer ces réceptions sur les Commentaires de la Faculté. Leur abstention depuis 1724 avait été volontaire, et pour éviter la prescription de leur droit, ils avaient décidé de le reprendre, le 24 février 1740, sur la proposition du doyen P. J. B. Chomel et l'avis conforme des avocats. Ils retournèrent donc à Saint-Côme à partir du 14 mai 1740, d'ailleurs réduits au rôle de témoins muets. Vint la déclaration d'avril 1743 : les chirurgiens voulurent y voir un édit d'émancipation totale ; cinq fois encore, le doyen et trois médecins furent convoqués, mais on refusa de les laisser signer les premiers sur le registre, selon l'habitude ; le lieutenant du premier chirurgien signa d'abord, les docteurs après lui, avec une protestation écrite et motivée. A la sixième session, le 19 mai, on invita le doyen et deux docteurs à l'examen de tentative du candidat Berdolin, fixé au 20 mai. Quand les médecins se présentèrent, on leur dit que la séance était ajournée : on la tint sans eux le 29 mai, où furent reçus les aspirants Berdolin, Fournier, et une douzaine d'autres.

La Faculté, informée de cet acte d'insubordination, porta plainte au Parlement qui prononça, le 4 septembre 1743, la nullité des examens passés en fraude, ordonna de les recommencer dans les formes, en présence des délégués médecins. Les chirurgiens se pourvurent en Conseil d'Etat, en décidant de suspendre jusqu'à la fin du procès la réception des aspirants ; mais afin de ne point préjudicier aux intérêts des candidats Berdolin, Fournier et consorts, La Peyronie demanda au Parlement la permission de les recevoir maîtres provisoirement, dans ces conditions anormales, et sans préjuger du fond du procès ; de son côté, la Faculté demanda, sous les mêmes réserves, une nouvelle séance selon le rite ancien, pour la réception provisoire desdits apprentis. Elle eut gain de cause.

Ainsi fut porté jusque devant le Conseil d'Etat un procès formidable, englobant d'une part l'Université de Paris et la Faculté de Médecine, de l'autre Saint Côme, et sur lequel allaient pâlir, pendant sept ou huit ans encore, les avocats, les procureurs, les conseillers d'Ormesson, d'Aguesseau, de Gaumont, de Villeneuve, et leur collègue Maboul, rapporteur. La Peyronie avait fait rédiger par l'avocat Joly un gros mémoire pour

les chirurgiens. Le conseil décida, le 26 octobre 1743, de le communiquer aux chefs de l'Université et de la Faculté, pour qu'ils y répondissent dans le délai d'un mois. Le 30 novembre, l'huissier Vassal se rendit rue du Cimetière-St-André chez le doyen Col de Villars, qui fit recevoir la signification par son laquais.

Selon les chirurgiens, la déclaration d'avril 1743 ayant supprimé le corps des barbiers chirurgiens, soumis à la Faculté par l'édit de 1656 en union avec les chirurgiens de robe longue, ces derniers se retrouvaient en 1743 dans la même situation qu'en 1655, c'est-à-dire uniquement subordonnés au premier chirurgien du roi, héritier des droits de Jean Pitard, chirurgien royal au Châtelet et chef de la chirurgie du Royaume dès 1311 (1). Dès lors, le premier chirurgien avait le droit exclusif de convoquer et de régir à son gré les assemblées des chirurgiens, en dehors des médecins, et la Faculté de chirurgie de Saint-Côme récupérait le privilège universitaire de l'enseignement public et autonome. Elle avait joui de ce droit dès l'origine, car elle se rattachait au *Studium parisiense* qui florissait sous Charlemagne ; elle le possédait assurément sous Louis IX, comme en témoignaient les statuts promulgués par ce roi, sur la demande de Pitard, en 1268, *statuta honorandæ regiæ et salubris chirurgicæ scholæ* ; et elle pouvait conférer les grades universitaires de bachelier, licencié et maître, *licentiam operandi,* en toute indépendance vis-à-vis des médecins.

Ces arguments ne satisfirent point le doyen Col de Villars et consorts ; d'abord, les chirurgiens ne pouvaient produire de document authentique concernant ces fameux statuts de 1268, qui nommaient Pitard chef des chirurgiens ; la copie qu'on possédait, datée du 15 février 1614, était un faux, car on n'avait jamais vu l'original ; ces statuts n'avaient jamais été enregistrés ni approuvés par lettres patentes. En tout cas, M. de la Peyronie, chirurgien du roi, ne pouvait être considéré comme le successeur de Pitard, chirurgien au Châtelet ; et s'il était maintenant le chef des chirurgiens, il reconnaissait humblement la suzeraineté de la médecine en prêtant serment entre les mains du premier méde-

(1) Ordonnance de Philippe le Bel, de novembre 1311. — Voy. pour toute cette discussion et les documents invoqués l'introduction d'Éd. Nicaise à la *Chirurgie de Maître H. de Mondeville.*

cin du roi. Cette suzeraineté scientifique, les médecins l'avaient toujours affirmée et prouvée bien avant 1656, forts des arrêts du Parlement de 1551, de l'ordonnance de Blois de 1579, prescrivant l'assistance des docteurs aux examens des chirurgiens. Quant à l'Université de Paris, elle repoussa absolument la prétention du corps de Saint-Côme à constituer une cinquième Faculté : les chirurgiens ne sont que les écoliers d'une des quatre Facultés, celle de médecine ; et n'ayant point le titre de docteurs régents, ils sont inaptes à professer. La licence « *licentia operandi* », pouvoir d'opérer, conférée aux apprentis par Pitard et ses successeurs, n'équivaut nullement à la *licence*, grade universitaire.

Ainsi parla Me Bontoux, avocat ; et par ces motifs la Faculté demanda confirmation de l'arrêt du 4 septembre 1743 maintenant ses prérogatives d'assistance aux examens et de délivrance des cadavres, seules mesures compatibles avec la perfection de l'art chirurgical et la sûreté publique, la signature du médecin garantissant les capacités de l'aspirant, et la préséance doctorale assurant au chirurgien une surveillance compétente. La Faculté réclamait encore la révocation de la déclaration d'avril 1743, qui rendait les chirurgiens lettrés aux dépens de leur éducation manuelle, et menaçait d'avilir la maîtrise ès arts ainsi envahie par des gens sans culture. N'avait-on pas vu récemment certaines Universités pauvres, comme celle de Bourges, trafiquer à cette occasion des lettres de maîtrise, envoyées par la poste à des apprentifs de Saint-Côme, payant bien ? Et si cette clause subsistait, il fallait du moins maintenir la corporation des barbiers chirurgiens, élèves fidèles de la Faculté, bons concurrents à opposer aux chirurgiens de robe longue émancipés. D'ailleurs, reprenait le philiâtre Combalusier, n'était-ce pas aux barbiers comme Ambroise Paré, que la chirurgie avait dû de conserver jadis quelque lustre, avilie qu'elle était par l'inexpérience des chirurgiens de robe longue, trop entichés de latin et de philosophie pour daigner s'occuper de leur métier ? N'y avait-il pas lieu de conserver à la chirurgie de si bons sectateurs, aux médecins des aides dociles, épris de leur art, aux blessés de la rue des boutiques ouvertes, dédaignées par les chirurgiens philosophes ?

La Faculté demandait, en fin de compte, qu'il fût fait défense

aux chirurgiens d'exercer la médecine. Ceci était une pointe à l'adresse de La Peyronie, auquel les personnalités injurieuses n'étaient point épargnées dans les mémoires officiels ou les libelles anonymes répandus par les médecins. On accusait son intérêt, sa vanité, son ambition. Prenez garde! criait-t-on aux chirurgiens: le joug de la Faculté, « si c'en est un, est un joug facile à porter et bien différent de celui que M. de la Peyronie travaille à *vous* imposer sans qu'aucun... ose s'en plaindre! » (1) Vous aviez une mère, leur dit Procope, et quelle mère : La Faculté! et maintenant vous voulez un maître! Craignez de trouver Marius ou Sylla (2)! On voulait surtout interdire au nouveau Marius le titre de médecin qu'il s'était attribué en surprenant des « brevets de médecin consultant et de médecin de quartier du Roi », brevets « obreptices et subreptices. »

La Peyronie ne garda pas longtemps ces titres « obreptices et subreptices ». Il mourut avant la fin du procès, le 25 avril 1747, à Versailles, âgé de soixante-neuf ans. La Faculté de médecine poursuivit sa mémoire de ses sarcasmes et mit les gens de loi en travers de ses dernières volontés. Un suppôt de Saint-Luc parodia le *Danchet aux Enfers* de Piron et rima *La Peyronie aux Enfers* :

Lorsque dans l'Empire des Morts
Eût dévalé La Peyronie
Tout frémit sur les sombres bords
De la brûlante Monarchie,
Les courtisans du vieux Pluton,
Le noir Divan du Phlégéthon
Crut sa puissance anéantie;
Le chœur des Larves, des Lutins
Se lamentant à sa manière
Fit retentir les souterrains
De la funeste Charbonnière.....
— Quoi! s'écria le noir Monarque,
Par ma fourche, indigne Atropos
Je punirai ta félonie
D'avoir tué mal à propos
Le plus zélé de mes suppôts...

La Peyronie

En partant pour vos domaines
J'ai prouvé par mon testament
Mon zèle et mon attachement
Pour vos provinces souterraines.
Toujours ennemi redouté
De la salubre Faculté
Qui vous escroque vos victimes,
J'ai légué des fonds suffisant
Pour le tribut de vos abîmes.
Et là haut mes fiers partisans
Appuyront vos droits légitimes
Contre ce peuples d'avortons,
Ce tas d'ignares Pantalons
Dont la fastueuse barette

(1) *État des contestations entre la Faculté de médecine... et la communauté des maîtres chirurgiens.*

(2) *Discours sur les moyens d'établir une bonne intelligence entre les médecins et les chirurgiens.*

Veut asservir Saint-Damien,
Et faire baisser la lancette
Sous la chausse de Galien.
A ce digne préliminaire
Le Sultan du sombre canton
Hurla de joie, et l'Achéron
Sur l'impitoyable galère
Vit tressaillir le vieux Caron,
Et le molosse de Pluton
Ouvrant ses trois gueules ardentes
Fit retentir le Plégéthon,
L'Averne, et ses voûtes fumantes
De son terrible faux bourdon.

Le testament de la Peyronie instituait, entre autres legs, 500 l. de rente pour appointer un démonstrateur d'obstétrique chargé de deux cours annuels, un aux sages-femmes, un aux élèves en chirurgie; 500 l. de rente pour payer les adjoints des professeurs démonstrateurs royaux à Saint-Côme. La famille du défunt attaqua ce testament, se trouvant trop sacrifiée aux intérêts de la chirurgie; la Faculté, à son tour, vit un attentat à ses droits et privilèges dans les fondations professorales édictées, et dans la qualification de professeurs donnée aux démonstrateurs de 1724. Mais le Châtelet, le Parlement, le Roi lui-même, par lettres patentes de 1748, s'empressèrent de confirmer les legs et créations de la Peyronie, et la Faculté n'en parla plus (1).

Cependant les chirurgiens, un moment sans chef, se rangeaient maintenant derrière le successeur de La Peyronie, Pichaut de la Martinière, et le grand procès allait son train. La Faculté, de son côté, mobilisait les recteurs, doyens, procureurs, suppôts de l'Université, tous les docteurs de France et de Navarre, et fulminait, *urbi et orbi*, des décrets indignés : le 28 janvier 1747, elle décidait, à l'unanimité, tout en protestant de sa soumission au souverain, de confirmer ses remontrances passées, et l'expression de sa consternation devant la déclaration de 1743; et d'adresser au roi de nouvelles représentations pour obtenir la réforme de ces décisions qui non-seulement troublaient l'ordre établi chez toutes les nations policées, mais encore exposaient les malades aux plus grands malheurs. Afin de montrer à l'univers combien la Faculté était calomniée dans ses intentions les plus pures, ce décret fut imprimé et publié en latin et en fran-

(1) La Peyronie avait légué à Saint-Côme sa terre de Marigny. Le roi, pour éviter à la Communauté l'embarras de cette gérance, acheta la propriété 200.000 liv. et en donna les revenus (7.000 liv.) aux chirurgiens, pour les employer chaque année dans les intentions du fondateur. (Arrêt du Conseil d'Etat du 22 septembre 1749.)

çais. Et les Facultés de Médecine de Vienne, Tubingue, Iéna, Halle, Gœttingue, Leyde, Bâle, Oxford, Cambridge, auxquelles le doyen Martinenq en avait référé, répondaient : Monsieur le doyen, vous avez raison (1).

Ainsi, chaque jour, les médecins épanchaient leurs sentiments en prose officielle, en remontrances juridiques, en catilinaires virulentes dont ils foudroyaient les conseillers d'Etat : « Jusques à quand la Faculté de Médecine sera-t-elle donc occupée à relever les erreurs, à détruire les sophismes, à combattre les prétentions dangereuses des chirurgiens ? Destinée par état à donner tous ses soins à la conservation des citoyens, faudra-t-il qu'elle abandonne à chaque moment une fonction si importante pour s'opposer aux entreprises d'un corps qu'elle a formé, qu'elle a instruit, à qui elle a confié une portion de son ministère, et qui n'existe que parce qu'elle a bien voulu lui donner l'être (2) ? » Puis venaient les factums, les libelles, que chaque jour, Astruc, Procope et Combalusier apportaient au doyen Martinenq, qui publiait sous son nom tout ce qu'on voulait ; et *Le médecin véridique* apprenait à *L'avocat curieux* « qu'il suffit de porter le nom de garçon chirurgien barbier pour être tout à coup suffisant, babillard, impertinent, audacieux, ignorant et téméraire ; leur conduite prouve évidemment ce qui est avancé, puisqu'ils osent, sans connaissances, traiter toutes sortes de maladies, et surtout les vénériennes..... Sans être théologien, je regarde les confesseurs comme des gens très mal instruits quand ils ont l'imprudence de donner l'absolution à un apothicaire lorsqu'il fournit les remèdes que les chirurgiens demandent, et à un chirurgien quand il s'est avisé de traiter une maladie sans la présence absolument nécessaire du médecin. Ces complaisants directeurs, hélas ! ignorent sans doute que le Saint-Père le Pape Clément VI, en 1347, défend, sous peine d'excommunication, à toutes personnes de pratiquer la médecine sans être docteur en médecine. »

Il faut dire que ces plaintes étaient bien un peu justifiées : la rébellion des chirurgiens, déchaînée par l'édit de 1743, rendait

(1) *La supériorité des médecins... prouvée par les lois et les usages de toute l'Europe.*
(2) 3[e] *Mémoire pour les doyens et docteurs régents.*

la situation des médecins très difficile : non seulement à Paris et à la Cour (1), mais encore en province, à Lyon, à Loches (2), à Besançon, à Montpellier, c'était l'anarchie : déjà, en 1731, les gens de Saint-Côme avaient demandé (sans succès) qu'on leur permît de pratiquer la médecine dans les faubourgs de la capitale, sous prétexte qu'on y manquait de médecins ; mais maintenant l'abomination de la désolation était venue, et partout les chirurgiens empiétaient, traitant en l'absence des docteurs les maladies vénériennes et même les autres, recevant sans médecins des apprentis et des sages-femmes, en dépit de la coutume et de la loi. A chaque instant, les plaintes des collèges médicaux de province arrivaient à Chicoyneau, à Martinenq : Combalusier, déjà docteur de Montpellier, se faisait nommer fondé de procuration de ladite Université, apportait à la Faculté de Paris l'appui de sa vieille rivale, aujourd'hui réconciliée par la haîne commune contre Saint-Côme.

En vain Louis, Quesnay, Médalon, La Martinière et *tutti quanti* entassaient libelles sur libelles, réfutations sur réfutations, mettaient insolemment sous le nez du doyen Martinenq de nouvelles Lettres patentes du 2 juillet 1748 confirmant l'établissement de l'Académie de Chirurgie ; un nouvel auxiliaire se déclara pour la Faculté : ce n'était rien moins que M. Chicoyneau, premier médecin de Sa Majesté, Conseiller d'Etat ordinaire, docteur en médecine et chancelier de l'Université de Montpellier. On le gagna par Combalusier ; et ce fut l'éclosion d'une nouvelle polémique, celle du premier médecin du roi contre le premier chirurgien.

Chicoyneau, entrant en lice, dénonça à Louis XV l'insubordi-

(1) Les médecins soutiennent « qu'un chirurgien ne peut refuser de saigner un malade quand un medecin l'a ordonné. On prétend que cette dispute a été en partie la cause de la mort de Germain l'orfèvre.. Il avait une espèce d'apoplexie. Le vieux Dumoulin fameux médecin fut appelé, il ordonna deux saignées dans la nuit, le chirurgien ne voulut pas les faire et le malade mourut. On dit que Dumoulin et Vernage, autre fameux médecin, ont dit qu'ils abandonneroient la médecine si les chirurgiens gagnoient leur procès ». (*Mém.* du duc de Luynes, t. IX, p. 93, sept. 1748.)

(2) Voy. in *Les ancêtres de Bretonneau* par le docteur L. Dubreuil Chambardel, 2e éd., Maloine, Paris, 1905, les démêlés qui surgirent à l'occasion de la réception des sieurs Auger et Louis Bretonneau par la communauté des maîtres chirurgiens de Loches, en 1743.

nation générale et croissante de tous les chirurgiens, des chirurgiens de la Cour eux-mêmes qui, « oubliant le serment qu'ils ont prêté entre nos mains..., s'élèvent contre cette règle avec la plus grande hardiesse..... ou il faut les contenir dans la juste subordination où ils ont toujours été à l'égard des médecins, ou il faut nous donner des ministres plus dociles pour exécuter nos ordonnances, ou enfin il faut supprimer les médecins, détruire les Facultés et anéantir entièrement la médecine (1) ». Mais La Martinière, s'adressant au Roi, riposte : « L'autorité d'un homme aussi grave que votre premier médecin prèteroit aux imputations de nos adversaires un poids dont je serois justement alarmé si je ne pouvois facilement démontrer qu'il agit ici, non par son propre mouvement, mais par une impression étrangère ; non point par la conviction de la vérité, mais par la foi que sa candeur surprise lui fait ajouter à des hommes qui lui sont liés par la même profession et qu'il a cru aussi éloignés de le tromper qu'il est lui-même incapable de tromper les autres (2) ». La discussion tournait à l'aigre : Chicoyneau s'irrita de se voir traiter comme un vieillard en enfance, incapable de convictions spontanées, et un libelle anonyme de Combalusier (3) vint souligner à point les maladresses du mémoire de La Martinière ; Chicoyneau protesta contre les termes employés par le Premier Chirurgien, *son subordonné*, lequel se plaignit du « caractère odieux » de ces observations. Le vieux Chicoyneau était lancé ; il retrouvait dans la lutte une nouvelle ardeur, d'autant plus qu'il n'avait que la peine de signer ses mémoires : ils étaient dus à la plume infatigable de Combalusier, mais il en prenait la gloire pour lui. Combalusier eut l'imprudence de se vanter devant plusieurs personnes, d'être le véritable auteur de ces libelles à succès. En ce temps-là, les grands maîtres signaient volontiers les travaux de leurs élèves, mais ils n'aimaient pas qu'on le dît. Chicoyneau, furieux, faillit tout abandonner. Plutôt que de perdre un allié si précieux, doyen et docteurs coururent de Paris à Versailles, de Versailles à Choisy, et parvinrent, non sans peine, à calmer le ressentiment de leur généralissime.

(1) *Mémoires présentés au Roy par M. Chicoyneau*, p. 7.
(2) *Mémoire présenté au Roy par son 1er chirurgien.*
(3) *Lettre d'un médecin à M. Pichaut de la Martinière.*

Enfin le Conseil d'Etat se décida à mettre un terme à ces terribles contestations qui duraient depuis 1716, en rendant un arrêt définitif le 12 avril 1749.

Aux termes de cet arrêt qui sera complété par une autre sentence du 4 juillet 1750, les aspirants à la maîtrise en chirurgie devront être maîtres ès arts et, comme tels, honorés de la robe et du bonnet : il leur faudra subir tous les examens prescrits par les statuts de 1699. La Faculté ne sera plus représentée qu'à un acte public de quatre heures, portant sur l'anatomie et les opérations, par trois docteurs délégués par le doyen sur invitation du candidat qui les appellera : *sapientissime doctor* ; ces trois médecins, placés à la droite des officiers de la communauté, interrogeront pendant la première heure, mais n'auront point part à la délibération et ne signeront point les lettres de maîtrise, dont il leur sera remis une expédition. La réception du candidat sera réservée au lieutenant du premier chirurgien et aux maîtres en chirurgie. La réception des sages-femmes sera faite conformément aux statuts de 1699. L'établissement des démonstrateurs royaux créés en 1724, et de leurs adjoints dotés par la La Peyronie, est confirmé ; une école pratique et gratuite d'anatomie et d'opérations sera établie à Saint-Côme ; mais il reste entendu que ces titres d'école et de collège de Saint-Côme ne donnent point aux élèves et aux maîtres la qualité de suppôts de l'Université. Enfin il est défendu aux chirurgiens de vendre ou de prescrire aucun médicament interne.

En somme, cet arrêt, tout en gardant aux médecins une apparence de suzeraineté, consacrait les nouvelles conquêtes des chirurgiens, la maîtrise ès arts et les chaires de Saint-Côme ; on sentait que l'Académie de chirurgie, libérée en fait, allait enfin prendre son essor. Cependant, les deux partis chantèrent victoire ; des poètes inspirés remercièrent Sa Majesté (1) d'avoir rendu justice aux demandes des médecins, et les ouvriers de l'imprimerie de M. Quillau, imprimeur de la Faculté, vinrent présenter au doyen un compliment en vers, bien dû à une compagnie dont les mémoires et les libelles leurs avaient fait gagner tant d'argent pendant cette querelle épique :

(1) *Au Roy sur le jugement du procès des médecins et des chirurgiens.*

Compliments de félicitation à MM. les Doyen et Docteurs régens de la Faculté de médecine en l'Université de Paris au sujet de l'arrêt rendu en leur faveur.

Interprètes sçavans des maux de notre vie,
Enfin la vérité triomphe de l'envie,
La Justice et la Cour par d'immuables loix
Soutiennent l'équité de vos antiques droits.
D'un corps audacieux l'aveugle résistance
De vos sages décrets usurpoit la puissance,
Et bientôt méprisant vos utiles avis
En Docteurs sans étude, ils gouvernoient Paris :
Mais un noble courroux excité par la gloire
A ce fougueux torrent dispute la victoire ;
Après avoir longtemps vainement combattu
Il fuit en murmurant et cède à la Vertu.
Louis même pour vous déployant sa Prudence
Juge en votre faveur et venge cette offense,
Et par un juste arrêt, ces abus réprimés
Rentrent dans le néant qui les avoit formés.
Puisse régner toujours à l'abri de l'outrage
De vos heureux secours le salutaire usage !
Vainqueurs des temps jaloux, triomphez à jamais !
Paris avec plaisir voit combler vos souhaits,
Puissions-nous, trop contents, au gré de notre zèle
Publier en tous lieux cette heureuse nouvelle !

Présenté par les ouvriers de l'Imprimerie de M. Quillau.

V

La Faculté ne tarda pas à exercer des droits si péniblement maintenus : le 25 septembre 1749, Louis, qui venait de finir à la Salpêtrière sa sixième année de gagnant-maîtrise, se présenta à l'acte public de réception à la maîtrise ; c'était la première session dans les nouveaux rites depuis la fin du procès, et les chirurgiens donnèrent à la solennité un éclat inaccoutumé. Les curieux coururent à Saint Côme. Morand occupait le fauteuil présidentiel ; on se montrait du doigt les délégués de la Faculté,

le doyen Martinenq, les docteurs Procope, le bossu, et A. Petit, drapés, sur l'estrade, dans leur toge rouge fourrée d'hermine. Louis commença par un discours latin où le chancelier de France (1) et La Martinière étaient couverts de fleurs. Morand repartit, également en latin, et fit le plus bel éloge de La Peyronie et de son successeur. Enfin ce fut aux docteurs de parler, et l'auditoire tendit l'oreille, guettant les piques. Procope, malicieux comme un bossu qu'il était, s'amusa beaucoup lorsque le doyen Martinenq, interrogeant en premier lieu, selon son droit, entama avec le candidat ce dialogue sublime :

Martinenq : *Dices quænam sit materia de quâ venis interrogandus ?*

Louis : *Non venio interrogaturus, venio ad respondendum.*

Martinenq : *Quid est chirurgia ?*

Louis : *Ars quam profiteor.*

Martinenq : *Quænam est igitur ars quam profiteris ?*

Louis : *Est chirurgia.*

Procope fit de l'esprit ; Petit fut sérieux. A leur tour, Morand et huit maîtres en chirurgie argumentèrent le candidat : ils étaient en robe, eux aussi, tout comme de vrais docteurs, et les médecins n'en revenaient pas. La séance dura cinq heures, et Louis fut reçu avec applaudissement.

Rentré chez lui, Procope prit sa plume et railla fort spirituellement les chirurgiens latinistes, jeunes présomptueux qui à peine frottés de rudiment, osaient discourir dans la langue de Virgile, à l'exemple des doctes médecins : « Il y a longtemps, dit-il, qu'on reproche aux chirurgiens d'être les singes des médecins. M. Louis a voulu prouver au public l'injustice de ce reproche, au moins quant au langage (2). » Il signala en outre force erreurs anatomiques et chirurgicales dans la thèse du candidat, et porta sa diatribe chez l'imprimeur. De Saint-Côme on riposta :

> Cher Alcippe, j'ai lu la lettre de Procope.
> Quel contraste, grands dieux, de l'un à l'autre Esope !
> L'ancien dans ses écrits pétillans de bon sens,
> Sur les défauts publics badinoit finement.

(1) Qui « primus scientiarum obseratum nimium diu limen chirurgiæ adaperuit. »

(2) *Lettres d'un médecin de Montpellier à M. C. D. F.*

Le moderne, bouffi d'un pompeux verbiage
Dont la vile invective enrichit tout l'ouvrage,
Mesurant les défauts des autres sur les siens,
Epanche en étourdi sa bile sur des riens,
Et ce faux Aristarque, éloquent à médire
A ses propos flatteurs apprête de quoi rire.
Qu'heureux est notre sort qu'un si grand médecin
Préfère la satyre à son art assassin !

Louis devint le point de mire habituel de la Faculté ; tous ses actes, ses propos, ses mésaventures opératoires devenaient, dans le monde des médecins, un thème à railleries, à invectives plus ou moins justifiées. Barbeu du Bourg, docteur régent, qui déjà avait écrit en 1754 des libelles contre La Martinière, Andouillé et Thomas, opérateurs malheureux d'un malade de la Charité, profita en 1757 d'un insuccès de Louis, alors chirurgien adjoint de cette maison, pour en dire pis que pendre. Il dénonça les faits dans la *Lettre d'un garçon chirurgien à un de ses camarades actuellement en boutique à Avignon*, signée Alexis Diastillet : « Ce que j'ai vu, disait le jeune Diastillet, ce que j'ai entendu, et le chef-d'œuvre de M. Louis dont je vous fais part, et bien d'autres choses que je n'oserois dire, tout est plus que suffisant pour me prouver que mon cher oncle avoit raison de me dire qu'il avoit vu des chirurgiens françois avoir des succès plus marqués que je n'en verrai jamais de ces maîtres latins qui, après tout, ne sont bons qu'à nous faire chasser de Saint-Côme. » L'oncle Boniface Diastillet prit en effet la parole, et, dans sa *Première leçon... à Alexis Diastillet son neveu... au sujet des fréquentes méprises du sieur Louis*, gémit sur le sort de la chirurgie, qui « se perd en France ; on s'amuse à babiller au lieu de se former la main ; le latin tourne la tête de nos chirurgiens modernes ; ils ne sont que les singes des médecins, et, en attendant, ils ne font ni ne pourront plus faire d'opérations. »

Le bonhomme Diastillet ne radota pas longtemps, car l'on répandit bientôt dans le public sa lettre de faire part : « Messieurs, vous êtes avertis de la mort de Boniface Diastillet, maître chirurgien de la communauté de***, décédé d'une fluxion de poitrine après dix-neuf saignées faites en trois jours par Babilas Pélican, ancien garçon et apprentif de Louison et consors. »

Ainsi Louis attirait-il sur sa personne toutes les haines et les rancœurs de la Faculté contre Saint-Côme : une fois nommé, dit-il, « les ennemis déclarés de la chirurgie devinrent mes ennemis personnels (1). » Mais en dépit de tant de blasphémateurs obscurs ou illustres, l'Académie de chirurgie grandissait en éclat, et le roi ne se lassait point de lui accorder, à la sollicitation de La Martinière, toutes les faveurs qui pouvaient accroître sa prospérité. Le 18 mars 1751, Louis XV, protecteur de l'Académie, l'honora d'un nouveau règlement créant, sous la présidence perpétuelle de son premier chirurgien, quatre classes d'académiciens : 1° 40 conseillers du Comité : 2° 20 adjoints : 3° tous les maîtres en chirurgie de Paris, académiciens libres : 4° les associés, pris dans les rangs des chirurgiens de la province et de l'étranger. Les officiers, tous pris dans les rangs des conseillers, furent Ledran, directeur : Lafaye, vice-directeur : Morand, secrétaire perpétuel ; Louis, commissaire aux extraits : Bassuel, commissaire aux correspondances : Malaval, trésorier. Pourtant, une partie des chirurgiens de Paris, au nombre de 111, protestèrent par la bouche de Calvel, doyen de leur collège, contre l'inamovibilité des 40 conseillers, et demandèrent la fusion de la deuxième et de la troisième classe (2). Ils apprirent à leurs dépens qu'ils faut toujours admirer avec conviction les décisions du pouvoir ; ils furent privés du droit d'assistance aux assemblées de Saint-Côme et ne le récupérèrent qu'à la fin de l'année, le 2 décembre, après rétractation. Le 19 avril 1755, un arrêt du Parlement débarrassa le corps chirurgical de quelques parasites du sexe faible : « A l'avenir, les femmes et les filles ne pourront être agrégées dans l'état d'herniaires et dentistes, ni dans aucune autre partie de la chirurgie, excepté celle qui concerne les accouchements, sous quelque prétexte que ce soit. »

Enfin, en 1756, un arrêt du Conseil d'Etat, et des Lettres patentes délivrées le 10 août à Compiègne, renchérirent sur l'arrêt du 4 juillet 1750 accordant les privilèges des notables bourgeois aux chirurgiens maîtres ès arts. Désormais, tous les maîtres exerçant purement et simplement leur profession, sans mélange de

(1) *Mémoire à consulter sur un libelle diffamatoire.*

(2) Question d'argent Les conseillers seuls avaient droit au jeton de présence légué par La Peyronie.

barberie, purent jouir « en qualité de notables bourgeois des villes et lieux de leur résidence, des honneurs, distinctions et privilèges dont jouissent les autres notables bourgeois... être pourvus des offices municipaux des villes... exempts de la collecte de la taille, de guet et garde, de corvée et autres charges publiques », et il est défendu « de les comprendre à l'avenir dans les rôles des arts et métiers et d'assujettir leurs élèves au sort de la milice ».

La Faculté, matée par la protection officielle accordée aux chirurgiens, se tint coite désormais, attendant les occasions pour leur jouer sans trop de risques, quelques tours, bons ou mauvais. C'est ce qui arriva en 1759.

Les frères de l'hôpital de la Charité de Paris avaient le droit de faire gagner maîtrise à un de leurs garçons chirurgiens, au bout de ses six ans d'exercice. La place de gagnant maîtrise devint vacante en 1759 ; les chirurgiens de Saint-Côme, alors en brouille et procès avec les frères hospitaliers, annoncèrent par affiches l'ouverture du concours pour le 22 mai, à la Charité, sans en instruire les religieux. M. de la Martinière avait décidé, en 1753, que les places de premier élève chirurgien des hôpitaux seraient à l'avenir données au concours, et non au choix. Mais, il fallait tenir compte, dans le cas présent, des droits des frères : et ceux-ci firent opposition, le 3 mai, à une décision attentatoire à leur possession de privilège ; ils obtinrent le 16 un arrêt de surséance aux épreuves, le 19 une sentence interdisant aux chirurgiens d'ouvrir ce concours à la Charité, qui n'était point leur fief, et les renvoyant à Saint-Côme ; le candidat qui satisferait le mieux à l'examen aux Ecoles de chirurgie serait alors proposé à l'acceptation du prieur et des religieux de l'hôpital.

Les chirurgiens firent au prieur des excuses verbales pour leur manque d'égards ; on avait omis de le prévenir de l'affichage du concours, simple oubli, sans mauvaise intention ! Mais on n'entendit plus parler des épreuves ; sommés le 6 juin d'y procéder, les gens de Saint-Côme faisaient la sourde oreille, prétextant qu'ils s'étaient pourvus en appel devant le Conseil d'Etat, et que le service était assuré par le gagnant-maîtrise sortant de charge. Le 12 juin, le prieur impatienté fit enjoindre aux chirurgiens, par la Cour, de désigner sous trois jours un candidat

capable, sans quoi le doyen Boyer, de la Faculté de médecine, et M. Verdelhan, médecin en chef de la Charité, feraient les fonctions de jury aux frais de Saint-Côme. Boyer, enchanté d'empiéter sur les droits des chirurgiens, accepta d'emblée, et les deux docteurs nommèrent Pascal Baseilhac, qui fut installé, sur arrêt de la Cour, dans son nouveau poste (1).

Mais les chirurgiens, pour faire pièce aux frères et aux médecins, avaient, à cette nouvelle, affiché le concours un beau soir, procédé aux épreuves le lendemain matin, si précipitamment, que le prieur, averti trop tard, n'y put mettre opposition. Et le sieur Sauval, candidat de Saint-Côme, expulsa de la Charité le sieur Baseilhac, candidat de Saint-Luc, et se barricada dans la place. L'évincé de pousser les hauts cris, le prieur de lever les bras au ciel, les moines de cogner à la porte, Sauval de faire la sourde oreille ; des factums furent échangés de part et d'autre, jusqu'au jour où une Déclaration royale (20 juin 1761) décida que le gagnant maîtrise serait désormais choisi au concours parmi les élèves en chirurgie ayant servi au moins deux ans dans la maison, par un jury composé du doyen de la Faculté de Médecine, du Lieutenant du premier chirurgien, et des quatre prévôts de Saint-Côme. Le 1er juillet 1761, une lettre du ministre appela solennellement Baseilhac à prendre possession d'un poste si bien gagné. En 1776, Baseilhac, maître en chirurgie de Paris, avait le titre de chirurgien consultant de la Charité.

VI

Les médecins vécurent, depuis 1756, au point de vue civique, sur un pied d'égalité avec les chirurgiens ; mais dans l'ordre scientifique, ils affirmaient obstinément leur supériorité, et maintenaient toutes leurs prétentions à l'enseignement des apprentifs. Ils continuèrent, à l'usage de ces derniers, le cours de

(1) Pascal Baseilhac était neveu de Jean Baseilhac, dit le frère Cosme 1703-1781), l'un des plus fameux lithotomistes de son temps, ancien religieux Feuillant, et qui opéra à la Charité. Cela explique l'énergie avec laquelle les religieux de la Charité soutinrent Pascal Baseilhac.

chirurgie en langue française, où d'ailleurs il ne venait guère que des étudiants en médecine ; le 28 novembre 1756, M. Gervaise l'inaugurait par une allocution « dans laquelle on fait connaître que la chirurgie est un art dont la théorie est fort étendue et la pratique fort difficile ». Le 26 novembre 1758, M. Vandermonde parlait aux élèves en chirurgie « des moyens de cultiver le talent et d'acquérir les qualités nécessaires à cet art ». Le 22 novembre 1761, le professeur Barthélemy Toussaint Le Clerc démontrait que la chirurgie n'est « qu'un moyen que la Médecine emploie pour la guérison des maladies ». Donc, le perfectionnement de la chirurgie ne peut tenir qu'aux progrès de la médecine, et par conséquent à une étroite union des deux arts ; malheureusement tantôt le chirurgien « prétend n'avoir pas besoin d'être guidé » et tantôt « il n'est pas en état d'être conduit ». En 1775, maître Claude Lafisse n'était pas encore consolé de l'émancipation des chirurgiens, et dans le discours d'ouverture du cours de chirurgie française, il déplorait que les médecins eussent été « bannis par l'injure des siècles de l'apanage de leurs pères ». Et ce fut une joie aux Ecoles de Médecine quand on apprit qu'un médecin avait enfin fait une découverte en chirurgie, au cours de ce même Lafisse : Goubelly inventa une nouvelle méthode de taille vésicale, et l'on décida de la publier pour bien montrer aux gens de Saint-Côme qu'on en savait aussi long qu'eux, à Saint-Luc (1).

A force d'entendre la Faculté proclamer la supériorité du médecin en matière chirurgicale, quelques voix demandèrent pour simplifier la question, que l'on unit les deux professions.

Ainsi concluait, dès 1748, un « citoyen zélé » (2). M. Antoine Petit, un des rares médecins qui apportèrent dans cette dispute un esprit sensé et des idées larges, étudia ce projet le 27 novembre 1757, à l'inauguration de son cours de chirurgie : « Je me garderai bien, déclara-t-il, de vous dire que l'honneur de la profession de médecin souffrirait de cet alliage, et que la dignité de docteur serait avilie par la pratique des opérations manuelles.

(1) *Nouvelle méthode de tailler inventée et proposée par M. C.-A. Goubelly, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris et pratiquée publiquement par l'auteur, le 9 mai 1776 dans le cours français de chirurgie de M. Lafisse docteur régent et professeur des écoles de la même Faculté*, Paris, s. d.

(2) *Première lettre d'un citoyen zélé... à M. de M.*

J'ai trop bonne opinion de ceux qui me font l'honneur de m'écouter pour leur proposer de pareilles puérilités... Il est heureusement passé, ce temps de barbarie si honteux pour l'Europe entière où l'on croyait qu'il était de l'essence de la noblesse de ne sçavoir se servir de ses mains que pour exterminer des hommes : on se fait gloire aujourd'hui de penser que les moyens qui peuvent étendre leur félicité et resserrer la sphère de leurs maux sont tous nobles ». Pourtant M. Petit estimait que l'on ne peut exercer convenablement soit la médecine, soit la chirurgie, qu'en se spécialisant dans l'une ou l'autre branche. Parmi les médecins, plusieurs inclinaient vers cette idée séduisante, que des docteurs pussent pratiquer ouvertement, et même exclusivement la chirurgie. Mais lorsque des chirurgiens, convaincus par de si beaux discours et par un raisonnement inverse que la médecine est indispensable à l'éducation chirurgicale, prétendirent passer docteurs pour devenir des opérateurs parfaits, les médecins crièrent au scandale.

Quoi ! les chirurgiens, non contents d'apprendre la chirurgie sans eux, voulaient encore se mêler de médecine ! Ils le demandaient, sans vergogne, par la bouche de M. Le Cat, de Rouen, et même ils y parvenaient, comme il appert par l'exemple des sieurs Simon et La Grave. Cette affaire mérite quelques détails, car elle entraîna... des complications diplomatiques !

Il était jadis un apprenti chirurgien nommé Simon ; il avait étudié la chirurgie à Paris, à la Charité, sous Morand le père, dont il fut le pensionnaire pendant plusieurs années. Une fois reçu maître en chirurgie, il devint adjoint de Morand dans la chaire de démonstrateur royal des principes de chirurgie, puis démonstrateur titulaire en 1747. Ainsi se reposait-il, au sein des écoles de chirurgie, sur les lauriers rapportés de ses campagnes : en 1741, il avait suivi, en qualité de chirurgien major, par l'Allemagne et les Flandres, les chevau-légers de la garde royale ; aussi le roi lui avait donné une pension. En 1753, il fut appelé à Munich comme premier chirurgien de l'Electeur de Bavière. Mais, outre Rhin, on n'était point considéré comme consommé dans l'art de guérir les hommes quand on n'était point docteur : qu'à cela ne tienne ! Simon se fera docteur ; il demandera à la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson, mal rentée, et dès lors

accessible à l'éloquence de l'or, de lui conférer le titre doctoral.

Il était un autre chirurgien nommé La Grave, fils d'un maître en chirurgie de Paris ; une fois maître ès arts, et reçu chirurgien à Saint-Côme, il partit aux armées comme aide-major ; et, au cours de ses pérégrinations, il sut plaire au cardinal, prince-évêque de Liège, qui fit de lui son premier médecin. De parchemin à ce titre, La Grave n'en avait point ; mais il en eut envie ; il fit à la Faculté de Pont-à-Mousson la même demande que Simon, et envoya d'avance au doyen Jadelot, pour l'amadouer, quatorze louis et une boîte d'or.

La Faculté de Pont-à-Mousson était sans doute au plus mal avec les chirurgiens en général et les Mussipontins en particulier, car elle saisit cette occasion pour divulguer, à la honte de Saint-Côme, les outrageantes tentatives de corruption dont elle venait d'être victime (1).

La pudeur de la Faculté de Médecine de Paris en fut effarouchée. Le doyen Le Thieullier convoqua les docteurs à ce propos, et le 18 mai 1762 ils fulminèrent un décret s'étonnant de ce que « plusieurs chirurgiens et autres personnes aussi peu versées dans les vrais principes de la médecine » osâssent briguer le doctorat en médecine sans stage, sans examens, auprès de petites Facultés provinciales ; on y livrait à la vindicte publique les noms de Simon, de La Grave, de Colombier ex-chirurgien, le cas de X..., apothicaire d'une jésuitière, qui avaient tenté de corrompre les médecins Mussipontins ; on en appelait à toutes les Facultés du royaume et au chancelier de France.

A cette nouvelle, la « Faculté de Chirurgie en l'Université de Pont-à-Mousson » censura l'ingérence blâmable de la Faculté de Paris, l'outrageuse témérité d'un décret « ridiculement injurieux aux chirurgiens... Ce n'est pas en ramassant la poussière des écoles pendant trois ans suivant les statuts qu'on peut acquérir les lumières et l'expérience nécessaires pour être sçavant et habile dans une profession aussi difficile que la médecine... On peut avoir des grades dans une Faculté comme on est fait associé

(1) Les demandes de La Grave étaient datées de Seraing, le 14 juillet 1761, et du 2 novembre 1761. Le doyen Jadelot lui renvoya sa boite, et lui objecta le défaut de scolarité. La Grave désavoua ses lettres et se défendit d'avoir voulu corrompre le doyen : « C'était, lui écrivit-il, une marque d'amitié que je vous priais de recevoir et non autre chose. »

d'une Académie étrangère, sur des marques de capacité, sans être sur les lieux... » A Paris, un chirurgien publia ce *Problème à résoudre* : « Si l'arrogance de la Faculté de médecine de Paris, dans son décret du 18 mai 1762 contre les chirurgiens qui désireraient la qualité de docteur en médecine, est plus ou moins blâmable que la bêtise de la Faculté de Pont-à-Mousson qui a sottement révélé les demandes qui lui ont été faites à ce sujet ».

De leur côté, Simon et La Grave crièrent comme de beaux diables, déclarant que toute cette histoire était due à une basse vengeance de Morand le fils, docteur régent de la Faculté de Paris, qui ne pardonnait pas à La Grave de lui avoir pris sa place de médecin de l'évêque de Liège. Morand en fut puni (1).

Morand avait été agrégé *honoris causâ*, pendant son séjour auprès du prince-évêque, au Collège des médecins de Liège, qui l'avaient nommé, lors de son départ, membre et assesseur perpétuel de leur compagnie ; indisposés contre La Grave, qui n'était point des leurs, les docteurs liégeois avaient accueilli et enregistré avec satisfaction la délibération de la Faculté de Paris. Mais le prince-évêque, à l'instigation de La Grave, fit biffer ce décret, ainsi que le nom de Morand, sur les registres du Collège, et protesta par la voie diplomatique contre l'ingérence de la Faculté de Paris dans la nomination de son médecin (2).

(1) Voici ce que dit de Morand le fils un pamphlet connu :

L'on voit le plus maigre Docteur
De corps, d'esprit, de figure, de cœur,
Chercher partout des titres à la piste
Les entasser dans la plus longue liste,
Forger des mots, quelquefois les créant,
Par ce manège étayer son néant.
Il a surtout le rare privilège
D'être à Paris un citoyen de Liège
Et parmi nous cette distinction
Fait surnager sa réputation.

(*L'Art iatrique*, Paris, 1776, p. 47.) — Jean-François-Clément Morand, D. M. P., né à Paris le 29 avril 1726, mort le 13 août 1784, fils du chirurgien Sauveur François Morand. Il fut nommé anatomiste adjoint de l'Académie des Sciences en 1759, et Condorcet a écrit son éloge. (*Œuvres*, Paris, 1847, t. III, p. 161-168)

(2) « Sa Sérénissime Eminence apprenant que le docteur Morand, cidevant son médecin du corps, continue après avoir été congédié de se qualifier membre et assesseur perpétuel du collège des médecins de sa bonne ville, etc. etc. Défend au susdit collège de le reconnoître pour tel, ordonnant que la présente soit enregistrée au greffe dudit collège et insi-

VII

Le nouvel essor pris par la chirurgie, l'affluence des étudiants aux écoles de Saint-Côme réorganisées avaient rendu les bâtiments anciens absolument insuffisants. La place manquait aux livres de la bibliothèque et aux collections ; les indigents qui se présentaient aux consultations ne pouvaient être examinés que dans un méchant vestibule ; au cours d'obstétrique, les élèves sages-femmes étaient mêlées aux étudiants, qui les trouvaient infiniment plus intéressantes que la leçon professorale. Un agrandissement de Saint-Côme s'imposait : un arrêt du Conseil d'Etat du 7 décembre 1768, confirmé par lettres patentes royales du 24 novembre 1769, autorisa les conseillers de Beaumont et Boullongne à acquérir au nom du roi les terrains et bâtiments du collège de Bourgogne et quatre maisons contiguës. Les démolisseurs jetèrent à bas ces bâtisses, tandis que l'architecte Gondoin traçait des plans magnifiques, qui devaient embellir tout le quartier. Louis XV, qui avait vu grandir sous ses yeux Gondoin, fils du jardinier de son château de Choisy, se faisait à chaque instant montrer les devis et projets, approuvait, corrigeait, discutait : les nouvelles écoles, couronnées d'un fronton orgueilleux, aligneraient leurs portiques le long de la rue des Cordeliers, et pour que les environs ne jurâssent point avec cette architecture somptueuse, on jetterait par terre une partie de la vieille chapelle des Cordeliers, et les masures noires et branlantes qui s'appuyaient aux ogives rongées par le temps ; sur le chœur, conservé pour les besoins de la paroisse, on plaquerait un beau fronton grec que prolongerait, en regard des écoles, un mur sévère, égayé

nuée par le greffier audit Morand, et qu'au surplus les lettres écrites à Dellwaid, assesseur dudit collège contre le sieur de la Grave son médecin du corps soient biffées du registre. Donné à Hasselt ce 2 juillet 1762. Jean Théodore. » (Extrait des ordres du prince évêque de Liège. *Gazette de médecine* du 28 juillet 1762, n° 8.) — Morand avait été attaché à l'évêque pendant son séjour à Paris, et se borna ensuite à l'accompagner jusqu'à Liège et Cologne, sans vouloir garder plus longtemps une charge qui l'éloignait de Paris. La Grave en hérita. (Voy. Mss. de la Fac. de médecine, n° 329.)

seulement par une colonnade à l'antique abritant une fontaine : ce seraient là les nouvelles prisons civiles.

Louis XV ne devait pas voir l'achèvement de ces merveilles, qui d'ailleurs ne furent que partiellement réalisées. Il s'éteignit en 1774 ; mais, avant de mourir, il avait effacé le dernier vestige de la sujétion séculaire des chirurgiens. Le 19 juin 1770, une déclaration royale donnée à Versailles décida que le premier chirurgien du roi, au lieu de prêter serment entre les mains du premier médecin, comme jadis, jurerait désormais fidélité au monarque lui-même, et recevrait le serment des chirurgiens ordinaires et de quartier et de ceux de la famille royale. Le Parlement enregistra la volonté souveraine. La Martinière fut, en outre, en 1771, nommé conseiller d'Etat.

La mort d'un prince qui avait tant fait pour l'émancipation et le perfectionnement de la chirurgie jeta le deuil à Saint-Côme, et Tenon, comme Sue le jeune, glorifièrent la mémoire de leur royal protecteur :

« Il n'est peut-être pas dans tout le Royaume, dit P. Sue, de corps que Louis XV ait honoré d'une protection plus signalée que celui des chirurgiens ; il n'en est pas au moins pour qui il ait marqué plus de bienfaisance. S'ils ont des professeurs royaux, s'ils forment une Académie Royale qui jouit en France et dens les pays étrangers, de la plus haute considération, s'ils sont gouvernés par des statuts enregistrés au Parlement, qui ont rappelé chez eux l'étude des Lettres, qui les érigent en Collège royal, et qui en font autant de notables bourgeois dans les villes où ils exercent leur profession ; si enfin on voit s'élever avec une rapidité étonnante dans le sein de la capitale, un édifice superbe qui, en même temps qu'il en fera l'ornement, attestera aux siècles futurs avec quelle magnificence Louis XV a voulu récompenser les travaux et le zèle des chirurgiens français ; c'est à Louis le bien-aimé, c'est au protecteur déclaré des Sciences et des Arts, c'est au Père de ses sujets que la Chirurgie doit de si utiles et de si glorieux établissemens ».

Les chirurgiens espéraient bien trouver auprès de Louis XVI la même faveur. Le nouveau roi, escorté de La Martinière et des grands dignitaires de la cour, vint poser la première pierre du nouveau monument le 14 décembre 1774 ; une boîte de plomb

renfermant des pièces d'or, d'argent et de cuivre, fut incluse dans l'historique moëllon. D'ailleurs, la solennité était un peu tardive, les travaux touchant presque à leur fin. Louis XVI parcourut les constructions ; dans une salle, La Martinière l'arrêta : c'est là que l'on devait hospitaliser, d'après les intentions du feu roi, six malades atteint d'affections chirurgicales rares et extraordinaires : l'auguste visiteur se chargea de cette fondation, et créa, par les mêmes lettres patentes, une chaire de professeur et de démonstrateur de chimie chirurgicale. Le 5 juin 1783, des lettres patentes fondèrent dans cet hospice six nouveaux lits.

Pour commémorer la visite royale, une magnifique médaille, œuvre de Duvivier, fut frappée à la Monnaie, portant à l'avers l'effigie de Louis XVI, et montrant au revers le fronton grec et l'imposante colonnade de Gondoin, *Ædes Academi. et scho. chirurgo.* [*rum*] (1).

Les travaux marchèrent vite : le 27 mai 1775, Ferrand, professeur de chirurgie, prononça un dernier discours dans le vieil amphithéâtre que les libéralités des chirurgiens Roberdeau et Bienaise avaient fait élever en 1691, et où avaient passé tant de générations d'étudiants, accourus aux leçons de La Peyronie, de Morand, de J.-L. Petit, de Garengeot, d'Andouillé. On abandonnait ces locaux exigus aux écoles gratuites de dessin, pour entrer, en face, dans l'édifice qui, grâce au zèle de La Martinière et aux bienfaits de Louis XV, abriterait désormais les travaux de Saint-Côme.

Le jeudi 27 avril 1775, l'Académie royale de chirurgie tint sa séance publique dans la grande salle des nouvelles écoles, avec l'apparat d'une inauguration. La Martinière en personne tint à la présider, et Louis, après avoir proclamé les noms des lauréats des concours académiques, rendit un nouvel hommage à la mémoire de « Louis XV le bien-aimé qui, dans le cours d'un long règne, a constamment honoré la chirurgie de sa bienveillance... La postérité qui recueillera les fruits de notre émulation saura, dit l'orateur, quelle en a été la source et bénira l'attention paternelle du monarque qui a fait les établissements les plus utiles à la conservation des hommes. » Aussi le financier Bouret vint-il

(1) Voy. R. Lacronique, *Etude hist. s. les médailles et jetons de l'Acad. roy. de chirurgie*, Pl. I et p. 29.

fort à propos offrir à La Martinière la statue de Louis XV par Tassaert ; le monument fut érigé dans la grande salle.

Le 31 août 1776 eut lieu la première soutenance de thèse dans les nouvelles écoles, et La Martinière voulut qu'elle eût un grand éclat. Le président était Louis ; le candidat était Desault, déjà célèbre, et désigné d'avance pour la chaire d'anatomie et de chirurgie à l'Ecole pratique, mais encore pauvre et incapable de faire face aux frais de la solennité ; l'Académie lui avança les fonds nécessaires. Le doyen de la Faculté, flanqué des deux professeurs en chirurgie, vint prendre part, selon son droit, à l'argumentation ; il s'agissait d'un sujet plutôt rébarbatif, *De calculo vesicæ urinariæ, eoque extrahendo prævià sectione ope instrumenti Hawkinsiani emendati.*

Toutes ces fêtes, toutes ces inaugurations plongeaient les chirurgiens dans le ravissement, et leur joie s'épanchait en transports lyriques ; Peyrilhe rimait des stances d'actualité :

Quel vaste et pompeux édifice
Enchante mes yeux éblouis ?
Est-ce le palais de Louis
Ou le Temple de la Justice ?
Aux ornemens de ce fronton
A ce mystérieux symbole,
Je reconnois la docte Ecole
De Podalyre et Machaon.

O généreux La Peyronie,
Qui sçus vaincre l'oppression,
Donner l'être à l'Académie,
Y fixer l'émulation,
C'est à ton zèle infatigable
Que nous devons tous nos succès.
Si Louis nous est favorable,
C'est encor un de tes bienfaits (1).

Et l'avocat de la Malle répondait :

Où suis-je ? Quel aspect ? Mon âme en est saisie.
Dans un lieu qu'aux talens la Paix a destiné
Je me vois tout à coup d'armes environné.
Que dis-je ? Ici, le fer, instrument de la vie
Est déposé pour guérir les humains
Des coups d'un fer aiguisé par la rage.
L'Humanité conduit avec courage
L'acier fatal salutaire en ses mains.

Pendant ce temps, la Faculté de Médecine quittait ses écoles en ruines (2) pour s'installer dans d'autres ruines, les anciennes

(1) *Le Collège et l'Académie royale de chirurgie.*
(2) Dès le 21 septembre 1756, le doyen J.-B.-L. Chomel étant allé à Versailles solliciter la bienveillance de Sénac et du Roi pour obtenir à la Faculté un nouvel asile ; il fut bien accueilli, mais par la suite tous les efforts de l'Ecole furent frappés d'insuccès.

écoles de droit de la rue Jean-de-Beauvais (18 octobre 1775).

« Cet édifice antique, dit M. Claude Lafisse, docteur régent, ces murs à demi-ruinés semblent se raffermir sur leurs fondemens et s'applaudir encore après avoir été longtems le siège des oracles des Loix, de servir aujourd'hui d'asile à une Faculté plus ancienne et non moins illustre. Peut-être un jour obtiendrez-vous du Monarque bienfaisant que le Ciel réservoit à la France une demeure plus fixe où vous aurez enfin la consolation de placer honnêtement les images de vos ancêtres ! » (1)

La Faculté postulait, en effet, pour y relever ses écoles, les terrains du cloître Saint-Jacques-de-l'Hôpital : mais au fond, elle n'espérait guère, elle ne savait pas faire sa cour, elle demeurait intransigeante et pauvre. Et, comme le disait C.-L.-F. Andry, professeur de chirurgie, à ses auditeurs, en 1772 : « En portant vos pas vers cette école célèbre, vous ne venez pas y chercher une décoration magnifique qui réponde à sa célébrité. La Faculté ne connoît qu'une seule manière d'être riche, c'est de l'être en grands hommes, semblable à cette Romaine qui se fit adorer par ses grâces et ses vertus, et qui n'estimoit rien tant que d'avoir été la mère des Gracches (2) ».

(1) *Discours prononcé aux Ecoles de médecine pour l'ouverture solennelle des Ecoles de chirurgie, le 26 novembre 1775, par M. Claude Lafisse, docteur régent,* etc. *Est-il nécessaire au chirurgien d'être sensible ?*

(2) *Discours prononcé aux Ecoles de médecine pour l'ouverture des Ecoles de chirurgie, le 22 novembre 1772 : combien la chirurgie doit aux travaux des médecins ?*

CHAPITRE VI

Autour d'une palette. La saignée et ses détracteurs.

I. — L'original du docteur Sangrado : Philippe Hecquet. — Un médecin moraliste : *Le brigandage de la médecine* (1732). — Hecquet iatro-physicien. — Il prône la saignée copieuse. — Polémique avec N. Andry (1707-1710).

II. — Sylva préconise la saignée du pied. — Objections de Hecquet. — Les effets de la saignée : évacuation, dérivation, révulsion. Théories de Sylva. — Elles sont réfutées par Sénac et Quesnay (1730). — Quesnay et La Peyronie. — Quesnay à la Cour. Il devient médecin de la Pompadour.

III. — Sylva consulté pour Louis XV en 1721. — Le roi est sauvé par une saignée au pied, prescrite par Helvétius. — Sylva, sa femme et les femmes. — Mme d'Epinay, Gatti et la saignée au pied.

IV. — Le système du docteur Marteau. — Les mésaventures d'un ruminant. — Marteau écrit contre l'usage de la saignée (1755). — Son opinion est condamnée par la Faculté (26 juin 1756). — Un libelle de Barbeu du Bourg. — Procès de Marteau contre la Faculté (1756-1758). — Ouvrages et thèses sur la saignée. — Les succès du docteur Renard.

I

Lorsque Gil Blas de Santillane amena le docteur Sangrado au chevet de son maître le chanoine Sedillo, lequel comptait soixante-neuf ans, aimait la bonne chère et goûtait le bon vin, le docteur déclara que la vieillesse anticipée est toujours le fruit de l'intempérance ; il fit donc saigner copieusement son malade

et l'abreuva d'eau chaude en abondance ; et l'effet de cette ordonnance fut d'amener le notaire au plus vite : car l'homme de loi savait que les régimes du docteur Sangrado étaient fort expéditifs, et l'avaient souvent devancé : « Cette homme là, soupirait le tabellion, m'a soufflé bien des testaments (1) ! »

Le docteur Sangrado de Le Sage était la caricature d'un médecin fort connu, qu'on appelait M. Hecquet. Un homme extraordinaire que ce Philippe Hecquet, un survivant des âges héroïques du jansénisme, un revenant de Port-Royal. Né à Abbeville, frère de deux chanoines du chapître de Saint-Wulfranc, il avait commencé par étudier la théologie au Collège de Navarre et en Sorbonne ; ensuite, il s'était tourné vers la médecine qu'il apprit à la Faculté de Paris sous les docteurs Afforty, Douté et de Saint-Yon. Reçu docteur à Reims, le 4 juillet 1684, il se fit agréger au Collège des médecins d'Abbeville, puis, revenu à Paris, à la chambre royale des médecins provinciaux. C'est là que Mlle de Vertus, l'une des recluses de Port-Royal, vint le chercher pour être son médecin et celui de l'abbaye ; c'est ainsi que M. Hecquet succéda au pieux M. Hamon auprès des solitaires. Epuisé par les jeûnes, les macérations, les insomnies qu'il s'imposait pour mater sa chair, par l'étude et les soins assidus qu'il donnait aux pauvres, il tomba malade et fut presque à l'agonie : aussi, dut-il quitter cette vallée de Port-Royal, alors toute imprégnée de miasmes palustres ; la mort de Mlle de Vertus lui avait rendu sa liberté.

De retour à Paris, M. Hecquet eut une mauvaise surprise : la Chambre royale était dissoute sur les instances de la Faculté et l'intervention de Fagon : notre homme ne pouvait plus exercer son art sans s'exposer à la rigueur des lois et aux foudres de la Faculté ; il dut se remettre sur les bancs de l'école pour conquérir le titre de docteur de Paris, qui lui fut conféré le le 15 janvier 1697 (2).

(1) Voy. *Histoire de Gil Blas de Santillane*, par Le Sage ; livre II, chap. II

(2) Vespèrie : 11 janvier 1697 : *An ad recte medendum principia Aristotelis? Chymicorum?* — Doctorat : *An Nephritidi : Narcotica? Venæ sectio ex inferis?* — Pastillaire : 5 février 1698. *Facitne humorum penuria morbos chronicos? Insanabiles?*

M. Hecquet ne s'était point ralenti de sa ferveur religieuse ; il avait pour intime ami le pieux et charitable Raymond Finot, médecin et physicien, qui le présenta à M. le Prince de Condé. Quand M. le Prince fit sa dernière maladie, Hecquet l'exhorta gravement à penser à son âme. La veuve d'Henri Jules de Bourbon le prit pour médecin ordinaire, et pendant quatorze ans M. Hecquet morigéna la Princesse, l'accabla de sermons, rogna sur ses menus pendant les carêmes et vigiles, et régenta sa table en esprit de pénitence. Il était, d'ailleurs, du plus parfait désintéressement, fort charitable, dotant de pauvres filles, payant l'apprentissage de petits malheureux, soignant les pauvres avant les riches et beaucoup plus de pauvres que de riches ; tous les couvents, les prélats, réclamaient ses soins ; et lui, ramenait les âmes à Dieu par ses exhortations et par l'envoi de l'abbé du Guet, son ami. C'est Hecquet qui convertit le chirurgien Malaval, calviniste endurci.

Malade de la poitrine, perclus de rhumatismes, il dut résigner ses fonctions de médecin de la Charité et refusa celles de médecin de l'Hôtel-Dieu, qu'il ne pensait point pouvoir remplir convenablement. Plus ses forces diminuaient, plus il réservait aux misérables ce qui lui en restait ; mais il trouvait encore du temps à consacrer à l'étude, lisant, travaillant dans son carrosse entre deux visites, passant des nuits dans son fauteuil, accoudé à son bureau, dormant sur ses livres.

M. Hecquet avait deux bréviaires : l'Ecriture sainte et Baglivi ; deux *credo* : le symbole de Nicée et les principes iatromécanicistes ; il fit de la médecine physique, apostolique et morale ; il écrivit un volume sur l'*Indécence aux hommes d'accoucher les femmes, et de l'obligation aux femmes de nourrir leurs enfants, pour montrer par des raisons de physique, de morale et de médecine que les mères n'exposeront ni leur vie ni celle de leurs enfants en se passant ordinairement d'accoucheurs et de nourrices ;* et un gros traité fort rigoriste *des dispenses du carême dans lequel on découvre la fausseté des prétextes qu'on apporte pour les obtenir, en faisant voir par la mécanique du corps les rapports naturels des aliments maigres avec la nature de l'homme et par l'histoire, par l'analyse et par l'observation,*

leur convenance avec la santé (1). Ceci ne gênait guère notre auteur, végétarien convaincu (2), qui pendant plus de vingt-cinq ans ne vécut que d'herbes et de légumes ; il alla même jusqu'à proscrire les macreuses pendant la Sainte-Quarantaine, ne permettant aux fidèles que l'usage des grenouilles ; et il déclara que le tabac rompt le jeûne. Se priver de macreuses, passe encore, mais de prises ! Tous les priseurs protestèrent, et principalement les gens d'église, et il fallut que M. Andry, docteur régent, réhabilitât aux yeux des dévots d'innocents volatiles et la plante de Jean Nicot.

Ce n'est pas seulement au point de vue gastronomique et quadragésimal que M. Hecquet se forgeait des scrupules agressifs. M. Hecquet ignorait cette ironie douce qui est une forme de la bonté, la bonté qui n'est plus dupe ; il croyait au triomphe de la vertu et la prêchait avec un zèle austère et une âme indignée. Et il gémissait de voir à chaque instant, à la Faculté, la morale bafouée par la conduite de ses confrères et l'iatrophysique par leur enseignement. Impotent du bras droit, infirme des deux jambes, à tel point qu'il fallait le porter aux offices, il avait gardé, en dépit de la vieillesse, l'énergique intransigeance de son esprit : retiré chez les Carmélites du Faubourg Saint-Jacques, dont il était médecin depuis quarante-deux ans, il lançait de cette nouvelle Pathmos des libelles irrités et des prophéties apocalyptiques. En 1732, il dévoila toutes les vilenies médicales dans un livre intitulé : *Le brigandage de la médecine.*

Il les dénonça avec tant d'âpreté que les docteurs protestèrent ; l'ouvrage fut saisi, et le premier médecin du Roi, pris pour arbitre, dut se mêler de faire lever l'interdiction.

(1) En 1726 parut une *Lettre des docteurs de la Faculté de médecine à MM. les curés de Paris* : « La Faculté de médecine ayant eu connaissance des plaintes qui ont été faites depuis quelque temps par diverses personnes de considération et de piété sur la facilité avec laquelle on obtient des attestations pour se dispenser du carême, et sçachant que ces attestations abusives sont cause que l'abstinence ordonnée par l'Eglise n'a jamais été moins observée qu'aujourd'hui, elle se croit absolument obligée de vous informer de la source d'un tel désordre. » Et la Faculté demande que les attestations ne soient délivrées que par les médecins. Signé Andry, doyen, 5 mars 1726. — Pour pouvoir acheter de la viande en carême, il fallait alors une attestation du curé et d'un médecin.

(2) Le 18 mars 1723, Hecquet fit soutenir par le bachelier de l'Epine la thèse suivante : *An Creatoris et Naturæ legum imago carnis privii lex ? Aff.*

M. Hecquet, iatrophysicien, était l'ennemi acharné des iatrochimistes, il croyait en Bellini, en Borelli, en Pitcairne, en Baglivi, et point du tout en Sylvius ; il n'admettait pas que l'on pût expliquer les phénomènes normaux et pathologiques autrement que par les lois des mécaniques ; il se plaisait à répéter que dans l'organisme « tout se passe par voye de broiement et de trituration » (1), que l'état normal consiste dans un « juste rapport des liquides avec les solides » et que « tout est filtre dans nos corps, la santé elle-même n'est qu'une suite continuelle de filtrations » (2). Il tenait pour certain que la pression de l'estomac est de 12.951 livres, et que le cœur déploie chaque jour une force de sept milliards cinq cent soixante millions de livres pour pousser le sang au-delà des artères ; il se réjouissait de voir ces idées défendues aux Ecoles de médecine, sous les auspices de Michelet, par le bachelier Herment ; et sous sa propre présidence par les bacheliers Pépin et Martinenq (3). *An morbi a solidorum tritu ?* Le beau sujet ! Et Hecquet se hâte d'écrire un livre traitant *de la digestion des aliments et des maladies de l'estomac suivant le système de la trituration,* et un travail sur les *moyens de purger la médecine de sa grossièreté... où l'on anéantit la mémoire des fermens en faisant succomber la fermentation sous les coups du broiement.* »

Tout l'ordre social semblait à M. Hecquet menacé par de monstrueuses nouveautés ; les classiques prescrivaient la saignée du bras, les novateurs ne veulent plus que de celle du pied ; jadis la purgation s'administrait à la période de coction, à la fin des maladies : maintenant on purge, comme Dubois, à tort et à travers sans ménager les crises ; et au lieu du séné, bénin, bénin, on donne de l'émétique ; on assassine les gens de kermès à l'exemple de Chirac ; phlébotomie du pied, kermès, émétique, triple idole qui séduit aujourd'hui les jeunes médecins, adorateurs de Plutus, dédaigneux des vieux principes, ambitieux,

(1) *Explication physique et mécanique des effets de la saignée*, p. 19.
(2) *Ibid.*, pp. 1-2.
(3) *An potus interdicendus ægris? Neg.* Thèse de J. Herment, Bachelier ; président Michelet, premier médecin de S. M. catholique, 1704. — *An impeditæ transpirationi sanguinis missio? Aff.* Thèse de Pépin, bachelier ; président, Hecquet, 1704. — *An morbi a solidorum tritu? Aff.* Thèse de Martinenq ; président, Hecquet, 28 janvier 1712.

cupides, élégants, et férus de chimie! « Tous quittent la voye droite qu'Hippocrate a laissé en médecine, *Via inventa est*, tous s'écartent de ce chemin, *omnes declinaverunt!* Pas un n'y demeure, *non est usque ad unum!* » (1). Et cette médecine insane n'est qu'un brigandage : « *Quid sunt sine justitiâ magna bella, nisi magna latrocinia?* » Et M. Hecquet, citant la Bible et les Saints Pères, fulmine en prophète plus qu'en médecin, se croyant presque l'interprète du Très Haut et le Moïse d'un nouveau décalogue ; n'écrira-t-il pas un jour : *La médecine théologique ou médecine créée telle qu'elle se fait voir ici sortie des mains de Dieu?* (2) Et devant l'égarement d'un peuple infidèle, *aures habent et non audient!* Hecquet trouve l'avenir d'une noirceur effrayante! (3).

Le pis est qu'il avait en thérapeutique comme en pathologie un système dont il ne démordait point, système dûment raisonné d'après l'hydrostatique, l'hydrodynamique et « la puissance systaltique. »

La phlébotomie était à ses yeux la panacée universelle, le

(1) *Le brigandage de la médecine*, pp. 3-5.
(2) Paris, 1733, 2 vol. in-12.
(3) « Le goût général pour la saignée du pied, pour la purgation, pour les amers au commencement des maladies et pour le Kermès a gagné jusque dans les campagnes où, comme si c'étoit la boîte à Pandore, se sont répandus des milliers de maux par le moyen de ces méthodes nouvellement inventées. » (*Lettres en forme de dissertation*, p. 71).

M. Fagon, homme de cour, et fort poli, appelait Hecquet un lanceur de « sçavans paradoxes ». Mais M. de Haller ne traita pas beaucoup mieux Hecquet que Dupré d'Aulnay : *Ad superstitionem usque devotioni deditus, acris tamen in adversarios, ambiguarum phrasium, et laxi ratiocinii amator, parum eruditus, si Schelhammerus audiendus est.* Cependant, il y avait en lui autre chose que le janséniste austère, dévot et grincheux que l'on imagine : Hecquet était généreux à ses heures, et d'une générosité cordiale et délicate : un jour, il assistait à une vente de livres ; un confrère était là, guignant les piles, achetant quelques volumes d'une bourse légère : Vous en laissez de bons, dit Hecquet en le poussant du coude. — Hélas, oui! Ils me tentent, mais mon escarcelle... — Hecquet acheta le lot de bouquins convoité, et l'offrit à son interlocuteur.

Un autre médecin ayant laissé à sa veuve, pour tout héritage, sa bibliothèque, Hecquet s'en alla voir la dame et les livres. — Ah! dit la veuve, le docteur N... les aurait bien achetés, si ses ressources le lui avaient permis, et cet argent m'eût aidée à vivre. — Qu'à cela ne tienne, dit Hecquet, voilà la somme ; expédiez-les à N...

Hecquet, qu'on appelait à l'étranger « l'Hippocrate français » était en relations suivies avec Baglivi, Vallisneri, Boerhaave, Morgagni, Ruysch, Fr. Hoffmann, Pitcairne, qui le tenaient en haute estime.

Hecquet mourut le 11 avril 1737, à l'âge de 76 ans.

remède le mieux approprié aux maux qui menacent la vieille humanité. De tous ces maux il n'en est point de plus dangereux que le défaut de transpiration, car la fonction sudorale est un merveilleux moyen de défense pour l'organisme : elle filtre en un jour plus de superfluités que les autres appareils excréteurs en quinze, le taux journalier de la perspiration étant de 4 livres, selon Hecquet, et le poids des autres excrétions de 4 onces. Que la sueur diminue, et voilà le sang surchargé, ralenti, et le cœur s'exténue à pousser un liquide si alourdi : car déja pour chasser le sang au-delà des artères, la myocarde déploie normalement en 24 heures une force de 7.560.000.000 de livres ; qu'il manque par systole 1/4 de grain à la transpiration, cela fera par jour 9 onces de rétention ; et peu à peu la quantité du sang augmente et l'on peut concevoir que cette quantité puisse ainsi doubler pour juger de l'effort imposé au muscle cardiaque. On ne saurait accroître l'énergie du cœur, soit ; mais on peut diminuer de moitié le volume du sang, et la saignée s'y prête merveilleusement. *Ergo,* conclurons-nous avec le bachelier Pépin, élève de Hecquet, *impeditæ transpirationi sanguinis missio.*

Un auteur vulgaire nous proposerait bien alors les diaphorétiques : erreur ! « C'est déranger l'ordre des fonctions, leur suite, leur retour, et à la place de cette union parfaite et de cette cadence qui charme dans l'estat de santé faire succéder le désordre, le tumulte, la sédition. ». Les purgatifs, peut-être ? Mais M. Hecquet n'est pas de ces auteurs exclusivistes qui rattachent toute la pathologie aux fermentations intestinales ; laissez ces légendes de levains, d'acides, aux iatrochimistes, aux « philosophes mitrons », aux médecins « bouillans de levain » ; peu importe la stagnation des fèces, incapables de résorption, résidus inoffensifs du superflu alimentaire. Les diurétiques ? Encore de mauvais « substituts » de la saignée ; leur effet est lent, même Hecquet les a vus amener l'anurie ! En vérité, ce n'est ni l'intestin ni la vessie qu'il faut vider, ce sont les vaisseaux. Le constipé n'inquiète pas notre docteur, mais la rétention sudorale le terrorise. Vite, un barbier et sa palette et sa lancette !

Il y a des timides que cette théorie effraye : Hecquet, d'un mot, les rassure : la saignée ne ruine jamais les forces, même

copieuse ; « rien ne pullule tant que le sang » et il en faut si peu pour subsister ! « Que d'animaux qui vivent avec peu ou point de sang ! » (1)

Ces propos que l'on retrouve dans la bouche du docteur Sangrado, firent beaucoup rire M. Nicolas Andry, docteur en médecine, helminthologiste et critique au *Journal des Sçavans*. Il ne donna du livre de M. Hecquet qu'une analyse modérément enthousiaste. Hecquet riposta dans un libelle assez vif pour que la censure refusât de le contresigner : il dut le faire imprimer à l'étranger, à Chambéry, sous le voile de l'anonyme, et débiter clandestinement ; il déclarait que « quelques-unes de ces heures que le journaliste prodigue à méditer sur la vermine employées à l'étude des Borelli, des Bellini, des Baglivi, des Pitcarne lui auroient épargné bien des bévues » (2).

A son tour, M. Andry, homme caustique, releva impitoyablement dans la doctrine de Hecquet des impossibilités, un parti-pris de mathématique imposant au myocarde d'invraisemblables travaux d'Hercule, une outrance de système à effarer même des médecins naïfs : mais « quand ils auront appris de M. Hecquet qu'un malade n'ayant rien à faire que de ne point mourir, il ne lui faut pour vivre ni plus de sang ni plus de force qu'à un homme endormi, ils reviendront sans doute de leurs frayeurs » (3).

(1) Dupré d'Aulnay est l'auteur d'un pamphlet anonyme intitulé : *Réception du docteur Hecquet aux Enfers*, La Haye, 1748.

Caron accueille Hecquet en ces termes : « Je me suis bien imaginé que vous étiez malade, car depuis huit jours mon péage a diminué de plus d'un vingtième. » Le docteur passe le Styx, inquiet de paraître devant Minos qui, sans doute, est « entiché de l'ancienne médecine, ennemi de la saignée. » En effet, le terrible tribunal lui reproche : « 1° D'avoir assassiné tous les malades qu'il a traités, quoi qu'il sçût la théologie et la géométrie. 2° D'avoir publié sa mauvaise doctrine sous un titre pompeux (*Médecine théologique*) quoique écrit d'un style bas et malsonnant, encore qu'il sçut la musique. 3° De l'avoir cependant annoncée sur un ton qui a séduit tous les jeunes médecins, lesquels ont adopté et enchéri sur le système pernicieux des fréquentes et copieuses saignées. 4° D'avoir préféré pour la perfection de son état la science des nombres à la chimie. 5° D'avoir insulté aux Philosophes hermétiques en général, et en particulies aux modernes tels que Paracelse, ses disciples, prosélytes et amateurs de la sagesse. 5° D'avoir nié les principes chimiques avec des expressions hardies, insolentes, sans en connoître seulement les termes ni les opérations non plus que l'essence de la nature. »

(2) *Explic. phys. et méc. des effets de la saignée... Réponse au journaliste*, p. 204.

(3) *Remarques de médecine*, p. 15.

Le livre de M. Hecquet n'était au fond que l'expression d'une rancune d'iatrophysicien contre les chimistes ; ce qui le choquait davantage, c'était la prétention d'Andry d'attribuer la diminution de la diaphorèse à un épaisissement du sang par les acides, ces acides dont M. Hecquet passait sa vie à nier l'existence. Il eût même accordé, sans cela, quelques mérites à la purgation, en dépit de ceux de la saignée, la purgation ayant pour effet de rétablir « l'équilibre » des liqueurs par l'ébranlement des parties.

M. Hecquet admirait en tout l'équilibre et la symétrie ; et ce qu'il prisait le plus dans l'hématologie, c'était son obéissance aux lois de l'hydrostatique. Mais dans ces principes d'allures rigoureuses que les iatromécaniciens se plaisaient à appliquer aux phénomènes de la vie, il y eut place pour de nombreuses contestations, et ce fut leur châtiment. Hecquet ergota toute sa vie, et une fois débarrassé d'Andry, il disputa non moins amèrement contre des savants qui, entichés des mêmes théories que lui-même, concevaient néanmoins d'une façon différente le mécanisme régulateur du sang et les effets de la saignée.

M. Hecquet n'était pas partisan de la saignée du pied, principalement au début de la petite vérole où il ne la prescrivait guère qu'en cas de phrénésie déclarée. A son idée, la saignée du pied, vidant les vaisseaux périphériques, amène une déplétion brusque, un affaissement, un resserrement des vaisseaux centraux, suivis d'un ralentissement des fluides, et de congestions néfastes ; de plus, la saignée du pied évacue beaucoup plus de lymphe que la saignée du bras ; en spolie les artères qui filtrent le suc nerveux au niveau de l'écorce cérébrale, et cette insuffisance d'esprits amène la langueur, la dépression sanguine, et l'atonie de la force systaltique. Et quand M. Hecquet sentit venir sa fin, il voulut que sa mort fût un dernier acte de foi en ces bons principes : il se fit saigner par quatre fois, mais au bras ; et il s'éteignit satisfait.

A son arrivée à la porte du séjour des bienheureux, saint Pierre lui aura dit, je gage : « Hé ! hé ! Voici M. Hecquet ! Il sent un peu le fagot, car il était fort bien avec ces messieurs de Port-Royal qui ne sont point chez nous en odeur de sainteté, et il a bien mal traité ses confrères et les disciples du grand saint

Côme, mon collègue... Mais enfin, à défaut de charité, il avait la foi, vertu que nous appelons ici théologale ; et puis il n'était point de l'Académie, cela est à considérer. Entrez donc, monsieur Hecquet, parmi les hommes de mérite. »

II

De son vivant, M. Hecquet fut, sur le point d'élection de la phlébotomie, contredit par M. Sylva qui trouvait à la saignée basse toutes sortes d'avantages ; la petite vérole étant à son avis une effervescence du sang produite par un levain âcre, corrosif, subtil, et menaçant principalement le cerveau, il convenait d'évacuer au plus tôt une partie de ce levain en dérivant du même coup le sang vers les membres inférieurs par l'ouverture de la veine saphène; ainsi prévenait-on les complications encéphaliques ; une saignée du bras eût au contraire dérivé le sang vers la veine cave supérieure, donc vers les vaisseaux de la tête, chose néfaste en imminence de phrénésie. Au surplus, Sylva invoquait l'exemple des médecins espagnols, toujours fidèles à la phlébotomie du pied. — Sans doute, sans doute, répondait M. Hecquet ; mais n'oubliez pas la latitude : les Espagnols suent plus que les Français, et leur sang a l'habitude de se porter plus abondamment à la peau ; et il est plus fluide parce que les gens de cette nation sont plus sobres, et d'esprit plus tranquille que les Parisiens. Mais ces arguments ne parurent point convaincants à M. Sylva, qui les apprécia durement :

« Quelque réputation qu'ait un auteur, ses jugements ne peuvent estre de poids que lorsque ses décisions sont le fruit de ses lumières ; mais quand la prévention se montre à découvert, on sent que ne voyant qu'à travers des préjugez la supériorité d'esprit qu'il a sur les autres hommes ne peut estre qu'en pure perte ; elle ne peut servir au plus qu'à donner à l'erreur des apparences qui la rendent ou moins choquante ou plus difficile à demesler ; mais quand on l'apperçoit malgré

cela elle humilie l'homme en luy apprenant qu'une profonde érudition ne peut garantir la raison la plus mâle des pièges que l'erreur luy tend incessamment. et quoyque ce malheur ne soit pas rare, on est toujours surpris que des sçavans du premier ordre soient réduits par un préjugé au sort et au niveau des médiocres. (1) »

C'est que M. Sylva avait approfondi l'étude des effets, un peu hypothétiques parfois, qu'on attribuait alors à la phlébotomie. « Il faut distinguer, dit-il, dans toutes sortes de saignées, trois différents effets qu'elles produisent toujours : 1° elles vuident une certaine quantité du sang qui est contenu dans les vaisseaux, c'est *l'évacuation*; 2° elles attirent une plus grande quantité de sang dans la partie d'où l'on saigne et dans les parties voisines qui reçoivent le sang du même tronc d'artère ; c'est la *dérivation* ; 3° enfin en déterminant le sang vers la partie d'où l'on saigne et dans les parties voisines, elles le détournent d'autant des parties plus éloignées qui reçoivent le sang par des vaisseaux opposés ; c'est la *révulsion.* » Si donc, en tant qu'*évacuation*, la saignée est indifférente, elle ne l'est plus comme *dérivatif* et *révulsif;* il y faut un choix, et c'est pourquoi M. Sylva voulut déterminer « la révulsion et la dérivation que chaque saignée doit opérer » et fixer « les différentes parties à l'égard desquelles elle doit les produire ».

« J'ay conclu de là, dit-il, que la saignée du bras estoit toujours révulsive à l'égard des parties inférieures qui reçoivent le sang du tronc de l'aorte descendante, et qu'elle convenoit toujours par conséquent dans l'inflammation ou dans les dispositions inflammatoires de ces parties, et que par les mêmes raisons aussi la saignée du pied qui estoit toujours révulsive à l'égard des parties supérieures où le sang estoit porté par les rameaux supérieurs de l'aorte convenoit toujours de même quand ces parties estoient attaquées ou menacées d'inflammation... Conformément à cette doctrine, j'ay condamné l'usage de la saignée du pied toutes les fois qu'on devoit prévenir ou guérir des inflammations dans les viscères du bas-ventre ou dans les extremitez inférieures ; mais par les mêmes raisons aussi j'ay blamé la saignée du bras dans les maladies inflammatoires qui attaquent ou qui menacent le cerveau ou les extrémitez supérieures. En un mot, la saignée

(1) *Tr. de l'us. des diff. sortes de saignées*, t. II, pp. 88-89.

dérivative ne doit estre mise en usage que quand il s'agit d'appeller une plus grande quantité de sang dans la partie d'où l'on saigne et dans les parties voisines qui reçoivent le sang du même tronc artériel, et ce cas là ne se présente jamais à ce que je crois que dans les femmes, lorsqu'il est question de rappeler ou de maintenir leurs évacuations naturelles trop paresseuses ou peu abondantes, ou lorsqu'il s'agit de retablir un écoulement salutaire d'hémorrhoïdes supprimées. »

Aussi la saignée du pied sera-t-elle excellente « dans la fièvre continue ardente, dans la fièvre maligne, et surtout dans la fièvre qui précède l'éruption de la petite vérole, pour prévenir ou dissiper par des révulsions ménagées à propos des transports au cerveau qui sont si dangereux et si ordinaires dans ces maladies. » (1)

Telles étaient les idées de M. Sylva, et il en fit un docte traité, à peu près comparable à un volume de physique ou de géométrie, avec théorèmes, corollaires, formules, lois sur les calibres, les vitesses, les résistances, les distances, un vrai cours d'hydrostatique.

Mais il était en ce temps-là dans la ville de Mantes un humble chirurgien qui s'appelait Quesnay, et les propositions de Sylva le choquèrent comme elles choquèrent Sénac (2) ; il entreprit de le réfuter. Il considérait comme un mythe la révulsion telle que la comprenait Sylva, cette révulsion merveilleuse qui, par un effet de bascule déréglée, projetait vers le segment saigné une masse de sang considérable, soustrayait aux vaisseaux opposés plus de liquide que la phlébotomie même n'en évacuait, vidant ceux-ci, engorgeant ceux-là. Tout ce que l'on peut dire, c'est que, dans l'unité de temps, il a passé plus de sang dans le département vasculaire piqué, parce que « le sang qui s'échappe par la saignée laisse un vide qui diminue beaucoup la résistance à l'égard du sang qui est le plus voisin de ce vide ; celui-ci doit donc couler plus promptement vers cet endroit qui est vide et abandonner plus promptement la place qu'il occupe à celui qui le suit immédiatement ; ainsi successivement dans toute la conti–

(1) Sylva, *loc. cit.* Préface, *passim*.
(2) Sénac écrivit contre les théories de Sylva les *Lettres de Julien Morisson sur le choix des saignées*, Paris, 1730, in-12.

nuité du liquide. La course de ce liquide doit donc être accélérée dans tous les vaisseaux qui communiquent avec la veine piquée ».

Cette accélération, ou dérivation, est le seul effet réel ; mais les vaisseaux sont également pleins de part et d'autre, ils ne le sont ni plus dans le segment saigné, ni moins dans le segment opposé ; la spoliation se répartit uniformément sur toute la canalisation ; « la quantité de sang qui passe dans les vaisseaux où il y a révulsion de moins qu'ils n'en auraient reçu sans la saignée doit être justement égale à la part de l'évacuation qu'ils doivent porter pour leur part » (1) ; la révulsion n'existe donc pas, elle se confond avec l'évacuation, et le seul phénomène à noter du côté saigné, c'est la dérivation, question de vitesse plus que de quantité. C'est dire qu'il est indifférent de saigner au bras ou au pied, et les partisans de la phlébotomie haute, qui raisonnent aussi mal que leurs adversaires, soignent tout aussi bien leurs malades, puisque c'est l'évacuation qui importe et non le lieu où on la fait.

Quesnay mit aussi en lumière un phénomène négligé par Sylva : à côté de la dérivation *directe*, qui intéresse l'artère origine de la veine piquée, aux dépens de l'artère opposée, il y a une dérivation *latérale* qui se produit entre le point piqué et le cœur, dans les veines afférentes. Si la ligature du membre est serrée, la dérivation est *toute* latérale ; si le lien est lâche, la dérivation directe reprend de l'importance. Plus les veines collatérales débouchent près de la piqûre, plus elle subissent l'influence de la dérivation ; plus elles se rapprochent du cœur, moins elles en ressentent l'effet, parce que les afflux veineux plus nombreux au voisinage des gros troncs collecteurs annihilent l'effet du vide en aval de la saignée.

Le livre de Quesnay (2) tomba un jour sous les yeux de

(1) Quesnay, *loc. cit.*, p. XV.
(2) Quesnay, *loc cit.*, p. 119.
François Quesnay naquit à Mérey le 4 juin 1694 ; son pére était avocat à Montfort l'Amaury ; jusqu'à douze ans, il vécut aux champs, n'ayant pour toute instruction que les précéptes de la *Maison rustique*, son livre de chevet ; il apprit alors le latin avec le curé de Mérey, s'enthousiasma plus tard pour la *Recherche de la vérité* du P. Malebranche, puis pour la science chirurgicale ; apprentif à seize ans chez un chirurgien de village, il vint ensuite à Paris apprendre la chirurgie et l'anatomie ; il

La Peyronie; le chirurgien le feuilleta avec intérêt, voulut en connaître l'auteur, et apprit que Quesnay allait parfois à Saint-Germain chez le maréchal de Noailles ; il l'y rencontra en effet, fut charmé de l'entrevue, et le recommanda au duc de Villeroy ; Quesnay ne tarda pas à être nommé chirurgien aux rapports de la prévôté de l'hôtel du Roi ; ce qui l'agrégeait au corps de Saint Côme comme membre de la maison du Roi ; le 17 juin 1740, Louis XV le promut secrétaire de l'Académie de chirurgie, et Quesnay prit part à la rédaction du premier volume des mémoires de cette compagnie. En 1744, il accompagna à l'armée son protecteur Villeroy, et profita de l'arrêt des opérations lors de la maladie du roi à Metz pour se faire recevoir, en passant, le 9 septembre, docteur en la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson ; sa thèse fut une dissertation *de affectibus soporosis in genere*. En dépit de ce titre, il soutint de toutes ses forces les chirurgiens de Saint-Côme contre la Faculté de Paris, secondant La Peyronie, publiant aux phases décisives du grand procès d'importants mémoires en faveur de ses amis.

Quesnay était un homme d'une discrétion profitable ; un jour, le duc de Villeroy, qu'il suivait, accompagnait la comtesse d'Estrades, amie de Mme de Pompadour, et maîtresse du comte d'Argenson ; dans sa voiture, la comtesse fut prise d'une attaque

habitait dans la maison du fameux graveur Cochin le père, et en profita pour s'exercer au dessin, si profitable aux anatomistes. Ses études finies, il s'établit à Orgeru, où il s'occupa de botanique. En 1718, il se présenta, comme aspirant à la maîtrise, devant les chirurgiens de Mantes ; ils évincèrenl ce concurrent dangereux, mais Quesnay retourna à Paris et se fit recevoir à St-Côme maître en chirurgie pour Mantes ; il y fut chirurgien de l'Hôtel Dieu, et renommé dans l'art obstétrical. En 1730 il réfuta les théories de Sylva sur la saignée ; sur la recommandation de La Peyronie, il fut attaché au duc de Villeroy, chez lequel il composa son *Essai physique sur l'économie animale*. Il devint ensuite professeur à Sait-Côme, puis (1749) à la mort de Sidobre, médecin consultant de Louis XV, et médecin de la Pompadour ; en 1752, premier médecin ordinaire du Roi et médecin du grand Commun ; puis associé de l'Académie des sciences de Paris, de la Société royale de Londres, membre de l'Académie des sciences et belles lettres de Lyon. La lecture des ouvrages du marquis de Mirabeau, avec lequel il se lia, le tourna du côté des sciences économiques, et c'est alors qu'il composa sa *Physiocratie*, sa théorie de l'impôt, et devint le chef des économistes. Homme très tolérant, très franc, de mœurs sévères, il vivait à la Cour en cénobite. Il mourut à Versailles, religieusement, le 16 décembre 1774, âgé de 80 ans ; il laissait peu de fortune. Son fils s'exila dans ses terres de Saint-Germain de Beauvoir en Nivernais ; sa fille avait épousé Hévin, premier chirurgien de Madame.

d'épilepsie : Villeroy effrayé appelle Quesnay qui renvoie tout le monde, et dit qu'il ne s'agit que d'une crise de nerfs, exigeant le calme et la solitude. Revenue à elle, Mme d'Estrades remercia le médecin d'avoir sauvegardé le secret de sa terrible maladie. Mme de Pompadour, bientôt, prit Quesnay pour médecin, et lui fit obtenir, à la mort de Sidobre, la charge de médecin consultant du Roi (1749) ; Quesnay habita dès lors à Versailles, tout près des appartements de la favorite, un petit entresol où il aimait à réunir quelques gens de lettres et quelques personnes de la cour et l'on y parlait fort librement, le cercle étant restreint et discret. On y voyait Marmontel, que Quesnay voulait absolument initier aux mystères de l'économie rurale ; le littérateur n'y comprenait rien et approuvait en silence, pour ne point désobliger son interlocuteur, dont il escomptait l'appui auprès de Mme de Pompadour ; et lorsqu'un nouvel arrivant survenait, Marmontel le jetait en proie au terrible économiste et s'allait cacher dans un coin pour échapper à ces dissertations rébarbatives. A côté, chez la favorite, dit Marmontel, « on délibérait de la paix, de la guerre, du choix des généraux, du renvoi des ministres ; et nous, dans l'entresol, nous raisonnions d'agriculture, nous calculions le produit net, ou quelquefois nous dînions gaiment avec Diderot, d'Alembert, Duclos, Helvétius, Turgot, Buffon ; et Mme de Pompadour ne pouvant pas engager cette troupe de philosophes à descendre dans son salon, venait elle-même les voir à table et causer avec eux (1). »

Quesnay vivait là, retiré, libre et franc d'allures, et pouvant l'être, car il ne se mêlait point d'intrigue ; il voyait encore Mme d'Estrades, alors qu'elle s'était brouillée avec la Pompadour, et ne s'en cachait point. Et quand la d'Estrades et d'Argenson voulurent faire supplanter la favorite dans le cœur du roi par Mme de Choiseul, Quesnay les entendit crier victoire dans le salon même de d'Argenson. — « Qu'en dites-vous, docteur ? — Monsieur le Comte, repartit Quesnay, j'ai été attaché à Mme de Pompadour dans sa prospérité, je le serai dans sa disgrâce. » Il s'en alla, et ne parla jamais de ce qu'il avait entendu. Mais il garda son entresol à Versailles, car sa protectrice con-

(1) *Mém. de Mme du Hausset*, p. 94.

serva son empire sur Louis XV ; pour lui, il ne rêvait qu'aux moyens de perfectionner l'agriculture ; il aimait à parler de la campagne avec Mme de Pompadour, qui y avait été élevée, et de la condition des paysans. Lorsque le marquis de Mirabeau, l'*ami des hommes* et l'ami de Quesnay, fut emprisonné à Vincennes pour sa *Théorie de l'impôt* (1760), Quesnay, au désespoir, fit tout ce qu'il put pour obtenir en sa faveur l'intercession de Mme de Pompadour auprès du Roi. Quesnay se sentait mal à l'aise devant le monarque, et ne le dissimulait point à sa maîtresse. — « Il est si bon, pourtant, disait la favorite — Madame, répondit Quesnay, je suis sorti à quarante ans de mon village et j'ai bien peu d'expérience du monde auquel je m'habitue difficilement. Lorsque je suis dans une chambre avec le roi, je me dis : voilà un homme qui peut me faire couper la tête et cette idée me trouble. — Mais la justice et la bonté du roi ne devaient-elles pas vous rassurer? — Cela est bon pour le raisonnement, dit-il, mais le sentiment est plus prompt (1) ».

M. Quesnay aurait fait un mauvais courtisan ; d'ailleurs, il n'avait point d'ambition, et son esprit positif dédaignait les vains honneurs. Un jour qu'il avait escorté la Pompadour à Choisy il se mit à badiner avec Mme du Hausset, et à lui conter qu'en rêve un enchanteur lui avait donné de la poudre de perlinpinpin, poudre précieuse qui attire à son possesseur les offres les plus obligeantes, les plus gracieuses politesses. — « Ah ! j'en voudrais bien, soupira Mme du Hausset, — Mais, dit le docteur, cette poudre, c'est l'argent que vous méprisez. Dites-moi de tous ceux qui viennent ici quel est celui qui fait le plus d'effet? — Je n'en sais rien, lui dis-je — Eh bien ! c'est M. de Montmartel qui vient quatre ou cinq fois l'an. — Pourquoi est-il si considéré ? — Parce qu'il a des coffres pleins de poudre de prelinpinpin ». Il tira quelques louis de sa poche. « Tout ce qui existe est renfermé dans ces petites pièces qui peuvent vous conduire commodément au bout du monde. Tous les hommes obéissent à ceux qui ont cette poudre et s'empressent de les servir. C'est mépriser le bonheur, la liberté, les jouissances de tout genre que de mépriser l'argent. » — Un

(1) *Mémoires*, p. 94.

cordon bleu passa sous les fenêtre et je dis : « Ce seigneur est bien plus content de son cordon que de mille et mille de vos pièces. » — « Quand je demande au roi une pension, reprit Quesnay, c'est comme si je lui disais : donnez-moi un moyen d'avoir un meilleur dîné, d'avoir un habit bien chaud, une voiture pour me garantir de la pluie et me transporter sans fatigue. Mais celui qui lui demande ce beau ruban, s'il osait dire ce qu'il pense, dirait : J'ai de la vanité et je voudrais bien quand je passe voir le peuple me regarder d'un œil bêtement admirateur, se ranger devant moi : je voudrais bien, quand j'entre dans une chambre, produire un effet et fixer l'attention de gens qui se moqueront peut-être de moi à mon départ ; je voudrais être appelé monseigneur par la multitude. Tout cela n'est-il pas du vent ? Ce ruban ne lui servira de rien dans presque tous les pays : il ne lui donne aucune puissance ; mais mes pièces me donnent partout les moyens de secourir les malheureux. Vive la toute puissante poudre de prelinpinpin. (1) » !

Louis XV, qui rentrait avec Mme de Pompadour, avait tout entendu derrière la porte ; il pénétra en riant et criant : « Docteur, vive la poudre de prelinpinpin ! Pourriez-vous m'en procurer ? » Mme de Pompadour se mit à rire, et aussi M. de Gontaut à l'exemple du Roi.

Il arriva à Quesnay de rendre au monarque un service dont ce dernier ne se vanta point. Une nuit, Mme de Pompadour, dans le plus grand négligé, courut affolée réveiller sa femme de chambre, Mme du Hausset : « Venez vite, le roi se meurt ! » — Le roi, en effet, pris d'une indigestion intempestive au cours de sa nocturne escapade, haletait, geignait à fendre l'âme ; on alla chercher Quesnay, sans bruit, comme pour une indisposition de Mme de Pompadour ; le médecin se précipita, fit avaler au malade des gouttes du général de la Motte : réconforté en outre par trois tasses de thé, Louis XV passa sa robe de chambre et regagna son appartement, au bras de Quesnay en tenue sommaire, tandis que la favorite, dont la toilette ne l'était guère moins, tremblait du danger couru, dans les bras de Mme du

(1) *Ibid.*, p. 57-58.

Hausset. Le secret en fut bien gardé, mais, dit Quesnay, « si le roi avait eu soixante ans, cela aurait pu être sérieux ! »

III

M. Sylva, l'adversaire de Quesnay, était, dans sa partie, un homme plus en vue : il eut une des plus grosses clientèles de Paris, et cette faveur remontait à l'année 1721. On l'avait alors appelé, auprès du jeune Louis XV, malade aux Tuileries. La situation était grave, des bruits malveillants couraient. On se rappelle la scène rapportée par Saint-Simon : le duc d'Orléans, tout triste, inquiet, renfoncé dans le coin de la cheminée, surveillant l'enfant, auquel l'apothicaire Boulduc faisait avaler une potion ; et la duchesse de la Ferté, écho indiscret des racontars publics, criant à l'oreille de Saint Simon, si haut qu'il craignit que le malade n'entendît : « Il est empoisonné ! Il est empoisonné ! » (1).

Le duc de Bourbon, accouru de Chantilly, couchait, ainsi que le maréchal de Villeroy, dans la chambre de Louis XV, où veillait aussi le premier médecin Dodart. Le 1er août 1721, Dodart, le médecin ordinaire, Boudin et Helvétius son survivancier, Thevet (Terray) médecin de Madame, Falconet le père décident de faire saigner le roi dans l'après-midi ; Maréchal obéit, mais la fièvre persiste ; à dix heures du soir, les docteurs se réunissent, suivis de Maréchal et de La Peyronie, en présence du duc de Bourbon et de Villeroy ; Helvétius, seul de son avis, demande et obtient qu'on fasse la phlébotomie au pied ; Maréchal qui venait de déclarer que « s'il n'y avoit qu'une lancette en France, il la casseroit pour ne pas faire cette saignée » (2), se chargea pourtant de l'opération qui réussit parfaitement : la nuit fut tranquille. Le lendemain 2 août, on rappela les médecins auxquels se joigni-

(1) *Mém.* de Saint-Simon, éd. Chéruel et Regnier, t. XVII, pp. 259-260.
(2) *Mém.* de Duclos, p. 578. *Le Mercure* appelle Terray Thevet.

rent Burlet, gendre de Dodart, médecin de la princesse douairière de Conti, Falconet le fils, Molin, Sylva ; ils prescrivirent une purgation pour chasser les restes de l'humeur morbifique. Le 4 août, Louis XV était rétabli, et le duc de Villeroy l'amenant au balcon des Tuileries où le réclamaient les acclamations de la multitude, lui disait : « Voyez donc, mon maître, tout cela est à vous ! »

Sylva retint cette leçon de thérapeutique ; elle lui valut d'ailleurs une pension de 1.500 livres ; la saignée du pied trouva désormais en lui le fervent adepte que nous avons vu. Il se lança à la Cour, et mit au service de son ambition toute sa souplesse native et les dehors les plus charmeurs ; les sourires les plus accueillants égayaient sa face bistrée de Juif portugais ; il courtisait les belles dames, et aussi leurs soubrettes ; il était toujours de leur avis, édulcorait ses conseils et ses potions, parfumait ses juleps, dorait ses pilules, et glissait dans ses ordonnances des recettes de beauté ; il y gagnait de nombreuses bonnes fortunes, en profitait sans scrupules, s'en vantait, et considérait volontiers son cabinet comme un boudoir. Sa femme, fille de Me Prévost, procureur au Châtelet, lui rendait ses infidélités avec usure, et le ruina ; mais il eut le plaisir de l'enterrer, ce qui le consola d'avoir manqué la place de premier médecin du roi. Il mourut le 9 août 1742.

« C'est, dit le duc de Luynes, une grande perte pour Paris en général et pour beaucoup de gens qui avoient confiance en lui. Silva avoit beaucoup d'esprit, beaucoup de science et d'expérience ; sa conversation étoit fort amusante, on la désiroit presqu'autant que ses remèdes. Quand la maladie n'étoit pas considérable il avoit le talent de contenter ceux de ses malades qui aimoient les remèdes sans en avoir besoin, en leur faisant croire qu'il leur en donnoit. Il étoit un des quatre médecins consultants du roi (1). »

(1) *Mém.* du duc de Luynes, t. IV, p. 205. — Jean-Baptiste Sylva, issu d'une famille de souche portugaise, naquit le 13 janvier 1682 à Bordeaux où son père était médecin. Il étudia la médecine à Montpellier, sous Chirac, y fut reçu docteur en fevrier 1702 à l'âge de 19 ans, vint à Paris, fut protégé par Helvétius le père, et s'installa dans la maison de l'apothicaire Dubalin, où il s'adonna à l'étude de la chimie et de la pharmacie ; il habita ensuite chez le procureur au Chatelet Prévost dont il épousa la fille en 1710 ; il fut reçu docteur de la Faculté de Paris le 21 novembre 1712. (*An medicina ope succi limonum variolis medetur? Parentem habet*

L'exemple du roi Louis XV n'avait pas suffi à départager les médecins sur le compte de la saignée du pied, et plus d'une fois, en consultation, les Esculapes se chamaillèrent à ce propos. En 1763, la fille de Mme d'Epinay, Pauline, tomba gravement malade, si gravement que l'on décida de convoquer plusieurs représentants de la Faculté ; Mme d'Epinay voulait Gatti ; mais, écrit-elle à son fils :

« Toute la famille ne pensant pas de même sur Gatti, j'ai appelé le médecin qu'elle a désiré qui est un nommé Baury, et comme je savais le peu de cas que l'on fait de ce Baury, j'en fis appeler un troisième qui est Bordeu. Celui-ci consentit à une consultation qui se fit en présence de la famille ; Baury fut d'avis d'une troisiéme saignée du pied, Gatti fut de l'avis contraire et soutint qu'elle était au moins dangereuse si elle n'était pas pire. Baury soutint que si on attendait seulement quatre heures pour la faire, il serait trop tard. Gatti répliquait : « Si on la fait, il y a trente à parier qu'elle ne la soutiendra pas. » Toute la famille dans cette indécision penchait pour l'avis de Baury et m'exhortait à m'y ranger. Je déclarai que comme ni l'un ni l'autre ne répondait de la sauver, je suivrais l'avis de Gatti, et je déclarai que je ne consentirais pas à la saignée. Bordeu arriva, qui fut complètement de l'avis de Gatti, elle ne fut pas saignée. Je congédiai M. Baury, de sorte que je dois la vie de votre sœur à Bordeu et à Gatti, et au courage que j'ai eu de tenir tête à tout le monde (1) ».

Hippocratem ?) Il soigna et guérit la femme du peintre Fontaine, puis, à Arras, le duc de Beauvilliers qu'il rétablit en le faisant saigner au pied. En 1721, il fut convoqué auprès de Louis XV, qui bénéficia du même traitement. En 1724, il succéda comme médecin consultant du Roi à Boudin, démissionnaire pour cause de maladie, mais il lui en laissa les appointements. On l'appela à Munich pour l'électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel-Marie, malade. En 1738, il donna ses soins au Dauphin, atteint d'un abcès à la joue, et fut anobli. La même année il fut appelé avec Molin au chevet du cardinal de Fleury. En 1740, il ne ne put sauver à Chantilly, le duc de Bourbon dont il était le médecin, ni en 1741, Mme de Vintimille. M. Sylva, écuyer, membre de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Bordeaux, mourut le 9 août 1742 laissant un fils, conseiller, et une fille. Au bas de son portrait, gravé d'après le tableau de H. Rigaud, on lit :

Il charmoit les esprits par ses traits éloquens,
Et portoit dans ses mains les trésors de la vie.
Admiré du public et recherché des grands
Il se rendit célèbre et terrassa l'envie.

(1) Mme d'Epinay à son fils, Paris, 1er mars 1763, cité par L. Perey et G. Maugras, *Dernières années de Mme d'Epinay, son salon et ses amis*, Paris, 1883, pp. 287-288.

Il s'agit probablement de Borie, docteur de la Faculté de Paris, qui demeurait alors rue de l'Arbre-Sec.

IV

M. Marteau (1) était médecin et il avait un système : l'hématophobie. Autant la saignée, jadis chère à Hecquet, était recommandée, exagérée par Chirac, Besse, Molin, Sylva, Quesnay et autres autorités, autant le docteur Marteau la dépréciait et l'abhorrait : et ce, par raison vétérinaire et statistique. En 1745, une épizootie sévissait dans les étables de Paris ; le gouvernement it appel aux lumières du doyen de la Faculté de médecine, et d'urgence, des docteurs escortés d'exempts de police s'en allèrent visiter les étables pestiférées. Marteau n'était pas délégué, mais il avait un système ; il courut après ses collègues, et les conjura de ne point faire saigner les animaux malades ; les docteurs rirent, les saignèrent et les tuèrent. Le docteur Marteau gémit, acheta une vache malade, ne la saigna point et la guérit. Les confrères jaloux visitèrent ce ruminant, le trouvèrent en bon état, le saignèrent, le remirent dans la crèche contaminée ; la pauvre bête mourut victime de l'*invidia medicorum* et l'on cria partout que le système de Marteau ne valait rien.

Les voyages forment la jeunesse et aussi les médecins ;

(1) Louis-René Marteau, né à Paris en 1710, maître ès arts de 1733, soutint en 1734 une thèse de baccalauréat en théologie, puis il s'enticha d'architecture et visita les monuments des principales villes de France, d'Italie et d'Angleterre ; de retour en France, il se fit recevoir docteur en médecine à Caen en 1742, regagna la capitale et l'on vit s'asseoir sur les bancs de la Faculté de Paris l'abbé Marteau *Acolythus parisiensis*, *Doctor medicus Cadomensis*. Il soutint sa première thèse en 1743 sous la présidence de Malouin (*An ad sanitatem musice ? Aff.*), les autres en 1744 ; le 26 mars 1745 il se présenta à l'acte doctoral (*Au auspicanda icteri curatio a jusculis amaris ? Venœ sectione ?*) et reçut le bonnet des mains de Chomel. Le 23 novembre il passa la pastillaire (*Utrum incuranda lue venereâ diaphoresis ? Salivatio ?*) et fit acte de régence la même année (1745) en présidant la thèse du bachelier N.-A.-J.-B.Chesneau (*An in curandâ lue venereâ suffumigia rite adhibita remedium optimum ? Aff.*). C'est alors qu'il se mit à vanter l'emploi des émétocathartiques, en particulier de l'émétique, au détriment de la saignée, contre l'épilepsie, les pleurésies et fluxions de poitrine.

M. Marteau, pour se consoler, voyagea beaucoup, et en apprit autant ; ses pérégrinations lui montrèrent que les fluxions de poitrine sont rendues mortelles par l'abus de la lancette. Il consulta les relevés des hôpitaux de Rome où l'on ne saignait point, et il fut réjoui dans son cœur. Ayant rencontré à Lyon en 1754, l'architecte Soufflot, il lui dit merveille de l'émétique et pis que pendre des phlébotomistes ; l'artiste en parla à M. de Villeroy : le duc fit dresser une statistique de l'Hôtel-Dieu de Lyon, qui fut comparée à celle de la Charité de Paris, capitale de la phlébotomie : « La différence se trouva être d'un tiers en faveur de la méthode de M. Marteau » et notre homme conclut, « par un calcul très simple, que les saignées fréquentes enlevoient chaque année au moins 4.000 hommes à la ville de Paris et plus de 40.000 à la France (1) ».

Marteau voulut alors proclamer sa conviction : il rédigea une lettre et un mémoire, envoya le tout à son confrère Le Camus qui inséra la lettre dans le *Journal œconomique* de mai 1755 ; Marteau fit faire du mémoire des tirages à part, en distribua à ses collègues, sans incident. En 1756 il en fit faire une deuxième édition, anonyme, la Faculté n'étant point dans l'usage d'exiger le nom des auteurs sur de simples brochures.

Or, le 26 juin de l'an de grâce 1756, la Faculté étant assemblée pour délibérer sur l'admission des bacheliers qui venaient de passer l'examen de matière médicale, l'extrait du *Journal œconomique* lui fut communiqué. Le doyen J. B. L. Chomel s'émeut, s'indigne, demande à l'assemblée de répudier sur le champ une théorie aussi pernicieuse, et une partie des docteurs, électrisée, fulmine une excommunication immédiate contre cette doctrine. La thèse incriminée est jugée un système funeste, contraire aux axiomes admis depuis Hippocrate, un système faux, erroné, né de l'ignorance et de l'inexpérience ; la saignée longue et copieuse est chaudement recommandée dans les maladies inflammatoires ; on décide de rechercher immédiatement le fauteur anonyme de l'hérésie, et de publier sur l'heure, pour que nul n'en ignore, le décret de la très salutaire Faculté de médecine de Paris. — Ceci fait, les assistants s'en vont déjeuner avec l'appétit que donne la satisfaction du devoir accompli.

(1) *Mém. à consulter p. M. L.-R. Marteau*, p. 5.

Pourtant, quelques docteurs, dont Le Camus, avaient réclamé contre un vote dont l'objet n'était point à l'ordre du jour de la séance : Marteau, arrivé après tout le monde, rencontre quelques attardés, apprend l'algarade, proteste contre la condamnation d'un absent et d'un inconnu, se déclare coupable, joint le doyen, lui demande et en obtient la promesse d'une assemblée *per juramentum* pour le 10 juillet, et monte chez lui (il était bibliothécaire de la Faculté) chercher des exemplaires de son factum pour les distribuer aux incrédules. Néanmoins Chomel alla tout tranquillement faire imprimer le décret.

Marteau, désireux de provoquer un débat dogmatique, réclamait un compère qui voulût bien le dénoncer par surcroît : ce fut Barbeu du Bourg ; c'est à lui du moins que M. Pauly attribue la *Lettre à M. Ch... doyen de la Faculté de médecine de Paris au sujet d'un décret du 26 juin sur la nécessité des saignées réitérées*, lettre qui parut le 6 juillet. Elle commence par un éloge ironiquement pompeux de la vigilance du doyen contre toute atteinte à la saine doctrine, et accuse le docteur Marteau d'être l'auteur de ces blasphèmes ; elle félicite Chomel d'avoir osé violer, pour en obtenir condamnation, les statuts de la Faculté et la promesse faite à l'inculpé de provoquer trois délibérations sur la question en litige ; elle lui demande d'exécuter avec la dernière rigueur son décret vengeur ; de rayer à tout jamais des œuvres d'Hippocrate les maximes où ce médicastre grec expose les contre-indications de la saignée, d'excommunier Sydenham, Boerhaave qui ordonne de laisser quelques forces aux malades, et Gesner qui osa guérir Haller d'une péripneumonie sans le phlébotomiser. — Et d'ailleurs, continue Barbeu, c'est à la faiblesse de la Faculté qu'on doit la recrudescence de tant d'erreurs ! Elle a fait condamner l'antimoine, et tolère pourtant aujourd'hui que des médecins ignares sauvent leurs malades avec de l'émétique. De la fermeté, M. le Doyen ! Fermez la bouche à quiconque répugne à l'emploi de la saignée. Souvenez-vous du temps où Sidobre tira huit fois du sang à un varioleux, où Chirac et Besse saignèrent soixante-quatre fois un rhumatisant qu'un purgatif guérit à la soixante-cinquième tentative. Rappelez malades et médecins à leur devoir et que nul n'ose plus guérir anti-

réglementairement. La phlébotomie se meurt, les lancettes se rouillent, aux armes !

A la séance du 10 juillet, on se passait le libelle, non sans rire ; le doyen prend place, expose sa conduite, dénonce Marteau, demande à la Faculté de nommer des commissaires : les assistants préfèrent en finir tout de suite et décident d'avertir Marteau et Le Camus d'être à l'avenir plus circonspects, et plus respectueux de la Faculté et de ses dogmes. Le Camus proteste : son journal est visé par la censure, et le censeur n'a point supprimé l'article de Marteau ; un journal a le droit d'insérer des articles sans que le rédacteur soit responsable des opinions des collaborateurs, et le doyen a commis un abus de pouvoir en défendant toute discussion sur la valeur d'un procédé thérapeutique : « Il ne se trouve aucune loi dans le royaume, pas même un seul décret de la Faculté qui défende de soutenir le pour ou le contre en pareille matière... je proteste contre le susdit décret et je demande acte de mon opposition. » Le Camus, comme Barbeu du Bourg, comme Marteau, protestèrent fermement.

Quant à Marteau ; il alla trouver les gens de loi ; la condamnation de sa brochure n'était point à l'ordre du jour de la séance du 26 juin, le décret avait été imprimé après une seule délibération et non trois ; il n'était signé que de Chomel et non contresigné de deux docteurs, toutes infractions contraires au règlement, apparaissant comme une manœuvre diffamatoire et personnelle du doyen et non comme une décision officielle de la Faculté ; dès lors, par l'organe de son avocat Lemoine d'Herli, Marteau demandait la radiation du décret du 26 juin 1756 ; en juin 1757 il fit assigner la Faculté à cette fin.

Le 30 juin 1757, l'Ecole riposta, en confirmant sous la présidence du doyen Boyer, les décrets des 26 juin et 10 juillet 1756 et elle se solidarisa avec Chomel ; en mars 1758, Marteau obtint de la Cour un arrêt sur requête en appelant du décret du 26 juin. C'était un homme irréductible : au mois d'octobre 1757, une épidémie sévissant sur le couvent des Filles de la Visitation, rue Saint-Jacques, elles réclamèrent les soins de Petit, médecin du duc d'Orléans, Lorry, Astruc et J. B. L. Chomel ; un *Avis au public* accusa ces docteurs d'avoir tué sept patientes avec leurs saignées. Le 8 avril 1758, Astruc, dénonça ce factum

diffamatoire à la Faculté qui porta plainte à la police. On soupçonna bien que le coup venait de Marteau, mais l'affaire en resta là faute de preuves (1).

Cette polémique eut d'autres répercussions : tous les auteurs en mal d'ouvrage et les candidats en mal de thèse s'emparèrent d'un sujet si passionnant. M. Vernage, apprenant à son retour à Paris, en octobre 1756, la subversive levée de boucliers des hématophobes, fit soutenir le 25 de ce mois par le licencié Morisot-Deslandes la thèse suivante :

An bilis { *sit anthelminthicum naturale?*
intra sanguinem reflua et ad pectus delata, symptomata peripneumoniæ quandoque producat?

Au doctorat du même candidat, on discuta : *An, in morbis acutis, naturâ crisim moliente, noceat : Catharticum? Venæ sectio?* Et le vieux Vernage encouragea les philiâtres à répudier les innovations téméraires contraires aux principes médicaux, à la vie des citoyens. Il est vrai qu'un certain Boyer de Pébrandier (qu'il ne faut pas confondre avec le doyen Boyer) publia par la suite, et sans encombre, un volume sur *Les abus de la saignée démontrés par des raisons prises dans la nature et de la pratique des plus célèbres médecins, avec un appendix sur les moyens de perfectionner la médecine.* Paris, 1759, in-12. Barbeu, lui aussi, resta sur ses positions, et proclama sa conviction à tous présents et à venir en faisant placarder une affiche ainsi conçue : *M. Barbeu Dubourg, docteur en médecine de la Faculté de Paris, ci-devant précepteur de MM. de Matignon et auteur de deux livres d'histoire nouvellement donnés au public* (1), *avertit qu'il continue de traiter les fluxions de poitrine et autres maladies inflammatoires sans saignée. Il est protégé par le frère Philippe, religieux apothicaire de la Charité, qui répond de ses succès.*

Mais ces succès là n'étaient rien auprès de ceux qu'obtenaient les partisans de la saignée : telle est la cure fameuse que fit un jour un certain médecin nommé Renard (qui mourut vers le

(1) *Commentaires*, t. XXII, f° 225 et suiv.

(1) Barbeu est le traducteur des *Lettres sur l'histoire par Henry Saint-Jean, lord vicomte Bolingbroke*, 1752, 2 vol. in-8° — et l'auteur de *Chronographie ou Description des tems*, Paris, 1753.

début de 1767) et qui était, au rapport de Grimm, l'Esculape du Marais, dont sa réputation n'avait guère franchi les limites : « Une de ses dévotes disait un jour que c'était le premier médecin de Paris ; un mauvais plaisant ajouta : en entrant par la porte Saint-Antoine, parce que M. Renard logeait tout auprès. Ce M. Renard trouvant un jour auprès d'une de ses malades un vieil abbé qui jouait au piquet, il l'envisage et lui dit : « — Que faites-vous là, M. l'abbé? Allez-vous-en chez vous, faites vous saigner, vous n'avez pas un instant à perdre. » L'abbé, effrayé au dernier point, reste immobile. On le transporte chez lui ; M. Renard le saigne trois ou quatre fois de suite, lui fait prendre de l'émétique et le trouve toujours aussi mal qu'auparavant. Le troisième jour, on appelle le frère du malade qui était à la campagne : il arrive en hâte ; on lui dit que son frère se meurt ; il veut savoir de quelle maladie : M. Renard lui dit que son frère, sans s'en apercevoir, avait eu une forte attaque d'apoplexie, mais qu'il l'avait heureusement découverte en lui voyant la bouche tout de travers, et qu'il l'avait secouru en conséquence : « Hé ! Monsieur, lui dit cet homme, il y a plus de soixante ans que mon frère a la bouche de travers » (1).

(1) Grimm. *Correspondance*, février 1767. — Claude-Antoine Renard était docteur de la Faculté de Paris du 27 novembre 1714 et habitait rue St-Antoine près la rue Royale.

Consulté par la Pompadour qui se plaignait de palpitations, il lui fit soulever des poids et faire l'exercice, prétendant voir au pouls par ce moyen si ces troubles provenaient du cœur ou des nerfs. (*Mémoires de Mme du Hausset*, Paris, 1846, p. 149.)

Ce que j'en rapporte n'est point pour offusquer la mémoire de ce bon M. Renard ; il était plein de bonnes intentions ; il croyait aux bienfaits de la saignée et il n'avait pas tort. On en avait abusé, sans doute, avec Hecquet et Chirac, ce qui prouve le danger des idées théoriques ; mais il y avait dans ce remède et dans bien d'autres, comme le cautère, et que beaucoup de ces vieux médecins savaient manier, une utilité dont on fait fi, un peu trop peut-être, de nos jours. La tradition et l'observation leur avaient appris qu'il y a des tempéraments pléthoriques ou regorgeant d'humeurs peccantes, et qui ont besoin comme d'un drain à leur organisme mal dépuré ; et ils imitaient la nature dans ses évacuations salutaires, et l'aidaient au besoin. Il est possible qu'on revienne quelque jour à ces antiques procédés ; le progrès en médecine consiste à reprendre les vieilles méthodes, et à traiter les malades comme des hommes après les avoir considérés comme des cornues ; mais pour paraître très moderne, on parlera d'auto-intoxication et du tissu cellulaire émonctoire, tout en agissant comme feu le docteur Renard, l'Esculape du Marais.

CHAPITRE VII

Les Cypridologistes

I. — Le traitement mercuriel au XVIIIe siècle : la méthode par extinction, la méthode par salivation. — Accidents thérapeutiques : Van den Mersche, sa femme et son médecin.

II. Astruc et les charlatans : Dibon, de Torrès, Mollée, Kayser, Charbonnière.

III. La Faculté prétend régenter la vénéréologie : Dionis, Baron. Polémiques entre médecins et chirurgiens, Astruc et J.-L. Petit (1737-38).

IV. Charlatans et spécialistes : André, Daran, Arnaud, Nicole, Duvicq, Pastel, Agirony, Royer, Jourdan, Baumé, Marbeck, le chevalier de Godernaux, Lafont, Molenier, Boyveau-Laffecteur, Mittié, Champelle, Bru, Lefebvre de Saint-Ildephont.

V. Les vénéréologistes de la Faculté : Soullier de Choisy, Geille de Saint-Léger. — Les procès de Guilbert de Préval (1772-77), d'Alleaume et de Cézan (1776-78).

VI. La lutte contre la syphilis ; les hôpitaux spéciaux : Bicêtre, les Petites-Maisons, l'hôpital des Gardes françaises et suisses, des Invalides, de Vaugirard, des Capucins du faubourg Saint-Jacques ; les consultations du docteur Gardane ; de Horne et ses maisons de santé. — Les maisons de santé particulières : Decaubotte, Torrès, Dibon, Kayser, le docteur Lalouette, Lefebvre de Saint-Ildephont ; les projets mirifiques de Me Claude Chevalier.

I

Depuis le temps où Fracastor chantait dans son poème les ravages du mal d'amour, le traitement spécifique n'avait pas sensiblement changé, et les misérables émules du docteur Pangloss se bourraient de mercure au XVIIIe siècle tout comme les pauvres

« verollez bien oingts et engressez à poinct » du temps de Rabelais.

On avait pourtant amélioré la thérapeutique, et à côté de la méthode intensive, la plus ancienne, on employait la méthode par extinction. Cette dernière était due à Chicoyneau ; en 1718, il avait fait soutenir à Montpellier par Antoine de Pellissery une thèse prescrivant d'éviter autant que possible la salivation : on ne devait faire les frictions que modérément, à intervalles suffisants pour empêcher l'apparition d'un flux de bouche trop abondant ; on n'exigeait qu' « une livre ou deux de salive » par vingt-quatre heures, au maximum, afin de prévenir la déperdition du médicament par le ptyalisme (1). D'ailleurs, à ces préceptes s'ajoutaient les chinoiseries d'une diététique minutieuse, et voici les préparatifs à longue échéance qu'exigeait en 1754 sur une de ses ordonnances le médecin Fizes (2), de Montpellier, avant d'administrer le mercure à un patient :

« On se purgera d'entrée avec deux dragmes de follicules de Sené et une dragme de rhubarbe concassée, que l'on fera infuser dans un verre d'eau pendant la nuit, sur des cendres chaudes, y dissolvant le lendemain matin deux onces et demie de manne.

On passera ensuite à l'usage des bouillons, qui seront faits avec un jeune poulet, la chair, le sang, le cœur et le foye d'une tortue de grandeur médiocre, deux dragmes de racine d'esquine coupée par tranches, trois écrevisses de rivière pilées en vie et une poignée de chicorée amère de jardin.

Ayant pris ces bouillons 15 matins, on se purgera, comme auparavant, pour en venir au petit-lait de chèvre ou de vache tiré par la présure, ou par la crême de tartre, la dose en sera de douze à quinze onces. On le clarifiera avec le blanc de deux œufs, y faisant bouillir pendant la clarification une grosse pincée de feuilles sèches de lierre terrestre et l'ayant coulé, on y ajoutera une pincée de sucre rapé.

Ayant pris ce petit-lait 15 matins, on se purgera comme auparavant. S'étant reposé cinq ou six jours, on passera au bain domestique que l'on prendra le matin à jeun pendant dix jours, avalant à la sortie un bouillon fait avec demie-livre de colet de mouton.

S'étant ensuite reposé deux ou trois jours, on prendra huit matins

(1) *An ad curandam luem veneream frictiones mercuriales in hunc finem adhibendæ sint ut salivæ fluxus concitetur?* Montpellier, 1718, in-8° et en angl. Londres, 1723, in-4°.

(2) Fizes devint plus tard médecin du duc d'Orléans. (Voy. chap. IV.)

les bouillons de tortue ordonnés ci-devant, pour revenir à une seconde dizaine de bains domestiques avec le bouillon, tout comme auparavant.

S'étant reposé ensuite deux ou trois jours, on reprendra huit matins les bouillons de tortue ordonnés, pour revenir ensuite à prendre une troisième fois les bains domestiques tout comme auparavant.

Sur la fin d'août ou au commencement de septembre, on commencera les préparations immédiates, faisant prendre au malade au moins trente bains à deux par jour, et administrant ensuite l'onguent mercuriel comme il convient et avec prudence...

. . . .

Enfin, on observera un bon régime de vie, s'en tenant à la soupe, au bouilli et au rôti, toujours en viande blanche, évitant les ragoûts, fritures, pâtisseries, le salé, les épices, et toutes sortes d'aliments, soit cruds, soit grossiers ou de difficile digestion. La boisson sera de l'eau teinte d'un peu de bon vin ; on s'abstiendra de vin pur et de liqueurs, de caffé et de chocolat. On ne veillera point, on ne fera point d'exercice violent, ni rien qui puisse échauffer. On fera seulement un peu de promenade, et l'on dissipera son esprit par des amusemens innocens. Délibéré à Montpellier le premier juin 1754, signé Fizes, professeur royal (1) ».

(1) M. Fizes gratifia la capitale d'un de ses élèves, M. Andrieu, docteur en médecine et en chirurgie de l'Université de Montpellier, qui vint offrir aux Parisiens ses connaissances cypridologiques ; il fut médaillé en 1775 par l'Académie de chirurgie. En 1776, il soutint, à Montpellier, une thèse intitulée : *Tentamen medicum de hydrope ;* la fixation trop précipitée de la fièvre intermittente cause, y dit-il, une rétention d'urine mortelle. En 1786, notre homme habitait quai de la Mégisserie, porte cochère attenante l'Arche Marion. Un abominable ton charlatanesque règne dans tous ses ouvrages, et il s'y décerne à chaque page la couronne civique ; ses découvertes sont toutes plus belles les unes que les autres, et on lit à la p. 44 de son *Agenda antisiphilitique* que « après avoir mûrement réfléchi et considéré combien le moral peut influer sur le physique dans l'économie animale, l'auteur est parvenu à rétablir tout à la fois la vue et la santé chez une femme sexagénaire qu'une cécité par cataracte avait plongée dans un état de langueur avec hydropisie au bas-ventre. Ce succès hardi et heureux doit faire époque désormais dans l'histoire pratique de l'art de guérir. » Mêmes hyperboles dans son *Avis aux citoyens sur divers objets relatifs à leur santé et à la population...* Paris 1780, chez Belin rue Saint-Jacques ; dans son *Compte rendu au public sur des nouveaux moyens de guérir les maladies vénériennes dans tous les cas, d'une manière certaine, agréable et peu onéreuse sans avoir jamais recours aux applications caustiques ni aux instrumens tranchans, propriétés ineffables*, etc. Paris 1786. Ses liqueurs et pommades étaient à base de Hg sublimé, de Hg doux ou de précipité blanc.

La vieille méthode, dite par salivation, beaucoup plus énergique, « par la violence de ses effets ne convient qu'à des individus robustes ou excessivement gangrenés », (1) nous déclare le chirurgien Ménager ; encore lui faut-il une saison de choix, le printemps de préférence, ou l'automne, mais ni l'hiver ni l'été. On recourt, dans ce cas, aux mêmes pratiques préliminaires dépuratives, purgations, saignées, lavements, bains, diète, tisanes variées, destinées à « donner de l'espace au sang qui doit être raréfié par le mercure » à le délayer et à l'adoucir, à chasser les impuretés du corps avant que la salivation ne les mette en mouvement, à ramollir et assouplir le ressort des parties pour activer la circulation du sang, et des humeurs plus abondantes, mobilisées par le traitement (2). Ainsi préparé, le malade entrait dans les « grands remèdes » et se disposait à cracher copieusement ; dans le premier temps de la cure hydrargyrique, on excitait la salivation ; dans le deuxième, on la gouvernait, et elle était bien réglée quand le malade rendait par 24 heures de quatre à six livres de salive « visqueuse, gluante et pituiteuse ». Le patient crachait, crachait à journées entières, le menton dans son écuelle, la « casserole » qui avait inspiré la locution populaire : « passer à la casserole » (3). Le médecin l'en félicitait, sachant que ce flux « purifie le corps en faisant refluer avec les humeurs de la bouche, le venin qui l'infecte » (4) et il répétait gravement les vers de Fracastor :

Liquefacta mali excrementa videbis
Assidué sputo immundo fluitare per ora,
Et largum ante pedes tabis mirabere flumen. (Lib. II)

Pour qu'il ne se perdît point de mercure et que le malade en fût bien imprégné, on avait soin, selon le conseil de Boerhaave, de ne changer ni les draps ni la chemise du patient, tout noirs et gras du mercure des frictions. Il fallait voir, à Bicêtre, le quartier des vénériens, les « salles au noir » obscures, obstinément closes, infectes, encombrées d'une foule grouillante et lamentable se disputant des paillasses pourries, salies par des années de déjec-

(1) *Précis pour le sieur Ménager.* Paris, 1773.
(2) Astruc. *Tr. des mal. vén.* Paris 1740, t. III, p. 196 et suiv.
(3) On appelait aussi la casserole le pot de pommade mercurielle.
(4) Ménager. *Loc. cit.*

tions mercurielles, et dont le vif argent corrodait les murs ! (1) Chez les particuliers, la malpropreté et la réclusion faisaient aussi partie de la thérapeutique : pour activer l'issue des humeurs peccantes, on chauffait la chambre du malade, on entassait sur lui les couvertures, afin de provoquer la sudation ; point d'air, surtout ! Ce serait la mort. Peu d'aliments : un régime sévère, ultra-lénitif et émollient ; et des lavements copieux. De la sorte, le pauvre syphilitique, la bouche emportée par la stomatite, édenté, intoxiqué, inanitié, épuisé, asphyxié, confiné, restait reclus vingt ou trente jours, plus malheureux mille fois que le saint homme Job qui goûtait encore sur son fumier la vue du ciel et les caresses de l'air pur. Ce n'est point sans motif que je cite ce martyr célèbre : Dom Calmet, savant bénédictin, atteste que Job était syphilitique, encore que M. Linguet conteste cette affirmation en sa *Cacomonade* (2). Aux temps bibliques, on ignorait le mercure, sans quoi le diable eût certainement infligé au saint homme l'épreuve des grands remèdes.

A ce traitement les malades perdaient toujours leurs dents, parfois la vie, et ce pouvait être un excellent moyen de se débarasser d'un homme encombrant avec célérité, sécurité et discrétion. Telle est la calomnie dont fut victime un médecin de Paris, le docteur Seron, dans les circonstances suivantes. (3)

Le sieur Van den Mersche et sa femme s'en vinrent des Flandres à Paris pour faire soigner leur syphilis de compagnie, et descendirent à l'Hôtel d'Anjou. La dame, à peine arrivée, tombe malade, l'hôtesse envoie quérir le chirurgien Cernaizot, qui juge une consultation indispensable : on convoque donc les médecins Herment, Seron, les chirurgiens Boudou, Guérin et Bourgeois, et tous sont d'avis d'employer, pour de si grands maux, les grands remèdes. Le sieur Van den Mersche, pour donner courage à son épouse, s'offre à subir le premier la cure sous la surveillance du médecin Seron et du chirurgien Cernaizot. Au préalable, il mit ordre à ses affaires temporelles et spirituelles, reçut les Sacrements et se livra aux guérisseurs. Cernaizot le saigne, le purge,

(1) La méthode légère par extinction ne fut appliquée à Bicêtre qu'à partir de 1777. (Em. Richard.)

(2) *La Cacomonade ou histoire politique et philosophique du mal d Naples*, par Simon Nicolas Henri Linguet. Cologne, 1776.

(3) André Joseph Seron, docteur de la Faculté de Paris du 27 août 1722.

le baigne, le resaigne, le repurge, et lui fait le 18 octobre 1731 la première friction avec six gros d'onguent mercuriel (2 gros de mercure plus 4 gros d'axonge et de térébenthine). Les jours suivants alternèrent des frictions de deux gros et d'un gros de mercure et le 26 octobre, le bonhomme tomba d'apoplexie. Seron accouru le fit phlébotomiser une fois, deux fois, sans succès ; pour ne point déshonorer la mémoire du mort, il déclara que le décès était dû à l'apoplexie, sans mentionner la syphilis ; et pour ne point laisser la veuve sans consolation, il l'épousa.

Les parents de Van den Mersche furieux de voir l'héritage dans les mains du nouvel époux, portèrent plainte trois ou quatre ans après et firent imprimer un mémoire accusant Seron d'avoir, avec la complicité du sieur Cernaizot, occis le défunt par un traitement trop énergique, dans le but d'hériter de ses écus et de sa femme.

Cernaizot se défendit comme un beau diable dans un factum de sa composition : « Sera-t-il permis aux sieurs Van den Mersche, s'écrie-t-il, de sacrifier à leurs vues d'intérêt l'honneur et la réputation d'un chirurgien qui n'a d'autre patrimoine que son talent et la confiance dont le public a bien voulu jusqu'à présent l'honorer ?... » Il trouva même pour les besoins de la cause une explication pathogénique des accidents mercuriels, « attendu que le mouvement du sang se trouve accéléré par l'action des globules de mercure, joint à cela qu'il y avait une disposition prochaine à une surcharge vers le cerveau par la dilatation, le relâchement et la faiblesse de ses vaisseaux ». Je ne sais ce que devint l'affaire et si Seron fut acquitté (1).

II

Après ce que nous avons dit des grands remèdes, on ne s'étonnera point que bon nombre de chercheurs, médecins conscien-

(1) *Plaidoyer pour Edme Cernaizot, maître chirurgien juré de S. Cosme, demandeur contre les sieurs et dames Van den Mersche défendeurs.* Paris, s. d.

cieux ou charlatans, aient cherché ou préconisé, de bonne ou de mauvaise foi, des modes de traitement plus supportables. Ils sont légion, ces inventeurs, leurs réclames et leurs polémiques bruyantes, leurs libelles fastidieux rebattent sans cesse les oreilles du public, et lorsque les éditions successives du *De morbis venereis* d'Astruc, les stigmatisèrent personnellement et sans ménagements, ce fut un concert de récriminations, excellent prétexte à réclame.

Un des plus ardents protestataires, ce fut M. Dibon (Roger), chirurgien ordinaire du roi, dans la Compagnie des Cent Suisses de la garde du corps. Il avait, paraît-il, en 1726, fait essayer un remède antisyphilitique de son invention aux Invalides, en présence de plusieurs médecins commis par M. de Breteuil, ministre de la guerre ; la réussite de ces cures lui valut de la part du roi, une pension de 1000 liv. Encouragé par ce beau début, Dibon pensa à exploiter cette spécialité fructueuse et publia à la louange de sa drogue, quelques brochures commandées au médecin Mongin. Cette collaboration s'ébruita lorsque Mongin, non payé de ses peines, eut « le courage de poursuivre en justice le salaire de cette lâche prostitution de sa plume ». Les chirurgiens, alors en guerre avec les médecins, ne manquèrent point de dénoncer à l'indignation publique, « la plume vénale d'un des docteurs de la Faculté » (1).

Astruc avait raillé les prétentions de Dibon comme guérisseur à secret, secret éventé, d'ailleurs, puisqu'il s'agissait d'un mélange peu recommandable de précipité blanc et de poudre d'Algarot. Il faut dire, pourtant, que Dibon affirme que telle n'est point la vraie composition de son remède ; mais il saisit cette occasion d'en entretenir le public, dans une série de libelles, tout en blâmant l'amertume du fiel d'Astruc et la noirceur de son livre « marqué à chaque page au coin de la malignité » (2).

C'est là, justement, la différence entre les lignes écrites par Astruc et les œuvres signées de Dibon : celles-ci ne respirent que la philanthropie et ne parlent que de bienfaits (ceux de l'auteur). En 1759, on apprit qu'une nourrice de La Celle-Saint-Cloud, conta-

(1) *Second mémoire pour les chirurgiens*. Paris, s. d. page 9 (vers 1735).
(2) *Observations sur quelques endroits du Traité de M. Astruc...* Cartagène, 1741.

minée par un nourrisson syphilitique, avait infecté son mari et ses trois enfants. M. Dibon voulut soulager ces infortunés, les logea près de chez lui, rue Pavée, fit payer leur gîte par le fermier-général Roussel, seigneur de la Celle, les guérit en un mois de temps, et publia leur observation pour l'édification des savants (1).

Certains savants pourtant, ne furent point édifiés par les cures de M. Dibon ; c'étaient des confrères, c'est-à-dire des ennemis. L'un d'eux, M. de Torrès, le fit savoir. Ce M. de Torrès, espagnol, médecin du duc d'Orléans, et qui se faisait appeler le comte de Moncade, avait inventé une pommade antivénérienne non sialagogue (2) ; sa préparation guérissait infailliblement la syphilis, les gonorrhées, le rhumatisme et la sciatique ; il avait, à l'en croire, refusé les 50.000 l. de rentes qu'un secrétaire de ministre lui offrait en échange de son secret, et importunait la Faculté de médecine, l'Académie de chirurgie, voire La Martinière et Sénac, pour obtenir des approbations officielles. Moins curieuses que le secrétaire du ministre, la Faculté ni l'Académie, ne se soucièrent d'expérimenter le remède de Torrès ; les seules références qu'il put obtenir furent celles du chirurgien Dieuzaide, et il les inséra en bonne place dans le *Mercure* de décembre 1753.

A côté de la réclame écrite, notre guérisseur avait mieux : la réclame vivante ; il promenait dans son carrosse, aux yeux des passants, des malades *avant* et *après* son traitement. Cette insolente et tapageuse réclame gênait M. Dibon. Il publia contre la méthode du sieur Torrès une, deux, trois lettres ; il lui proposa un duel... thérapeutique : chacun d'eux traiterait douze malades selon son procédé, sous les yeux d'un jury de médecins et de chirurgiens, avec un enjeu de cent louis au profit du vainqueur. Torrès se déroba au jugement de Mercure, et publia simplement une *Réplique à M. Dibon par M. Bertrand, docteur en médecine ;* Bertrand avait été guéri par Torrès, il ne pouvait moins faire que de défendre son sauveur.

Mais ce Bertrand était un personnage imaginaire : M. Dibon en

(1) *Effet singulier du mal vénérien sur toute une famille...*

(2) Et pour cause ! Il s'agissait, nous dit Le Febvre de St-Ildefont (*Etat de médecine, chirurgie, pharmacie en Europe.* Paris, 1776, p. 162) d'un mélange d'axonge et d'ardoise pilée ; il se rattrapait en faisant ingérer à ses malades du mercure à leur insu,

fut dégoûté ; il se déclara résolu à lâcher la plume pour se consacrer uniquement, et silencieusement, à son œuvre humanitaire. Cependant, une dernière fois, et « dans l'intérêt du public », il prémunit ses concitoyens contre les nouveautés dangereuses. Fausse sortie ! « J'avais résolu, écrivait-il quelque temps après, de ne plus écouter ma sensibilité naturelle et de tout sacrifier à mon repos ; mais des injures accumulées, des imputations très graves et très fausses m'obligent de reprendre la plume ! (1) ».

Dibon fit mieux : *acta, non verba !* Il subtilisa un malade que Torrès ne parvenait point à guérir dans sa maison de santé, tenue par la dame Berthault, garde-malade, rue des Gravilliers, vis à vis celle des Vertus ; il le fit venir en son logis (2), le rétablit, et fit vérifier la cure par Goulard, médecin du roi, Morand et Le Dran, chirurgiens. Ce nouvel obligé de Dibon était un nommé Pierre Ledyn, d'Anvers, et il fit en son patois, à la louange de son bienfaiteur, un éloge attendri du régime exquis qu'on goûtait chez Dibon, et une effroyable peinture des tourments endurés dans la maison Torrès, où la guérison était rétive et la chère médiocre ; traduisons : « M. Dibon m'avait fait préparer une chambre avec un bon feu et je m'y rendis. Quelle différence du traitement que j'éprouvai dans cette maison à celui qu'on m'avait fait jusqu'alors ! M. Dibon et son neveu ont épuisé leurs bontés sur moi. Mon régime, entre les mains de M. de Torrès, était tous les jours trois ou quatre bols de la grosseur d'un œuf de pigeon, trois ou quatre pintes de ptisanne et une demi douzaine de lavemens. Chez M. Dibon, au contraire, tout se réduit à avaler, soir et matin, un très petit bol fort aisé à prendre, et qui procure sans effort comme sans douleur, trois ou quatre selles par jour. Du reste, une nourriture bien réglée et un bon potage tous les jours, de la viande sufisamment et plus de rôti que de bouilli ; au lieu de ptisanne, de bon vin avec un peu d'eau. Quelle providence dans mon malheur !... Le bon Dieu les a rendus victorieus malgrais tous les enveyeux ! »

M. Dibon était polémiste dans l'âme : il lui fallait une horde d'ennemis : la lutte contre un seul lui répugnait, il s'arrangeait

(1) *Réfutation de deux écrits...* par Dibon. Paris, 1755.
(2) Dibon habitait rue Française, près la Comédie Italienne.

pour mener de front deux ou trois combats pour le moins. Il croisa le fer avec M. Mollée. M. Mollée, chimiste, avait appris la chimie dès ses plus tendres années, et aussi la chirurgie et la botanique. Depuis plus de trente ans il s'occupait des maladies vénériennes, et il avait composé une liqueur hydrargyrique qu'il appelait la « quintessence antivénérienne ». Il l'essaya d'abord à Bordeaux, puis apporta vers 1750 sa panacée aux Parisiens ; il guérit, dit-il, plusieurs malades devant Chicoyneau, obtint un brevet de Sénac, fit rédiger une belle annonce dans le *Mercure* par la plume de l'abbé Raynal, s'y autorisant même du suffrage de la Faculté de médecine qui dut faire insérer un démenti par son doyen Baron. Mollée recourut alors à sa propre éloquence, et inonda Paris de prospectus qui mirent M. Dibon en fureur. Le 11 juin 1754, Mollée invita son rival à venir constater les effets de sa quintessence sur un malade de choix. Dibon ne se dérangea pas. Devant une aussi insigne mauvaise foi, Mollée n'insista point. Quant à Dibon il retourna sa fureur contre un autre charlatan, le sieur Kayser, inventeur des dragées antivénériennes.

La panacée de Kayser était, d'après Lalouette (1), « un être salin résultant de la combinaison de l'acide du vinaigre avec le mercure. » L'inventeur avait d'abord demandé un brevet à Sénac, qui fit expérimenter le remède en septembre et octobre 1755 à Bicêtre sous les yeux de Thomas, premier chirurgien de cet hôpital. Mais Thomas n'aimait guère les charlatans, encore moins les intrus, et Kayser ayant voulu diriger en maître le traitement, notre chirurgien le rappela à la discrétion, prétendit procéder personnellement à la vérification demandée et finalement donna au public un avis déclarant cette drogue néfaste. Kayser répliquait dans un virulent libelle, en invoquant le témoignage de Dufouard, chirurgien major des gardes françaises (1756), quand Dibon se mit de la partie, lança à Kayser un défi, à qui guérirait

(1) Pierre Lalouette. *Nouvelle méthode de traiter les maladies vénériennes par la fumigation.....* Paris, 1776. p. 22. — Le maréchal de Biron ayant fait étudier le remède de Kayser par Boyer, doyen de la Faculté, Vandermonde, Louis, Piat et Cadet ; ces deux derniers, apothicaires chargés de l'analyse, conclurent que « c'est un Hg uni à un acide végétal très concentré, et vraisemblablement à l'acide radical du vinaigre » (8 juin 1759). *Réponse de M. Kayser à l'auteur anonyme d'un livre...* 1759.)

le mieux et le plus vite un certain nombre de malades. Kayser se tint coi ; il eut mieux : honoré de la faveur du Maréchal de Biron, colonel des Gardes françaises, il obtint la formation d'un hôpital militaire de vingt lits pour soigner par sa méthode vingt soldats syphilitiques (1). Ce fut, en dépit des attaques d'Astruc, le début de sa fortune ; pendant longtemps les dragées de Kayser eurent la vogue, surtout dans les hôpitaux militaires ; si bien que Louis XV acheta le secret, et que la veuve de Kayser, établie en 1776 dans l'Ile Saint-Louis, continua le fructueux commerce de ses dragées. Ainsi M. de Kayser guérissait les enfants de Mars des blessures de Vénus.

> Vous qui de Cypris suivez les tendres loix
> Que la crainte du blâme ou l'amour de la vie
> Ne trouble plus le cours de vos galans exploits.
> En vain, dans les écarts de sa coquetterie
> L'indiscrète Phryné prodigue ses appas :
> Keyser veille pour elle alors qu'elle s'oublie.
> Tendre Damon, vole en ses bras !

Kayser ne demandait à Damon que cent pistoles pour le guérir : c'était pour rien. Il se rattrapait sans doute sur les gens cossus qui recouraient à ses soins : tel M. de Fontanieux, intendant du Garde-Meuble de la Couronne, et dont M. Capon, bien informé, a retrouvé les antécédents morbides : « Le baron Warseberg, malgré qu'il entretenait la demoiselle Laforest, voyait encore les filles de la Varenne ; il puisa dans le flanc de Mlle Dorville ce poison destructeur, qu'il procura à la demoiselle Laforest qui, de son côté, en fit présent à M. Saimson, mousquetaire, avec qui elle guerluchonnait, lequel par la même voie en

(1) « Louis Antoine de Gontault, duc de Biron, Pair et Maréchal de France, Chevalier des ordres du Roi, Colonel général du Régiment des Gardes françaises, etc. Certifions à qui il appartiendra que depuis l'établissement de notre Hôpital pour le Régiment des Gardes françaises il appert par les Registres dudit Hôpital que le sieur Kayser nous a guéri 452 soldats..... en foi de quoi nous avons délivré le présent certificat signé de notre main, scellé du sceau de nos armes et contresigné par notre Premier Secrétaire pour servir et valoir ce que de raison. Fait à Paris le 8 avril 1762. Le maréchal duc de Biron. » — Cet hôpital spécial créé par Lettres patentes de septembre 1759 à la demande du Maréchal duc, et dirigé par Kayser, était situé rue des Bourguignons, faubourg St-Marceau.

fit cadeau à la demoiselle Laforest, de la Comédie italienne, qui, sans façon, la voitura à M. de la Ferté, intendant des Menus-Plaisirs, qui, de même par inadvertance, en gratifia la demoiselle Rozetti qui, de même, la souffla à de Fontanieux, qui, moins généreux que les ci-devant nommés, a jugé à propos de lui faire couper la racine par le sieur Kayser, fameux pour ces sortes de maladies (1). » Pour un peu, M. Capon nous ferait remonter cette triste généalogie jusqu'aux compagnons de Christophe Colomb, comme Voltaire à propos de Pangloss.

En 1758, ce ne fut pas un confrère, mais un client qui cria haro sur Kayser. On distribua pendant quelque temps dans les cafés, les promenades, aux écoles de chirurgie et dans les cabarets de la route de Versailles un imprimé signé : Legros, major du guet à cheval. Cet honorable militaire y annonçait à tous présents et à venir que le remède de Kayser l'avait empoisonné et qu'il avait failli en rendre l'âme. L'instigateur de ce libelle était le sieur Ménager, chirurgien du guet, furieux sans doute de se voir délaissé au profit de Kayser par les avariés de sa compagnie. Kayser porta plainte, et M. de Roquemont, commandant du guet, interrogea Legros et Ménager en présence du plaignant et de M. Guérin, chirurgien des mousquetaires. Je ne sais ce qu'il en advint. Quant à Dibon, il en profita pour harceler Kayser de libelles.

Dibon vendait aux syphilitiques une poudre, Kayser des dragées ; un autre guérisseur, Charbonnière, leur offrit... de la fumée : une fumée fort chargée de mercure, il est vrai.

« Il y avait longtemps, écrit Astruc, que la méthode des fumigations était proscrite lorsqu'un quidam nommé Charbonnier, ci devant huissier au Parlement d'Aix-en-Provence, vint à Paris, rendez-vous ordinaire de tous les charlatans. Je ne sais trop par quel hasard ni sous quel maître cet homme a pu prendre connaissance des fumigations, lui à qui l'art de la médecine est aussi peu connu qu'aux plus ignorants. Cependant, il raconte les épreuves qu'il a faites de son remède en Provence qui, quoi qu'il en dise, n'ont pas eu tout le succès dont il se vante. Aussitôt qu'il fut arrivé à Paris, il s'annonça comme l'auteur d'une nouvelle méthode pour guérir les maladies secrètes,

(1) G. Capon. *Les petites Maisons galantes...* pp. 6-7.

et cette méthode, selon lui, était courte, facile, efficace, et l'usage n'en était ni dangereux, ni incommode. Il faisait étalage du nombre de ses malades, et le grossissait extraordinairement ; il produisait des témoins affidés, soit qu'il les eût guéris, soit plutôt qu'il les eût payés pour le dire, comme le pratiquent d'ordinaire tous les charlatans ; il allait dans tous les carrefours de la ville et il avait à sa suite une vile troupe de curieux, de mendiants, de vagabonds, et de bateleurs ; enfin le peuple avide de nouveauté et plus sottement crédule à Paris qu'ailleurs, en fut la dupe (1) ».

Devant ces calomnies, M. Charbonnière, écuyer et ci-devant huissier près le Parlement de Toulouse, fut indigné, et il protesta comme le lui commandaient son honneur outragé et celui de ses ancêtres, huissiers au Parlement d'Aix, « charge qui étoit héréditaire dans sa famille. »

M. Charbonnière avait fait son entrée à Paris vers la fin de 1736, muni par les chirurgiens d'Aix des certificats les plus élogieux, et demandant à faire les preuves de son remède. Ses premières cures firent assez de bruit pour que M. d'Angervilliers, ministre de la guerre, accédât à sa requête ; il fut logé aux Invalides et commença ses expériences en novembre 1736 ; elles réussirent, paraît-il, et sur le rapport du lieutenant de police, Hérault, le bureau de l'hôpital général décida d'essayer le remède sur quelques malades de Bicêtre en présence de délégués de la Faculté et des chirurgiens de l'établissement. Ces malades, au dire d'Astruc, n'étaient que légèrement atteints. Quatre furent déclarés guéris, mais on ne les revit point ; trois furent imparfaitement rétablis, deux patients moururent pendant le traitement, dit Astruc, après le traitement, rectifie Charbonnière. C'était au mois de mai 1737. Il y eut d'autres épreuves, sur douze, puis vingt-quatre malades, avec des décès qu'Astruc attribua à Charbonnière et Charbonnière à une fièvre maligne. En somme, on compta sur trente sept cas, au moins quatre morts imputables au traitement.

Cependant, le 23 mai 1738, la Faculté, sur l'avis de ses trente

(1) Astruc, *De morbis venereis*, lib. 2, cap. 9, n° 78, 2e éd. 1740.

commissaires, donna des conclusions favorables (1). Et « M. de Charbonnière » d'accabler M. Astruc de son triomphe :

« Il étoit réservé au sieur Astruc de répandre des nuages sur mon état et sur ma conduite, et d'attenter témérairement à mon honneur. Devois-je m'attendre, après avoir été autorisé par le roi et approuvé par la Faculté entière de médecine, à essuyer de la part de ce cynique tout ce que la calomnie a de plus outrageant ? ...Quel portrait ! Les couleurs en sont-elles assez vives ? Qui peut lui avoir fourni tous ces traits auxquels l'inimitié même la plus cruelle se seroit refusée ?... Ma justification pourroit-elle être douteuse lorsque la Vérité et les Loix me prètent mutuellement leur secours ? (2) »

Tout ce tapage échauffa les oreilles de M. Dibon qui engloba l'huissier d'Aix dans ses attaques contre Torrès et Mollée, et Charbonnière riposta en déclarant le remède de Dibon « aussi dangereux qu'insuffisant » (3). En 1754, si j'en crois Dibon, qui disait n'avoir attaqué les fumigations que sur les instances de La Peyronie, la méthode Charbonnière était en pleine décadence.

Ce procédé ne fut repris que près de quarante ans plus tard, cette fois par un homme officiel, Pierre Lalouette, docteur régent de la Faculté de Paris, chevalier de Saint-Michel, qui, en août 1772, établit à ses frais, rue de Seine, un hôpital particulier, pour y expérimenter un procédé de fumigation perfectionné : au lieu de s'asphyxier dans la fumée mercurielle, comme le voulait

(1) « La Faculté de médecine de Paris juge que les fumigations par lesquelles le sieur Charbonnière traite les maladies vénériennes sont un bon remède utile au Public par son efficacité, commode pour les malades par sa compatibilité avec l'administration de leurs affaires domestiques auxquelles il ne les empêche point ordinairement de vaquer. Que de plus sans compter le peu de dépense qu'exigent lesdites fumigations, elles sont préférables aux frictions mercurielles en certains cas par leur douceur et la facilité qu'il y a d'en continuer l'usage ou de le réitérer sans risques. Mais que dans d'autres cas ce remède a cela de commun avec les frictions mercurielles qu'il peut et doit être allié à d'autres remèdes, aidé même par leur concours, et qu'en général les fumigations du sieur Charbonnière demandent à être administrées avec plus de méthode qu'elles ne l'ont été soit par rapport à la préparation des malades, soit par rapport aux différentes indications qui peuvent se présenter à remplir dans le traitement des maladies vénériennes. Fait aux Ecoles de médecine, le vendredi 23 mai 1738, signé Bourdelin, doyen de la Faculté de médecine de Paris. »

(2) *Mémoire pour L. Charbonnière, écuyer...* 4 juillet 1743.

(3) *Lettre de M. *** à M. Charbonnière*, 10 juillet 1742.

Charbonnière, le patient absorbait les vapeurs hydrargyriques par la peau de son corps nu, plongé dans un réceptacle, d'où sa tête émergeait à l'air libre. Ces essais furent contrôlés par les docteurs Vernage, Belleteste, Bercher, Hosty, Maloet, Dumangin, Vicq d'Azyr, Le Thieullier doyen, Lalouette fils, Mac Mahon, médecin de l'Ecole militaire, Munier, médecin des Invalides, Thierry de Bussy, médecin de la Charité, les chirurgiens Dufouard, des gardes françaises, Moreau, de l'Hôtel-Dieu, Sabatier, des Invalides, Silvy, des écuries de la reine, Chambon, de l'hôpital des gardes françaises, Pipelet, de l'Académie de chirurgie, Majault, chirurgien du comte d'Artois, etc. (3).

Ainsi fut réhabilitée la méthode des fumigations, que Dionis avait condamnée le 9 janvier 1738, dans sa thèse, aux Ecoles de médecine.

III

En 1738, Charles Dionis n'avait pas soutenu moins de deux thèses (1) à la Faculté de Médecine contre les fumigations, ce qui n'avait point empêché les docteurs d'approuver, la même année, la méthode Charbonnière (2). Le choix de ces questions n'était pas seulement motivé par l'actualité des essais de l'huissier d'Aix ; c'était un épisode de la rude guerre que menaient alors les médecins contre les gens de Saint-Côme. Les chirurgiens prétendaient au privilège de traiter seuls les affections

(1) *An luis venereæ curationi per frictum potius quam per suffitum faveant medicœ observationes ?* Aff. Thèse quodlibétaire, 9 janvier 1738. Président : Michel Péaget. — *An syphilidis curatio : suffumigatione ? frictione ?* Thése doctorale, 16 septembre 1738

(2) Noël-André-Jean-Baptiste Chesneau, du Mans, docteur en médecine de la Faculté de Reims, reçu docteur de la Faculté de Paris le 29 décembre 1746, soutint, le 24 novembre 1745, sous la présidence de L.-R. Marteau, une thèse quodlibétaire favorable aux fumigations : *An in curandâ luevenereâ suffumigia rite adhibita remedium optimum ? aff.* En 1759, il alla s'installer au Mans. Il n'est plus mentionné sur la liste des docteurs en 1792.

vénériennes ; la Faculté, de son côté, revendiquait, affirmait sa suprématie dans le domaine de la vénéréologie, ne perdait pas une occasion d'en disserter aux solennités de l'Ecole et d'envoyer des commissions aux essais des spécifiques nouveaux. En 1735, parut une brochure anonyme, due à Baron : *Question de médecine dans laquelle on examine si c'est aux médecins qu'il appartient de traiter les maladies vénériennes, et si la sûreté publique exige que ce soient des médecins qui se chargent de la cure de ces maladies*, et revêtue de l'approbation du doyen Reneaume en date du 26 juin 1735 et des docteurs Finot, Hecquet, Chevalier, Boyer, commissaires de la Faculté. « Les belles-lettres, y lisait-on, qui en ornant l'esprit le rendent susceptible des autres connoissances, la justesse et la facilité dans le raisonnement que procure l'étude de la philosophie, l'esprit de discussion que fournit l'examen des matières de physique, la netteté dans les idées, la solidité dans le jugement et l'étendue de génie que communiquent toutes ces sciences en obligeant de concevoir, de combiner et de rassembler sous un seul point de vue tant de différentes matières, la lecture enfin des anciens auteurs qui nous rend propres les travaux des médecins de toutes les nations et de tous les siècles, sont les provisions que les médecins amassent pour se mettre en état d'acquérir dans le traitement des maladies une expérience éclairée ». Les chirurgiens, au contraire, sont dépourvus de lettres et de probité ; et puis, la vérole consistant « dans une corruption corrosive du suc nourricier des parties » ne relève pas de la seule pathologie externe. La Faculté trouva ces arguments si solides qu'elle résolut d'en faire part à tous les docteurs de France et de Navarre ; toutes les Facultés d'Europe, tous les Collèges de médecins de France reçurent le libelle de Baron avec cette lettre d'avis :

« Messieurs, une erreur énorme s'étant depuis longtemps glissée dans le public, sçavoir que la cure des maux vénériens n'appartient nullement aux médecins, un de nos collègues a cru qu'il étoit de l'intérêt de la cause commune de renverser un préjugé qui n'est que trop répandu. Pour détruire l'erreur, il a composé en langue vulgaire une question, et de notre consentement, il l'a fait imprimer. La très salubre Faculté a décidé par un décret qu'il falloit communi-

quer à des hommes aussi éclairés que vous l'êtes, un petit ouvrage approuvé de tout notre corps. Je souscris volontiers à ce décret qui concerne également l'intérêt et l'honneur de notre profession. Unissons donc nos efforts pour accroître de plus en plus l'éclat et la splendeur de notre art. J'espère que non seulement, vous recevrez ce petit présent avec plaisir, mais encore que vous voudrez bien en accuser la réception et en remercier votre très humble serviteur.

A Paris, le 10 août 1735, Reneaume, doyen de la Faculté de médecine de Paris.

Par ordre de M. le doyen : Andel, Bedeau de la Faculté ».

En 1736, l'apparition du *De morbis venereis* d'Astruc vint fournir à la querelle de nouveaux arguments. Les chirurgiens prétendirent trouver dans ce livre l'aveu de la priorité historique et de la supériorité des gens de Saint-Côme en matière de cypridologie : les médecins n'avaient été que les disciples des chirurgiens Thierry de Héry, Ambroise Paré, Chaumette, Béranger de Carpi, etc. Astruc avait la dent dure ; il était méchant, fourbe, très habile, très érudit, plus craint qu'aimé par la Faculté, dont il ne faisait pas encore partie, et qui n'aimait guère voir les intrus de Montpellier dans la capitale. Il fut forcé de répondre, d'entrer en lice : la Faculté fut enchantée de posséder cet auxiliaire redoutable : s'il triomphait, c'était à l'honneur des médecins : s'il recevait des coups, cela n'atteignait que M. Astruc, docteur de Montpellier.

M. Astruc déclara tout uniment qu'il n'avait emprunté aux chirurgiens ni recommandé aucun procédé thérapeutique que les médecins n'eussent découvert et amélioré les premiers : tels les docteurs Bolognini, inventeur des frictions mercurielles : Le Cocq, qui les conseilla à François Ier ; Rondelet, etc. En tout cas, en admettant même que Vigo et Carpi fussent chirurgiens (et Astruc le nie), il est certain que Vigo n'a parlé des frictions que longtemps après Béranger de Carpi, et Carpi après Bolognini. Thierry de Héry n'est qu'un copiste, et ce qu'il a écrit de bien, Nicolas Massa, médecin, l'a dit bien avant lui. Quoi qu'il en soit, les maux de l'amour, par leur nature, leurs symptômes et leur thérapeutique, relèvent de la science du médecin.

Les chirurgiens ripostèrent : on attribuait ces réponses, anonymes, à Petit, qui entra nominativement en lice quand

Astruc (1) le prit personnellement à partie ; d'avril 1737 à avril 1738, MM. Petit et Astruc ergotèrent alternativement. La Faculté les laissa se battre, se bornant à répandre contre J.-L. Petit, sa bête noire, les libelles injurieux et anonymes de Procope Couteaux. Mais M. Astruc en demeura irrémédiablement brouillé avec Saint-Côme, et en 1744, alors que la querelle de la cypridologie était depuis longtemps assoupie, l'auteur de *Saint-Cosme vengé* disait encore pis que pendre de l'homme du *De morbis venereis* qui s'en consolait en faisant l'admiration du salon de Mme de Tencin.

IV

En dépit des prétentions des médecins et de leurs thèses particularistes (2), les charlatans à secret continuèrent à débiter, de

(1) Jean Astruc, né à Sauve, en Languedoc, le 19 mars 1684, docteur de Montpellier du 25 janvier 1703, professeur de médecine à l'Université de Toulouse (1710), puis de Montpellier, en remplacement de Chirac (1716), premier médecin du Roi de Pologne (1729), consultant du Roi Louis XV (1730), professeur au Collège Royal (1731), mort à Paris le 5 mai 1766. Il était le beau-père du ministre Silhouette. — Astruc, « dont le seul nom, dit Grimm, malgré son grand savoir, est devenu injurieux pour l'homme d'honneur »... « était un des hommes les plus décriés de Paris. Il passait pour fripon, fourbe, méchant, en un mot pour un très malhonnête homme. Il était violent et emporté et d'une avarice sordide. Il faisait le dévot et s'était attaché aux Jésuites dans le temps qu'ils avaient tout crédit et toute puissance ; il est mort sans sacrements parce qu'il ne voyait plus rien à gagner par l'hypocrisie au-delà du trépas ; c'est un savant et méchant homme de moins. » (*Corresp.* de Grimm, t. VII, pp. 38 et 157.) — Il était médiocre praticien, mais extrêmement érudit ; il est mis en scène dans *La Faculté vengée* sous le nom de *Sarantasse*, et dans la *Politique du Médecin de Machiavel* attribuée à La Mettrie sous le sobriquet de *de Crysologue* : « Géomètre, c'est-à-dire mauvais géomètre, étimologiste, antiquaire, théologien, et théologien moliniste pour plaire aux jésuites dont il est médecin, et à un Cardinal (Tencin) dont il s'est prudemment fait un appui, jurisconsulte, politique, historien, naturaliste, médecin, au fait d'un grand nombre de langues, il a travaillé sur le langage celtique et il paraît au désespoir de ne pas savoir le chinois aussi bien que M. de Fourmont. Il sait tout jusqu'aux chemins des Romains dans le Languedoc, il a tout étudié, tout appris, excepté son métier. »

(2) Le 19 novembre 1749, J.-L. Alleaume soutint aux Ecoles de Médecine sous la présidence de Dionis, une thèse quodlibétaire ainsi conçue : *An incerta luis venereæ curatio, absente medico?* Aff. Paris, 4 pp. in-4°, 1749.

concert avec les chirurgiens, des drogues diverses pour guérir les maux de l'amour. La *maladie vénérienne*, c'était le syndrome où l'on rangeait, pêle-mêle, gonorrhée, syphilis, végétations, rétrécissements, ce qui explique l'inconstance des succès des vendeurs de panacées mercurielles et autres (1). Les bougies uréthrales antivénériennes d'André font concurrence à celles de de Daran (2) et de Georges Arnaud, et c'est dans la pratique de ces empiriques, embarrassée de drogues bizarres ou caustiques, que l'on trouve la première tentative de dilatation mécanique des sténoses uréthrales. M. Nicole, chirurgien ordinaire du roi, qui demeure dans l'ancien hôtel des princes de Conti, rue des Poulies, près le Louvre, vend un spécifique « dans lequel il n'entre point de mercure » (1766). Et si vous passez rue Montmartre, M. Duvicq, docteur en médecine, vous remettra une drogue non hydrargyrique dans « des boëtes cachetées à ses armes, et au-dessous il y aura cette inscription écrite de sa propre main : *Pro securitate remedii.* » Le sieur Pastel, rue d'Anjou, possède un remède antivénérien et portatif (1767) ! Mais la vogue va, en 1769, au compromettant affidé du médecin Charles Dionis, au sieur Barthélemy Algerony ou Agirony, botaniste, qui « guérit les maladies vénériennes les plus invétérées sans mercure ni sublimé et simplement par le suc de ses plantes. » Un grand homme que cet Algerony : « Il n'a épargné ni peines ni fatigues pour réussir dans son projet : il a bravé la rigueur des saisons : il a été chercher les simples dans les pays et les climats qui les produisent : il a parcouru les campagnes et les montagnes où elles croissent : il s'est consacré enfin tout entier à la recherche et à la découverte des plantes qu'il croyait être propres à remplir ses vues afin de trouver dans cette fin un

(1) Pourtant quelques auteurs connaissaient la dualité de la blennorrhagie et de la syphilis. Le charlatan Dibon écrivait en 1754 : « Le Hg est absolument incapable de guérir les gonorrhées de quelque espèce qu'elles puissent être. »

(2) Les premières bougies de Daran étaient préparées avec : huile d'olive, 2 livres ; vin rouge, 1/2 livre ; un pigeonneau vivant plumé, ou un demi-poulet ; faire bouillir dans une terrine neuve jusqu'à évaporation du vin. — Faire dissoudre dans ce qui reste : cire jaune et poix de Bourgogne, ꜩꜩ 4 onces ; blanc de baleine, 2 onces ; diabotanum, 1 gros ; poudre de semelle brûlée, de deux gros à deux onces ; étendre sur le linge, couper et rouler en bougies du diamètre voulu.

remède pour la guérison du genre humain... Tant de guérisons opérées par cet admirable remède sont des témoignages suffisants de son efficacité. » Aussi la commission royale et des lettres patentes royales du 21 juin 1769, enregistrées au Parlement le 9 juillet 1770, confirmées par brevet royal du 7 décembre 1782, l'ont-elles autorisé pour quinze ans à soulager l'humanité. — Vers la même époque, le sieur Royer, « l'homme aux lavements », ancien chirurgien major des armées du roi, prône ses clystères antivénériens, et lorsque le docteur Gardane, dans ses *Recherches sur les différentes manières de traiter les maladies vénériennes,* déclare ce procédé insuffisant et dangereux, Royer proteste avec indignation de la « droiture de ses sentiments et de la légitimité de ses vues », stigmatise comme il convient le « mémoire indécent » du sieur Gardane, expédie à Toulon une caisse de son remède pour soigner les vénériens du régiment de Hainaut, sur l'invitation du marquis de Boufflers ; le lieutenant de police envoie à l'hôpital de la Pitié deux vénériens de Bicêtre pour essayer la méthode Royer (25 août-16 septembre 1769) ; elle échoue, et l'inventeur attribue l'insuccès à la malveillance du médecin et du chirurgien major de l'hôpital.

M. de Sénac, premier médecin du roi, reçut un jour une lettre du sieur Jourdan, ex-chirurgien pour le roi dans les hôpitaux militaires, qui lui dit être « parvenu à extirper l'hydre vérolique par un remède interne » et qui n'est point le mercure, car « tout ce qui s'est trouvé inventé jusqu'à présent pour la cure des premiers accidens de cette cruelle maladie s'est trouvé le plus souvent trop faible ». M. Jourdan a mieux, et son produit guérit non seulement la syphilis, mais encore les « obstructions dans les viscères, humeurs goutteuses, tumeurs glanduleuses, cancéreuses et osseuses, vice scorbutique, dartres, gale et grand nombre de maladies des yeux, enfin... toutes celles qui ont pour cause la glutinosité ou l'âcreté du sang ou de quelque autre suc », et l'ozène par-dessus le marché ! On comprend, après cela, l'enthousiasme des dithyrambes de Jourdan à l'adresse d'Hippocrate, père de la Médecine.

En 1771, les apothicaires se mêlèrent à leur tour de syphiligraphie, et M. Baumé lança ses bains antivénériens au sublimé ; c'est alors que M. de Marbeck inventa son eau de salubrité, qui

fut expérimentée avec succès à Bicêtre par Richard, médecin des armées du roi (1776) et à l'hôpital militaire de Lille, sur l'ordre des bureaux de la guerre. Ainsi La Tulipe et Brin-d'Amour étrennaient les nouveaux remèdes à leurs risques et périls. Cependant un de leurs chefs, le chevalier de Godernaux, ex-capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, déclarait avoir hérité de ses aïeux un goût irrésistible pour la gloire, la mousqueterie et la chimie, inventé la *poudre unique antivénérienne* et refusé son secret aux Anglais dans un but patriotique : par malheur, le chirurgien Lafont, son acolyte et associé, n'avait pas la même délicatesse morale, et le chevalier se vit forcé d'intenter à son compère un procès en contrefaçon. Mauvaise réclame !

Allez plutôt troubler le célèbre M. Molenier, le *médecin du pouls*, privilégié du roi, ci-devant chirurgien de la maison de la reine, dans sa savante retraite, cour du Prince, à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, car il « traite toutes les maladies que l'on veut bien lui confier avec son dépuratif du sang ; son spécifique est le sublimé corrosif dissous dans un menstrue à assez forte dose (1) ».

Comment terminer cette rapide revue des empiriques du siècle galant sans parler du grand, du célèbre Boyveau-Laffecteur, dont le rob antisyphilitique sans mercure a retenu jusqu'en plein XIX[e] siècle la faveur populaire ? Le sieur Denis Boyveau-Laffecteur, ex-inspecteur aux vivres, ayant inventé son rob dépuratif, s'assura au préalable de l'appui des autorités : l'intendant de la Généralité de Paris fit faire des essais à l'hôpital des casernes de Saint-Denis sur trois pionniers, par le docteur Poissonnier-Desperrières, médecin de la Généralité, directeur et inspecteur général adjoint de la médecine des ports et colonies, médecin par quartier honoraire du roi, conseiller d'Etat, etc. A son tour, le lieutenant de police chargea Desperrières et le chirurgien Lebreton d'un nouveau contrôle sur douze malades tirés de Bicêtre et installés faubourg Saint-Denis dans une maison louée par Boyveau. Des docteurs de la Faculté, membres

(1) Cézan et St-Ildefont, *Etat de médecine*, p. 218. — Voyez aussi Mac Auliffe, *La réclame médicale au XVIII[e] siècle, France médicale* du 10 mars 1901.

de la Société royale, Borie, Geoffroy, Darcet, Paulet, Vicq d'Azyr, Ch. Le Roy, Andry, puis Bucquet, Mauduyt, Varnier furent aussi commis. En leur qualité de chimistes, Darcet et Bucquet firent l'analyse du produit, n'y trouvèrent aucun élément minéral; cependant les malades guérirent.

Un arrêt du Conseil d'Etat du 12 septembre 1778 autorisa donc le sieur Boyveau à débiter dans tout le royaume, sur ordonnance des médecins, son rob, remède approuvé par la Société royale de médecine en avril 1780. Ceux des docteurs de la Faculté qui voyaient d'un mauvais œil la Société royale saisirent cette occasion pour blâmer cette suzeraineté charlatanesque : la *Lettre du signor Miracoloso Fiorentini* félicita ironiquement la Société royale, et surtout Paulet, un des plus ardents partisans du rob Laffecteur. Paulet, furieux, chercha une vengeance et proposa à ses collègues de la Société royale de chansonner la Faculté dans un vaudeville. On lui fit doucement observer que ces choses-là pouvaient se faire, mais ne se disaient pas; et l'affaire en resta là.

Le rob n'en devint que plus célèbre, et le citoyen Laffecteur, médecin, fournisseur des hôpitaux de la marine, s'enrichit (1) et devint ambitieux : le 21 brumaire an III (11 novembre 1794), il fit hommage à la Convention de ses œuvres complètes, escomptant l'aubaine d'une mention honorable et demandant, en outre, à être chargé du traitement des incurables en ne touchant que le prix coûtant de son remède; le député médecin Duhem monta à la tribune, cita des cures extraordinaires à la louange du Rob Boyveau : l'inventeur obtint sa mention honorable, et sa proposition, renvoyée au comité de secours publics, y fut sans doute enterrée, selon l'usage (2).

(1) « Le sieur Laffecteur prie tous ceux qui lui feront l'honneur de lui écrire d'affranchir leurs lettres. Sa demeure est rue de Bondi, la grille entre l'hôtel Le Pelletier de Rosambo et l'hôtel d'Aligre, près les Variétés, amusantes. On le trouve chez lui toute la journée... Le prix de chaque bouteille de 32 onces est de 24 livres à Paris et de 27 livres en province, rendue franche de port et d'emballage. » (Prospectus du 13 juin 1780,) — *Manière d'administrer le Rob antisyphilitique* (Paris, 1778). Cinq ou six jours à l'avance, bains; une saignée au besoin. Puis absorption de quatre bouteilles de Rob (repos au lit). Régime : tisanes d'orge, de salsepareille, viandes blanches et rôties, lavements.

(2) *Procès verbal de la Convention Nationale*. Paris, an III, t. XLVIII, p. 113, séance du 21 Brumaire an III. Laffecteur offrit son *Recueil de*

Quelques jours après, les comités militaire et de secours de la Convention s'occupaient encore, à la demande du député Barailon, du spécifique sans mercure du docteur Mittié (1) qui se plaignait de ce que la commission de santé eut rejeté son remède : le fils de Mittié était un électeur influent du faubourg Saint-Antoine. Mittié père, ci-devant médecin du roi Stanislas, était célèbre par sa cuisine et son laboratoire : sa cuisine avait donné une cantatrice à l'Opéra (2) ; son laboratoire une panacée à l'Univers. Il adressait depuis quinze ans des requêtes à tous les ministres, à tous les corps constitués, afin d'obtenir une estampille officielle pour sa drogue ; quand il y avait encore un roi de France, il lui vantait l'utilité de son remède pour tous ses sujets et spécialement pour l'armée :

« Parmi les officiers, soldats et matelots de V. M., vingt mille environ sont atteints annuellement de cette maladie. La méthode pratiquée jusqu'à ce jour pour leur guérison ne leur permet aucun service pendant le traitement qui dure un, deux, trois mois et souvent plus. On compte en France deux cent mille hommes au moins infectés à la fois de ce mal, ce nombre est triplé et quadruplé dans l'année ; il en périt à peu près quinze mille par an. Plus de trente mille traînent des jours languissants à la suite des traitemens en usage.... » (3.)

Son traitement à lui, Mittié, était sûr, peu couteux (2 sols par homme) et permettait aux soldats de faire l'exercice ! Lorsqu'éclata la grande Révolution, Mittié éleva encore la voix et écrivit à tous les départements et districts du royaume (1791), à l'Assemblée Nationale, aux 48 sections de Paris, à la com-

recherches et d'observations sur les différentes méthodes de traiter les maladies vénériennes, etc. — Le discours de Duhem n'est pas mentionné *loco citato*, mais dans le *Moniteur* du 24 Brumaire an III, qui le rapporte à la séance du 22 brumaire.

(1) Le remède végétal de Mittié fut expérimenté en 1782 au dépôt de St-Denis et en 1788, par ordre du Roi, sur les vénériens de l'Hôpital militaire de Grenoble, dont le Père Elisée était alors chirurgien-major. (Docteur A. Bordier. *La médecine à Grenoble*, Grenoble 1896, p. 146.)

(2) En 1782, la Dlle Dozon venait aider sa sœur, cuisinière chez Mittié, à récurer les casseroles ; en 1784, elle chantait Armide dans *Renaud*, à l'Opéra. Un convive de Mittié, ancien acteur, l'ayant entendu chanter un certain soir, fut frappé de la beauté de sa voix la poussa, et ainsi la souillon devint reine de théâtre.

(3) Mittié, *Requête au Roi*.

mission des secours publics (15 messidor an II), au comité de salut public (1 vendémiaire an III), à la Convention (10 brumaire an III) (1), au Peuple ! (1 prairial an III) :

« Aujourd'hui que les talens et les découvertes utiles sont accueillis par nos législateurs, aujourd'hui que tout citoyen a la liberté d'élever la voix en faveur du salut et de l'intérêt publics, je viens vous offrir le fruit de mes veilles et vous procurer les moyens de faire le bien de l'Etat et d'arracher à la douleur et à la mort un nombre infini de victimes de l'ignorance et de la cupidité... Victime de mon zèle et de mon patriotisme, diffamé et calomnié pour empêcher que je ne fasse le bien, je renoncerois à ce projet si je ne conservois un espoir de succès en m'adressant directement à vous... » (2).

Pendant que le docteur Mittié s'évertuait à vanter aux représentants du peuple les bienfaits de son traitement végétal, découverte admirable sur laquelle la Société Royale, jalouse « compagnie de médecins aristocrates » (3), avait voulu faire le silence, le sieur Claude Louis Champelle, ex-chirurgien de dragons et chirurgien de Monsieur, frère du roi, cherchait à réhabiliter le mercure aux yeux des législateurs ; mais c'était un mercure à lui, un sel spécial qui « avec toutes les propriétés du mercure, a plus de douceur qu'aucun végétal et est plus facile à administrer ». « J'ose me flatter, messieurs, dit-il, que les régénérateurs de l'Empire accueilleront favorablement une découverte qui tend au bien physique et moral des hommes : la demeure de l'auteur est rue Sainte-Anne, vis-à-vis celle de Chabanois n° 56. »

(1) *Moniteur* du 28 Brumaire an III, C. R. de la séance du 27 Brumaire, p. 522 (Réimpression). « Le citoyen Mittié médecin, écrit pour demander un prompt rapport sur une pétition tendante à procurer aux malades des moyens de guérison prompts, efficaces et peu coûteux. Renvoyé aux Comités militaire et des secours publics. » (*Procès verbal de la Convention nationale*, Paris, an III, t. XLVIII, p. 244, Séance du 27 Brumaire an III). — Mémoire du cit. Mittié sur la maladie de garnison, renvoyé aux Comités de la guerre et des secours réunis. (*Ibid.*, Paris, 1793, t. II, p. 41, séance du 16 octobre 1792.) — Renvoi de multiples pétitions de Mittié sur les maladies vénériennes dans l'armée au Comité militaire de la Convention. (*Ibid.*, t. XXI, p. 119, séance du 21 septembre 1793.)

(2) *Lettre de M. Mittie... à tous les départements et districts.*

(3) Mittié, *à l'Assemblée Nationale.*

V

Ainsi la renommée aux cent voix dispersait aux quatre vents du ciel les réclames les plus tapageuses, les plus alléchantes, et, sur les promenades, sur les quais, aux portes même des églises on affiche ou l'on crie l'annonce de drogues enviables (1) : gâteaux toniques mercuriels du sieur Bru (1789) ; dragées, sirops, élixirs, ratafiats, tablettes, chocolats antivénériens, sans compter les emplâtres spécifiques et les « caleçons antivénériens » de Lefebvre de Saint-Ildefont : tout cela est ingénieux et commode : un mari volage peut ceindre ledit caleçon de l'air le plus innocent du monde : il peut « prendre son chocolat en présence de son épouse sans que celle-ci y soupçonne de mystère ; elle peut même en user, sans se douter de boire un antivénérien et par cet innocent moyen, la paix et la concorde subsistent dans le ménage » (2). « M. Martin, apothicaire, rue Croix-des-Petits-Champs, vis-à-vis celle du Boulloi, en tient toujours de préparé et le vend 15 francs la livre ». Toutes ces médications, « douces, aimables, faciles » et joignant « l'utile à l'agréable », sont fort prisées des filles du monde et des danseuses d'Opéra, et ces vendeuses d'amour se traitent à l'insu des vieux fermiers généraux qui les couvrent de tous les bijoux du Petit Dunkerque.

Il y a des médecins, et des médecins de la Faculté, qui vivent de cette clientèle spéciale, pansent les blessures d'Eros et aussi les bleus que font aux pauvres filles les petits marquis, brutaux comme des portefaix, après boire. Ils se nomment Soullier de Choisy, Gardane, Geille de Saint-Léger, Geille, qui jadis dut se défendre devant la Faculté du délit de captation d'héritage (3), et leurs

(1) Nicole, de Morsan-sur-Seine, chirurgien renoueur ordinaire du Roi, demeurant rue des Poulies, ancien hôtel de Conti, vendait des biscuits et petits pains au sublimé. L'*Etat de médecine* dit que la Commission royale de médecine ne lui permettait plus, en 1776, d'afficher ses spécialités.

(2) *Le médecin de soi-même* par Lefebvre de St-Ildefond. Paris, 1775. Ce chocolat était mélangé de sublimé.

(3) Geille de Saint-Léger, alors établi rue Neuve des Petits-Champs,

noms voisinent avec celui du chirurgien Recolin, qui fut chirurgien de la Du Barry, sur les certificats fantaisistes des *Mémoires secrets* de 1772, détaillant les blessures qu'infligea le chevalier de Guer à la demoiselle de Granville ; ils y sont qualifiés « médecins consultants de la Faculté d'Amathonte, Paphos, Cythère et autres lieux », en compagnie de Bordeu, médecin de la Du Barry (1).

Ces médecins des alcôves étaient, en général, mal vus de leurs confrères, qui ne leur ménagèrent aucune avanie : Guilbert de Préval et de Cézan, tous deux docteurs régents et syphiligraphes, en surent quelque chose.

« Claude-Thomas-Guillaume Guilbert de Préval, docteur régent et professeur de matière médicale en la Faculté de médecine de l'Université de Paris, conseiller, médecin consultant et correspondant de S. M. le Roi de Danemark, débitait une *eau fondante* antisyphilitique de sa composition, qu'il vantait comme indicative, curative et prophylactique (2), et dont la vente paraît lui avoir rapporté d'assez beaux bénéfices ; bien que par un article de ses statuts, la Faculté ait défendu à tous ses membres de ven-

fut accusé par les héritiers du sieur Cochelet de Saint-Etienne « d'avoir abusé de l'âge et des infirmités du sieur de Saint-Etienne pour s'emparer de sa personne et de sa confiance, de l'avoir mis en chartre privée chez les Petits Pères de la place des Victoires, de s'être approprié son carrosse, ses chevaux, sa montre, sa bague, ses dentelles, etc. ». Le doyen de la Faculté engagea Geille à arranger l'affaire sans scandale, mais l'autre cria son innocence et demanda le 31 mars 1758 au doyen de convoquer les docteurs pour entendre sa justification ; le jour venu, 8 avril, l'inculpé se borna à des protestations emphatiques, et six commissaires enquêteurs furent nommés. Les héritiers Cochelet ayant confirmé auprès du doyen J.-B Boyer leurs premières accusations, la Faculté en conféra de nouveau le 29 avril. Geille s'était borné à obtenir du ministre un ordre d'arrestation contre son dénonciateur le sieur Olivier, et à arracher à une des plaignantes une rétractation qu'elle désavoua plus tard. On invita Geille à intenter à ses accusateurs un procès en calomnie, et il fut suspendu de ses privilèges doctoraux jusqu'au jour du jugement (décrets de la Faculté, 6 et 27 juin 1758). Geille promit puis tergiversa, apporta des certificats en sa faveur, et attaqua... non point Olivier, auteur du libelle diffamateur, et qui était sorti de prison, mais les décrets des 6 et 27 juin. Il obtint de la Cour un arrêt en sa faveur, et fut finalement réintégré dans tous ses droits doctoraux. Il semble qu'Olivier et consorts, les héritiers Cochelet, aient un peu exagéré les faits. Voy. *Mémoire pour les doyen et docteurs régents de la Faculté de médecine en l'Université de Paris intimés contre Mᵉ Charles Geille de aint-Léger, docteur régent de la même Faculté, appelant* (Paris), 1759, 15 pp. in 4°.

(1) *Mém. secrets de la Républ. des Lettres*, 21 juillet 1772.

(2) « Aucune maladie provenant de l'épaississement de la lymphe et de l'acrimonie des humeurs n'y résiste... Les Indes, l'Amérique, la Marti-

dre, faire vendre ou recommander aucun remède qui n'ait été approuvé par elle, le commerce de Guilbert de Préval prospéra pendant assez longtemps » (1). M. de Saint-Laurent voulut un jour s'assurer de l'infaillibilité de la recette : il possédait, rue Popincourt, une petite maison, qu'il prêta à Préval pour vérification ; le 6 mai 1771, devant le duc de Chartres et le prince de Condé, Préval, muni de son eau, affronta la syphilis ; le 10 juin, il réitéra l'expérience à la demande du comte de la Marche, et le chirurgien du comte suivit la santé du docteur, lequel ne s'en trouva pas plus mal (2).

A côté de cette réclame en action, Préval, toujours indemne,

nique jouissent aujourd'hui de ces admirables effets. Il fait disparaître comme par miracle le pian, le mamapian, les malingres et le scorbut... Mais ce qui étonne le plus et ce que le physicien ne peut comprendre, ce remède est tellement antipathique du mal qu'il l'indique : il change de couleur, il se trouble... il devient épais, blanchâtre, laiteux, à son approche seule... C'est un phanal pour le voyageur dans la nuit obscure. » *(Précis et réponse... pour M. G. de Préval.)*

(1) Ed. Bonnet. *Une cause médicale célèbre. Journal de médecine de Paris*, 1904, pp 99-100.

(2) *Mém. secrets*, 6 mai et 6 juin 1771. « M. le lieutenant général de police qui regarde cette découverte comme très utile à son administration a ordonné aussi des essais qui ont réussi » peut-on lire dans les *Mémoires secrets*. Ces essais se firent devant le doyen et trois docteurs de la Faculté sur des malades tirés de Bicêtre, six hommes que l'on mit à l'hôpital de Biron, et quatre femmes placées chez Mme Marchais, garde-malade, rue de Beaune. D'autres expériences eurent lieu dans les états et aux frais du prince de Deux-Ponts. Préval prétendait en outre avoir un état de 2 700 soldats traités à Paris et à la Cour avec succès, et de 6.200 bourgeois de Paris aussi heureusement guéris par lui. Mais le fils du duc de Duras qui croyait le procédé de Préval infaillible s'aperçut à son tour qu'il ne l'était point. (Voy. G. Capon, *Les Petites maisons galantes*, pp. 24-25.)

Les essais faits sur l'ordre de Sartines par la Faculté, furent d'ailleurs contrariés par le décret du 29 juillet 1772. « Les commissaires soumis aux usages ou plutôt aux abus de la Faculté, et redoutant peut être pour eux-mêmes la fureur des jaloux, refusèrent de continuer leur visite ; la raison c'est qu'ils ne pouvoient plus reconnoître M. de Préval pour leur confrère, c'est qu'il leur étoit interdit de communiquer avec lui parce qu'il étoit dégradé de la qualité de doctenr régent par un décret de proscription. Il fallut des ordres du magistrat pour les contraindre à mettre l'épreuve à sa fin ; ils continuèrent d assister aux traitements, ils virent achever la guérison, ils visèrent le journal jusqu'à la dernière séance, mais ils firent des protestations contre la qualité de M de Préval, et ils ne voulurent point signer la clôture du procès-verbal, parce qu'il devoit signer avec eux. » Sartines envoya au diable les experts récalcitrants, mais au bout d'un an il rappela les patients dont la guérison s'était maintenue, et il dut se contenter de leur attestation, les commissaires de la Faculté ayant refusé de les revoir. (Voy. O. Uzanne, *Les Mœurs secrètes du XVIIIe siècle.*)

fit de la réclame imprimée : mal lui en prit. Le 29 juillet 1772, la Faculté de médecine étant assemblée, Maloët déposa sur le bureau du doyen un prospectus intitulé : *Propriétés générales de l'eau fondante antivénérienne de M. Guilbert de Préval, docteur régent et professeur en matière médicale de la Faculté de médecine de Paris, conseiller, médecin consultant et correspondant de S. M. le Roi de Danemark.* La majorité décida de demander à Préval de reconnaître ou de désavouer cet écrit charlatanesque, et dans ce dernier cas, de publier sa rétractation. Au *prima mensis*, le 1er août, survint Préval, qui désavoua l'opuscule, bien que cette affaire ne fut point à l'ordre du jour ; et il rédigea une supplique en ces termes : « Je supplie M. le Doyen de vouloir bien faire toutes les démarches nécessaires pour parvenir à connaître les auteurs d'une annonce qu'on dit avoir couru sous mon nom et que je désavoue très fort. Ce 1er août 1772. » On convint de rassembler la Faculté pour en délibérer, le 8 août.

Ce jour là, le doyen Le Thieullier donna lecture du prospectus incriminé, du décret du 29 juillet, du billet de Préval, et d'une note de l'Inspecteur de police, déclarant n'avoir découvert aucun distributeur de la fâcheuse annonce. Préval renouvela son désaveu de l'écrit, mais quelqu'un lui ayant demandé s'il vendait le remède en question et lui reconnaissait les vertus énoncées, il répondit affirmativement. Le doyen, pendant ce temps, prenait dictée de l'interrogatoire, mais l'inculpé refusa de le signer. Alors quatre docteurs, les deux plus anciens de chaque ordre, parafèrent le procès verbal pour en attester la vérité. On convint d'en discuter sur l'heure, et Préval fut prié de sortir pendant le débat. Maloët, Philip, Gauthier, rappelèrent les réclames personnelles et scabreuses par lesquelles Préval avait lancé sa drogue, et la Faculté fulmina le décret suivant :

« La Faculté n'ayant jamais eu rien de plus à cœur que de maintenir la pureté de ses membres et d'écarter loin d'eux jusqu'au moindre soupçon d'infamie s'est dans tous les temps occupée avec le plus grand soin à leur inspirer l'éloignement et l'horreur que méritent la conduite perverse et l'imposture des empiriques et des charlatans. Quelle vive douleur n'a-t-elle donc pas éprouvée, en apprenant que

M. Guilbert de Préval. l'un de ses membres, ait oublié la dignité et la noblesse de son état, au point de vendre un prétendu remède anti-vénérien qu'il vantoit avec autant de fausseté que d'impudence comme préservatif, qu'il s'étoit même si fort écarté de l'austérité des mœurs qui convient à un médecin, qu'il n'avoit pas rougi de se prostituer publiquement par une expérience infâme et monstrueuse avec une fille de mauvaise vie pour procurer à son remède plus de réputation et de crédit !

La Faculté a été surtout consternée lorsque par les témoignages de plusieurs de ses membres, présents dans ses deux assemblées elle a reconnu que les faits reprochés à M. de Préval n'étoient malheureusement que trop constans, lorsqu'elle a sçu que ses docteurs n'affirmoient rien qu'ils n'eûssent appris de la bouche de plusieurs grandes personnes illustres et d'autres dignes de foi et irréprochables.

Forcée par ces considérations, la Faculté a, dans sa première assemblée, malgré la tendresse qu'elle a pour tous ses membres, jugé qu'il ne lui étoit pas permis de ne pas punir avec sévérité un délit si scandaleux : en conséquence, elle a arrêté que M. Guilbert de Préval seroit rayé du catalogue des docteurs régens, et qu'il falloit, dans cette seconde assemblée, confirmer le décret ci-devant prononcé. »

Le doyen et les deux anciens de chaque ordre contresignèrent ce décret et, pour le confirmer, la Faculté fut convoquée *per juramentum* à la date du 12 août. Mais le 11 août, Préval obtenait un arrêt sur requête le recevant appelant de la sentence du 8 et assignant la Faculté à huitaine. Cet arrêt n'interdisant point de délibérer sur le fait, les Docteurs confirmèrent dans leur réunion du 12 les conclusions premières, et six d'entre eux ayant rédigé l'exposé des motifs, l'assemblée l'approuva par la main du doyen et des quatre anciens, en s'ajournant au 14 août pour la troisième et dernière séance.

Ce jour-là, Le Thieullier communiqua un arrêt obtenu par Préval près le Parlement qui, « tenant son appel pour bien relevé... fait défense aux Docteurs Régents de la Faculté de Médecine de passer outre et de délibérer sur ce qui concerne le suppliant dans aucune assemblée, soit particulière, soit générale, jusqu'à ce que par la Cour, il en ait été autrement ordonné ». Le doyen déclara en outre avoir été contraint par corps de donner au plaignant copie du décret du 12. La Faculté décida d'en ré-

férer à ses avocats pour se pourvoir contre cette défense, et présenta le 20 requête à cet effet.

Le 21 août, la Faculté étant réunie pour quelques affaires, Préval se présenta : la délibération fut suspendue, il sortit. Le 26, il revint à la charge et l'assemblée se dispersa devant lui. Le doyen et quelques docteurs allèrent trouver le président du Parlement pour obtenir sur ce point un *modus vivendi* provisoire, et le 29 août 1772, la Cour, « pour assurer la paix et la tranquillité des supplians, et pour le maintien de l'ordre public, sans préjudicier aux dispositions de l'arrêt du 12 août, ordonna que ledit G. de Préval sera tenu de s'abstenir de toute assistance aux assemblées et tous actes publics de la Faculté de Médecine ».

Dès lors, Préval se tint coi ; mais ennuyée des lenteurs judiciaires, la Faculté présenta, le 8 mars 1773, une deuxième requête en main levée des défenses portées par l'arrêt du 8 août 1772. L'autre usa de tous les procédés dilatoires, et se justifia dans un libelle accusant le doyen d'avoir fabriqué de toutes pièces le décret du 12 août 1772, sans l'avis de la Faculté ; celle-ci affirmant une fois de plus son droit de juridiction, approuva et fit imprimer une verte réplique du doyen (18-19 novembre 1773).

Ce n'est que le 4 mai 1776 que le Parlement permit enfin à la Faculté de tenir la troisième et dernière délibération sur le cas de Préval, d'ailleurs *en présence de l'inculpé*, « sauf après ladite assemblée tenue à être statué par ladite Cour sur ledit décret ». Le 5 juin, la Faculté raya définitivement Préval de ses cadres. Mais Préval entama une nouvelle procédure, soutenant que l'arrêt du 4 mai lui donnait le droit d'assister *lite pendente* à toutes les réunions des Ecoles de médecine.

Le 7 septembre 1776, une sentence du Parlement confirmant l'arrêt ambigu du 4 mai, rétablit le plaignant dans tous ses droits pécuniaires, perception des émoluments, jetons, sportules, indemnités d'examen, etc. Le doyen Alleaume garda le papier dans sa poche et Préval se présenta à un acte de vespérie le 23 septembre avec tant d'assurance et criant si fort que le Parlement lui en donnait le droit, que tous le crurent. On le laissa même signer sur le registre.

Mais trois jours après, Alleaume ayant lu l'arrêt à ses confrères, ceux-ci protestèrent : à leur avis cette sentence, comme celle du 4 mai, maintenait provisoirement à Préval les profits pécuniaires attachés aux fonctions doctorales, jusqu'à la fin des débats, mais n'abrogeait point la quarantaine portée contre lui, et n'annulait pas la radiation de son nom sur les registres.

Cependant Préval, continuant l'équivoque, revint à la Faculté le 2 novembre 1776, flanqué d'huissiers et de procureurs : il tomba en pleine assemblée électorale : son ami Alleaume allait résigner le décanat, et c'est Desessartz qu'on nomma ce soir-là. Les docteurs Bacher, Lezurier, Leclerc, Dumangin firent jeter l'intrus dehors par les appariteurs et fermer la porte au nez de l'huissier porteur de la grosse des arrêts du 7 septembre, ce que l'expulsé fit constater immédiatement par les robins, ses acolytes ; il se plaignit même d'avoir été injurié et frappé, excellents motifs pour un procès au criminel !

Préval mobilisa 17 avocats, qui lui noircirent du papier pour son argent, et lui fournirent un gros mémoire, jugeant cet affront attentatoire à sa dignité d'abord, ensuite à celle du Parlement dont la doctorale cabale méprisait les arrêts (1).

Le Parlement fut de cet avis, se fâcha, décréta d' « ajournement personnel » le doyen Desessartz, et les docteurs commissaires Leclerc et Dumangin ; d' « assigné pour être ouï » Bacher et Lezurier. L'opposition était décapitée : Desessartz suspendu du décanat, et les quatre commissaires de leur capacité. Préval comptait que la direction de la Faculté allait reve-

(1) Préval déclarait que la cabale Le Thieullier-Desessartz l'avait rayé sans l'entendre, par jalousie ; que les sentences du Parlement (4 mai et 7 septembre 1776) le rétablissaient dans tous ses droits ; que la Faculté, en s'y opposant, faisait acte de rébellion ; il demandait l'exécution des arrêts à lui favorables ; la visite de politesse obligatoire de tous les docteurs et licenciés reçus depuis 1772 ; la réinscription de son nom au catalogue des docteurs, en assemblée générale, sous la surveillance d'un délégué du Parlement, d'un substitut du procureur général, d'un huissier de la Cour, et la présidence d'Alleaume actuellement censeur ; l'impression et l'affichage, aux frais de la Faculté, de l'arrêt de réparation ; la restitution des émoluments universitaires à lui retenus ; 50 000 l. de dommages et intérêts à payer par la Faculté ; 18.000 l. de dommages et intérêts aux docteurs Maloët, Philip, Gauthier, ses diffamateurs ; la condamnation de ces trois docteurs et de la Faculté solidairement aux dépens.

nir à son allié Alleaume, doyen sortant, et dès lors censeur en exercice.

La Faculté fut plongée dans l'indignation : allait-on lui imposer Alleaume, le prévaricateur stigmatisé le 28 août 1776, tandis que son doyen était menacé de prise de corps, mandé devant l'instructeur du Parlement, l'abbé Pommier (avril 1777) et que la justice faisait brèche dans ses rangs, coupables d'avoir voulu sauvegarder la dignité médicale ? Les docteurs remplacèrent au poste de combat les commissaires par Borie, Petit et Lorry, et Desessartz par Delépine, subrogé doyen, homme retors, et qu'Astruc avait jadis surnommé le procureur.

L'abbé Tessier, docteur régent, de Horne, médecin de la comtesse d'Artois, le chirurgien de Marges furent chargés d'analyser l'élixir de Préval, qui ne donna aucun résultat sur des malades de l'hôpital des Gardes Françaises, et fut déclaré inutile et dangereux. (1)Maloët, Coquereau, Lezurier rédigèrent pour leur part un mémoire justificatif, et les avocats de la Faculté des remontrances : le 28 avril 1777, réfutant la requête de Préval en date du 8, la Faculté proclama que ses décrets de radiation étaient inattaquables ; qu'au cas où ils seraient caducs, la *requête* de Préval était un moyen d'opposition illégal, et que l'*appel* était la seule voie de protestation légitime en pareil cas ; qu'enfin la Faculté pouvait et devait maintenir ses droits sans manquer de respect au Parlement, et que la rébellion n'avait jamais été son dessein. Le 13 mai, dix jurisconsultes confirmèrent les remontrances par une nouvelle consultation ; d'ailleurs, le 19 avril, l'assemblée des docteurs avait décidé de faire porter cette défense par une délégation chez le premier président du Parlement, les présidents à mortier ; de la répandre dans le public ; de suspendre ses réceptions, cérémonies et actes publics jusqu'à gain de cause. La capitale se vit menacée d'une grève de médecins !

La justice fut sans doute épouvantée de cette perspective ; elle fut aussi vaincue par l'éloquence de Me de Bonnières, avocat de la Faculté, et du vice-doyen de l'Epine qui avait pris

(1) Le préservatif de Préval était, paraît-il, « le sublimé corrosif décomposé par l'eau de chaux. » (*Journal de médecine, chirurgie, pharmacie.* Juillet 1777, p. 20.)

l'affaire à cœur et prononcé devant la cour un plaidoyer dont l'éloquence entraîna la conviction de l'avocat général Séguier.

En conséquence, le Parlement prononça, le 13 août 1777, devant tous les docteurs accourus en grand costume, la condamnation de Préval; débouté de toutes ses demandes, privé du droit de vendre son remède, forcé de faire imprimer l'arrêt fatal à 100 exemplaires, dont 20 à afficher, il dut en outre solder tous les dépens et 12 l. d'amende. Privé de son titre, ruiné, il disparut.

A la Faculté, l'alerte avait été chaude, et la défaite proche; il avait fallu l'heureux coup de barre de de l'Epine pour sauver la partie. Le 8 juillet 1777 la Faculté vota à l'unanimité des remerciements à de l'Epine, et décida de faire peindre son effigie pour orner la salle des séances. Le 2 septembre, le héros du procès remercia ses collègues, et offrit son portrait, œuvre de J. M. Nattier: l'assemblée, désireuse d'honorer quand même les efforts de ce vieux maître qui « presqu'octogénaire, mais jouissant d'une verte vieillesse, sut défendre avec vigueur devant le Parlement les droits de la Faculté et l'honneur de l'art médical, et ne désespéra jamais du salut de la République (1), » fit graver sur cuivre par Saint-Aubin un nouveau portrait de son défenseur; une épreuve en fut envoyée, avec un exemplaire imprimé des décrets des 8 juillet et 2 septembre, à tous les docteurs (2).

Il était dangereux pour les cypridologistes de ce temps-là d'encourir la haine des médecins leurs confrères; le pauvre Guilbert de Préval n'avait guère pu rassembler qu'une demi-douzaine de défenseurs, dont Alleaume et Pajon de Moncets. Et ce fut encore Alleaume qui prit la défense de de Cézan, fourvoyé lui aussi dans un mauvais cas.

Le docteur Louis-Alexandre de Cézan, parisien d'origine, littérateur par goût et médecin par état, avait écrit une comédie parade en 4 actes et en prose, *Les Commères de Windsor,* et un *Manuel antisyphilitique.* Ce *Manuel* parut en 1774 à l'étalage

(1) Cité dans les *Commentaires*, p. XXV.
(2) Le portrait de de l'Epine par Nattier est reproduit à la p. XXIV des *Commentaires de la Faculté* (1777-1786) publ. par Pinard, Varnier, Hartmann et Widal. L'estampe de Saint-Aubin y est reproduite p. 377.

des libraires, avec permission de M. le Censeur royal. Cependant la Faculté trouva cet ouvrage « plus digne d'un vil charlatan que d'un médecin, dangereux pour la Société... en même temps injurieux à la religion, à ses ministres et contraire aux bonnes mœurs, » et elle se plaignit au chancelier de ce qu'on en eût délivré l'*imprimatur*. Il s'en fallait pourtant que ce livre fût aussi immoral et irréligieux que le disaient ses détracteurs : la recette d'une eau préservative y contenue, voilà ce qui avait donné prétexte aux réclamations : Cézan avait évidemment dans la Faculté des ennemis aussi acharnés que pudiques, et qui attendirent une autre occasion.

Vers la fin de 1775 le sieur Guillaume René Lefebvre de Saint-Idephont, médecin, lança dans le public l'annonce d'un remède souverain contre le cancer (il s'agissait d'un traitement arsenical interne). Sur la plainte de la Faculté, le lieutenant de police fit saisir les prospectus et expulser de la capitale le sieur de Saint-Ildephont qui alla installer à Versailles son débit de caleçons et de chocolats antivénériens.

De Cézan, lié avec ce dernier, plaida sa cause devant la Faculté ; il eut même à ce propos une altercation plus que vive avec un autre docteur régent. Le 19 octobre 1775, le doyen Alleaume défendit à Cézan tout rapport avec Saint-Ildephont, et le prévint en outre qu'un nouvel échange d'... aménités avec un de ses collègues pourrait entraîner son expulsion : un décret de la Faculté, datant de 1574, prohibait les voies de fait entre docteurs. En février 1776, parut un volume intitulé : *Etat de Médecine, chirurgie et pharmacie en Europe* dû à la collaboration de Cézan et de Saint-Ildephont, ouvrage précieux pour nous, car c'est un annuaire fort détaillé du monde médical de cette époque. Personne n'y est oublié, ni le botanisme Agirony, ni le sieur Kayser, et bien entendu, les remèdes du sieur de Saint-Ildephont y bénéficient d'une sérieuse mention. La Faculté découvrit dans ce livre inoffensif une foule d'horreurs, de calomnies, d'insinuations contre ses membres, un charlatanisme éhonté, etc., etc. Le livre faillit être supprimé, mais le libraire P.-Fr. Didot jeune l'acheta ; le censeur Missa manqua de perdre sa place, et Carrère, qui reprit après lui l'*Etat de Médecine* y fit de larges coupures. Cézan et Saint-Ildephont déchus de leur privilège,

le virent passer à de Horne et Lasservolle, et l'*Etat de la Médecine, chirurgie et pharmacie en Europe... pour l'année 1777*, signé de Horne, Lasservolle et Goulin, n'est qu'un extrait fortement réduit et expurgé, des débris sauvés par Didot. Dépouillé de son bien, car l'*Etat de Médecine* était imprimé aux frais de ses auteurs, de Cézan dut encore répondre de sa conduite devant la terrible Faculté.

On en délibéra dans trois assemblées, les 30 mars, 3 et 16 avril 1776, et Cézan s'étant borné à dire pour sa défense, que le libraire avait publié le livre incriminé prématurément, avant les corrections prévues par les auteurs, se vit rayer pour deux ans du catalogue des docteurs ; il n'y rentrerait que sur sa demande, et seulement si ses collègues pouvaient alors compter de sa part *de moribus honestis tum in loquendo, tum in scribendo, tum in agendo* (1).

Le doyen Alleaume aurait dû faire signifier ce jugement à de Cézan ; mais c'était un doyen plein de mansuétude ; il le montra bien pour Préval ; il se tint coi, de Cézan aussi.

Or, le 5 juin 1776, la Faculté était convoquée pour voter la définitive exclusion de Préval ; une vingtaine de docteurs, à peine, étaient réunis, lorsqu'un d'eux, de la Rivière, demanda la cassation du décret fulminé le 16 avril contre Cézan ; quelques voix protestèrent contre l'évocation d'un débat non inscrit à l'ordre du jour, mais Alleaume saisissant la balle au bond prit les avis (les amis du condamné avaient eu soin d'arriver les premiers) et proclama l'amnistie. Quand le gros des docteurs arriva, le coup était fait ; on cria bien un peu, on réclama un nouveau débat ; Alleaume répondit : *consummatum est*, et leva la séance pour couper court aux interpellations gênantes.

Le 14 juin, une trentaine de médecins reviennent à la charge, demandent à Alleaume une deuxième délibération sur le cas de Cézan ; il refuse. Le 28 juin, Lezurier et Dumangin escortés de

(1) « A la majorité des suffrages, la très salutaire Faculté a jugé que maître de Cézan, déjà averti et bénéficiaire de l'indulgence de la Faculté, oublieux de son serment, a gravement, très gravement failli dans ses paroles et ses écrits. C'est pourquoi la très salutaire Faculté a jugé que son nom doit être rayé du catalogue des docteurs régents, et sa personne privée pour deux ans de tous les émoluments, honneurs et droits académiques. » (Décret du 16 avril 1776.)

deux notaires se rendent à son domicile et réitèrent leur requête : même succès. On s'adresse alors au doyen d'âge, Bourdelin, qui se récuse vu sa veillesse, puis à de l'Epine, le plus ancien après lui. De l'Epine, devant la résistance du doyen, convoque de son chef, le 16 juillet 1776, la Faculté pour le 19. Cinquante docteurs y vinrent, qui, presque à l'unanimité, cassèrent le décret surpris le 5 juin par la cabale de Cézan, décidèrent l'impression de leur vote et sa notification aux intéressés. Le soir même, Alleaume, seul concessionnaire de l'*imprimatur*, se rend chez Quillau, imprimeur de la Faculté, et met opposition au tirage. Mais de l'Epine, homme de précaution, a déja remporté la minute originale du décret. Alors, le doyen et Cézan se pourvoient devant le Parlement, demandant la confirmation du décret du 5 juin, l'annulation du séditieux débat du 10 juillet, l'exclusion de tous ceux qui y ont pris part, et la condamnation de de l'Epine à 10.000 l. de dommages et intérêts envers de Cézan.

Le 27 juillet, la Faculté s'étant rassemblée pour s'occuper de la chaire de chimie, du baccalauréat et autres affaires intérieures, de l'Epine voulut provoquer un débat au sujet des manœuvres de Cézan et du doyen son complice. Ce dernier déclara que l'affaire n'étant pas sur le programme de la séance, il n'avait qu'à se retirer si l'on passait outre au réglement ; il sortit en effet, disant qu'un arrêt de la Cour maintenait l'affaire en suspens jusqu'au jugement. De l'Epine s'empara de la présidence vacante et l'Assemblée décida de se solidariser avec lui contre Alleaume et Cézan.

Des mémoires imprimés furent échangés de part et d'autre. Le 28 août 1773, la Cour confirma le décret du 16 avril 1776 au dam de Cézan, condamna ce dernier à 12 livres d'amende, à la restitution des honoraires à lui indûment alloués depuis le 16 avril par Alleaume, qui en fut déclaré précuniairement responsable, et elle fit rayer sur les commentaires le décret du 5 juin.

Alleaume, deux fois rebelle aux ordres de la Faculté, tant dans l'affaire de Préval que dans le cas de Cézan, en fut puni ; l'usage voulait que le doyen sortant de charge devînt Censeur pour deux ans : le 8 novembre 1777, la Faculté révoqua Alleaume en nom-

mant de l'Epine. Alleaume porta plainte au parlement, qui lui donna tort le 14 février 1778.

Quant à Cézan, il demanda bien humblement sa grâce : le 18 mai 1778. le doyen des Essartz lut à l'assemblée cette supplique : « Monsieur et très honoré Doyen, je crois vous représenter. comme chef de la Compagnie, que le temps que ma disgrâce est expiré. Oserai-je me flatter que vous voudrés bien l'instruire de la joie que je ressens à la fin de mon exil, et que vous voudrés bien estre l'interprète des sentimens d'un confrère qui, comme homme a pu, un instant, céder à l'erreur, mais qui n'a jamais cessé d'aimer et de respecter une Société où se trouvent les talens, Je puis vous assurer que la douleur d'avoir démérité est la seule chose qui puisse balancer en moi le bonheur qu'elle va me faire ressentir en admettant ma supplique et me recevant dans son sein (1)... » Et le suppliant introduit, ayant tenu un discours aussi plein de contrition que sa lettre, rentra dans ses droits et privilèges doctoraux.

VI

Malgré la foule des inventeurs patentés ou non, qui se partageaient la clientèle des vénériens. les syphilitiques, plus nombreux que jamais. assaillaient l'Hôpital général, souvent rebutés, toujours mal soignés, faute de temps et de place. Bourru, docteur régent de la Faculté de Paris, demandait que des hôpitaux spéciaux de vénériens fussent créés dans toutes les grandes villes, sous la surveillance d'un médecin ; que les charlatans fussent pourchassés et mis dans l'impossibilité de nuire par l'achat de leur secret s'il était jugé sérieux ; par la prison, dans le cas contraire (2). Mais la lutte contre la syphilis était entravée

(1) *Commentaires*, p. 125-126.
(2) Bourru. *Des moyens les plus propres à éteindre les maladies vénériennes*... Paris, 1771.

par l'insuffisance des ressources hospitalières. Bicêtre, à la fois hospice et prison, encombré de captifs, de libertins, de gens sans aveu, de fous, de vieillards, d'infirmes, ne pouvait suffire à héberger et à traiter la foule de syphilitiques que l'Hôpital général y dirigeait sans relâche depuis 1690 ; c'était le cloaque toujours encombré, où médecins et chirurgiens venaient à chaque instant chercher de la chair à expériences, pour contrôler l'effet des drogues mystérieuses des guérisseurs à secret : Pignot a relevé aux Archives nationales, de 1772 à 1782, près de cinquante demandes adressées au secrétariat du Roi pour l'essai de nouveaux remèdes sur les pensionnaires de Bicêtre, et les pauvres diables que la vérole y conduisait étaient un jour bourrés de dragées par Kayser, un autre asphyxiés par le sieur Charbonnière, ou empoisonnés par la tisane caraïbe du sieur de Mondragon. Un beau jour de 1784, le ministre de Breteuil ayant poussé ses pas du côté de Bicêtre, fut épouvanté de l'horreur du lieu : il en parla au Roi, qui résolut, par lettres patentes d'août 1785, de transférer les vénériens dans le couvent que les Capucins venaient d'abandonner, au faubourg Saint-Jacques : mais on commença par y déverser le trop-plein de la Salpêtrière, deux cents folles, qui n'en sortirent qu'en 1792 ; alors seulement Cullerier put y installer ses pauvres syphilitiques, hommes, femmes et enfants.

Il y avait bien, dans Paris, un autre hôpital de vénériens, aux Petites Maisons, rue de Sève ou de Sèvre ; mais il ne comprenait que sept lits pour des Gardes françaises, sept pour des Gardes Suisses, et dix-huit pour des particuliers payants (1) ; le reste était occupé par 400 vieillards, des fous, des teigneux, et ce n'était pas avec les 32 lits confiés à la surveillance du médecin Belleteste et du chirurgien Goursaud qu'on pouvait décharger les salles de Bicêtre. L'hôpital militaire des Gardes Françaises et Suisses, rue Saint-Dominique (fondé en 1759, très bien tenu),

(1) « 18 malades que seul le chirurgien recevait et visitait. Il rendait compte à l'administration du prix que ces hommes versaient pour être traités et sur lequel le dixième lui était alloué. Le prix du traitement n'était jamais inférieur à 165 l. Les soldats suisses y étaient reçus et traités dans une chambre particulière moyennant une légère rétribution de 30 l. pour de menues dépenses. » (Mac Auliffe, *La Révolution et les hôpitaux*, p. 165.)

l'infirmerie de l'hôpital des Invalides n'admettaient que les malades de leur ressort.

Vers la fin du règne de Louis XV, le gouvernement essaya de remédier à cet état de choses, mais, faute d'argent, on ne put guère parer qu'aux besoins les plus pressants. Le lieutenant général de police fit traiter cent filles malades à la prison Saint-Martin. Les enfants syphilitiques admis à Bicêtre y vivaient dans l'effroyable promiscuité des adultes, mouraient comme des mouches ; dans les salles de la Miséricorde de Bicêtre, nourrices infectées par leurs nourrissons, jeunes filles, femmes mariées vivent pêle-mêle avec les prostituées amenées de la Madeleine, de Sainte-Pélagie, de la Salpêtrière, les basses pierreuses des rues du Poirier, du Port-au-bled, Planche Mibray, pauvres filles qui croupissent dans la vermine de leurs taudis, si sordides, si peu vêtues qu'elles ne peuvent mettre le nez dehors, et sont forcées de faire faire le rabattage par une horrible vieille, qui a passé l'unique jupon et la seule paire de savates de l'association. Le lieutenant de police chargea donc le docteur Gardane (l'homme de l'affaire Goëzman) (1), de traiter les enfants syphilitiques et les indigents honnêtes, en son domicile, rue des Prouvaires. Les mardis, jeudis, samedis, Gardane recevait les hommes de 8 à 11 heures du matin ; de 4 à 5 heures du soir, les enfants ; les lundis, mercredis, vendredis matins, les femmes. Ces malades consultaient sans bourse délier, payant seulement 24 sous la bouteille de solution mercurielle ; les enfants recevaient leurs médicaments gratis (2). Gardane profitait de leur présence pour faire un cours public et gratuit de vénéréologie.

(1) Joseph-Jacques Gardane, né à La Ciotat, D. M. P. de 1766, Censeur royal, fut un de ceux dont l'agioteur interlope Bertrand d'Airolles. invoquait le témoignage contre Beaumarchais dans l'affaire Goëzman (1772-74). « Mais, dit Beaumarchais, ce docteur dont le cerveau est bien entier, ses deux lobes également sains, vient de présenter une requête au Parlement afin d'obtenir une réparation d'honneur avec affiche de l'arrêt pour toutes les horreurs dont vous avez voulu le souiller. » (*Œuvres complètes de Beaumarchais*, par Ed. Fournier, Paris 1876, aff. Goëzman, addition au supplément du mém. à consulter, p. 278.) Bouvart avait, à cette occasion, dénoncé la conduite de Gardane à la Faculté. Vers 1786, Gardane, rossé par un confrère par lui malmené dans les colonnes du *Mercure*, devint fou, prétendit-on (*Mém. secrets*, t. XXXII, 23 juin 1786).

(2) Les formules étaient empruntées à un mémoire de Gardane, approuvé le 19 octobre 1770 par la Faculté de médecine (Bercher, Roux, Darcet,

En 1780, Lenoir compléta cette œuvre en créant l'hospice de Vaugirard pour les « Enfants gâtés ». Colombier, docteur régent, chevalier de l'ordre du Roi, censeur royal, inspecteur général des hôpitaux civils et maisons de force du royaume, organisa le nouvel établissement, confia, sous sa direction, le service médical à Doublet (1), le service chirurgical à Colin de la Mothe ; et les femmes enceintes et nourrices vérolées, les enfants syphilitiques nés de parents pauvres eurent désormais un asile. « Du 1er août 1780 au 1er février 1790, 1959 enfants y furent reçus et traités » (2). Ils en furent expulsés en 1792 : l'hôpital des Capucins (aujourd'hui Ricord) se chargea alors de les abriter.

Vers 1770, le gouvernement fit installer dans Paris des maisons de santé pour le traitement gratuit des vénériens pauvres ; il y en eut quatre ; celle de la Petite Pologne (3), tenue par le sieur Royer, ancien chirurgien aide-major des armées du Roi, et inventeur des lavements antivénériens tant décriés par le docteur Gardane : on y soignait des filles du monde, des filles séduites, des femmes du peuple, nourrices contaminées, et des enfants ; pour les femmes encore s'ouvraient les portes de la maison de la rue Plumet, dirigée par le chirurgien Decaubotte.

commissaires, Belleteste, doyen) et publié par ordre du Gouvernement. Voici le détail de cette thérapeutique : 1er jour, saignée (3 palettes) ; 3e jour, purgation ; 4e jour, 4 cuillerées de solution mercurielle dans du lait ; 5e jour, *id.* plus une friction inguinale avec 4 gros de pommade mercurielle ; 6e jour, 4 cuillerées de solution, et 7e jour, même dose plus une friction mercurielle sur l'aîne opposée ; du 8e au 14e jour, 4 cuillerées de solution par jour, et une friction par 48 heures ; le 15e jour, purgation ; le 16e jour, 6 cuillerées de solution ; du 17e au 25e jour, 6 cuillerées de solution par 24 heures, et une friction de 1 gros 1/2 d'onguent par 48 heures ; et ainsi de suite. En somme, le traitement escorté de 4 purgations durait 4 septenaires et employait 3 onces de pommade et 24 grains de Hg sublimé au total. La solution à ingérer contenait 12 grains de mercure sublimé-corrosif dans 2 pintes d'eau. Le tout se terminait par une saignée et une purgation. Cette méthode évitait la salivation. (*Manière sûre et facile de traiter les maladies vénériennes*, par J.-J. Gardane, Paris 1773.)

(1) Ces médecins firent peut-être parade d'une autorité qu'ils ne possédaient point, car à l'arrivée du chirurgien, Doublet « avait paru l'installer en son nom et non par délégation du bureau. » Le bureau de l'Hôpital général insista sur son rôle strictement professionnel et déclara que les médecins « ne peuvent s'immiscer en rien dans l'administration. » (Léon Lallemand).

(2) Mac Auliffe, *La Révolution et les hôpitaux*, p. 157. Cet hôpital fut rattaché aux Enfants trouvés, qui dépendaient de l'Hôpital général.

(3) La chapelle de la maison de la Petite Pologne renfermait un tableau de Brenet, peintre du Roi : *Le Bon Pasteur*.

Rue des Brodeurs, on traitait les hommes sous la surveillance de Decaubotte (1). Ces trois maisons étaient placées sous la haute inspection de M. de Horne, ancien médecin des camps et armées du Roi, médecin ordinaire de Mme la comtesse d'Artois, consultant de S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans.

Là, comme ailleurs, les malades servaient de sujets d'expérience ; c'est chez Decaubotte que Geille de Saint-Léger, de Horne, Bacher et Roussel de Vauzesme, médecins délégués par le lieutenant de police, vinrent essayer la tisane caraïbe du sieur Le Nègre de Mondragon sur des malades tirés de Bicêtre, et la jugèrent dangereuse.

De Horne profita de sa situation pour contrôler la valeur des différents traitements alors en vogue : des malades furent soumis aux fumigations de Lalouette, d'autres aux lavements de Royer, aux pilules de Kayser, de Belloste (2), aux sudorifiques, aux solutions de sublimé, aux emplâtres mercuriels des sieurs Alandrieux et Lebrun, ou à des méthodes mixtes ; un relevé exact fut pris des résultats, et de Horne publia par ordre du gouvernement l'ensemble de ses observations, volume très intéressant pour qui veut apprécier, dans leurs détails et dans leurs résultats, les modalités de la technique du traitement spécifique en ce temps là. Le service était actif : en 1776-77, 1.990 malades furent soignés dans les trois maisons de de Horne : on n'en perdit que 17 (3).

(1) Maison de santé F.-B.-S. Germain, rue des Brodeurs, près la Barrière de Sève, établie en 1770. C'est un particulier qui a obtenu la permission de cet établissement, qui tient cette maison ; on y fournit des lits propres, des gardes en hommes et femmes, un garçon chirurgien réside dans la maison ; il y a une pharmacie ; un médecin et un chirurgien y font tous les jours les visites et les pansements ; il en coûte en tout 4 liv. par jour pour tous les malades indistinctement ; ceux qui veulent une chambre seule payent 6 liv. Tous les lundis et jeudis de chaque semaine on donne aux pauvres des consultations gratuites depuis 3 heures jusqu'à 4, et à la même heure on leur fait tous les jours des pansements convenables. » (*Etat de médecine* de Lefebvre de Saint-Ildefond, p. 269-270.)

(2) Selon de Horne, les pilules de Kayser et de Belloste étaient à base de mercure insoluble. « Ces dernières ont quelque ressemblance avec celles de Keyser par rapport à leur base : c'est un tartre mercuriel fait avec soin et exactement mêlé avec la poudre des racines de Bardane, l'antimoine crud et la manne. » (*Obs. sur les différentes manières d'administrer le mercure*, par de Horne, t. I, p. 274.)

(3) *Observations... sur les différentes méthodes d'administrer le Hg...* par de Horne. Paris 1779.

La quatrième maison était à la Barrière du Trône ; les renseignements manquent sur elle. D'après Em. Richard, les revenus qui faisaient subsister ces établissements vinrent à manquer, et on dut les fermer vers 1780. Cependant, elles sont encore signalées dans l'*Almanach du voyageur à Paris* pour 1786, par Thiéry.

Mais à côté de ces établissements officiels ou quasi-officiels, une foule de maisons de santé, temporaires ou permanentes, végétaient, sous l'égide de quelque charlatan ou spécialiste qui y débitait ses prospectus et son remède : ainsi firent Torrès et Dibon, Kayser et le docteur Lalouette, et M. de Saint-Ildephont.

De Caubotte, outre la maison de la rue des Brodeurs, tenait, mais pour son compte, un *Hôtel salutaire,* rue de Traverse, faubourg Saint-Germain.

« Il fournit des lits propres, des gardes en hommes et en femmes, des médicamens simples et pris chez un des meilleurs apothicaires de Paris, un médecin attaché à sa maison y fait tous les jours les visites nécessaires ; lui-même y fait les pansemens : on y donne les bouillons prescrits et proportionnés à l'état des malades, enfin les consommés et alimens propres aux convalescens. Un beau jardin dépendant de cette maison sert de promenade à ces derniers. Pour ces soins et traitemens divers on se contente de 4 liv. par jour pour chaque malade indistinctement, excepté celui qui veut avoir une chambre à lui seul qui donne alors 2 l. de plus par jour. Les femmes ont des appartemens séparés et sont servies par des femmes... Dans les cas de maladies graves et d'opérations critiques on consulte les plus célèbres praticiens sans augmentation de dépense pour les malades : mais cependant quand ces malades, leurs parens ou leurs maîtres ont confiance dans un autre médecin et chirurgien que ceux de la maison, ils ont la liberté de les faire appeller ; mais dans ce cas la maison ne se charge point des honoraires de ces médecins et chirurgiens étrangers, mais seulement de faire exécuter leurs ordonnances et de fournir tous les remèdes avec l'exactitude la plus scrupuleuse (1). »

Cette maison était ouverte non seulement à ceux qui désiraient se soumettre au traitement antivénérien, mais encore aux

(1) Hurtaut et Magny, p. 245.

personnes seules ou aux malades étrangers incapables de se faire soigner à l'hôtel ou à domicile, et à ceux qui voulaient être traités en secret. On pouvait même s'y faire accompagner d'un domestique ou d'une femme de chambre ; les femmes pouvaient y venir faire leurs couches et y appeler l'accoucheur de leur choix.

Deux fois par semaine l'établissement donnait gratuitement aux indigents pansements et consultations.

De Caubotte avait un émule en la personne de Guillaume-René Le Febvre, écuyer, baron de Saint-Ildephont, « docteur et professeur en médecine, maladies vénériennes et l'art des accouchemens », médecin de Monsieur, frère du Roi, chef et directeur de ses infirmeries, médecin de la Prévôté de l'Hôtel du Roi et, au surplus, homme de lettres, auteur de *Sophie,* comédie en cinq actes, et de l'*Art de faire les feux d'artifice* (1). Cet homme était le compromettant associé du docteur de Cézan. Il donnait, « à la suite de la Cour, des secours gratuits pour le mal vénérien » et faisait chaque année, dans la salle d'audience de la Prévôté de l'Hôtel, un cours public et gratuit de vénéréologie et d'obstétrique (2).

Expulsé de Paris, comme nous l'avons vu, il tenait, hors la dernière barrière du Roule, un *Hôtel de Santé* (3) et un autre à

(1) Le Febvre de Saint-Ildephont est l'auteur de *Sophie*, comédie en 5 actes, en prose, 1771, in-8°. — *Les Orphelins*, drame en 3 actes, en prose, 1771, in-8°. — Recueil de pièces en vers. 1771, in 8°. — *Le Connoisseur*, comédie en 3 actes, en vers, 1773, in-8°. — *L'art d'enluminer sur l'estampe*, etc. 1773. — *L'art de régner*, poème, 1775, in-8°. — *L'art de faire les feux d'artifices*, 1775, in-8°. — *Magasin de secrets*, traitement gratuit pour le mal vénérien, in-12 (non mis en vente). — *Méthode pour guérir les maladies vénériennes*, 1773, in-12. — *Lettre de M. Le Febvre de Saint-Ildephont, docteur en médecine, à Mme la Comtesse de Carb... au sujet d'un rouge à l'usage des dames, tiré du règne végétal*, Paris, 16 pp. in-8°. (*Etat de médecine*... Paris, 1776.) Il est mort à Augsbourg en 1809.

(2) *Almanach du voyageur à Paris* pour 1786, par Thiéry.

(3) Cet établissement, disent Hurtaut et Magny, est sous l'autorité du gouvernement et à la suite de la Cour. Lefebvre changea-t-il ultérieurement de local ? C'est possible, et je pense que c'est au sujet de sa maison qu'on lit dans le *Journal des Sciences et des Beaux Arts* de janvier 1777, p. 94, l'annonce suivante :

« La salle de consultation pour le traitement populaire du mal vénérien, administré sous l'autorité du gouvernement, ci-devant barrière du Roule, est transférée pour la commodité publique rue du Mail, maison du grand balcon, vis-à-vis de l'hôtel des Chiens. Elle est ouverte tous les jours, fêtes et non fêtes, depuis sept heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Les

Versailles, rue Saint-Médéric, Pavillon Marchand. A Paris, il ouvrait ses consultations les dimanches et jeudis, de 8 heures à midi et de 2 à 8 heures du soir ; le samedi était réservé aux femmes et enfants (1). A Versailles, il consacrait la matinée du mardi aux hommes, la soirée aux femmes. « Les malades apportent avec eux une bande, une compresse et une bouteille de demi-septier ; il n'en coûte que neuf livres (2) et pour cette somme on fournit tous les remèdes généralement quelconques propres à la guérison (3) ». Lefebvre prenait aussi des pensionnaires, mais pas au-dessous de 150 livres.

Mais pourquoi s'attarder à parler de si obscurs réduits ? C'est à Claude Chevalier, chevalier de l'ordre militaire de l'Eperon d'or, conseiller médecin ordinaire du Roi et des Cent Suisses de la garde ordinaire de Sa Majesté, premier médecin du corps de Son Altesse R. et E. Madame l'Electrice de Bavière, habitant rue de Bourbon-Villeneuve, à Paris, que revient la gloire d'avoir imaginé, sinon exécuté, le plus beau temple qui fut jamais consacré à Hygie. Il faut lire sa *Description des avantages d'une maison de santé établie en faveur de ceux qui sont attaqués de maladies rebelles et qui ne savent pas où trouver les remèdes nécessaires à leur guérison,* Paris, 1762, contenant : 1° Le portrait de Cl. Chevalier, comte palatin du Sacré Palais Apostolique et du Palais de Latran en survivance : 2° Vingt-cinq vers relatant cent guérisons opérées par ce grand homme ; 3° Deux quatrains latins, le premier félicitant le Roi et la France de posséder Chevalier, le deuxième prouvant par la métempsychose que l'âme d'Hippocrate s'est réincarnée en la personne de Chevalier ; 4° Une description de sa maison, dont l'épigraphe accueillante attire déjà de nombreux amis, des vrais, ceux qui payent bien : *Utinam veris hanc amicis impleam !* 5° Une notice

personnes que l'intensité de leur mal force à garder la chambre, peuvent avertir et on va les visiter sans que cette surcharge de soins augmente la somme du prix qui reste toujours fixé à 12 livres, médicaments compris. Les malades qui ne veulent point profiter de la modicité du prix ordinaire ne doivent pas appréhender d'être vus ou confondus. Les moindres pensions sont toujours à 150 livres. »

(1) Ces jours et ces heures varièrent.

(2) *Alias* 12 liv. Au dessous de 14 ans, les enfants étaient médicamentés gratis.

(3) *Etat de médecine*, p. 269.

sur les châteaux de Meudon, de Bellevue, de Saint-Cloud et sur le « Palais de la Santé » qui abrite, en face du pont de Sèvres, les clients du sieur Chevalier ; 6° Le projet du Temple de la Santé, que notre homme se propose d'élever sur le haut de la colline, ceint d'une colonnade qui abritera les statues de la famille royale, les portraits de tous les souverains de la terre et spécialement celui du roi des Indes envoyant ses esclaves, chargés de trésors, au médecin qui lui donnera la guérison.

Je pense que, le cas échéant, Claude Chevalier n'eut pas dédaigné, comme Hippocrate, les présents d'Artaxercès ; il espérait même que Louis XV, « son auguste voisin » frappé de ses grandioses conceptions, lui enverrait quelques millions à l'aide desquels il pourrait ajouter à son sanctuaire « une cascade des plus magnifiques de l'Europe. » Claude Chevalier, comte palatin, commençait-il une paralysie générale ?... En tout cas, il n'avait pas encore perdu tout esprit pratique, et il annonce, à la suite de ses rêveries médico-architecturales, une certaine liqueur purgative et vulnéraire de son invention, et qui fait merveille. Il en avait exposé les vertus dans une *Dissertation physicomédicale sur plusieurs maladies et sur les propriétés d'une liqueur qui est une pharmacopée presqu'universelle.* 1758, in-12 (1).

Ainsi, médecins, chirurgiens, empiriques, inventeurs cupides, ou philanthropes désintéressés, prônaient des panacées contre le mal d'amour ; et la plupart de ces hommes ingénieux tâchaient à transformer en or et en argent un mercure qui n'était

(1) Il inventa mieux encore : On lit dans les *Nouvelles instructives... de médecine et de chirurgie*, de Retz, 1785, p. 183 et suiv., que Claude Chevalier annonce des topiques pour se préserver des venins et attirer celui qui est dans le corps ; ces topiques « travaillés .. selon les meilleurs principes de la chymie » doivent être portés sur le cœur ou l'estomac, au contact direct de la peau ; ils sont préservatifs et curatifs. Ce remède est doué « d'une vertu magnétique qui contient des esprits sympathiques » ; aussi attire-t-il, en ouvrant les pores cutanés, l'humeur morbifique, et s'en imbibe ; alors, il change de couleur, noircit, et on doit le changer : « on aura soin de bien cacher ce topique et de l'enterrer dans un endroit où personne ne puisse le trouver, parce qu'il est rempli de venin » .. « Si quelqu'un malheureusement venoit à sentir ce topique sorti du corps d'un malade attaqué de la peste, il est certain qu'il tomberait mort sur le champ ».

point le mercure des philosophes ; à quoi ils parvinrent plus facilement que les chercheurs du Grand-Œuvre, sans plus de concorde ; ils se traitaient réciproquement de charlatans, et charlatan, en langage médical, cela veut dire : un confrère qui a réussi.

CHAPITRE VIII

L'inoculation.

I. L'inoculation de la petite vérole en Orient. — Lady Montaigu la fait connaître en Angleterre. — Essais en France : Tronchin inocule les enfants du duc d'Orléans (1756). Sa vogue. — Le Parlement consulte les Facultés de médecine et de théologie (1763). — Les théologiens et l'inoculation. — Délibérations de la Faculté de médecine : enquête en France et à l'étranger. Rapport hostile de de l'Epine (1764), rapport favorable d'A. Petit. L'inoculation approuvée par deux fois (5 septembre 1764, 15 janvier 1768). — Manœuvres des anti-inoculateurs : ajournement du débat définitif (1768). Opposition de Bernard, A. Petit, Geoffroy, Mallet, Barbeu du Bourg.

II. L'opinion publique et l'inoculation. — Les inoculateurs : Hosty, Gatti. — La propagande du comte de Lauraguais : les infortunes d'un philanthrope. — M. de la Condamine.

III. Louis XV meurt de la variole (1774). — La famille royale se fait inoculer (18 juin 1774). — Rapport de de Lassone à l'Académie des Sciences (1774). — L'inoculation obligatoire. — Quelques abus.

I

La petite vérole, si rare aujourd'hui, faisait jadis des apparitions aussi fréquentes que désastreuses : un amateur de statistique disait, en 1765, qu'elle enlevait chaque année la quatorzième partie du genre humain : on perdait un varioleux sur six ou sept dans les épidémies ordinaires, un sur trois dans les

épidémies graves. En Europe, les médecins ne savaient qu'opposer au fléau ; mais depuis longtemps, en Orient, dans les pays voisins de la mer Caspienne, on pratiquait la variolisation, qui consiste à inoculer à un individu sain la maladie d'un varioleux attaqué d'une façon bénigne, pour le préserver à tout jamais d'une atteinte plus grave (1). On ne fit pas mieux jusqu'à la découverte de la vaccine par Jenner.

Vers la fin du XVIIe siècle, une Thessalienne importa l'inoculation à Constantinople, où deux médecins grecs, Timoni et Pilarini, furent, vers 1713, témoins de ses succès. Lady Mary Montaigu, femme de l'ambassadeur d'Angleterre envoyé en 1716 auprès de la Sublime-Porte, Edward Wortley Montaigu, fit inoculer elle-même et son fils vers 1718 : « L'ambassadeur français, écrivait-elle d'Andrinople le 1er avril 1718, dit plaisamment qu'on prend ici la petite vérole en guise de divertissement comme en d'autres pays, on prend les eaux ». De retour en Angleterre, elle divulgua cette nouveauté (2). On l'expérimenta d'abord, à la requête du Collège des Médecins de Londres, sur six condamnés à mort : en 1722, la princesse de Galles et lady Bathurst y soumirent leurs enfants. Les docteurs Sloane et Jurin étaient les plus ardents propagateurs de la nouvelle méthode, qui passa en Amérique en 1723, en Allemagne et en Russie vers 1725. De la Coste, docteur en médecine, essaya, en 1723, de l'introduire en France, mais sans succès : sa lettre de propagande à Dodart, premier médecin du Roi, fut fort mal accueillie par Andry, le critique du *Journal des Savants*, et plus mal encore par M. Hecquet, qui, entre autres défauts, trouva l'inoculation « contraire aux vues du Créateur ». Cependant le Régent, qui aimait à patronner les nouveautés, Dodart, Falconet, Helvétius, Chirac, s'y déclaraient favorables : mais après la mort du duc d'Orléans, on l'oublia.

On n'en reparla guère que vers 1750, époque à laquelle Tronchin tenta de la mettre en vogue à Genève : deux ans auparavant, il avait inoculé en Hollande une dizaine de patients, dont son fils

(1) L'inoculation se faisait soit sur la plaie d'un vésicatoire (Méthode de Tronchin), soit par incision, soit par piqûre (Méthode des Sutton, 1767).

(2) Les lettres de lady Mary Wortley Montaigu ont été récemment éditées à Londres, chez Henry G. Bohn.

aîné : l'épidémie qui sévit en 1753 dans les Pays-Bas y provoqua de nouvelles tentatives, et, en 1754, le docteur Kirkpatrik publia à Londres un *Traité complet de l'inoculation*, qui devint aussitôt le bréviaire des inoculateurs, avec l'*Inoculation justifiée* de Tissot de Lausanne.

Les échos de cette propagande retentirent jusque dans les murs de la Faculté de Paris, et, le 24 octobre 1754, Henri-Jacques Macquart en traita dans son acte de vespérie aux Ecoles de Médecine : *An virus variolarum intrà corpus : arte possit extingui ? Inoculatione debeat intrudi ?* (1) ; et son collègue Hosty, au retour d'une mission en Angleterre, inonda les journaux de 1755 d'articles enthousiastes qui faisaient hausser les épaules à M. Cantwell. Le 13 novembre 1755, Morizot des Landes, dans sa thèse, recommanda aux Parisiens la soumission à l'inoculation, tandis que M. de la Condamine publiait à La Haye un *Recueil de pièces intéressantes* sur le même sujet, et non moins élogieuses. On parlait déjà d'instituer la variolisation aux Enfants-Trouvés, lorsqu'un cas mortel survenu à Paris vint arrêter ce beau projet et épouvanter le public.

Cependant, l'aristocratie française se décida à suivre l'exemple de la haute société anglaise : le chevalier de Chastellux se fit inoculer le 14 mai 1755 par Tenon (2) ; le 12 mars 1756, Tronchin, mandé à Paris par le duc d'Orléans, à l'instigation de Sénac, variolisa ses enfants, le duc de Chartres et la duchesse de Montpensier. Le jour même de l'opération, un inconnu envoya au Palais-Royal une brochure anonyme attribuée à Astruc : *Doutes sur l'inoculation*, tout à fait effrayante, et dans le même esprit que les libelles de Cantwell. Cependant, le duc de Chartres et sa sœur ne moururent point, et l'inoculation réussit. M. Poinsinet le jeune consacra un poème à cet heureux événement, et fit dire à la Renommée :

Choisis un guide sûr dont les nombreux succès
Chaque jour des sçavans attirent le suffrage.
Et garde-toi surtout de livrer tes enfans

(1) Macquart passa l'acte doctoral le 29 octobre 1754.
(2) Voyez le C. R. in *Lettre de M. Geoffroi, médecin de Paris, à un médecin de province, sur l'inoculation pratiquée à Paris*, dans le *Journal œconomique* de juin 1755, p. 139-143.

A ce bruyant troupeau d'Esculapes naissans ;
Tu vois contre cet art combien ils se soulèvent :
L'intérêt va bientôt diviser leur parti.
Consulte Kirk-Patrick, Hosti, Tronchin, Mati,
Vernage, Astruc, ou ceux que leurs mains nous élèvent.
Suis leurs conseils ; alors pour l'objet de tes vœux
Ton cœur ne craindra plus un avenir affreux.
. . . .
Admire comme nous l'art du Dieu d'Epidaure.
De trois mille sujets dans Londres inoculés
Vois s'il en est un seul qui ne respire encore.

Tronchin dirigea l'inoculation de Mmes de Villeroy, de Forcalquier, de M. Turgot, du marquis de Villequier, du jeune d'Héricourt ; celle du jeune d'Estissac, avec Hosty ; celle du comte de Gisors, avec Kirkpatrick et Hosty (avril 1756). Cette opération devint à la mode, et Tronchin l'homme à la mode ; toutes les dames de qualité allaient le consulter, les carrosses faisaient queue à sa porte comme à l'entrée de la Comédie. C'était un engouement, les devantures étalaient des bonnets *à l'inoculation*, des robes larges à la Tronchin ou *tronchines ;* et libelles de pleuvoir : « Oui, l'inoculation est ma folie, lit-on dans l'*Inoculation nécessaire*, et je veux désormais faire inoculer mes gens, mes chevaux, mon singe et mon perroquet. Qui pourroit nier l'utilité d'une nouveauté apportée par un étranger, soutenue par un académicien (La Condamine) et reçue chez les grands?... Que cette invention ne préserve point la vie des citoyens et les charmes du sexe, l'eussent-ils sçavamment démontré, je n'en serois pas moins partisan de son auteur. Conservateur de la beauté, il fut médecin des belles, elles firent sa réputation, comblèrent sa fortune et décidèrent son mérite. Son nom fameux brille encore à nos yeux sous la forme d'un nœud d'épée élégant, d'un déshabillé leste et d'une aigrette brillante ; en un mot, tout ce qui étoit Rhinocéros est devenu Tronchin. » Et on annonce l'arrivée prochaine du docteur Brouinka de la Mecque, l'inoculateur de toutes les vertus, celui qui donnera aux maris jaloux l'aveuglement, aux petites maîtresses la vigueur, aux financiers l'ascétisme, aux créanciers l'amnésie, aux écrivains le talent ; et

Sélis lance l'*Inoculation du bon sens* et Grimm prétend que l'auteur a « oublié de se faire inoculer lui-même ».

Cependant, la variole continuait ses ravages, et, en 1763, en pleine épidémie, les autorités pensèrent à légiférer sur l'inoculation, ce qui retarda de quelque vingt ans la solution du problème. Le 8 juin 1763, le Parlement défendit provisoirement d'inoculer la petite vérole, jusqu'à ce que la Faculté de Médecine et la Faculté de Théologie eussent statué sur l'opportunité de cette pratique.

Il est de fait que la question intéressait les canonistes. Un prédicant anglais n'avait-il pas jadis démontré, dans un sermon, que le saint homme Job avait été gratifié de la petite vérole par le diable lui-même, et que Satan s'étant ainsi montré le premier inoculateur, il fallait réprouver une pratique pourvue d'aussi déplorables antécédents ? En 1723, de la Coste n'avait prôné l'inoculation dans sa lettre à Dodart, qu'en mentionnant l'avis conforme de neuf docteurs de Sorbonne, concluant « qu'il était licite dans la vue d'être utile au public, de faire des expériences de cette pratique. » En mai 1755, quand M. de la Condamine s'en fut à Rome, où la variole avait emporté depuis un an quatre mille personnes, on lança cette plaisanterie que le grand zélateur de l'inoculation allait solliciter du Saint-Siège un bref favorable : « Ce bruit, dit notre homme, se répandit et fut pris très sérieusement. Feu M. le cardinal Valenti, premier ministre du feu pape Benoît XIV me dit expressément, lorsque j'eus l'honneur de lui être présenté par M. l'ambassadeur de France, aujourd'hui M. le duc de Choiseul, que si pour autoriser l'usage de la nouvelle méthode en France on n'attendoit qu'une approbation du Saint-Siège, la chose ne feroit aucune difficulté. Je ne répondis que par une révérence. » Un anonyme, moins libéral que les cardinaux, édite alors l'*Inoculation de la petite vérole déférée à l'Eglise et aux magistrats*. Et quand Barbeu du Bourg, docteur régent, d'abord adversaire, puis partisan de l'inoculation, publie, en 1769, son *Opinion d'un médecin de la Faculté de Paris*, il démontre gravement que si la religion défend de tenter Dieu, ce n'est pas tomber dans ce péché que d'essayer l'inoculation ; s'il n'est pas permis de risquer un homicide, il est presque certain, d'autre part, que les dangers de la variolisation ne sont pas si ter-

ribles ; et une lettre connexe de M. Ribalier, censeur royal et syndic de la Faculté de théologie, confirme que « bien loin d'aller contre les ordres de la Providence, c'est entrer dans ses vues que de recourir à un préservatif dont la bonté paraît constatée par des épreuves si souvent répétées et par les succès les plus constants. » D'ailleurs, Bordeu n'avait-il pas montré, dès 1764, dans ses *Recherches sur quelques points de l'histoire de la Médecine*, qu'il y a « des opinions non moins orthodoxes que celles des solitaires du désert et d'où l'on pourrait tirer des inductions favorables à la pratique de l'inoculation », comme en font foi Origène et M. l'abbé Fleury ?

Les docteurs de la Faculté trouvèrent moyen de dépasser les scholastiques dans cette discussion. L'avis demandé par le Parlement souleva une terrible tempête dans les encriers de l'Ecole, un vent de folie souffla. Le 25 juin 1763, elle nomma douze commissaires, six de chaque ordre ; six votèrent pour : A. Petit, Cochu, Geoffroy, Lorry, Maloët, Thierry ; six contre, et ce furent : de l'Epine, Astruc, Bouvart, Th. Baron le jeune (1), Verdelhan, Macquart. Astruc et Bouvart avaient contre la variolisation un gros grief : elle avait été lancée par Tronchin qu'ils jalousaient. D'ailleurs, les délégués eurent la probité de se documenter. La Faculté demanda aux plus célèbres médecins de la France et de l'étranger leur avis sur divers points : depuis quand on inoculait dans leur pays, et avec quels résultats ; la mortalité de cette opération ; sa valeur préventive contre la variole ; les accidents concomitants et ultérieurs, et leur fréquence par rapport à ceux de la petite vérole naturelle. Les réponses varièrent : les Anglais, Huxham, Pringle, Brown, furent en général favorables à l'insertion qui se pratiquait chez eux depuis longtemps ; van Swieten, de Vienne, n'en avait pas grande expérience et fut assez indécis ; Gaubius, de Leyde, déclara, dans une missive du 21 novembre 1763, avoir observé assez peu d'insuccès, pas de complications, en général, sauf dans quelques cas restreints, et aucune mort. Parmi les docteurs de la Faculté, Renard, Bernard, Roux, Thomas d'Onglée envoyèrent des notes en faveur de cette pratique, sous

(1) Th. Baron le jeune remplaça son frère, H.-Th. Baron, d'abord nommé, et qui se récusa.

résérve de réglementation et de surveillance médicale ; peu s'y opposèrent formellement. De ces pièces, au nombre de vingt-huit, on fit un dossier qui fut soigneusement étudié, coté et paraphé par de l'Epine (1) ; mais les conclusions de ce rapporteur ne s'harmonisèrent point avec la tendance générale des réponses : elles déclarèrent la petite vérole artificielle aussi dangereuse que la naturelle, et parfois mortelle, un préservatif très infidèle et souvent suivi, même en cas de réussite, de séquelles fâcheuses. Car les rapports sont l'art d'accommoder les faits et de tirer parti des exceptions au gré des intentions du rédacteur.

« En attendant, dit M. de l'Epine, qu'une plus longue suite d'expériences heureuses puisse lui mériter une approbation universelle, nous n'estimons pas que la Faculté puisse donner son sentiment définitivement et d'une manière irrévocable sur l'inoculation ; elle peut conclure seulement que la théorie des inoculations n'est pas assez fondée, que la pratique de cette méthode ne répond point encore à leur théorie, qu'elle est quant à présent trop imparfaite et sujette à trop d'inconvénients et de dangers pour qu'on en puisse conseiller l'établissement ni même en tolérer l'usage ; qu'il faut attendre et voir si les nations qui la protègent actuellement le plus la porteront au point de perfection nécessaire, ou bien si, rebutées d'une continuation et peut-être d'une augmentation de mauvais succès, elles ne seront pas les premières à l'abandonner comme elles ont déjà fait autrefois (2) ».

Ce mémoire fut lu par de l'Epine le 29 août 1764, et l'on ajourna toute décision jusqu'à la communication de celui d'Antoine Petit.

Les six autres commissaires, dont Antoine Petit était le chef, ne furent pas du même avis, et l'accord ne régna pas davantage à l'assemblée générale du 5 septembre 1764 : soixante-dix-huit docteurs s'y rendirent, et, après la lecture des arguments de A. Petit, cinquante-deux émirent un avis favorable, vingt-deux se déclarèrent hostiles à l'inoculation. « *Ex majori suffragiorum numero censuit Facultas tolerandam esse vario-*

(1) Ce dossier est conservé à la Bibliothèque de la Faculté, Mss., 17.
(2) Pages 119-122.

larum inoculationem. » La question paraissait jugée : les bons esprits s'en applaudirent. « On dit que la Faculté, écrivait Grimm, vient enfin de se déclarer en faveur de l'inoculation ; si cela est, il ne lui a fallu que quatorze mois pour prendre un parti sensé. Ce n'est pas trop (1) ». Mais il en fallut bien plus : les anti-inoculateurs battus revinrent à la charge : « C'eût été la première fois qu'un corps assemblé eut pris un parti sage : il y a lieu de se flatter que les fripons et les sots réunis de droit dans cette illustre compagnie y mettront bon ordre » (2).

Le 11 septembre 1764, on devait tenir une deuxième réunion. De l'Epine demanda qu'on la différât jusqu'à ce qu'il eût communiqué les notes et pièces annexes de son mémoire ; on attendit donc son supplément et celui qu'annonçait Petit. De l'Epine s'exécuta les 20, 22 et 24 octobre, et la Faculté autorisa l'impression de son travail, mais non aux frais de l'Ecole. Les choses traînèrent en longueur, et à l'assemblée du 18 novembre 1767, plusieurs docteurs se plaignirent amèrement de ces retards. Barbeu du Bourg voulait qu'on en finît tout de suite, et réclamait la communication des lettres, réponses et mémoires sur l'inoculation envoyés à la Faculté et toujours détenus par de l'Epine ; mais l'assemblée décida d'attendre jusqu'en janvier 1768 la prose de de l'Epine, et, en dépit d'une requête judiciaire de Barbeu, de lui laisser jusque là les pièces réclamées (12 décembre 1767). Le 15 janvier 1768, les docteurs ayant reçu le mémoire promis, se déclarèrent, à la majorité, partisans de la tolérance de l'inoculation.

La Faculté réfléchissait toujours, et le comte de Saint Florentin la priait de se dépêcher. Il fallait, pour que l'inoculation fût adoptée, trois décisions favorables. Battus à deux reprises, les anti-inoculateurs se démenèrent pour empêcher la convocation de la troisième assemblée qui eût consacré leur défaite. La discorde animait les esprits : un des plus enragés réactionnaires, de l'Epine, composait mémoires sur mémoires. On se réunit le 9 juillet 1768 pour fixer la date de la dernière et définitive délibération. Le doyen Berger, endoctriné par de l'Epine, fit si bien

(1) Grimm. *Corresp.*, t. VI, p. 52.
(2) *Ibid.* p. 91.

qu'il parvint à éluder la fixation du terme fatal : sur la motion de Le Roy de Saint Aignan, on décida que, dans cette occurrence, on emploierait, pour recueillir les opinions, la voie du scrutin écrit ; que les absents, auxquels on laisserait le temps de répondre, pourraient communiquer leurs avis et réflexions par lettre. C'était faire renvoyer l'affaire aux calendes grecques : plusieurs docteurs étaient en Amérique ! Immédiatement Bernard, Antoine Petit, Geoffroy, Mallet et Barbeu du Bourg mirent opposition à ces conclusions, et cette résolution fut signifiée le jour même, au nom de Barbeu, au doyen et à la Faculté.

Berger décida de passer outre et fixa au 5 août 1768 une réunion pour confirmer la précédente détermination.

Il fallait vaincre ou mourir : de l'Epine avait mobilisé le ban et l'arrière-ban des antinovateurs, derniers fidèles des saines traditions. La Faculté vit alors arriver, de tous les coins de Paris, des revenants à silhouettes falotes, coiffés d'antiques perruques, accoutrés d'habits démodés et vieux, vieux ! On eût dit les ombres des médecins de Molière, errant depuis cent ans : mais c'étaient des ombres bruyantes ! Plus de cent robes rouges et bonnets carrés s'agitent dans la salle au milieu d'un tapage infernal ; on se passe de main en main un libelle de Barbeu qui attise les disputes et porte le tumulte à son comble ; à grands cris, les inoculateurs Geoffroy et Bordeu en réclament la lecture et finissent par l'obtenir ; puis du Bourg se lève et demande au président de relire les conclusions favorables à la variolisation émises dans les deux premières assemblées : Berger refuse. Au plus fort de la mêlée, un huissier vient remettre au doyen un pli : il l'ouvre : c'est un ordre du Parlement, qui reçoit valable l'opposition de Barbeu et consorts : le docteur Bernard se lève, adjure le doyen de suspendre la délibération et de donner connaissance aux auditeurs du papier qu'il vient de décacheter ; Berger cherche encore à se dérober, on lui en arrache à grand peine la communication. Une explosion de cris de triomphe ou de fureur accueille la nouvelle, les invectives se croisent, Berger, pourpre de rage, s'époumonne et se démène dans sa chaire et semble, sous les plis de son épitoge d'écarlate, le génie de la discorde planant sur l'assemblée. Les anti-inoculateurs, forts de son appui et de leur nombre, veulent passer outre à

l'arrêt du Parlement, mais la minorité fait un tel vacarme que la séance est levée sans conclusion.

Le surlendemain, 7 août, la publication du factum de Barbeu du Bourg mettait l'opinion au courant des faits. Ce *Mémoire à consulter pour Me Jacques Barbeu du Bourg et consorts* était daté du 3 août et suivi d'une consultation de l'avocat Tenneson. Il y était prouvé que le scrutin écrit en matière doctrinale était contraire à l'article 8 des statuts de l'Ecole ; que ce moyen, permettant aux médecins résidant à Paris de se dispenser d'assister aux actes de la Faculté, était contre tous les us et coutumes ; que la proposition d'attendre l'avis des confrères partis pour l'Amérique et n'ayant jamais répondu aux demandes antérieures n'était qu'un moyen d'ajourner indéfiniment la conclusion. A la fin, l'avocat-conseil approuvait le recours des appelants au Parlement qui, ayant homologué les statuts de la Faculté, avait le droit de veiller à leur exécution.

Le doyen Berger était au désespoir : il se voyait déjà sur les bras un procès en Parlement ; d'autre part il ne voulait pas se dédire et laissa les anti-inoculateurs tenir, le 9 août, une troisième assemblée et décider, malgré la procédure en instance, que le vote se ferait par écrit. Cette fois les dissidents se fâchèrent tout rouge, coururent rédiger une nouvelle protestation et réitérer leur opposition auprès de la justice. Barbeu montrait une ardeur sans pareille : on n'est pas pour rien Manceau et bachelier en droit. Un Normand fort expert, comme il sied, en matière de chicane, le docteur Bernard, vint l'appuyer. Quinze docteurs de ce parti demandent au doyen de convoquer la Faculté, dans un but de conciliation, le 30 août. Bernard y propose de nommer dans chaque camp un avocat muni de pleins pouvoirs pour arriver à une transaction ou à un arbitrage.

Cette fois, les réactionnaires ne sont pas en nombre et la proposition de Bernard est adoptée par vingt-trois voix contre dix-neuf. Le doyen battu, craignant de s'engager à se soumettre à un arbitre qui, sans doute, lui donnerait tort, prétend avoir besoin du concours d'un avocat avant de ratifier la délibération ; en vain, le presse-t-on de remplir ses fonctions et de sanctionner le vote ; on exige acte de son refus, il se dérobe encore. Alors un des assistants se lève et déclare que s'il persiste, on va discuter sans lui et

rédiger des conclusions qui seront signées par le plus ancien des docteurs présents ; sur cette menace, Berger cède, donne acte de son refus, et s'enfuit. Voilà les inoculateurs encore joués. Barbeu saute sur sa bonne plume, rédige un second mémoire en date du 4 septembre, et court demander avis à l'avocat Target. Le nouveau *mémoire à consulter pour Me Jacques Barbeu du Bourg et consorts* parut quelques jours après : il énumérait les récents griefs des novateurs contre le doyen, et l'avocat déclarait que l'arrêt du Parlement donnant acte aux réclamants de leur opposition suspendait de droit toute délibération sur le sujet qui avait motivé l'appel. La procédure était interminable, et ces débats sur la question de forme rejetaient la question de fait à une époque indéterminée. Berger tenta de répondre et publia à son tour, au début de novembre, un mémoire justificatif, d'ailleurs peu fondé.

Pendant toutes ces dissensions, arriva le terme de son décanat : l'élection de son successeur provoqua bon nombre de pourparlers et de brigues. Finalement les deux partis décidèrent de laisser les hostilités en suspens, en nommant un homme incapable de faire pencher la balance du côté d'un des deux camps. Il fallait un soliveau : ce fut René Le Thieullier qu'on élut.

II

Heureusement l'opinion publique ne s'était point préoccupée d'attendre l'avis du Parlement et la décision de la Faculté pour accepter l'inoculation ; on demandait même que l'hôpital Saint-Louis fût affecté à l'expérimentation de la nouvelle méthode. On rappelait plaisamment que, quatre-vingts ans auparavant, la Faculté, consultée par la Cour, avait déclaré dangereux les petits pains à la levûre : dociles, les gens de robe signèrent leur arrêt de proscription, et puis s'en furent au buffet croquer des petits pains tout chauds à la levûre de bière.

La bourgeoisie, le peuple, restaient fort indifférents ; mais dans

la haute classe, c'était une mode, une furie de se faire inoculer ; le Parnasse lui-même s'émut : aux Jeux Floraux de Toulouse, un poète chanta en vers la variolisation. On applaudissait en octobre 1766, à la Comédie Italienne, *La Fête du Château*, de Favart, où l'inoculation était mise en couplets, pour la plus grande joie du « docteur Gentil » l'un des personnages. Et le docteur Gentil triomphait sur les planches, et le docteur Hosty dans les salons ; car il était allé passer trois mois en Angleterre pour étudier la nouvelle méthode, et marchait dans le sillage de Tronchin ; Tenon, Geoffroy, Ant. Petit, Coste, Bertrand, Querenet, le Toscan Gatti, qui s'était initié à cette pratique à Constantinople, inoculaient à qui mieux mieux : Gatti surtout faisait fureur ; et comme son jargon italien gênait fort sa propagande, il prit l'abbé Morellet pour châtier son style et rendre ses écrits présentables (1), telles ses *Réflexions sur les préjugés qui s'opposent à l'établissement de l'inoculation* (1763). Gatti piqua plus de cent personnes de distinction dans la seule année 1763, fut, pendant plus de vingt ans, le variolisateur à la mode, et ses succès comme ses échecs provoquaient d'interminables polémiques. De fait, il inoculait parfois trop légèrement, c'est-à-dire pas du tout, et la duchesse de Boufflers, qu'il avait opérée en 1763, n'en eut pas moins une belle variole en 1765, à la grande joie de de l'Epine et consorts : car Gatti avait déposé chez M. Bataille, place Vendôme, une somme de 12.000 l., promise à qui prouverait que la petite vérole peut attaquer un sujet inoculé ; les mauvaises langues prétendaient même que Gatti avait réclamé lui-même, à titre de dénonciateur de cette récidive, et sous le voile de l'anonyme, le magot tant convoité ; mais il fut prouvé que l'inoculation n'avait pas pris sur la duchesse. D'ailleurs, si M. le docteur Gatti, médecin-consultant du Roi, et lecteur en l'Université de Pise, ne prévenait pas toujours l'apparition de la variole chez ses inoculés, il savait du moins lui opposer, en cas d'insuccès, une thérapeutique aussi efficace qu'originale : et l'on racontait dans tous les salons comment il avait soigné la variole de Mme Helvétius, exécutant devant sa malade force cabrioles et la faisant circuler dans sa chambre, les fenêtres grandes ouvertes, au cœur de l'hiver ; cet original praticien

(1) Mém. de l'abbé Morellet, Paris 1822, t. I, pp. 145-146.

prétendait démontrer par là que la gaîté et le grand air sont les seuls remèdes efficaces et que la mortalité de la petite vérole n'est due qu'aux drogues des apothicaires.

Il avait accoutumé de dire qu'il n'y a que deux classes de maladies : celles dont on meurt et celles dont on réchappe : celle de Mme Helvétius rentrait heureusement dans cette dernière catégorie.

En 1769, le duc de Choiseul, qui venait de lui faire inoculer son épouse, envoya Gatti à l'École royale militaire de La Flèche ; il y resta trois mois et variolisa, ou fit varioliser par Peffault de la Tour, médecin de l'établissement, tous les élèves qui n'avaient point eu la variole ; l'expérience réussit (1) : Gatti repartit ensuite pour Chanteloup chez Choiseul, de là pour Compiègne, puis pour Paris où il dut soigner l'ambassadeur de Naples chez qui il demeurait. C'était un homme très amusant, fort répandu, très prisé dans les soupers de La Briche, chez Mme d'Epinay, où il se rencontrait avec Grimm, Diderot et l'abbé Raynal, et aussi lié avec Marmontel. Mais la vogue de Gatti baissa ; découragé peut-être par plusieurs échecs, il prit le parti de regagner l'Italie ; d'autres disent que ce fut la chute de son protecteur Choiseul qui lui fit prendre cette décision : toujours est-il que son ami l'abbé Galiani, qu'il retrouva à Naples, le rencontra absolument désemparé : « Lorsqu'il arriva ici, écrivait l'abbé à Mme d'Epinay, toujours inquiète de son cher Gatti, je le trouvai tellement épouvanté de l'état horrible dans lequel il disait avoir laissé la France qu'il me paraissait résolu à quitter toute sa fortune plutôt que de retourner en France ; il y craignait les jésuites, les dévots, les ennemis de Choiseul, les médecins, tout enfin (2). » Il fit à Naples quelques inoculations, puis erra dans la Péninsule, désireux de rentrer à Paris, et n'osant pas, et finalement revint à Naples inoculer la famille royale. Galiani, qui dans sa correspondance avec Mmes de Belsunce et d'Epinay, ne manque jamais de leur donner des nouvelles de Gatti, écrivait le 27 septembre 1777 : « Gatti doit arriver ici, peut-être demain pour inoculer la

(1) Peffault de la Tour écrivait plus tard qu'il avait fait à son tour plus de 1.200 inoculations à l'école de La Flèche et aux environs « avec un succès qui n'a rien laissé à désirer ».

(2) Galiani à Mme d'Epinay, de Naples, 15 février 1772.

famille royale. Une mort causée par la petite vérole vaut plus que les dissertations de La Condamine (1). »

Pendant ce temps, l'arrêt de défense du Parlement, du 8 juin 1763, restait lettre morte. Et qui donc l'eût appliqué ? En 1765, M. le Lieutenant-général de police, en personne, avait fait inoculer par Hosty sa femme et son fils ; et M. de Sartines ne s'emprisonna point lui-même. Il était écrit, pourtant, que toute cette querelle enverrait quelqu'un en prison et ce fut M. de Lauraguais.

Quelques grands seigneurs philanthropes s'étaient en effet entichés de la variolisation, comme plus tard du magnétisme animal, et cette cause fit dans leurs rangs des apôtres, voire des martyrs : mais des martyrs hilarants.

Ce fut, dit-on, sur les injonctions de Bouvart, qui n'aimait ni Tronchin ni ses inventions, que l'avocat général Omer Joly de Fleury rédigea le réquisitoire qui fit interdire jusqu'à nouvel ordre la variolisation. Cette prose judiciaire ne fut point du goût de M. le comte de Lauraguais, grand original et académicien : il prit sa bonne plume, composa une virulente apologie de l'inoculation, et la lut le 2 juillet 1763 à l'Académie des Sciences ; l'assemblée n'en admit l'insertion dans ses mémoires qu'après rature des personnalités contre Joly de Fleury. Mais le comte tenait à son franc parler, et il divulgua son travail tel quel. Le gouvernement s'émut ; Lauraguais tint bon, et il écrivit au comte de Saint-Florentin en le priant de remettre au roi son libelle séditieux : « Le réquisitoire de M. de Fleury est digne de la barbarie du siècle de Louis le Jeune ; mais comme Louis XIV créa l'Académie pour conserver au moins les lumières acquises, et que ses membres doivent lutter contre les erreurs nouvelles, j'ai cru devoir faire le mémoire que je vous supplie de présenter au roi et n'ai pas cru que les tracasseries qu'il me fera, les cris qu'il excitera, les ridicules dont on voudra me couvrir dûssent m'arrêter. » Et il adressa des missives sur le même ton au comte de Bissy et au comte de Noailles pour leur exposer compendieusement toute la sottise qui peut entrer dans la cervelle d'un avocat général. Le roi lui fit répondre par l'envoi d'une lettre de cachet : « Où est

(1) Galiani à Mme de Belzunce, de Naples, 27 septembre 1777.

Sa Majesté? dit notre homme à l'exempt de police? — A Saint-Hubert, chasser trois cerfs qu'elle a manqués hier. — Hé! Que ne les faisait-elle arrêter par lettre de cachet! (1). »

Cet homme terrible fut incarcéré dans la citadelle de Metz. L'exil ne le corrigea point: il aimait les facéties agressives. De retour à Paris, il envoya en février 1774 cette question à la Faculté de Médecine: « MM. de la Faculté sont priés de donner en bonne forme leur avis sur toutes les suites possibles de l'ennui sur le corps humain et jusqu'à quel point la santé peut en être altérée. » La Faculté, gravement, accusa l'ennui de rendre les digestions difficiles, la circulation embarrassée, de produire des vapeurs, et, à la longue, le marasme et la mort. Muni de ce document, Lauraguais porta plainte à la police contre le prince d'Hénin, ce seigneur importun ayant infligé depuis cinq mois sa présence continuelle à la belle Sophie Arnould. Ce fut un éclat de rire dans toutes les coulisses (2).

L'inoculation chère à M. de Lauraguais et à M. de Chastellux, trouva un autre défenseur, mais jusqu'à la prison exclusivement, en la personne de la Condamine. Non pas que M. de la Condamine, qui avait fait le tour du monde avec Bouguer, et bravé des peuples sauvages, eût grand peur d'un avocat général au Parlement: mais il avait trop de philosophie pour embrasser des partis extrêmes. C'était un excellent homme, savant, curieux, bavard, gai comme un pinson et sourd comme un pot. Son originalité physique soulignait encore ses travers d'esprit. S'étant un beau jour aventuré dans un pays civilisé, c'est-à-dire les rues de Londres, il parcourut la ville, muni d'un immense parapluie, d'un compas, d'un télescope, d'un cornet acoustique et d'un plan urbain. Son accoutrement et sa mine plongèrent les passants dans la joie, et il fut joué sur les petits théâtres de Londres, ce

(1) Au reçu de sa lettre de cachet, Lauraguais écrivit à M. de Saint-Florentin le 15 juillet 1763: « Je viens, Monsieur, de recevoir les ordres du roi. Je les ai reçus avec tout le respect que tout sujet doit à son maître, mais aussi avec tout le courage qui me rend peut-être digne d'être le sujet du meilleur des rois. Vous pouvez juger, Monsieur, dès ce moment, de mon existence toute entière: croyez que je n'ai pas risqué le repos de ma vie pour faire rire les sots, crier les caillettes, scandaliser les honnêtes gens du monde et désespérer les prêtres. J'espérais conserver à la France près de cinquante mille hommes qui meurent tous les ans de la petite vérole. »

(2) Grimm. *Corresp.*, février 1774.

dont il n'eut cure. S'étant donc passionné pour l'inoculation, il usa toutes ses plumes pour une si belle cause, et c'était un terrible contradicteur, car il n'entendait point les objections. Il lisait, non, il criait, — comme un sourd qu'il était — force mémoires justificatifs à l'Académie ; il en publia tant qu'il put ; il réfuta tous ceux qui lui tombaient sous la main : il admira avec conviction Tronchin, Hosty, Gatti, Barbeu du Bourg, Bordeu, Antoine Petit, il abhorra Cantwell, Astruc, Bouvart, Guettard, de l'Epine et autres tardigrades. Il regrettait amèrement de ne pouvoir se faire inoculer, ayant eu jadis, par malheur, la petite vérole ; il n'en fut consolé que le jour où il songea à tout l'intérêt de l'inoculation sur un sujet déjà grêlé, et il s'offrit bravement comme patient d'expériences. Il fut au comble de ses vœux le jour où il put étancher sa soif de sacrifice : il trouva un jeune chirurgien, Maget, qui se vantait de guérir infailliblement les hernies par la méthode des caustiques : il avait justement une hernie, excellente occasion d'apprécier un procédé si utile à l'humanité. Il fit à son bandage des adieux poétiques :

J'employois autrefois un acier élastique.
Ce secours à mes maux fut toujours étranger.
Une main habile y présente un caustique,
La douleur d'un instant fuit avec le danger.

M. de la Condamine ayant fait taire sa Muse, se livra à l'opérateur, et, surmontant la douleur, il regardait, prodigieusement intéressé, accablant le chirurgien de questions à tue-tête, et lui donnant des conseils. D'ailleurs, M. de la Condamine en mourut cinq semaines après, le 4 février 1774, mais dûment renseigné (1).

III

Le roi Louis XV, au lieu de jeter le comte de Lauraguais dans

(1) La méthode de Maget est vivement critiquée par Ant. Petit dans la *Gazette de santé* des 8 et 15 décembre 1774.

une prison, eût mieux fait d'écouter ses sages avis, car il fut emporté par la variole le 10 mai 1774.

Devant un si terrible exemple, la famille royale n'hésita plus (1). On fit appel à Richard, premier médecin des camps et armées de Sa Majesté, inspecteur général des hôpitaux militaires, et au chirurgien Jauberthon, inoculateur en renom, que désigna le premier médecin Lieutaud. Richard et de Lassone, premier médecin de la reine, se mirent en campagne pour chercher un bon sujet vaccinifère : une fillette de Paris présentant les conditions requises, fut amenée à Marly par le chirurgien Raphaëlis. La famille royale, quittant la Muette, était venue s'y préparer du 10 au 18 juin : le 18 juin, au matin, après un dernier examen de la malade, Richard plongea sa lancette dans les pustules et fit à Louis XVI cinq piqûres, quatre à Mme la comtesse d'Artois, deux à Monsieur et au comte d'Artois : Jauberthon gratifia ces derniers de deux piqûres supplémentaires. Richard utilisa le même virus pour inoculer d'autres personnages accourus à Marly afin de profiter du vaccin royal, et du coton, imprégné du même pus, envoyé à Nancy, servit au chirurgien Roquille, des grenadiers, pour piquer avec succès plusieurs sujets. La fillette varioleuse donna encore du virus à la duchesse de Durfort, qui avait été inoculée avec succès quelques années auparavant : la duchesse resta indemne. Peu après, M. de Parny, écuyer de la reine, et le marquis d'Hautpoul, écuyer du comte d'Artois, imitèrent l'exemple du roi.

Cette tentative valait, pour la propagande de l'inoculation, tous les in-folio du monde, et du jour où M. de Lassone vint lire à l'Académie des Sciences le rapport sur la réussite de l'inoculation de la famille royale, personne ne fit plus d'objections. En septembre 1782, la comtesse d'Artois fit varioliser sa fille à Passy. En août 1785, de Lassone et Brunyer, médecin des Enfants de France, firent prendre sur un enfant du virus que Jauberthon inocula au petit Dauphin, à Saint-Cloud.

Et pour ajouter à la sanction de l'exemple l'obligation maté-

(1) Peffault de la Tour, médecin inoculateur de l'École militaire de La Flèche écrivit le 13 mai 1774 au comte de Provence pour lui affirmer « après le coup accablant dont la France vient d'être frappée », que dans sa longue pratique de l'inoculation il n'avait point observé d'accidents, rien qui pût faire hésiter la famille royale.

rielle, Louis XVI ordonna en mars 1786 de ne plus admettre parmi ses pages, ceux de la Reine, les élèves des Ecoles militaires et de la maison de Saint-Cyr que des sujets ayant eu la variole ou déjà inoculés. L'habitude s'en étendit, et M. Verdier, médecin, qui tenait alors une maison d'éducation, rue de Seine-St-Victor, hôtel de Magny, se chargeait de faire varioliser ses pensionnaires au gré des parents.

Mais, parmi le peuple, cette pratique fit peu de progrès et il fallut attendre la vaccination jennérienne pour opposer enfin à la variole, dans la basse classe, un moyen prophylactique commode et répandu. On fut même forcé de prendre des mesures contre certains inoculateurs aussi hardis qu'imprudents et qui exploitaient la vogue aux dépens de la sécurité de leurs opérés.

Le 7 février 1770, « le Bureau de l'Hôtel-Dieu étant informé que depuis quelque temps plusieurs particuliers se sont permis de prendre dans les salles St-François et de Ste-Marguerite destinées particulièrement aux petites véroles, de la graine de cette maladie pour servir à la pratique de l'inoculation » décida d'en référer au corps médical. Et le 14 février, les médecins et le premier chirurgien furent « d'avis qu'il était de la dernière importance d'arrêter dès son origine un abus de cette nature qui pouvait avoir les suites les plus funestes, attendu que les sujets les plus attaqués de cette maladie et traités dans ces salles sont absolument inconnus et que généralement parlant elle y est dans le plus grand nombre de mauvaise espèce ». Il fut donc ordonné que les salles seraient fermées à toutes gens « autres que celles que les religieuses d'office jugeraient nécessaires à la consolation des malades », et non accompagnées d'une personne de surveillance ; et que tout chirurgien interne ou externe, gagnant maîtrise, les topiques, garçons apothicaires, domestiques, surpris à prendre par eux-mêmes ou à procurer à quelqu'un les moyens d'avoir du pus variolique, seraient congédiés « sans espérance de pouvoir être rétablis » (1).

(1) *Délib. de l'anc. bureau de l'Hôtel-Dieu*, t. II, p. 10.

CHAPITRE IX

Les remèdes secrets. La Commission royale, la Société royale de médecine.

I. Les vendeurs de remèdes et le premier médecin du Roi. — Revision des brevets (1728). — Nouvelles sessions (1731, 1752, 1754). — Madame et Monsieur Sénac. — Création de la commission royale pour l'examen des remèdes particuliers et la distribution des eaux minérales (25 avril 1772). — Le premier médecin perd la surintendance des eaux minérales. — La Faculté proteste contre la création de la commission (1773). — Attaques des chirurgiens contre Andry et Dionis. — Remèdes autorisés par lettres patentes (orviétan de Dionis, dragées de Kayser, remèdes d'Agirony, gouttes du général de la Motte). — Achat de remèdes secrets par le roi : ordonnance du 12 avril 1776. — Remèdes approuvés par la commission : eau de mélisse des Carmes, produits des sieurs Laurent, Ricci, du Bost, de l'Epine. — Remèdes autorisés par le Lieutenant de police, remèdes approuvés par la Faculté.

II. Création de la Société royale de médecine (1778). Elle reprend les droits de la Commissien royale. — Protestations de la Faculté : luttes antérieures contre la *Société des Arts* et l'*Académie de médecine* de Chirac. — Origines de la Société royale ; la *Commission de correspondance*. Pourparlers entre Lassone et la Faculté (1776-78). — Offensive de la Faculté : opposition juridique ; vote de la déchéance des docteurs sociétaires. -- Intervention du garde des sceaux : soumission de la Faculté ; doléances du doyen des Essartz. — Concurrence de la Faculté : séances publiques, concours et prix du legs Malouin ; *prima mensis*, *secunda mensis* et Comité des 24. — Le gouvernement annule les décrets de la Faculté : celle-ci ferme ses portes (15 décembre 1778). — Réouverture des écoles (13 janvier 1779) ; harangue du doyen à Miromesnil ; intervention et échec de l'Université. — Polémiques entre les docteurs sociétaires et non sociétaires : Barbeu du Bourg relevé de ses fonctions, Hallé et Fourcroy privés de la régence. — Pamphlet de Hallot contre la Société Royale : Hallot embastillé (1781). — Factums et satires du docteur Le Preux. — Triomphe de la Société Royale et décadence de la Faculté.

I

Au début du XVIIIe siècle, les empiriques, vendeurs de mithridate et d'orviétan, pouvaient dresser leurs tréteaux sans trop craindre les foudres administratives : les brevets étaient délivrés par le premier médecin de S. M., dont l'escarcelle s'en trouvait bien ; le Trésor profitait également des frais d'enregistrement ; aussi les difficultés étaient rares et l'appui d'un grand seigneur suffisait, le cas échéant, à lever les obstacles au profit des charlatans bien en cour ; la vénalité des bureaux faisait le reste. Un des successeurs de Fagon, Dodart, excédé de ces recommandations, voulut exercer sur ces guérisseurs un contrôle plus sévère, sous le couvert d'une commission officielle, intransigeante, incorruptible. Un arrêt du Conseil d'Etat rendu le 3 juillet 1728 ordonna à tous les distributeurs de remèdes de rapporter leurs brevets et privilèges au lieutenant de police dans le délai de deux mois. Le 25 octobre 1728, cette échéance fut retardée d'un mois et une commission fut nommée pour confirmer ou révoquer les autorisations, selon le cas. Elle se réunit aux Tuileries, chez le premier médecin, assisté de MM. Helvétius, premier médecin de la reine, Geoffroy, doyen de la Faculté ; Sylva, médecin consultant du roi ; Vernage, Maréchal, premier chirurgien de S. M. ; La Peyronie, Malaval, Petit, chirurgiens, Boulduc et Geoffroy, apothicaires.

Il s'agissait là d'une simple vérification de brevets *antérieurs*. Des arrêts du Conseil des 17 mars 1731 et 13 octobre 1752 ordonnèrent de nouvelles sessions de révision, et aussi de concession de privilèges *nouveaux* ; le premier médecin, sur l'avis de la commission, les accordait pour trois ans, avec faculté de renouvellement sur le vu de certificats médicaux ou chirurgicaux favorables. Le 10 septembre 1754, une nouvelle sentence commit, sous la présidence de Sénac, premier médecin de Louis XV, MM. de la Vigne, premier médecin de la Reine en sur-

vivance, les docteurs Pousse fils, Malouin, Lorry, Ferret, Macquer, le premier chirurgien La Martinière, les chirurgiens Foubert, Faget, Andouillé, les apothicaires Liège et Boulduc, à l'examen des brevets, toujours triennaux ; d'autre part un arrêt du Parlement du 15 juillet 1755 défendit à tous empiriques et charlatans de vendre ni distribuer aucun remède, sans permission, à peine de 500 livres d'amende, avec confiscation du remède et de l'équipage. C'était, pour ces pauvres diables, la carte forcée : mais il y a toujours moyen de s'entendre, et les commissaires avaient beau rejeter certaines demandes, le requérant trouvait au bureau du premier médecin, pour arranger les choses, quelque employé subalterne doué d'une complaisance intéressée et d'accord avec Mme Sénac qui en profitait largement (1). Il y eut bientôt autant de brevets expédiés que de solliciteurs pour les acheter, et les porteurs ayant soin de les faire enregistrer à la Prévôté de l'Hôtel, se réclamaient, en cas d'arrestation, de cette juridiction spéciale, échappaient aux griffes de la maréchaussée. Pendant quelque temps, les membres de la commission protestèrent, essayèrent de faire sérieusement leur devoir, mais comment lutter contre la prépondérance de M. le premier médecin et l'occulte opposition de ses bureaux ? Peu à peu, ils se découragèrent, et les charlatans pullulèrent tout à leur aise sur le Pont-Neuf, plus brevetés que jamais (2), et exhibant des attestations aussi fausses que les regards de M. Sénac.

(1) « Mme Sénac..... avait le département des charlatans et y jouissait des profits attachés que son extrême avarice voulait pousser aussi loin qu'ils pouvaient aller. Tout coquin qui payait grassement était sûr d'avoir une permission du premier médecin, délivrée par sa femme, pour vendre et débiter par tout le royaume des drogues souvent funestes à la santé du peuple : son règne fut celui des charlatans. »

On dit que cette place « a valu tous les ans plus de cent mille livres de rente à Mme Sénac. »

(*Correspondance* de Grimm, Diderot, Paris, 1879, t. IX, pp. 228-230).

(2) « Le nombre en était considérable, dit le docteur Le Paulmier. Parmi les Lettres patentes enregistrées à la Prévôté de l'Hôtel, nous en avons relevé dans une période s'étendant de 1703 à 1783 plus de 220 pour la seule vente des orviétans. Si on y ajoutait les privilèges antérieurs, on arriverait à un chiffre incroyable. Il nous a paru intéressant de donner cette liste dans laquelle on rencontre des Français, des Suisses, des Italiens, des Moscovites, des Allemands, des opérateurs, des botanistes, des herboristes, des chimistes, des dentistes, des oculistes, des médecins, des

Louis XV se décida enfin à mettre un terme à ces abus : le 25 avril 1772 une déclaration constitua une commission royale de vingt membres « pour l'examen des remèdes particuliers et la distribution des eaux minérales », commission permanente se réunissant le premier lundi de chaque mois à quatre heures du soir, Pavillon de l'Infante, au Vieux Louvre ; elle se composait du premier médecin du Roi, président (Lieutaud et de Lassone en survivance) ; du premier chirurgien (La Martinière et Andouillé en survivance) ; du premier médecin de la Reine (de Lassone) ; d'un médecin ordinaire du Roi (Le Monnier) ; d'un chirurgien ordinaire (Boiscaillaud) ; de deux médecins par quartier (Deslon de Lassaigne, Raulin) ; du doyen de la Faculté (Le Thieullier) assisté de deux docteurs régents (de l'Epine, Belleteste) ; du lieutenant du premier chirurgien (Goursaud, chirurgien des Petites Maisons) ; du plus ancien prévôt en exercice (Piet) ; des directeur, vice-directeur, secrétaire perpétuel et commissaire des correspondances de l'Académie de chirurgie (de la Faye, Bordenave, Louis, Sabatier) ; des deux apothicaires du Roi, du premier garde apothicaire en charge, d'un maître apothicaire de Paris (Habert, Jamart, Laborie, Mithouard). Le secrétaire Nogaret était visible tous les jours de 3 à 5 heures. Cette commission délivra des brevets triennaux, à charge, au porteur, de faire contrôler les effets du médicament par les médecins et chirurgiens de la localité, capables d'aviser la commission des résultats thérapeutiques. Elle reçut aussi la haute main sur la captation, la distribution et la vente des eaux minérales, mandat fructueux que le premier médecin dut désormais partager avec elle (1). Pour faciliter cette besogne, le duc de

chirurgiens, des chirurgiens-majors, d'anciens chirurgiens de marine, un aubergiste, une opératrice, un ex-médecin du Roi (Angelo Rovati, brevet du 16 novembre 1775), un ancien chirurgien des hôpitaux » (Le Paulmier *L'Orviétan*, pp. 81-82).

(1) Le premier médecin du Roi était surintendant général des eaux, bains et fontaines minérales et médicinales de France aux termes des lettres patentes de mai 1605 et de l'arrêt du conseil du 9 juin 1670, et vendait le droit de transport, vente et débit de ces eaux dans les villes du Royaume, à certains concessionnaires (Lettres patentes royales du 7 septembre 1718 et du 28 septembre 1733). Les contrefacteurs ou concurrents non autorisés encouraient la peine de 1.500 liv. d'amende avec confiscation. Ce monopole rendait les prix exorbitants. M. le professeur Blanchard a publié dans le *Bulletin de la Société d'histoire de la médecine* de 1903 un

la Vrillière demanda aux intendants le relevé des sources minérales de leur généralité. Dans chaque station thermale, la commission nomma directeur, intendant, inspecteur. Le surintendant général était Lieutaud : Raulin et Deslon de Lassaigne furent promus inspecteurs généraux.

La déclaration royale du 25 avril 1772 n'avait pas eu l'heur de satisfaire la très salutaire Faculté de médecine : elle jugeait insuffisante la place faite à ses délégués dans la commission, humiliante la promiscuité à eux imposée avec des chirurgiens et des apothicaires ; tout haut, elle donnait un autre argument : c'est que les médecins seuls sont qualifiés pour prescrire les médicaments, et pour juger des nouveaux : laisser à une commission le droit d'autoriser les empiriques à essayer des drogues inconnues sur le public, c'est simplement masquer les abus antérieurs, sans y remédier. On décida d'en référer au Roi : Petit fut chargé de rédiger un projet de requête, le lut le 27 avril 1773 à ses collègues, qui le firent modifier par Moreau

prix courant des eaux autorisées (1770) : une bouteille d'eau de Ste-Reine valait 15 s. ; de Forges, 15 s. ; de Vals, 4 pintes, de Balaruc, 4 pintes, de Cransac, 4 pintes, de Plombières, 5 pintes : 12 liv. ; de Vichy, 4 pintes, 6 liv. ; de Spa, une pinte : 2 liv. ; de Cauterets, une pinte : 3 liv. ; de Seltz, une pinte : 2 liv. 10 s. ; de Sedlitz, 3 chopines, 6 liv. ; de Seydschutz, 3 chopines, 6 liv. ; de Barretgez, une pinte, 3 liv. ; de Bonne, une pinte, 3 liv. ; de Bussan, une pinte, 2 liv. ; de Bourbonne, une pinte, 2 liv. ; de Lamotte, 4 pintes, 10 liv. ; de Merlange, 4 pintes, 4 liv. Les concessionnaires pour Paris étaient alors Alleaume et Barrau, rue des Prouvaires. Voy. *Ordonnance de 1770 concernant la vente des eaux minérales*, par R. Blanchard (*Bull. de la Soc. française d'Histoire de la médecine*, 1903, t. II, n° 1, p. 237 et suiv.). — *Vente des eaux minérales au XVIIIe siècle*, par Alezais (*La France médicale*, 25 avril 1904, p. 148). — *Les eaux minérales de l'Auvergne avant la Révolution*, par L. de Ribier (*La France médicale*, 10 juin 1904, p. 197 et suiv.).

Le premier médecin n'était pas beaucoup plus tendre envers les hydrologistes, ses subordonnés, qu'envers les distributeurs de remèdes. Le 20 avril 1751, Louis XV avait accordé, sur la recommandation de Chicoyneau, aux sieurs Barthélemy-Toussaint Leclerc, D.-M.-P., et André-Etienne Moreau des Raviers, docteur de Montpellier, tous deux ses médecins ordinaires servant par quartier, des provisions pour l'office de médecin inspecteur du Bureau des eaux minérales de Paris, à 1.000 liv. d'appointements. Mais Chicoyneau mourut, et son successeur Sénac obtint le 27 mai 1752 un arrêt du Conseil révoquant les brevets d'inspecteurs à la vente et distribution des eaux, et en ordonnant le rapport sous trois mois. Un nouvel arrêt signifié le 14 août 1752 révoqua même les Lettres patentes confirmant les provisions de Moreau et Leclerc ; ceux-ci, dépouillés de leurs places, protestèrent dans un mémoire *au Roy et à Nosseigneurs de son Conseil*.

et Lezurier ; le doyen Le Thieullier et Le Clerc se chargèrent d'aller à Versailles prier Le Monnier, médecin ordinaire du Roi, et de Lassone d'appuyer leur réclamation : Le Monnier en présenterait le manuscrit à S. M., tandis que les docteurs de Gevigland, Petit, Le Clerc, Moreau, Lezurier, Darcet, Lepreux et Desessartz en porteraient des exemplaires imprimés chez le chancelier de France et les ministres.

Les chirurgiens ne manquèrent point l'occasion de décocher quelques pamphlets à la Faculté : et c'est Louis qui écrivit, dit-on, des *Observations sur la requête de la Faculté contre la Commission de médecine.* Les charlatans avaient trouvé ou gardaient encore trop de complices dans les Ecoles de médecine pour que les docteurs pûssent se targuer d'austérité. Qui donc avait émis une délibération favorable au spécifique sans mercure du Sieur Agirony ? La Faculté ; et pourquoi ? Parce qu'Agirony était l'associé, le commensal de Charles Dionis, docteur régent.

Vous voyez par un docteur régent
Un bateleur servi pour de l'argent !...
Le vendeur d'orviétan
N'a dû s'unir qu'avec un charlatan...
D'intérêt donc au charlatan lié
En subalterne il est associé.
Pour donner vogue à certain spécifique
Unique fonds de leur banque empirique
Et rassurer les poulmons délicats
Il leur falloit par des certificats
Insinuer la croyance forcée
Que le courrier qui porte caducée
Dans les agens de ce secours promis
Par son auteur n'étoit jamais admis,
Et que d'Hermès un successeur habile
Par la chymie en convainquit la ville.
Or où trouver ce certificateur ?
Le charlatan détache le docteur
Qui dans les fonds de la nouvelle banque
Pour égaler les droits du saltimbanque
Précisément n'ayant rien apporté
Que son astuce et son avidité
S'étoit chargé par ce marché notoire
De lui fournir cet utile accessoire (1).

Qui donc avait trempé, comme médecin inspecteur, dans la

(1) *L'art iatrique*, poème en 4 chants, par L.-H.-B.-L.-J., Amiens, 1776, pp. 88-89.

composition de l'orviétan ? Nicolas Andry, docteur régent, ancien doyen de la Faculté et beau-père de Charles Dionis (1) : maintenant ce Charles Dionis, acheteur du privilège des arrière-petites filles du bateleur Christophe Contugi, l'Orviétan, exploitait pour son propre compte la fameuse panacée, la faisant distribuer par tous les charlatans auxquels il s'associait sans vergogne, hier Nicolas Portier, aujourd'hui Louis Lécluse, Poloni père, Trips. « C'est du sein même de la Faculté que les colonies de bateleurs reçoivent leur commission. M. Dionis est en possession de donner des pouvoirs à tous les coureurs et aventuriers qui, sous le prétexte de vendre de l'orviétan dans toute l'étendue du royaume, y commettent les plus grands désordres. » Trips vend dans les villes l'orviétan, et une foule d'autres remèdes, au nez et à la barbe des praticiens de l'endroit : un médecin de Pontoise le dénonce, perd son procès, et Trips triomphant tire un feu d'artifice sur la place.

Mais la Commission royale ne pouvait rien contre l'orviétan de Dionis, que débitait à Paris l'épicier Regnard, rue Dauphine, au Soleil-d'Or ; il était garanti par des lettres patentes royales, de même que les dragées anti-vénériennes que vendait la veuve du sieur Kayser ; de même que le remède anti-vénérien végétal du sieur Agirony, autorisé pour quinze ans par lettres patentes du 21 juin 1769 ; et l'élixir du général de la Motte (2) honoré de lettres patentes du 15 juillet 1768 (3).

(1) Pendant la minorité de Florent-Jean-Louis Contugi, Nicolas Andry, présenté par le premier médecin Dodart, toucha 400 liv. par an pour inspecter la composition de l'orviétan Le Roi permit par Lettres du 29 septembre 1741 à Anne et Marguerite-Françoise Contugi de céder leur privilège à Charles Dionis, époux de Marie-Françoise Andry. Charles Dionis mourut à Paris le 18 août 1776 (Docteur Le Paulmier).

(2) « Louis XV, dit le docteur Cabanès, se laissa si bien prendre au boniment du général, plus apte à commander une armée de charlatans qu'une troupe de bons soldats, qu'il en acquit deux cents flacons pour les envoyer au Pape en présent. » (*Comment se soignaient nos pères, remèdes d'autrefois*, Paris 1905. p. 185).

(3) « Le Chevalier d'Hiesme Paulian, successeur de la veuve du général de la Motte, rue de Richelieu. Vend son Elixir d'or et blanc par privilège du Roi en date du 1er juillet 1720 et Lettres patentes du 15 juillet 1768 pour l'apoplexie, la paralysie, les coliques, les fièvres malignes, l'épilepsie, les palpitations de cœur, les vomissemens, les faiblesses d'estomach, les indigestions, les ulcères, dartres, gangrenne, dyssenterie, la gravelle, la rétention d'urine, les vapeurs, la suppression des règles, les pertes de sang, etc., etc. Les bouteilles sont de 25 l., la blanche de 20 l.

M. Port a découvert et publié le procédé par lequel on obtient ces

Louis XVI réglementa même, par une ordonnance du 12 avril 1776, les conditions dans lesquelles les remèdes achetés par l'Etat seraient livrés au public. Si le roi en acquiert la formule sans aucune réserve de secret au profit du vendeur, l'écrit original est déposé par le sécrétaire d'Etat aux archives de la Faculté, une copie gardée au sécrétariat d'Etat, une autre envoyée à l'Imprimerie royale à fins de publication. Si le vendeur garde la propriété de son secret jusqu'à sa mort ou pour un temps déterminé, la minute originale cachetée mise sous enveloppe par le sécrétaire d'Etat, sera également expédiée aux archives de la Faculté, qui en sera avisée par le doyen. « Dans les trois mois à dater du jour du dépôt fait à la Faculté de médecine, le doyen en instruira le public par la voie des journaux ou des gazettes... en sorte que le public sache que le secret est déposé et dans quel temps il doit être publié... » Le vendeur du remède acheté par le roi « sera obligé de faire publier par la voie des journaux ou par telle autre voie qu'il voudra, les règles précises de l'usage et de l'administration du médicament en spécifiant les maux particuliers et les circonstances où il convient de l'employer : mais cette espèce d'avertissement et d'nstruction sommaire ne pourra être publiée et imprimée de quelque manière qu'elle le soit, qu'autant qu'elle sera munie de l'approbation du premier médecin du roi ou de tels autres commissaires qui auront été chargés de prendre, sous la réserve du secret, connaissance de la composition et de la préparation de ce remède. » Chaque année, le vendeur devait fournir au secrétaire d'Etat et au doyen de la Faculté un certificat de vie en bonne forme, sous la menace de l'article VIII spécifiant qu'aussitôt la mort du possesseur ou l'expiration des délais convenus, le doyen fera publier dans les journaux la composition du médicament : et immédiatement « les apothicaires seront obligés d'en inscrire exactement la formule et la préparation sur un registre particulier à ce destiné afin qu'ils puissent s'y conformer et qu'il

gouttes ; c'est un mélange d'une dissolution d'or faite par l'eau régale, avec l'huile éthèrée de Frebonius au lieu de l'esprit de vin qu'employoit La Motte ; on sépare suivant l'art, cet éther qui est avec de l'esprit de vin dont on met cinq fois la quantité de l'autre liqueur : ce médicament ne tire sa vertu que de la liqueur éthèrée et non de l'or qui ne lui en donne et ne peut lui en donner aucune. »

n'y ait jamais dans cette préparation, lorsqu'elle leur sera prescrite pour l'usage, ni variation, ni innovation, ni changement, et ils seront obligés de communiquer le dit registre, chaque fois qu'ils en seront requis par quelques uns des membres de la Faculté de médecine sans pouvoir s'en dispenser sous quelque prétexte que ce soit (1). »

A part ces cas spéciaux, la Commission royale eut tout pouvoir : car la Faculté de Médecine, l'Academie des Sciences n'avaient licence de délivrer que des approbations toutes platoniques, et la distribution du remède n'était possible que sur brevet de la Commission. Parmi les spécifiques que celle-ci approuva, citons d'abord la fameuse eau de Mélisse des Carmes déchaussés de la rue de Vaugirard : puis les produits de Laurent, de Ricci, de Du Bost, de de l'Epine : ce dernier également honoré d'une approbation de la Faculté :

« *Laurent*, rue des Noyers, vis-à-vis la rue des Anglois, vend sa poudre capitale pour toutes les maladies de la tète, les dépôts, les abcès, les étourdissements, les coups de soleil, les douleurs de dents et d'oreilles, les maux des yeux.

Ricci, quai de la Mégisserie, vend son Esprit de la Mecque et son Eau rouge pour les dents et sa pommade contre la galle. Il ne faut pas se servir de cette dernière sans l'avis d'un médecin.

Du Bost, sergent en charge des Gardes de la ville de Paris, Enclos du Temple, vend l'essence de beauté qui tient lieu de savonnettes. Les bouteilles sont de 36 sols, 3 et 6 liv. On fournit les pinceaux GRATIS !

De l'Epine, rue Plâtrière, à l'Hôtel des Postes, vend la graisse d'ours pure et naturelle préparée sans feu par les sauvages pour conserver et faire naître les cheveux et pour guérir les rhumatismes. Prix 24 sols, 2 et 3 liv. les bouteilles. »

De son côté, le Lieutenant général de police laissait distribuer

(1) « La Faculté de médecine en l'Université de Paris a, conformément à l'ordonnance du Roi du 12 avril 1776 déposé dans ses archives la recette cachetée de la composition de l'eau antivénérienne des sieurs Quertau et Audoucest dont l'acquisition a été faite par S. M. le 20 février 1778 sous la réserve du secret au profit des vendeurs pendant quinze ans, lequel temps passé, la Faculté rendra ladite composition publique. Leur demeure est à Paris, rue de Sartine, n° 58, à la Nouvelle Halle. »
(*Journal de Paris* du 2 mai 1778).

certains remèdes externes, d'usage inoffensif, mais sur l'avis du doyen de la Faculté, vice-président de la Commission royale, et le visa du secrétaire de ladite Commission : c'est ainsi que les tourières des Dames du T.-S.-Sacrement, rue Saint-Louis, au Marais, débitent la pommade des Filles de la Sainte-Famille du Sacré-Cœur de Jésus, pour les abcès, coupures, clous, panaris, fractures, etc. Et voici les annonces de quelques autres privilégiés de M. le Lieutenant :

« *Macé*, cordonnier, rue Saint-Martin, près celle aux Ours, vend un collier formé d'une racine et d'un miel composé pour faciliter, dit-il, aux enfants le germe des dents, pour prévenir ou dissiper les convulsions, et contre la noueure.

Rupano, vénitien, vieille rue du Temple, vis-à-vis les Filles du Calvaire, vend une poudre pour nettoyer les dents, et il guérit les cors des pieds.

Olivier, allemand, rue Taranne, au coin de celle du Sépulchre, vend une eau pour les maux de dents. Cet Olivier est le même homme que le sieur Fister, qui vend une essence pour l'usage interne, approuvée par la Commission. Mais pour des raisons à lui connues il vend l'essence sous son nom de famille et son eau sous son nom de baptême.

Huet, horloger, rue Saint-Antoine, vis-à-vis la petite porte Saint Pierre, tient le dépôt d'aimans pour les maux de dents sans fluxions ni abcès, prix 3 liv. La Croix magnétique pour les maladies de nerfs, prix 6 liv. Les Brasselets magnétiques pour les tremblements, prix 12 livres (1) ».

Voici quelques autres annonces recueillies dans l'*État de médecine* ;

« *La Dame Fresneau*, épouse d'un ancien chirurgien-major de la marine, rue de Grenelle-Saint-Honoré, vis-à-vis celle du Pélican, a fait une étude particulière de l'application des sangsues : comme elle est souvent nécessaire dans les maladies du sexe, elle offre ses secours aux Dames qui ont une répugnance naturelle à se soumettre à cette application lorsqu'elle est faite par un homme.

Madame Monroy, épouse du sieur la Genevrière, bandagiste, rue Neuve-Notre-Dame, vend les calotes et peaux divines pour les mala-

(1) Cité dans l'*Etat de médecine*... de Cézan et St-Ildephont.

dies internes et externes de la tête et pour toutes celles qui viennent aux jambes.

Dailliez, élève de l'Hôpital de la Charité, rue des Boucheries F. S. G. possède la meilleure façon d'apprêter les bas de peaux de chiens propres à la cure des enflures de jambes, varices, ulcères variqueux, cicatrices mal faites et trop saillantes, etc.

Carette, à Bruges, vend un matelassin que l'on porte sur soi pour faire sortir le ver solitaire, et préserver de la petite vérole ; et un baume chymique pour effacer les marques qu'elle laisse sur le visage. Baume, prix 8 florins le pot ; et le matelassin à 5... 5...

Maille, vinaigrier distillateur du Roi, rue Saint-André des-Arcs, donne aux pauvres de la moutarde pour les engelures tous les dimanches, depuis 8 heures jusqu'à midi, à commencer le 4 novembre, jusqu'au dernier dimanche d'avril suivant, en justifiant par eux-mêmes des endroits où ils en seront incommodés. MM. les Curés de province jouiront des mêmes avantages pour leurs Paroissiens en ayant un correspondant à Paris qui vienne en chercher avec un pot, on leur en donnera suivant le nombre des personnes. »

II

Empiriques et vendeurs de drogues ou d'eaux minérales ne tardèrent pas à changer encore une fois de maîtres : après le premier médecin, après la Commission royale, ce fut la Société royale de médecine, établie par Lettres patentes d'août 1778 ; l'examen des médicaments secrets et nouveaux lui fut confié, dans des formes que prévit l'arrêt du Conseil d'Etat du 5 mai 1781 : la Société, sur le rapport de deux de ses membres, dut apprécier la valeur et fixer le prix maximum du remède proposé, et d'après son avis le secrétaire d'Etat délivra des permissions triennales renouvelables. Les cosmétiques et préparations analogues furent également soumis au contrôle de la Société. Une déclaration royale du 26 mai 1780 et l'arrêt du 5 mai

1781 (1) attribuèrent enfin à la Société royale la juridiction précédemment exercée par la Commission royale sur les eaux minérales du royaume. La Faculté de médecine avait déjà protesté, sans résultat, contre la création de la Commission ; quand elle vit fonder la Société royale, ce fut bien pris : et il y eut entre les deux clans une lutte homérique dont nous allons retracer les fantastiques péripéties.

Ce n'était pas la première fois que la Faculté se heurtait à la concurrence de sociétés académiques : en 1730 (2), une *Société des arts*, préoccupée de recherches artistiques et scientifiques, s'était fondée à Paris, avec la permission de S. M., sous la protection du comte de Clermont ; et la section d'anatomie et de chirurgie avait offert trois fauteuils à Bassuel, Le Dran et Quesnay : d'ailleurs, ce groupement faisait double emploi avec l'Académie des Sciences et se dispersa, fautes de ressources.

A la même époque, Chirac, devenu premier médecin de Louis XV, reprit un projet qu'il avait jadis formé, et qui était tombé, avec son crédit, à la mort du Régent : une *Académie de médecine* expérimentale et pratique de 24 docteurs de la Faculté chargés de correspondre avec les médecins des hôpitaux du royaume, d'étudier de concert avec eux les questions de thérapeutique, et placés sous la présidence perpétuelle du premier médecin du Roi. Cela était bien empiéter un peu sur le domaines de la Faculté de Paris, mais Chirac, docteur de Montspellier, n'était pas fâché de faire pièce à la vieille ennemie de son Université, et ce n'est pas son ami, le chirurgien La Pey-

(1) L'*arrêt du Conseil d'Etat du Roi concernant l'examen et la distribution des eaux minérales et médicinales du Royaume*, rendu à Marly le 5 mai 1781, interprétant et confirmant les Lettres patentes du 19 août 1779, précisa la juridiction de la Société. Le premier médecin, maintenu surintendant des eaux minérales, nommait les docteurs intendants des diverses stations thermales, auxquels le secrétaire d'Etat chargé de la maison du Roi délivrait leur brevet ; le premier médecin les révoquait aussi à son gré ; de tout cela la société était seulement avisée. Mais, elle recevait les rapports des intendants, conjointement avec le premier médecin ; elle élisait, parmi ses membres et ses correspondants, à Paris, deux inspecteurs annuels, en province, les inspecteurs des bureaux de vente ; et au besoin des délégués spéciaux pour les enquêtes, analyses, etc.

(2) Nous passons volontairement sous silence les faits antérieurs au XVIIIe siècle : les protestations de la Faculté contre la chaire de médecine au collège de France, au XVIe siècle ; la lutte qui aboutit à la suppression de la chambre royale des médecins provinciaux (1694-96).

ronie, qui l'en aurait dissuadé. Il commença par demander à la Faculté de tolérer que quatre des correspondants regnicoles de ladite Académie exerçassent à Paris ; le doyen Baron lui répondit tout net : « Nous ne reconnaîtrons jamais d'autre Académie de médecine expérimentale et pratique que notre Faculté ». Et l'Ecole décida le 26 janvier 1732 d'exclure de son sein et de priver de leurs droits académiques, ceux des docteurs qui s'y agrégeraient et de ne point consulter avec les adhérents de cette secte schismatique. Le 6 février, le roi lui intima l'ordre de rayer ce décret, avec défense d'en formuler d'autres sur cette matière ; et les docteurs, non intimidés, de faire appel à l'Université pour adresser des représentations à Sa Majesté, et au cardinal de Fleury. Le monarque riposta par un ordre d'exil, envoyant Martinenq (1) à Arpajon et Delaleu à Nemours ; la Faculté résolut de se charger de leur entretien, et le doyen leur alla porter ses condoléances avec une bourse de cent pièces d'argent. A la prière de Chirac, Louis XV fit grâce aux coupables le 1er mars 1732. D'ailleurs la mort de Chirac qui survint quelques jours après, vint dispenser la Faculté d'adresser au Roi plus de doléances : le projet académique s'en fut à vau-l'eau. La Peyronie lui fit un sort, et l'adapta à Saint-Côme.

Ce fut M. de Lassone, premier médecin de la reine et du roi, en survivance de Lieutaud, qui réalisa, en le modifiant, le rêve de Chirac. Les années 1775 et 1776 furent marquées en France par de nombreuses épidémies : le gouvernement s'inquiéta, Malesherbes et Turgot consultèrent de Lassone, qui leur démontra l'impossibilité de prendre des mesures prophylactiques sérieuses tant que les médecins isolés, livrés à leurs propres ressources, ne pourraient se concerter, rassembler des documents, centraliser les observations. Louis XVI se décida dès lors à agir. Le 29 avril 1776, un arrêt du Conseil d'Etat établit une *Commission de médecins à Paris pour tenir une correspondance avec les médecins des provinces pour tout ce qui peut être relatif*

(1) « De par le Roy, il est ordonné au sieur Martinenq, docteur de la Faculté de médecine de Paris, de se retirer incessamment en la ville d'Arpajon ; Sa Majesté luy enjoignant d'y demeurer jusqu'à nouvel ordre et de faire certifier de son arrivée dans ladite ville, à peine de désobéissance. Fait à Marly ce 12 février 1732. Signé : Louis, Philippeaux. »

aux maladies épidémiques et épizootiques. De Lassone fut nommé président, ou inspecteur-directeur général des travaux de la correspondance : Vicq d'Azyr, membre de l'Académie des sciences, médecin du comte d'Artois, précédemment chargé de missions en pays contaminés (1), fut créé commissaire général (2) ; le choix des six autres médecins fut laissé à de Lassone, sauf agrément du contrôleur général des finances. Il fut décidé que ces six commissaires pourraient être délégués partout où l'exigerait l'hygiène publique.

La commission se réunit le 13 août ; le 1er septembre 1776, l'arrêt la concernant fut publié : la *Société de correspondance royale* était fondée. En 1778, elle s'appelait *Société royale* tout court, comprenait deux présidents, Lieutaud et de Lassone, un secrétaire perpétuel, Vicq d'Azyr, 24 associés ordinaires, Bouvart, Poissonnier, Geoffroy, Lorry, Malouet, A.-L. de Jussieu, Poissonnier-Desperrières, Caille, Paulet, de Lalouette fils, Jeanroi, Thouret, élus de juillet 1776, Mauduyt de la Varenne, Andry, Roussille-Chamseru, Saillant, de la Porte, l'abbé Tessier, élus d'octobre 1776, Darcet, Guenet, Bucquet, Coquereau, Lafisse, Desbois de Rochefort, élus de février 1777, associés ordinaires, docteurs régents de la Faculté (sauf Poissonnier) ; 60 associés regnicoles, dont Guilbert, D. M. P., et Macquer, D. M. P. associé libre ; 60 associés étrangers ; 11 Facultés correspondantes ;

(1) En 1775, la peste bovine sévissait dans le Midi, Turgot chargea l'Académie des sciences de déléguer sur les lieux un médecin et un physicien ; Vicq d'Azyr partit seul, fit abattre les bêtes malades, les suspectes, celles qui avaient été en contact avec les victimes, en indemnisant les propriétaires ; des mesures de désinfection, des cordons sanitaires achevèrent d'enrayer le fléau.

(2) Lorsqu'au début de 1787, Vicq d'Azyr se présenta à l'Académie Française pour briguer le fauteuil de l'abbé de Boismont, on fit courir cette épigramme :

Sait-on pourquoi l'Académie
A trente concurrens divers
Du bel esprit, en prose, en vers
Ayant la brillante manie
Préfère un certain médecin
Exercé dans l'anatomie,
Connaisseur en épidémie,
Le fameux Vicq d'Azyr enfin ?
Elle craint l'épizootie !

Une épidémie sévissait alors sur les bêtes à cornes.

Aix, Angers, Bourges, Caen, Douai, Nantes, Perpignan, Poitiers, Reims, Strasbourg, Toulouse ; 22 collèges de médecins : Abbeville, Amiens, Béziers, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dieppe, Dijon, Grenoble, La Rochelle, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montauban, Moulins, Nancy, Nîmes, Orléans, Rennes, Rouen, Troyes ; enfin, l'Université de Montpellier.

Devant cet accroissement progressif, imprévu, de la Société rivale, la Faculté passa de la méfiance à la fureur, de la conciliation à l'attaque. Au début, alors qu'elle n'avait devant elle qu'une maigre *commission*, la Faculté entama des pourparlers : quatre députés furent nommés le 8 octobre 1776, en vue d'une entente avec Lassone, *ne quid detrimenti patiatur saluberrimus Ordo*. Quelques jours après, le doyen Alleaume cessa ses fonctions, léguant à son successeur, des Essartz, des négociations fort délicates. Le nouvel élu alla lui-même trouver de Lassone, lui exposa les alarmes de l'Ecole, lui proposa plusieurs moyens d'en sauvegarder les droits, par exemple la communication réciproque bisannuelle des travaux des deux groupes. De Lassone promit d'y réfléchir et ne s'engagea point ; des Essartz attendit sa réponse ; il attendit longtemps : M. de Lassone et ses acolytes s'agrégeaient de nouveaux membres, des correspondants, proposaient des sujets de prix : la petite *Commission de médecins* devenait la « Société royale de médecine, établie pour entretenir sur tous objets de médecine pratique une correspondance suivie avec les médecins les plus habiles du royaume et des pays étrangers. » Le secrétaire, Vicq d'Azyr, devait faire, « par ordre spécial du roi... des leçons publiques d'anatomie humaine et comparée dans l'amphithéâtre de la Société royale de médecine de Paris pour les épidémies, rue du Sépulcre, près la Cour du Dragon ». Enfin, on lança dans le public la convocation suivante : « M... Messieurs de la Société royale de médecine ont l'honneur de vous inviter à la séance publique qu'ils tiendront pour la distribution de leurs prix dans la grande salle du Collège royal de France, place de Cambray, le mardi 27 janvier 1778, à quatre heures et demie très précises. » La réunion eut lieu sous la présidence de de Lassone : les docteurs Lorry, Bucquet, Mauduyt et Tessier y lurent de doctes mémoires en français ; l'assemblée était fort brillante, et les

80 bougies des lustres faisaient resplendir les bijoux des invitées, très nombreuses : jamais on n'avait vu de savants si galants.

La Faculté n'était pas contente de voir sa rivale affirmer son existence avec un éclat aussi insolent, et le doyen des Essartz demanda une entrevue à de Lassone : ce dernier le renvoya à Jussieu, Tessier, Vicq d'Azyr et Mauduyt, chargés de conférer avec Lézurier, Bertrand, Le Clerc et Lepreux plénipotentiaires de la Faculté ; celle-ci insista pour avoir une discussion directe, et nos quatre docteurs, escortés du doyen, s'en furent à Versailles, le 1er février 1778, dîner chez de Lassone, qui les fit bien boire et les subit pendant deux heures, au bout desquelles il leur demanda de lui remettre leurs doléances par écrit.

Le mémoire fut rédigé ; il vanta la pureté des vues de Lassone, l'honnêteté de Lassone, le désintéressement de Lassone, mais... il déplora les tendances envahissantes de sa société, redouta l'influence des ministres admis parmi ses membres honoraires, l'invasion de la médecine parisienne par des étrangers à la Faculté, comme Poissonnier-Desperrières, associé ordinaire ; à la France même, comme Tronchin, ce Génevois que l'on n'a jamais tant vu à Paris que depuis qu'il est associé *étranger* de l'Académie. La Société est trop « sous la main du gouvernement » et la Faculté n'y voit « qu'un corps qui doit un jour la détruire ». Pour y obvier, elle demande que la Société se résolve à paraître « n'estre que la Faculté même représentée par un petit nombre de médecins d'élite ». La Faculté en choisirait chaque membre, sur trois docteurs candidats à la présentation de la Société ; le doyen serait membre de droit, siégeant après le président et le directeur, et les remplaçant en cas d'absence ; deux fois par an, en séance privée, et en deux séances publiques communes, deux docteurs sociétaires rendraient compte à la Faculté des travaux de la Société, et le secrétaire des *prima mensis* de l'Ecole communiquerait à la Société les recherches de la Faculté. Enfin, le cours d'anatomie de Vicq d'Azyr serait reporté à l'Ecole de médecine.

Le mémoire fut envoyé ; de Lassone remercia ; doyen et commissaires lui écrivirent lettres sur lettres, demandant une réponse catégorique ; de Lassone renvoyait des billets anodins,

jusqu'au jour, le 17 mars 1778, où il déclara qu' « instruit... des discours peu mesurés, peu honnêtes, on pourrait dire indécents que plusieurs médecins de la Faculté, quelques-uns mêmes de MM. les Commissaires se sont permis de tenir » il ne lui convenait plus « de traiter ni de conférer avec des personnes animées d'un tel esprit de parti ».

Des Essartz protesta, gémit, offrit sa tête à Lassone, qui ne savait qu'en faire ; le 11 avril, la Faculté s'assembla en grand tumulte, prit connaissance des négociations, de cette correspondance aigre-douce, et résolut de commencer les hostilités par une requête au Roi contre l'expansion illégale de la Commission des épidémies et épizooties. Miromesnil défendit au doyen de faire imprimer aucun mémoire à ce sujet ; mais comme les lettres patentes de création de la Société royale allaient bientôt être enregistrées au Parlement, des Essarts y fit opposition auprès de Joly de Fleury, procureur général.

Le 30 juin 1778, la Société royale devait célébrer en une grande séance publique, la distribution solennelle de ses prix, au Collège de France. Dorigny en apporta l'annonce à la Faculté qui décida de frapper un grand coup ; ce ne fut pas sans murmures : déjà Geoffroy, Lorry, Mauduyt et Coquereau, sociétaires et docteurs, avaient trouvé à redire à cette intransigeance ; ce jour-là, le 22 juin, au matin, Desbois de Rochefort et Lalouette jeune, aussi sociétaires, crièrent encore plus haut, si haut qu'on les pria de sortir ; ce fut en vain, Desbois voulait se faire donner acte de sa protestation ; il refusa, comme son collègue, de quitter son banc et, dans la salle désertée, ils gardèrent leurs positions, attendant le décret d'expulsion. Les docteurs rentrèrent alors pour décider solennellement qu'aucun des leurs, membre de la Société, n'aurait le droit de vote dans les discussions au sujet de cette dernière ; que Desbois, trop bruyant protestataire, serait mis à la porte de la réunion, *totâ vero potestate Facultatis*, et Lalouette, plus convenable, prié de se retirer, *honestè quidem*.

Les deux exclus vidèrent la place. Le soir même, la Faculté, rappelée d'urgence, décida que tout docteur coupable d'une affiliation illicite à la Commission de correspondance pour les épidémies, faussement nommée Société royale de médecine, serait

privé de tous ses droits et privilèges académiques s'il ne rentrait, dans le délai de sept jours, dans le giron de la Faculté ; elle dénia même à ladite Société toute existence en défendant d'en faire mention parmi les titres scientifiques des docteurs, sur les thèses, programmes, calendriers et autres documents de son ressort ; enfin elle mit opposition, auprès du procureur général Joly de Fleury, à la tenue de la séance publique de la Société royale (1).

En même temps, des Essartz écrivit au premier médecin Lieutaud, placé un peu malgré lui à la tête de la Société, que la Faculté entendait bien le laisser en dehors de toute cette affaire, lui gardait toute son estime, et comptait toujours sur sa bienveillance en de si pénibles conjonctures (2).

Favorable à la plainte de la Faculté, le Procureur général avait envoyé à de Lassone une interdiction de tenir la séance de la Société royale. Miromesnil se fâcha : le 26 juin, le Conseil d'Etat annula le décret rendu par l'Ecole le 22 juin, rétablit les docteurs membres de la société royale dans toutes leurs prérogatives académiques, interdit à la Faculté de troubler aucunement le fonctionnement de l'assemblée rivale, et ordonna la radiation, par ministère d'huissier, sur le registre des délibérations, d'une décision séditieuse et attentatoire à l'autorité royale (3).

(1) « Supplient humblement les Doyen et docteurs régens de la Faculté de médecine en l'Université de Paris disant qu'ils viennent d'estre instruits par des billets d'invitation distribués à différens particuliers qu'une soi-disante société royale de médecine doit tenir, lundi 30 du mois de juin, une séance publique dans la salle du Collège Royal, qu'il n'existe d'autre société de médecine dans cette capitale que la Faculté de médecine, l'une des quatre Facultés de l'Université, qu'il n'existe aucune loi qui ait supprimé la Faculté et y ait substitué une assemblée quelconque de médecins et ait créé une Société Royale de médecine, qu'une telle entreprise est évidemment contraire aux lois qui ont établi la Faculté de médecine et aux droits dont elle jouit sous l'autorité de la cour qui ne laissera surement pas subsister... » (*Commentaires*, pp. 145-146).

(2) « Personne n'ignore que ce n'est point de votre consentement, ou plutôt que c'ést sans vous avoir consulté que cette commission a été formée et que c'est non seulement sans l'avoir exigé, mais presque sans le savoir et par l'effet d'une politique intéressée que vous en avés été associé président. » (Des Essartz à Lieutaud. *Ibid*, p. 142).

(3) Spire, huissier ordinaire du Roi en son Conseil, ne raya d'ailleurs que le plumitif, procès-verbal courant de l'assemblée rédigé par le doyen, et non le décret inséré dans les commentaires, qui subsiste intact, quoi qu'en dise Corlieu (Varnier).

On tolérait pourtant que les contrevenants rédigeassent leurs observations sur le projet de Société Royale, mais dans une assemblée générale, dont aucun docteur, même sociétaire, ne serait exclu : le doyen fut rendu responsable de toute contravention, et « entend Sa Majesté, lui dit-on, que ladite assemblée soit tenue avec la tranquillité et la décence convenable sans confusion ni tumulte. » La Faculté atterrée se soumit, et se réunit le 30 juin pour ouïr la lecture du projet de Lettres patentes créant la Société royale, et en délibérer. Sept docteurs sociétaires se présentèrent, puis quittèrent la séance sans vouloir prendre part au débat, par honnêteté et discrétion, à les entendre . Vers le milieu de juillet, fut transmis au garde des sceaux Miromesnil le mémoire de la Faculté, qui n'eut que la mince satisfaction d'avoir fait rejeter par son intervention la séance publique de ses adversaires du 30 juin au 20 octobre.

Les doléances de l'Ecole réflétaient la surprise la plus éplorée : « en vain quelques-uns de ses propres enfans oubliant les sermens qui les lient à leur mère et les devoirs de la confraternité, oubliant que le citoyen vraiment animé du noble désir de faire du bien à ses semblables ne fait parler en faveur de ses projets que leur utilité et surtout la vérité, n'ont pas rougi de représenter, même aux pieds du throsne, la Faculté sous les couleurs les plus noires et les plus fausses, ont osé l'accuser d'estre un amas d'hommes entêtés de droits chimériques, dont les assemblées étoient tumultueuses, confuses, indécentes, qui étoit incapable de faire le moindre bien, et s'opposoit toujours à celui qu'on vouloit faire et qui livrée toute entière à la fureur de ses passions avoit été assés aveuglée pour porter atteinte à l'autorité de Sa Majesté ! » Inculpations odieuses ! Langage d'ennemis ! Ainsi gémissait le doyen des Essartz aux pieds de Miromesnil, et il lui prouvait en trois points que l'établissement projeté dépouillait de ses droits une Faculté riche de six siècles de travaux et de gloire, l'anéantissait de fait : et pourtant l'Ecole n'avait jamais marchandé son dévouement en cas d'épidémies, A. Chomel en était mort à Brest, Dienert à Senlis, Lattier à Bicêtre : elle avait paré à toutes les nécessités de l'hygiène publique : dès lors la Société royale devenait inutile, dangereuse même, en créant une dualité, un antagonisme regrettables.

Quelques jours après, la Faculté rédigea une requête plus explicite et non moins lamentable : elle n'avait pu désobéir au Roi en combattant cette société-fantôme qui usurpant le titre de Société royale, et englobant toute la médecine, s'annexait Facultés et Collèges de province, plus une foule d'associés : car la Société royale n'avait point d'existence légale, nul acte officiel ne lui donnait l'être ; le seul groupe reconnu par la Faculté était cette *Commission de correspondance pour les épidémies*, composée de huit membres, créée par arrêt du Conseil du 29 avril 1776 ; or, l'Ecole avait engagé des pourparlers de conciliation avec celle-ci seulement, et s'insurgeait justement contre des métamorphoses et des empiètements non prévus par l'arrêt de fondation. — Les docteurs régents qui avaient osé s'agréger à un groupement illicite, non reconnu, s'étaient donc parés à tort d'un titre nul ; leur opposition aux justes griefs de la Faculté contre une rivale bâtarde méritait une réprimande ; qui leur fut justement infligée : mais « le décret est marqué au coin d'une tendresse maternelle » ; c'est « un avertissement charitable sur leurs égaremens », une « invitation de se rappeler leurs sermens, d'écouter et d'obéir à la voix de leur mère. » En tout cas, cette juridiction de police intérieure sur les siens n'est point un acte de rébellion contre le Roi, mais un droit strict de l'Ecole. Par ces motifs, le doyen des Essartz, par l'organe de l'avocat Moreau de Vormes, demandait l'annulation de l'arrêt du 26 juin.

Pour toute réponse, le ministre Amelot envoya le 18 septembre au doyen de la Faculté quelques exemplaires des Lettres patentes délivrées à Versailles en août 1778, enregistrées au Parlement le 1er septembre. Le doyen les lut le 22 à l'Ecole assemblée, au milieu d'une grande consternation. Le règlement de la Société Royale lui attribuait : S. M. comme protecteur ; le Premier médecin comme président ; trente docteurs en médecine associés ordinaires, 20 de Paris et 10 de province ; douze associés libres résidant à Paris, 60 regnicoles, 60 étrangers et un grand nombre de correspondants. Le doyen et l'ancien de la Faculté de médecine en faisaient partie de droit, comme officiers. Chaque année deux commissaires de la société iraient faire part de ses travaux à la Faculté. La *Commission royale*

est supprimée, et la Société hérite de ses droits, se charge des questions d'hygiène publique, épidémies, épizooties, remèdes nouveaux, de médecine théorique et pratique, et décernera, en outre, des prix sur les questions à l'ordre du jour,

La Faculté bouda ; elle dédaigna les places à elle réservées dans la Société royale : cette dernière tint sa grande séance publique le 20 octobre 1778, en présence du lieutenant de police Le Noir, du ministre Amelot et de M. Franklin : mais la solennité débuta fort mal. Lorry donna lecture d'une missive du doyen et de l'ancien de la Faculté, refusant de se déranger ; de quatre lettres de démission, celles de Bouvart, Maloët, Darcet et Guenet tous docteurs régents ; enfin le vieux Lieutaud, premier médecin du Roi, mû par une secrète répugnance et surtout par le désir de rester tranquille n'avait point consenti à occuper le fauteuil présidentiel. Ces affronts répétés causèrent un moment de stupeur.

La Faculté fit mieux : elle prit sa revanche. Le jeudi 4 novembre 1778, à cinq heures du soir, la très salutaire Faculté de médecine de Paris envahit les Ecoles extérieures de la Sorbonne pour y tenir à son tour des assises publiques et solennelles : on y parla français, tant la concurrence l'avait rendue progressiste ; jamais la langue de Virgile n'avait reçu pareil affront. La Société royale s'était illuminée de quatre-vingts bougies, la Faculté vida ses derniers sacs d'écus et en alluma deux cents. Il vint beaucoup de monde, de nombreuses dames en grande toilette caquetaient dans les tribunes. Le recteur de l'Université vint prendre place aux côtés du doyen, mais aucun membre du gouvernement ne fut invité. Le doyen des Essartz prononça un grand discours, loua fort l'Ecole, son indépendance, son désintéressement, rappela qu'elle avait rendu de grands services qu'aucune faveur royale n'avait jamais reconnus. Il glorifia cette pauvreté qui la forçait d'emprunter en ce jour solennel les locaux de la Faculté de théologie, mais qui lui permettait aussi de dédaigner l'intrigue et la cabale. Toutes ces allusions à la protection officielle et outrée dont jouissait la Société royale étaient couvertes d'applaudissements. Descemet parla ensuite, puis Barbeu du Bourg qui lut une sorte de statistique météorologique et médicale de l'année 1777. On

l'avait aussi chargé de résumer les thèses d'hygiène soutenues par les bacheliers pour bien démontrer à l'assistance que la Faculté s'occupait autant et plus que sa concurrente, de la santé publique : son travail fut lu par Nollan. Les gens de Lassone avaient fondé des prix : la Faculté, pour leur faire pièce, s'était hâtée d'ouvrir un concours sur cette question : *La petite vérole étant déclarée, y a-t-il quelque moyen d'énerver l'activité de son virus ?* Gontard, de Villefranche-de-Beaujolais, Strack de Mayence, virent leurs mémoires couronnés à côté de ceux de Goubelly de Paris et de Gastellier de Montargis, sur *la fièvre miliaire puerpérale.* Après la proclamation des lauréats et quelques mots du doyen d'âge de l'Epine, on entendit un élégant éloge de Malouin par des Essartz, de B. de Jussieu par Lepreux, un mémoire de Majault sur l'alkali fluor volatil, une relation d'autopsie par Sallin. La séance dura trois heures, et nos docteurs ne doutaient point qu'elle eût éclipsé l'éclat de celle de la Société royale.

Quelques généreux donateurs vinrent favoriser l'émulation que la Faculté s'efforçait d'exciter parmi les travailleurs. Au début de 1778 le docteur Malouin avait légué par testament 1.200 livres de rente annuelle à l'Ecole, à charge par elle de tenir chaque année, en novembre, une séance publique solennelle, pour rendre compte de ses travaux, disserter sur les sujets d'actualité et faire l'éloge de ses morts ; et le vœu du testateur fut rempli comme nous venons de le voir le 4 novembre 1778 ; quant à son legs, on en tira un prix biennal de 300 livres, qui, alternant ave le prix de Cuvillier de Champoyaux (1), permit à la Faculté de couronner des lauréats tous les ans.

Dans le même sens, et pour disputer à la rivale le monopole de l'hygiène publique, la Faculté décida de restaurer ses *prima mensis*, antique institution depuis longtemps languissante, et le doyen des Essartz, sur décret de la Faculté du 8 mars 1777, les réorganisa : « *Doctor sapientissime !* disait l'avis de convocation, *aderis, si placet, menstruis comitiis prima mensis dictis, hora quinta postmeridiana, cum decano, duodecim doctoribus pro*

(1) Cuvilliers de Champoyaux, médecin de Melle en Poitou, fonda un prix posthume de 100 jetons d'argent pour le lauréat d'un concours de la Faculté.

more solito vocatis... » On y délibérait des maladies épidémiques et sporadiques en cours, des cas intéressants, des autopsies curieuses et de l'examen des nouveaux médicaments. En 1778, on y ajouta des *secunda mensis*. La Faculté aurait voulu organiser un véritable comité de correspondance avec la province, mais les frais étaient trop lourds. Néanmoins, il y avait tant de communications aux *prima mensis* que les quatre commissaires n'y pouvaient plus suffire ; et la Faculté, par ses décrets des 19 octobre et 2 novembre, constitua un comité de 24 docteurs « dont les fonctions sont de communiquer leurs observations, de recueillir celles de leurs confrères, de lire les mémoires ou dissertations envoiés, de les examiner avec scrupule afin d'en élaguer tout ce qui est inutile, étranger ou erroné et de ne conserver que ce qui peut réellement augmenter les lumières acquises et étendre les limites de l'art. Leur ouvrage fait et arrêté entre eux, ils doivent le communiquer à la Faculté entière assemblée à cet effet (1). »

Ce Comité des 24 fit peur à de Lassone, d'autant qu'il avait recueilli les illustres démissionnaires de la Société, Bouvart, Maloet, Darcet, sans compter Lieutaud, et que la Faculté, par décret du 22 septembre 1778, avait constitué un autre comité de 24 docteurs pour lutter contre la Société royale, décidé d'adresser de nouvelles représentations au Roi, et d'appeler à son secours l'Université de Paris. De Lassone était bien en Cour, manœuvra habilement, et Louis XVI fit demander au doyen, le 22 novembre 1778, par Miromesnil, communication de tous les décrets fulminés par l'Ecole depuis les lettres patentes établisblissant la Société royale, avec ordre de surseoir jusqu'à nouvel ordre à leur exécution. Et lorsque le gouvernement eut ainsi mis le nez tout à son aise dans les petits papiers de la Faculté, il commanda à des Essartz de suspendre les décrets des 22 septembre, 19 octobre, 2 novembre 1778, ceux-là qui, justement portaient ombrage à la Société rivale. Le 15 décembre 1778, la Faculté, froissée, ferma ses écoles (2).

(1) *Comm.*, p. 295.

(2) La Faculté « ne peut se dissimuler que ces deffenses la dépouillant de ses droits les plus sacrés et de ses fonctions les plus essentiellement inhérentes à sa constitution, elle est par leur effet dans une véritable in-

La vieille ennemie était donc morte et enterrée après une longue et douloureuse agonie dont la Société royale avait attentivement suivi les progrès, en donnant chaque jour au public le bulletin de santé de sa rivale, rédigé par quelque humoriste. Le 19 décembre, le billet était des plus alarmants : « L'usage des bains et de l'ellébore n'a rien produit de satisfaisant ; on craint d'être obligé d'en venir à des remèdes violents et que la crise n'entraîne une désorganisation nécessaire dans un corps sans action et qui languit depuis longtemps. Signé : Bon-Sens. » Et l'on chantait dans Paris :

Plus de mort ! Plus d'enterrement !
Les médecins ferment boutique.
Oh ! dit un curé, doucement !
Ils n'ont pas quitté la pratique ! (1).

Ainsi finit l'année 1778. La Société royale allait-elle donc se substituer entièrement à la Faculté ? Les docteurs étaient dans l'inquiétude la plus profonde, lorsque le doyen reçut de Miromesnil un billet lui ordonnant, au nom du Roi, *imperante Rege*, de rouvrir les écoles. La Faculté se réunit le 13, et vota le décret que voici : « La Faculté de médecine, après avoir entendu les ordres du Roy consignés dans la lettre de Monseigneur le garde des Sceaux, en date du 11 janvier 1779, se regarde comme rétablie dans tous ses droits et dans toutes ses fonctions. En conséquence, elle arrête qu'il sera fait une députation auprès de Monseigneur le garde des Sceaux pour le remercier de la juste protection qu'il lui a accordée et l'instruire que tous les exercices de la Faculté vont recommencer. »

Le 15 janvier, des Essartz, escorté de quelques docteurs, alla trouver Miromesnil et lui tint ce discours :

terdiction et forcée de suspendre ses délibérations et fonctions à l'exception du service des pauvres, attendant avec respect que S. M. veuille bien écouter ses justes et respectueuses représentations avant qu'elle soit également jugée. C'est pourquoi elle a arrêté qu'elle suspendoit ses délibérations et fonctions à l'exception du service des pauvres jusqu'à ce qu'elle puisse faire parvenir ses justes représentations à S. M. et qu'il ait été prononcé légalement sur l'objet de ses représentations et de ses décrets. Fait et arrêté l'assemblée tenante le 15 décembre 1778. (Des Essartz à Miromesnil. *Comment.*, p. 301).

(1) *Mém. secrets*, 2 janvier 1779.

« Monseigneur, les membres de la Faculté de médecine se glorifient tous d'être françois. L'obéissance la plus prompte aux ordres du Roi est un devoir dont jamais le sentiment ne s'est affaibli dans leur cœur. Quelqu'affreuses que soient les couleurs sous lesquelles la calomnie les a peints pour se ménager les moyens de consommer ses projets ambitieux, leur conduite est un témoignage authentique de leur soumission. Vous avés déclaré que l'intention de S. M. étoit que la Faculté n'imprimât rien dans ses réclamations contre la Société : la Faculté n'a rien imprimé. Elle avoit reçu des défenses de faire directement ni indirectement aucune démarche, aucun acte juridique pour empêcher la Société de tenir ses assemblées ; elle s'est imposé un silence rigoureux et l'inaction la plus entière. En dernier lieu, vous lui avés annoncé que le Roi vouloit qu'elle ne donnât aucune suite à ses décrets des 22 septembre, 19 octobre et 2 novembre ; elle n'a présenté, depuis cet instant, aucun mémoire, aucune remontrance, elle n'a point consulté ses avocats, elle n'a point demandé l'intervention de l'Université. Le Comité chargé de sa défense ne s'est point assemblé. Celui qu'elle avoit nommé pour travailler à la perfection de l'art de guérir et par conséquent au soulagement des sujets de S. M. a cessé ses conférences. Permettez-moi, Monseigneur, de vous représenter que suspendre une réclamation nécessaire, des défenses légitimes lorsque l'on est opprimé par l'intrigue et la calomnie, suspendre des occupations auxquelles on ne peut renoncer qu'en renonçant à son état, c'est donner la preuve la moins équivoque de la soumission la plus respectueuse (1) ».

Il dit, et ce ne fut pas tout : car le 15 avril 1779 le garde des Sceaux vit revenir docteurs et doyen, chargés d'un mémoire non moins compendieux ; cependant la Faculté avait saisi le tribunal académique de l'Université qui, prenant fait et cause pour sa fille, chargea l'avocat Mey d'appuyer le factum de la Faculté par un autre mémoire au nom de l'Université ; le 24 avril, l'homme de loi vint lire sa prose à l'aréopage, qui chargea le Recteur de demander au garde des Sceaux quel jour le Roi pourrait recevoir sa requête. Le ministre répondit que Sa Majesté ne voulait rien entendre, et qu'on livrât le mémoire ; et quelques jours après, le Recteur, flanqué des doyens, des procureurs et de leurs adjoints, s'étant présenté devant Miro-

(1) *Comment.*, pp. 305-306.

mesnil, reçut une verte semonce pour avoir fait imprimer ces représentations : il lui fut fait défense, au nom du Roi, d'en distribuer un seul exemplaire.

La Faculté avait échoué ; l'Université avait échoué ; la Société royale restait debout, couverte par une protection officielle qui interdisait tout recours juridique, tout murmure. Nos docteurs n'avaient plus que deux armes : l'épuration de leurs cadres, et le pamphlet.

Rien de plus dangereux pour un docteur de 1779 que de prendre parti pour la Société Royale, et de passer à l'ennemi ; et si le décret d'exclusion du 22 juin 1778 avait été cassé, on trouvait encore dans les mille incidents de la vie universitaire de quoi chercher noise aux transfuges. Barbeu du Bourg en pâtit, ayant eu le courage de se mettre entre deux feux, d'énoncer franchement son opinion sur cette lutte fratricide, de dire leur fait aux uns et aux autres sans se soucier des injures : « Je me suis fait de bonne heure, écrivait-il, une étude de prendre tous mes maux en patience et surtout de mépriser les injures qui ne tombent que sur moi ; j'y suis plus sensible quand il s'agit de mes amis. » A l'assemblée générale de la Saint-Luc, en 1778, il s'interposa, prêchant la conciliation : son vieux tempérament de journaliste se réveilla, il prit une dernière fois la plume pour écrire sa *Lettre d'un médecin de la Faculté de Paris à ses confrères au sujet de la Société Royale de Médecine ;* elle parut vers le mois de février 1779 ; il cherchait à y préciser les termes d'un accord possible, proposant de recourir à l'intervention royale pour réconcilier et amalgamer les deux groupes : la Faculté continuerait à exercer le monopole de la pratique médicale et de l'enseignement, la Société royale recevrait dans son sein quelques vieux médecins et la plupart des jeunes, cantonnés dans le domaine purement spéculatif des travaux scientifiques et de la correspondance médicale avec les praticiens français et étrangers. Les uns, pensionnés par l'Etat, s'y adonneraient tout entiers ; les autres pourraient repasser à leur gré dans le corps exerçant de la Faculté. Tous les docteurs assisteraient de droit aux assemblées de la société, et les sociétaires éminents s'agrégeraient à volonté à la Faculté moyennant certains droits de dispense d'examens.

Le médiateur s'attira force invectives des intransigeants de la Faculté, une bonne part des qualificatifs de boucs, singes, ânes, veaux, moutons, dindons, oies, pies, geais, perroquets, vipères, frelons, chauves-souris, serpents à sonnettes, et autres aménités que Pasquin décochait, dans un pamphlet, à « l'Arche de Noé », la Société royale. Et je ne sais quelle main haineuse a griffonné sur l'exemplaire de la *Lettre*, conservé à la Bibliothèque Nationale, ces mots aujourd'hui jaunis : « par M. Barbeu du Bourg, qui ensuite s'est fait sociétaire, ayant perdu sa femme, sa tête et son argent. »

Une secrète sympathie portait en effet Barbeu vers cette société qu'animait l'esprit de progrès, et où siégeait son ami Franklin. Il se laissa aller à en fréquenter les séances, et finit par lui demander une place d'associé ordinaire qui lui fut décernée le 18 mai 1779. Ce jour-là, Jacques Barbeu, sieur du Bourg, et docteur régent de la très salutaire Faculté de Paris, perdit pour jamais l'amitié de Jean Charles, sieur des Essartz, et doyen de la même Faculté.

C'était pourtant le même Barbeu qui, le 14 mars 1778, avait proposé, d'ailleurs sans succès, de ne décerner de prix qu'aux candidats qui promettraient de ne s'affilier à aucune société à l'insu de l'Ecole, ou malgré elle. *Quantum mutatus ab illo!* Les docteurs crièrent qu'il venait « de se déshonorer sur le bord de la tombe » (1). On le lui fit bien voir ; le 11 juin, les délégués aux *primâ mensis* firent savoir qu'ils ne voulaient plus avoir aucun rapport avec leur collègue Barbeu, le transfuge, et qu'il y avait lieu de délibérer sur le remplacement possible de tout dignitaire ou commissaire de la Faculté, affilié à la Société royale ; la question posée à l'assemblée du 15 juin fut laissée en suspens, à cause de l'expiration prochaine du mandat du coupable ; mais, le 15 novembre, on le remplaça par Bertrand. Barbeu était alors très malade, et s'éteignit le 14 décembre.

L'adhésion de Barbeu à la Société royale lui coûta sa place de délégué ; celle de Hallé et de Fourcroy leur coûta la régence. Hallé, à peine reçu docteur, demanda le titre de régent, et commit l'imprudence de s'affilier à la Société avant de l'avoir obtenu :

(1) *Mémoires secrets*, t. XIV, p. 315.

les 13, 17 et 20 janvier, la Faculté rejeta sa demande, en dépit d'une demande d'explications de Miromesnil, qui ressemblait fort à un ordre : « Pour être digne de telles fonctions, lui repartit des Essartz, il ne suffit pas de savoir la médecine, il faut avoir une conduite et des sentiments qui méritent la confiance, la Faculté reproche au sieur Hallé de n'avoir ni cette conduite ni ces sentiments, et elle pense qu'elle est autant autorisée que tout autre compagnie quelle qu'elle soit, à ne point confier ses intérêts les plus chers à des personnes qui ne peuvent mériter son estime et sa confiance ».

Fourcroy était, dans le même cas que Hallé, car il était le protégé de Vicq d'Azyr, et il eut, pour terminer ses études médicales, toutes sortes de mésaventures : la Faculté lui refusa le prix de Diest, qui lui eût permis d'acquérir les grades dont sa détresse financière l'empêchait de solder les frais : mais la Société royale, par une collecte, lui avança les fonds nécessaires. Ce ne fut pas tout : la thèse de pathologie qu'il devait soutenir après la Saint-Martin de 1779 était intitulée *De usu et abusu chemiæ in medicinâ,* et Colombier en avait accepté la présidence ; l'impression était déjà faite et les exemplaires distribués quand plusieurs docteurs y découvrirent des erreurs de doctrine, des injures à la Faculté, une affectation répréhensible à citer MM. Bucquet (de la Société royale) et Navier, auteurs d'une opinion contraire à celle de M. Majault docteur régent et chimiste. Le 29 janvier 1780, la Faculté entendit un rapport de Descemet, Philip et Bacher sur cet écrit si séditieux, rejeta la thèse du bachelier et demanda à Colombier de lui désigner un autre sujet : le 3 février, Fourcroy soutint cette question beaucoup moins importante : *An ut in febribus intermittentibus, ità in plerisque morbis périodicis salubris Kinækinæ usus ? Aff.* Notre homme songeait déjà à passer sa thèse doctorale, lorsqu'il fut dénoncé pour avoir tenu des propos injurieux à l'adresse de la Faculté ; il les nia énergiquement, et pour mieux prouver son loyalisme, il adressa au doyen Le Vacher de la Feutrie, le 21 mars 1780, l'engagement imprudent que voici : « Je promets à Monsieur le Doyen et à la Faculté de Médecine de Paris que, rempli des sentiments de vénération que je dois à un Corps aussi respectable, je renonce dès aujourd'hui de la manière la

plus authentique, à jamais être d'aucun corps qui fasse schisme avec elle, et spécialement à la Société royale de médecine. » La Faculté, réunie le lendemain, pardonna, et Fourcroy passa enfin, le 28 mars, son acte de doctorat ; il ne lui manquait plus que la régence : prenant son désir pour une réalité, il se qualifie de régent sur l'annonce de son cours particulier de chimie, annonce qui présente cet autre défaut : l'absence d'approbation du doyen de la Faculté ; ce dernier proteste, Fourcroy s'incline, rectifie ses affiches, mais se répand en plaintes amères. A ce crime, il ajoute son adhésion à la Société royale, en dépit de sa promesse. Le 11 novembre 1780, la Faculté accorde la régence à Paulet, un docteur qui vient d'envoyer sa démission à la Société royale, et la refuse à MM. Fourcroy, Grozieux de la Guérenne et Chambon, sociétaires. Miromesnil, encore une fois, demande des explications au doyen Philip, qui répond par l'affirmation du droit strict de l'Ecole à choisir ses dignitaires.

Toutes ces mesures, toutes ces luttes étaient autant d'occasions de pamphlets. Tout haut la Faculté les désavouait, et elle enregistrait, le 6 avril 1780, la protestation de Le Tenneur, reniant un libelle signé de ses initiales. Le docteur Hallot, moins prudent, assuma la responsabilité de sa prose ; il avait contre la Société royale une rancune personnelle ; le gouvernement avait interdit la thèse de vespérie qu'il devait soutenir le 28 août 1778, sous la présidence de Bourru, thèse sur l'utilité de l'épidémiologie relativement aux progrès de l'art et à la meilleure police du royaume, *ad meliorem regni administrationem ;* cette thèse risquait d'être subversive, de contenir des allusions à la Société rivale, le pauvre candidat dut changer de sujet. Il s'en vengea, une fois docteur, en publiant un *Dialogue entre un citoyen et un docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris sur la Société royale de médecine.*

De Lassone alla trouver son co-sociétaire Le Noir, lieutenant de police, qui lança un ordre d'arrestation contre l'injurieux pamphlétaire. Le pauvre Hallot fut appréhendé dans la nuit du 9 au 10 janvier 1781 et incarcéré à la Bastille. Bourru, qui l'attendait à dîner, apprend que son commensal sera nourri ce jour-là aux frais de Sa Majesté ; il court prévenir la Faculté, doyen et docteurs se précipitent chez le garde des

sceaux qui n'en peut mais, au milieu de la Cour effarée de cette invasion inattendue de morticoles. Hallot, cependant, soutient de son mieux son rôle de victime et se réchauffe stoïquement en battant la semelle dans sa cellule sans feu. Le Noir le mande, l'interroge, veut qu'il dénonce son imprimeur : « — Me prenez-vous, Monsieur, pour un sociétaire ? » répondit le captif. Il sortit bientôt de sa prison, avec l'auréole du martyre, et, le 5 février 1781, contemplant avec plaisir la lumière du jour et la face compatissante de ses collègues, il rendit grâces à la Faculté.

Le docteur Lepreux, le plus fécond des libellistes de la Faculté, le plus anonyme, le plus réputé — on lui attribuait tout ce qui paraissait — ne ménageait ni Lassone, ni Amelot, ni Hallé, ni Vicq d'Azyr ; il composa des comédies de circonstance, *Lassone voleur, prévôt et juge*, parodie d'*Arlequin voleur, prévôt et juge ;* des chansons, *Noël nouveau, Chanson historique*, qui faisaient la joie des philiâtres et le désespoir de la police, le Roi ayant défendu à la Faculté de rien imprimer contre sa rivale ; des lettres variées, injurieuses et mordantes, comme la *Lettre d'un sociétaire pensionné,* dont le *post-scriptum* déclare que la Société royale se rapproche de la Compagnie de Jésus par ses trois classes de sujets : les uns pour la protection, Le Noir, Amelot ; les autres pour les talents (n'y cherchez pas Lalouette) ; les derniers pour le zèle, tel Vicq d'Azyr, qui poussa cette vertu jusqu'à voler des pièces rares au Cabinet d'histoire naturelle. Lepreux imagine encore des dialogues satiriques entre Pasquin et Marforio, dialogues où l'invention ne dépasse guère le niveau des soties et moralités du moyen âge. Qu'on en juge : Pasquin veut devenir médecin et s'adresse à la Société royale, figurée par une idole dont le trône est soutenu par l'Ambition, la Faveur, l'Intrigue sous la figure d'un serpent, l'Intérêt sous la forme d'un tigre, et la Calomnie. Vicq d'Azyr vient prononcer un grand discours, mais la foudre éclate, le renverse, pulvérise tout, et, du nuage fulgurant sort un enchanteur nommé Franklin ! Le magicien prononce le mot cabalistique de *Liberté* et, d'un coup de baguette, change tous les sociétaires en animaux, veaux, tigres, loups, etc.

Ces lourdes plaisanteries faisaient le bonheur des irréconcilia-

bles : ils riaient et chantaient, comme la cigale de la fable, car la bise était venue et la Faculté se trouvait sans asile. Chassée de ses écoles en ruines, elle avait quitté la rue de la Bûcherie pour venir demander asile à d'autres ruines, les anciennnes Ecoles de droit de la rue Saint-Jean-de-Beauvais ; et celles-là croulent de vétusté, malgré les étais plantés par le libraire Panckouke, qui y emmagasine des exemplaires de l'encyclopédie ; et celles-ci sont déjà promises à la pioche des démolisseurs. A chaque instant, ce sont des avertissements de Lenoir au doyen : on va vendre les bâtisses de la rue Jean-de-Beauvais, on les vend, elles sont vendues (1778) : et le malheureux doyen court chez le garde des sceaux, qui le renvoie au procureur général, qui l'adresse au lieutenant de police (1779) ; on avait imploré, vainement d'ailleurs, la concession du terrain du cloître Saint-Jacques-de-l'Hôpital, pour y établir les Écoles ; et la Faculté ne sait plus où tenir ses actes, est réduite presque à les suspendre. Pendant ce temps, les Écoles de chirurgie se font construire un palais sur les fondations du collège de Bourgogne, et la Société royale va trôner au Louvre, pavillon de l'Infante. Celles-ci sont richement dotées par la munificence royale ; la Société royale touche chaque année 20.000 livres sur le Trésor, 22.000 livres sur l'impôt des eaux minérales ; et, des fonds officiels, la Faculté ne recueille que 1.200 livres sur l'Université et 1.800 livres sur le revenu des postes ; il lui faut suffire, de ses deniers casuels, aux 25 à 30.000 livres de frais annuels, encore que ces charges s'accroissent chaque jour, et qu'après avoir construit les Écoles à ses frais et constamment travaillé sans récompense, elle ait grevé son budget au XVIIIe siècle par la création d'un cours pour les sages-femmes, d'un cours de chimie qui coûte 1.200 livres, l'entretien d'une bibliothèque publique avec bibliothécaire et sous-bibliothécaire.

Vains gémissements ! Où était le temps heureux où la Faculté altière, soutenue par le pouvoir royal, faisait dissoudre la Chambre royale des médecins provinciaux et poursuivre ses membres ? Le temps où, cénacle de la science officielle, elle proscrivait victorieusement innovations et novateurs ? Plus grande avait été sa fortune, plus lamentable était sa chute, et cette déchéance n'était pas tout à fait imméritée. Enlisée dans

sa routine (on l'a vu pour la variolisation), occupée de mesquines querelles de préséance et de dissensions intestines, elle avait laissé l'étranger distancer la France dans le mouvement médical ; maintenant elle se consumait en vains efforts pour subjuguer ceux de ses compatriotes qui tentaient de regagner le temps et le terrain perdus, qui, reniant les formules usées, secouant le joug retardataire, créaient malgré elle l'Académie de chirurgie ; ou bien, accueillant toutes les bonnes volontés, réhabilitant les médecins provinciaux, ralliant les novateurs et les expérimentateurs dédaigneux des traditions stériles, fondaient, en dépit d'elle et contre elle la Société royale. Quand la Faculté s'aperçut de son erreur, il était trop tard ; encore quelques années de misère et elle allait être balayée avec ses heureux et célèbres rivaux, par la tourmente révolutionnaire.

La Société royale de médecine avait pourtant fondé ses espérances sur la révolution ; active, agissante, elle espérait bien régner seule après la disparition de sa vieille ennemie tombée en pleine décadence. Dans son *Plan de constitution pour la médecine en France*, Vicq d'Azyr préconisait la création d'une Académie de médecine chargée de la correspondance médicale avec les praticiens du royaume, de l'examen des remèdes nouveaux, de l'étude des mesures de salubrité publique, de la lutte contre les épidémies, et de la nosographie météorologique dont sont entichés tous les médecins de cette époque ; c'était le rôle que remplissait déjà la Société royale : elle n'avait qu'à changer de nom, — léger sacrifice au goût du jour pour les innovations — ; il suffisait d'une simple approbation du pouvoir pour la métamorphoser en Académie de médecine.

Mais ces prétentions même étaient prises en mauvaise part par quelques réformateurs plus avancés : Retz, dans un *Exposé succinct à l'Assemblée nationale*, déclarait la Société royale une institution nuisible, amie de l'intrigue, protectrice de la jonglerie et des remèdes secrets, coupable de monopoliser les eaux minérales dans un but d'accaparement fructueux, enfin ruineuse pour les finances publiques, comme ayant coûté à l'Etat depuis sa fondation plus de 180.000 livres par an !

D'ailleurs, les rêves de gloire et de transformations de la So–

ciété royale furent déçus. En l'année 1792, cette compagnie, qui déjà tenait ses séances au Louvre, y installa fort à l'aise son secrétariat et sa bibliothèque ; mais bientôt elle se vit chassée, reléguée dans les combles, pour disparaître définitivement : le 8 août 1793, la Convention décréta la suppression des Académies.

CHAPITRE X

Magnétiseurs et électrothérapeutes

I. Mesmer. Le baquet. — Hostilité de l'Académie des Sciences, de la Société Royale, de la Faculté de médecine ; rejet des propositions de Mesmer. — Alliance de Mesmer et de Deslon. — Condamnation de Deslon par la Faculté (1780-82).

II. Echec des négociations de Mesmer avec le gouvernement (1781). — Mesmer désavoue Deslon (1782). — Bergasse et la Loge de l'Harmonie. — Réconciliation, puis nouvelle rupture de Mesmer avec Deslon (1784).

III. Deslon demande des juges ; les commissions d'enquête ; rapports des commissaires royaux contre le magnétisme (1784) ; indépendance d'A.-L. de Jussieu.

IV. Condamnation solennelle du magnétisme par la Faculté (août 1784) ; épuration de l'Ecole, châtiments et radiations ; protestations de Thomas d'Onglée et de Varnier.

V. Protestations de Mesmer ; il demande des commissaires au Parlement. — La Société de l'Harmonie. — Hostilité du gouvernement (1785). — Démêlés de Mesmer avec la Société de l'Harmonie. Sa fuite (1785). — Les derniers magnétiseurs : Bergasse, les Puységur. — Pamphlets et chansons. — Mort de Deslon (1786).

VI. La thérapeutique physique : Lassone, Morand et Nollet (1750). — Les aimants de l'abbé Le Noble (1783). — Le docteur Marat électrothérapeute. — Ses attaques contre l'abbé Bertholon. — M. Mauduyt de la Varenne, de la Société Royale ; ses polémiques avec l'abbé Sans. — L'abbé Sans et la Faculté (1780). — L'abbé Sans et Marat (1785).

VII. Un escamoteur médecin : Ledru dit Comus. — La protection royale l'impose aux bonnes grâces de la Faculté. Fondation de l'Hospice médico-électrique. Indiscrétion du docteur Cosnier. — Vaine résistance de la Faculté contre la pression officielle en faveur de Ledru.

I

C'est au mois de février 1778 que M. Mesmer débarqua dans la capitale, où il ne tarda pas à faire sensation : depuis l'arrivée de M. Franklin, tout le monde était entiché de physique : l'occultisme était à l'ordre du jour. Aussi la venue du docteur viennois fut saluée par les curieux et les badauds : on en parla dans les galeries du Palais-Royal, et du Café du Caveau à la place Vendôme, courut le nom du novateur ; car M. Mesmer savait l'influence des planètes sur le corps humain, les mystères des aimants et le pouvoir du fluide universel.

Il arrivait de Suisse, après avoir pâti, à Vienne, de quelques mécomptes dans la cure d'une certaine demoiselle Paradis (1) ; il s'était heurté, dans la capitale autrichienne, à la prudente réserve de Stœrck, et à l'opposition d'Ingenhousz. Il espérait trouver meilleur accueil à Paris, grâce au patronage de son ambassadeur, le comte de Mercy, et peut-être à l'appui de la reine. Il s'installa place Vendôme, chez les frères Bourret, avec son aide inséparable, le valet Antoine, dont les robustes biceps maîtrisaient les convulsions trop violentes des malades pâmés sous les passes. Les clients, les curieux, parfois malveillants (1), accourant chaque jour plus nombreux, Mesmer, au re-

(1) Mesmer avait soigné, à Vienne, Mlle Paradis, alors âgée de 14 ans, et aveugle depuis l'âge de deux ans ; il prétendit lui avoir rendu la vue pendant 15 jours, mais la cure fut éphémère, ses parents l'ayant arrachée par force aux bons offices de son guérisseur. Or, en avril 1784, au plus fort de la vogue de Mesmer, la Dlle Paradis, toujours aveugle, vint à Paris et fit preuve d'un réel talent sur le clavecin au concert spirituel donné aux Tuileries en présence de la reine Marie-Antoinette, et Mesmer était dans la salle ! Cet événement provoqua de nombreuses polémiques pour et contre Mesmer.

(2) « Un jour que j'avois du monde chez moi l'on m'annonça un Président d'une Cour souveraine ; je vis entrer une personne dans le costume des gens de robe qui, sans égard pour le reste de la Compagnie, s'empara de moi, me consulta sur ses maladies et m'accabla de questions en parlant à outrance et avec une familiarité que je trouvai déplacée dans un homme

tour de sa fugue à Créteil, dut transporter ses pénates à l'hôtel Bullion, plus vaste. C'est là que, ne suffisant plus aux traitements individuels, il installa le baquet, le fameux baquet qui permettait de magnétiser d'ensemble. « Son premier dessein était d'entreprendre douze malades... aujourd'hui il en a soixante-dix et plus, environ six cents places sont promises et des milliers demandées » (1). Ce fut une mode, une furie : le roi Gustave III lui-même, de passage à Paris, voulut contempler ce spectacle (2) : des quatre baquets montés, les trois payants étaient toujours entourés ; on y retenait ses places comme à la Comédie, toutes les dames voulaient y soigner leurs vapeurs, et le maître passait et repassait, imposant dans son habit lilas, et dardant son regard de flamme sur les mortelles haletantes.

« C'est en vain, lit-on dans *Mesmer justifié*, que l'incrédulité, le pyrrhonisme tout hérissé d'arguments, la triste raison et le vieux bon sens s'efforcent tour à tour d'ébranler les fondements de l'édifice que l'immortalité prépare à Mesmer; ce grand homme peut dire avec plus de raison qu'Horace : *Exegi monumentum œre perennius.* En effet, y a-t-il rien de plus glorieux que ce concours brillant d'hommes, de chevaux, de voitures, ce tourbillon, ce fracas qui plaît tant, qui règne du matin au soir chez M. Mesmer ? Que l'on compare ce mouvement continuel à ces graves assemblées de médecins, à ces consultations muettes qui ressemblent à des méditations sur la mort ; qui pourroit balancer sur le choix ? D'un côté ce ne sont que des objets bruyants et merveilleux, de l'autre des objets sombres ou sinistres, un appareil effrayant, des mots entrecoupés, d'un langage étrange, des coups d'œil farouches jettés par des hommes vêtus de noir sur un malade épouvanté, des drogues noires et dégoûtantes ; ici, au contraire, le médecin en habit lilas ou pourpre,

bien né. C'étoit M. Portal, médecin à Paris qui, très satisfait de sa gentillesse, se hâta d'en tirer vanité dans le monde. Il étoit prouvé sans réplique selon lui que je n'avois aucun des talents dont je me vantois puisque sur sa parole je l'avois cru malade quoi qu'il n'en fût rien, puisque j'avois ajouté foi à l'assurance qu'il me donnoit d'éprouver des sensations que dans le fait il n'éprouvoit pas, et puisqu'enfin dupe de l'habit je n'avois pas su distinguer le Pantalon du Président. » (Mesmer, *Précis historique*, pp. 29-30).

(1) Deslon. *Observations sur le magn. animal.* p. 31.

(2) A. Geffroy, *Gustave III et la cour de France*, Paris 1867, t. II, p. 34.

où l'aiguille a peint les fleurs les plus brillantes, tient à sa malade les propos les plus consolants ; ses bras mollement enlacés la soutiennent dans son spasme et son œil ardent et tendre exprime le désir qu'il a de la soulager. L'épouvantable Pharmacie en est à jamais exclue, le crystal d'une onde pure y remplace les poisons, et la dextérité à le porter vers une bouche de rose lui donne tout son effet.

« La maison de M. Mesmer est comme le Temple de la Divinité qui réunit tous les états ; on y voit des cordons bleus, des abbés, des marquises, des grisettes, des militaires, des traitants, des freluquets, des médecins, des jeunes filles, des accoucheurs, des gens d'esprit, des têtes à perruque, des moribonds, des hommes forts et vigoureux, etc., tout y annonce un attrait, un pouvoir inconnu. Ce sont des barreaux magnétiques, des baquets fermés, des baguettes, des cordages, des arbustes fleuris et magnétisés, divers instruments de musique, entr'autres l'harmonica, dont les tons flûtés éveillent celui-ci, donnent un léger délire à celui-là, excitent le rire et quelquefois les pleurs, joignez à ces objets des tableaux allégoriques, des cabinets matelassés, des lieux particuliers, destinés aux crises, un mélange confus de cris, de hoquets, de soupirs, de chants, de gémissemens. On est forcé de convenir que ce nouveau genre de spectacle est très piquant et qu'il ne falloit rien moins que le plus fort génie pour le produire. Aussi ne trouve-t-on chez M. Mesmer que des êtres livrés au plaisir ou à l'espérance, les malades eux-mêmes y deviennent rayonnants (1) ».

Mesmer, bienfaiteur de l'humanité, fit mieux encore : tout le monde n'était pas à même d'aller se tordre et râler sur les coussins de sa fameuse *salle des crises* : pour rendre son traitement véritablement démocratique, il magnétisa un arbre au bout de la rue de Bondy, et les malades à court d'argent vinrent sous l'ombrage tutélaire, chercher un remède à leurs maux.

Non content de guérir les pauvres animaux
Il prête encore la main aux foibles végétaux,
Il magnétise un arbre et la sève expirante
Reprend bientôt vigueur sous sa main bienfaisante.
Mesmer fait plus encor, car son doigt créateur

(1) *Mesmer justifié*, p. 1-3.

D'un arbre quel qu'il soit peut nous faire un docteur
Aussi savant que lui, dont la saine influeuce
Peut guérir un malade à certaine distance (1).

Mesmer ne se posait pas en empirique, mais bien en inventeur éclairé : il avait un corps de doctrine, et dès son arrivée, il s'était mis à rédiger un *Mémoire sur la découverte du magnétisme animal*, dont il escomptait le succès auprès des sociétés savantes. Vingt-sept propositions y résumaient son système, proclamaient l'existence d'un fluide universel, subtil, animé de flux et de reflux, répandu dans le macrocosme, dont notre corps n'est qu'une partie; ainsi l'organisme humain participe à la vie universelle par le magnétisme animal, sain si le cours du fluide est normal, malade s'il est troublé. « De même qu'il n'y a qu'une nature, qu'une vie, qu'une santé, il n'y a, selon M. Mesmer, qu'une maladie, qu'un remède, qu'une guérison » (2). Et le P. Hervier, docteur de Sorbonne et bibliothécaire des Grands-Augustins, qui exalta le magnétisme dans la chaire de la cathédrale de Bordeaux, déclarait gravement que « si le docteur Mesmer eût vécu à côté de Descartes et de Newton, il leur aurait peut-être épargné bien des peines. Ces deux grands hommes ont soupçonné l'existence de ce fluide universel, mais ils n'en ont pas connu les lois, n'en ont pas déterminé l'action. A quel point seraient-ils parvenus avec un tel guide (3) ? »

Mais il est du sort des hommes de génie d'être méconnus. Ni l'Académie des Sciences, ni la Société Royale, ni la Faculté de médecine ne se laissèrent prendre aux avances du novateur. M. Le Roi, directeur de l'Académie, ne put tirer de ses collègues une discussion sérieuse ; après la séance, Mesmer, pensant les intéresser, s'offrit à magnétiser chez Le Roi, ceux des immortels qui voudraient bien se présenter : un seul y consentit, sans conviction et par esprit de sarcasme, pendant que les assistants gouaillaient l'opérateur et l'opéré.

M. Le Roi en entretint avec assez peu de conviction l'abbé Fon-

(1) *La Mesmériade*, p. 4.
(2) Deslon, *Observ. sur le magnétisme*, p. 33.
(3) P. Hervier. *Lettre sur la découverte du magnétisme*, p. 11.

tana, qui en parla au comte de Mercy ; ce dernier reçut assez froidement Mesmer. Mesmer rencontra peu de temps après Le Roi chez le comte de Maillebois ; il y eut une explication un peu vive, et le comte apaisa le novateur en lui demandant à être témoin de quelques faits ; son vœu fut exaucé ; Le Roi y vint aussi, et tous deux conseillèrent à Mesmer de traiter des patients examinés d'avance par des médecins de la Faculté ; le Viennois accepta et s'installa à Créteil avec quelques malades. C'est de là qu'il écrivit à Le Roi, le 22 août 1778, proposant d'admettre à ses expériences ceux des académiciens qui désireraient s'en rendre un compte exact. Il n'obtint pas de réponse, Daubenton et Vicq d'Azyr s'y étant, dit-on, opposés.

Avec la Société Royale, les pourparlers ne furent pas plus heureux : le 3 avril 1778, la Société reçut d'un certain Le Roux, se disant agent de Mesmer, une demande de commissaires pour l'examen des malades de Créteil. Daubenton, Desperrières, Andry, Mauduyt, Tessier et Vicq d'Azyr furent désignés ; mais ils prétendaient opérer sur des patients examinés par eux avant tout traitement. Mesmer voulait des visiteurs et non des juges : il désavoua les démarches de Le Roux (1), et la Société refusa de négocier davantage ; le 6 mai 1778, Vicq d'Azyr, secrétaire-perpétuel, répondit à Mesmer par un refus de parlementer : « La Société Royale de Médecine m'a chargé, Monsieur, dans la séance qu'elle a tenue hier, de vous renvoyer les certificats qui lui ont été remis de votre part sous la même enveloppe, *que l'on a eu soin de ne pas décacheter.* » Ces certificats, que la Société voulait ignorer, étaient ceux délivrés par la Faculté, son ennemie, aux malades envoyés à Créteil. Mesmer louvoya encore et laissa Vicq d'Azyr lui expédier, en août, une nouvelle fin de non recevoir.

Quant au doyen de la Faculté, Desessartz, il mit dans sa poche le *Mémoire* de Mesmer et n'en parla point. Au fond, Mesmer s'en louait : toutes les Sociétés savantes se dérobaient sans même vouloir l'entendre. Leur parti pris était évident, leur tort indéniable ; et le novateur y gagnait les palmes du martyre, que l'on décerne au génie méconnu, et l'auréole du persécuté. Un cu-

(1) *Lettres de M. Mesmer à M. Vicq d'Azyr.*

rieux pourtant se trouva dans l'Ecole. en la personne de M. Deslon docteur régent de la Faculté de Paris, Témoin de quelques effets du traitement mesmérien sur l'un de ses amis, il fit connaissance avec le Maître, qui le guérit d'une gastralgie et lui prouva maintes fois son mystérieux pouvoir : un jour, Mesmer, se trouvant auprès du grand bassin de Meudon avec Deslon et Camp... les fit passer de l'autre côté de la pièce d'eau, chacun y plongea sa canne, et Mesmer, d'un bord à l'autre, donna au premier un réveil de ses douleurs gastrohépatiques, au second une attaque de son asthme. Deslon se fit dès lors prosélyte : ayant un jour Mesmer à dîner, il voulut faire connaître à ses collègues cet homme extraordinaire, et invita Majault, Borie, Bertrand, Grandclas, Maloet, Sollier de la Romilais (1), Sallin, Darcet, Philip, Lepreux, Bacher et de Villiers ; l'apéritif se composait du mémoire de Mesmer. Sallin et Darcet manquèrent au rendez-vous, Borie arriva trop tard pour voir le Viennois qui, pressé, se retira de bonne heure, non sans que Bacher l'eût tiré par la manche et pris à l'écart. M. Bacher flairait dans le magnétisme une excellente affaire, et, en bon négociant, commença par déprécier, pendant tout le dîner, la marchandise qu'il convoitait ; mais ensuite, il proposa à Mesmer de monter un petit établissement, sous le couvert de son enseigne doctorale. Bacher joua dans la suite le même jeu avec Deslon. C'était un homme de valeur : il excellait à la chasse aux écus. Il avait jadis inventé des pilules, dont il vendit le secret au gouvernement pour mille écus de rente, et il comptait bien profiter de Deslon ou de Mesmer en leur promettant, selon l'occurence, la réclame ou l'hostilité de son *Journal de Médecine* ; c'est ce dernier parti qu'il choisit.

Les convives eurent beau décider, après boire, de suivre les expériences de Mesmer, au besoin dans un hôpital, Deslon ne parvint jamais à faire exécuter le projet collectif : seuls Bertrand, Maloët et Sollier de la Romilais se montrèrent chez Mesmer, pendant sept mois, examinant tout, en curieux impassibles ou narquois ; pour lever leurs doutes, Mesmer leur

(1) Benjamin Michel Sollier de la Romilais, de Rennes, docteur de la Faculté de Reims, le 1er juin 1765, plus tard docteur de la Faculté de Paris.

demandait des malades, choisis par eux, à quoi ils ne se prêtèrent jamais ; seulement, un jour, ils proposèrent une expérience à leurs yeux capitale : un sujet magnétisé par le Viennois, et les yeux bandés, le reconnaîtrait-il au milieu d'une foule ? Mesmer les envoya promener. Seul, Deslon montra plus de persévérance et amena des malades au baquet ; et il publia des *Observations sur le magnétisme animal* à la louange du Viennois, qui saluait en lui le seul homme de progrès qui fût dans la Faculté.

Voilà notre docteur devenu l'apôtre du mesmérisme. Fort de vingt-deux mois d'études et d'expériences, il voulut secouer la coupable indifférence de la Faculté et demanda au doyen Le Vacher de la Feutrie, la permission d'exposer à ses collègues réunis les résultats de ses recherches. M. Le Vacher était un fort honnête homme, et il avait horreur du tracas ; il aimait à ménager la chèvre et le chou, c'était un excellent doyen. Hostile au magnétisme, il ne voulait pas l'être à Deslon. Il pensa éviter le débat en éludant la requête de ce dernier, quand survint Pajon de Moncets qui tenait absolument à attaquer Deslon ; Pajon insista, rédigea une demande écrite à laquelle il fallut bien que Le Vacher se soumît : il se décida, en soupirant, à convoquer la Faculté pour délibérer sur les écrits de Deslon, le 18 septembre 1780. On lança à l'attaque un jeune docteur, Roussel de Vauzesme, qui dénonça son confrère comme le satellite d'un misérable jongleur et le compère de ses tréteaux, « comme se comportant d'une manière peu conforme à la dignité de son état, comme favorisant le charlatanisme ; ensuite comme insultant toutes les compagnies savantes et spécialement cette Faculté ; enfin comme abjurant absolument la doctrine des Ecoles, comme annonçant des principes contraires à la saine médecine et nous donnant pour appuyer et confirmer ces faux principes, des observations de cures impossibles ».

Sans daigner relever les injures de cette diatribe, Deslon fit entendre quelques mots de justification, et transmit à l'assemblée les propositions de Mesmer, offrant d'opérer sur douze malades suivis par des commissaires de la Faculté, sous la surveillance de délégués du gouvernement, les frais d'entretien des douze patients et de douze autres malades témoins désignés

par le sort restant à la charge des pouvoirs publics. Pour toute réponse, la Faculté décida « que M. d'Eslon soit averti par M. le doyen d'être plus circonspect à l'avenir dans ses écrits, à l'égard de la Faculté ; privé pendant un an de toute délibération aux assemblées de la Faculté, et qu'il ait à désavouer publiquement son ouvrage (1) sous peine d'être au bout de l'an rayé du catalogue. » Les propositions de Mesmer furent rejetées purement et simplement : c'était une faute, la Faculté n'avait plus le droit d'apprécier ni de condamner le magnétisme, ayant refusé de s'en instruire. Le décret porté contre Deslon était tout aussi inadmissible : « Il faut donc, observait un contemporain, que M. Deslon, après avoir dit qu'il a vu, déclare qu'il n'a rien vu ; il faut qu'il publie qu'il a voulu tromper ; que les faits qu'il rapporte sont faux, et quand il aura établi d'une manière authentique qu'il est un frippon, la Faculté s'empressera de le recevoir dans son sein et le maintiendra dans tous les honneurs dont elle menace de le dépouiller, il y a bien là quelque chose de ridicule » (2).

Le 7 octobre 1780, une deuxième assemblée, où Deslon ne parut pas, confirma le décret fulminé contre lui ; il en fallait trois : mais la dernière fut longtemps ajournée ; Le Vacher avait préféré démissionner plutôt que de la tenir. En août 1782, Deslon l'attendait encore ; il s'impatienta, il écrivit au doyen Philip (3) une lettre mordante, où il se défendait... en attaquant : l'on me frappe pour avoir consulté avec un médecin non approuvé

(1) Les *Observations sur le magnétisme animal.*

(2) *Lettre d'un médecin de la Faculté de Paris à un médecin du Collège de Londres,* p. 37. — Ce pamphlet fait dire aux gens de la Faculté condamnant le magnétisme au nom du bien public : « Personne, il faut en convenir, ne nous a vu procéder à l'examen dont il s'agit, mais il n'en est pas moins vrai que nous y avons procédé, car nous serions coupables si nous nous en étions dispensés et l'on ne peut, sans absurdité, nous présumer coupables » (p. 38).

(3) Philip eut précisément à faire pendant son décanat un éloge embarrassant : celui du docteur Busson qui, atteint d'un effroyable cancer de la face, désespéré, alla demander à Mesmer une guérison impossible ; la Faculté en fut scandalisée ; Busson mourut le 7 janvier 1781, et Philip déclara, dans son oraison funèbre, qu'il avait poussé le dévoûment jusqu'à s'exposer au traitement mesmérien, afin d'en prouver la vanité ! — Busson, jadis, avait été médecin du duc d'Aiguillon, et lui avait rendu beaucoup de services en son art ; M. d'Aiguillon, devenu ministre, ne lui en prouva guère de reconnaissance. (Voy. Chamfort. *Caractères et portraits*).

par la Faculté, mais quel docteur de l'Ecole est innocent de ce crime? Qui donc refuserait de voir un malade avec Louis, Andouillé ou La Martinière? Avec Tissot de Lausanne, que l'on vient d'accueillir à bras ouverts? Qui donc me jettera la première pierre? « Ce ne sera pas vous, M. le Doyen, vous êtes trop galant homme; j'entrais un jour à mon ordinaire chez M. Mesmer et le trouvai s'entretenant avec vous, vous le pressiez vivement de se charger d'une malade qu'il traita réellement pendant quelque temps à votre sollicitation. Ainsi, M. le Doyen, vous voilà duement atteint et convaincu d'avoir vu le charlatan, de l'avoir consulté, de l'avoir sollicité, de lui avoir confié les jours d'une mère de famille, en un mot d'avoir commis la même faute que moi. Vous serez donc rayé, s. v. p., ainsi que moi, M. le Doyen. » J'ai prescrit un remède secret? Mais il ne tenait qu'à vous de vous en instruire; d'ailleurs la Faculté n'a rien à m'envier à ce point de vue là: M. de l'Epine n'a-t-il pas propagé, ordonné le remède du charlatan Gamet, Majault les huiles de Damner, Bouvart le spécifique Bellet, Morand la tisane Nicole, Grandclas le spécifique Royer, Desessartz la poudre de Fuller? Et Dumangin ouvre aux réclames les colonnes de son journal, tandis que Bacher empoche par an mille écus de pension pour ses fructueuses pilules. Qui donc appela près de Maurepas mourant le charlatan Gondran avec ses gouttes pour la goutte? de Lassone. Qui rencontra le charlatan Seiffer au chevet de Mme de Mazarin? Thierry, Majault avec Deslon. Qui soigna le comte d'Hérouville avec Mesmer et Deslon? Gourlez de la Motte. Et Borie a consulté en forme à Créteil, chez Mesmer, avec Deslon et Tenon le chirurgien. Et Maloët et Sollier, qui ne disent rien de peur de se compromettre, n'ont-ils pas étudié chez Mesmer, pendant sept mois, comme Deslon? A rayer, tous! — En attendant, Deslon sommait le doyen Philip de donner à l'affaire une solution définitive, se réservant, à part lui, de l'attaquer au besoin par toutes les voies de droit. Satisfaction lui fut donnée: le 20 août 1782, Deslon fut, pour deux ans, privé des honneurs de la régence, du droit de suffrage, des émoluments doctoraux, et condamné à une radiation définitive au bout de ce délai s'il ne venait à résipiscence.

II

Mesmer n'était plus là. Dédaignant de discuter avec des académies jalouses et ennemies du progrès, déçu par l'échec de nouvelles négociations avec de Lassone pour obtenir une commission d'enquête, il s'était adressé au gouvernement, menaçant de s'en aller, à la grande consternation des malades ; le ministre le manda, l'amadoua ; on posa quelques préliminaires : après le rapport, qui ne saurait être défavorable, de cinq commissaires, dont deux seulement médecins, chargés d'examiner les procédés du maître et les résultats obtenus, on lui octoierait 20.000 l. de pension, un emplacement pour hospitaliser ses clients et instruire ses adeptes ; Mesmer signa ces propositions le 14 mars 1781, en exigeant qu'elles fussent réalisées pour le 15 avril, et nota, en outre, sa préférence pour un château et une terre qu'il désigna. Le 28 mars, Maurepas convoqua Mesmer pour lui annoncer mieux encore : on ne lui imposait plus de commissaires, mais seulement l'obligation de former des élèves à son choix, dont trois pour le gouvernement ; des nouvelles grâces récompenseraient ses succès à venir ; Mesmer ne demandait pas mieux que de voir ainsi réduire le nombre des commissaires ; mais le ministre réduisit aussi ses cadeaux : le beau château se transformait en une indemnité de loyer annuelle de 10.000 l. Mesmer tenait à sa terre ; il trouva ces marchandages indignes de sa découverte ; il brisa net, au grand scandale de Deslon qui l'accompagnait et ne comprenait pas que l'on pût refuser des offres aussi flatteuses ; le Viennois exposa dans une lettre à la reine les rancœurs, les tristesses de son génie méconnu :

« Ce n'est assurément ni par cupidité, ni par amour d'une vaine gloire que je me suis exposé au ridicule pressenti dont votre Académie des Sciences, votre Société royale et votre Faculté de médecine ont prétendu

me couvrir tour à tour ; lorsque je l'ai fait, c'étoit parce que je croyois devoir le faire. Après leur refus, je me suis cru au point que le gouvernement devoit me regarder de ses propres yeux. Trompé dans mon attente, je me suis déterminé à chercher ailleurs ce que je ne pouvois plus raisonnablement espérer ici. Je me suis arrangé pour quitter la France dans le mois d'avril prochain... Je cherche, madame, un gouvernement qui aperçoive la nécessité de ne pas laisser introduire légèrement dans le monde une vérité qui, par son influence sur le physique des hommes, peut opérer des changements que dès leur naissance la sagesse et le pouvoir doivent contenir et diriger dans un cours et vers un but salutaire. Les conditions qui m'ont été proposées au nom de Votre Majesté ne remplissant pas ces vues, l'austérité de mes principes me défendoit impérieusement de les accepter (1). »

Et Mesmer partit en faisant claquer les portes, au mois d'août 1781. Une cour d'adeptes enthousiastes où se distinguaient le banquier Kornmann dont il avait guéri le fils, et l'avocat Bergasse, le suivit à Spa. C'était une fausse sortie : elle dura quinze jours. Mais Mesmer retourna en Allemagne en juillet 1782.

Deslon seul restait sur la brèche à recevoir les coups de la Faculté. Sa douleur et sa surprise furent sans bornes lorsque Mesmer écrivit d'Aix-la-Chapelle, le 4 octobre 1782, au doyen Philip, déclarant que Deslon n'avait jamais eu connaissance de ses secrets, ignorait tout du magnétisme, et qu'il était imprudent de la part de la Faculté de condamner une doctrine sur les dires d'un disciple aussi zélé qu'ignorant (2).

Pourquoi cette trahison ? Deslon s'était déclaré devant la Faculté, le 20 septembre, possesseur du secret de Mesmer, et Mesmer n'aimait pas la concurrence doctrinale. Il n'aimait pas davantage la concurrence professionnelle ; or, Deslon était beau, jeune et galant ; en l'absence du Maître, il se mit à magnétiser pour son compte, des curieuses, des femmes de lettres ; sa réputation s'étendit chez les amis des femmes de lettres et dans

(1) Lettre datée du 29 mars 1781, publ. par Mesmer dans son *Précis historique*.
(2) Cette lettre était due à la collaboration de Bergasse, sur les sollicitations de la marquise de Fleury.

le monde des gazettes : il passa pour un second Mesmer, et se vit bientôt à la tête de vingt clients sérieux, d'autres disent soixante, qui, pour dix louis par mois, venaient soigner leurs vapeurs à force de convulsions. Le bruit de ses succès alla jusqu'à Spa : Mesmer fut jaloux, il revint.

C'est alors que le banquier Kornmann suggéra à l'avocat Bergasse de former un comité de souscription pour acquérir du Viennois tous les secrets du magnétisme : le chevalier de Chastellux, le comte de Chastenet de Puységur, le comte Maxime de Puységur, MM. de Noailles, de Montesquiou, de Lafayette, de Choiseul Gouffier, le bailli des Barres, le P. Gérard, supérieur général de la Charité, le conseiller d'Espréménil, des médecins, Cabanis, Berthollet, s'inscrivirent : il n'en coûtait que cent louis par tête, et Mesmer promettait d'initier les cent amateurs prévus en douze leçons ; il poussait même le désintéressement jusqu'à ne pas attendre que les élèves fussent au complet pour commencer ses cours, et Bergasse, son frère et consorts, luttant de générosité, s'engageaient à lui amener avant quatre mois douze souscriptions nouvelles, ou à lui en avancer l'équivalent pécuniaire. Bergasse était un homme infatigable, indispensable, l'organisateur dévoué, le propagandiste convaincu du culte mesmérien qui allait enfin réunir dans l'hôtel de Coigny, rue Coq-Héron, les fervents de la *Loge de l'Harmonie.*

Mais Mesmer regrettait sa brouille avec Deslon ; elle le privait de l'utile concours d'un médecin de la Faculté, donnait trop beau jeu aux détracteurs de la doctrine, sans compter que Deslon tenait de bons clients, et parlait d'une centaine de souscripteurs de province à 1.000 écus, qu'il avait à sa dévotion. Mesmer fit à son ancien allié quelques avances : Deslon résista six mois ; enfin il consentit à oublier le passé, à retourner sous la férule du Maître à condition que Mesmer l'instruirait de tous ses secrets, renoncerait à les divulguer aux profanes souscripteurs de cent louis et les réserverait aux médecins. Mesmer promit, plantant là Bergasse, et Deslon revint chez Mesmer, y envoya, y traita ses malades, partageant confraternellement les honoraires. Mais il ne partagea point avec l'autre l'attachement de ses clientes, et bientôt deux camps se formèrent : Desloniennes et Mesmériennes échangèrent des propos agressifs, les gazettes

s'en mêlèrent : le Viennois refusa de tenir ses engagements vis-à-vis de Deslon, qui, consommant le schisme, le renvoya à Bergasse et émigra avec sa troupe rue Montmartre. Dans le *Journal de Paris* du 10 janvier 1784, Deslon annonça *urbi et orbi* qu'il voulait désormais étudier le magnétisme pour son propre compte, en toute indépendance. Il lui gardait une foi robuste. On lui reprochait, un jour, la mort d'un M. de B... auquel il avait promis guérison : — « Vous n'étiez pas là, Monsieur, répartit Deslon, la cure avait fait des progrès ; et il est mort guéri. » — Sa clientèle s'étendit, surtout lorsqu'en avril 1784, Mme de Lamballe, forçant les barrières qui protégeaient contre les indiscrets les opérations magnétiques de Deslon, pénétra jusqu'au sanctuaire, vit les malades pâmées de convulsions, aux sons propices du *piano-forte*, autour des baquets magiques qui rendent la santé et conservent longue vie. La présence d'une si auguste visiteuse valait toutes les réclames. Curieux et curieuses harcelaient le portier, et en mai 1784, Mme Roland, alors Amiénoise, traversant la capitale, courait, munie d'une recommandation de son évêque, chez une comtesse qui pouvait l'introduire chez Deslon.

III

Pour bien prouver sa bonne foi, Deslon avait demandé au gouvernement la nomination d'une commission d'enquête composée de quatre docteurs régents, de quatre membres de la Société Royale et de quatre académiciens. Ses vœux furent comblés : le 12 mars 1784, le Roi commit à l'examen des pratiques magnétiques de Deslon, les docteurs Borie (qui mourut bientôt et fut remplacé par Majault) Sallin, Darcet, Guillotin, de la Faculté de Paris, assistés de MM. Franklin, Le Roi, de Bory, Bailly et Lavoisier de l'Académie des Sciences. Franklin, impotent, se fit magnétiser chez lui par Deslon qui traita des

malades sous ses yeux. Les commissaires magnétisèrent à qui mieux mieux, se firent magnétiser eux-mêmes. Cependant, une autre commission, prise dans le sein de la Société Royale, réunissait Poissonnier, Caille, Mauduyt, Andry, de Jussieu.

L'assiduité ne fut pas le plus grand mérite des commissaires : Franklin jugeait Deslon à domicile : Majault, médecin de l'Hôtel-Dieu, ne sortait pas de son hôpital ; les médecins ne vinrent pas souvent chez Deslon, les académiciens n'y vinrent guère : Jussieu fut le plus consciencieux. Le 11 août 1784, Bailly termina son rapport. De leur côté, les membres de la Société Royale lurent leurs conclusions le 24 août.

Les *Doutes sur le magnétisme* de Thouret, lancés par la Société, laissaient déjà pressentir sa décision : elle ratifia l'opinion des délégués. De l'avis des commissaires et de l'aveu même de Deslon, l'imagination jouait un grand rôle dans les effets obtenus. L'attirail des baquets n'était que de la fantasmagorie, et la surexcitation des nerfs, les crises, les attouchements, les passes magnétiques ne pouvaient avoir que des conséquences funestes pour la santé. Un rapport confidentiel des commissaires au roi précisa encore le danger que les pratiques magnétiques offraient « pour les mœurs » et qui était, probablement, une des causes de l'attrait de certaines adeptes pour les *passes*.

M. A.-L. de Jussieu fit bande à part. Il publia son opinion personnelle le 12 septembre. Moins radical que ses collègues, il fut un juge bénin, bénin et prudent : il ne nia rien, n'affirma rien, il n'osa rien proscrire ; peut-être que la chaleur animale, transmise par contact « serait le fluide dont l'existence est si débattue ? » M. de Jussieu réprouva seulement le secret dont s'entourait la nouvelle doctrine comme plus digne des charlatans que des médecins ; et sa conclusion fut qu'il fallait attendre.

IV

La Faculté n'attendit pas. Dès le mois de juin, le docteur

Millin de la Courvault avait demandé la condamnation des hérétiques, et son confrère Lepreux, toujours malicieux, de rimer aussitôt un impromptu de circonstance :

Du novateur Mesmer, les partisans ardens
De l'art s'imaginant avoir franchi les bornes
En Faculté montroient les dents.
Ils ont été bien sots, ces docteurs impudens
Quand Millin enhardi leur eut montré les cornes.

Il faut dire que Millin était le vilain mari d'une jolie femme. Millin s'en vengea sur les Mesmériens. Aussitôt l'avis des commissaires officiels connu, la Faculté l'adopta solennellement le 24 août 1784, et décida d'épurer ses rangs. Mittié, le vénéréologiste aux réclames tapageuses, assez mal vu de l'Ecole, s'était laissé convertir par Mesmer : les docteurs Thierry de Bussy, Thomas d'Onglée, Lafisse, Varnier, Roussille-Chamseru, Sabatier, de la Porte, Baignères, Hallé, Bourdois de la Motte, Le Roux des Tillets, Mahon, Dufrenay, de la Guerenne, Coquereau, Petit-Radel avaient, au su de tous, suivi les pratiques magnétiques chez Deslon ou ailleurs, ou levé des baquets pour leur propre compte. Le 28 août 1784, la Faculté, condamnant le mesmérisme, ordonna à tous les docteurs de le renier, dans leur pratique ou leurs écrits, accepta la renonciation de Lafisse, Baignères, Mahon, Le Roux des Tillets, Chamseru, Dufrenay et Petit-Radel, décida de traduire à sa barre les autres accusés, absents de la réunion. Ils étaient trente : le jour venu (4 septembre 1784), on les enferma dans la chapelle de la Faculté, et l'appariteur vint les appréhender, un par un, pour les faire comparaître devant l'assemblée des inquisiteurs doctoraux : Le premier, Thomas d'Onglée (1), le plus ancien, s'assit tout penaud, devant ces juges sévères : « Je fus, dit-il, interrogé en criminel et je me croyais transféré en la Chambre de la Tour-

(1) François-Louis-Thomas d'Onglée, du Mans, docteur de la Faculté de Reims, reçu docteur de la Faculté de Paris le 31 octobre 1758, (*An fluori albo astringentia ? Aquæ thermales ?*) professeur de chirurgie française en 1764, fut un des partisans de l'inoculation ; (voy. *Lettre de M. Thomas d'Onglée à M...*, in *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie* de juillet 1760, t. XIII, p. 79-85); mort à Paris vers 1810.

nelle... On finit par me présenter un arrêté de la Compagnie et une formule (1) à laquelle je ne crus pas devoir m'assujettir... Je ne voulus point signer et répétai à la Faculté pour lui prouver mon zèle et ma soumission que je n'avais pas encore trouvé dans cette méthode un degré d'utilité suffisant pour lui en rendre compte. Mais que j'y avais observé quelques effets pouvant être attribués à l'action de la chaleur d'un homme sain sur un homme infirme ou malade... et que je leur promettais de ne point pratiquer cette méthode chez mes malades (2) ». L'acharnement de la Faculté contre certains de ses membres, ses prétentions à l'infaillibilité doctrinale, la mise à l'index de certaines études ou de certaines opinions purement scientifiques indignaient Thomas d'Onglée (3); mais il se contint. Je l'en louerai : il faut avoir la pudeur de ses idées; la Faculté ressemblait à ces falotiers qui vous assaillaient alors de leurs offres à la sortie du spectacle ; elle tenait à vous éclairer jusqu'au bout ; elle vous eût plutôt cassé le falot sur la tête : et ce fut cette fois le crâne de Varnier qui pâtit. Varnier, qui depuis un an étudiait chez Deslon beaucoup plus assidûment que les commissaires, refusa de signer le formulaire : une tempête de cris couvrit ses protestations : « Signature ou radiation ! » L'hérétique fut forcé de se retirer sans pouvoir faire entendre sa justification.

Les 18 septembre et 23 octobre, la Faculté confirma les pénalités par elle édictées le 4 septembre contre les docteurs coupables de magnétisme. Thomas d'Onglée jugea inutile de se déranger pour ces deux audiences tenues par des juges aux préventions intransigeantes ; il fut suspendu de ses droits de régence, jusqu'à soumission ; de la Porte encourut le même châtiment pour un an ; Varnier fut rayé des cadres, sauf amende honorable. Lafisse en fut quitte pour un avertissement. Sabatier, alors à Brest, envoya par lettre son adhésion au décret du 28 août, qui

(1) « Aucun docteur ne se déclarera partisan du magnétisme animal ni par ses écrits ni par sa pratique, sous peine d'être rayé du tableau des docteurs régens. » Arrêté du 28 août 1784.

(2) *Rapport au public*, pp. 5 et suiv.

(3) « Tous les réglements de législation n'ont aucun pouvoir sur l'opinion en physique et en médecine et surtout sur une opinion réfléchie... Sous le nom de magnétisme ne peut-on pas comprendre et l'électricité ou chaleur animale ou les esprits animaux ? Pourquoi... ôter les moyens de communiquer des observations sur cet objet s'il y a lieu ? » *Ibid.* pp. 51 et 53.

fut imprimé avec la signature des autres repentis, Mittié, Grozieux de la Guerenne, etc.

De toutes ces victimes, Varnier fut la plus récalcitrante : il cria tant qu'il put, envoya une lettre de menaces (1) au doyen Pourfour du Petit, fit appel au Parlement, publia contre la Faculté un mémoire à consulter, dont le *Mercure de France* eut le malheur de donner un extrait : la Faculté, jugeant le libelle outrageux, et cette insertion attentatoire à son honneur, demanda au Garde des Sceaux la réprimande des rédacteurs et la suppression du factum. Miromesnil se borna à interdire aux journaux de parler de l'affaire, et la plainte de Varnier fut rejetée par la Cour le 31 août 1785.

Deslon, moins processif, se borna à réfuter le rapport des commissaires ; il fit observer que les effets du magnétisme étant indéniables, il fallait bien leur reconnaître une cause réelle, quoique peu connue ; que la prohibition de la thérapeutique nouvelle était impossible, car lui, Deslon, avait fait, pour sa part, 160 élèves, tous médecins, dont 21 de la Faculté de Paris ; que, sur ces 21, 16 avaient refusé de proclamer avec l'Ecole la fausseté du magnétisme, se bornant à promettre de ne plus y recourir. Quant à Mesmer, il avait fait 300 adeptes convaincus. Comment les empêcher d'agir à leur guise ?

V

Mesmer sentait, à la condamnation de Deslon, que les choses tournaient mal. Il usa d'audace et fit requête au Parlement : on n'avait prohibé son système que d'après les expériences d'ignares imitateurs, et d'élèves incompétents comme Deslon : il voulait des juges pour lui-même. Les journaux refusèrent d'impri–

(1) Ce fut du moins l'appréciation du doyen ; la lettre que publie Varnier dans son *Mémoire*, si c'est la même, est énergique, mais correcte.

mer sa requête ; il s'en plaignit amèrement dans une lettre ouverte à *M. le Comte de C****, du 31 août 1784. Le Parlement, plus complaisant, entendit sa prière, et lui accorda des commissaires par arrêt du 6 septembre 1784. Ce furent d'abord Bouvart, Maloët, Cosnier, Thierry, docteurs régents : Tenon, Maret, chirurgiens ; les chimistes Lesage et Cadet ; puis sur arrêt de la Chambre des vacations, en date du 21 septembre, furent désignés les docteurs Thierry, Cosnier, Roussin de Montabourg, Paulet, les chirurgiens Veret, de Bussac, les apothicaires Follope et de la Cour.

La Faculté avait protesté auprès du Parlement contre cette décision, jugeant inopportun un nouvel examen après le solennel verdict des commissaires royaux ; arguant de l'incompétence de la Cour à nommer des rapporteurs et à prendre part à une discussion toute scientifique, et rappelant aux magistrats que leur rôle serait plutôt d'appliquer à Mesmer et consorts, l'article 26 de l'édit de 1707 sur l'exercice illégal de l'art de guérir. Ces poursuites, d'ailleurs, auraient eu lieu tôt ou tard, en dépit de la *Requête burlesque*, sans le crédit de d'Espréménil qui parvint à garer des foudres du Parlement les adeptes du magnétisme, les débris de la Société de l'Harmonie.

La Société n'avait pas longtemps mérité son nom : après le schisme de Deslon, Mesmer s'était retourné vers les souscripteurs du comité de Bergasse ; au printemps de 1783, on en comptait déjà 48, on en espérait d'autres, et le secret devait être gardé jusqu'à ce que les 240.000 l. promises fussent réalisées par cent souscripteurs à 2.400 l. La Société comptait bien à ce prix devenir propriétaire et disposer librement du secret ; elle voulait fonder des filiales en province. Bergasse s'entendit si bien à la réclame qu'il attira cinquante nouveaux actionnaires, et les 240.000 l. largement dépassées s'entassaient chez le notaire Margantin.

M. A. Guillois a retrouvé l'engagement que prit avec Mesmer l'un de ses plus illustres auditeurs, Cabanis ; le voici :

« Nous soussignés, Antoine Mesmer, docteur en médecine, d'une part,

(et) M. Pierre-Jean-George Cabanis (d'autre part)

Sommes convenus de ce qui suit, savoir :

M. Antoine Mesmer, persuadé qu'il n'est pas de découverte plus avantageuse à l'humanité et qui puisse contribuer d'une manière plus universellement efficace au soulagement des maux qui l'affligent que la découverte du magnétisme animal dont j'ai toujours désiré de répandre la doctrine parmi les hommes honnêtes et vertueux, je consens et m'engage à instruire M. Pierre-Jean-George Cabanis, dans tous les principes qui constituent cette doctrine, aux conditions suivantes.

1° Qu'il ne pourra former aucun élève, ni transmettre directement ou indirectement à quelque personne que ce soit tout ou partie des connaissances relatives sous quelque point de vue que ce soit, à la découverte du magnétisme animal, sans un consentement par écrit signé de moi.

2° Qu'il ne fera avec aucun prince, gouvernement ou communauté que ce puisse être ni traité, ni négociation, ni accord quelconque relatif au magnétisme animal, me réservant expressément et privativement cette faculté.

3° Qu'il ne pourra sans mon consentement exprès, établir un traitement public ou assembler des malades pour les traiter en commun par ma méthode, lui permettant seulement de voir et de traiter les malades en particulier et d'une manière isolée.

4° Que s'il contrevenait aux conditions ci-dessus énoncées, il sera obligé de me payer la somme de cent cinquante mille livres à laquelle je fixe mes dommages et intérêts.

Bien entendu toutefois que la condamnation et le paiement une fois fait de ladite somme de 150.000 livres ne pourront jamais dans aucun cas dispenser M. Pierre-Jean George Cabanis de l'observation des conditions ci-dessus exprimées, la présente clause étant de rigueur et l'action qui en résulte devant se renouveler autant de fois que M. l'aura violée, me réservant de laisser subsister les dites conditions autant que je le croirai convenable.

Et moi Pierre-Jean George Cabanis, considérant que la doctrine du magnétisme animal est la própriété de M. Mesmer, son auteur, et qu'il n'appartient qu'à lui de déterminer les conditions auxquelles il consent de la propager, j'accepte en totalité les conditions énoncées au présent acte et j'engage ma parole d'honneur d'en observer la teneur avec l'exactitude la plus scrupuleuse, et pour assurer d'autant plus l'action de M. Mesmer contre moi, pour l'indemnité de 150.000 livres, j'affecte au paiement de cette somme tous mes biens présents et à venir, meubles et immeubles, et me soumets à toutes les pour-

suites contre moi, soit en France ou dans tel autre pays que je pourrais me retirer, renonçant à jamais à me prévaloir d'aucun vice de forme contre le présent acte dont je connais la force et l'autorité, et me jugeant moi-même infâme aux yeux de la société, si je pouvais, sous quelque prétexte, en violer les conditions.

Et pour l'exécution des présentes conventions, les parties ont élu domicile, savoir : M. Mesmer en sa demeure ordinaire, rue Coqueron, paroisse Saint-Eustache et M. Pierre-Jean-George Cabanis à Auteuil, chez Mme Helvétius, auxquels lieux ils consentent toutes actions et poursuites.

Fait double, sous nos seings privés et avec promesse d'en passer acte et ratification par devant notaire à la première réquisition de M. Mesmer.

A Paris, le cinq novembre mille sept cent quatre-vingt-trois.

P. J.-G. Cabanis. » (1)

En dépit des conditions draconniennes qu'il exigeait ainsi de ses initiés, Mesmer louvoyait, cherchait à tirer le plus d'argent en livrant le moins possible de ses secrets ; il faisait, en son jargon franco-allemand, un cours fort obscur, et Bergasse et les trois autres rédacteurs chargés de traduire en français intelligible ces phrases sibyllines avaient toutes les peines du monde à en tirer quelques principes clairs : encore les mauvaises langues prétendaient-elles n'y trouver que les idées de M. Bergasse : un homme d'esprit disait à la Cour qu'il n'avait rien pu comprendre, si ce n'est que la santé est la ligne droite et la maladie la ligne courbe. Un *Comité d'instruction*, nommé à l'instigation de Bergasse, ne s'instruisit pas davantage. Un soir d'avril 1784, au bout de quinze jours d'initiation, Berthollet s'en alla, furieux, criant à la mystification ; il faillit d'ailleurs se faire étrangler peu de temps après au Palais-Royal par quelques mesmériens enragés. Les autres élèves restèrent, espérant y voir plus clair à la longue, retenus d'ailleurs par quelques succès sur les malades en expérience : on n'est pas forcé de comprendre ce qu'on fait, pourvu qu'on réussisse. Mais cela ne réussissait pas toujours. M. Court de Gebelin, un des plus fervents mesmériens,

(1) Cité par A. Guillois. *Le salon de Mme Helvétius*, pp. 297-299.

défenseur de la doctrine en maint libelle, mourut malheureusement le 12 mai 1784 auprès du baquet de la rue Coq-Héron, auquel il était venu demander un supplément de guérison. On en fit des épigrammes :

> Ci-git ce pauvre Gebelin
> Qui parlait grec, hébreu, latin.
> Admirez tous son héroïsme :
> Il meurt martyr du magnétisme. (1)

L'étoile de Mesmer commençait à pâlir ; il fut très mortifié en 1784 par une expérience malheureuse devant le prince Henri de Prusse au château de Beaubourg. Le gouvernement lui montrait une malveillance non déguisée, et des tendances séparatistes se manifestaient au sein de la Société de l'Harmonie. Mesmer ayant annoncé dans le *Journal de Paris* du 16 janvier 1785 l'ouverture d'un cours gratuit à l'usage des ecclésiastiques et des chirurgiens de campagne, le gouvernement fit savoir dans cette feuille qu'il désapprouvait formellement cette invitation. Le 2 mars 1785 la rédaction désavoua l'annonce publiée par elle en janvier (2).

D'autre part, Mesmer se perdait dans des embarras financiers : sentant que les choses tournaient mal, il entendait sauvegarder son secret pour aller l'exploiter en Angleterre. Les sociétaires prétendaient le posséder en libre disposition, en toute propriété, par achat authentique, et professer le mesmérisme au grand jour, en réprouvant un occulte charlatanesque ; et Mesmer, affirmant qu'ils avaient promis le secret, criait à la trahison ; en vain on lui offrait toutes les compensations pécuniaires désirables et bien au-delà de 240.000 l. promises : gêné de cette tutelle et de ces réclamations gênantes, le Maître fit un coup d'Etat. Il fit casser le Comité récalcitrant, chasser de la Société Kornmann, Bergasse, d'Avaux, Pilos, Ruilly, d'Esprémenil, la plupart des premiers souscripteurs, et voter un autre règlement qui lui conférait l'autorité suprême. Les expulsés se fédérèrent. Bergasse ouvrit un cours public : Mesmer l'assigna devant le tribunal des Maré-

(1) L'autopsie pratiquée par Mittié, Cheigneverd, La Caze, Sue fils et La Motte démontra l'existence de graves lésions rénales (« hydatides »?)
(2) *Journal de Paris*, 2 mars 1785, n° 61, p. 251.

chaux de France, ainsi que les comtes de Pilos et d'Avaux, pour violation du secret promis. D'Esprémil riposta en publiant les « *sommes versées entre les mains de M. Mesmer pour acquérir le droit de publier sa découverte* », soit 291.840 l. remises par Kornmann, plus 19.200 l. souscrites, plus 4.800 l. envoyées par la Société de Bordeaux et 1200 l. par celle de Saint-Etienne, 24.000 l. promises par celle de S. Domingue, 2.724 l. payées pour le dernier cours de Mesmer, soit un total de 343.764 l. ; les 240.000 l. promises jadis étaient assez libéralement dépassées pour que M. Mesmer n'eût plus rien à demander.

Mesmer était jugé : il céda sa clientèle à M. de la Motte, médecin du duc d'Orléans, quitta Paris sous un nom d'emprunt, vers le milieu de 1785, et gagna l'Angleterre, emportant ses fonds qui furent d'ailleurs fortement ébréchés par la faillite de Kornmann. Une gravure du temps le représentait fuyant en ballon escorté de Mercure, dieu des voleurs, qui brandissait un gros sac d'écus.

Adieu baquet, adieu baquet,
Tes vendanges sont faites, (1)

disait le refrain. Mesmer répandit en partant une injurieuse diatribe contre Bergasse et consorts : « On ne croira pas qu'une secte échappée de mon école soit aujourd'hui le représentant légal et de l'auteur et de la doctrine pour l'avilir, et de la Société qui l'environne pour la proscrire, et du monde entier pour le tromper. On ne croira pas qu'il soit honnête et juste de briser le sceau sacré de la confiance... On ne croira pas qu'il soit décent de joindre l'exagération à l'abus de confiance et le mensonge à l'infidélité. On ne croira pas qu'il soit possible de se faire un droit de la calomnie et un titre de l'ingratitude (2) ».

C'est ainsi que le XVIII[e] siècle, à son déclin, vit la fin d'un monde et la chute de Mesmer ; jamais les mystères des loges maçonniques, les rêveries des Rose-Croix, les songes des illuministes, les travaux des souffleurs du faubourg Saint-Marceau, entichés de Grand-Œuvre et de diableries, n'eurent plus de faveur qu'à

(1) *Le Vendangeur aéro-statique.*
(2) *Lettre de l'auteur de la découverte du magnétisme*, pp. 2-3.

l'époque des sceptiques et des encyclopédistes. Et l'on allait encore assister aux miracles de Cagliostro, brusquement interrompus par la triste affaire du Collier où devaient commencer la décadence du thaumaturge et l'agonie de la royauté. Quand Mesmer revit Paris, c'était en pleine Révolution : un jour, il croisa dans la rue une charrette de condamnés ; parmi ces malheureux, il reconnut son ancien juge ; et, du milieu de la populace qui hurlait à la mort, Mesmer, gravement, salua l'académicien Bailly (1).

Au-delà de Constance, une petite ville étage ses maisons au bord du lac aux rides bleues. On découvre de loin la tour qui la couronne, émergeant d'un bouquet d'arbres. Sur le port, à la façade des halles, ondulent des nervures d'ogives, et plus haut un lourd bâtiment carré, tout rose, dresse le triangle de son fronton massif. Partout des rangs de vignes et des houblonnières s'alignent sur les pentes et descendent jusqu'aux rives où les mouettes viennent se poser. C'est Meersbourg, c'est là que Mesmer oublié, déchu, vint cacher sa vieillesse ; devant les coteaux qui vont rejoindre dans la brume, au-delà de la nappe glauque, les derniers ressauts des Alpes, il rêvait au passé, bercé par la chanson des vagues.

Après le départ de Mesmer, les débris de la Société de l'Harmonie essayèrent de soutenir la cause du magnétisme, de meilleure foi que le fondateur. Bergasse et les trois frères de Puységur en restèrent les apôtres convaincus : le plus jeune, officier de marine, avait importé la doctrine nouvelle à Saint-Domingue ; le cadet, le comte Maxime, officier au régiment de Languedoc, la propagea dans le Midi. Le marquis, l'aîné, s'installa d'abord en son château de Buzancy, près de Soissons, et c'est là qu'il découvrit le somnambulisme provoqué ; forcé de rejoindre son régiment à Strasbourg, il y fonda, avec Klinglin d'Esser et d'autres, la *Société harmonique des amis réunis*, qui devint très florissante : elle comptait 200 membres en 1789 et remplissait l'Alsace du bruit de ses cures.

Les rimailleurs avaient trouvé dans toute cette affaire une

(1) Mesmer passa ensuite en Italie, puis en Autriche où il fut incarcéré, puis en Suisse ; c'est là qu'il mourut, en Souabe à Meersburg, le 5 mars 1815, âgé de 81 ans.

inépuisable source d'inspirations. En novembre 1784, on jouait à la Comédie italienne *Les Docteurs modernes*, de Radet, où le mesmérisme était raillé sans pitié en dépit des *Réflexions préliminaires à l'occasion de la pièce des Docteurs modernes* que d'Esprémenil faisait courir sous le manteau. « Aristophane, disait ce panégyriste, jouait Socrate et l'a conduit à la ciguë. Est-ce là l'intention des ennemis de M. Mesmer ? » Mais, à Paris, le ridicule est plus à craindre que la ciguë et la marquise de Villeroy, mesmérienne convaincue, chassait en vain de chez elle l'irrévérencieux Radet.

A la fin de décembre, un autre pamphlet mesmérien, une *Prophétie dont l'accomplissement paraît devoir être assez prochaïn* prédisait la fin de la comédie de Radet, la ruine de la Société royale, de la Faculté, de l'Académie, la disparition des apothicaires et des médecins. Et les sceptiques ripostaient par l'épigramme du médecin de Grenoble.

Le magnétisme est aux abois ;
La Faculté, l'Académie
L'ont condamné tout d'une voix
Et l'ont couvert d'ignominie.
Si quelque esprit original
Persiste encore dans son délire,
Il sera permis de lui dire :
Crois au magnétisme..... animal ! (1)

En France, tout finit par des chansons. Ch. Deslon, lui, finit par le magnétisme ; il mourut à la fleur de l'âge, le 21 août 1786, et « de la façon la plus agréable, ayant autour de lui cinq ou six jolies femmes de la Cour le magnétisant constamment et avec une grande ferveur » (2). La Faculté, qui l'avait excommunié, ne se rendit point à ses obsèques, et on ne lui donna, sur les billets d'enterrement, que le titre de médecin du comte d'Artois (3).

(1) *Affiches de Paris*, du 7 novembre 1784.
(2) *Mémoires secrets*, 22 août 1786, t. XXXII, p. 289.
(3) Ne pas confondre Charles-Nicolas Deslon, docteur régent de la Faculté de Paris en 1766 et médecin ordinaire du comte d'Artois, avec Gérard-Louis Deslon, docteur en médecine de Montpellier, médecin par quartier du Roi et ordinaire de Monsieur, et des châteaux de Vincennes, installé le 1er octobre 1762 médecin du Louvre.

VI

« La science du magnétisme est à peine au berceau, si toutefois on peut appeler de ce nom une théorie sans principes et sans lois, une branche de physique dont l'objet échappe aux sens, se communique d'une manière merveilleuse, opère d'une façon inconcevable et où tout est prodige, ou plutôt si on peut appeler de ce nom un ramas de faits et d'observations sans suite, sans lien, sans rapport, un tissu d'opinion erronées et d'hypothèses ridicules (1). » Qui dit cela? C'est justement un des collègues de Deslon dans la maison médicale de Monseigneur le comte d'Artois, le docteur Marat, médecin des gardes du corps de Son Altesse par brevet du 24 juin 1777, docteur en médecine de l'Université écossaise de Saint Andrews, inventeur de *l'eau factice antipulmonique* qui guérit de la phtisie les « pulmoniques abandonnés », physicien distingué, et présentement électrothérapeute à l'instar de M. Mauduyt.

La thérapeutique physique était alors à l'ordre du jour : le renouveau des sciences physiques, principalement l'électricité et le magnétisme, suscitait une foule de recherches dans le domaine thérapeutique : on reprenait les expériences faites jadis, vers 1750, aux Invalides, par de Lassone, Morand et l'abbé Nollet sur les effets curatifs de l'électricité ; et l'abbé Le Noble, chanoine de la collégiale de Vernon, intéressait la Société royale aux propriétés favorables des plaques aimantées contre les névralgies et les affections nerveuses. Andry et Thouret en firent leur rapport le 1er avril 1783. La même année l'Académie royales des sciences, belles-lettres et arts de Rouen mit au concours le sujet suivant : « Jusqu'à quel point, et à quelles conditions peut-on compter, dans le traitement des maladies,

(1) *Mémoire sur l'électricité médicale*, p. 110.

sur l'électricité tant positive que négative? » Marat envoya un mémoire qui fut couronné, encore qu'il n'y eût point ménagé les critiques à un de ses confrères en électrothérapie, l'abbé Bertholon : « Loin que ceux qui entrèrent dans la carrière, dit Marat, réunissent les connoissances du physicien aux connoissances du physiologiste, ils possédoient à peine celle de la branche qu'ils professoient. Egalement destitués de ces doubles connoissances, on les vit les uns et les autres livrés à une routine aveugle faire des essais sur une multitude de malades pour découvrir le cas où l'électricité pourroit convenir (1). »

L'abbé Bertholon était de ceux-là : physicien fourvoyé dans la médecine, il apportait dans sa thérapeutique les théories simples et la conviction opiniâtre des amateurs de sciences exactes ; il avait composé un *Traité de l'électricité du corps humain dans l'état de santé et de maladie,* et il y ramenait toute la pathologie à son système. A l'en croire, le corps humain est soumis d'une part aux effets de l'électricité atmosphérique, d'autre part à ceux d'une électricité organique ou innée, résultant du frottement de ses parties idio-électriques, nerfs, os, cartilages, sur les organes anélectriques (fluides, muscles). Les maladies sont dues à un excès ou à un défaut de fluide électrique, et le traitement devra en soutirer l'excès ou en compenser l'insuffisance : ainsi, dans la période algide, le frisson de la fièvre, on donnera de l'électricité positive, l'organisme en étant alors spolié ; et au stade hyperthermique, l'électrisation négative fera le meilleur effet. Et. M. l'abbé Bertholon recommandait ses bains électriques, négatifs ou positifs, selon le cas.

« L'influence de l'électricité atmosphérique est nulle, et l'existence de l'électricité spontanée chimérique (2) », lui repartit Marat. Et notre homme, au lieu de se perdre en inductions théoriques, expérimenta ; il examina la valeur des divers procédés électrothérapiques alors en usage : *bains négatifs*, qui prétendent soutirer du fluide au patient ; *bains positifs,* chers à l'abbé Adam de Caen, à l'abbé Sans de Versailles, à Mazars de Cazelles, médecin de Toulouse, et qui inondent le sujet

(1) *Mémoire sur l'électricité médicale*, p. 5.
(2) *Loc. cit.*, p. 43.

isolé d'une atmosphère électrique déversée par le conducteur d'une machine à plateau ; procédé Bertholon, ou de l'*impression de souffle*, éveillée à distance par le conducteur électrique ; *aigrette* jaillie d'une pointe métallique et qui tantôt soutire, tantôt procure du fluide à l'organisme ; enfin *frictions, étincelles* et *commotions*, les seules méthodes actives, d'après Marat, parce qu'elles ne prétendent qu'à une action locale, au point d'application ; et cette action est réelle, nettement stimulante, congestionnante, active. Dans la première manipulation, préconisée par Mazars de Cazelles, le malade étant isolé, on promène sur le membre affecté, enveloppé de flanelle, la boule d'un conducteur métallique à manche de verre, et relié au sol ; le patient en éprouve des picotements agréables. Les *étincelles* (Méthode de Sauvages de Montpellier) (1) sont tirées du sujet placé sur l' « isoloire » et relié à la machine à plateau, quand l'électrothérapeute approche de lui au bout d'un manche de verre la boule du conducteur métallique, rattaché à la terre par une chaîne ; les étincelles déterminent, au point où elles fulgurent, de la rougeur, et des secousses musculaires. Mais la contraction la plus énergique est celle que l'on obtient par les *commotions,* préconisées à Vienne par de Haen contre les paralysies ; on emploie des batteries de bouteilles de Leyde.

La valeur de ces procédés était encore mal connue, appréciée par des théoriciens non médecins égarés dans l'empirisme. Le mérite de Marat, c'est d'avoir essayé de préciser les effets physiologiques, le mode d'emploi, les contre-indications de l'électricité, d'introduire dans cette thérapeutique la mesure, le dosage, autant que le permettait l'état de la physique à cette période de transition. Il utilise l'action résolutive et stimulante locale des frictions, des étincelles, dans les stases périphériques,

(1) Boissier de Sauvages, né à Alais le 12 mai 1706, naturaliste, physicien et médecin, monta en 1731, à la mort de Marcot, dans la chaire de Médecine de Montpellier, en 1740 dans celle de botanique à la suite de Chicoyneau le fils. Il mourut à Montpellier en 1767. Auteur de nombreuxouvrages, et, dans le cas particulier, de *Dissertatio de hemiplegiâ per electricitatem curandâ,* Montpellier, 1749, in-4°. Voy. sur lui : *Le medecin de l'amour au temps de Marivaux, étude sur Boissier de Sauvages, d'après des doc. inédits,* par le docteur Grasset, Montpellier et Paris, 1896. — *L'électricité medicale à Montpellier*, par le docteur Lecercle, *Nouveau Montpellier médical*, t. I, 1892.

les obstructions des vaisseaux et glandes de la peau, les tumeurs scrofuleuses ; il emploie les commotions fortes (bouteilles de 35-60 pouces de surface armée) dans les cas de léthargie, d'asphyxie ; moyennes (15-20 pouces) ou faibles (8-10 pouces) dans les paralysies. Il rejette absolument ces pratiques dans les affections inflammatoires, calculeuses, chez les pléthoriques, les goutteux, les épileptiques que des empiriques malfaisants secouent, en leur promettant la guérison, de commotions néfastes ! Prudence et mesure, c'est la devise du docteur Marat électrothérapeute.

Ainsi Marat n'admettait en électrothérapie que les méthodes locales et les effets locaux : il ne croyait pas aux effets de l'électrisation générale, ses recherches lui ayant montré qu'elle accélère à peine le pouls, augmente peu la chaleur naturelle, et n'agit point sur les liqueurs humorales, leur composition et leurs obstructions, les capillaires étant mauvais conducteurs. C'est en quoi l'avis de M. Marat différait de l'opinion de M. Mauduyt de la Varenne, docteur régent, qui pratiquait aussi l'électrothérapie, rue Neuve Saint-Etienne au faubourg Saint-Marcel et qui était en cette matière l'oracle de la Société royale. M. Mauduyt croyait au bain électrique, ayant trouvé qu'il accélère les pouls de 1/6, augmente la chaleur générale et les sécrétions, rappelle les règles suspendues, améliore ou guérit les paralysies, etc. Et il déclarait que l'électricité

« Agit comme apéritive et incisive, qu'elle déplace souvent l'humeur morbifique, qu'elle commence des crises, que souvent elle ne les soutient et ne les termine pas, que, par conséquent, elle expose au risque des métastases, mais que le médecin qui conduit le traitement peut, en employant les précautions nécessaires, prévenir ce danger, comme il le fait en prescrivant les autres remèdes incisifs et apéritifs, dont l'usage procure les mêmes avantages en exposant aux

(1) Mauduyt de la Varenne, homme éclairé, ennemi du charlatanisme, avait été chargé par la Société royale de recherches électrothérapiques ; dans ce but, il traitait gratuitement chez lui une foule de malades, admis sur l'avis de leur médecin ordinaire. Vers 1779, le Roi lui alloua en récompense 1.200 liv. d'indemnité annuelle ; Mauduyt les touchait encore en 1785. — Mauduyt faisait un cours gratuit d'électricité médicale : une note du *Journal de Paris* en annonce l'ouverture pour le 4 mai 1785 (lundi, mercredi, jeudi, à 4 h. du soir).

mêmes risques et en exigeant les mêmes secours auxiliaires, ou par l'emploi des remèdes concomitans propres à soutenir les crises, à expulser l'humeur atténuée, et à empêcher son transport sur une partie quelconque. »

Si M. Marat et M. Mauduyt n'avaient pas les mêmes opinions sur les effets du traitement électrique, il s'entendaient parfaitement sur le compte de ce chanoine Sans, physicien et doyen de l'université de Perpignan, qui tenait à Versailles boutique d'électricité (1). L'abbé Sans avait créé son « cabinet électrique » sous les auspices du maréchal duc de Noailles ; mais il eût bien voulu ajouter à ce patronage l'estampille médicale. Le 25 juillet 1778, il avait demandé à la Faculté de Paris, d'envoyer quelques délégués constater les effets de son traitement sur une pauvre fille hémiplégique et aménorrhéique : Busson et Ch. Deslon, que leurs fonctions auprès du comte et de la comtesse d'Artois appelaient souvent à Versailles, furent désignés, ainsi que Le Monnier. Le 1er mai 1780, Sans envoya à l'Ecole un opuscule sur ses expériences, demandant que les commissaires en fissent leur rapport. Deslon se chargea de le rédiger, et fit lire ses conclusions le 27 mai 1780 devant la Faculté : l'électricité positive avait augmenté nettement les phénomènes convulsifs, la négative les avait calmés, tout en améliorant la paralysie : Sans aurait voulu une attestation solennelle proclamant son invention, l'application de l'électricité négative à la guérison des convulsions. La Faculté préféra la différer.

Ni les théories de M. l'abbé Sans, ni ses bains électriques ne furent goûtés de Marat, qui publia les *Observations de M. l'ama-*

(1) « La paralysie et les convulsions sont les deux seules maladies que M. l'abbé Sans entreprenne de traiter par le moyen de l'électricité. Il guérit radicalement la première si elle est récente, et la soulage considérablement si elle est invétérée. Les convulsions y sont détruites presque sur le champ dans les personnes de tout âge et surtout dans les enfants. La manière dont M. Sans administre l'électricité est si douce et si facile que la mère la moins instruite guérit elle-même son enfant sans rien sentir puisqu'il n'y a ni étincelles ni commotions. Il n'y a par conséquent aucun danger à craindre mais une guérison prompte et certaine à espérer. » (*Almanach du voyageur à Paris* pour 1786 par Thiéry, p. 139). — M. l'abbé Sans, déclarait que l'électricité ne peut faire que du bien et jamais de mal. M. Mauduyt lui affirma le contraire. L'abbé croyait aux vertus extraordinaires de l'électricité négative : M. Mauduyt la declarait parfaitement inutile.

teur Avec à M. l'abbé Sans sur la nécessité indispensable d'avoir une théorie solide et lumineuse avant d'ouvrir boutique d'électricité médicale. « M. Marat, y lit-on, est le premier et le seul encore qui, dédaignant une routine aveugle ait approfondi la nature du fluide électrique, le seul qui ait déterminé les propriétés réelles de ce fluide toujours confondues avec une foule de propriétés fictives, le seul qui ait déduit des différentes manières d'agir de ce fluide les différentes méthodes de l'administrer avec succès, le seul en un mot qui ait porté le flambeau de la physiologie et de la médecine dans le chaos ténébreux de l'empirisme électrique » (1). Il y a évidemment du vrai dans ces revendications, mais quelle vanité ! Cerveau surmené, corps malade, grincheux aigri, savant méconnu et peut-être d'une bonne foi suspecte (2). Marat se dédommage en hyperboles ; il éprouve le besoin de répéter ses titres, ses découvertes, pour qu'on ne les lui dénie. Il a peur de tout : ce silence, l'envie ; cette réserve des académies : la cabale. Dans des faits insignifiants, il démêle mille manœuvres hostiles, dans des hasards, l'effet de haines anonymes : la conspiration des baillonneurs de gloire s'ourdit visiblement contre lui. Et pourquoi ? Son génie, son indépendance les gênent : n'a-t-il pas dédaigné l'offre des rois ? Le sentiment qu'il a de sa valeur grandit comme la persécution et finalement l'explique à ses yeux. C'est M. le docteur Cabanès qui a prononcé au sujet de Marat le mot de délire des persécutions, et il est vraisemblable. Aujourd'hui persécuté scientifique, demain persécuté politique, Marat deviendra le persécuteur qui réclame 270.000 têtes. Mais n'allez pas le traiter d'homme féroce ! Forcé, pour ses expériences électrothérapiques, d'envoyer des commotions mortelles à d'innocents animaux, grenouilles, pigeons, chiens et chats, M. Marat écrivait en 1783 ces excuses attendries : « Sans le plus vif désir d'être utile aux hommes, pourrait-on se résoudre à tourmenter les bêtes ? Lecteurs sensibles, tirez le rideau sur les

(1) *Loc. cit.*, p. 8.

(2) Se rappeler les polémiques et le pugilat de Marat avec le physicien Charles qui avait signalé une cause d'erreur dans une de ses expériences (mars 1783.) C'est peut-être à cause de ce scandale que le monde scientifique garda le silence sur le nom et les œuvres de Marat. (Voy. Vigouroux, *loc. cit.*, p. 451.)

cruautés exercées dans les détails qui vont suivre et n'y voyez que mon zèle pour l'humanité » (1).

« Les écrits scientifiques de Marat, dit M. le docteur Vigouroux, ne font voir en lui ni un grand esprit, ni un grand caractère. Il apparaît plutôt un agité, un orgueilleux, plus préoccupé de l'emporter dans une discussion que du désir de savoir, en un mot un faiseur, un rhéteur et non un savant. Il est vrai que les documents écrits ne suffisent pas en général pour définir un caractère et qu'il est difficile de pénétrer un homme qu'on n'a pas vu et pratiqué. Il semble bien que Marat fut, ainsi que le docteur Cabanès a été le premier à le démontrer, un malade, mais non pas un malade de génie ; de talent tout au plus, et encore ! » (2).

VII

Les ennemis de Marat n'étaient pas tous imaginaires, et Ledru, dit Comus, le fils, prestidigitateur de son métier, vint un jour dénier à Marat, dans les *Observations de physique* de l'abbé Rozier, la paternité de plusieurs expériences et inventions. Il proclama en particulier la priorité, sur nombre de points, de son père, Nicolas-Philippe Ledru, dit Comus, professeur de physique des Enfants de France, physicien du roi et diplomate par occasion, dont on peut encore admirer aujourd'hui l'imposante effigie, dans son bel habit rouge galonné d'or, au Musée Carnavalet. C'est comme prestidigitateur que le grand Comus avait acquis quelque vogue à la cour de Louis XV. L'électricité étant alors à la mode, il commença par l'employer en tours de passe-passe, et résolut ensuite de l'appliquer au soulagement de l'humanité souffrante. Il fit demander par le lieutenant de police Lenoir, au bureau

(1) *Mémoire sur l'électricité*, p. 70.
(2) Vigouroux, *loc. cit.*, pp. 460-461.

de l'Hôtel-Dieu, la permission de traiter dans le pavillon de l'hôpital Saint-Louis, alors vacant, des hystériques, cataleptiques et épileptiques tirés de Bicêtre et de la Salpêtrière. Le 20 juin 1782, M. Lecoulteux de Vertron répondit que les établissements dépendant de l'Hôtel-Dieu n'avaient pas le droit de recevoir d'incurables ; qu'on manquait d'argent et de personnel pour l'installation projetée ; et que le public serait fâcheusement impressionné si l'on racontait que les malades n'étaient que de la chair à *expériences* : ces bruits, quoique mal fondés, pourraient discréditer la maison : au reste, il rendait hommage à Ledru, qu'il ne confondait point avec « la classe des empiriques », et lui conseillait plutôt de s'installer à Bicêtre ou à la Salpêtrière d'où il tirait ses sujets (1).

Ledru, ainsi évincé, ouvrit boutique en 1782, rue des Rosiers, au Marais, avec l'appui du duc d'Orléans, de Vergennes, de Lenoir. Voilà notre escamoteur devenu le médecin des maladies nerveuses. Quelques docteurs venus en curieux, Cosnier, Maloet, Darcet, Philip, Lepreux, Desessartz, Paulet, suivirent ses expériences sur plusieurs épileptiques tirés des hôpitaux ; le gouverneur fit publier leur rapport, et sur leur demande, une nouvelle série de soixante patients fut amenée chez Comus. Au *prima mensis* du 1er mai 1783, ils en parlèrent assez favorablement à la Faculté qui, prudemment, résolut de ne point s'engager. Et c'est justement une estampille officielle que souhaitait Ledru-Comus ; un mot d'Amelot fit son affaire. Le 20 septembre 1783, le doyen Pourfour du Petit lut aux docteurs la lettre suivante :

« Paris, le 30 août 1783. Sa Majesté informée, Monsieur, de l'heureuse application que les sieurs Le Dru, père et fils ont faite de l'électricité au traitement de l'épilepsie, de la catalepsie et d'autres maladies des nerfs, et satisfaite du zèle dont plusieurs docteurs de la Faculté ont donné des preuves en suivant volontairement depuis quatorze mois cette nouvelle manière de traiter en recueillant avec une scrupuleuse exactitude ses effets sur les maladies, me charge de vous faire savoir que son intention est que les docteurs et d'autres, si la Faculté juge nécessaire d'en augmenter le nombre, continuent à visiter les malades qui auront recours au traitement

(1) Délib. de l'anc. Bureau de l'H.-D., Brièle, t. II, p. 128-129.

électrique et constater leur état avant, pendant et après le traitement et à diriger par leurs conseils l'administration physique de ce moyen curatif, afin de le rendre de plus en plus utile et de parvenir à fixer des règles pour son usage. Le Roi voulant aussi donner aux sieurs Le Dru un témoignage honorable de sa satisfaction, m'a ordonné de leur expédier un brevet par lequel il leur accorde le titre de Phisiciens de Sa Majesté pour le traitement électrique de l'épilepsie et des autres maladies de même nature. Comme aussi elle autorise la Faculté de médecine de Paris à donner auxdits sieurs Le Dru le titre de ses phisiciens adoptés par elle pour l'administration de l'électricité dans les maladies de nerfs et pour autres expériences physiques relatives à l'art de guérir. »

La Faculté s'inclina : au fond elle n'était pas fâchée de lancer contre Mesmer un concurrent bien surveillé par elle, et appuyé par le roi. Comus fut pourvu de son titre, et l'on préposa à son contrôle Cosnier, Maloet, Gentil, Millin, Lezurier, Duhaume, Darcet, Gauthier, Philip, Lepreux, Dessessartz, Bourru, Dumangin, Solier de la Romilais, Goubelly, Desbois, Bourdois, Doublet, Berthollet, Paulet.

Le 20 novembre 1783, Ledru inaugura son *Hospice médico-électrique* dans l'ancien couvent des Célestins, à l'Arsenal (1); M. le lieutenant de police fut de la fête, et M. Franklin du nombre des invités. Deux cents malades guéris, vivante réclame, se pressaient dans la salle. M. Cosnier, docteur régent, prononça un discours sur les bienfaits thérapeutiques de l'électricité ; et Ledru exposa ses théories les plus séduisantes sur le fluide universel, chaîne de tous les êtres, partout répandu, et dont le fluide nerveux n'est qu'une modalité (2).

(1) Cet établissement, dont Ledru s'empara, était primitivement destiné au traitement gratuit de 25 aveugles de province : « On y avoit fait un petit établissement, mais il falloit que les pauvres portent leur lit et paient 30 liv. de pension par mois, et c'étoit Comus qui les traitoit, cet hospice n'a pas eu de suite, il n'y a point eu d'oculiste. » (Rapp. du Comité de mendicité, cité par Mac Auliffe, p. 202.)

(2) Selon Ledru, les maladies nerveuses sont dues au dérangement (épilepsie) ou à la suspension (catalepsie) du cours du fluide nerveux. Il faut donc recourir, en pareil cas, aux commotions de la bouteille de Leyde qui le stimulent et égalisent sa distribution dans tous les territoires nerveux, modifient ou ramènent les vibrations nerveuses troublées ou abolies ; car le fluide universel tend à se distribuer également dans toutes les parties de l'univers en général, et du corps en particulier.

Six jours après, la Faculté délibéra de ces faits : elle n'aimait pas beaucoup prêter son nom à la réclame, sans garanties ; or, les commissaires avaient eu toutes les peines du monde à se réunir, à vérifier quelques observations ; et Cosnier, abusant de leur nom, de leur autorité, avait, à leur insu, présenté ces faits comme approuvés et décisifs. On décida donc de maintenir les vingt délégués, accordés à la demande d'Amelot, mais en improuvant tous les faits publiés jusque-là, et en n'admettant pour l'avenir que des recherches pratiquées et présentées dans les formes réglementaires. Quant au titre conféré à Ledru, il soulevait pas mal de protestations, et n'était maintenu que sous réserve d'une soumission absolue à certaines précautions énumérées par la Faculté.

Les dissidences éclataient dans le sein même de la commission : sept rapporteurs disaient merveille de Ledru ; les autres le traitaient de charlatan de boulevards ; Lepreux réclamait contre les procédés de Cosnier vis-à-vis de ses collègues. Le 1er décembre, la Faculté déclare « que les commissaires nommés dans les deux autres assemblées seront confirmés, mais que leurs fonctions seront suspendues jusqu'à ce que les sept premiers commissaires ayent rendu compte de l'irrégularité de leur marche ; qu'au surplus tout ce qui a été fait contre les statuts de la Faculté demeurerait nul et de toute nullité. » Et une députation fut envoyée au ministre de Breteuil pour l'instruire de ces détails.

Breteuil leur défendit, et leur fit défendre par Lenoir, de passer outre avant qu'il ne se fût transporté lui-même à l'hospice des Célestins pour juger des faits. Après cette visite, il ordonna, de la part du roi, au doyen Pourfour du Petit d'exécuter le décret rendu par la Faculté le 20 septembre, en réduisant à douze le nombre des commissaires, à savoir : Cosnier, Maloët, Darcet, Philip, Desessartz, Paulet, plus six autres : trois de l'ordre des anciens, et trois des jeunes, au choix de l'Ecole.

Le 19 décembre, la Faculté décida d'aller retrouver Breteuil avec un mémoire détaillé : « Aucun des docteurs qu'elle a nommés, dit-elle, n'a mérité qu'on leur retirât le titre de commissaires qu'elle leur a donné. Enfin en n'accordant pas aux sieurs

Le Dru celui de ses phisiciens, elle n'a fait qu'obéir à ses statuts qu'elle tient du roi lui-même et user d'une liberté à laquelle S. M. n'a pas voulu donner la moindre atteinte, puisqu'elle ne lui a pas ordonné, mais qu'elle l'a seulement authorisée à donner aux sieurs Le Dru un titre contre lequel réclame le plus grand nombre de ses membres. »

Le gouvernement ne voulut rien entendre et adjoignit d'autorité Borie, Thierry, Morisot-Deslandes, Solier de la Romilais, Berthollet et Delaplanche aux six fervents amis de Le Dru : Cosnier, Maloët, Darcet, Philip, Paulet et Desessartz. La Faculté reçut, le 27 décembre, l'ordre de ne plus s'occuper de cette affaire. Parmi les commissaires malgré eux, il y eut bien quelques résistances auxquelles la menace d'une lettre de cachet mit bon ordre. Ils apprirent ainsi qu'il faut toujours être de l'avis du gouvernement : cela peut dispenser d'être honnête homme.

La Faculté n'avait pas voulu juger sur commande : on se passait d'elle ; et Ledru continua, tranquille, à électriser, avec force commotions, les épileptiques qui réclamaient ses soins. Dans l'*Almanach du voyageur à Paris* pour 1786, M. Thiéry décrit

« l'hospice médico-électrique, ancien couvent des Célestins, près l'Arsenal. Cet établissement, en faveur de l'humanité souffrante et accablée de maux regardés jusqu'alors incurables et qui étoient des motifs d'exclusion des autres hôpitaux, fait chérir à jamais le monarque bienfaisant qui nous gouverne et le ministre éclairé (de Vergennes), qui lui a donné l'idée de le former. MM. Le Dru, père et fils, physiciens habiles, y traitent avec tout le zèle et le désintéressement possibles, toutes les personnes attaquées de l'épilepsie, catalepsie, folie, et maladies de nerfs de tout genre, etc. Il y a des salles pour les traitements publics et d'autres destinées aux traitemens particuliers. Le traitement gratuit a lieu deux fois dans la matinée, à 7 heures et à midi. Il est est essentiel pour y être admis de faire constater par un médecin son état d'indisposition » (1).

(1) *Almanach du voyageur à Paris*, 1786, par Thiéry, Paris, 1786, pp. 278-279.

CHAPITRE XI

Les amis des livres et les ennemis des auteurs. Censeurs et bibliophiles.

I. Médecins bibliophiles : Camille Falconet. — Cl. de la Vigne de Fréche-ville et sa bibliothèque. — L'Hippocrate de M. de l'Epine et le *De tribus impostoribus* de Picoté de Belestre. — La bibliothèque de la Faculté : dons et legs de Bourdelot, Picoté, Hecquet, Amelot de Beaulieu, Jacques, Reneaulme, Col de Villars, Helvétius, Winslow, Chomel, Marteau, Liger. — Nomination d'un bibliothécaire (1737). — Baude de la Cloye, premier bibliothécaire ; inaugurations, médaille commémorative (1746). — Procope Couteaux. — Ses successeurs : Bourru, Jeanroy, Defrasne. — Un médecin helléniste : Bosquillon.

II. La Faculté et la censure des livres : arrêts de 1542, 1575, 1578, 1619, 1672. — Le censeur Winslow et Jean-Louis Petit (1725). — Hunauld et Andry contre J.-L. Petit. — Mauvaise foi du censeur Andry. — *Homo verminosus.* — Réorganisation de la censure (1741).

I

En ce temps-là Padeloup et Derôme fleurissaient d'or le maroquin des reliures, et Gravelot, Eisen, Moreau, Cochin, Marillier évoquaient dans de jolies vignettes et des gravures un peu libres, toutes les grâces de la galanterie. Au flanc de la montagne Sainte-Geneviève, les presses des imprimeurs tiraient les belles éditions qui allaient s'entasser, à la devanture des libraires, avec les mémoires scandaleux, les pamphlets venus de Londres ou de

Hollande, et les petits vers imprimés à *Cythère;* et les docteurs qui sortaient des écoles de médecine de la rue de la Bûcherie ou de la rue Jean-de-Beauvais s'arrêtaient pour les parcourir. Même dans les savants ouvrages qui traitaient d'anatomie, de pathologie et autres sciences rébarbatives, on trouvait un souci d'art, hélas ! trop dédaigné depuis, comme en témoignent le magnifique frontispice des *Adversaria anatomica* de Morgagni édités à Padoue en 1719, les planches superbes de l'Atlas anatomique de Guillaume Cowper (1), les charmantes allégories de Lavallée Poussin pour la Société royale de médecine, de C.-N. Cochin, de Boucher, de Humblot pour les Mémoires de l'Académie de chirurgie, et les vignettes des thèses dédiées à des personnages illustres, dont les armoiries rayonnent dans un décor symbolique. Même dans les volumes d'anatomie que les philiâtres compulsaient laborieusement, les cadavres prennent une attitude, et l'on y voit des squelettes accoudés sur une pelle, avec les allures de fossoyeurs pensifs.

Les libraires médicaux sont dans le quartier des Écoles, vers la place Maubert, la rue Galande, la rue Saint-Jacques, etc. Pendant plusieurs générations, la maison d'Houry occupa une boutique de la rue de la Harpe, à l'enseigne du Saint-Esprit, à laquelle Le Breton, petit fils de d'Houry, était encore fidèle en 1767. M. Quillau, à l'Annonciation, rue Galande, était au milieu du XVIIIe siècle l'imprimeur ordinaire de la Faculté de médecine, et sa veuve éplorée continuait son commerce en 1761, tandis que Delaguette, à l'Olivier, rue Saint-Jacques, travaillait en 1748 pour l'Académie de chirurgie : ce fonds fut repris par Pierre-Al. Le Prieur qui s'intitule en 1759, « imprimeur de l'Académie royale de chirurgie et du Collège de chirurgie », et plus tard (1789), par Michel Lambert. Rue Saint-Jacques encore, près la fontaine Saint-Séverin, au Lys d'or, Guillaume Cavelier (1740) accueille les clients studieux. P.-Fr. Didot, le jeune, prend en 1772, le titre de libraire de la Faculté de médecine. Sur le quai des Augustins, Samson débite en 1773 la pharmacie de Baumé, et vers 1780, les ouvrages d'électrothérapie et de magnétisme s'entassent, rue des Cordeliers, chez Méquignon l'aîné.

(1) *Lugduni Batavorum*, 1739.

Telles sont les différentes boutiques que fréquentaient, au XVIIIe siècle, les fervents des livres, parmi lesquels il faut citer, au premier rang, M. Camille Falconet.

Au seul nom de M. Camille Falconet, les bibliophiles s'inclinent et saluent : car tous ont feuilleté maintes fois, à la Bibliothèque nationale, les volumes rares et précieux qui portent, comme un titre de noblesse, cette mention en lettres rouges : *Bibliothèque de Falconet.*

Falconet était né le 29 mars 1671, à Lyon, où son père Noël, docteur de Montpellier, exerçait la médecine. Enfant, il vécut au milieu des livres, et le goût lui en resta : car il allait muser dans la riche bibliothèque de son grand-père, cet André Falconet qui fut le fidèle correspondant et ami de Guy Patin. Il y prit goût à la lecture, et, caché dans un coin, dévora tous les bouquins qui lui tombaient sous la main et son plus grand désespoir fut d'être privé de ces incursions dans la cité des livres, lorsque, âgé de sept ans, il se vit cloué au lit pour quelques mois par une infirmité des jambes. Les eaux d'Aix le rétablirent, et il retourna à ses chers rayons : servi par une mémoire prodigieuse, il retint tout ce qu'il voulut ; aussi, quand il quitta cette docte atmosphère pour celle non moins savante du Collège du Cardinal Lemoine, à Paris, il ne se laissa point étonner ; à quatorze ans, il avait fini sa rhétorique ! Il revint à Lyon, se calfeutrer dans la « librairie » de son aïeul et faire sa philosophie ; puis il s'en fut étudier la médecine à Montpellier, où Chirac fut son maître et Chicoyneau son ami. Mais le vieil André Falconet sentant ses forces décliner, ne voulait point mourir sans avoir vu son petit-fils revêtir la robe doctorale ; pour conquérir plus vite le bonnet magistral, le jeune Camille alla prendre ses grades à l'Université d'Avignon, puis se fit agréger par de brillantes épreuves au Collège des médecins de Lyon, et le bonhomme Falconet, qui comptait soixante-dix-neuf ans, s'éteignit satisfait. Son petit-fils se plongea alors dans un abîme d'érudition : les langues mortes et vivantes, les sciences, les belles-lettres, l'histoire, tout lui était familier. Deux fois la semaine, les érudits lyonnais se rendaient chez lui pour y converser, et ces doctes réunions furent le berceau de l'Académie de Lyon. En 1687, Mme Guyon, passant par cette ville, vint voir notre homme et tenta de l'amener au quié-

tisme : « Les assauts, dit M. Le Beau, son biographe, furent vifs et fréquents : d'un côté une imagination embrasée et rapide, qui s'élançait bien loin au-delà du vrai ; de l'autre, le bon sens, la promptitude et la solidité dans les répliques... M. Falconet la laissa marcher sur les nues, au milieu des vapeurs d'une dévotion hasardeuse : pour lui, il se tint content de ramper sur la terre, dans la compagnie des hommes auxquels il travaillait à se rendre utile. »

Dans une de ces discussions, Mme Guyon, — c'était un matin, à sa toilette, — prêcha avec tant d'ardeur que le désordre se mit dans son corsage, et sa servante d'accourir avec un mouchoir, qui fut mal accueilli : « Il s'agit bien de mouchoir ! » criait l'oratrice dans le feu de sa démonstration interrompue ! Mais, à cet égard là, M. Falconet était parfaitement quiétiste ; il trouvait plus de charmes aux parchemins qu'aux femmes.

En 1707, Falconet fit un voyage à Paris, où son père était venu se fixer depuis quelques années, médecin recherché et soignant tout l'armorial : les Lorraine, les Bouillon, les Villeroy, les Pontchartrain. Ce fut alors une conspiration pour retenir le passager : Mgr le grand écuyer lui assura la survivance de son père comme médecin des grandes et petites écuries. Pontchartrain le nomma médecin de la chancellerie à la mort de Tournefort ; le duc de Bouillon réclama ses soins, l'attira dans la société choisie qui se réunissait chez la duchesse ; et les Lyonnais de pousser les hauts cris : le physicien Villemot, curé de la Guillotière, rappelait le transfuge ; Mme Falconet refusait de quitter Lyon ; mais Falconet n'y perdait rien ; il trouvait dans la capitale beaucoup de livres et d'érudits ; le curé Villemot, venu à Paris, lui fit imprudemment connaître le P. Malebranche : nouveau lien. Falconet resta, se mit sur les bancs de la Faculté de médecine (1), et sa sœur vint tenir son ménage de bibliophile. Enfin, l'abbé Bignon en fit, malgré lui, un académicien de l'Académie des Inscriptions (1716).

M. Falconet était perdu pour Lyon. Les rois le voulurent pour médecin : en 1715, lors de la dernière maladie de Louis XIV.

(1) Falconet soutint sa thèse doctorale le 27 novembre 1710 : *Diuretica prostant ne vera ? suntne hydropis ascitis efficaciora remedia ?*

Falconet fut appelé avec son père au chevet du souverain. En août 1721, lorsque le jeune Louis XV fut atteint de cette maladie indéterminée qui fit un moment penser au poison. Falconet lui donna ses soins et le cardinal Dubois fit ce que le crédit de Villeroy n'avait pu faire : le régent nomma Falconet médecin consultant du petit roi en survivance de Noël Falconet son père. Mais Louis XV et Falconet avaient déjà fait connaissance : comme médecin du maréchal de Villeroy, gouverneur de l'Enfant royal, notre homme hantait la cour et se trouvait souvent au dîner de Sa Majesté. Certain soir, il ne parut pas : le lendemain, Louis — il avait alors dix ans — lui demanda le motif de son absence : « — J'étais auprès d'un malade ! » — « Quel malade ? » Ce patient intéressait prodigieusement Louis XV. qui tous les jours demandait de ses nouvelles à M. Falconet ; la mort l'avait emporté depuis longtemps. que le médecin le ressuscitait chaque soir au couvert du roi : mais la vérité fut par hasard connue de Sa Majesté, qui prit sa mine la plus sévère pour reprocher à Falconet un tel abus de confiance : « Il est vrai. Sire, repartit le bonhomme, il est défunt depuis quinze jours, mais voyant que son existence faisait tant de plaisir à Votre Majesté, je l'eusse sans le moindre scrupule laissé vivre jusqu'à cent ans ».

M. de la Mettrie raillait quelque peu la médecine érudite de l'érudit Falconet : « Il n'a réservé sa médecine que pour ses amis qui, plus mal traités vraisemblablement. par un littérateur que par un praticien, ont bien de la bonté de croire lui avoir obligation de la préférence ». Mais on n'aurait su médire de ses consultations bibliographiques : sur ce point, M. Falconet était un homme inattaquable, une bibliothèque vivante, et tous ceux qui avaient besoin de quelque renseignement, trouvaient en lui une inépuisable complaisance aidée d'une formidable érudition : ces requêtes plongeaient Falconet dans une joie profonde, et pour y satisfaire, il fouillait les quelque cent mille fiches de références qu'il possédait ; c'était chez lui un défilé de ces mendiants de la science, dont il ne se lassait point ; son enjouement, comme sa mémoire et sa verte vieillesse, étonnait les visiteurs ; et, chose rare chez un bibliophile, et dont on ne sait s'il convient de le louer ou de le blâmer, il osait prêter ses livres et ses fiches ! Le plus curieux est qu'on les lui rendait. Grolier,

jadis, inscrivait sur ses bouquins : *Exemplar Grolerii et amicorum.* Falconet n'écrivait rien, mais il agissait de même.

Le cabinet de M. Falconet était ainsi le lieu de rendez-vous des bons esprits et de ses collègues de l'Académie des Inscriptions, qui, le dimanche matin, s'y rassemblaient pour y tenir de doctes propos : cela s'appelait la messe des gens de lettres, et l'on y voyait, entre autres, M. l'abbé Terrasson, Lyonnais (1), qui n'en manquait pas une ; c'était probablement la seule à laquelle il assistât dévotement.

Ainsi vécut M. Falconet, au milieu de ses cinquante mille volumes, où figuraient en bonne place ceux que lui avait légué Mlle de Bouillon. Un pareil homme ne pouvait mourir qu'en bibliophile, et c'est ce qui advint : un beau jour, le 29 janvier 1762, un savant étranger vint le voir, et Falconet, pour lui faire fête, convia des amis : ce fut une orgie d'érudition, on parla histoire, sciences et arts, lettres et livres ! Le bonhomme mit ses bouquins sens dessus dessous, grimpa à ses échelles, exhiba ses fiches et les perles de ses rayons, babilla pendant des heures... et, la nuit suivante, en fut malade : il s'éteignit le 8 février, âgé de près de quatre-vingt-onze ans. Son aïeul était mort à septante-neuf ans, son père à quatre-vingt-neuf ! Ainsi disparut celui que les gens de lettres appelaient leur père, et le plus grand érudit de la Faculté de médecine de Paris.

Le portrait de Falconet fut dessiné par Cochin et gravé par P.-E. Moitte ; au-dessous, on inscrivit ces vers :

Il fut par sa candeur digne du siècle d'or,
Il sema de bienfaits son heureuse carrière,
De son savoir à tous il ouvrit le trésor,
Et mille écrits divers brillent de sa lumière.

Falconet avait perdu ses quatre enfants : sa collection de fiches et de notes alla à M. de Sainte-Palaye, son confrère de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; et onze mille de ses volumes entrèrent à la Bibliothèque du Roi (2).

(1) Jean Terrasson, né à Lyon, en 1670, philosophe, historien, érudit, membre de l'Académie des sciences (1707) et de l'Académie française (1732), mort à Paris en 1750. Falconet était son médecin.

(2) Bibl. de l'Arsenal, Mss. 6.342, 11° f° 35.

« Estimation des Livres choisis chez M. Falconet pour le Roi faite par


CAMILLE FALCONET
MÉDECIN CONSULTANT DU ROY
Né a Lyon le 29 Mars 1671
Mort a Paris le 8 Fevrier 1762
Il fut par sa Candeur, digne du siecle d'or.
Il sema de bienfaits son heureuse carriere
De son sçavoir a tous, il ouvrit le Tresor,
Et mille Ecrits divers brillent de sa Lumiere.
Dessiné par C N Cochin d'après le modele d E Falconet
Gravé par P E Moitte

M. Falconet avait à la Cour un collègue et un émule en la personne de M. Claude de la Vigne de Frécheville, docteur régent de la Faculté de Paris, qui, d'abord médecin par quartier du Roi, puis médecin ordinaire de la Reine, mourut conseiller d'Etat, premier médecin de Marie Leczinska (il en avait eu la survivance d'Helvétius), et médecin ordinaire de Mme la Dauphine. Sa mère, Marie-Thérèse Révérend, était la nièce de l'abbé Fleury, fameux par son histoire ecclésiastique. Le jeune de la Vigne fréquenta beaucoup son grand-oncle, il assista aux savantes conférences qui se tenaient dans son prieuré d'Argenteuil, aux entretiens familiers qu'il échangeait avec ses collègues de l'Académie. De la Vigne aida même son parent dans les énormes recherches où l'entraînaient ses travaux ; il connut ainsi les œuvres des Pères, l'hagiographie et les canons des conciles. Les écrivains de la Grèce et de l'Italie n'eurent point de de secrets pour lui, et il s'en délassait par l'étude des mathématiques et de la mécanique, de la géographie et des livres des voyageurs, ce qui ne l'empêcha point de conquérir le bonnet de docteur de la Faculté de Paris le 3 mai 1719. En 1723, il hérita une partie de la bibliothèque de son oncle : il s'y trouvait un manuscrit précieux, l'original de la *Defensio déclarationis cleri Gallicani, an. 1682,* par Bossuet ; il le remit au chancelier d'Aguesseau. Le fonds Fleury fut une des principales richesses de la bibliothèque de M. de la Vigne, qui l'accrut considérablement par la suite, et en emplit l'appartement qu'il occupait à Versailles, au Grand Commun (1).

Ainsi, Moïse et le roi Salomon, les prophètes, les évangélistes,

l'abbé Boudot, premier commis en second de la Bibliothèque de S.M.

On retirera pour ladite Bibliothèque :

634	vol. in-fol.
2.632	vol. in-4°.
7.206	vol. in-8° et de petite forme.
600	pièces à délier ou séparées.
11.072	vol. et pièces.

Ces livres en général ne présentent pas un objet important, on en trouve peu de rares, les conditions en sont plus que communes, on peut donc estimer... »

(1) Quand de la Vigne succéda à Helvétius (août 1755), le roi lui donna l'appartement du défunt au château, et lui laissa aussi, pour sa famille, son logis du Grand Commun.

les docteurs de l'Eglise, les apologistes, Tertullien et Lactance, saint Augustin et saint Paulin, saint Basile et saint Chrysostòme saint Bonaventure, tous les scolastiques, les jansénistes, les casuistes, les gallicans, rangés en concile sur de solides rayons de chêne, dans un appartement de Versailles, écoutaient M. de la Vigne dissertant doctement avec son ami, le docteur Vernage, venu de Paris entre deux consultations. Mais les philosophes profanes n'étaient point exclus de l'entretien, car vis-à-vis s'alignaient Aristote et Platon, Diogènes Laërtius, Porphyre et Sénèque, Descartes et le P. Malebranche, Cureau de la Chambre, Hobbes, Locke, Bacon, Voltaire, à côté du *Discours sur l'inégalité*, de Jean-Jacques et des historiens de l'occulte : Jean de Wier, *de præstigiis dæmonum ; le comte de Gabalis*, et *l'Histoire des diables de Loudun*. Mais non moins que les mystères de l'invisible, les splendeurs sensibles du macrocosme intéressaient M. de la Vigne : il connaissait le *Mundus subterraneus* grâce au P. Kircher, et les merveilles du monde sublunaire ; il préparait un traité des plantes, et entassait chez lui les ouvrages des naturalistes : Caton, Varron, Pline, Columelle, Théophraste, Dioscoride avec les commentaires de Mathiole, le *Pinax* de Bauhin, le Fuchs aux figures coloriées, Césalpin, Malpighi, Tournefort, Linnée, le *Floræ parisiensis prodromus* de Dalibard, le *Botanicon parisiense*, de Séb. Vaillant, le *Discours sur la Sauge*, de Hunauld, et l'histoire des plantes de Provence de Garidel d'Aix, l'oncle et le premier maître de M. Lieutaud. Venaient ensuite les zoologistes, le *De unicornu*, ou discours sur la licorne, de Th. Bartholin, où l'on voit figurées tant de curieuses et horrifiques bêtes monocères, les Oiseaux de Belon, l'*l'Historia avium*, de Klein, Rondelet, l'histoire des insectes de Swammerdam et de Réaumur, le *De bombyce* de Malpighi, Leuwenhoëck ; les conchyliologistes, Lister, Bonanni, Scheuchzer, Gualtieri et son *Index testarum* ; Buffon et Daubenton. M. de la Vigne avait tout lu, tout retenu : « Quand il parloit médecine, dit un contemporain, on auroit cru volontiers qu'il ne savoit pas autre chose ; et quand il parloit histoire, philosophie ou belles lettres, on ne se seroit pas douté qu'il fût médecin. » On peut bien penser que la partie médicale de sa bibliothèque n'était pas la moins bien meublée, et M. de la Vigne accumulait les innombrables éditions

d'Hippocrate et de Galien (celles de Foësius et de Heurnius), les écrits de Celse et d'Arétée, d'Avicenne et de Rhazès, Fallope, Fracastor, Botal, Lazare Rivière, Fabrice d'Aquapendente, Leonicenus, Riolan, Baillou, Fernel ; les iatrochimistes Paracelse, Duchesne, Van Helmont, Sylvius et Willis, Daniel Tauvry ; les iatromécanicistes Baglivi, Bellini, Hecquet, Sanctorius, Ramazzini, Boerhaave et Hoffmann ; et puis Stahl, Sydenham, Huxham, Morton, Helvétius et Astruc, Chirac, Sénac et Chicoyneau devant la foule des anatomistes, Heister, Winslow, Nuck, Needham, Stenon, Valsalva, Vieussens, Haller, Glisson, Ruysch, Lower ; les chirurgiens, le vieux Paré, Chauliac, coudoyant les pharmaciens, les alchimistes et les chimistes, les physiciens, les mathématiciens, plus de deux mille cinq cents ouvrages alignant sur les planches leurs formats divers : les bouquins du XVI[e] siècle portant une mention manuscrite sur leur dos de parchemin blanc ; les in-folio, les in-octavo plus modernes vêtus de cuir fauve, fleuronnés d'or, au dos côtelé, frappé de titres bizarrement abrégés ; d'autres habillés des riches dépouilles de vieux antiphonaires, tous exhalant de leurs tranches lavées de rouge l'âcre et chère odeur des vieux livres, que M. de la Vigne humait avec volupté. L'odeur des vieux bouquins est délicieuse.

Avec tant de ressources, notre homme aurait dû produire : il ne publia rien, et brûla ses manuscrits, précieux recueils d'observations cliniques trop compromises par les personnalités, monuments d'une pratique de plus de trente années, tant à la Cour qu'à la ville et qui l'avait absorbé tout entier (1) ; consultations à lui demandées de tous les points de la France et de l'étranger, et dont soigneusement il gardait copie. Il laissa quelques brouillons d'ouvrages inachevés : un traité des fièvres, une physique du corps humain, un Dictionnaire de médecine où il entendait donner sur chaque sujet les meilleures références bibliographiques. Il y voulait travailler, pourtant, et, à soixante ans se retira de la pratique qui l'avait jusqu'alors retenu, pris d'une ardeur de labeur au déclin de sa vie gaspillée, toujours à sa table, écrivant, se tuant de lectures, et se faisant gronder par la reine

(1) De la Vigne fut appelé entre autres auprès du maréchal d'Harcourt (1749), de la duchesse du Maine (1750), du prince de Dombes (1755).

de ces fatigues excessives. On le traînait, malade, chez la souveraine, et il revenait, geignant, soufflant, épuisé, dans sa librairie. La Faculté apprit son état, lui envoya en délégation le doyen Boyer et le docteur Le Clerc pour s'enquérir de sa santé : de la Vigne ne devait plus revoir la Faculté : il mourut le 7 octobre 1758, âgé de plus de soixante-trois ans. Sa bibliothèque fut vendue, dispersée, qu'il avait formée avec tant d'amour. Rien de triste comme cet encan d'une vie (1).

Ce n est pas pour blâmer les amateurs qui accourent à ces occasions, et dans les rangs desquels on trouve toujours bon nombre de médecins. Quand on vendit la bibliothèque de Geoffroy, mort en 1731, M. de l'Epine, docteur régent, se rappela avoir guigné chez son confrère l'édition d'Hippocrate et de Galien publiée par René Chartier, exemplaire rare d'un ouvrage recherché, et qui avait appartenu à Tournefort : M. de l'Epine poussa les enchères et conquit cet ouvrage au prix de 52 liv. 10 s. ; et ce n'était pas trop : jusqu'en 1760 on en vendit couramment les tirages sur grand papier 50 liv. : et quinze ou vingt ans plus tard, au dire du docteur de Villiers, ils montaient à 300 liv. M. de l'Epine n'eût d'ailleurs pas cédé son bouquin pour un trésor ; les bibliophiles sont gens têtus et désintéressés, mais parfois trop bavards : lorsque le médecin Picoté de Belestre (2) acheta pour dix écus chez le brocanteur Ricœur le *De tribus impostoribus*, pamphlet pourchassé, introuvable, il ne put retenir sa joie ni sa langue : M. Faure, bibliothécaire de M. l'archevêque de Reims, Le Tellier, vint le voir pour lui en proposer l'achat de la part de son maître : il en offrait cent louis ! Le docteur fut incorruptible. L'évêque se présenta en personne, pria, supplia, alla jusqu'à mille écus : Picoté fit la sourde oreille, et Le Tellier s'en fut, inconsolable.

Une partie des trésors de librairie si patiemment amassés par nos Esculapes allaient de temps à autre grossir la bibliothèque de la Faculté. Il fut un temps où son état n'encourageait guère

(1) De la Vigne n'était pas riche. A la mort d'Helvétius, il avait demandé sa place de consultant du Roi, mais Louis XV refusa, voulant supprimer ces charges à la mort des titulaires, et lui donna en échange 3.000 liv. de pension. De la Vigne avait épousé Mlle Chevalier, fille du maître de mathématiques du roi. Il en eut trois filles et un fils.

(2) Docteur de la Faculté de Paris, du 3 février 1685.

les donateurs : en 1691, Bonnet Bourdelot ayant offert à l'Ecole la bibliothèque de feu son oncle l'abbé Michon Bourdelot, essuya un refus : les docteurs craignirent que le Roi ne prît la Faculté pour une riche héritière et n'augmentât sa cote d'impôts, en quoi ils firent preuve d'une perspicace appréciation des intentions du Pouvoir vis-à-vis des citoyens ; car les temps étaient durs et la guerre avait vidé les coffres de l'Etat ; mais Bourdelot, généreux, ajouta une aumône de 2.000 liv. pour les frais d'installation de la collection, et dans ces conditions sa gràcieuseté fut acceptée. Mais, quelques années après, le fonds Bourdelot avait disparu : certains étudiants ou docteurs ont un goût prononcé pour les livres de l'Ecole.

Le 4 juillet 1733, la Faculté assemblée ouït Me Claude Prévost, avocat au Parlement, qui lui proposait la bibliothèque à lui léguée par feu son ami le docteur Picoté de Belestre pour un établissement de l'Université de Paris : mais Prévost, qui connaissait l'aventure des livres de Bourdelot, exigeait avant tout qu'un catalogue fût dressé, et que la nouvelle collection fût accessible au public. Ainsi en fut-il décidé.

Huit jours après, le doyen H.-Th. Baron se transportait dans le logis de M. Picoté, rue des Deux-Portes, et, par devant deux tabellions, signait l'inventaire. Prévost grossit encore le cadeau en faisant donner à la Faculté par la veuve de M. Amelot de Beaulieu, en son vivant premier président à la Cour des Aides, 150 volumes ayant appartenu à son époux. Tout cela était, cette fois, entre bonnes mains, car H.Th. Baron était un homme soigneux, méticuleux, C'est lui-même qui catalogua le fonds Picoté-Amelot, au-dessous d'un titre en beau latin : *Catalogus librorum Facultatis Medicinæ Parisiensis Bibliothecam componentium. Ex dono et liberalitate M^tri^. Francisci Picoté de Belestre collegæ clarissimi, M^i^. Philippi Hecquet, antiqui Facultatis nostræ decani, et Nobilis feminæ Antoniæ de Brion, Viduæ Magistri Amelot in Senatu Parisiensi præsidis, M^o^ Hyacintho Theodoro Baron Parisino tertium decano, anno 1733.*

On voit que Philippe Hecquet, l'ancien doyen de 1712-1714, avait également contribué à enrichir l'Ecole : à son intention, il ne tira de ses rayons pas moins de 1.300 volumes, que cent

autres vinrent compléter à sa mort (1737). Plus tard, Baron, le fils, donna aussi quelques bons livres ; c'est à lui que nous devons l'utile publication, *Quæstionum medicarum quæ circa medicinæ theoriam et praxim..... in scholis Facultatis Medicinæ Parisiensis agitatæ sunt et discussæ series chronologica,* Paris 1752. Il faudrait encore citer les libéralités du chirurgien Jacques, de l'ancien doyen Reneaulme, d'Elie Col de Villars qui légua toute sa bibliothèque, de J.-Cl.-Ad. Helvétius, de J.-B. Winslow, de J.-B. L. Chomel, de Louis-René Marteau, de J.-B. Boyer (mort le 2 avril 1768), du médecin Liger.

Par un décret de 1737, la Faculté décida de nommer tous les deux ans un docteur régent bibliothécaire, à 300 liv. d'appointements annuels, plus 50 liv. pour l'appariteur. Jean Louis Livin Baude de la Cloye fut le premier bibliothécaire, et il le fut jusqu'à sa mort (26 octobre 1748) en dépit des statuts. Il organisa la bibliothèque et en dressa de sa grosse écriture tout le catalogue, un solide volume in-folio habillé de parchemin : on n'attendait que ce moment pour accueillir le public : à la fin de 1745, tout était prêt. Le 25 janvier 1746, le doyen de l'Epine et Baude de la Cloye se rendirent chez le procureur général Joly de Fleury pour le prier d'autoriser l'ouverture : les gens studieux seraient admis à feuilleter les collections de l'Ecole tous les jeudis à partir de deux heures et demie, sauf pendant les vacances, du 29 juin au 14 septembre, sous l'œil vigilant de l'appariteur Lebret. Le 3 mars 1746 eut lieu l'inauguration et, pour commémorer, en même temps que cet événement, la création de deux chaires pour l'instruction des sages-femmes, confiées à J.-E. Bertin et à J. Astruc, la Faculté fit frapper une médaille (1). La bibliothèque était un peu hétéroclite, et comprenait, cotés de A à Z et de Aa à Ii, les ouvrages les plus variés non seulement sur l'histoire naturelle (fonds I), la médecine (K), l'anatomie (L), la chirurgie (M), la pharmacie (N), mais encore sur

(1) Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale en possède un exemplaire.

Avers : *Olim dati. Obstetricib. prof. restit. 17 maii 1745. J. Ex. Bertin, 18 maii. J.-B. Astruc 14 Jun. ejusde. a. Bibliotheca. publici juris facta. Die Jov. 3 Mart. MDCCXLVI. G. J. de l'Epine dec.*

Revers : Vue du nouvel amphithéâtre. *Pulchrior exurgit. Inauguravit J. Be. Winslow. XVIII Febr. MDCCXLV. 1744-1745-1746.*

la mythologie, l'histoire, les antiquités, l'Ecriture Sainte et la théologie, le droit civil et canonique, les mathématiques, les belles lettres ; on y voyait Pline et Jamblique, du Cange et Niceron, la *Chronographie* de Barbeu du Bourg et les Voyages de Tavernier, le Don Quichotte de Cervantès ; et la *Vie de Don Guzman d'Alfarace* figure au catalogue à côté du *Manuale Médicorum*, de H. Guyot (1) et du *Médecin charitable*, de Ph. Guybert.

Lors de la réfection des statuts, en 1751, on dressa trois articles (art. 67, 68, 69) relatifs aux droits et devoirs du bibliothécaire : élu un an d'avance (pour se mettre au courant), et pour deux ans, mais annuellement confirmé dans sa charge, ce fonctionnaire devait être assidu à ses fonctions, présent trois ou quatre heures au moins les jours du public, et résigner ses fonctions à son successeur après collation du catalogue. En octobre 1753, la Faculté interdit le prêts de sa collection de thèses, que l'on ne put consulter qu'en présence du bibliothécaire. La précaution était bonne, et le prêt était déjà le fléau de la bibliothèque de l'Ecole : le 16 juin 1770, le doyen fut invité à faire une retenue sur le traitement des docteurs trop peu pressés de restituer.

Le bibliothécaire de 1753 s'appelait Michel-Procope Couteaux (2) ; il avait pris la charge en 1751. Chétif, noiraud, guère plus haut qu'un in-folio, il était malin comme Esope, et bossu comme lui ; ce petit homme, que Lesage a raillé dans son *Gil*

(1) Henri Guyot, de la Flèche, docteur de Paris, le 30 août 1734, mort le 28 mars 1740, auteur du *Manuale médicorum*, Paris, 1739, petit in-8°.

(2) Michel Procope Couteaux, né à Paris, le 7 juillet 1684, de François Procope, italien d'origine, et de Marguerite Crouin, prit le bonnet de docteur à la Faculté de Paris, le 8 octobre 1708. (*An rachitidis causa vermis* ? *Lues venerea* ? Absent de Paris de 1714 à 1723, il habite, en 1725, rue des Fossés Saint-Germain, chez son frère Alexandre, le cafetier; en 1726, une fille de son premier lit meurt rue Jacob. Il est absent de Paris de 1726 à 1734, et s établit rue Tiquetonne en 1734 ; dans cette rue moururent, le 14 mars 1733, son fils Michel-André, et le 18 octobre 1735 son fils Charles-Michel. Procope fut professeur de pathologie à la Faculté en 1741, de physiologie en 1742, de chirurgie française en 1747.

Michel Procope avait un frère, Jean-Baptiste, « médecin ordinaire de S. M. Catholique », qui reçut le bonnet doctoral à la Faculté de Paris, le 23 septembre 1706 : (*An initio morborum venæ sectio* ? *Purgatio* ?) et qui mena aussi une vie fort agitée. J.-B. Procope, docteur non régent mourut en octobre 1729.

Blas sous le nom du docteur Cuchillo, était le fils de François Procope qui tint un « caffé » bien achalandé dans la rue Neuve-des-Fossés-Saint-Germain, à l'enseigne du « Saint-Suaire de Turin », et son frère, Alexandre, fonda le fameux café Procope où passèrent tous les gens de lettres de l'époque : les saillies du « Docteur à l'oblique vertèbre » faisaient la joie des habitués, car il était doué d'un caractère très gai, très original : bavard au possible, auteur de quelques mauvaises comédies qui lui donnaient ses entrées au Théâtre Français, rimant facilement des vers médiocres, il fut vite recherché en société :

Il n'étoit point de nocturnes orgies,
De soupers fins, d'agréables parties
Dont le docteur ne fût un champion,
Et j'y versois [dit il], avec profusion,
Le sel piquant de mes bouffonneries ;
J'étois toujours l'âme des compagnies,
Toujours disert et le verre à la main
J'officiois en Père Célestin (1).

« C'est encore, disait La Mettrie, un médecin d'amis comme l'a tristement éprouvé ce pauvre marquis de Lomaria dont il a cependant tiré 500 livres de rentes. Il pratique aussi dans les coulisses, et dans les loges tant des actrices que des francs-maçons. Il visite les unes sans nous faire tort et harangue les autres sans nous faire plaisir... Si vous êtes mauvais médecin, mon fils, faites vous franc-maçon : un jour chef de loge comme le vénérable frère Esope, vous sentirez tout l'appui que donnent les cordons bleus de l'Ordre (1). » (2)

Procope devait être pourtant moins inoffensif que ne le dit M. de la Mettrie : il fit quelques conquêtes dans le clan des beautés mûres ou méconnues et cela finit par deux mariages : le docteur Procope qui, en 1718, était l'époux de Charlotte Beaune, devint plus tard le mari de Madeleine-Henriette de Bresseau de Montfort, demeurant ordinairement en son château de Montfort le Rotrou près la ville du Mans : et Procope, de

(1) *L'art iatrique.*
(2) *Ouvrage de Penélope*, ou *Machiavel en médecine*, t. I, pp. 185-186.

1726 à 1734, vécut avec elle soit à Montfort soit au Mans, ne dédaignant point de voir à l'occasion les clients manceaux qui réclamaient ses soins. Les médecins du Mans s'en émurent, et se réunirent le 15 octobre 1726 chez M. Champion, leur collègue, pour aviser aux mesures à prendre contre un intrus qui depuis neuf mois « s'ingéroit de voir des malades en ville sans faire visite aux médecins, et blâmoit même les ordonnances des autres médecins. On convint qu'on n'iroit point dans les maisons où il voiroit des malades et qu'on ne consulteroit point avec lui ». Le mois suivant, Champion le père refusa de se rencontrer avec Procope au chevet d'un patient. En décembre 1728, le collège des docteurs manceaux réitéra cette décision, et pria même Champion de ne point donner ses soins à Mlle de Montfort. Procope comprit, et alla voir Champion le père, demandant à être agrégé à la compagnie ; il apportait un certificat en latin, signé du doyen Geoffroy, attestant qu'il avait pris les grades de bachelier, licencié, docteur et régent dans la très salutaire Faculté de médecine de Paris. Le 31 janvier 1729, la compagnie donna son assentiment, et Procope fit les visites d'usage, conduit par le docteur Champion le fils, en robe et en chaise à porteurs. Le 5 février on s'assembla pour la réception chez Champion le père, médecin du roi ; tout se passa fort bien, et l'on écrivit au verso du certificat du postulant : *Nos,* etc., *prælectis hisce sanctissimis præsentibus testimoniis dominum D. Magistrum Michaelem Procope Couteaux, hujusce collegii Cenomanensis medicorum albo, unanimi collegarum consensu soluto jure inscripsimus. Datum...* etc. Procope paya 200 liv. de droits, et fit, le 7 février, toujours escorté de son présentateur Champion le fils, et en robe, ses visites de remerciements, qu'on lui rendit.

Le 16 février il donna à souper au Collège des médecins manceaux, mais il quitta la ville vers la fin de 1729 (1).

Ce ne fut pas pour rentrer à Paris où il ne revint qu'en 1734 s'établir rue Tiquetonne ; et c'est en son absence que sa femme accoucha dans la capitale, le 26 novembre 1730, chez la dame Verdier, sage-femme en la paroisse de Sainte-Opportune, d'un fils, Michel-André, qui mourut en bas âge. Madeleine-Henriette

(1) *Mémoires de P. Vauguion.* (Mss. de la Coll. Brière).

de Bresseau s'éteignit elle-même le 27 août 1735 et fut inhumée le lendemain à Saint-Eustache.

Pour tromper les ennuis du veuvage, Procope prit une part active aux polémiques contre les chirurgiens et railla fort leurs prétentions au bonnet de maître ès arts ; on lui renvoya la balle sous forme d'un « brevet de calotte pour le sieur Procope, médecin. »

De par le Dieu porte Marotte
A tous nos auditeurs de Rotte
A Mercure notre cousin
A tout génie, à tout lutin
Salut, grâce, et meilleur destin.
. . . .
Sçavoir faisons qu'au sieur Procope
Diminutif d'ancien Esope
Maleficié plus que lui,
Et tellement que Bottentuit
Non pas même La Peyronie
Et maint docteur en chirurgie
Ne virent magot si mal fait
Ni medecin mieux contrefait.
. . . .
Voulons que Procope le docte
Soit désormais dans une botte
Comme en un char triomphateur
Placé, nommé vrai orateur
De toute la gent de Marotte.
Voulons de plus qu'une calotte
Faite exprès pour son charmant chef
Lui donne l'air d'un bestuchef (1).
Et soit parfaitement ornée
De la plus brillante livrée
Qui décore le régiment
Et de grelots pour complément...

En 1750, Procope écrivit à l'usage des pères de famille un *Art de faire les garçons* : il est vrai que, dans son cas, ses parents n'y avaient pas bien réussi ; il était utile de formuler les commandements du parfait générateur. Son ouvrage est un peu confus. Procope pense que le générateur le mieux doué sexuellement impose son sexe au produit de conception ; plus loin il se range à l'avis d'Hippocrate : le testicule droit donne des mâles, le gauche des femelles ; il invoque aussi, d'après ses expériences personnelles, l'influence de l'attitude ; malheureusement il perdit sa femme au cours de ses recherches : « ces expériences, gémit-il, la mort, l'inexorable mort ne m'a pas permis de les multiplier assez pour attacher à leur succès un certain degré de probabilités » (2).

(1) Bestucheff était un charlatan, auteur de la recette de *l'élixir d'or*, connu sous le nom d'élixir du général de la Motte ; Catherine de Russie en paya le secret 3.000 roubles.

(2) *L'Art de faire des garçons*, p. 136. — A cette époque, les théories sur la fécondation n'étaient point unanimes : quelques auteurs, dits *séministes*, tenaient pour le vieux principe de *l'aura seminalis* et du mélange des deux semences ; d'autres, les *ovistes*, se basant sur la découverte de l'ovule par de Graaf, admettaient que la fécondation se bornait à faire grossir et déployer les segments du nouvel être, préexistants et comme

Le docteur Procope mourut, âgé de soixante-neuf ans passés, à Chaillot, où il fut enterré le 31 décembre 1753. Son ombre descendit aux enfers : l'arrivée de ce joyeux personnage aux bords du Styx provoqua une vive sensation, dont M. Giraud, médecin, évocateur et poète, put percevoir quelques échos. Procope fut traduit devant Pluton, et François Rabelais et Jean-Louis Petit, le chirurgien, prononcèrent contre lui des réquisitoires virulents ; heureusement, Proserpine prit en pitié le pauvre gnome et le demanda pour bouffon : le roi des ombres, indulgent, dit alors aux témoins à charge :

Ce mort n'est pas si digne de courroux
Ni si méchant que la plupart de vous.
Il n'a commis que quelques peccadilles
Et tous ses faits ne sont que des vétilles.
Pour du mérite il en a jusqu'aux yeux,
Il rime bien et chansonne de même
Et Cicéron ne parla jamais mieux.
Quoiqu'il en soit la volonté suprême
De Proserpine est qu'il boive en ces lieux.
Le fin nectar dont s'enivrent les dieux ;
Trois fois par jour ce rimeur en goguette
L'inondera d'un torrent de sornettes (1).

Pluton est maintenant bien vieux et Proserpine doit avoir atteint l'âge ingrat ; aussi Pluton n'est pas tranquille, dit-on, et se méfie du bossu : c'est une compagnie dangereuse pour son épouse, et encore plus pour lui. On prétend :

tassés dans l'œuf ; les *animalistes* donnaient le grand rôle à ces « vers spermatiques » observés par Hartsœker en 1674 et par Leuwenhoeck, et dont la fonction était encore niée par bon nombre d'auteurs malgré l'opinion d'Andry. (le ver spermatique est « le raccourci de l'animal qui doit en venir ») Procope loin d'y voir des embryons en miniature, destinés à se loger et à se développer dans l'œuf, les considérait comme accidentels ; il se déclare *séminoriste ;* d'après lui la semence mâle, au contact de l'œuf, dépose entre le chorion et l'amnios ses éléments les moins subtils qui s'y mêlent à une partie grossière de la semence femelle, fermentent, de sorte que l'œuf gonflé se détache et tombe dans la trompe et l'utérus ; mais les parties les plus substiles de la semence mâle ont pénétré à travers les membranes de l'œuf jusqu'à l'amas central, épuré, de la semence femelle, et c'est aux dépens du mélange de ces éléments plus éthérés que se constitue le nouvel être.

(1) *La Procopiade.*

qu'aux rives fortunées
Il renverra le médecin galant
Dans le quartier des belles surannées,
Y cultiver son dangereux talent (1).

Après Procope, on vit se succéder dans le fauteuil du bibliothécaire de la Faculté Louis-René Marteau (1753-57), Denis-Claude Doulcet (1757-59), Al.-L. Dienert (1759-61), H.-J. Macquart (1761-63), Hugues Capet (1763-65), D. Vasse (1765-1766) L.-Al. Gervaise (1766-68), H. Gauthier (1768-71).

Edme-Claude Bourru, nommé bibliothécaire pour 1771, rédigea, en 1770, un catalogue en deux volumes in-folio, avec une préface, le tout dans la langue de Cicéron : *Catalogus librorum qui in bibliothecâ Facultatis saluberrimæ Parisiensis asservantur ordine authorum alphabetico digestus curâ et studio M. Edmundi Claudii Bourru ejusdem bibliothecæ præfecti ; Decano M. Ludovico Petro Felice Renato Le Thieullier A.R.S.H. MDCCLXX* (2).

Ce Bourru était un médecin dévoué et estimé, et « tempérant la sévérité de ses études par la culture de la botanique et de la littérature, et même par celle de la musique, art plein de charme dont il fit ses délassements toute sa vie à l'exemple de Boerhaave (1). » Il avait soutenu pendant sa licence plusieurs thèses qui furent remarquées, l'une sur l'organisation des cheveux, et l'autre pour démontrer que l'usage du vin peut être permis à ceux qui jouent du cor et du clairon ; et il utilisait ses loisirs à faire des traductions d'ouvrages médicaux anglais. Ces insignes travaux le désignèrent aux suffrages de ses collègues, et des pères de famille à la recherche d'un gendre : en 1786, Bourru fut nommé doyen de la Faculté, et il épousa la fille de Me Ambroise Rousseau, avocat au Parlement ; lorsqu'un fils lui naquit, une députation de l'Ecole (Cochu, Guillard et Petit-Radel) voulut tenir l'enfant sur les fonts baptismaux le 11 septembre 1790 et

(1) *La Procopiade.*
(2) A. R. S. H. signifie *anno renovatæ salutis humanæ.* Le catalogue manuscrit de Bourru est à la bibliothèque de la Faculté de médecine.
(3) Pariset, p. 272 — Bourru, docteur de 1764, habitait en 1813 rue des Maçons Sorbonne : il fut nommé le 13 novembre 1807 médecin des indigents du quartier de la Sorbonne, en 1820 membre de l'Académie de médecine.

lui décerner les prénoms de Claude-Félicité-Hippocrate ; une médaille perpétua le souvenir de cette cérémonie ; plus tard, un second fils de M. Bourru fut nommé Galien ; mais ni Hippocrate ni Galien ne survécurent. M. Bourru resta en fonctions jusqu'en 1793, il fut le dernier doyen de la Faculté de Paris, et mourut membre de l'Académie de médecine, le 21 septembre 1823.

Pendant qu'il était bibliothécaire, Bourru fut frappé d'un de ces coups qui bouleversent à jamais le corps et l'âme d'un bibliothécaire : il fallut déménager les livres de l'Ecole, qui tombait de vétusté. M. Bourru démissionna de saisissement ; et ce fut le docteur Nicolas Jeanroy qui procéda, en compagnie de l'appariteur Cruchot, à l'installation des bouquins dans le nouvel asile de la Faculté, les anciennes Ecoles de droit de la rue Jean-de-Beauvais, en 1775. Ils y restèrent près de dix-huit ans ; au début de la Révolution, le docteur Delaplanche, bibliothécaire, pouvait y compter 15.000 volumes. Jean-Mathieu Defrasne (1) fut le dernier bibliothécaire, en l'an de grâce 1792.

L'époque n'était plus propice ni aux livres, ni aux lettrés. La Faculté de médecine fut fermée, et sa bibliothèque à vau-l'eau. Les insurrections de la plèbe avaient chassé les doctes Muses et mis leurs disciples sous les verroux. Ainsi M. Bosquillon gémissait sur le malheur des temps lorsque le Comité révolutionnaire de sa section le fit appréhender en son logis du Collège Royal et arracher à sa belle bibliothèque de 30.000 volumes pour le conduire en prison.

Je ne saurais dire pourtant que M. Bosquillon fût un citoyen inoffensif : il était médecin, et abusait de la saignée ; mais l'étude du grec, dans laquelle il était très versé, ravissait heureusement bon nombre d'heures à ces soins vulgaires et à sa générosité phlébotomique. Et il était surtout dangereux pour les méchants hellénistes. En 1779, M. Lefebvre de Villebrune publia une édition des *Aphorismes* d'Hippocrate, qui excita l'indignation de M. Bosquillon, censeur royal ; car il avait eu, dans sa jeunesse,

(1) Defrasne, né en Franche-Comté, reçu docteur le 9 septembre 1774, bibliothécaire le 9 décembre 1774, élu professeur de botanique et matière médicale le 8 novembre 1777, professeur d'accouchements le 8 novembre 1783, médecin expectant à l'Hôtel-Dieu, se retira à l'hôpital de la Pitié où il mourut d'une fièvre typhoïde en 1813. (Corlieu.)

tous les prix de grec au collège des Jésuites, et il préparait lui-même une édition des œuvres de l'Homme de Cos ; comme il en avait conféré les passages les plus difficiles et les plus incertains avec les manuscrits de la bibliothèque du Roi, en compagnie de M. Bejot, garde de ces manuscrits, et membre de l'Académie des Inscriptions, M. Bosquillon était sur ce chapitre un critique éclairé. Les barbarismes, les solécismes, les fautes de lecture de M. de Villebrune, les coupures et les remaniements infligés par ce Philistin au vénérable Hippocrate scandalisaient son âme d'helléniste ; et il en donna une appréciation sévère, mais juste :

« L'éditeur, dit-il, ne prend aucune qualité à la tête de son ouvrage ; sa préface annonçe un littérateur qui a quelque connaissance de l'Hébreu et de l'Arabe. C'est à l'aide des versions d'Hippocrate qui nous restent dans ces langues qu'il entreprend de corriger le texte des Aphorismes et qu'il promet d'éclaircir par la suite les autres ouvrages du vieillard de Cos.

Il dit qu'il a supprimé ou changé tout ce qu'il a trouvé de douteux, de difficile à saisir ou même de suspect. Les notes sont beaucoup plus considérables que le texte : elles roulent particulièrement sur les diverses leçons des manuscrits Grecs, Arabes et Hébreux. On y reconnoît moins un médecin habile qu'un critique hardi. Vous serez fort étonné, Monsieur, d'apprendre que l'Editeur, bien loin de suivre les anciens manuscrits, s'en écarte sans cesse... (1)

En voilà assez, Monsieur, pour vous donner une idée de cette nouvelle édition ; on n'y reconnaît ni les maximes d'Hippocrate, ni son esprit, ni la langue dans laquelle il a écrit. Cette composition appartient en entier au nouveau critique et point du tout au vieillard de Cos. Ainsi, lorsque vous voudrez consulter les Aphorismes, continuez de lire Foës : la traduction est fort exacte et digne d'un illustre et fidèle disciple d'Hippocrate... Cette édition n'a pas même le mérite de la correction typographique (2). »

M. de Villebrune ne fut pas content de se voir ainsi traité, et il rédigea une réponse qu'il intitula *Lettre très honnête à M. Bosquillon :*

(1) *Lettre de M. Bosquillon*, p. 4.
(2) *Ibid.*, pp. 43-44.

« Monsieur, vous m'aviez fait la grâce de m'avertir qu'un maladroit s'occupoit de vilipender mon édition des aphorismes, parce qu'il se disposoit à en donner une : j'eus l'honneur de vous répondre que j'étois aussi peu inquiet de cette critique qu'Horace paraissoit peu l'être aux défis du chassieux Crispin lorsqu'il écrivoit *Crispinus minimo me provocat.* Mais j'ignorois que cet érudit eût formé le projet de vous rendre responsable d'une censure aussi amère, aussi passionnée, en osant usurper et votre nom et des titres si justement mérités de votre part. La Faculté connoît trop vos talens, Monsieur, pour jamais être persuadée que vous avez eu la moindre part à cet écrit injurieux qui n'est qu'un tissu d'ignorance et d'inepties (1).

Si cependant il étoit prouvé que la diatribe fût de vous, je vous proteste avec sincérité que je vous excuse de votre erreur. L'envie de bien faire, l'amour de votre état, vous auroient porté à vous montrer avant le temps *venti paventem insolitos docuere nisus*. Ce ne seroit qu'une de ces fautes qu'on fait assez souvent quand on ne sait pas qu'on va se jouer à son maître. Je suis avec la plus haute estime... etc. (2). »

M. Bosquillon, dans une réplique pseudonyme, déplora cette polémique faite « dans les termes les plus malhonnètes et les plus durs ; on a prodigué dans cet écrit la plaisanterie la plus amère... il semble que l'on ait pris à tâche de s'y jouer de l'honnêteté même (3) ». Et M. Bosquillon dédaigna de répondre désormais à ce Béotien ; il préféra converser avec les bons auteurs, tels que Galien, Oribase et Apollonius de Cittium qui fit un commentaire sur le livre des *Articulations* d'Hippocrate. Et il publia en 1784, chez Valade, les *Aphorismes* et les *Prénotions* d'Hippocrate, en un joli petit volume dédié à F.-C.-M.-B. Le Camus de Neuville, et honoré de l'approbation de ses confrères du Collège de France, Darcet, Vauvilliers, Poissonnier et de Sallin, Thierry (4) et Alph. Le Roy, ses collègues de la Faculté.

(1) *Lettre très honnête*, p. 3-4.
(2) *Ibid.*, p. 47.
(3) *Lettre de M. Bourgeois*, p. 2-3.
(4) Ce M. Thierry était versé dans l'étude des vieux auteurs qu'il citait avec toute la gravité de M. Purgon. Un de ses malades se plaignait d'une pituite fort incommode : « C'est, Monsieur, une fonte très considérable, une eau âcre... — Bon ! — Claire comme si on la passait à l'alambic —A merveille ! — Mordante presque comme de l'eau forte... — De mieux en mieux, crie le docteur. C'est précisément la pituite vitrée des anciens que nous avions perdue, *pituita vitrea et rupea* selon nos meilleurs auteurs ! » (*Journal et mém. de Ch. Collé*) publié par H. Bonhomme, t. II, p. 335).

Depuis 1774, Bosquillon occupait la chaire de langue grecque au Collège Royal, et il y expliquait les livres d'Homère et d'Hippocrate ; la Révolution éclata : mais notre homme pensait aux médecins de l'Hellade, songeait à publier chez Didot l'aîné les œuvres d'Hippocrate, et traduisait Bell et Cullen. Nous avons vu de quelle façon des Jacobins ignorants vinrent interrompre ses travaux et ses cours avant le 21 Floréal an II. Heureusement sa détention fut de courte durée ; les professeurs du Collège de France s'en émurent et « Lalande en sa qualité d'inspecteur de l'établissement adressa au Comité de Salut public une requête au sujet de ce dernier faisant valoir non sans grandes précautions que Bosquillon avait demandé d'être mis en réquisition comme médecin de l'Hôtel-Dieu et qu'il donnait des cours utiles à la fois à la littérature et à la médecine puisque son explication portait sur Hippocrate. Il demandait s'il devait de sa propre autorité choisir un remplaçant, si le Comité préférait le désigner lui-même ou si les leçons devaient être interrompues. La pétition fut renvoyée au Comité d'instruction publique le 24 floréal an II. La question du paiement des traitements de ces professeurs donna lieu également à de longues instances. Finalement, après bien des pourparlers, il fut tenu compte aux professeurs incarcérés de l'arriéré de leurs appointements depuis le commencement de leur détention jusqu'à leur mise en liberté (1) ».

L'affiche des cours du Collège de France ne tarda donc pas à annoncer pour l'an III :

« *Littérature grecque.* Edouard-François-Marie Bosquillon, ancien professeur de chirurgie et de botanique, expliquera les *Prognostics d'Hippocrate*, les duodi, quartidi, sextidi et octidi, à midi et demi. »

Tiré de ce mauvais pas, M. Bosquillon songea à reprendre ses grands travaux inachevés ; mais la maladie survint, qui l'en empêcha, et sentant ses forces décliner, il n'osa plus entreprendre que des œuvres de courte haleine ; il mit la main à deux traductions des *Aphorismes* et des *Pronostics* d'Hippocrate, l'une en français, l'autre grécolatine ; mais la mort le talonnait. — Reposez-vous, conseillaient ses amis ; mais M. Bosquillon

(1) Abel Lefranc. *Hist. du Collège de France*, p. 290-291.

secouait la tête : et il répétait, avec l'Homme de Cos : « Ὁ βίος βραχὺς, ἡ δὲ τέχνη μακρή ; la vie est courte et l'art est long ! » Et le travail faisait diversion aux tourments de sa vieillesse ; il sentait fuir ses forces et pressait l'imprimeur : « Hâtez-vous d'achever, je n'ai plus que quelques jours à vivre ! » Et il corrigeait des épreuves dont il ne vit point la fin ; il s'éteignit en 1816, navré de sa besogne inachevée, et s'en fut rejoindre les ombres du vieil Homère et du vénérable Hippocrate au pays des Cimmériens (1).

II

LES CENSEURS

Le droit de censure de la Faculté sur les ouvrages techniques était fort ancien : un arrêt du Parlement du 1er juillet 1542, confirmé par sentences des 14 juillet 1575 et 16 janvier 1578, le confirmait juridiquement ; l'Ecole nommait deux docteurs pour examiner les livres nouveaux, et pouvait faire saisir ceux qu'elle n'avait point approuvés : faute de ce visa, le volume du chirurgien parisien Jean Launay fut interdit, par arrêt du 19 mars 1619 ; et les 23 août et 8 novembre 1672, le prévôt de Paris frappa de la même façon les *Fleurs d'Hippocrate*, du

(1) Edouard-François-Marie-Bosquillon, fils de François-Marie Bosquillon docteur de la Faculté de Reims, naquit à Montdidier d'une famille noble, le 20 mars 1744, commença ses humanités dans cette ville et les termina à Paris chez les jésuites. Il se décida pour la médecine, se présenta au concours de Diest à la Faculté de Paris, fut battu d'une voix, mais remporta le prix l'année suivante ; il fut reçu docteur le 30 septembre 1772, fut nommé professeur de chirurgie latine, le 7 novembre 1778 contre Coutavoz et Lezurier, et professeur de botanique le 4 novembre 1780 contre Bourru et Baget ; il fut renommé professeur de chirurgie latine en 1789. — Censeur royal en 1778. — Nommé médecin expectant de l'Hôtel-Dieu le 16 juillet 1788. et le 20 octobre 1788 médecin ordinaire à la mort de Jean-Nicolas Millin de la Courvault. — Membre de la Société médicale d'émulation, et de la Société de médecine d'Edimbourg, il mourut le 23 novembre 1816, laissant une veuve. — C'était un homme doux, simple et bon, et qui soigna les pauvres

chirurgien Jean Michault : il est vrai que c'était un ouvrage de polémique (1).

Au début du XVIIIe siècle, les chirurgiens étaient encore, à ce point de vue comme à bien d'autres, sous la dure tutelle de la Faculté de Médecine, tutelle indirecte, puisque le censeur s'agissait que par délégation du garde des sceaux ; mais nos docteurs ne manquaient pas une occasion de leur rappeler leur infériorité scientifique. En 1723, Jean-Louis Petit réédita avec de grands remaniements l'ouvrage publié par lui en 1705 sur la pathologie osseuse et qui résumait le cours qu'il fit alors aux élèves des Ecoles de Chirurgie ; ce simple *Art de guérir les maladies des os* devint un gros *Traité,* en deux volumes, *des maladies des os.*

Les médecins l'échenillèrent scrupuleusement et ne se firent point faute d'en relever les erreurs avec acrimonie : sans doute, le docteur Afforty en avait signé l'*imprimatur* ; sans doute, les docteurs Winslow et Littre en avaient approuvé la publication dans un rapport favorable à l'Académie des Sciences, qui y souscrivit : peu importait ; la Faculté trouva même là de nouvelles armes contre Petit. Le censeur Winslow, circonvenu, se récusa dans une lettre à l'abbé Bignon, publiée par le *Journal des Sçavans* de janvier 1725 : il n'avait approuvé l'ouvrage de Petit que sous condition, en signalant des corrections que l'auteur, malgré ses promesses, s'était bien gardé de faire : il raconte au long « comment la chose s'est passée, et quoi qu'il n'y ait rien de plus naturel à l'homme, surtout à l'homme de bien, que de pouvoir être trompé, M. Winslow craint tant d'être coupable de négligence dans l'occasion dont il s'agit, qu'il demande pardon au public et en particulier à l'Académie, du rapport avantageux qu'il a fait du *Traité des maladies des os*, composé par M. Petit, chirurgien juré de Saint-Côme (2) ». En tout cas, l'approbation de l'Académie ne doit être regardée que comme une autorisation d'imprimer, et non comme une ratification des idées de l'auteur.

De la part de Winslow, cette palinodie fait peine. Hunauld vint à la rescousse, publia contre Petit, sous le voile de l'anonyme,

(1) « La médecine d'aujourd'huy ne nous est qu'une mère adultère, » dit l'auteur à la p. 3 de son Epitre dédicatoire.

(2) Andry, *Lettre à l'auteur de l'article second...*

une *Dissertation en forme de Lettres au sujet des ouvrages de l'auteur du livre sur les maladies des os* (1). Andry, critique au *Journal des Sçavans*, s'y montra appréciateur féroce de l'ouvrage incriminé, bien qu'il eût jadis, comme censeur royal, approuvé l'édition de 1705. Il continua la polémique dans une série de factums, comme cet *Examen de divers points d'anatomie, de chirurgie... au sujet de deux lettres plaintives à lui écrites par un chirurgien de Paris, touchant l'exposé qu'on a fait dans le « Journal des Sçavans », de quelques-unes des fautes d'un traité de ce chirurgien*, qu'il eut la malice de faire approuver par Winslow, l'ex-approbateur du livre de Petit ; il y fut très mordant et remania, en manière de satire, la table des matières du *Traité des maladies des os*, avec des indications comme celle-ci : « Qu'on doit nécessairement reconnaître deux parties dans la chirurgie, l'une où tout se montre au doigt et à l'œil, et qui est la seule que l'auteur des lettres admet, l'autre qu'il ne connaît pas, laquelle consiste en des points qui ne se peuvent montrer ni au doigt ni à l'œil (2) ». Andry alla jusqu'à faire soutenir sous sa présidence, en pleine Faculté, par le bachelier R.-H. Linguet, le 3 avril 1732, une thèse où les opinions de l'homme de Saint-Côme, *chirurgus iste*, sur la réduction des luxations, étaient vertement prises à partie (3).

Petit, qui fut aussi attaqué par Bottentuit, froissé de ses appréciations sur les renoueurs, répondit courtoisement : « M. Petit, dit Louis, s'est toujours tenu dans les bornes de la modération et de la politesse que ses adversaires ont si souvent franchies ».

L'intervention d'Andry était d'autant plus grave qu'il était lui-même censeur royal, et qu'il abusa déloyalement de ses fonctions contre les chirurgiens. Vers 1725, un chirurgien juré habitant rue de la Cordonnerie et nommé Nicolas de Janson publia un méchant livre intitulé *Guidon ou chef-d'œuvre de Saint-Côme*. Le

(1) Petit se plaignit de ce libelle à ses confrères de l'Académie des Sciences : Hunauld s'en déclara l'auteur, et reçut une semonce du présisident de l'Académie, dont il faisait partie depuis 1724.

(2) *Loc. cit.*, p. 171.

(3) « L'ambi est-il préférable, dans la luxation de l'humérus, à l'échelle, à la porte et à la moufle renouvelée pour la deuxième fois ? » Oui. — Petit préconisait la moufle.

docteur Burette, premier censeur, en avait refusé l'*imprimatur* ; Nicolas Andry, son collègue, y vit une superbe occasion de molester Saint-Côme : il accorda la permission demandée par Janson, et se mit à attaquer dans le *Journal des Savants*, comme critique, les sottises qu'il avait laissé passer, comme censeur, non sans étendre ses invectives à toute la corporation ennemie. La Faculté fit chorus. Voilà les chirurgiens en rumeur : le chirurgien Vatré criait partout que Janson lui avait volé le manuscrit du *Guidon* qui ne devait point voir le jour ; et le Conseil de Saint-Côme, s'étant réuni, flétrit solennellement le 21 novembre 1725, le livre de Janson, et chassa même, paraît-il, l'auteur des rangs de la compagnie. D'ailleurs, celle-ci protesta énergiquement, auprès du gouvernement, contre les procédés du censeur Andry.

Le censeur Andry (1), qu'on appelait par dérision l'abbé Andry, car il avait jadis porté le petit collet et manié la férule, comme régent, au Collège des Grassins, était alors doyen de la Faculté de médecine, et il en profita pour jouer aux chirurgiens quelques autres tours de sa façon : il demanda que le droit de censure de la Faculté sur tous les ouvrages de médecine, de chirurgie et de pharmacie fût appliqué avec la dernière

(1) Nicolas Andry de Boisregard, né à Lyon en 1658, étudia les humanités dans cette ville, et la philosophie à Paris au collège des Grassins où il fut régent ; reçu maître ès-arts, il prit le petit collet, porta la tonsure, et pendant deux ans se plongea dans la théologie. A 32 ans (1690), il jeta le froc aux orties, se décida pour la médecine, prit à Reims en 1693 le bonnet de docteur ; il revint dans la capitale, s'agrégea à la Chambre royale des médecins provinciaux, et à la dissolution de cette compagnie (1694), dut reprendre ses grades à la Faculté de Paris dont il fut reçu docteur le 8 novembre 1697. Il devint en 1701 professeur de médecine au Collège royal en remplacement de Deniau, en 1702 censeur royal des livres et, grâce à l'abbé Bignon, rédacteur au *Journal des Savans ;* en 1724-26, il fut doyen de la Faculté de médecine. Il épousa en 1694 Mlle des Roches, puis convola en deuxième noce avec Mlle Dionis, fille de Pierre Dionis premier chirurgien de la Dauphine. Veuf encore une fois, il se remaria avec Mlle Carelle, et de cette union naquit une fille qui s'allia en 1734 à Charles Dionis, docteur de la Faculté de Paris. Andry mourut le 13 mai 1742, âgé de 84 ans sans héritier mâle — Son nom fut relevé par son neveu, Charles-Louis-François Andry, né à Paris en 1741, docteur de la Faculté de Paris, surnommé *le petit verminosus*, qui habitait en 1785 rue des Ecouffes-au-Marais ; C.-L.-F. Andry publia en 1778 et 1779 dans les *Mém. de la Soc. royale* des travaux sur la rage. La Faculté le nomma en novembre 1778 professeur des sages-femmes ; il fut plus tard médecin consultant de la Maternité de Paris et mourut dans cette ville le 8 avril 1829. — Le successeur de Nicolas Andry dans sa chaire du Collège royal fut Antoine Ferrein, docteur de Paris et de Montpellier.

rigueur : nous avons vu avec quelle honnêteté il en usa pour sa part ; il rédigea aussi au nom de l'Ecole une supplique au cardinal de Noailles pour déplorer l'abus des dispenses de carême, délivrées vaille que vaille par les chirurgiens, et signaler quelle importance il y aurait à ce que seuls les médecins de la Faculté ou du Roi pussent donner ces certificats aux fidèles pourvus d'un mauvais estomac : Son Eminence écrivit aussitôt (3 mars 1726), un mandement conforme, qui fut lu au prône des paroisses. On représenta aussi au Procureur général du Parlement quel danger courrait le public si les chirurgiens, en veine d'émancipation, se livraient tout seuls à de grandes opérations : la Cour ordonna que les médecins des hôpitaux présideraient au traitement, décideraient du meilleur mode opératoire et du régime nécessaire au patient. Les chirurgiens se vengeaient de ces avanies par des injures et des caricatures : Andry ayant écrit jadis un livre sur l'helminthologie, Hunauld lui avait décerné le sobriquet, qui lui resta, de *homo verminosus*. Les chirurgiens le lui répétaient à satiété.

Une gravure du temps le représentait portant une hotte pleine de bouteilles d'eau de fougère, et criant : « A la fraiche ! Qui veut boire ? » Une autre le montrait, chargé, par dessus sa robe doctorale, d'une fontaine de marchand de coco, et, malgré ce faix, arrachant l'enseigne d'un barbier, crevant à coup de pied la devanture, faisant voler en l'air tous les plats à barbe : au-dessous on lit cette sanglante légende :

Homini verminoso
E suo ordine saniorum suffragio pene expulso
Prœfecturâ spoliato,
E Diario quod per tot annos deturpavit nuper ejecto,
Cuilibet docto et probo insensissimo,
Nequissimis addicto,
Iniquo prœstantissimorum operum detrectatori,
Pessimorum conducto encomistœ
Quoties dimicavit toties turpiter victo,
Opprobriis pleno, non saturato,
Famosissimo hujus œvi ptisanœ venditori
Ob certamen audaciâ puerili, effœtis viribus tentatum
Sodali suo sic gratulantur qui per compita
Ptisanam vendunt.

Bon nombre de médecins qu'avait blessés la langue acérée d'Andry, ou qu'irritaient ses profits charlatanesques sur l'orviétan et autres drogues, auraient volontiers proposé cette épigraphe pour lui faire une épitaphe. C'est qu'Andry n'était pas beaucoup plus aimé ni estimé par ses confrères que par les chirurgiens. On reconnaissait son érudition, mais son esprit mordant et porté à la satire, le venin de ses articles de critique et de polémique lui avaient fait beaucoup d'ennemis : il en cuisit à Hecquet, qui pourtant se réconcilia avec lui et fit même les premières avances : à l'abbé Desfontaine, coupables de critiques contre l'*orthopédie* de notre docteur ; et plus tard au doyen Reneaulme.

En 1736, Andry s'amusa à relever dans un décret de la Faculté rédigé en beau latin et signé par Reneaulme, une certaine quantité de barbarismes et de solécismes, qui déchiraient ses oreilles puristes d'ancien régent de collège ; et une *Lettre de Jean Supin, maître d'école d'Anières*, les signala sans pitié aux sarcasmes des docteurs.

Pendant son décanat (1724-26) Andry avait eu, avec les docteurs, des démêlés beaucoup plus fâcheux que ceux de Reneaulme avec la grammaire latine ; il comptait, grâce à ses relations avec le cardinal de Fleury, le garde des sceaux d'Armenonville et les médecins de la cour, faire prolonger son mandat, mais il n'avait pas une aussi grande confiance en la Faculté, et s'abstint de la convoquer pour les élections, sans d'ailleurs en fournir ni excuses ni motifs ; les docteurs, aux termes des statuts, se passèrent de sa présence et se réunirent sous la présidence du plus ancien ; ils s'empressèrent de nommer Geoffroy ; et quoi qu'il fût de tradition depuis 1675 d'élire censeur de la Faculté pour deux ans le doyen sortant, on donna cette charge à Afforty père. Andry fit alors agir ses protecteurs, et força l'intrus à lui céder sa place (1).

Andry resta censeur des livres jusqu'à sa mort, qui survint le 13 mai 1742. C'est vers cette époque (1741) que fut réorganisée la censure, et que des censeurs royaux furent nommés à titre

(1) Cette charge de censeur de la Faculté n'a, bien entendu, rien de commun avec la place de censeur royal des livres.

permanent ; ces fonctions étaient distribuées jusque-là au gré du chancelier, d'où la formule habituelle d'approbation : *J'ai lu par ordre de Mgr le garde des sceaux un manuscrit intitulé..... et je n'ai rien trouvé qui empêche d'en permettre l'impression. Fait à... le.....*

En 1730, à la suite du scandale de l'affaire Janson, on avait pris le parti de tirer des censeurs royaux de la compagnie des chirurgiens : cette spécialisation s'accentua plus tard, et il y eut des censeurs pour la médecine, pour la chirurgie et pour la pharmacie ; mais les censeurs médecins seuls pouvaient examiner des ouvrages dans les trois parties. L'*Almanach royal* de 1742 énumère, pour la médecine, les médecins Lelevel, Andry, Burette, Winslow, Cazamajor, Vernage, Sylva, Astruc, Boyer, Sénac ; pour la chirurgie, Petit et Morand. En 1743, Andry et Sylva sont remplacés par Boyer et Pousse fils. En 1768, citons, dans le nombre, Macquart, Macquer et Baron. En 1776, les censeurs s'appelaient Cazamajor, Pousse, Malouin, Guettard, de Lassone, Poissonnier, Le Bègue de Presles, Coste, Descemet, Gardanne, Missa, docteurs de Paris, Poissonnier des Perrières et Raulin médecins du Roi, Demours oculiste du Roi, Venel et Barthez, professeurs de Montpellier, Adanson, de l'Académie des Sciences, Valmont de Bomare maître apothicaire ; et pour la chirurgie, Louis, Sue, Le Bas et Sabatier. En 1788, parmi les censeurs nouveaux venus, de Horne, Carrère, Colombier, Bosquillon, de Lassone fils D. M. M., de Fourcroy, Beauvais Despréaux, Guindant, Paulet, l'abbé Tessier, sont chargés de la médecine. On voit que ces places n'étaient pas réservées aux seuls docteurs de la Faculté de Paris. C'est à ces hommes érudits que le Lieutenant de Police, directeur de la Librairie, envoyait, par l'intermédiaire du secrétaire Gaillard, un ordre de lecture et le manuscrit afférent ; et le censeur rendait ce grimoire, approuvé, soit au bureau de la Librairie, soit à l'auteur, qui pouvait, quinze jours après, le mercredi du Sceau, aller chercher le permis d'imprimer. La permission du Sceau coûtait 7 livres 2 sols, et était valable trois ans ; le privilège revenait à 32 livres, mais il était délivré pour six ans.

D'ailleurs les censeurs étaient encore trop peu nombreux pour suffire à la besogne ; les malheureux écrivains et les libraires

attendaient souvent fort longtemps la permission tant désirée, et l'un des auteurs de l'Encyclopédie les comparait plaisamment aux ombres qui se pressaient aux bords du Styx, implorant le bon plaisir de Caron :

Stabant orantes primi transmittere cursum
Tendebantque manus ripœ ulterioris amore,
Navita sed tristis nunc hos, nunc accipit illos
Ast alios longè summotos arcet arena.

CHAPITRE XII

Les Médecins naturalistes

I. Les collectionneurs au XVIIIe siècle. — De Carbury, Petit, Poissonnier, Macquart.

II. Louis Morin, botaniste.

III. Le Jardin du Roi : Fagon, surintendant. — Négligence de Chirac. — Les botanistes : Antoine de Jussieu. — Joseph de Jussieu. — Bernard de Jussieu, démonstrateur. — Le Monnier, professeur de botanique.—Louiche Desfontaines. — Antoine-Laurent de Jussieu.

IV. Guettard, naturaliste errant. — Découverte des volcans éteints d'Auvergne. — Essais de céramique.

V. Buchoz, ses infortunes, ses livres, ses éditeurs. — Barbeu du Bourg et le *Botaniste François*.

VI. Etienne-Louis Geoffroy.

I

Grâce aux écrits de M. de Buffon, la société du XVIIIe siècle s'était engouée de l'étude de la nature ; et des nobles, des médecins, des gens de robe et de finance se mirent en tête d'avoir un « cabinet de curiosités » ; en un coin de leur logis, sur un de ces jolis meubles dont l'acajou se pare de guirlandes dorées, de poignées aux ciselures délicates, des cristaux scintillants, des roches aux couleurs chatoyantes s'entassaient avec art en une élégante pyramide pour le plaisir des yeux. Voici, sur une console, un nautile nacré, monté en manière de coupe, un œuf d'autruche

engaîné d'une armature d'orfèvrerie. Aux lambris charmants, parés de volutes et de rinceaux, pendent une panoplie d'Indien rapportée du Nouveau-Monde, ou des estampes représentant des rochers affreux, des antres marins à colonnades de basalte, une arche naturelle au pied d'une falaise, tous ces *ludibria naturæ* célébrés par les voyageurs et les géographes ; les marbres, les malachites, les lazulites font de bien jolies mosaïques, et il était de bon ton de posséder une de ces tables aux couleurs vives, figurant des oiseaux fantastiques et des fleurs bizarres, contrastant avec ces fameuses pierres de Florence dont la nuance terne se bariole de dentelures bistres figurant le profil d'une ville en ruines. Que dire encore du chaos des vitrines, stalactites mamelonnées, rognons de forme bizarre (1), coquilles cornues à la bouche rose, d'autres, tigrées, qui gardent dans leur conque comme le murmure des vagues, cornes d'Ammon, fruits exotiques difformes, fungies, coraux, buissons de madrépores, disposés dans un désordre plein d'art, raccourci d'une nature pomponnée, arrangée, évoquant le décor d'une sauvagerie factice et charmante, comme les grottes mignonnes du parc de Mgr le comte d'Artois, à Bagatelle. C'était le boudoir de la science et la science du boudoir, de quoi provoquer au salon des discussions amusantes, entre deux madrigaux, sur les idées de M. de Buffon, et fournir aux fervents de Jean-Jacques l'occasion de chanter les merveilles de la nature ; et la note de ces esprits se retrouve tout entière dans ce nom qu'ils aimaient à prendre, les curieux de la nature. On admirait ainsi le cabinet de

(1) M. Guettard, lui-même, pourtant naturaliste sérieux, se complaît à énumérer et à figurer des rognons de ménilite trouvés par lui à Montmartre, et qu'il nomme d'après leur ressemblance avec un buste d'homme, de roi, une tabatière, une lampe, un singe, un guerrier casqué, etc. : il les appelle *anthropomorphitès*, *anthropomorphindicitès*, *anthropomorphosinitès*, *anthropomorpholoricatitès*, *anthropomorphocassiditès*, etc. Tel « caillou anthropomorphite qui a le corps et la tête recouverts dans le goût de certaines femmes de la campagne » mérite le nom d'*uxoritorusticitès* ; un autre « couvert d'une espèce de capuce ou coqueluchon allongé, ce qui pourrait le faire comparer à un buste de quelque religieux » est étiqueté *anthropomorphomonacitès* : et tel enfin « qui porte sur le haut du derrière de la tête une espèce de toquet comme certaines paysannes... et une espèce de bout de draperie qui passe sur l'épaule et descend sur le dos » est un *uxoritocapitiitès* (*Second mém. sur la minéralogie des env. de Paris*, par M. Guettard, Mém. de l'Acad. roy. des sciences, 1762, p. 203-204, planches VI, VII, VIII.)

M. le Prince, à Chantilly ceux du duc de Larochefoucauld, rue de Seine, du duc de Luynes, rue Saint-Dominique, et tant d'autres, qui n'étaient pas toujours aussi bien installés : car M. le comte de Carbury, médecin consultant du Roi, annonçait que sa collection « est renfermée dans des caisses, le défaut d'emplacement ne lui permettant pas de la mettre en évidence » (1) et M. Petit, médecin vétéran de feu S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, s'enorgueillissait de posséder « quelques objets d'histoire naturelle épars dans des armoires et tiroirs ».

Mais à côté de ces naturalistes peu sérieux, on en peut citer avec éloge qui honoraient et la science et la Faculté de Médecine, dont ils faisaient partie : M. Poissonnier, conseiller d'Etat, consultant du Roi et membre de l'Académie des Sciences, avait dans l'ancien hôtel de Trudaine qu'il occupait, rue des Vieilles-Audriettes, une belle galerie, où, sur une table de quarante-cinq pieds de long, les productions des trois règnes de la nature s'étalaient en bel ordre ; le pourtour de cette vitrine était garni de papillons et d'insectes rares, et les armoires qui longeaient les murs renfermaient des oiseaux, serpents, quadrupèdes, des momies, des moulages en cire, des apppareils de physique, et des livres de choix. Poissonnier était un grand ami de Valmont de Bomare ; sa qualité d'inspecteur de la médecine des ports français et coloniaux lui procurait des relations fructueuses avec les officiers de santé de la marine qui enrichissaient ses collections de chinoiseries et d'objets exotiques ; et pour allier le pittoresque à la science, il avait disposé sous les yeux fort graves d'Hippocrate et de Galien qui surveillaient le cabinet du haut de leur cadre de bois doré et sculpté, « deux rochers artificiels, l'un de cristaux d'alun, l'autre de cristaux de vitriol bleu (2). » M. Bernard de Jussieu abritait aussi un musée en son logis de la rue des Bernardins ; et qui frappait rue Neuve-Saint-Merry à la porte de M. Macquart le trouvait toujours disposé à faire au visiteur les honneurs de ses tiroirs de minéraux.

Les sciences naturelles ont, en effet, trouvé nombre d'adeptes dans les rangs de nos médecins, tantôt chercheurs libres comme

(1) *Le Voyageur à Paris*, 1788, p. 134.
(2) Catalogue de la *Galerie du feu C. Poissonnier*, n° 424.

Louis Morin, Poupart, tantôt chevaliers errants, bohêmes de la science, comme Guettard et Buchoz, toujours par monts et par vaux ; tantôt enfin attachés au Jardin du Roi, si cher à Fagon, si délaissé par Chirac, et il faudrait mentionner, après Tournefort, toute la famille des Jussieu, Le Monnier, Louiche-Desfontaines, botanistes de carrière, comme Barbeu du Bourg et Geoffroy l'étaient par goût et délassement.

II

Parmi ces fervents de la botanique, nous venons de citer Louis Morin, qui vécut assez avant dans le XVIIIe siècle, survivant des âges héroïques du jansénisme. Il naquit le 11 juillet 1635 au Mans, où son père était contrôleur au grenier à sel. Il était l'aîné de seize enfants ; tout jeune encore, il s'attacha à l'étude des sciences naturelles, et particulièrement de la botanique. Son premier maître fut un paysan qui récoltait des simples pour les apothicaires de la ville. Le bonhomme et le bambin couraient de ci de là, dans les sapinières, ou bien aux bords de la Sarthe et de l'Huisne, fouillant les haies, les buissons, les chemins creux, dévalant les pentes, montant les côtes, ces longues croupes des plateaux manceaux d'où l'on découvre toujours les mêmes plans d'horizon lointains et noirs de pins ; je les imagine, revenant le soir, à la nuit tombante, à l'heure où les premières étoiles s'allument sur le ciel vert du crépuscule, le vieux, appuyé sur son bâton noueux, courbé sous la récolte, et l'enfant, trottant à côté, dans l'ornière, chargé d'une brassée de coquelicots, de millepertuis, de marjolaines aux tiges parfumées, devisant sans doute de ce grand champ qui s'azurait de tant de bleuets, ou de ces touffes de pariétaire écloses contre un mur en ruines, si belles, si drues, que de mémoire d'herboriste on n'en avait vu autant. Morin payait son précepteur avec les liards de ses menus plaisirs et les tartines de son goûter ; ainsi, par une combinaison

doublement profitable, le maître nourrissait son corps et l'enfant son esprit.

Ecolier, Morin herborisa les jours de congé ; ses humanités finies, il gagna Paris pour y faire sa philosophie. Il aurait pu monter dans le coche lent, étouffant, où l'on baille à rendre l'âme entre deux nonnains, un marchand de toiles et un clerc de procureur ; il fit mieux : il embrassa sa mère, reçut la bénédiction paternelle, mit sa canne et son ballot sur l'épaule, et prit tout simplement la grand'route ; il put s'arrêter à sa guise, sauter, courir, faire mille tours, comme un écureuil échappé de sa cage, pour herboriser à loisir. Une fois dûment promu philosophe, il commença ses études médicales. Jamais étudiant ne coûta moins à sa famille : Morin vécut fort économiquement de pain, d'eau, de fruits, et donna aux pauvres un superflu qui pour tout autre, n'eût été que le nécessaire. En 1664, 1665 et 1666, il soutint ses thèses de licence, et reçut le bonnet de docteur de la très salutaire Faculté de Paris, le 2 janvier 1668.

Quelque temps après, il fut nommé médecin expectant à l'Hôtel-Dieu, c'est-à-dire auxiliaire du médecin ordinaire ; ces fonctions étaient gratuites. Plus tard, on le promut médecin pensionnaire, sans qu'il eût aucunement brigué cet honneur : encore, allait-il en cachette remettre dans le tronc des pauvres, l'argent de son traitement : « Ce n'était pas là, dit Fontenelle, servir gratuitement les pauvres, c'était les payer pour les avoir servis. » Tout modeste qu'il fût, Morin finit par acquérir une grande réputation : il avait quelques amis véritables qui se mirent en tête de le patronner et d'être ambitieux pour lui. Fagon, en particulier, en fit grand cas ; et Dodart, fort attaché à Morin, s'ingéniait à lui trouver des clients ; un jour, la place de médecin de Mlle de Guise devint vacante : Dodart l'en fit pourvoir, le contraignit d'accepter ce poste envié. M. Morin n'aimait guère les honneurs et fuyait la compagnie des grands : ce qui l'ennuyait le plus, c'est que, en qualité de médecin d'une si grande princesse, il se voyait forcé de rouler carosse ; il se décida, à la fin, à ce luxe obligatoire ; mais cet homme austère qui allait par devoir en voiture, n'avait pas un laquais à son service. Un jour, Mlle de Guise tomba malade, elle pensait guérir ; M. Morin se présenta, l'examina, et lui annonça gravement quelle était perdue ; la pa-

tiente, un moment interdite, se ressaisit, accueillit l'arrêt avec une résignation chrétienne, et, pour reconnaître cette franchise, tira sa bague et la passa au doigt du médecin ; le docteur soupira fort : c'était le premier bijou qu'il se vît forcé de porter. La duchesse mourut le 3 mars 1688, d'un cancer de l'utérus, dit-on. Morin, tout affligé, s'en fut à ses obsèques, aux Capucines. A quelques jours de là, il apprit que Mle de Guise, reconnaissante de ses soins, l'avait inscrit sur son testament pour une pension de 2.000 livres ; il lui sut grand gré de l'intention, puis se mit à grommeler de se voir si riche, mais il s'en consola, en pensant qu'il allait renvoyer le carrosse. Libéré des soucis de sa charge, il pensa à s'éloigner du monde, car il méprisait les grandeurs de chair et voulait tourner son âme vers les vérités éternelles ; c'est pourquoi il se retira à l'abbaye Saint-Victor ; et comme il était devenu rentier, M. Morin fit une folie : il ajouta au pain sec et à l'eau, menu habituel de ses repas, un plat de riz cuit à l'eau.

Notre homme était, comme on le voit, d'une austérité toute janséniste : de fait, il était fort lié avec MM. de Port-Royal, avec l'admirable Jean Hamon, le médecin des solitaires, qui avait été l'un des juges de ses thèses ; avec Nicole, chez qui il rencontra Racine qui devint son client, et, grâce à Racine, avec Boileau qu'il guérit d'une laryngite avec sa tisane d'*érysimum*. Il est souvent question de Morin dans la correspondance des deux poètes : Racine lui resta toujours fidèle ; quelques mois avant sa mort, atteint déjà du mal qui devait l'emporter, il lui demandait encore ses conseils et ses soins ; mais l'*érysimum*, hélas ! n'y pouvait plus rien.

C'est dans cet emploi judicieux des simples que Morin se révélait encore le disciple du vieil herboriste manceau ; d'ailleurs, son séjour dans la capitale n'avait point contrarié son amour pour la botanique ; il herborisait aux environs de Paris, non sans étudier les autres curiosités naturelles : en 1698, il s'en fut avec son ami Dodart examiner les eaux de Forges ; les deux savants se désaltérèrent à la source Cardinale, à la Royale, à la Rainette et constatèrent que ces eaux étaient « ferrugineuses et vitrioliques », ou tout au moins contenaient un « esprit vitriolique qui tient de la nature du fer. » D'où leur efficacité : « par l'activité et

la volatilité de leur esprit vitriolique, elle pénètrent rapidement, ouvrent, entraînent ; par la force astringente et par l'austérité de ce même esprit, elles raffermissent les parties solides, leur redonnent le ressort nécessaire, et même resserrent les fibres du sang et en chassent ce qui pourrait altérer leur tissure (1). » Une légende affirmait qu'il était mortel de dormir après dîner pendant l'usage de ces eaux ; M. Dodart se chargea de la démentir, car il ronflait de son mieux après chaque repas, et ce n'est point ce moment qu'il choisit pour entrer dans l'éternel sommeil.

Mais sans sortir des murs de Paris, Morin pouvait faire de la botanique tout à son aise au Jardin Royal. Il retrouvait là, une pléïade de naturalistes, les médecins Joncquet, professeur de botanique, Gavois, Fagon, le futur surintendant, qui travaillaient alors à dresser le catalogue des plantes cultivées dans l'établissement. Jussieu nous apprend que Morin collabora à cet ouvrage (2).

C'est là encore qu'il connut Tournefort, qui succéda à Fagon dans la chaire de botanique et qui devint le confrère de Morin lorsque les édits contre la Chambre royale des médecins provinciaux l'eurent forcé à se faire recevoir, en 1698, docteur de la Faculté de Paris. Lorsque Tournefort partit, en 1700, pour aller herboriser trois ans dans le Levant, c'est à Louis Morin, botaniste aussi savant, mais plus casanier, qu'il confia le soin de le suppléer dans sa chaire professorale. A son retour, Tournefort dédia quelques genres inédits, rapportés de son voyage, à Morin, à Phélypeaux, à Dodart, à Fagon, à Bignon ; toute l'Académie des Sciences, ou presque, se trouva ainsi représentée dans la nomenclature botanique, et les fleurs encore anonymes, pourvues de tels parrains, leur assurèrent peut-être une immortalité que le classique laurier ne leur eût point garantie (3).

Le modeste Morin était en effet devenu académicien. En 1699,

(1) *Hist. de l'Acad. roy. des sciences*, 1708, p. 57-58.

(2) « M. Vallot fit dresser, par MM. Jonquet, Gavois et Morin, docteurs en médecine de la Faculté, et par M. Fagon, qui étoit alors fort jeune, un catalogue des plantes qui se trouvoient au Jardin royal et présenta au Roy ce catalogue qui a pour titre : *Hortus regius, pars prior, Parisiis 1665, in-fol.* » (*Discours sur le progrès de la botanique au Jardin royal de Paris*, etc., par Ant. de Jussieu, Paris 1718, p. 10, note).

(3) La *Morina orientalis*.

quand fut réorganisé le docte corps. Dodart signala Morin à toute la bienveillance de Pontchartrain : le ministre inscrivit sur la liste qu'il transmit le 28 janvier 1699 à l'abbé Bignon, président, les noms des deux botanistes Morin de Saint-Victor et Morin de Toulon, promus au rang d'académiciens associés (1). Quand Dodart mourut, en 1707, Morin prit sa place dans la section des académiciens pensionnaires (2).

Morin a très peu publié. On lui doit seulement quelques articles dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*. Cela ne veut pas dire qu'il ait peu travaillé. Lui, pourtant si retiré du monde, il s'était senti de bonne heure envahi par cet amour de la retraite qui avait séduit tant de ses contemporains, poussé les solitaires dans le désert de Port-Royal, et inspiré de si jolis vers à M. de Racan et à M. de La Fontaine :

> Solitude où je sens une douceur secrète,
> Lieux que j'aimai toujours, ne pourrai-je jamais
> Loin du monde et du bruit goûter l'ombre et le frais?
> Oh ! qui m'arrêtera sous vos sombres asiles ?

Anachorète déjà, M. Morin ne fit que changer de cellule : comme nous l'avons dit il se réfugia aux champs, ou presque, dans l'enclos de la vieille abbaye Saint-Victor, dont les deux flèches se dressaient au bord du fleuve, au-delà de la porte Saint-Bernard, qui fermait Paris de ce côté. La campagne était tout près et notre homme pouvait aller, par les beaux soirs d'été, cueillir des plantes sur les talus des bords de la Bièvre ou dans les prés fleuris qu'arrosait alors la Seine : alors, il ouvrait son herbier, contemplait les corolles fanées, vrais bouquets de vieillard, souvenirs des printemps envolés, seules fleurs d'un hiver sans avenir.

Le monastère renfermait une riche bibliothèque, largement ouverte aux chercheurs : le docteur était au mieux, je gage, avec le bon frère bibliothécaire, le chanoine Le Tonnelier ou le P. Bouët de la Noue : il profitait de cette hospitalité du travail que les ab-

(1) Lettre de Phelypeaux de Pontchartrain à l'abbé Bignon, *Hist. de l'Acad. des Sciences*, 1699.

(2) M. Maindron dit qu'il fut nommé le 1er février 1708, en remplacement de Burlet, nommé médecin du roi d'Espagne.

bayes donnaient alors aux érudits qui, comme Morin, se trouvaient à l'aise là où ils avaient du pain, de l'eau et des livres. D'ailleurs, en fait de bouquins, Morin possédait déjà les siens : il en avait pour vingt mille écus (1), et c'était là, avec son herbier et son médaillier, sa seule richesse ; son esprit, comme le dit Fontenelle, lui avait coûté plus cher à nourrir que son corps.

A cet homme méticuleux, la sage ordonnance d'une vie bien réglée avait permis des travaux d'admirable patience, qui, par malheur, sont perdus : un index manuscrit d'Hippocrate, dont Jussieu hérita, dit-on, fut la besogne de toute sa vie : il ne put le terminer qu'un an avant sa mort. Un jour, il présenta à l'Académie des Sciences un journal météorologique qu'il tenait depuis trente-trois ans.

Il existe à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine, deux registres manuscrits qui, d'après A. Franklin, sont de lui ; en tête, on lit : *Observations de M. Morin, père de Mme la comtesse de la Roche, fameux médecin de Paris,* et à côté : *donné par Mme la comtesse de la Roche.* Ces volumes, couverts d'une écriture très ordonnée, très régulière, nette, serrée, sont pleins de formules pharmaceutiques et de recettes pour diverses maladies, la plupart en latin, quelques-unes en français ; le deuxième renferme aussi de nombreux extraits, en langue grecque, d'Hippocrate, suivis d'observations personnelles et de remarques en latin.

La fin de la vie de M. Morin fut marquée par deux grandes réformes : il prit un domestique et joignit à son ordinaire une once de vin : il mesurait d'ailleurs ce liquide au compte-gouttes, comme un poison. Peu à peu, il délaissa la clientèle et réserva ses soins et les résultats de sa longue pratique aux pauvres et à ses malades de l'Hôtel-Dieu. Mais à 78 ans, il devint impotent, il garda pourtant toute sa lucidité d'esprit, sauf les six derniers mois. Il s'éteignit doucement, sans maladie, le 1er mars 1715, à près de 80 ans. Il fut enterré dans le cloître des chanoines de Saint-Victor.

Ainsi mourut, après quelque soixante-dix ans de labeur, cet

(1) « Bibliothèque estimée 60.000 livres » dit Hazon.

homme de bien. Ce religieux laïque avait compris quel merveilleux instrument d'utilisation du temps est la règle, qui ne laisse au hasard aucune minute, et double les heures en les épargnant. Il s'était presque affranchi de la servitude de son corps. Sa vie, monacalement, méticuleusement divisée est un modèle de distribution des devoirs d'esprit, de conscience et de charité ; dans son asile d'ascète, la science se réfugia sous l'aile de la piété sans que l'une fît tort à l'autre, et ce fut de sa part une idée touchante, que de prendre l'épithète de Morin de Saint-Victor, comme d'un fief scientifique déjà réputé et qu'il honora encore de son nom.

III

Il y avait, non loin de l'abbaye Saint-Victor, un autre foyer scientifique célèbre, le Jardin royal des plantes : et bon nombre de nos médecins y trouvèrent aussi l'hospitalité du travail, qui jamais ailleurs ne fut plus aimable et plus désintéressée. C'était presque un fief médical, depuis le jour (1693) où Colbert en avait rendu la direction au premier médecin du Roi, qui s'appelait alors M. Fagon, le neveu de Guy de la Brosse : et ce sera l'éternelle honte de Chirac d'avoir à ce point laissé péricliter le jardin du Roi qu'il fallut désormais confier à d'autres le soin d'entretenir et de surveiller cet illustre établissement où M. Fagon avait voulu finir ses jours ; le jardin n'y perdit rien : après du Fay, il eut Buffon.

Chirac était venu, un beau matin de 1718, trouver Saint-Simon pour lui demander d'appuyer, auprès du duc d'Orléans, sa candidature à la surintendance du Jardin Royal que Dodart consentait à lui abandonner : « Il sentoit, dit l'écrivain, que son maître le connoissoit et il vouloit s'appuyer auprès de lui de qui ne le connoissoit pas pour emporter ce qu'il désiroit et ce qu'il n'osoit espérer de soi-même. J'en parlai deux jours après à M. le duc d'Orléans qui me l'accorda après quelque résis-

tance (1). Onques depuis n'ai-je ouï parler de Chirac ». Chirac s'aliéna tous les professeurs du Jardin du Roi : il les traita à la manière d'un régent de collège ; il fut impérieux, méticuleux, despotiquement paperassier, et il administra tant et si bien que tout en pâtit. « Ce qu'il fit de pis, dit Saint-Simon, c'est qu'il ne mit rien au Jardin des simples, n'y entretint quoi que ce soit, en tira pour soi la quintessence, le dévasta et en mourant le laissa en friche, de sorte qu'il fallut le refaire et le rétablir comme en entier (2) ».

Pour son honneur, le corps médical fut largement et remarquablement représenté dans le personnel enseignant du jardin du Roi, et il faut citer au premier rang toute la dynastie des Jussieu qui, pendant plus de cent ans, y furent les princes de la botanique. D'abord Antoine de Jussieu (1686-1758), D. M. P. du 9 décembre 1712 qui durant toute sa vie consacra ses loisirs aux pauvres, ses études aux plantes, ses maigres revenus à l'entretien du jardin dont Chirac dilapidait les fonds (3). C'est lui qui remit, en 1719, à Desclieux, le fameux pied de café qui fut la souche des caféières des Antilles.

Son frère, Joseph de Jussieu (1704-1779), docteur de la Faculté de Paris (16 septembre 1734), attaché en 1735 à la mission scientifique de l'Académie des Sciences au Pérou, comme botaniste, resta plus de trente-cinq ans dans l'Amérique du Sud, pour ne rentrer à Paris qu'en 1771 ; exténué par ses longues explorations, incapable d'utiliser la masse énorme d'observations et de documents qu'il rapportait, il s'éteignit le 11 avril 1779.

Son aîné, Bernard de Jussieu (1699-1777), n'avait pas une santé qui lui permît de supporter des excursions aussi lointaines ; il se borna à accompagner, en 1716, son frère Antoine que le Régent avait chargé de recueillir des plantes en Espagne et en Portugal ; il était à bonne école pour apprendre la botanique, et s'y consacra d'autant plus volontiers que son tempérament maladif contraria sa vocation médicale et l'empêcha d'utiliser le diplôme

(1) Chirac obtint la surintendance par déclaration royale du 31 mars 1718.

(2) *Mém.* T. XIV, p. 379.

(3) Il succéda à Tournefort en 1709 comme professeur de botanique au Jardin du Roi.

doctoral qu'il conquit en l'Université de Montpellier en 1720, et devant la Faculté de Paris le 11 août 1728. Le 1er août 1725, il fut nommé membre adjoint botaniste de l'Académie royale des sciences. Le 30 septembre 1722, il avait succédé à Vaillant comme sous-démonstrateur au Jardin des plantes : il sauva ce qu'il put des collections mises à mal par l'abandon de Chirac. C'était un homme excellent, simple, modeste, qui ne rêvait qu'à ses fleurs et qu'une herborisation fructueuse mettait au comble de bonheur : les étudiants accouraient à sa suite, et la troupe joyeuse se répandait dans les bois de Boulogne, de Meudon, de Montmorency, explorant fossés et fourrés : quelques malins fabriquaient, avec art, de pièces et de morceaux, des plantes hétéroclites, et les apportaient gravement à M. de Jussieu qui dépistait la supercherie ; et de rire ! Par malheur, un beau jour, un étudiant mit la main sur une vipère, qui le piqua : voilà M. de Jussieu tout alarmé : mais il se souvint qu'il était médecin, cautérisa la plaie avec de l'alcali, et conserva à la botanique, par cette guérison, un suppôt zélé. Ces curieux n'étaient pas toujours des moindres : car on vit Charles Linnée suivre les excursions de Bernard de Jussieu. Dans sa vieillesse, Bernard dut renoncer à ces courses fatigantes dont il laissa la direction à son neveu Antoine Laurent : et l'on comptait alors parmi les amateurs les plus assidus de ces promenades Thouin et Jean-Jacques Rousseau.

B. de Jussieu rapporta d'Angleterre, en 1735, dans son chapeau, s'il faut en croire une tradition aussi fausse que respectable, le fameux cèdre du Liban qui étale encore au Jardin des plantes, aux flancs du labyrinthe, les larges plaques de son feuillage sombre. C'est B. de Jussieu qui dressa, en 1759, le catalogue du jardin botanique que Louis XV créait à Trianon. Et lorsque Marie Antoinette devint, en 1774, la souveraine du Petit Trianon, le bonhomme Jussieu se chargea des plantations, et promena ses regards, qui commençaient à se voiler, sur les allées où le duc de Caraman harcelait les ouvriers, où l'architecte Mique combinait, avec Hubert Robert, des décors rustiques : et la reine, affairée, qui avait hâte de jouer à la bergère, écrivait billets sur billets à M. Campan, à M. Bonnefoy, pour convoquer des jardiniers, « pour désigner les places de tous les arbres que M. de Jussieu a fait choisir » ; et elle ajoutait : « Une

collation d'en-cas sera prête pour M. de Jussieu qui arrosera devant moi le cèdre du Liban » (1).

Le bon Jussieu, qui n'avait jamais rien demandé au gouvernement, n'en reçut jamais rien ; il refusa même de monter dans la chaire professorale de botanique laissée vacante en 1758 par la mort de son frère Antoine, et il resta pendant cinquante-cinq années de sa vie simple démonstrateur ; la place échut à Le Monnier. Il s'éteignit, aveugle, le 6 novembre 1777, et tout triste de ne plus pouvoir parcourir les allées du jardin du Roi ; on en avait remanié le plan, et il n'y retrouvait plus les fleurs, qu'à défaut de sa vue éteinte, l'habitude des lieux lui faisait jadis reconnaître.

Le Monnier, avait trouvé sa nomination au retour de la campagne de Hanovre qu'il avait faite comme médecin d'armée et le docteur Gervaise provisoirement chargé du cours lui laissa la place. M. Le Monnier était un fervent de la science. En 1739, Cassini de Thury étant parti en mission dans le midi de la France pour faire quelques études sur la méridienne, du Fay lui adjoignit Le Monnier, chargé de relever les curiosités naturelles et de rapporter quelques plantes pour le Jardin du Roi ; ils se mirent en route à la fin de mai, Le Monnier muni des renseignements de M[e] P.-J.-B. Chomel, de l'Académie des Sciences, qui avait jadis herborisé dans la France centrale ; il explora le Berry, le Puy-de-Dôme, le Cantal, le Mont-Dore, tout en aidant son collègue à faire des relevés barométriques : il étudia, analysa les eaux minérales de la région ; il recueillit dans les carrières berrichonnes, des échinites, des cames, des moules pétrifiées ; il s'entendait à dégager les fossiles de leur gangue et connut les émotions du coup de marteau libérateur ; aux environs de Brioude, il trouva des améthystes, et à Merqueure du minerai d'antimoine ; il visita les mines de charbon de Brassac, et s'étonna de rencontrer dans les schistes intercalés des empreintes végétales inédites : « J'ai aperçu, dit-il, les impressions de plusieurs espèces de fougères qui me sont presque toutes inconnues ; je crois cependant avoir remarqué l'impres-

(1) *Histoire de Marie-Antoinette*, par E. et J. de Goncourt, Paris 1863, p. 90.

sion des feuilles de l'Osmonde royale dont je n'ai jamais vu un seul pied dans toute l'Auvergne. » (1) Il rejoignit Cassini à Rodez, battit le Rouergue, le Roussillon, les Pyrénées, et fit entre temps quelques expériences de physique sur le sommet des Corbières et du Canigou. Mais la saison s'avançait, et si les roches n'en souffraient point, les plantes commençaient à se flétrir. M. Le Monnier, botaniste, songea à la retraite et passa son hiver à mettre ses notes en ordre, à dresser la liste de ses observations, et principalement des plantes rares qui s'étaient offertes à ses investigations. Il voulut retourner plus tard en Auvergne, tant la flore l'en avait séduit ; et il entretint l'Académie des Sciences en 1744, des eaux thermales du Mont-Dore. Devenu par la suite médecin ordinaire du roi Louis XV et de son successeur, puis premier médecin de Louis XVI, Le Monnier profita de son crédit à Versailles pour le plus grand bien de la sylviculture et de la botanique : Turgot avait délégué le docteur Dombey comme explorateur au Pérou (1776). Le Monnier fit envoyer en mission Ant. Richard sur les bords de la Méditerranée, André Michaux en Perse (1782), et plus tard en Amérique, les docteurs Louiche Desfontaines dans l'Atlas (1783-85), La Billardière au Liban (1786) et leurs récoltes enrichirent le Jardin des plantes ou celui de Trianon. Grâce à Le Monnier, les parcs de Saint-Germain, de Bellevue, de Versailles se remplirent d'essences rares ; il essaya d'acclimater le cèdre du Liban dans le Roussillon, le pin de lord Weymouth à Fontainebleau, le pin maritime et le pin du Nord aux environs du Mans et de Rouen. Des fleurs exotiques vinrent émailler les parterres de France (2), épanouies dans ce terreau de bruyère que l'on tirait de la butte de Montreuil et dont notre homme avait révélé l'usage aux horticulteurs. Mais retenu à la cour par ses obligations de médecin du roi, Le Monnier ne fut pas un professeur très assidu : il se reposait sur son démonstrateur et finit par céder sa chaire en 1786 au docteur René Louiche Desfontaines (3) ; ainsi les professeurs passaient, mais le démons-

(1) *La méridienne...*, p. cxcv.

(2) On lui doit l'introduction de la belle de nuit (*Mirabilis longiflora*) et de l'acacia à fleurs roses (*Robinia hispida*).

(3) Desfontaines devint plus tard secrétaire du Muséum d'histoire naturelle (1793).

trateur restait, et c'était Antoine-Laurent de Jussieu, le neveu des trois Jussieu (1) : il habitait tout près du Jardin du roi, chez son oncle Bernard, avec lequel il entamait chaque soir d'interminables conversations sur la botanique. Depuis longtemps il avait en tête une nouvelle classification des végétaux. En 1773-74, lorsqu'on remania l'Ecole de botanique du Jardin du roi, disposée dans l'ordre suranné de la méthode de Tournefort, A.-L. de Jussieu s'inspira, pour le nouveau rangement, des idées qu'il mûrissait et dont on retrouve déjà l'ébauche dans le catalogue de Trianon, œuvre de Bernard (2). Ce dernier s'était servi de la structure de l'embryon et du mode d'insertion des étamines ; Antoine-Laurent reprit et développa le grand principe de la *subordination des caractères*, entrevu par son oncle, et c'est probablement avec la collaboration des avis du vieux botaniste qu'il dressa les grandes lignes de sa classification (3) par familles naturelles ; mais ce n'est qu'en 1789, après de longues réflexions, qu'il publia ses *Genera plantarum*, qui furent comme le manifeste et le bréviaire des partisans de la méthode naturelle et réalisèrent un immense progrès sur la méthode sexuelle de Linnée.

Antoine-Laurent échappa à la tourmente révolutionnaire, abrité d'abord dans le département des hôpitaux puis au Muséum d'histoire naturelle (4) ; il y forma le premier fonds de la bibliothèque, et présida l'Institut de France aux côtés du général Bonaparte. En 1804 il fut chargé de professer l'histoire naturelle médicale à l'Ecole de médecine de Paris, mais l'ordonnance du 2 février 1823 le chassa de sa chaire : mesure odieuse et qui ferait souhaiter que le pouvoir accordât toujours aux

(1) Docteur de la Faculté de Paris le 7 octobre 1772 : *An morbi epidemici frequentius saeviant in urbibus ? ruri ?)*

(2) Les divisions de B. de Jussieu sont reproduites dans les *Genera plantarum* d'A.-L. de Jussieu, pp. LXIII-LXX.

(3) Acotylédones. — Monocotylédones hypogynes, périgynes et épigynes. — Dicotylédones apétales, monopétales, polypétales, et irrégulières, subdivisées elles mêmes en hypo-, péri-, et épigynes.

(4) A.-L. de Jussieu fit partie, pour le quartier St-Nicolas du Chardonnet, de la deuxième assemblée des représentants de la Commune de Paris, convoquée le 18 septembre 1789 ; membre du Conseil de ville le 8 octobre 1789, il fut nommé ce jour-là lieutenant de maire au département des hôpitaux. On l'élit le 10 février 1791 membre du Conseil général du département de Paris.

savants, à défaut de la protection libérale qu'il est incapable de leur donner, le bienfait de son indifférence. Jussieu ne voulut pas accepter la réparation que lui offrit la monarchie de juillet. Il mourut le 17 septembre 1836, complètement aveugle. Il s'exerçait, dans ses derniers jours, à reconnaître ses chères plantes par le toucher, et quand il avait réussi, un pâle sourire de satisfaction illuminait sa figure aux yeux morts.

IV

Parmi les médecins qui, non pourvus de chaires officielles, travaillaient avec autant d'ardeur et plus d'indépendance à feuilleter le grand livre de la nature, il faut citer Jean-Etienne Guettard, né à Etampes, le 22 septembre 1715. Guettard était le petit-fils d'un apothicaire d'Etampes, François Descurain (22 août 1658-18 mars 1740) : l'apothicaire Descurain était un grand ami des Jussieu, ayant, comme eux, l'amour de la botanique, et il avait formé dans la ville d'Etampes une petite académie où se réunissaient le curé Le Maître et le médecin Pichonat (1) : on conversait fort doctement dans l'officine sur tout ce qui peut intéresser un honnête homme, et le bonhomme Descurain racontait ses trouvailles végétales aux environs : il en tenait état, et même chantait dans la langue de Virgile, les plaisirs innocents des adorateurs de Flore, et les devoirs agréables du parfait botaniste :

> Sylvas, prata dein, campos et flumina tenta,
> Prœcipites scopulos et grandia saxa reclude.

Guettard, enfant, herborisait avec son grand-père qui pensait

(1) Michel Pichonnat, d'Etampes, docteur de la Faculté de Paris le 23 janvier 1686, abandonna bientôt la capitale pour se fixer dans sa ville natale ; il en devint même maire s'il faut en croire le pamphlet de Mattot.

en faire un parfait apothicaire, puis il vint à Paris étudier la botanique sous les Jussieu et l'histoire naturelle avec M. de Réaumur qui le fit admettre en 1743 à l'Académie des Sciences comme associé botaniste ; il est probable que c'est en compagnie de Réaumur, alors possesseur du château de la Bermondière, que Guettard explora une partie de la région de l'Orne (1).

Il se décida, en 1740, pour la profession médicale, passa ses thèses de licence en 1741, sous la présidence de Le Monnier, en 1742 sous celle de Bernard de Jussieu, et reçut le bonnet de docteur en médecine de la Faculté de Paris, le 23 novembre 1742.

Mais il n'était point fait pour les civilités compliquées de la grande clientèle, et d'ailleurs son humeur vagabonde l'eût entraîné vers d'autres voies. Il était d'un tempérament peu sociable, bourru, brusque, avec des colères subites et qui ne duraient pas, très bon au fond et charitable sous sa rude écorce, tout dévoué à ses pauvres, pourvu d'une pointe de sensiblerie, incapable de faire de mal à une mouche et ne voulant même pas qu'on en tuât. Il ne pouvait voir occire un poulet et ne tolérait dans les mains de sa cuisinière que des bêtes immolées au dehors. Quand on publiait un arrêt d'exécution criminelle, il manquait choir en syncope, c'est pourquoi il fuyait aux champs les échos de la publicité judiciaire ; d'ailleurs il préférait la campagne à la ville et passa sa vie à courir infatigablement dans tous les coins de la France ; il hantait Paris quelquefois, et plus souvent le coin des haies ou quelque trou de carrière, en un point quelconque du royaume ; il arpenta la Beauce, l'Orléanais, le Maine, le Perche, la Normandie, le Bas Poitou, l'Aunis, le Nivernais, la Brie, la Champagne, la Picardie ; il explora la Lorraine, l'Allemagne, alla jusqu'en Pologne et descendit dans les mines de sel gemme de Wieliczka : chemin faisant il visitait les cabinets des naturalistes, notait ses trouvailles, ramassait des fleurs, roulant de gros yeux féroces à travers sa loupe sur quelque brindille qu'il tenait avec une excessive précaution, et il y découvrait des

(1) Réaumur mourut en 1757, en son château de la Bermondière en Saint-Julien-du-Terroux, aujourd'hui dans le département de l'Orne.

choses admirables qui le plongeaient dans le ravissement : la structure des poils et des glandes des plantes n'avait point de secret pour lui. il en avait recueilli de tous les types et se promettait d'en faire un ouvrage (1). Il connut les délicieuses musardises du chercheur. l'allégresse des courses matinales dans la rosée. la douceur du repos au plus profond d'un fourré, au cœur de l'été, quand la campagne déserte est lumineuse, brûlante : c'est alors un plaisir que de se terrer au frais. sous bois. d'écouter les gousses des genêts craquer de chaleur. dans le susurrement aigu et monotone d'insectes invisibles ; de contempler l'intensité de vie que la bonne et féconde nature met sous chaque feuille, et qui grouille sous chaque brin d'herbe : la procession des fourmis. les caprices des papillons fauves, le manège des scarabées de bronze vert fouillant le cœur des marguerites. M. Guettard honorait Dieu dans toutes ses œuvres, excepté l'homme qu'il fréquentait peu et qu'il traitait comme il le mérite. Les intrigants et les charlatans l'exaspéraient, et il leur criait leur fait sans discrétion : il se fourvoya une fois à l'Académie un jour de séance publique, le jour où le secrétaire, plein de componction, débite d'une voix émue, en de ronflantes périodes, l'éloge des immortels décédés : M. Guettard envoya un grand coup de poing dans le dos de l'orateur Condorcet qui prenait place et songeait à ses effets : « Ah bourreau ! Allez-vous bien mentir ! » D'ailleurs M. Guettard admettait l'existence du vrai mérite, et l'aidait à sa manière : il fit un jour donner une place à un solliciteur : le quidam vint, le sourire aux lèvres, remercier son bienfaiteur : « Laissez, laissez. grommela Guettard, point de reconnaissance ! J'ai fait ce que je devais parce que vous en étiez digne, mais je ne vous aime pas du tout ! »

Ainsi parlait M. Guettard. toujours hargneux et toujours bon, toujours brouillé et toujours réconcilié avec tout le monde. et il ne garda jamais une amour égale et constante qu'à ses fleurs et à ses minéraux.

A la fin de l'été de 1751, M. Guettard fit une grande expédition : il accompagnait Malesherbes, son ami et ancien condisciple,

(1) Il en fit neuf mémoires à l'Académie des sciences.

qui se rendait à Vichy ; il passa par Nemours et Briare, où il ramassa des fragments de poudingues et gagna le centre de la France, le Bourbonnais, le Nivernais, le Forez, le Lyonnais, l'Auvergne : il recueillit des fossiles à Pougues et à Nevers, des émeraudes à Bourbon-l'Archambault, des granits en Auvergne, s'arrêta devant la fontaine bitumineuse de Clermont, descendit dans les mines de charbon de Saint-Etienne et de « Saint-Chaumont en Lyonnois ».

A Moulins, une borne en pierre noire attira son attention ; on dirait un bloc de lave. — D'où vient ce bloc ? demanda notre homme. — De Volvic. — Volvic ! *Volcani vicus !* s'écrie Guettard, frappé d'un trait de lumière. Y aurait-il donc des volcans à Volvic ? Il y courut. En compagnie de M. Ozy, apothicaire de Clermont et naturaliste distingué, il fit l'ascension du Puy-de-Dôme.

« Rien ne m'a jamais plus agréablement frappé, dit-il, que lorsque porté sur le sommet de ce Puy, et presque dans les nues, je pouvois en tout sens parcourir de la vue une étendue de plus de trente ou quarante lieues de diamètre et, par conséquent, de plus de cent vingt ou cent trente lieues de circonférence, espace où sont renfermés un grand nombre de villages, de bourgs et de villes et un nombre presque infini de montagnes qui sont, à l'exception du Mont d'Or et du Cantal, dominées par le Puy de Domme. La beauté de ce coup d'œil est encore augmentée par les étangs qui sont renfermés dans plusieurs de ces montagnes, par les rivières et les ruisseaux qui en tombent et qui serpentent dans les vallées, et par la variété de la couleur du terrein, qui est également cultivé sur les montagnes et dans les vallées. Une montagne si riante et si belle pour la vue, ne présente, lorsqu'on tourne les yeux vers elle, que des objets tristes et même effrayans : elle n'est qu'une masse de matière qui n'annonce que les effets terribles du feu le plus violent et capable de mettre les corps les plus durs en une fusion telle qu'ils ne sont plus qu'un verre grossier ou une espèce de mâchefer, qui a pris différentes figures et qui est plus ou moins pesant. Il ne me fut pas difficile de reconnoître d'abord que le Puy de Domme ainsi que la Montagne de Volvic avoit été autrefois un volcan : tout l'annonce ; dans les endroits qui ne sont point couverts de plantes et d'arbres, on ne marche que parmi des pierres ponces, sur des quartiers de lave ou de lavanges et dans

une espèce de gravier ou de sable, formé par une sorte de mâchefer et par de très petites pierres ponces mêlées de cendre » (1).

C'était là une découverte inattendue (2) et toute de circonstance : l'écorce terrestre venait de se livrer à d'inquiétants soubresauts : le sol tremblait à Lima, au Callao, qui fut ravagé (1746), à Saint-Domingue (1751) : le Vésuve entrait en éruption et en France même on avait ressenti quelques secousses. Et il y eut dans le monde savant et dans le public une grande émotion lorsque M. Guettard vint dire que la France pourrait à la rigueur pâtir de semblables catastrophes, puisqu'elle possédait des volcans, et que les pics de l'Auvergne n'étaient point, comme on l'avait cru, sculptés par l'érosion. « Il y a, écrivait-il, aux environs de ces volcans éteints, un feu souterrain qui ne demande peut-être qu'un peu plus d'activité pour faire sauter les terres qui le retiennent et pour paraître au dehors ». Les sources chaudes qui jaillissent dans cette région, la présence de bitumes, par exemple, au puits de la Poix, près de Clermont, tout comme aux alentours de l'Etna et du Vésuve, indiquent la persistance de ce feu souterrain, et peut-être fut-ce grâce à l'existence de ces bitumes que les monts d'Auvergne ont « brûlé » autrefois (3). Leur forme conique, leurs cratères laissant baver des coulées de laves, sont en tout semblables à l'aspect du Vésuve ou de l'Etna. M. Guettard ramassa des laves, des ponces, des scories à Volvic, au Puy-de-Dôme, au Mont-Dore, il les compara à des roches du Vésuve que lui avaient

(1) *Hist. de l'Acad. des sciences*, 1752, pp. 35-36.

(2) Buffon, dans son *Histoire de la Terre* (1749), Article XVI, ne signale point de volcans en France. Plus tard, en écrivant les *Epoques de la nature*, il se souviendra des travaux de Guettard sur les volcans et la géologie de la France et modifiera sur plus d'un point ses théories de jadis.

(3) A cette époque on ne rattachait point l'origine des volcans au feu central ; on les attribuait plutôt à la fermentation de pyrites, à la combustion à une faible profondeur de matières inflammables (comme dans les houillères embrasées) veines de soufre et de bitume, combustion déterminée par certaines réactions chimiques au contact des eaux d'infiltration, comme dans l'expérience du volcan de Lémery. Buffon ne croit pas que les montagnes aient été soulevées par l'action des secousses des feux souterrains, comme le prétendaient certains naturalistes ; au contraire, il pense que ce sont les montagnes qui forment des zônes propices aux combustions souterraines ; elles en sont la cause et non l'effet. (Voy. l'*Histoire de la Terre*, de Buffon. Article XVI.)

données M. de Montigny et l'abbé Nollet, à des pierres de l'ile Bourbon ; devant l'analogie complète, il conclut à l'existence antérieure de bouches ignivomes dans le Plateau-Central et il harcela son compagnon Malesherbes de ses démonstrations. Ses travaux furent confirmés en 1779 par les recherches de Faujas, avec lequel d'ailleurs il eût des démêlés, et plus tard par Desmarest, auteur d'une magnifique carte d'Auvergne. C'est Desmarest qui montra que le basalte étaitaussi une roche éruptive.

Toutes ces découvertes avaient un grand intérêt ; la science de la terre, à peine ébauchée, avait besoin de faits, et si l'on ne s'enlisait plus, avec Woodward et Whiston, dans les boues du déluge universel, on en était pourtant resté, avec Buffon, dans le domaine des théories séduisantes.

En dépit des plaisanteries de M. de Voltaire, on commençait à s'occuper des débris fossiles, et les idées de Bernard Palissy, après un long oubli, trouvaient des adeptes que l'explication par les *ludibria naturæ* ne satisfaisait plus. Cependant, M. Bertrand, Suisse, auteur d'un *Essai sur les montagnes* publié à Zurich, considérait encore ces vestiges comme des « fossiles propres, primitifs et essentiels de la terre ». sortes de témoins, de rappels telluriques des productions océaniques, inclus dans des roches non marines, et comme destinés à combler, dans le plan de la création, l'hiatus entre les deux domaines, à montrer qu'il n'y avait rien dans la mer dont on ne pût retrouver l'analogue sur le continent. Cette manière de voir ne satisfit point M. Guettard ; il fit observer que les cailloux roulés et les sables encaissants n'avaient sûrement point été créés tels quels ; que ces dépôts avec les coquilles brisées incluses étaient en tout semblables aux alluvions des côtes actuelles, et que le groupement même des fossiles témoignait de leur ancienne vie au sein de la mer ; ainsi, ces tests hérissés de balanes, couverts de tuyaux de serpules, les écailles d'huîtres agglutinées entre elles dans les roches des Vaches-Noires sont de tout point comparables aux amas de commensaux que portent les valves d'ostracés dans les bancs du rivage d'aujourd'hui.

D'ailleurs, M. Guettard, ayant exploré la Champagne au point de vue géologique, en compagnie des naturalistes locaux, et en

particulier de M. Varnier, médecin à Vitry-le-François, rencontra aux environs de Reims, à Damery, à Rilly, une foule de gisements typiques. A Courtagnon, dit-il, « il semble que la nature prévoyoit que cet endroit seroit le séjour des naturalistes, elle y a rassemblé ce qu'elle a en ce genre de plus riche et de plus curieux » ; il y vit « le cabochon, la pourpre striée, le buccin pointillé, le bouton, le fuseau, le grand et le petit cadran, la chame unie et la petite, la grande et la petite chame cannelée, la moule, la volute, la pourpre unie, la dentale, l'aiguille de mer, la vis, le couteau de mer, le vermisseau, le murex épineux, le nautile, le burgos, le hérisson de mer, etc. » (1). Devant ces amas coquilliers, toute contestation est impossible, la mer a évidemment passé là ; mais on n'a pas encore sur ces péripéties d'idées très nettes ; la seule invasion océanique bien admise, c'est le déluge universel ; M. de Buffon, de son côté, pense que les montagnes se sont formées grâce aux apports de la mer, ce qui explique la présence, sur les sommets, de ces vestiges d'êtres aquatiques ; on ne se doute pas de la prodigieuse succession des faunes disparues (2), des épisodes innombrables qui ont alterné, intriqué, dans la suite des âges, les dépôts continentaux et les dépôts de la mer, tantôt victorieuse du continent, tantôt reculant devant lui. On commence à peine à épeler ce grand livre de la nature que Cuvier et Brongniart déchiffreront d'un coup d'œil de génie ; Guettard qui péniblement ébauche la stratigraphie des terrains parisiens (3), ne devine point les révolutions du globe qu'ils traduisent. En 1751, il présente à l'Académie un gros os fossile trouvé aux environs d'Etampes et du bois fossile de Chatou. « Il y a certainement eu, dit-il, en cet endroit, quelque forêt à laquelle ils appartenoient ; mais quel accident a pu les ensevelir ? Les plus anciennes histoires n'en font aucune mention (4) ». Il s'entête à retrouver dans la faune actuelle les représentants des êtres fossiles ; il s'ennuie de ne pouvoir rapporter à une espèce connue

(1) *Mém. où l'on examine... le terrain... de la Champagne*, p. 435.
(2) Buffon, plus tard, dans les *Epoques de la nature*, commence à dire que plusieurs animaux fossiles appartiennent à des espèces éteintes.
(3) *Descr. minéralogiq. des env. de Paris.*
(4) *Hist. de l'Acad. des Sc.*, 1751, p. 36.

de madrépores ces fungites qu'il a ramassés aux environs de Laigle et au Guet-à-Pan, près de Mortagne (1); il est heureux de reconnaître dans les empreintes des ardoises d'Angers « des tremella, des fucus proprement dits, et de ceux qu'on connoît plus communément sous le nom de mousses de mer (2). »

Dans ces schistes, il mentionne et figure des êtres (des trilobites) qu'il ramène avec raison à « une espèce de crabe ou plutôt d'une écrevisse de mer, l'impression des grandes pattes ou des serres que ces animaux ont par devant en est une preuve sans réplique » ; mais ce qui l'embarrasse, c'est de ne point voir cet être au nombre des crustacés décrits par les auteurs : « On doit regarder, dit-il, cette empreinte comme celle d'une écrevisse de mer d'une espèce singulière et qui n'est peut-être pas connue : pour moi, je n'ai trouvé dans les auteurs aucune figure à laquelle on pût la rapporter. Ces crustacés sont donc encore dans le cas de tant d'autres fossiles que l'on connoît pour être le type d'animaux marins mais dont l'espèce ne sera probablement encore connue de longtemps (3) ».

M. Guettard est d'ailleurs un observateur sagace, et ayant rencontré aux environs d'Etampes une roche appelée ostéocolle, « composée d'une terre extrêmement fine moulée en forme de tuyaux plus ou moins longs », et dont « on trouve des masses entières... confusément mêlées, près d'Etampes, le long des bords de la rivière de Louette », il pense que cette masse pourrait « n'être formée que des dépôts de la rivière et que ce terrain avoit été probablement un marais rempli de plantes aquatiques qui avoient servi de noyau pour former les tuyaux par les dépôts que l'eau de la rivière y avoit amené dans les grandes crues... s'il y avoit des tuyaux prismatiques, de cylindriques, d'aplatis, de cannelés, de contournés bizarrement, on devoit s'en prendre aux tiges des différentes plantes qui avoient pour ainsi dire servi de moule ou plutôt de noyau à ces tuyaux (4). »

En botanique, Guettard a écrit de nombreux mémoires sur les glandes des plantes, sur les plantes parasites ; c'est lui qui a mon-

(1) *Mém. s. qqs. corps fossiles peu connus.*
(2) *Mém. s. les ardoisières d'Angers*, p. 69.
(3) *Ibid.*, p. 84.
(4) *Hist. de l'Acad. des Sc.*, 1754, pp. 22-28

tré que les végétaux n'absorbent l'eau que par les racines. En malacologie, il a insisté sur la nécessité de classer les genres et les espèces non seulement d'après les caractères de la coquille, mais encore d'après la structure du corps du mollusque (1) ; en physiologie, il a insisté sur la fixation, par les os, de la matière colorante contenue dans les racines d'un *galium* indigène, ce que Duhamel avait déjà prouvé pour la garance.

M. Guettard ne contribua pas seulement à l'avancement de la science pure, et la technologie lui doit quelques découvertes utiles. Il fut un des premiers en France à proposer de remplacer, dans la fabrication du papier, les chiffons par divers produits plus économiques, nids de chenilles, filasse de palmier, d'orties, duvet de chardons, etc. Son nom se trouve aussi mêlé à l'histoire de la céramique française.

Le duc Louis d'Orléans, qui vivait retiré à Sainte-Geneviève, dans la dévotion et dans l'étude, s'était attaché Guettard vers 1748 ; ils avaient une misanthropie commune, et une commune inclination vers les sciences naturelles ; le duc montra un jour à Guettard (2) divers échantillons de terre à porcelaine dure de Chine, en lui demandant s'il n'avait point rencontré en France de gisements analogues ; Guettard répondit affirmativement et apporta quelques spécimens, dont on fit l'essai par comparaison dans le four du laboratoire du prince, à Sainte-Geneviève : la tentative réussit. Guettard prit avec lui un ouvrier, partit en plein hiver pour les localités où il avait relevé la présence du kaolin et du pétunzé ; il en récolta à Maupertuis (Montpertuis), près d'Alençon, à Chauvigny, constata que la grand'route de Bretagne vers Alençon était pavée du précieux pétunzé, qu'il y en avait encore à Mouan, près de Caen ; on lui en envoya aussi de Limoges où on l'employait pour la faïence, et il reçut du kaolin des environs de la Garaie en Basse-Bretagne. Pendant ce temps, le duc d'Orléans songeait à acheter ces dépôts, dont il tenait l'existence fort secrète, et faisait construire un nouveau four à Bagnolet. Guettard, de retour, y fit cuire un beau gobelet avec les produits français ; une deuxième fournée fut mise au

(1) *Mèm. de l'Acad. des Sc.*, 1756, p. 145-183.
(2) Vers 1750.

grand feu, mais la mort (1752) vint interrompre les essais du prince.

Cependant, la découverte du kaolin en Normandie par Guettard (1), la présence de cette roche à Saint-Yrieix, confirmée plus tard par Macquer, permirent à la manufacture de Sèvres, qui jusqu'alors n'était parvenue à fabriquer que des porcelaines tendres, de perfectionner ses produits et de lutter avantageusement contre la concurrence de la céramique saxonne.

Louis d'Orléans léguait à Guettard son cabinet d'histoire naturelle ; le savant voulut le restituer au nouveau duc, Louis-Philippe, qui accepta, mais en lui conférant, avec le titre de garde des collections et de son médecin botaniste, une pension modique et un logement au Palais-Royal. Notre homme était assuré du vivre et du couvert, et en profita pour vagabonder : il s'était mis en tête de dresser une carte minéralogique de la France, et partit, muni, faute de mieux, des encouragements du ministre Bertin ; il fit plus de seize cents lieues dans le Nord et dans l'Est, mais fatigué de tant de pérégrinations, et malgré l'aide de Lavoisier (2), il abandonna son *Atlas* à la seizième carte, laissant le soin de le continuer à Monnet, inspecteur général des mines de France, qui lui-même n'en put venir à bout. Ce grand projet ne fut repris et achevé que beaucoup plus tard par Dufresnoy et Elie de Beaumont. La description minéralogique du Dauphiné fut un autre fruit de la vieillesse de Guettard (3).

(1) Guettard est le premier à avoir fabriqué de la porcelaine avec ce kaolin, mais, dès 1503, les potiers d'Alençon en tiraient du bois des Aulnais, et les couches de Montpertuis avaient été signalées aussi en 1750 par Odolant Desnos à Bernard de Jussieu. (Letacq.)

(2) En 1767, Guettard explorait avec Lavoisier l'Alsace et la Franche-Comté. (Voy. *Mém. acad. des Sc.*, 1778, p. 435.) C'est encore avec Lavoisier que Guettard trouva à Fainmont près de Plombières un nouveau gisement de terre à porcelaine. (Expériences sur une espèce de stéatite blanche qui se convertit seule au feu en un beau biscuit de porcelaine, par MM. Guettard et Lavoisier. (*Mém. acad. des Sc.*, 1778, pp. 433-434.)

(3) Guettard explora le Dauphiné pendant l'été de 1775 avec les botanistes Villar, médecin de Grenoble et Liotard, et le géographe Margot Duverney. Il trouva aux environs de Montélimar des galets de lave dans les alluvions du Rhône et en conclut que le fleuve avait dû longer d'anciens volcans : et il trouva ces volcans dans le Vivarais, confirmant ainsi ses recherches de jadis sur les volcans du Plateau central. Guettard est aussi un des premier à avoir soupçonné la divagation, le changement

Mais le bonhomme se sentait décliner ; Condorcet dit qu'il était sujet à des crises de sommeil léthargique, assez profond pour qu'au cours d'un de ces accidents il se fît au pied une brûlure grave qui mit longtemps à se cicatriser. S'agissait-il d'épilepsie ? Toujours est-il que Guettard, quand il sortait, pour se rendre à pied à l'Académie, avait soin de glisser son adresse dans sa poche : et il refusait énergiquement d'aller dîner en ville pour ne point troubler le dessert par un accès impromptu. Il savait qu'il finirait de la sorte, et bientôt ; il l'écrivait le 1er janvier 1786 à une dame de ses amies ; et quelques jours après, en effet, on apprit la mort de M. Guettard, membre des Académies des sciences de Paris, Stockholm et Florence, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, censeur royal… et célibataire endurci.

V

C'est également dans la classe des naturalistes errants, à côté de Guettard, qu'il faut ranger Buchoz, qui d'ailleurs ne vint à Paris que sur le tard. Buchoz était né à Metz, et il prit le goût des sciences naturelles à la campagne, où il fut élevé, avec son père. Celui-ci s'était entiché de jardinage, d'agriculture, d'économie rurale, de physique, et se ruinait en expériences, afin d'améliorer et d'utiliser ces diverses sciences pour le plus grand bonheur de l'humanité ; mais la philanthropie scientifique n'étant rien moins que lucrative, surtout entre ses mains, le bonhomme décida de faire de son fils un avocat : à dix-sept ans, le jeune Buchoz était inscrit au barreau de Metz, et il gagna Paris pour s'y perfectionner dans l'art de la chicane ; le papier timbré ne

de lit des rivières, et en particulier il signale le déplacement possible du cours du Rhône depuis les temps préhistoriques. (*Mém., sur la minér. du Dauphiné*, p. 7.)

l'intéressait guère, et on le voyait plus souvent aux cours de mathématiques et de physique qu'au palais. Ses parents, apprenant ses incartades, le rappelèrent en Lorraine ; le jeune Buchoz, qui était un fils obéissant, quitta Paris, mais il prit le chemin des écoliers, et la route de Bretagne : il voyagea fort économiquement à pied, profitant de toutes les occasions pour s'instruire, s'initiant dans les villages à l'art vétérinaire, dans les villes à toutes les curiosités locales, frappant à la porte des médecins et des naturalistes pour visiter leurs bibliothèques, leurs collections, herborisant, fouillant les carrières, prenant force notes, force dessins ; c'est ainsi qu'il visita la presqu'île armoricaine. Cette escapade dura un an et demi, et l'enfant prodigue, de retour au foyer paternel, trouva une famille indignée et qui le renvoya à l'audience ; sa punition fut complète : on le maria.

Buchoz trouva pourtant le bonheur auprès de son beau-père : c'était le docteur Marquet, médecin ordinaire et botaniste des ducs de Lorraine, à Nancy, et qui pendant quarante ans avait étudié l'histoire naturelle et la nosologie de sa province ; ils s'entendirent parfaitement ; Buchoz décida de faire sa médecine, qu'il étudia à la Faculté de Pont-à-Mousson, à Nancy, à Strasbourg, et après six années de travail et de séjour dans les hôpitaux, il se fit agréger au Collège royal des médecins de Nancy (1760). Aidé des conseils et des notes de Marquet, fort de nombreuses herborisations dans tous les coins de la Lorraine, il entreprit un *Traité historique des plantes de la Lorraine;* le roi Stanislas, le roi de Danemark, le prince palatin, la noblesse de la région voulurent contribuer aux frais de l'exécution des planches de l'ouvrage, que vint bientôt compléter un *Catalogue raisonné des animaux, des végétaux et des minéraux de la Lorraine* en trois volumes. Buchoz se vit bientôt pourvu des titres de médecin ordinaire de Stanislas, de médecin des pauvres de Nancy, de démonstrateur de botanique au Collège des médecins de cette ville ; il reçut des pensions et des gratifications, et le roi de Pologne ayant décidé de créer un jardin botanique à Nancy, Buchoz fut chargé d'aller chercher des plantes à Strasbourg, à Paris, à Trianon, à Rouen.

Il forma ensuite le projet de rédiger une *Histoire naturelle et économique du royaume*, et, dans ce but, se mit à parcourir la

France, faisant chaque année de douze à quinze cents lieues à pied, et de longues stations dans les montagnes d'Auvergne, les Alpes, les Pyrénées. En 1767, il vint à Paris où l'éditeur Lacombe lui proposa de se charger de la publication de son grand ouvrage, lui demandant seulement de le composer sous la forme d'un dictionnaire pour en faciliter la vente ; l'auteur répugnait à cette littérature segmentaire : il finit par accepter, passa traité avec Lacombe, et rentra à Paris en 1768 pour surveiller l'impression.

Le pauvre Buchoz était tombé entre les mains des éditeurs ; il ne devait plus en sortir ; il fut berné, exploité par l'éditeur Lacombe, par l'éditeur Costard, par le papetier Brunet, par leurs associés, leurs créanciers, faillit perdre ses livres dans leurs faillites, et dut les leur disputer un par un, et jusqu'aux planches qu'il avait fait graver à ses frais : il en fut réduit à plaider, en 1774, et fort inquiet, car si l'existence des juges au palais est indéniable, l'existence de la justice n'a jamais été bien démontrée. Ceci ne le corrigea point de la manie de publier, et il mourut à Paris en 1807 à la tête de plus de trois cents volumes techniques ou vulgarisateurs sur la botanique, la minéralogie, l'hydrologie et l'art vétérinaire, dont beaucoup ne sont que des compilations assez fournies d'erreurs ; mais il s'y était ruiné et l'on trouve son nom sur le tableau des demandes de pensions vers 1785, inscrit pour 1000 liv. : « Il n'a peut-être pas existé un homme plus laborieux, écrivait le rédacteur dispensateur de ces largesses : mais il fait un livre comme un maçon fait un bâtiment ; il n'épargne rien pour les épreuves des planches et il est très vrai que ses ouvrages l'ont ruiné. Je doute qu'ils aient enrichi ses libraires, mais ils ont donné lieu à en faire de meilleurs et c'est toujours un service qui mérite récompense. »

Monsieur, frère du roi, eut pitié de cet écrivain si redoutablement fécond ; il le nomma son médecin botaniste, et surnuméraire par quartier ; le comte d'Artois l'attacha aussi à sa maison médicale ; mais la Révolution vint bientôt priver le pauvre homme de ces maigres ressources.

M. Buchoz avait parfois rêvé la gloire d'être un auteur pour dames, et il publia, en 1771, la *Toilette de Flore ou essai sur les plantes et les fleurs qui peuvent servir d'ornement aux dames con-*

tenant les différentes manières de préparer les essences, pommades, rouges, poudres, fards et eaux de senteurs. C'est en quoi il se rencontra avec le docteur Barbeu du Bourg, de la Faculté de Paris, qui avait été l'un des rapporteurs commis par l'Ecole, le 4 novembre 1769, à l'examen du *Dictionnaire raisonné et universel des plantes, arbres et arbustes de la France*, de Buchoz.

M. Barbeu du Bourg avait une âme bucolique, comme il était de mise au siècle galant. A contempler la nature, ce chef-d'œuvre de l'Etre suprême, les sceptiques de salon retrouvaient une émotion vraie, une sensibilité délicieuse, et se prenaient à l'aimer. Les belles dames quittent Montesquieu pour Jean-Jacques, réclament pastorales et bergerades : un beau jour même Estelle se mit en tête de connaître le nom des fleurs que lui offrait Némorin. Les rébarbatifs ouvrages de M. Linnée écrits en latin, hérissés de noms barbares à faire frémir, n'étaient points faits pour de si jolis doigts : il manquait un manuel : ce fut Barbeu du Bourg qui l'apporta. Il écrivit en français, dans un style limpide, deux charmants volumes faciles à glisser dans la poche des robes de linon, sous leur reliure de maroquin fleuronné d'or. Le *Botaniste français* — c'est leur titre — fait fortune, et voilà Barbeu consacré grand botaniste. Il faut dire du moins qu'il eut, un des premiers, le mérite de classer les plantes par familles naturelles.

Tandis que M. Barbeu du Bourg herborisait aux alentours de la capitale, son collègue, M. Etienne-Louis Geoffroy, s'occupait de la zoologie parisienne ; c'était une vieille passion, car les sciences naturelles avaient été le charme de sa jeunesse et le premier aliment de son intelligence : son père, le médecin Etienne-François Geoffroy, qui faisait au Collège royal un cours réputé de matière médicale, l'avait initié à la chimie, à la botanique ; et son oncle, Claude-Joseph Geoffroy, élève de Tournefort, possédait un cabinet de curiosités dont les minéraux, les coquillages et les poissons étranges remplissaient d'admiration l'âme de l'écolier. Etienne-Louis prit d'abord ses grades en médecine, et reçut le bonnet en 1748 ; pour faire diversion à ses occupations journalières, il explorait, à ses moments perdus, les bois et les champs des environs de Paris, les fourrés de Meudon et de Saint-Cloud, les bois de Boulogne, de Vincennes, de Bondy, les berges de la Seine et les méandres de la Bièvre, en quête de mollusques et d'insectes, et ses collègues,

qui connaissaient ses goûts, appréhendaient à son intention les malheureuses bestioles qui avaient l'imprudence de passer à leur portée. Ainsi, M. Bernard de Jussieu lui offrit un jour certaine *Leptura nigrocinerea* qui s'était aventurée au Jardin du Roi, et M. Mallet lui procura un coléoptère qui fut étiqueté *Lampyris elytris rubris, thorace rubro, nigrâ maculâ,* et gagna ainsi l'immortalité, sort enviable pour un insecte. Ayant rangé ses trouvailles, ayant lu Aldrovande, Bonanni et Gesner, Klein et Lister, Swammerdamm, Adanson, Linnée et d'Argenville, il entreprit un *Traité sommaire des coquilles qui se trouvent aux environs de Paris* : et, à l'exemple de M. Adanson, dans son *Histoire naturelle du Sénégal*, il fonda sa classification, non seulement sur la morphologie du test, mais encore sur les caractères de l'animal, principalement la disposition des tentacules et des yeux chez les Univalves, et des siphons chez les Bivalves.

Ses genres ne sont pas nombreux : *Cochlea*, ou *Limas, Buccinum, Planorbis, Nerita, Ancylus, Cama, Mytulus* (1), lui suffisent : et comme la nomenclature binominale, l'adjectif spécifique n'avaient point encore droit de cité dans la terminologie, il se borne à désigner les espèces par différents sobriquets de langue française, et le *vigneron*, le *jardinier*, la *livrée*, la *chartreuse*, la *grande* et la *petite striée*, la *luisante*, la *lampe* deviennent les étiquettes de nos divers escargots, les *Cochlea* de Geoffroy. Il n'en donne point de figures, renvoyant à celles du bel ouvrage de d'Argenville auquel d'ailleurs il se flatte d'avoir collaboré quelque peu : n'est-ce point à lui que l'on doit la description et le dessin de certain *Planorbis en vis*, rarissime, trouvé par M. de Jussieu dans la rivière des Gobelins, et qui furent reproduits dans ledit volume ? M. Geoffroy, qui faisait des coquillages un groupe des vers, songeait aussi à donner une histoire de ces derniers ; mais il y trouva quelques mécomptes : « Plus j'ai fait de recherches, dit-il, plus les difficultés se sont accrues : chaque genre de vers, et, j'ose presque dire chaque espèce, offre un objet tout à fait

(1) *Cochlea* = Helix et Pupa ; *Buccinum* = Limnœa ; *Cama* = Anodonta ; *Mytulus* = Unio et Cyclas des auteurs qui suivirent, *largo sensu* bien entendu. — Le vigneron = *Helix pomatia* Lin., le jardinier = *H. aspersa* Müll., la livrée = *H. nemoralis* Lin., la Chartreuse = *H. carthusiana* Müll., la lampe = *H. lapicida* Lin.

neuf qui demande à lui seul presque autant de travail que les classes entières des grands animaux ; à peine connaît-on la plupart des vers, ceux même que nous portons et qui vivent dans le corps de l'homme, ne sont pas encore parfaitement connus des naturalistes (1). » C'est pourquoi M. Geoffroy reporta l'intérêt de ses loisirs sur les insectes.

M. de Réaumur s'était surtout occupé de leurs mœurs et n'en avait point donné de classification bien précise ; Linnée, qui s'y était essayé, n'avait réussi à fournir ni une méthode taxonomique satisfaisante ni une énumération complète : il ne cite que 8 ou 900 espèces, et M. Geoffroy, avec les collections qu'il amassait en son logis de la rue des Singes, en comptait déjà plus de 2.000 ! Il entreprit de remédier à ces lacunes, sans toutefois prétendre diminuer le mérite de « M. Linnœus » qu'il estimait grandement ; et il traça les grandes lignes d'une classification entomologique encore admise aujourd'hui : il divisa les insectes d'après la disposition de leurs ailes en *Coléoptères* (il y joint les Orthoptères sous le nom de Coléoptères mous), *Hémiptères*, *Tétraptères à ailes farineuses* (papillons), *Tétraptères à ailes nues* (ici il confond les Hyménoptères et les Névroptères), *Diptères* et enfin *Aptères*, groupe des araignées, scolopendres, puces, etc. C'est encore à Geoffroy qu'est due la répartition des Coléoptères, selon les articles des tarses, en *pentamères*, *tétramères*, *trimères* et *hétéromères* ; et c'est d'après ces principes qu'est ordonnée son *Histoire des insectes*, Elle forme deux gros volumes très clairs, où les métamorphoses, les mœurs de ces animaux ne sont point oubliées, et profitables à consulter.

D'ailleurs, M. Geoffroy ne s'illusionnait point sur la valeur de ses divisions : il savait que les savants ne peuvent concevoir la nature sans étiquettes, et prétendait seulement leur offrir un moyen de ranger les notions acquises, un fil d'Ariane pour parvenir à la diagnose. « Tous les corps naturels, dit-il, sont autant d'espèces particulières d'un seul et unique genre qui, peu à peu, change, s'altère et conduit des animaux aux plantes et des plantes aux minéraux (2). La nature n'a point établi parmi les corps qu'elle renferme cette distinction de règnes, de genres

(1) *Traité somm. des coquilles*, p. 4.
(2) *Hist. des ins.*, t. I, p. XVI.

et d'espèces qu'ont imaginé les naturalistes, elle semble avoir suivi des dégradations, des nuances insensibles par lesquelles on se trouve naturellement conduit d'un règne à l'autre et d'un genre au genre suivant » (1). Avec ses larges groupes et ses familles naturelles où se meuvent à l'aise toutes les variétés, M. Geoffroy faisait preuve d'une compréhension plus nette de la nature, que nos modernes naturalistes, qui subdivisent à l'infini, comptent les taches, les pustules et les poils, et garrottent l'espèce dans des limites tellement strictes, tirent tant parti de tares accidentelles et de variations insignifiantes, qu'ils font bientôt autant d'espèces que d'individus, et n'osent plus accorder un état-civil qu'au seul spécimen étudié par le premier descripteur.

Mais M. Geoffroy avait des idées générales, et l'anatomie comparée lui avait montré la vanité de toutes ces coupures et l'importance des traits de passage ; ses travaux sur *l'organe de l'ouïe* dans la série animale lui sont un juste titre de gloire. Le premier, il avait signalé, en 1753, dans un mémoire à l'Académie des Sciences, l'existence d'un appareil auditif chez les poissons, nié ou méconnu par ses devanciers. « Les chercheurs, dit-il, auront manqué de décrire une partie à laquelle ils n'attribuaient aucune fonction : la même chose me serait arrivée si je n'eusse pas commencé par les reptiles. Ceux-ci semblent tenir le milieu entre les quadrupèdes et les poissons et conduisent par des différences et des nuances presqu'insensibles depuis les lézards, dans lesquels l'organe est le plus parfait, le plus apparent et le plus approchant de celui des quadrupèdes, jusqu'à la salamandre et aux poissons cartilagineux dont l'oreille, moins composée, ne diffère pas de celle des autres poissons. Cette voie était la seule qui pût mener à la découverte de l'organe de l'ouïe. »

Ainsi M. Geoffroy envisageait la nature non seulement en observateur, mais encore en philosophe, et j'ajouterai en poète. Il publia, en 1771, un poème latin sur l'*hygiène*, et il y retrouve, pour louer les dons de la terre et l'onde fraîche des fontaines, les accents des Géorgiques (2) :

(1) *Ibid.*, p. XV.

(2) Sa Muse traduisait non moins aisément toutes les délicatesses de l'amitié. Voici la dédicace du poème de Geoffroy à Lorry :

Grandibus auspiciis gaudent prodire libelli

Nayades, et rurum prœsentia numina Fontes,
Teque, pater Neptune, canam, qui numine sacro
Undique diffusus, terras, mare et aera comples.
Te sine nec Phœbo conceditur ulla potestas,
Nec fundent horti flores, nec mitior uvas
Bacchus alet, Ceres ipsa suas tibi subdit aristas.
Scilicet et vernam fœcundis imbribus auram
In gremium terrœ infundis ; sitientia prata,
Cum fervet Canis œstivus, tu rore benigno
Humectas ; gelidis arentes flatibus herbas
Tu nive solaris sœvœ per frigora brumœ.
Nec tua, Bacche pater, contemni munera credas,
Munera morosas risu solventia frontes,
Et male vesano quondam despecta Lycurgo,
Si tua miscuerim Phœbœo pocula fonti,
Castaliusque liquor ferventes temperet uvas.
Sic mihi, dum titubans per devia culmina Pindi
Conscendo, tua vis non ebria membra resolvat
Et servem sanam sano sub corpore mentem !

(Lib. tert., *de potu*, v. 1-19,, p. 69.)

Quand éclata la Révolution, M. Geoffroy se retira à Chartreuse près de Soissons ; les temps étaient tristes et la vieillesse était venue ; et M. Geoffroy se consolait en songeant à ses insectes et à ses fleurs, et il regardait la terre, où les hommes s'entretuaient, orner son éternelle jeunesse de sa parure de printemps :

Tristis hyems spargit gelidis dum frigora terris ,
Arescunt violæ, pereunt et lilia pratis.
Vix redit, et dulci recreat ver arva tepore,
Assurgunt violæ, redeunt et lilia pratis ;

Magnaque turgenti nomina fronte gerunt.
Nec meus hic tenuis tanto fraudetur honore,
Atque ferat nomen liber, Amice, tuum.
Me sincerus amor primis tibi junxit ab annis,
Sis mihi Mœcenas, sis et Apollo mihi.
Cur mea magnatum fulgerent nomine scripta,
Quos turpi obsequio plurima Musa capit ?
Non ego fortunœ cupio captare favores,
Nec titulos mea mens ambitiosa cupit.
Tempore at a longo tecum, carissime Lorry,
Dulcis amicitiœ suavia vincla colo.
Accipe sinceri prœsentia pignora cultus.
Pignora parva quidem, non mihi parvus amor.

Nostra sed inventos postquam semel aura recessit,
Spes reditus nulla est, miseros œterna tenet nox.
Hœc tamen assiduo trepidis mortalibus instans
Pallida mors properat, semperque perimus et ipso
Deteriturmtu ocorpus quo vita perennat (1).

Pallida mors properat; mais Geoffroy ne la redoutait point : il craignait seulement que ses pas trop hâtifs ne lui permissent point de revoir son fils. qui, après avoir étudié l'histoire naturelle du Sénégal aux côtés du gouverneur M. de Boufflers, était parti comme médecin militaire à Saint Domingue. Il revint pourtant, et fut reçu docteur de l'École de médecine de Paris en 1802. Le vieux Geoffroy, membre du jury médical du département de l'Aisne et correspondant de l'Institut de France, mourut dans son asile des champs au mois d'août 1810, âgé de quatre-vingt-cinq ans.

(1) *Hygiène*, lib. II, *de cibo*, v. 1-10, p. 39.

CHAPITRE XIII

L'obstétrique. Querelles d'accoucheurs.

I. — *La querelle des naissances tardives* (1764-69). — Les intransigeants : Louis, Bouvart, Astruc. — Les libéraux : Le Bègue de Presle, Bertin, Chomel, Tenon, Lebas ; les raisons de M. Barbeu du Bourg. — Antoine Petit contre Bouvart. — Bouvart et Duchanoy.

II. — *Les médecins el l'obstétrique.* — Antoine Petit, Astruc. — Diffi culté des études obstétricales dans les hôpitaux ; mauvais enseignement de la Faculté. — Supériorité des chirurgiens. — Alph. Le Roi.

III. — *La querelle de la symphyséotomie.* — Jean René Sigault. — La première symphyséotomie (1-2 octobre 1777). — Enthousiasme de la Faculté. — L'opération à la mode. — Fâcheux résultats. — Opposition de Saint Côme. Critiques de Louis (1778-1779). Polémiques. — Brouille entre Sigault et Le Roi. — Mort de Sigault (1788).

I

Un débat judiciaire déchaîna en 1765, dans le monde médical parisien une polémique des plus intéressantes, tant par la passion qu'on y mit que par les noms qui s'y trouvèrent mêlés, et, sans parler d'avocats comme Gerbier de Vaulogé, on put voir Louis et Bouvart tenir tête à Bertin et Chomel, Le Bas et Vicq d'Azyr, Antoine Petit, Tenon et Barbeu du Bourg. L'affaire fut chaude ; et tandis que les jurisconsultes se lançaient à la tête

Accurse et Papon, Godefroy et Cujas, Despeisses et Menochius, médecins, chirurgiens et accoucheurs échangeaient de doctes injures, si bien que « la dispute, dit M. Capuron scandalisé, pleine de sarcasmes et d'outrages, ressemblait en dernier lieu moins à une discussion littéraire qu'à un combat de gladiateurs. » (1)

Il était une fois un vieillard décrépit, qui commit une dernière folie : il prit femme ; ainsi Renée, qui comptait trente printemps, épousa Charles qui n'en avait que soixante et douze. Le bonhomme ayant atteint soixante-seize ans, fit une grave maladie dont il mourut au bout de quarante jours, le 17 novembre 1762. Or, le 3 octobre 1763, dix mois et vingt jours après la disparition de son mari, Renée accoucha d'un enfant posthume. Cette naissance gênait fort les héritiers et sur l'initiative de M. de Villeblanche, conseiller au Parlement de Bretagne, ils en contestèrent la légitimité. Telle fut l'origine d'un procès si considérable que la pauvre Renée eut le temps de mourir, le 7 février 1765, avant que juges et savants se fussent mis d'accord.

On s'adressa à Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie, et Louis condamna les veuves à accoucher neuf mois après le décès de leur époux, sous peine de déshonneur ; car il redoutait, pour la morale publique, une invasion d'enfants posthumes, « fruit malheureux du libertinage des femmes. » Bouvart, un peu plus généreux, leur accorda neuf mois et dix jours au maximum ; Astruc, dix mois sans plus. (2).

Heureusement pour les veuves consolables ou non, M. Le Bègue de Presle, docteur régent de la Faculté de médecine, licencié en droit civil et canonique en l'Université de Paris, censeur royal des livres, et galant homme, s'empressa de « rassurer sur leur réputation les femmes sages qui ne seraient pas accouchées au bout de ce temps précis de séparation de leurs maris et qu'un retard de quelques jours de plus que les dix mois dix jours et qui n'est pas moins admissible pourrait rendre malade ou même jeter dans le désespoir s'il suffisait pour

(1) Capuron. *Cours théorique et pratique d'accouchemens*, Paris, 1828, p. 165.

(2) Astruc, *Tr. des mal. des femmes*, t. V, ch. XI, p. 296.

les déshonorer et priver les enfants de leur état. » (1) Il dit, et donna pleine approbation aux observations que M. Lebas, maître en chirurgie, apportait à l'appui des prolongations de la grossesse, contre Louis ; et ce fut également l'avis des docteurs Renard, Cochu, Belleteste, Missa, Philip, Raulin, Vernage, Bourdelin, Cosnier, Barbeu du Bourg, des chirurgiens Disdier, Dufouart, Allouel, Luc, Tenon, Destremeau.

De son côté, Barbeu du Bourg, docteur-régent de la Faculté de Paris, publia en 1765 à Amsterdam des *Recherches sur la durée de la grossesse et le terme de l'accouchement*. Il y soutient, avec son élégance et sa clarté habituelles, que la grossesse peut se prolonger au-delà du neuvième mois. D'abord, il en invoque les raisons physiques, énumérant les causes provocatrices du travail pour montrer qu'elles peuvent entrer en jeu prématurément ou tardivement : parmi ces causes, les unes sont accidentelles, comme les traumatismes, les fatigues, etc. ; les autres sont naturelles, et tiennent tantôt aux conditions physiologiques dans lesquelles se trouve la mère (Barbeu insiste tout particulièrement à ce point de vue sur le retour de la dixième époque menstruelle) (2), tantôt à l'état du fœtus. Ses organes se développent dans l'ordre de ses besoins, et nous n'avons aucune notion précise sur le temps qu'exige leur formation ; il n'est pas illogique de penser que leur genèse peut se ralentir, leur fonctionnement se prolonger, retardant ainsi le terme de la grossesse : « C'est seulement, dit Barbeu, lorsque les parties appropriées au fœtus ne sont plus en état d'exercer librement leurs fonctions, ou que la place qu'il occupe n'est plus tenable pour lui, ou que la source d'où il tire ses sucs nourriciers est tarie » qu'il lui faut « périr ou naître. »

En second lieu, l'auteur passe au relevé et à la critique des faits observés : la difficulté de connaître la date exacte de la

(1) Approb. du 1er février 1765 à la suite des *Nouvelles observations* de Lebas.

(2) Tarnier et Chantreuil (*Traité de l'Art des accouchements*, Paris, 1882, t. I, p. 578) ; Auvard, dans la 2e éd. de son *Traité pratique d'accouchements*, Paris, 1891, p. 278 ; Ribemont Dessaignes et Lepage (*Précis d'obstétrique*, Paris, Masson, 1898, p. 339) attribuent à l'anglais Tyler Smith (1815-1873) la théorie qui fait de la congestion produite par la dixième époque cataméniale la cause provocatrice du travail. Barbeu a émis cette théorie avant Smith dans l'ouvrage que nous analysons.

conception est telle, les symptômes qui marquent les divers stades de la gravidité sont si incertains, que l'échéance classique précise de neuf mois n'est rien moins que prouvée : il croit donc pouvoir admettre, avec Aristote, Harvey, Haller et Buffon que la prolongation de la grossesse jusqu'au onzième mois est rarissime, mais possible, et qu'il y en a eu des exemples authentiques.

En fin de compte, il produit en faveur de son opinion quelques probabilités tirées des très grandes variations constatées dans la durée de l'incubation des oiseaux et du développement des œufs d'insectes ou des germes végétaux. Il prend soin de remarquer en terminant que rien dans la jurisprudence ne contredit sa théorie, et que par conséquent les jurisconsultes, en ne se prononçant point, ont admis implicitement que le terme de la grossesse peut être retardé de façon à échapper à toute évaluation légale.

Bertin, Chomel, Tenon, Lebas soutenaient la même thèse que Barbeu. Mais le grand protagoniste du parti fut Antoine Petit, docteur régent de la Faculté de Paris, membre de l'Académie royale des Sciences. Petit était un médecin remarquable : il était bon accoucheur et homme d'esprit, et sauf en matière d'obstétrique, où il n'entendait point raillerie, il aimait assez la plaisanterie. Un beau jour, aux Tuileries, les badauds faisaient cercle autour d'un diseur de bonne aventure : un curieux lui tend sa main, reçoit la promesse de toutes sortes de félicités, et la paye d'un écu de six livres ; le sorcier trouve que c'est peu pour tant de prospérités, rappelle son client souriant, l'avertit qu'il aura prochainement trois accès de convulsions, dont le dernier sera fort grave. L'homme, renfrogné, rentre en son logis, tombe par deux fois en attaque nerveuse, s'alite, attendant la troisième et la mort. Ce ne fut point la mort qui vint, mais Petit : le docteur s'affuble d'une défroque de nécroman, robe, grande barbe et baguette magique, pénètre auprès du malade, examine sa main, atteste que son pouvoir dissipera les maléfices du bohémien, et lui prédit tout le bonheur possible. Au bout de quelques séances de divination, le malade guérit. Et des confrères jaloux — il s'en trouve toujours — blâmèrent la mascarade.

Notre accoucheur-chiromancien se heurta, dans le cas présent, à un homme qu'il valait mieux avoir pour allié que pour adversaire, en la personne M. Michel-Philippe Bouvart (1), chevalier de l'Ordre du Roi, docteur en médecine de Reims et de Paris, ancien professeur au Collège de France, membre de l'Académie royale des Sciences ; mais académicien terrible, grincheux et caustique. Bon praticien, très savant, vivant d'une vie retirée, et qu'il partageait entre le travail et les malades, il était généralement redouté des co-consultants, dont il tançait brutalement, à l'occasion, la sottise et l'ignorance ; les clients, auxquels il parlait peu et franc, l'appelaient par peur et ne l'aimaient point (2). Il soignait un jour avec Barthès le duc de Fronsac, gravement malade ; le patient hors de danger, les deux esculapes se congratulèrent : *Asinus asinum fricat !* cria l'autre, du fond de son alcôve. Bouvart et Barthès s'en allèrent furieux, et le docteur Le Preux, autre mauvaise langue, mit la chose en vers, en parodiant *Le singe et le dauphin :*

Mais le Dauphin tourna la tête
Et le magot considéré,
Il s'aperçoit qu'il n'a tiré
Du fond des eaux rien qu'une bête.

. . . .

Les deux docteurs, après cette aventure
Livrent le duc aux soins de la nature
Qui le sauva par l'unique raison
Qu'elle fait naître en la même saison
Le noir cyprès, la riante verdure,
L'aigle et l'aspic, les fleurs et le poison. (3).

Parmi les êtres malfaisants, Bouvart avait trouvé un client

(1) Descendant de Charles Bouvard qui fut premier médecin de Louis XIII, de 1628 à 1643, et mourut en 1658 (d'après Condorcet).

(2) Bouvart soignait le comédien Molé, qui avait, pendant sa maladie, la nostalgie de la scène. — Attendez, attendez, disait le médecin, ce serait trop tôt pour votre santé. — C'est possible, Monsieur, reprit l'acteur, mais ce sera toujours trop tard pour ma gloire. — Prenez garde, Monsieur, interrompit Bouvart, on a plus d'une fois blâmé Louis XIV de s'être servi trop souvent de ce terme : ma gloire. (*Mémoires* de Ch. Collé, t. III, p. 116).

(3) *Mémoires secrets* de Bachaumont, t. XXII, vers janvier 1783.

en la personne du néfaste abbé Terray, qui, alité, tout abattu par la fièvre, lui demandait de quoi passer une bonne nuit : « J'y vais travailler, dit l'autre, mais vous m'en avez fait passer de bien mauvaises, et plus à d'autres ! »

Avec tous ses titres scientifiques, Bouvart avait beaucoup d'admirateurs, mais bien peu d'amis : il poursuivait ses adversaires — il s'en était fait, et beaucoup, — avec un acharnement qui ne lui donnait pas toujours le beau rôle. Depuis sa polémique avec Tronchin, qu'il jalousait, le clan des encyclopédistes et des gens de lettres à part d'Alembert, qu'il soigna en 1765, à part Voltaire, qui le consulta plus tard (1) — lui gardait rancune ; on lui rappelait à chaque instant ses délations calomnieuses et sa vile conduite à l'égard de Bordeu. Diderot, parlant de la cicatrice difforme qui le défigurait, disait qu'il s'était donné un coup en maniant maladroitement la faux de la mort, et Grimm parle en fort mauvais termes de « ce Bouvart, tueur

(1) Je relève dans la correspondance de Voltaire ces deux billets :

A M. Bouvart, 5 mars 1770).

Un vieillard de 76 ans attaqué depuis longtemps d'une humeur scorbutique qui l'a toujours réduit à une très grande maigreur, qui lui a enlevé presque toutes les dents, qui s'attache quelquefois aux amygdales, qui lui cause souvent des borborygmes, des insomnies, etc., etc., attachés à cete maladie.

Supplie M. Bouvart de vouloir bien avoir la bonté d'écrire au bas de ce billet s'il pense que le lait de chèvre pourrait procurer quelques soulagements.

Il est ridicule peut être de prétendre guérir à cet âge, mais le malade ayant quelques affaires qui ne pourront être finies que dans six mois, il prend la liberté de demander si le lait de chèvre pourrait le mener jusque-là ?...

A M. Bouvart (26 mars 1770).

Le vieux capucin de Ferney qui a eu l'honneur de consulter M. Bouvart le remercie très sensiblement des conseils qu'il a bien voulu lui donner. Il a eu précisément les gonflements sanglants dont M. Bouvart parle. Il prend le lait de chèvre avec beaucoup de retenue dans un pays couvert de glaces et de neiges six mois de l'année et où il n'y a point d'herbe encore. Il croit qu'il sera obligé de chercher un climat plus doux l'hiver prochain, et en ce cas il demande à M. Bouvart neuf mois de vie au moins au lieu de six, sauf à lui présenter une nouvelle requête après les neuf mois écoulés. Il en est de la vie comme de la cour : plus on reçoit de grâces plus on en demande. Il prie M. Bouvart de vouloir bien agréer les sentiments de reconnaissance dont il est pénétré pour lui. »

(Voltaire, *Œuvres complètes,* Paris, Garnier, 1882, t. 47, correspondance, t. XV, pp. 7 et 30).

privilégié sur le pavé de Paris » qui « quand il a expédié ses malades dans l'autre monde est bien aise de dire par passe-temps des injures à ses confrères, ou de leur faire même de petits procès criminels. C'est lui qui a attaqué Tronchin, qui a accusé Bordeu d'avoir volé une montre et des manchettes à un mort... » (1)

Pourtant, M. Bouvart avait eu dans sa vie quelques bons mouvements; il avait obligé pécuniairement quelques honnêtes gens, soulagé des misères; il avait défendu avec ardeur son confrère Bourdelin, victime des attaques calomnieuses des héritiers de la marquise d'Ingreville, débiteurs récalcitrants. Il faut dire qu'il y était lui-même intéressé, à titre de créancier, leur réclamant, comme Bourdelin, des consultations impayées (1763). Il n'avait point d'ambitions extra-scientifiques, et, s'il accepta de nombreuses charges médicales ou professorales, il refusa, à la mort de Sénac, la place de premier médecin du Roi. Il était désintéressé, ayant d'ailleurs le moyen de l'être, grassement payé par de riches clients, comme le contrôleur général Clugny (2), comme ce financier Beaujon qui, pour mieux l'attacher à son existence, avait placé à son profit 12.000 livres de rente sur sa propre tête; d'ailleurs, sa conscience médicale n'avait pas besoin de pareils encouragements. Quand il sentit venir la vieillesse, et s'affaiblir son intelligence, il s'interdit de voir des malades; il finit en enfance, et tâtait pendant de longues heures le pouls au

(1) *Correspondance littéraire philosophique et critique* par Grimm, Diderot, etc. (par M. Tourneux. Paris, 1877, t. VIII, p. 405.) — Condorcet, dans l'éloge de Bouvart à l'Académie des sciences, dit qu'il n'a pas « su répandre sur les plaisanteries caustiques, sur les railleries mordantes dont il accable son adversaire cette gaieté et ces grâces qui seules peuvent les faire pardonner, car malgré toute la malignité qu'on suppose aux hommes, pour que les traits satiriques les amusent sans les révolter il ne faut pas qu'on s'aperçoive qur celui qui les lance haïsse ses victimes. » (Condorcet, *Œuvres*. Paris, 1847. t. III, pp. 280-281).

(2) Jean-Etienne Bernard Clugny de Nuys, mort le 18 octobre 1776, contrôleur général des finances. Un beau jour de l'année 1781, Bouvart était en train de savourer son chocolat au café du Caveau, lorsqu'un original, l'abbé Cardon, l'aborde: « Ah! monsieur le docteur, que je vous remercie, au nom de tous les bons citoyens, de l'expédition patriotique que vous venez de faire en délivrant la France d'un de ses plus grands fléaux, ce... de Clugny qui aurait marché sur les errements de l'abbé Terray et consommé notre perte! » Les assistants de rire, et Bouvart, interloqué, agita son chocolat. (*Mém. secrets* du 25 juin 1781).

bras de son fauteuil en lui marmottant des consultations. De temps ou autre. il demandait pourquoi les malades ne l'appelaient plus : « Il n'y a plus de malades. Monsieur, répondait le domestique. vous les avez tous guéris. » Et le vieillard se rendormait content (1).

M. Bouvart était encore en pleine vigueur (on le vit bien aux coups qu'il porta) lorsqu'il s'en prit à son confrère Antoine Petit.

Soyons haï pourvu que l'on nous craigne,
C'est ma devise, et par cet heureux choix
Sur mes rivaux j'assurerai mes droits.

Tel était le cri de guerre que l'*Art iatrique* prêtait à M. Bouvart : toujours est-il que notre homme réfuta les idées de Petit sur la durée de la grossesse avec une certaine âpreté. une verve amusante : il discuta par le menu toutes les observations qu'invoquait son contradicteur. le cas de Renée de Villeneuve. née près de onze mois après le veuvage de sa mère. et pourtant légitimée par arrêt de la Grand'Chambre du Parlement le 6 septembre 1653 ; une décision de la Faculté de Leipzick du 4 décembre 1638. une autre de la Faculté d'Ingolstadt du 26 février 1674 : l'avis de Teichmeyer. d'Henningius Arnisœus et autres vieux tousseux, sans compter une foule d'autorités aussi antiques que contestables : mais Bouvart alla jusqu'aux personnalités blessantes, il eut parfois la dent dure. Petit, bon gros homme à bajoues. n'était point combatif ; il ne trouva comme ripostes que des phrases éplorées. et finit par se plaindre à M. le Lieutenant général de police qui manda l'insulteur. Bouvart arrive, bénin, bénin, sans faire semblant de rien : « — Hélas ! monseigneur. seriez-vous malade ? – Non, Monsieur. il s'agit..... Bouvart s'empare du pouls du magistrat : — Je serais au désespoir que votre santé..... — Elle est excellente, mais..... — C'est donc Mme de Sartines qui..... — Hé non ! Monsieur ! Non, non, non ! » Le lieutenant eut toutes les peines du monde à entrer en matière. et à prier Bouvart de retirer son injurieux libelle : sur

(1) *Mém. secrets*, t. XXXIV, p. 110. Bouvart mourut le 19 janvier 1787.

son refus, il l'avertit qu'il ferait saisir son factum. Bouvart sortit et le prévint en allant lui-même enlever le ballot de chez le libraire : quand la police arriva, le corps du délit avait disparu. (1)

Petit trouva un autre défenseur, au Parnasse : et M. Leclerc de Montmercy, poète famélique, lui adressa pour l'encourager au bon combat, comme jadis les bardes animaient les guerriers, un gros poème lyrique de 88 pages ! Il fut encore soutenu par un fripon, qui s'appelait Simon Bigex. Simon Bigex était un Savoyard qui, d'abord frotteur et valet à Paris, puis secrétaire chez Grimm et chez Voltaire, eut à Ferney une fâcheuse histoire avec Mᵉ Antoine Adam, prêtre, pour un vol de fruits. Voltaire, ennuyé du personnage, finit par le mettre à la porte, et Bigex, pour vivre, fit de la littérature agressive : il écrivit contre Bouvart une soi-disant « *Lettre de M. Le Preux docteur régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris à M. Bouvart...* » La supercherie, si Grimm n'en avait dévoilé les dessous (2), aurait pu passer inaperçue, car Lepreux, élève chéri d'Ant. Petit et pamphlétaire de son naturel, se chargeait de répondre pour son maître aux factums de Bouvart. Un autre disciple de Petit, Duchanoy, releva très vivement en 1771, les critiques de Portal (3) et de Bouvart contre les ouvrages de son maître. Bouvart, qui ne pratiquait point l'oubli des injures, se promit une vengeance à la première occasion : quand Duchanoy, qui n'était qu'étudiant en médecine, se présenta au doctorat, Bouvart réclama l'application des statuts de la Faculté, excluant tout candidat qui aurait écrit contre un docteur. Petit prit le parti de

(1) *Mémoires secrets de la République des Lettres*, 3 décembre 1769.

(2) Grimm, Diderot, etc. *Correspondance littéraire, philosophique*, etc. Mars et avril 1770.

(3) Portal, dans son *Histoire de l'Anatomie et de la Chirurgie*, Paris, 1770, t. V, pp. 389-416 fait, des ouvrages de Petit, une analyse qui n'est pas toujours élogieuse ; il est particulièrement cruel pour la refonte de l'*Anatomie chirurgicale* de Palfyn par Petit. Duchanoy le réfuta dans une *Lettre de M. Duchanoy, étudiant en médecine, etc. à M. Portal,.. sur la critique qu'il a faite des ouvrages anatomiques de M. A. Petit*. Amsterdam, 1771.

Claude-François Duchanoy, reçu docteur le 1ᵉʳ octobre 1774, devint administrateur des hôpitaux et hospices de Paris, et publia un projet de réorganisation de ces établissements. Il mourut le 4 novembre 1827 (Corlieu).

son élève, et l'on décida, pour arranger les choses, que Duchanoy écrirait à Bouvart une lettre d'excuses, la lettre fut faite, et l'offensé la refusa; enfin, moyennant une rétractation absolue et solennelle, le malheureux aspirant put prendre rang dans la Faculté : il y fut plus tard professeur des sages-femmes. Ainsi les pauvres étudiants pâtissent des querelles de leurs maîtres, et il n'y a rien de pire qu'une rancune obstétricale.

II

Antoine Petit, s'il était en horreur à Bouvart, jouissait, de l'estime du beau sexe : il avait été le don Juan de la gynécologie ; il était en outre honoré, malgré son titre de médecin, de la considération des gens de Saint-Côme : il était, à leurs yeux, le seul homme de la Faculté qui eût le droit de parler de chirurgie et d'obstétrique : « Les médecins, écrivait Süe, ont beau dire qu'ils savent la chirurgie, quoi qu'ils ne la pratiquent pas : que sans être accoucheurs, ils sont instruits de tout ce qui concerne les accouchements ; personne ne les croira, s'ils ne les voient pratiquer : il n'y a qu'un Petit capable de réunir ainsi les deux médecines, et de réussir également dans l'une et dans l'autre. C'est une justice que nous lui rendons ici d'autant plus volontiers que nous avons toujours été un des plus grands admirateurs de ses rares talens. Mais les autres médecins, et surtout les jeunes, feraient bien mieux d'imiter l'exemple des chirurgiens qui ne font pas des traités de médecine et se contentent d'écrire sur la chirurgie » (1).

De fait, il était presqu'impossible aux médecins d'apprendre la clinique obstétricale : et s'ils n'avaient aux écoles pour la tocologie, qu'un cours de sages-femmes, ils étaient, pour la pratique, beaucoup moins favorisés qu'elles : d'ailleurs, ils lais-

(1) Sue. *Essais hist. litt. et crit. s. l'art des accouchemens*, t. I. p. 125.

saient en général, dans leur clientèle, les accouchements aux chirurgiens et sages-femmes. Les chirurgiens eux-mêmes éprouvaient toutes les peines du monde à s'en instruire : Mauriceau et Peu y parvinrent encore, mais de la Motte, chirurgien externe à l'Hôtel-Dieu, ne put rien faire dans le service des accouchées. Le 31 décembre 1720, le bureau de l'hôpital à la suite de quelques « désordres, si contraires à l'honnesteté » avait « arresté, sous le bon plaisir de l'assemblée générale, de n'admettre à l'avenir aucuns chirurgiens du dehors dans la salle des accouchées pour quelque cause et quelque considération que ce soit » (1).

C'est dire quelles protections il fallait à ceux qui briguaient la faveur d'une exception : le 31 décembre 1712, « à la recommandation de Son Altesse Royalle Madame, la Compagnie a permis à Auguste Hugo, médecin de Madame la Duchesse d'Hannover d'entrer dans la salle des accouchées à l'Hostel-Dieu pour voir pratiquer les accouchemens sans que cette permission puisse estre tirée à conséquence » (2). Ce fut encore sur l'intervention personnelle du Régent et du cardinal Dubois que trois médecins anglais purent y pénétrer (24 octobre 1721, 1er juillet 1722, 28 juillet 1723) ; enfin le médecin de la reine de Danemark ayant, une quatrième fois (7 mars 1725) forcé les barrières, le bureau de l'Hôtel-Dieu s'agita tellement que le Régent « promit au nom du Roy qu'on n'écouteroit plus de pareilles demandes à l'avenir. » — Le 16 décembre 1782, une inexorable décision du bureau de l'Hôtel-Dieu chassa tous les intrus qui auraient pu s'y glisser, et l'on promulgua une fois de plus qu'« en exécution du règlement du 4 avril 1730, concernant les étudiants en médecine qui accompagnent les médecins dans leurs visites, lesdits étudians ne pourront, conformément audit règlement, être reçus sous aucun prétexte dans la salle des femmes grosses et accouchées. »

La Faculté n'avait jamais cherché à combler les lacunes de son enseignement obstétrical, et les critiques de Süe le jeune étaient en somme fort justes ; mais les médecins, qui ne pratiquaient guère l'obstétrique, en dissertaient beaucoup. Cela rentrait

(1) Chevalier, *loc. cit.*, p. 416.
(2) *Délib. de l'anc. Bureau de l'H D.*, Brièle, t. I, p. 267,

dans leur plan de guerre contre Saint-Côme : ils prétendaient à la prépondérance en obstétrique comme en vénéréologie, comme en chirurgie. Par malheur l'obstétrique, par eux dédaignée, ne leur devait rien ; Astruc, dans son *Art d'accoucher réduit à ses principes* n'avait pu mettre que ce qu'il possédait : une grande érudition. « J'annonce, écrivait-il, dès le frontispice de cet ouvrage, que je n'ai jamais accouché » (1). Il est vrai qu'en terminant, il examina doctement et compendieusement quelle conduite Adam, privé, comme Eve, de nombril, dut tenir à la naissance de son premier fils Caïn qui possédait le privilège d'un beau cordon ombilical : et il ne trouva pas moins de cinq solutions à ce grave problème. Mais un exégète impeccable ne saurait suffire à faire un bon professeur pour élèves sages-femmes, et la défectuosité de la partie pratique de ce volume montrait assez que l'auteur avait plus étudié les accouchements dans les livres qu'auprès des femmes en gésine. C'est pourquoi il doit être placé au-dessous du sieur Montodon, qui distribuait par les rues cette annonce si remarquable : « Montodon, ci-devant pâtissier, boulevard Bonne-Nouvelle et actuellement chirurgien et accoucheur (2). »

C'est dans les rangs de Saint-Côme que l'on trouve tous ceux qui se distinguèrent à Paris au XVIIIe siècle dans la science tocologique, depuis le vieux Mauriceau, mort en 1709, depuis Dionis, mort en 1718, jusqu'à Baudelocque : c'est Bourgeois, J.-L. Petit, Morand, que l'on mandait dans les cours étrangères pour les couches des princesses ; c'est Puzos, démonstrateur à Saint-Côme, ainsi que Solayres de Renhac (1) qui fut le

(1) *Loc. cit.*, p. V.

(2) Cité par Mac Auliffe, *in La France médicale* du 10 mars 1901, p. 73.

(3) Solayres de Renhac (François-Louis-Joseph), né à Mas de Larroque près Caillac, au diocèse de Cahors, le 26 septembre 1738, d'un père avocat au Parlement, étudia les humanités à Toulouse, la médecine à Montpellier où il fut reçu docteur en 1767 ; il vint à Paris muni d'une lettre pour La Martinière qui le proposa comme démonstrateur à l'école pratique des Ecoles de chirurgie. Il suivit les cours d'Antoine Petit, de l'accoucheur Péan, puis ouvrit rue de la Harpe un cours particulier d'accouchements, avec tant de succès que Levret en prit ombrage. Il fut le maître de Baudelocque, qui continua ses cours le jour où la maladie le terrassa : Solayres ne put même soutenir en 1771 la dissertation (*De partu viribus maternis absoluto*) qui devait le faire entrer aux écoles de chirurgie ; il mourut à 34 ans, le 3 avril 1772, de tuberculose pulmonaire et laryngée. Il avait habité rue de la Harpe et fut enterré le 4 avril 1772 dans le cimetière de

maître de Baudelocque ; Barbaut, Deleurye, Levret, et *tutti quanti*. Et pourtant les médecins tentent une concurrence, et le docteur Alphonse Le Roy, auteur d'un insipide bavardage *sur les habillemens des femmes et des enfans*, publie une *Pratique des accouchemens* dans laquelle il déclare sérieusement que M. Levret « ne se doute pas même du premier principe de cet art ! » Les thèses obstétricales pullulent aux Ecoles de Médecine : mais ce sont là paroles vaines et amas de papier noirci ; et la Faculté fut tout heureuse de trouver un jour en Sigault un accoucheur pour de bon et un inventeur en matière d'obstétrique.

III

Jean-René Sigault était né à Dijon, il vint à Paris, dans le dessein de se consacrer à la chirurgie, et tint, comme apprenti chirurgien, le privilège de la mère de Süe, Pierre Süe, dit le jeune, qui fut le dernier professeur de thérapeutique de Saint-Côme, et le premier bibliothécaire de l'Ecole de santé en 1794. Sigault exerça aussi la chirurgie dans les hôpitaux militaires, et fut, à ce titre, au siège de Port-Mahon en 1758. C'est en 1768 qu'il proposa la section de la symphyse à l'Académie de chirurgie, l'invitant à demander au Roi l'essai de cette opération sur une condamnée à mort. Mais bientôt les circonstances le détournèrent de sa première vocation : il se tourna vers la médecine, se fit inscrire en 1770 à la Faculté d'Angers (1), et, au bout de deux ans de stage (13 juin 1772) fut admis à l'examen théorique,

St-Séverin en présence de son frère, vicaire de cette paroisse. (Voy. Herrgott *in* Siebold, et docteur Puech, *Solayres de Renhac*, Montpellier 1903) Le docteur Bouchacourt a présenté à la Soc. d'Obstétrique de Paris le 20 octobre 1902 un certificat du cours privé de Solayres de Renhac. (*L'Obstétrique* de mars 1903, 8e année, n° 2, p. 152).

(1) Le séjour de Sigault à Angers a été étudié par le docteur Boquel : *J.-R. Sigault*, *in* Archives médicales d'Angers, 20 février 1904.

ainsi qu'en font foi les registres scolaires : *Die decimâ tertiâ ejusdem mensis et anni, Joannes-Renatus Sigault, Divionensis, exhibitis magisterii artium et studii medicinæ debito tempore, litteris, theoreticum examen subiit ; actus, acceptus et laudatus est.* Quatre jours après, il soutint sa thèse de baccalauréat, puis le 22 mars 1773, sa thèse de licence *cum laude maxima.* Le 23 mars 1773, il passa sous la présidence de Georges-Dominique Guérin et de Jean-René Pantin, sa thèse doctorale sur la symphyséotomie, *sectione cæsareâ promptior et tutior.* Il se décida alors à chercher fortune dans la capitale, se mit sur les bancs de la Faculté de Paris, soutint quatre thèses sur l'obstétrique (1), dont l'une dédiée à Lieutaud *in perpetuum grati animi et reverentiæ monumentum,* et fut reçu docteur le 10 novembre 1776, la même année que son futur collaborateur Alphonse Le Roi.

En 1775, vivait à Paris une pauvre femme nommée Souchot, fort rachitique, et qui jamais n'avait pu mener une grossesse à bien : ses trois premiers enfants étaient morts-nés. Au quatrième, le docteur Sigault, prévoyant de nouvelles difficultés, fit appel à ses confrères Vicq d'Azyr, Thouret, Roussel ; il profita de ses anciennes relations à Saint-Côme pour convoquer Verdier, Levret, Destremeau, Thevenot, Coutuly, Dusault, Marchais, Baudot, chirurgiens, et deux sages-femmes, Mme et Mlle de Santussan. Levret examina la malade : elle n'avait que deux pouces et demi de diamètre sacropubien ; Sigault proposa une intervention chirurgicale, césarienne ou section pubienne : Levret s'y opposa, pensant pouvoir extraire l'enfant naturellement : les accoucheurs se mirent donc à tirer, à six ou sept, suant à grosses gouttes, et le dernier parvint enfin à dégager le nouveau-né, qui avait la tête laminée. Ceci se passait en 1775. En 1777, la femme Souchot, infatigable, redevint enceinte, et, à son terme, fit prévenir Sigault dans la nuit du 1er octobre. Sigault arrive,

(1) Thèses de Sigault : Quodl. 6 février 1775 : *An a conceptu ad puerperium genus nervosum sensibilius ?* Président : Le Tenneur. Aux armes de Lieutaud. | 6 avril 1775 : *An prægnantibus parturientibus et puerperis diæta sæpius temperans, quandoque tonica ?* Président : Garnier | 18 janvier 1776 : *An in puerperarum torminibus diversa curatio ?* Président : Hazon | 14 mars 1776 : *An placentæ solutio naturæ committenda ?* Président : Casamajor.

escorté de son collègue Alphonse Le Roi, se concerte avec lui, tranche la symphyse et même l'urèthre, et amène l'enfant vivant. Le lendemain, 2 octobre 1777, Sigault court au *Prima mensis* de la Faculté, rapporte le cas, prie l'assemblée de nommer des commissaires, et l'on désigne Grandelas et Descemet. Au *prima mensis* du 3 décembre, la femme Souchot se présente à la Faculté, au bras de son mari, soldat du guet, avec son enfant (1). On l'interroge, on l'examine, Sigault lit un mémoire sur son procédé, les commissaires désignés font un rapport favorable, et l'on convient de conclure définitivement le 6 décembre.

Ce jour-là, le doyen des Essartz rappelle les deux délibérations antérieures, fait répéter mémoire et rapport. Alors la Faculté décide, à l'unanimité, l'impression bilingue de ces documents, qui seront présentés au Roi, aux princes, par Sigault et le doyen ; envoyés aux ministres, aux magistrats, aux docteurs du royaume et aux plus célèbres de l'étranger ; le vote de félicitations à la courageuse opérée, avec une gratification modique, *summulam*, pour subvenir à ses besoins, jusqu'à ce que le gouvernement y pourvoie, à la prière de la Faculté : enfin la frappe d'un jeton commémoratif, dont cent exemplaires en argent seront offerts à Sigault, et cinquante à Alphonse Le Roi (2). Sigault demanda que le nom de son collaborateur figurât sur le flan.

Le 22 décembre, des Essartz, Descemet, Alphonse Le Roi et Sigault partirent pour Versailles (3), où de Lassone et Poissonnier les menèrent chez Lieutaud ; le premier médecin de Sa Majesté les reçut fort bien et les présenta au Roi. Le duc de Fronsac, plus tard duc de Richelieu, en profita pour rappeler à Louis XVI les services rendus jadis par Sigault à la chirurgie d'armée au siège de Port-Mahon. Le mémoire sur la symphyséotomie fut offert au souverain qui complimenta Sigault, et

(1) On offrit 12 liv. à la femme Souchot le jour de sa visite à la Faculté.

(2) Ce jeton porte à : l'avers le buste du doyen, de profil à g. avec en exergue : *Joan. Car. Desessartz ling. Fac. med. P. aec.* et la signature *B. Duvio.* Au revers, on lit *Sectio* | *symphys. oss. pub.* | *Lucina nova* | *1768* | *invenit proposuit* | 1777 | *fecit feliciter* | *J.-R. Sigault D. M. P.* | *juvit* | *Alph. Le Roi* | *D. M. P.* argent et cuivre.

(3) Ce voyage coûta à la Faculté 50 liv. 8 s. de voitures.

nos docteurs regagnèrent la capitale, contents du monarque et d'eux-mêmes. Sigault reçu une pension de 600 livres.

La Faculté était dans la joie : elle tenait une éclatante revanche, un argument victorieux à l'adresse de l'Académie de chirurgie, qui si longtemps avait dénié aux médecins toute compétence obstétricale et chirurgicale. Dès le 1er décembre 1768, Sigault, alors élève en chirurgie, chirurgien privilégié, avait proposé à l'Académie de chirurgie de substituer en certains cas la symphyséotomie à l'opération césarienne ; ce mémoire fut lu par Louis, et l'Assemblée, sur le rapport défavorable du commissaire Rufel, proscrivit l'opération ! Bien mieux : en 1776, Baudelocque avait de nouveau rejeté la section pubienne, dans sa thèse de maîtrise aux Ecoles de chirurgie. Les gens de Saint-Côme allaient être forcés de se déjuger, de faire amende honorable à un inventeur méconnu, et déjà cette affaire intéressait tout le monde médical de l'Europe, et même la mode parisienne : les marchandes vendaient des coiffures, des nœuds d'épée, des boucles *à la symphyse*, les gazettes ne parlaient plus que de Sigault : dans le *Journal de Paris* (1) la comtesse de Trois-Etoiles demandait qu' « il lui fût érigé une statue qui le représentât sous la forme du dieu de la Santé, » et qu' « à la face de la Nation une mère, glorieuse de ce titre, élevât les bras de son enfant jusqu'au front de ce bienfaiteur de l'humanité, et que ses mains innocentes le décorassent d'une couronne civique. »

Tous les praticiens en mal de célébrité saisirent cette occasion de s'illustrer. Majault, docteur de Douai et chirurgien major de la gendarmerie à Lunéville, ayant appris la condamnation à mort d'une femme enceinte par le Parlement de Douai, demanda au garde des sceaux Miromesnil la grâce de cette malheureuse, à la condition qu'elle subirait la symphyséotomie au terme de sa grossesse ; Miromesnil demanda le 26 janvier 1778, à la Faculté, une consultation motivée sur l'opération de Sigault, ce qui fut fait ; mais il n'osa permettre cette tentative opératoire sur une patiente qui n'en avait point besoin pour accoucher ; la con-

(1) *Journal de Paris*, n° 349, 15 décembre 1777, p. 1.

damnée gagna pourtant à ces pourparlers un appel à la clémence du Roi.

Le 12 février 1778, un chirurgien de Hesdin, Bonnard, fit une tentative vaine sur une symphyse soudée, se rabattit sur la césarienne : la mère succomba, l'enfant survécut. Le 21 février 1778 un chirurgien de Quimper, Dupré de Mainmor ou Després de Menmeur, renseigné par le curé de saint Pol de Léon qui lisait les gazettes, fit l'opération de Sigault sur une malade qui accoucha parfaitement, se leva le troisième jour et marcha le trentième ; il en avisa, tout triomphant, M. Sigault, mais les médecins et chirurgiens de Brest prétendirent qu'il n'avait incisé que la peau et que le bassin n'était pas sténosé ; d'ailleurs, l'enfant vint mort. Le 24 avril 1778, le docteur Retz dit de Rochefort et le chirurgien Lescardé, d'Arras, se mirent en tête d'extraire, par la section symphysienne, un enfant, qui mourut au bout d'un quart d'heure, à une femme qui suivit son fils cinq jours après. A l'autopsie, on ne trouva point d'angustie pelvienne, et les confrères présents le firent savoir. Mais que faire contre la vogue ? On pratiqua la symphyséotomie, dit Baudelocque, « sur des femmes qui étoient accouchées précédemment par les seuls efforts de la nature, et sur bien d'autres qui l'ont fait depuis. Les uns la substituèrent à la patience dont ils auroient du s'armer, et les autres à l'application méthodique des doigts ; ceux-ci à l'extraction de l'enfant par les pieds, et ceux-là à l'usage des forceps ou des crochets. Tous dès lors ne virent que de grandes difficultés à l'accouchement, et de moyens de les vaincre, que dans la section du pubis ; de sorte qu'on la fit plus de fois dans l'espace de quatre à cinq années qu'on n'avoit fait la césarienne dans le cours de vingt à vingt-cinq, et peut-être même d'un demi-siècle » (1).

A saint-Côme, la majorité restait hostile à l'opération de Sigault. Le 30 avril 1778, à la séance publique de l'Académie de chirurgie, Louis accentua les ombres fâcheuses, et mit une sourdine à l'enthousiasme de la Faculté. Il blâma le prurit opéra-

(1) Baudelocque. *L'art des accouchemens*, t. II, pp. 296-297. — Thomas Denis Verdier Duclos (1744-1813) médecin à la Ferté-Bernard, publia en 1787 *Histoire d'une symphyséotomie pratiquée avec succès pour la mère et pour l'enfant, le 23 janvier 1786*. Le Mans et Paris, 1787, in-8°.

toire qui poussait certains praticiens trop zélés à opérer sans distinction ou nécessité, avec des résultats d'autant plus déplorables. Il rappela que l'Académie avait jadis critiqué le rapport de Rufel encore plus vivement que le mémoire de Sigault, Rufel rejetant alors sur la symphyséotomie les périls pourtant indéniables de la césarienne, que Simon vint rappeler. En présence des incontestables dangers de celle-ci, des inconvénients non moins certains de celle-là, à en juger par les premiers résultats, il était permis de se demander si la statistique n'était point encore plus favorable au simple emploi du forceps. Dans cet exposé, Louis fut extrêmement courtois pour Sigault ; il mit pourtant quelque malice à remarquer que les médecins, qui prétendaient en remontrer aux chirurgiens dans les conjonctures présentes, n'étaient peut-être point pourvus, eux-mêmes, de tout le sang-froid opératoire nécessaire : M. Sigault avait avoué personnellement qu'au moment de risquer cette opération nouvelle, il était fort ému, que sa main tremblait, et fit une échappée qui blessa l'urèthre, d'autant que l'éclairage du champ opératoire était fort insuffisant. « S'il est édifiant de convenir publiquement de ses torts, il est impossible de s'en justifier. Pourquoi faire soi-même une opération quand on n'a pas acquis l'habitude d'opérer, qui consiste moins dans la dextérité de la main que dans la fermeté d'âme et le froid de l'esprit ?... Il falloit se procurer des aides et des assistants utiles. »

A la séance publique qui suivit, le 15 avril 1779, Louis réitéra ses réserves, et, blâmant la réclame prématurée de la Faculté de médecine, insista sur l'avis de Hunter, qui déclarait avoir vu des bassins si rétrécis que tous les symphyséotomistes du monde n'auraient su y faire passer un fœtus. M. C.-G. de Siebold, de Wurzbourg, avait fait des expériences sur le cadavre, et fort effrayé des lésions auxquelles l'écart pubien exposait les viscères, les articulations pelviennes, le périnée, recommandait, en tout cas, de laisser le bâillement de la symphyse se faire spontanément, après section, sous l'effort de la tête, sans l'aider. M. Siebold se décida pourtant (1) à opérer le 4 février 1778, la femme

(1) Siebold fut donc après Sigault le premier en date, qui pratiqua la symphyséotomie.

Markard déjà mère de sept enfants morts-nés, à scier une symphyse ossifiée, et il le regretta, encore que la femme ait survécu. Admise en principe, continuait Louis, la section de la symphyse ne serait admissible que dans certaines sténoses transversales; avec un diamètre antéropostérieur rétréci elle ne donne qu'un agrandissement insuffisant. Il faut donc, avant de décerner une approbation à l'opération de Sigault, en préciser exactement les règles, les indications, contre-indications et résultats; car « ou il y aura une étroitesse en deçà de laquelle la section de la symphyse seroit faite sans nécessité, et un degré au-delà duquel on la pratiqueroit témérairement et sans fruit ».

Sur tous ces débats fort académiques se greffèrent des polémiques parasites: les rancunes, les jalousies personnelles ou professionnelles vinrent mêler aux doctes mémoires des pamphlets outrageux et des manœuvres viles. Devant les réserves fort raisonnables de l'Académie de chirurgie, les exaltés de la Faculté criaient à la jalousie, et Sigault compromis par ces alliés trop enthousiastes n'osait ni les suivre ni les renier; il adopta même une de leurs récriminations, et écrivit dans le *Journal de Paris* que « si la basse jalousie n'eût pas rampé auprès » de son opérée, « pour jetter la terreur dans son esprit et lui faire envisager... sa perte comme certaine, les accidents eussent été moins graves (1). » M. Pelletan, de l'Académie de chirurgie, protesta contre cette supposition injurieuse pour le corps chirurgical et toute gratuite; et c'est alors que l'on publia, sous le nom du sieur Souchot, auquel on la fit signer sans la lui lire, une lettre fort insultante pour les gens de Saint-Côme, qui venaient journellement assaillir son logis, et ne s'intéressaient à sa femme que pour escompter sa mort contre les médecins. Le chevalier Dubois, commandant la garde de Paris, manda le soldat Souchot qui répondit à ses réprimandes qu'il avait paraphé l'écrit sans le lire, et se repentait bien de cette imprudence (2).

Le ménage Souchot, que les deux partis cherchaient à utiliser au mieux de leurs disputes, devenait une famille célèbre et prospère: les curieux venaient voir la femme, l'enfant, le logis

(1) *Journal de Paris*. 1777, n° 305.
(2) *Journal de Paris*, année 1777, *passim*.

historique, laissaient leur obole : le gouvernement accordait une pension à l'opérée ; un inconnu déposait à son intention chez le notaire Dutertre les fonds d'une pension de 100 livres, puis de 40 écus.

Cependant M. Etienne et M. Lhéritier, M. Piet et M. Lauverjat, chirurgiens de profession et d'opinion attaquaient à qui mieux mieux l'opération de Sigault, et M. Sigault répondait par un *Discours sur les avantages de la section du pubis*, et continuait à trancher des symphyses (1) ; son complice M. Alphonse Le Roi l'imitait de son mieux, défendait l'invention comme si elle eût été sienne, dans des termes et avec une ardeur qui ne satisfirent ni les chirurgiens, ni M. Sigault. M. Sigault, avec un désintéressement louable, avait un jour reproché à un de ses panégyristes « d'avoir passé trop légèrement sur le compte de son coopérateur (2). » M. Alphonse Le Roi voulut sans doute réparer le préjudice porté à sa gloire, mais il y mit un peu moins de délicatesse : il écrivit un ouvrage fort savant sur l'opération subie par la femme Souchot, comme pour se l'approprier, et il ne négligeait point de faire dire ou de laisser entendre qu'il était le véritable inventeur de la symphyséotomie, lorsque quelque feuille racontait ses nouvelles interventions obstétricales. C'est ce qu'on put lire en 1779 dans les *Affiches* de Paris, dans le *Courrier de l'Europe*, et Sigault s'en plaignit à la Faculté qui, le 11 septembre 1779, lui décerna un solennel certificat de priorité, déclarant « que cette opération étoit pratiquable avant les travaux et les découvertes de M. Le Roi, puisque longtemps avant de connoître ce confrère, et dès 1768, M. Sigault l'avoit conçue et proposée… que l'auteur de l'annonce a abusé étrangement de quelques expressions du décret du 6 décembre 1777 pour représenter M. Sigault comme n'aiant agi que parce qu'il avoit été déterminé par M. Le Roi, tandis qu'il est constant par le mémoire de M. Sigault lu aux assemblées des 3 et 6 décembre 1777, sans aucune réclamation de la part de M. Le Roi, que

(1) Sigault opéra le 15 novembre 1778 la femme Vespres, rachitique, devant Coutuly et Lauverjat ; l'enfant mourut au bout d'une demi-heure, la mère le cinquième jour ; en 1778 il opéra les femmes Blandin et Verderais qui survécurent.

(2) *Journal de Paris*, 8 octobre 1777, n° 281.

c'est M. Sigault qui, bien déterminé à exécuter l'opération, a été au milieu de la nuit chercher M. Le Roi... afin d'avoir un témoin et un aide éclairé. »

M. Alphonse Le Roi se le tint pour dit; d'ailleurs il avait assez à débattre avec les chirurgiens qui non seulement s'en prenaient à sa jalouse et peu sympathique personne (1), mais encore dépréciaient ses connaissances locologiques et lui lançaient de dures paroles; il est vrai que M. Le Roi avait le tort de parler obstétrique par apophtegmes, et l'on relevait dans son ouvrage des propositions surprenantes dans le genre de celles-ci : « Pendant l'accouchement, jamais une femme ne doit perdre la vie entre les mains d'un accoucheur habile! » « L'art des accouchemens a été souvent un art destructeur, mais surtout depuis l'invention du forceps. » Ces déclarations faisaient bondir M. Süe, et c'est sur le dos de Le Roi que tombèrent presque tous les coups portés par les chirurgiens aux symphyséotomistes. Sigault, malgré ses quelques récriminations, fut toujours courtoisement traité par ses adversaires, Süe, Louis; il n'avait point l'esprit combatif, il employait au travail le peu d'ardeur que lui laissait sa santé chancelante; déjà malade lorsqu'il pratiqua sa fameuse opération, encore souffrant dans la suite, il fut à peine rasséréné par la rapide célébrité que son nom avait acquise dans toute l'Europe, et nul sourire n'égaye cette physionomie régulière, morne et froide, qui revit à nos yeux dans la gravure de Letellier.

D'ailleurs, il n'était point un systématique, aveuglé par son invention : une méfiance semblait le retenir, dans les dernières années de sa vie, il opérait de moins en moins; Baudelocque, qui le connut, nous dit que sa confiance en son opération « étoit tellement diminuée dans ces derniers temps, qu'il se refusoit à la tenter lorsque le bassin ne lui offroit pas au moins deux pouces et demi de petit diamètre dans son entrée. Nous l'avons vu proposer l'opération césarienne chez une femme pour laquelle il nous appela en consultation et que nous opérâmes en sa présence au mois de juillet 1785 ; et peu de jours avant sa mort, chez une

(1) Alph. Le Roi périt assassiné par un domestique congédié dans la nuit du 14 au 15 janvier 1816.

autre dont le bassin avoit au moins deux pouces et demi et qui accoucha cependant naturellement d'un enfant privé de la vie (1). »

Vers cette époque, Sigault postulait une place de médecin à l'Hôtel-Dieu, et cherchait à faire appuyer sa candidature par le lieutenant de police, comme en fait foi la lettre que voici :

« A Monseigneur le lieutenant général de police.

Le sieur Sigault, médecin de la Faculté de Paris, informé que le bureau d'administration de l'Hôtel-Dieu doit nommer bientôt quatre médecins, désire recueillir les suffrages de MM. les administrateurs pour obtenir une de ces places afin de se rendre utile en fournissant à son fils une occasion plus immédiate d'étudier la médecine pratique sous ses yeux. Le sieur Sigault a exercé anciennement la chirurgie dans les hôpitaux militaires lors du siège de Port-Mahon en 1758, il a été désigné premier chirurgien du duc de Parme en 1768, et breveté du Roi en qualité de chirurgien major, et en chef pour les Isles de France et de Bourbon : il a été reçu docteur en médecine de la Faculté d'Angers en 1772, et docteur régent de celle de Paris en 1774. Cette compagnie l'a élu professeur d'anatomie et d'accouchements aux écoles en faveur des sages-femmes, il joint à ces titres celui de membre de l'Académie des Sciences et Belles Lettres de Dijon. Enfin il peut ajouter qu'il est médecin pensionné du Roy.

Si MM. les administrateurs pensoient que la salle des accouchements et le traitement des femmes en couches dussent être particulièrement confiés à des médecins qui se seroient occupés de cette partie, le sieur Sigault croiroit avoir d'autant plus de droits de prétendre à cette place que depuis plus de 25 ans il a réuni la théorie à la pratique des accouchements. Il pense d'ailleurs pouvoir se flatter d'avoir enrichi l'art de plusieurs procédés utiles et d'une découverte pour laquelle la Faculté a fait frapper une médaille en 1777. Le sieur Sigault pourroit ajouter qu'il a éclairci plusieurs points de doctrine relatifs aux maladies des femmes dans plusieurs mémoires qui ont été lus dans différentes séances publiques de la Faculté et que cette compagnie doit publier dans ses recueils. »

La maladie vint probablement entraver les démarches de Sigault : il mourut vers la fin de l'année 1788, à l'âge de 51 ans,

(1) *L'art des accouchements*, t. II, p. 298.

laissant une veuve et deux enfants : un fils âgé de 22 ans, étudiant en médecine, et une fille de 14 ans. Son ami Thouret conseilla, et rédigea même pour Mme Sigault une pétition à l'adresse de Mme Necker, probablement pour obtenir la survivance de la pension que son mari tenait de la munificence royale. Il faut déplorer cette fin prématurée, et l'on n'a rien trouvé à dire contre cette froide et honnête figure qui mérita les ménagements même de ses adversaires. Sigault savait qu'il y a quelque présomption à prétendre au définitif. Mais, en obstétrique comme en justice, les procès s'éternisent : la querelle de la symphyséotomie dure encore (1).

(1) Sigault laissait des ouvrages inachevés, un projet d'ouvrage sur les *exceptions essentielles à faire quelques préceptes généralement admis dans l'art des accouchements*. — Une *anatomie relative aux maladies des femmes et des enfants*. — Un traité *des différents états des solides et des fluides considérés avant, pendant et après la grossesse et les couches*. — Une partie de ses papiers passa à Thouret, et Deneux qui acheta les papiers de Thouret, les a offerts à la bibliothèque de l'Ecole de médecine de Paris.

CHAPITRE XIV

Conclusion.

Au moment de la Révolution, d'antiques fondations et des sociétés non moins doctes, mais plus jeunes, groupaient les sommités du monde médical ; la vieille Faculté, en pleine décadence, presque sans élèves, entend son heureuse rivale, la Société royale de médecine, escompter sa fin prochaine ; cette compagnie florissante, jadis bien vue du pouvoir, aujourd'hui favorable à l'ordre nouveau, est dirigée par quelques-uns des promoteurs du mouvement révolutionnaire, dont elle espère tout. L'Académie de chirurgie, maintenant affranchie de la tutelle médicale, vit prospère et respectée, aussi libre que le corps enseignant du Collège de France ou du Jardin du roi. L'Académie royale des sciences ouvre enfin ses rangs aux premiers de cette élite et donne un but suprême à leurs ambitions.

Aucune de ces institutions ne résista : les Ecoles de médecine partagèrent le sort des autres établissements universitaires. Ce fut plutôt une désagrégation lente qu'une destruction ; on les spolia, on les atteignit indirectement ; les lois du 4 août 1789, supprimant les droits féodaux, du 18 août 1792, dissolvant les corporations ecclésiastiques et les congrégations enseignantes, du 8 mars 1793, aliénant les biens des universités, portent autant de coups à ces édifices vermoulus.

Cependant « toutes ces mesures, dit Liard, aussi bien sous la Convention que sous les assemblées précédentes, sont empreintes d'un double caractère : elles sont essentiellement provisoires, en même temps elles sont conservatrices. On attend l'organisation nouvelle, si lente à venir, mais en l'attendant on ne veut pas

faire table rase de ce qui existe ; on pourvoit au plus pressé, on pare aux nécessités du présent, mais on entend réserver et même assurer l'avenir. Pourtant chacune de ces mesures fait brèche dans les vieilles institutions d'enseignement ; en les touchant, fatalement la Révolution les frappe à mort, comme toutes les institutions de l'ancien régime ; successivement leurs privilèges, leurs biens, leur organisation, leur régime propre disparaissent (1)... »

De ce qu'elles étaient naguère, les Universités n'avaient conservé que le nom, et si l'on songe à la nouvelle atteinte portée aux « Facultés de médecine et de droit par la loi du 2 mars 1791, qui proclamait la liberté des professions sans condition légale d'études, de grades et de diplômes, on conviendra que les Universités avaient cessé d'être et qu'il ne restait plus qu'à enregistrer et à sanctionner leur disparition (2) ».

L'abolition des Universites, Facultés et collèges fut prononcée légalement le 15 septembre 1793 ; ce jour-là le département de Paris vint solliciter à la barre de la Convention l'anéantissement de toutes ces institutions, et leur remplacement par celles prévues dans le projet du Comité d'Instruction publique. Un député convertit cette pétition en motion, et l'Assemblée vota le décret fatal : « Les collèges de plein exercice et les Facultés de médecine, de théologie, des arts et de droit sont supprimés de toute la surface de la République (3) ».

La Faculté eut la dernière consolation de survivre quelques jours à son ennemie, la Société royale ; car le 8 août 1793 la Convention avait décrété : « Toutes les Académies ou Sociétés littéraires patentées ou dotées par la nation sont supprimées (4) ». La Société royale fut ainsi brutalement déçue dans ses rêves de gloire et de transformation ; en 1792, elle avait installé fort à l'aise son secrétariat et sa bibliothèque au Louvre, où déjà elle tenait ses séances ; bientôt elle se vit chassée, reléguée dans les combles pour disparaître définitivement. Dans le vieux palais des rois, dans la salle de l'Académie des sciences, expulsée elle

(1) Liard. *Loc. cit.*, p. 205-206.
(2) *Ibid.*, p. 217. Cf. de Chabert, *loc. cit.*, p. 55-61.
(3) *Procès-verbal de la Convention nationale*, Paris, an I, t. XX, p. 400.
(4) *Procès-verbal de la Conv. Nat.* Paris, 1793. t. XVIII, p. 212.

aussi, des tailleurs nuit et jour coupaient des habits pour l'armée ; des uniformes s'entassaient sous les lambris dorés. Et M. Vicq d'Azyr, qui par là rôdait, pensait en soupirant aux doctes débats qui se déroulaient jadis autour de la grande table et qu'avaient remplacés pour longtemps les jurons des carmagnoles avinées. C'est avec mélancolie qu'il retrouvait sur les bancs de la *Société philomathique* les débris des compagnies détruites, Lavoisier, Berthollet, Hallé, Fourcroy, Ventenat, Darcet ; et dans ces rangs-là même la proscription allait faire brèche (1). La vie scientifique était presque détruite, en dépit des efforts de la Société philomathique et de son *Lycée des arts* et du *Lycée républicain*, qui ne jouissaient eux-mêmes que d'une existence précaire et incertaine. Il n'y avait plus que des ruines, autrement réelles, celles-là, que les ruines d'opéra-comique que M. Vicq d'Azyr, premier médecin de la Reine, avait tant de fois parcourues dans le joli parc de Trianon.

Ainsi disparut, dans une effroyable tourmente, ce monde entiché d'idylles et de bergeries ; il faut avouer qu'il s'y trouvait pas mal de loups et les pamphlets et les grimoires y furent aussi nombreux que les billets doux.

Cette intervention perpétuelle de la justice, ces recours constants des suppôts d'Esculape aux gens de loi donnent à l'histoire médicale du XVIIIe siècle un caractère spécial. C'est l'ère des grands procès, et doyens et docteurs mirent les huissiers sur les dents ; la Faculté fit une effroyable consommation de papier timbré. Engagée dans de grandes chicanes pour ses petites prérogatives, déchirée par des luttes intestines, elle plaide infatigablement : procès de préséance, procès de tendances, procès d'opinions, conflits d'ambitions et de rancunes absorbent toutes ses forces vives ; la science, c'est le prétexte : on vise le novateur, l'hérétique, l'indépendant, pour abattre le concurrent ; on l'attaque,

(1) La société philomathique fut fondée le 10 décembre 1788 par les médecins Petit et Audirac, le chimiste Brongniart, le physicien Silvestre, etc. Elle prit un certain essor au début de la Révolution, surtout après la destruction des académies ; Berthollet, Lavoisier, Fourcroy, Vicq d'Azyr, Hallé, Ventenat y furent admis le 14 septembre 1793 ; Darcet, le 3 novembre. Les cours publics de la Société (sous le nom de Lycée des Sciences et des Arts, 1792, d'Athénée des Arts, (1803) eurent une grande vogue à partir de 1793. (Voy. *sur les publications de la Société philomathique et sur ses origines*, par M. Berthelot, *Journal des savants*, août 1888, p. 477-493.)

on le calomnie, on le ruine en bons confrères, et cela s'appelle défendre la dignité, la probité, les traditions, les dogmes médicaux. On redoute Bordeu : on l'exécute comme un voleur ; la majorité condamne l'inoculation, impose la phlébotomie, interdit l'étude même des phénomènes magnétiques ; malheur à Antoine Petit, à Barbeu du Bourg, à Marteau, à Deslon, à Thomas d'Onglée ! La Faculté ne tolère pas même la concurrence scientifique ; elle passe un demi-siècle à lutter contre les chirurgiens, et quelque dix ans à persécuter Hallé, Vicq d'Azyr, Fourcroy, de Lassone, tous les adhérents de la Société royale de médecine.

Ceci n'est point un réquisitoire : c'est seulement une constatation ; les docteurs étaient hommes : *homo homini lupus*. Et la conduite de la Faculté était bien naturelle en plus d'un cas : elle avait des statuts, elle les appliquait, fût-ce au prix d'un procès et, de préférence, à ceux qu'elle n'aimait point ; elle avait des privilèges : elle entendait les conserver ; les statuts étaient rigoureux, les privilèges démodés, mais ils subsistaient en droit ; les adversaires, qui suivaient leur temps, en pâtirent. La Faculté avait pour elle la situation acquise, la coutume et la loi ; ses contradicteurs invoquaient la raison et le progrès ; ils oubliaient que les vieilles institutions se croient toujours indispensables, et prétendent rester intangibles ; ceux-là avaient raison et celles-ci n'ont pas tort : qui donc a la sagesse de consentir à mourir ? et il faut compter sur le temps pour arranger les choses : il y travaille, comme dit M. l'abbé Jérôme Coignard, avec une lenteur infatigable et clémente. (1)

La Faculté est passible d'un reproche plus grave, évidemment ; c'est le vice de son enseignement suranné. « Alors que de tous côtés on réclamait contre l'insuffisance de l'enseignement donné par la Faculté, alors qu'elle était sans rapport avec les hôpitaux, c'est-à-dire ne possédait ni clinique interne ni clinique externe, elle est seule à ne pas s'émouvoir ; elle s'assemble périodiquement pour disserter sur les maladies courantes, elle donne son avis sur mille sujets, par exemple sur les bains de la Samaritaine, sur un chocolat de fabrication récente.

(1) A. France. *Les opinions de M. Jérôme Coignard.* p. 217.

sur un nouvel étamage : pas un mot dans ses registres qui ait trait à l'amélioration de l'enseignement.... Quel contraste que celui de la science et de l'enseignement au XVIIIe siècle ! C'est une époque où tout se renouvelle et où tout se prépare... Dans ce mouvement les Universités ne sont pour rien et ce mouvement n'est presque rien pour elles ; le XVIIIe siècle savant s'est fait en dehors d'elles et sans elles (1) ».

Mais il faut bien dire aussi que la Faculté ne pouvait pas faire grand'chose : son recrutement était presque tari, ses ressources nulles, ses finances lourdement obérées, elle n'avait pas même un asile : elle quittait des masures croulantes pour aller camper dans des ruines ; et la protection officielle, qui aurait pu la relever n'allait qu'à ses adversaires. La lutte pour la vie absorbait tout son effort.

Est-ce pour cela qu'elle n'a pas donné grand'chose, et que tout son bagage scientifique se borne à une masse énorme de factums juridiques ou satiriques ? Comparez ce maigre bilan aux mémoires de l'Académie royale des sciences, de la Société royale de médecine, de l'Académie de chirurgie, aux travaux des professeurs du Jardin du Roi et du Collège de France, de ces institutions d'où va sortir presque toute la génération scientifique qui illustrera le début du XIXe siècle ? Tout ce qui a marqué dans le mouvement médical parisien s'est fait en dehors de la Faculté ou malgré elle. Elle ne peut guère revendiquer que les anatomistes Winslow, Littre, Bertin et Descemet. Tournefort, les Jussieu, Hunauld, Ferrein ont plus illustré le Jardin des Plantes que l'Ecole ; Chirac, Sénac, Lieutaud, A. Portal sont des gens d'Aix ou de Montpellier, et Tronchin le Génevois est un intrus fort mal vu des docteurs de la capitale. Astruc, professeur d'obstétrique à la Faculté, se vante de n'avoir jamais accouché une femme, et il ose enseigner en face de l'Ecole de Saint-Côme ; celle-ci a compté ou comptera dans ses rangs Mauriceau, Levret, Paul Portal, Baudelocque ; mais la Faculté, sans vergogne, prétend qu'il n'est point de salut en dehors de son enseignement tocologique. L'école chirurgicale française au XVIIIe siècle est la première de l'Europe ; elle s'enorgueillit des

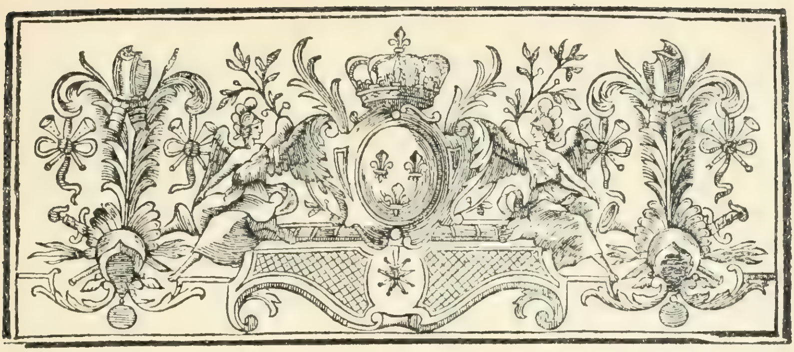
(1) Liard. *Loc. cit.*, t. I, p. 83.

noms de Maréchal, de La Peyronie, de J.-L. Petit, de Garengeot, de Louis, de Morand, de Desault, de Tenon ; la Faculté a tout fait pour la ruiner : elle a failli y parvenir. Ses docteurs trop occupés de chicane se tiennent en dehors de l'essor médical ou le suivent de loin. L'école iatromécanicienne va chercher ses inspirations en Italie chez Bellini, Baglivi, Ramazzini ; à Bâle, chez Bernouilli ; en Angleterre, dans les œuvres de Pitcairne ; en Hollande, chez Boerhaave ; à Halle, chez Hoffmann ; l'animisme est formulé par Stahl, le stimulisme par Brown, et Barthez apporte de Montpellier la doctrine vitaliste ; le Bernois Haller rénove la physiologie, Morgagni l'anatomie pathologique ; la médecine pratique est florissante en Angleterre avec Huxham, Cheyne, Pringle, Heberden, Fothergill, Fowler ; à Vienne avec Van Swieten, de Haen, Stoll, Avenbrugger ; au sein de la Faculté de Paris on ne trouve guère de noms à opposer à ceux-là, et pas un chef d'école. Dans le grand mouvement des réformes hospitalières et des projets d'assistance publique qui marqua le règne de Louis XVI, qui se distingue ? Un chirurgien, Tenon. Et lorsqu'un arrêt du Conseil d'Etat du 17 août 1777 institue une commission de réforme des hôpitaux, on y rencontre les sept chefs de l'administration du temporel de l'Hôtel-Dieu, deux conseillers d'Etat, un maître des requêtes, trois curés, deux administrateurs de l'hôpital général, et de Lassone, directeur de la Société royale de médecine, mais pas un représentant officiel de la Faculté : elle ne compte plus. Et si l'on parle d'améliorer l'enseignement médical, le grand projet est lancé par Vicq d'Azyr, l'homme de la Société royale.

Ce n'est pas qu'il faille donner au rôle de réformateur une importance exagérée ; le progrès rêvé perd beaucoup à l'application pratique, et les réformes ont au moins un résultat certain : on est assuré de changer de vices. L'avènement du bien comme du mal résulte d'une foule de facteurs obscurs dont les promoteurs ne sont point responsables ; en sorte qu'il est plus aisé de constater que de louer ou de blâmer. C'est pourquoi l'on doit envisager le passé avec sympathie ; il le mérite, il est le temps jadis ; c'est une énorme supériorité sur le présent ; on n'en souffre point, on le revit en curieux au lieu de le tolérer ou de le subir en victime. Il est probable que la proportion des savants,

des ignorants, des ambitieux, des charlatans, des méchants et des dupes n'a pas sensiblement changé dans le monde médical depuis l'époque où Hecquet écrivait le *Brigandage de la médecine* et La Mettrie l'*Ouvrage de Pénélope*. Mais c'est un grand mérite que d'être mort ; on en devient plus honnête homme et digne de considération. L'histoire des disparus excite en nous des jugements désintéressés, des curiosités louables, et réveille des souvenirs agréables ; ce que nous aimons dans l'étude du passé, c'est un peu le souvenir du nôtre.

C'est là peut-être le seul avantage de ces recherches ; car au fond, en cette matière, nous ne sommes pas bien sûrs de ce que nous avançons ; il faut invoquer le témoignage des contemporains, et l'on sait par expérience que les gazetiers mentent et qu'il ne faut jamais ajouter foi à l'avis d'un médecin sur son confrère et d'un profane sur un médecin. On est trop souvent forcé de juger du mérite des gens, comme dit La Mettrie, par ce qu'en disent tous ceux qui sont incapables d'en juger. Il en est de ces synthèses historiques comme de ces reconstitutions d'animaux disparus qui font le bonheur des paléontologistes ; avec quelques os et quelques écailles, ils retracent une vue idéale de leur fossile ; cet amusement a son prix, mais nous ne serons jamais sûrs que ce vieil habitant de la terre ait eu réellement ce profil-là.



BIBLIOGRAPHIE et notes [1]

CHAPITRE PREMIER

LES ÉTUDES MÉDICALES

I. — Les études, les examens.

L'ancienne Faculté de médecine de Paris, par le docteur A. Corlieu. Paris, 1877. — *Le monde médical parisien sous le grand roi...* par P.-E. Le Maguet. Thèse de Paris, 1899. — *Les étudiants en médecine de Paris sous le grand Roi, essai sur leurs études, leur vie médicale, ainsi que sur la société bourgeoise dont ils faisaient partie*, par le docteur R. Fauvelle. Paris, 1899. — *Commentaires* de la Faculté (1777-86), publ. par Pinard, Varnier, etc. Paris, 1903. — *Exposition des examens ou actes de probation des candidats pendant leur cours de licence dans la Faculté de médecine de Paris*. Paris, Quillau, 1748, 8 pp. in-4e, contresigné Martinenq, doyen; anonyme, par Combalusier. — *Les cérémonies et coutumes religieuses de l'ancienne Faculté de Médecine de Paris*, par le docteur F. Lobligeois, *Bull. de la Société méd. de saint Luc, saint Come, saint Damien*, n° 3, août 1905, p. 111-121.

(*) Frontispice de la thèse cardinale de N.-A.-J.-B. Chesneau, soutenue le 30 mars 1745, sous la présidence d'E.-M. du Verney.

(1) Les indications sont distribuées par chapitre, et rangées soit dans l'ordre des citations du texte correspondant, soit par ordre méthodique.

Les thèses.

Quœstio medica quodlibetariis disputationibus mane discutienda... prœside M. Joanne Francisco Clemente Morand... *An ex heroïbus heroes? Aff.* — Proponebat Parisiis Guillelmus Fumée Bajocœus, Doct. med. Cadom. S. principis de Conty med., 15 novembre 1757. Paris, Quillau, 1757, 12 pp. in-4°. — Regi Poloniæ Stanislao primo beneficentissimo magno duci Lithuaniæ, Samogitiæ, Podlaquiæ, Livoniæ, Lotharingiœ et Barri duci, comiti Vadani Montis, Albimontis, vovet, dicat, consecrat sui amoris cultus et admirationis pignus et monumentum actus Prœses.

Illustrissimo Ecclesiæ principi Jacobo Benigno Bossuet episcopo Meldensi, etc., patrono suo colendissimo, quœstio medica Cardinalitiis disputationibus mane discutienda in Scholis Medicorum die Jovis decimâ quintâ Martii 1703, M. Petro Perreau doctore medico prœside : *An cerealia et olera agri parisiensis salubria ? Aff.* Proponebat Parisiis Jacobus Benignus Winslow Danus Othiniensis, baccal. med. A. R. S. H. 1703. Paris, Vve Muguet, 1703. 4 pp. in-4°.

Eloge historique de l'Université de Paris avec des remarques, discours de Vespérie, prononcé aux Ecoles de Médecine le 11 octobre 1770, en présence de Mgr le Recteur, par J.-A. Hazon, (Paris) s.d. in-4°. — *Eloge historique de la Faculté de médecine de Paris*, discours pour les lauriers académiques, prononcé aux Ecoles de Médecine le 16 octobre 1770, par Me J.-A. Hazon, président de l'acte. Paris, Butard, 1773, in-4.

II. — Affaire Combalusier.

Lettre d'un chirurgien de Paris à un chirurgien de province, concernant un rève singulier... Paris 1748, (pamphlet anonyme contre Combalusier, attribué à Medalon et à Louis). — *Mémoire pour les docteurs régents de la Faculté de médecine en l'Université de Paris, opposans à ce que le sieur Combalusier soit dispensé des actes et examens probatoires que l'on est obligé de soutenir pour être admis à la licence et à ce qu'il soit reçu contre les statuts, les décrets et les usages de ladite Faculté.* Signé Bigot, avocat ; de 1749. — *Mémoire pour la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, représentée par 60 docteurs réclamans l'exécution des statuts, des décrets et des usages de ladite Faculté, contre le sieur Martinenq, doyen et consors prétendans procéder à la réception du sieur Combalusier, au préjudice de ce qui est prescrit par lesdits statuts, décrets et usages.* Signé Bigot, avocat ; de 1750. — *Mémoire pour les doyen et docteurs régents de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris*

contre les docteurs régents de la même Faculté, opposans aux décrets des 15 octobre et 20 novembre 1749 et demandeurs en exécution de la prétendue conciliation du 2 mai 1750, en présence du sieur François de Paule Combalusier, docteur en médecine de l'Université de Montpellier et admis à la licence par la Faculté, intervenant.

III. — Les cours.

Mémoire historique et littéraire sur le Collège Royal de France, par l'abbé Goujet. Paris, 1758, 3e partie. — *Histoire du Collège de France, depuis ses origines jusqu'à la fin du Premier Empire*, par Abel Lefranc. Paris, 1893. — *Etat de médecine* de de Cézan et Lefebvre de St-Ildephont. 1776.— *Almanach du voyageur à Paris, contenant une description intéressante de tous les monuments...* par M. T. [Thiéry]. (Paris, 1783-87, 5 vol. in-12.) — *Sixième notice historique sur le Muséum d'H.-N.*, par A.-L. de Jussien, *in* Annales du Muséum d'histoire naturelle, Paris 1808, t. XI, pp. 1-41. — Archives nationales O^1, 2126^9, 1789, et O^1, 2126^{10}, 1790 ; l'état des dépenses du Jardin du Roi nous donne les appointements des professeurs pour ces deux années, moins la retenue du dixième pour les appointements de 1000 l. et au-dessus. Le docteur Louiche Desfontaines, prof. de botanique, touche 1530 l., son démonstrateur A.-L. de Jussieu 1080 l., Portal, prof. d'anatomie 1350 l., le chirurgien Mertrud son démonstrateur 1530 l., Fourcroy, prof. de chimie 1350 l.

Sur la *Société philomathique*, le *Musée de Paris*, le *Lycée*, voy. *De l'établissement connu sous le nom de Lycée et d'Athénée,* par Ch. Dejob, in Revue internationale de l'enseignement. 15 juillet 1889 et Paris, 1889, in-8°. — *L'Instruction publique en France et en Italie au XIXe siècle*, par Ch. Dejob. Paris, 1894, in-18. — *Les origines maçonniques du Musée de Paris et du Lycée*, par L. Amiable, *in* La Révolution française du 14 décembre 1896. — *Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution*, par S. Lacroix, t. VI. Paris, 1897, p. 340 et suiv.

Les projets de réformes.

Vues sur le Jardin royal des plantes et le Cabinet d'histoire naturelle. Paris, 1789, br. in-8°, 7 pp. (anonyme), cité par le docteur E.-T. Hamy, in *Les derniers jours du Jardin du Roi et la fondation du Muséum d'Histoire naturelle.* Paris, Imprimerie nationale, 10 juin 1893, 162 pp. — *Nouveau plan de constitution pour la médecine en France*, (par Vicq d'Azyr). Arch. Nationales, F^{17}, 1310, manuscrit de

XIV-389 pp., aussi publié dans *Hist. et mém. de la Soc. Royale de médecine*, années 1787 et 1788. Paris, 1790, pp. XXXIV-XXXVI et 1-201. — *Projet d'organisation médicale* par le chirurgien Duchanoy, médecin de la ci-devant Faculté, membre de la Société de Médecine, associé de l'ancienne Académie des Sciences de Dijon et l'un des administrateurs des hôpitaux et hospices de Paris, s. l. n. d., 29 p. in-8. D. demande que les hôpitaux deviennent des écoles de clinique, et les médecins des hôpitaux professeurs de clinique ; ces derniers seraient choisis par l'administration sur deux candidats proposés par un jury formé de tous les professeurs de clinique et de trois professeurs de l'Ecole de Médecine. Chaque clinique comprendrait : 1° un professeur ; 2° un adjoint ; 3° deux aides internes nommés au concours pour deux ans ; 4° des externes. L'enseignement serait donné : 1° au lit des malades ; 2° *ex-professo* dans la salle des conférences. — *Chacun son tour ou le de profundis des médecins*, *motion proposée à l'Assemblée nationale pour servir de suite à ses nobles travaux*, s. l., 1791, 31 p., in-8.

CHAPITRE II

LA PROFESSION MÉDICALE

Sur Vernage.

Journal et mémoires de Charles Collé, publ. par H. Bonhomme. Paris, 1868, 3 vol.

Varia.

Le Châtelet de Paris, son organisation, ses privilèges, par Ch. Desmaze. Paris, 1863. — *Tableau de Paris*, par Mercier. Amsterdam, 1782. — *Le cercle ou la soirée à la mode*, par Poinsinet, comédie jouée au Théâtre-Français, en septembre 1764. — *L'esprit du sage médecin*, par M. D..., Avignon, 1769.

Sur Cabanis.

Le salon de Madame Helvétius, Cabanis et les idéologues, par A. Guillois. Paris, 1894. — *Quelques notes sur un médecin philosophe de la Faculté de Paris, P.-J.-G. Cabanis, 1757-1808.* Thèse de la Faculté de médecine de Paris, 24 juin 1903, par F. Labrousse. Paris, 1903.

Affaire Bordeu-Bouvart.

Mémoire pour Me Bordeu, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier et docteur régent de celle de Paris. A Paris, le 26 mai 1761. Signé Gerbier, Paris, 1761, 33 p. in-4°. — *Réponse de M. l'abbé de Lagardère à quelques articles d'un mémoire imprimé et publié sous le nom de M. du Bouzet, marquis de Poudenas.* S. l. n. d. 14 pp. in-4°. — *Mémoire pour les doyen et docteurs régens de la Faculté de Médecine de Paris, intimés ,contre Me Bordeu, docteur régent de la même Faculté, appellant.* Paris, 1761, 48 pp. in-4°. — *Arrest de la cour de Parlement qui décharge Théophile de Bordeu,*

écuyer, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier et docteur régent de celle de Paris, de toutes les plaintes et accusations contre lui intentées et qui ordonne la suppression des mémoires imprimés ayant pour titre : Mémoire de M. le marquis de Poudenas contre ledit M. Bordeu et autres mémoires, etc., du 24 mars 1764. Paris, 1764, 8 pp. in-4°. — *Mémoire pour M. Robert, docteur regent de la Faculté de Paris, contre le doyen de la même Faculté et plusieurs autres docteurs régents, concernant de prétendues injures dites à Me Bouvart.* Paris, 1764, 56 pp. in-4°.

Affaire Mattot.

Logemens des médecins docteurs de la Faculté de Paris ou pièce satyriqué. Archives nationales, mss., M. 768, 16 pp. r° et v°. Doit dater de 1702 environ. — *Commentaires*, mss. de la Faculté, t. XVII, f° 536-538.

Sur La Mettrie.

Les médecins bretons du XVIe au XXe siècle, biographie et bibliographie, par le docteur J. Roger. Paris, 1900, p. 6-11. — *Œuvres primitives de Frédéric II, roi de Prusse.* Amsterdam, 1790, t. IV. *Eloge de La Mettrie*, pp. 87-94. — *Œuvres complètes de Voltaire.* Paris, Garnier, 1878, t. XXXVII, *passim.* — *Histoire naturelle de l'âme, trad. de l'anglois de M. Charp par feu M. H. de l'Académie des sciences*, etc. *Nouvelle éd. revue fort exactement... et augmentée de la lettre critique de M. de La Mettrie à Mme la marquise du Châtelet.* Oxford, 1747. — *Politique du médecin de Machiavel ou le chemin de la fortune ouvert aux médecins, ouvrage réduit en forme de conseils par le docteur Fum-Ho-Ham et traduit sur l'original chinois par un nouveau maître ès arts de Saint-Come. 1re partie qui contient les portraits des plus célèbres médecins de Pékin.* Amsterdam (Lyon), 1746, in-12. — *La Faculté vengée*, par M... docteur régent de la Faculté de Paris. Paris (Hollande), Quillau, 1747, 183 p. in-8°. — *Ouvrage de Pénélope ou Machiavel en médecine*, par Aletheius Demetrius, se vend à Genève, chez les hér. de Cramer et Ph. Philibert, 1748, 2 vol. in-12 de x-34-238 pp. et 368 pp., plus un supplément in-12, Berlin, 1750. — *L'homme machine.* Leyde, 1748 (anonyme).

L'art iatrique.

L'art iatrique, poème en quatre chants, ouvrage posthume de M.

L. H. B. L. J., *docteur régent de la Faculté de médecine en l'Université de Paris,* recueilli et publié par M. de L..., membre de plusieurs Académies. — A Amiens, et se trouve à Paris, aux Ecoles de médecine, 1776, 93 p. in-12.

CHAPITRE III

MÉDECINS FONCTIONNAIRES

Généralités.

Le Châtelet de Paris, son organisation, ses privilèges, par M. Chs Desmaze, Paris, 1863. — *Etat de médecine, chirurgie, pharmacie*, de Cezan et Lefebvre de Saint-Ildephont, 1776. — *Etat de la médecine, chirurgie, pharmacie en Europe pour l'année 1777*, par de Horne, La Servolle et Goulin, Paris, in-12. — *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs*, par MM. Hurtaut et Magny. Paris, 1779, t. III, art. *Hôpitaux.* — *Mémoires sur les hôpitaux de Paris*, par M. Tenon, imprimés par ordre du Roi. Paris, 1788, 472 pp. in-4°. — *La Révolution et les hôpitaux (années 1789, 1790, 1791)*, par Léon Mac Auliffe. Thèse de la Faculté de médecine de Paris, 1901, 242 pp. 8°.

I. — Hôpital général.

Précis sommaire pour la Faculté de médecine au sujet de la place de médecin de l'Hôpital général. Paris, 1761, 8 p. in-4°, signé : Le Thieullier, doyen. — *Réponse à un écrit anonyme qui porte pour titre : Précis sommaire pour la Faculté de médecine, au sujet de la place de médecin de l'Hôpital général*, s. l. n. d. anonyme, 12 p. in-4°. — *Histoire de l'hôpital Notre-Dame-de-Pitié de Paris, 1612-1882*, par O. Guillier. Thèse de Paris, 6 juin 1882, 79 pp. et 3 plans. — *La Salpêtrière, son histoire de 1656 à 1790, ses origines et son fonctionnement au XVIIIe siècle*, par le docteur Louis Boucher. Paris 1883 (thèse), 139 pp. et 4 plans. — *Histoire de l'hôpital de Bicêtre (1250-1791), une des maisons de l'Hôpital général de Paris*, par Em. Richard. Thèse de la Faculté de médecine de Paris, 18 juillet 1889. Paris, 1889, 158 pp. et 1 plan. — *Histoire de Bicêtre, hospice, prison, asile*, par Paul Bru. Paris 1890, 482 pp.. 22 fig. et 1 plan. — *L'hospice de Bicêtre,* par Paul Delaunay. Clermont, 1903, 11 pp. Extr. de la *Médecine anecdotique, historique, littéraire*, de novembre 1902.

— *Un chapitre de l'histoire des Enfants-Trouvés ; la maison de la Couche à Paris, XVII*e *et XVIII*e *siècle*, par Léon Lallemand. Paris, 1885, 1 vol. 148 pp. in-8 (Le chapitre IV donne des détails sur l'hospice de Vaugirard.) — Ville de Paris, 1903, Commission du Vieux-Paris. *L'hôpital des Enfants-Trouvés du faubourg Saint-Antoine, 1674-1903*, par Lucien Lambeau. Annexe au procès-verbal de la séance du 10 décembre 1903, 1 plan et 2 pl., 57 pp. — Discours d'Auvity sur les Enfants Trouvés à la distribution des prix aux élèves sages-femmes de la Maternité le 22 juin 1819, in *Procès-Verbal de la distribution*. Paris, 1819.

III. — **Bureau de l'Hôtel-Dieu.**

Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris, publ. par Brièle. T. I et II, *Délibérations de l'ancien bureau de l'Hôtel-Dieu*. Paris, 1881-83. — *L'Hôtel-Dieu de Paris et les Sœurs Augustines, 650 à 1810*, par Alexis Chevalier. Paris, 1901, 553 pp. — *L'ancien Hôtel-Dieu de Paris*, par Paul Delaunay s. l. n. d. 9 pp. et 1 plan schém. Extr. de *Janus* des 15 août et 15 septembre 1901. — *A l'hôpital il y a deux siècles. L'Hôtel-Dieu, les compagnons chirurgiens et externes*, par G. Cornu, thèse de la Faculté de médecine de Paris, 29 décembre 1897. Paris 1897, 56 pp. — *Les médecins de l'Hôtel-Dieu du XV*e *au XIX*e *siècle*, par le docteur Corlieu. *La France Médicale* du 10 juin 1898 (pp. 354-357), 15 juillet (pp. 434-436), 29 juillet (pp. 466-468), 5 août (pp. 482-484), 12 août (pp. 498-501), 19 août (pp. 514-517), 21 octobre 1898 (pp. 658-661.) — *Les chirurgiens de l'Hôtel-Dieu de Paris du XV*e *au XIX*e *siècle*, par le docteur A. Corlieu. *Gazette des Hôpitaux* du 15 janvier 1901 (pp. 52-54), 29 janvier (pp. 108-110), 2 février 1901 (pp. 128-130). — *L'hôpital Laënnec, ancien hospice des Incurables 1634-1884, notice historique*, par H. Feulard, interne des hôpitaux. Paris, 1884, 107 pp. et 3 plans. — Sur l'hôp. St-Louis, voy. les *Reg. des délib. du Bureau de l'Hôtel-Dieu*.

IV. — **Hôpitaux autonomes.**

Hospice de Charité (de Madame Necker) près la barrière de Sèvres. Paris 1780, 62 p. in-4°. — *Histoire de l'hôpital Necker*, par R. Gervais. Thèse de la Faculté de médecine de Paris, 28 février 1885. Paris, 1885, 142 pp. et 1 plan.

Histoire de la médecine. L'hôpital de la Charité de Paris, 1606-1878, par A. Laboulbène. Paris, 1878, 45 pp. et plan. — *L'hôpital de*

la Charité, étude historiqué depuis sa fondation jusqu'en 1900, par F. Gillet. Montévrain, 1900, 129 pp. — *L'hôpital Sainte Catherine en la rue St-Denis (1184-1790)* par L. Brièle, Paris 1890, 88 p., fig. et pl. (publ. hist. de l'Adm. gén. de l'Assistance publique.)

Assistance à domicile.

*L'assistance médicale au XVIII*e *siècle*, par Léon Lallemand, Paris, Imprimerie Nationale, 1895. (Extrait du Bull. des Sc. écon. et sociales du Comité des Travaux hist. et scientif., Congrès des Soc. savantes, 1895) 22 pp. in-8°.

CHAPITRE IV

LES MÉDECINS DE COUR

Il existe à la bibliothèque Lepelletier de S. Fargeau un ouvrage manuscrit intitulé : *Les médecins à la Cour de France, recherches historiques et biographiques sur les archiâtres royaux depuis le commencement de la monarchie française jusqu'au roi Louis XVI, d'après les documents originaux conservés dans les divers dépôts publics et avec pièces justificatives*, par le docteur A. Chereau. (Bibl. Lepelletier de S. Fargeau, fonds Chéreau, Mss. 26173.) Ce travail est très développé pour la partie qui concerne le moyen âge et la renaissance, et beaucoup moins pour la période qui nous occupe. Nous avons utilisé le chap. XVI, f° 776 à 779.

Voici, en partie d'après Chéreau, revue et corrigée avec l'*Almanach Royal*, la liste des médecins attachés à la personne des rois Louis XIV (XVIIe s. *pars*, et XVIIIe s.), Louis XV, Louis XVI.

UN PREMIER MÉDECIN

Louis XIV. Fagon (1693-1715).
Louis XV. L. Poirier (1715-1718), J. B. Dodart (1718-1730), P. Chirac (1731-1732), F. Chicoyneau (1732-1752), J. Sénac (1752-1770).
Louis XVI. Lieutaud (1774-1780), Joseph-Marie-François de Lassone fils (1780-1788), L. G. Le Monnier (1789-1792).

UN MÉDECIN ORDINAIRE

Louis XIV. Pierre Bonnet Bourdelot (1693-1709), Jean Boudin (1709-1715).
Louis XV. Boudin (1715-1731), J. C. A. Helvetius (1731-1734), E. Marcot (1734-1756), Quesnay (1756-1774), avec Le Monnier en survivance.
Louis XVI. Le Monnier (1774-1788), La Servolle (1790).

HUIT MÉDECINS PAR QUARTIER

Louis XIV. (XVIIe et XVIIIe s.) Simon Letellier, René Chartier, Jean de Gorris, Jean Chicot père, Antoine Baralis, Urbain Bodineau,

Augustin Conrad, Jean Esprit, Pierre Yvelin, Jean Chartier, Louis Henri Daquin, Charles Tissonnet, Edme Vezou, César Lallier, Louis Dugué de Mondières, Nicolas Lizot, Daniel Bouneau, Louis Gayant, Antoine de St-Yon, Jean Baptiste Alliot, Jean-Baptiste Fresquières, Jacques Molin, François Terray, Jean Poisson, Pierre Chauvin, Nicolas Brunel de la Carlière, François René de Vieussens, Raymond de Vieussens, Claude Berger, Antoine Bouvart, Jean Mongin, J. B. Chomel (1669).

Louis XV. Antoine Sidobre D. M. M. (1717), Ant. Bouvart D. M. M. (1717), Jacques Molin dit du Moulin D. M. M. (1717), François Terray (1717), Jean-Baptiste Chomel père (1717), P. J. B. Chomel fils D. M. P. (1738) ; J. B. L. Chomel D. M. P. (1740), Jean Mongin D. M. P. (1717, 1735), François René de Vieussens D. M. M. (1717), Jean Herment D. M. P. (1720, 1745), Louis Lemery D. M. P. (1725, 1735), J. C. A. Helvétius D. M. P. (1717), Boyer D. M. M. (1725), Michel-Louis Vernage D. M. P. (1731), Joachim de Lassone père D. M. M. (1735), Claude de la Vigne D. M. P. (1735), Pierre du Reclaux de la Valette D. M. M. (1735), Louis de Lacaze D. M. M. (1745), Etienne André Moreau des Raviers D. M, M. (1745, 1750), François de la Peyronie, docteur de Reims (1747), Pierre Casterat D. M. M. (1747, 1750), Barthélemy-Toussaint Le Clerc D. M. P. (1750), Pierre-Etienne de Balieu, docteur de Besançon (1750), Posonic (1753), Antoine-Marie Poissonnier des Perrières jeune (1757, 1769), Gérard-Louis Deslon de Lassaigne l'ancien D. M. M. (1757, 1775), Pascal Faure de Beaufort, professeur d'Aix (1757, 1759), Laurent Garnier D. M. M. (1757, 1766), Louis Soullier de Choisy D. M. M. (1757), Joseph Raulin (1766, 1775), Pierre Duchesnay (1757, 1769), Edouard-Daniel des Varennes (1766, 1775), Etienne Thibault D. M. M. (1775), Jean-Baptiste de Seehy (1775), Jean-Jacques Mollerat de Souhey D. M. M. (1775).

(Les dates indiquées ici sont des repères et non celles d'entrée en fonctions.)

Louis XVI. Edouard Daniel des Varennes (1775, 1790), Louis Soullier de Choisy (1776, 1780), Joseph Raulin, père (1776, 1780), Raulin, fils, D. M. M., en survivance (1780), Etienne Thibault (1776), Pierre Duchesnay (1776), Gerard-Louis Deslon de Lassaigne, l'ancien (1776, 1780), J.-B. de Seehy (1776, 1790), J.-J.-A. Mollerat de Souhey (1776), Amédée Magnan, D. M. M. (1790), Daignan D. M. M. (1790), Paul Bosc d'Antic (1780, mort le 4 avril 1784), de Basseville de la Coudraye (1790), Retz, docteur de Douai (1790), Michel, D. M. M. (1780-1790). — (Même remarque que ci-dessus pour les dates).

UN MÉDECIN N'AYANT QUARTIER

Louis XIV. Capon, Jacob Le Roy, Jean Legendre.
Louis XV. Claude de Moriancourt, Isaac Bellet (1757, 1769), Duchemin de Létang, D. M. M. (1772, 1773), Jean-Baptiste Vosdey (1774).
Louis XVI. J.-B. Vosdey (1776), Michel Seguy (1780, 1790).

UN MÉDECIN SPAGYRIQUE

Louis XIV. Jean Bourgoing (1664 à 1715).
Louis XV. J. Bourgoing, Eloy Picot.
Louis XVI. Eloy Picot (?). *L'Etat de médecine*, de Lefebvre de Saint-Ildefond, signale un nommé Piot, médecin ordinaire pour les analyses (1776).

MÉDECINS CONSULTANTS

Louis XIV. Noël Falconet, père, D. M. M.
Louis XV. Noël Falconet, D. M. M. (1734), Camille Falconet, fils, D. M. P. (1734), en survivance, Jean Astruc (1731), Sylva D. M. P. (1733), M.-L. Vernage (1733), Terray (1734), Helvetius, fils (1734), Molin (1734), Sidobre (1734), F. de la Peyronie (1743), Senac (1748), Quesnay (1750), Pousse, D. M. P. (1753), Génin (1756), Poissonnier Pierre, aîné, D. M. P. (1759), Richard de Hautesierck (1761) (1), Gatti, docteur de Pise (1767), Ninnin, docteur de Reims (1767), Thierry, D. M. P. (1767), Pomme, D. M. M. (1770), Mahony (1773), Comte de Carbury (1773).
Louis XVI. P. Poissonnier (1776), Richard de Hautesierck (1776), Gatti (1776), Ninnin (1776), Thierry, D. M. P. (1776), Pomme (1776), Mahony (1776), Comte de Carbury (1776), Barthez (1784). (Même remarque que ci-dessus pour les dates.)

Privilèges et charges des officiers de la maison du Roi.

La jurisprudence de la médecine en France, ou Traité historique et juridique des établissemens, réglemens, police, devoirs, fonctions, honneurs, droits et privilèges des trois corps de médecine... par M. Verdier, docteur en médecine et avocat en la Cour de Parlement de Paris. Alençon et Paris, 1763, 2 vol. in-12, t. II. — *La charge du premier médecin du Roy était-elle vénale ?* par Marcel Fay. (Bull. de la Soc. française d'Hist. de la médecine), 1903, pp. 291-293. — *Commentaires de la Faculté*, t. XXIII. f° 365 et suiv. — *Le monde médical parisien sous le grand roi, suivi du portefeuille de Valant, médecin de S. A. R. Mme de Guise et de Mme la marquise de Sablé*, par P.-E. Le Maguet. Thèse de la Fac. de méd. de Paris, 16 mars 1899. Mâcon, 1899, Chap. IV.

(1) En 1779, parmi les consultants du Roi, figure un Richard d'Uberherrn, écuyer, de l'Académie de Gœttingue, premier médecin des camps et armées. Est-ce le même ?

Fagon et Louis XIV. La cour de Louis XIV. Louis XV.

Mémoires du Maréchal de Villars, publ. par de Voguë. Paris, 1891, t. IV, pp. 54-56. — *Mémoires du duc de Saint-Simon*, par Cheruel et Ad. Régnier. Paris, 1873-77. — *Eloges des académiciens de l'Académie royale des Sciences morts depuis 1699. Eloge de M. Fagon*, par Fontenelle, in *Œuvres* de Fontenelle. Paris, 1758, t. VI. — *Journal de la santé du roi Louis XIV, de l'année 1647 à l'année 1711, écrit par Vallot, d'Aquin, et Fagon, tous trois ses premiers médecins*, avec introduction, notes, réflexions critiques et pièces justificatives, par J. A. Le Roi. Paris. 1862, 441 pp. in-8°. — *Sur les autopsies cadavériques des rois de France, depuis Charles IX jusqu'à Louis XVIII, d'après les procès-verbaux authentiques*, par le docteur H. Dupuy, *in* Revue médicale française et étrangère de 1829, t. III, pp. 373-375. Paris, 1829. — *Journal du marquis de Dangeau*, publ. par Soulié et Dussieux, avec les additions dites du duc de Saint-Simon, par Feuillet de Conches. Paris, 1854-61. — *Mémoires de Madame, mère du Régent, in* Bibl. des mém. relat. à l'Hist. de France pendant le XVIII[e] siècle, par F. Barrière, Paris 1846-48, t. I, in-18. — *La mort des rois de France depuis François I[er] jusqu'à la Révolution française*, par le docteur A. Corlieu. Paris 1873, 152 pp. in-18. — *Mémoires secrets de Duclos*, in *Nouv. Coll. des mém. p. servir à l'Hist. de France*, p. Michaud et Poujoulat, t. X. Paris, 1836-39, in-8°. — *Les accouchements à la Cour*, par le docteur G.-J. Witkowski. Paris, s. d. — *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV*, par E.-J.-F. Barbier, avocat au Parlement de Paris, publ. par de la Villegille. Paris, 1847. — *Journal et mémoires du marquis d'Argenson*, publ. par Rathery. Paris, 1859-67, 9 vol. in-8. — *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV*, publ. par Dussieux et Soulié. Paris, 1860-65, 17 vol. in-8. — *Journal et mémoires de Mathieu Marais, avocat au Parlement de Paris, sur la régence et le règne de Louis XV, 1715-1737*, publ. par de Lescure. Paris, 1863-68, 4 vol. in-8.

Sur Chirac.

Eloge de M. Chirac, par Fontenelle, *loc. cit.* — Article *Chirac*, par Chereau, dans le *Dictionnaire Dechambre*, 1[re] série, t. XVI.

Chicoyneau ; maladie de Louis XV à Metz.

Eloge de M. Chicoyneau, *in* Histoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1752, pp. 164-172. Paris, 1756. — *Lettre d'un mé-*

decin de Paris à un médecin de province sur la place de médecin consultant occupée par M. La Peironnie. s. l. n. d. (1738). (Anonyme, par J.-B.-L. Chomel.) — *Lettre sur la maladie du Roi.* (Anonyme, par Castera.) — *Eloge historique de M. Molin.* Paris, 1761. (Attrib. à J.-B.-L. Chomel.) — *Eloge de M. de la Peyronie, lu à l'Assemblée publique de la Société Royale des Sciences de la ville de Montpellier*, par M. de Ratte, secrétaire perpétuel de cette Société. — *Journal de la maladie du Roi à Metz*, par M. Chicoyneau, premier médecin de Sa Majesté. — *Lettre de M. Chicoyneau, Conseiller d'Etat ordinaire, premier médecin du Roi et chancelier-juge de l'Université de Médecine de Montpellier, écrite à MM. Clavillart, Salmon, Emery, d'Etchegaray, conseillers de MM. les étudiants dans la même Université avec le journal exact de la maladie du Roy.* Montpellier, 1745. — *La ville de Paris au Roy*, signé Racine, de l'Académie des Belles Lettres. Paris, 1744.

Mort de la Dauphine.

Journal et Mémoires du marquis d'Argenson, publ. par Rathery. Paris, 1865, t. VII, p. 108, février 1752. — *Lettre d'un médecin sur la méthode qu'on a suivie dans le traitement de la maladie de feue Madame la Dauphine.* Bruxelles, 1746. — Sur Bouillac : *Politique du médecin de Machiavel...* etc., Amsterdam, s. d. (anon. par La Mettrie).

Sénac.

Traité de la structure du cœur, de son action et de ses maladies, par M. Sénac, médecin consultant du Roy. Paris, 1749, 2 vol. in-4. — Art. *Sénac*, dans le *Dictionnaire Dechambre*, par Hahn. — *Quæstionum medicarum...* de Baron. (H.-Th.)— *Mém. secrets*, 23 décembre 1770. — *Etude sur Sénac, premier médecin de Louis XV, 1693-1770*, par G. Degris. Thèse de Paris 1901, 78 p. in-8.

Maladie du Dauphin.

A Mgr. le Dauphin, par Roy, chevalier de Saint Michel. s. l. n. d. — *Vers sur la maladie et la convalescence de Mgr. le Dauphin*, par M. Marmontel. Paris, 1752. — *Envoi à M. Chalut de Vérin, trésorier général de Mme la Dauphine.* Paris, 1752. — *Oratio super restituta S. Delphini valetudine, habita in scholis medicorum a M. Laurentio Ferret, Facultatis Medicinæ parisiensis doctore regente, die Jovis 21 Mensis Decembris anni 1752.* Paris, 1752. — *Eloge historique de M. Vernage*, par Maloet. Paris 1776. — *Mémoires* du duc de Luynes, t. XII, pp. 83-99.

Maladie du duc de Bourgogne.

Déclaration faite au Roy le 15 août 1759, sur la maladie de Mgr. le duc de Bourgogne.

Mort de Louis XV

Corlieu, *La mort des Rois de France.* — Docteur Cabanès, *Le Cabinet secret de l'histoire*, première série. Paris, 1897, pp. 37 et suiv. *Les maladies de Louis XV.* — *Mémoires du baron de Besenval*, par F. Barrière. Paris, 1846, in-18, p. 150.

Tronchin.

Les Tronchinades, s. l. n. d. — *Correspondance* de Grimm, etc.

De Lassone.

Eloge de M. de Lassone, par Condorcet, in *Œuvres de Condorcet*, publ. par Condorcet O'Connor et Arago. Paris, 1847, t. III, pp. 294-305.

Couches de Marie-Antoinette.

Witkowski, *loc. cit.* — Docteur Cabanès, *Le Cabinet secret de l'histoire*, première série, pp. 63-76. L'impuissance de Louis XVI, pp. 79-96. La première grossesse de Marie-Antoinette. — Quatrième série. Paris, 1900, pp. 161-185. Comment fut consommé le mariage de Louis XVI. — *Mémoires sur la vie de Marie-Antoinette...* par Mme Campan, *in* Bibl. des mém. relat à l'hist. de France pendant le XVIIIe siècle, par F. Barrière, t. X. Paris, 1849, in-12.

Médecins de la cour en 1776-77.

Etat de médecine. chirurgie, pharmacie en Europe pour l'année 1776. Paris, Fr. Didot jeune, 1776, in-12 (par de Cézan et Lefebvre de Saint-Ildefont.) — *Etat de la médecine, chirurgie et pharmacie en Europe et principalement en France pour l'année 1777, dédié à Mgr. le comte d'Artois par une Société de médecins.* Paris, 1777, in-12. (Signé de Horne, de la Servolle, Goulin.)

Sur le docteur Pomme.

Traité des affections vaporeuses des deux sexes, ou maladies nerveuses vulgairement appelées maux de nerfs, par Pierre Pomme, médecin consultant de la Marine française, 6e éd. Paris, an VII, 2 vol. de 424 et 408 pp., avec portrait en tête du tome I. — *La femme au dix-huitième siècle*, par E. et J. de Goncourt. Paris, 1887, pp. 318 et suiv.

Sur Vicq d'Azyr.

Eloge de Vicq d'Azyr, lu à la 2e séance publique de la Société de médecine, le 22 brumaire an VI, 12 novembre 1797 (par Lafisse), in-8o, Paris, 27 pp. s. d. — *Eloge de Félix Vicq d'Azyr, suivi d'un précis des travaux anatomiques et physiologiques de ce célèbre médecin*, présenté à l'Institut par J.-L. Moreau... Paris, an VI, 56 pp. in-8o. — *Biographie* de Michaud. — *Recherches historiques sur les dernières années de Louis et de Vicq d'Azyr*, par F. Dubois, d'Amiens. Gazette médicale de Paris, 6 octobre 1866 (pp. 641-650), 13 octobre (pp. 655-667), 20 octobre (pp. 669-680).

Sur Le Monnier.

Mémoires de Weber, frère de lait de Marie-Antoinette, collection F. Barrière, t. VII. Paris, 1887, p. 489. — *Captivité et derniers moments de Louis XVI, récits originaux et documents officiels, recueillis et publiés pour la Société d'histoire contemporaine*, par le marquis de Beaucourt. Paris, 1892, 2 vol. *passim*. — *Eloge historique du C. Lemonnier, médecin*, par le C. Duchesne, *in* Magasin encyclopédique ou journal de Sciences, des Lettres et des Arts, 5e année. Paris, an VII, 1799, t. III, pp. 489-500. — *Notice historique sur Louis-Guillaume Le Monnier, lue à la séance publique de l'Institut National de France, du 15 vendémiaire an IX*, par G. Cuvier. Paris, ventose an IX, 17 pp. in-4. — Art. *Le Monnier*, par Chereau, *in* Dictionnaire Dechambre, 2e série, t. II.

CHAPITRE V

MÉDECINS ET CHIRURGIENS

Ouvrages généraux.

La jurisprudence particulière de la chirurgie en France ou traité historique et juridique des établissemens, règlemens, police, devoirs, fonctions, honneurs, droits et privilèges des sociétés de chirurgie et de leurs supôts, avec les devoirs, fonctions et autorité des juges à leur égard, par M. Verdier, Paris 1764, 2 vol. in-12.

L'ancienne Faculté de médecine de Paris, par le docteur A. Corlieu. Paris, 1877. — *Eloges lus dans les séances publiques de l'Académie royale de chirurgie de 1750 à 1792*, par A. Louis, publié par E.-F. Dubois d'Amiens. Paris, 1859. (Voy. l'introduction). — *Chirurgie de Maître Henri de Mondeville, composée de 1306 à 1320*, publiée par Ed. Nicaise. Paris, 1893 (Voy. l'introduction, sur les origines de Saint-Côme). — *Chirurgie de Pierre Franco de Turriers, en Provence, composée en 1561*, éd. par E. Nicaise. Paris, 1895. L'introduction (pp. 147 et suiv.) contient une histoire abrégée du Collège de chirurgie au XVIIIe siècle. — *Commentaires* de la Faculté. — *Histoire de l'ancienne Faculté de Paris*, notes et doc. mss. extr. des Commentaires, par Chereau, Bibl. Carnavalet, (Lepelletier de St Fargeau). mss. 26169, in-4°.

I. — *Decreta, Ritus, Usus ac laudabiles saluberrimi medicorum parisiensium Ordinis consuetudines*. Paris, Quillau, 1714, 176 pp. in-12. — *Les Chomel médecins et leur famille. 1639-1858*, biographie et généalogie (anonyme, par Delalain Chomel), Paris, Delalain, 1901. Sur le rôle de P.-J.-B. Chomel dans la lutte contre les chirurgiens, voy. p. 149 et suiv.— *Lettres patentes pour l'établissement de cinq places de Démonstrateur en chirurgie, et défenses aux Frères de la Charité et à toutes autres personnes d'exercer cet art, données à Fontainebleau, septembre 1724*. Paris. 1725.— *Mémoire pour l'Université de Paris au sujet des patentes du Roi portant établissement de cinq démonstrateurs chirurgiens dans l'amphithéâtre de Saint-Côme*. Signé : Dagoumer, recteur, Paris, 1725, in-4°. — *Second mémoire pour l'Université de Paris et la Faculté de Médecine contre la Communauté des Maîtres Barbiers Chirurgiens*, signé de Laval, recteur, Paris, 1725, in-4°. — *Réponse pour les Chirurgiens de Saint-Côme au Mémoire des médecins de la Faculté de Paris*. s. l. n. d.

in-4°. — *Discours pour l'ouverture de l'Ecole de Chirurgie, prononcé le 8 de janvier 1720 par Reneaulme de la Garanne.* Paris, 1725. — *Mémoire pour les Doyen et Docteurs régens de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, demandeurs, l'Université intervenante et jointe, contre la Communauté des Maîtres barbiers Chirurgiens et contre le sieur Petit, maître barbier chirurgien, défendeurs*, 1726 in-4°. — *Le chirurgien médecin ou Lettre au sujet des chirurgiens qui exercent la médecine.* Paris, 1726 (contre les chirurgiens). — *Problème philodémique, si c'est par zèle ou par jalousie que les médecins s'opposent à l'établissement de 5 démonstrateurs chirurgiens, dans l'amphithéâtre de Saint-Côme*, s. d. (Vers 1726, in-4°. Attribué à Médalon, médecin de l'hôpital de la Charité à Versailles. Anonyme.)

II. — *Règlement pour une Académie de Chirurgie (Imprimatur* du 2 janvier 1732). — *Lettre à MM. les Doyen et Docteurs régens de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris. Lettre d'un étudiant en médecine à MM. les Chirurgiens de l'Académie de Saint-Côme au sujet de leur programme.* (Signé D. S. V. E. E. M. Paris, 15 février 1732).

Sur Hecquet :

Le brigandage de la Chirurgie ou la médecine opprimée par le brigandage de la chirurgie. Le brigandage de la pharmacie, ouvrage posthume de M. Ph. Hecquet. Utrecht 1738, in-12. — *Mémoire où l'on fait voir en quoi peut consister la prééminence de la médecine sur la chirurgie* (pour les chirurgiens, anonyme, par Desfontaines, s. l. (1738), 20 p., in-4°).

An chirurgia pars medicinæ certior? Neg. Thèse quodlib. de 1736, président Maloët; Bachelier, C. Payen. — *Question de médecine où il s'agit de savoir si le médecin est plus certain que le chirurgien ?* Anonyme, par Santeul. Latin et français. s. l. 1734. — *Réponse d'un médecin anglois à la critique de la thèse de M. Maloët* (anonyme, par Santeul). — *Les propriétés de la médecine par rapport à la vie civile.* Paris 1739 (anonyme, par Santeul). — *Lettre sur les disputes des médecins et des chirurgiens* (anonyme s. l. n. d.) — *Lettre de M... à un ami de province. Lettre à l'auteur des observations sur les écrits modernes*, s. l. n. d., 24 pp. in-12. (Cette dernière extraite du *Mercure de France* d'août 1736.) (Anonyme, par Procope-Couteaux.) — *Lettre au médecin anglois sur sa réponse à la critique de la thèse de M. Maloët et sur la lettre d'un auteur anonyme à celui des Observations sur les écrits modernes, insérée*

dans le Mercure du mois d'août de cette année (par Maloët, dans *Le Pour et le Contre* de 1736, feuille 135.) — *Réponse d'un chirurgien à la lettre insérée dans le Mercure de France du mois d'août dernier et adressée aux auteurs des observations sur les écrits modernes*, (anonyme, par Quesnay, contre Procope). — *Réponse à la lettre de M...* (Procope) *à un ami de province, par M. Desroziers, Maître chirurgien d'Estampes et d'Orléans* s.l.n.d.in-12. — *Le Baillon ou Réflexions adressées à l'auteur de la lettre insérée dans le Mercure du mois d'août dernier, au sujet de la dispute qui s'est élevée entre M. Maloët et un quidam soi disant médecin anglois d'une part, et les chirurgiens de l'autre part, par M..., médecin du Roi.* Amsterdam 1737 in 4 (anonyme, par Hunauld). — *Réponse de M. D., Maître chirurgien d'Orléans, au médecin auteur du Baillon*, s.l.n.d. in 4° (par Desroziers). — *Cléon à Eudoxe, touchant la prééminence de la médecine sur la chirurgie*, Paris, 1738 in-12 (par Andry). — *Réponse à l'écrit intitulé Cléon à Eudoxe, touchant la prééminence prétendue des médecins sur les chirurgiens, adressée par M. des Roziers, maître chirurgien d'Etampes à M. Andry de Boisregard, docteur en médecine de la Faculté de Paris*, 1738 in-4°. — *Remarques sur l'ouvrage de M. Andry, intitulé Cléon à Eudoxe.* Paris, 1739 in-12 (anonyme, par Morand).

III. — Polémiques au sujet de la maîtrise ès arts des chirurgiens.

Lettre et réflexions de M.S..., médecin de la Faculté de Paris, sur la qualité de Maitre ès arts, nouvellement exigée pour être chirurgien de Saint-Côme, s.l. 1743 in-8 (par Santeul). — *Arrest donné en la Grand'Chambre de Ratapolis en faveur des maîtres chirurgiens professeurs en chirurgie et membres de l'Académie de Saint-Côme, pour le rétablissement de leurs anciens privilèges.* — *Entretiens familiers de deux garçons apotiquaires, sur la médecine généralement prise.* — *Observations sur l'écrit intitulé : Réflexions sur la déclaration du Roy du 23 avril 1743, etc.* (contre Procope). — *Réflexions sur la déclaration du Roy du 23 avril 1743* (anonyme, par Procope, s.l.n.d. 14 p. in 8). — *Discours dans lequel on prouve qu'il est nécessaire d'être lettré, prononcé à l'ouverture des Ecoles de chirurgie, le 29 octobre 1743, par M. Morand.* Paris, 1743. — *Des moyens de former de parfaits chirurgiens, discours prononcé publiquement aux Ecoles de médecine, le dimanche 22 décembre 1743, par M. Laurent Ferret, docteur régent de la Faculté de Médecine, en l'Université de Paris, et professeur de chirurgie en langue française.* — *Brevet de calotte pour les chirurgiens de Paris*, s. l. n. d. (attribué à Da-

quin).— *Brevet de la calotte pour les médecins de Paris*, s.l.n.d. — *Mémoire pour la Faculté de Médecine de Paris, contre les Maîtres chirurgiens ou les auteurs des observations sur un écrit intitulé : Réflexions.. .etc.*, s. l. n. d. — *Le médecin avocat malgré luy* s. l. 1743 in-8 (attribué à Santeul). — *Lettre miraculeuse adressée à M. le médecin avocat malgré luy*, s.l. 1743 in-8.— *Thémis et le malade pour la subordination dans la médecine*, 1743.— *Lettre d'un garçon barbier à M. l'abbé des Fontaines, auteur des observations sur les écrits modernes, au sujet de la maîtrise ès arts. Le prix est de six sols*, 1743. Signé : Zoïlomastix, maître ès arts de B. et Barbier à Paris (par Barbeu du Bourg.)

IV. — *Mémoire pour les doyen et docteurs régents de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, contre les prévots et communauté des maîtres chirurgiens jurés et encore contre Jean Berdolin, Bonaventure Fournier, etc.*, s. l. n. d. Signé : Buirette, avocat. — *Précis pour les chirurgiens de Paris, contre les médecins de la même ville sur une demande des médecins, laquelle se réduit à assister comme simples spectateurs muets aux examens et réceptions des chirurgiens.* — *Sommaire pour la Faculté de Médecine de Paris, contre les chirurgiens de la même ville pour servir de réfutation aux fables par eux avancées dans leur mémoire intitulé : Précis.* — *Extrait chronologique de l'état des chirurgiens jurés de Paris, dits de Saint-Côme, jusqu'à leur union faite avec les barbiers chirurgiens en 1656, concernant leur subordination envers la Faculté de Médecine de Paris, tiré des archives et commentaires de ladite Faculté.* s. l. n. d., vers 1743. — *Requête au Roy pour les doyen et docteurs régens de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, contre le sieur de la Peyronie, écuyer, premier chirurgien du Roy et contre la Communauté des chirurgiens jurés de Paris, sur la question préliminaire, sçavoir à qui la provision doit être adjugée durant le cours du procès, à l'occasion de deux chefs, l'un concernant les examens et réceptions, tant des aspirans à l'art de chirurgie, que des sages-femmes, l'autre ayant pour objet la délivrance des cadavres nécessaires pour les dissections anatomiques et opérations de chirurgie*, 1744. in-4°. — *A MM. les administrateurs de l'Hôtel-Dieu et des autres hôpitaux généraux de Paris.* Paris, 1745 in-4. Signé de l'Epine, doyen (au sujet de la délivrance des cadavres). — *Arrêt de la Cour du Parlement du 4 septembre 1743, en faveur des doyen et docteurs régens de la Faculté de Médecine, contre les prévôts et communauté des maîtres chirurgiens jurés.*

Premier mémoire pour les doyen et docteurs régens de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, contre le sieur F. de la

Peyronie, écuyer, premier chirurgien du Roi, et contre la communauté des maîtres chirurgiens jurés de Paris, en réponse à leur mémoire inséré dans l'arrêt du Conseil du 26 octobre 1743. Paris, 1744. IV-6 pages. Signé Bontoux, avocat. — *Second mémoire pour les doïen et docteurs régens de la Faculté de médecine en l'Université de Paris, contre le sieur de la Peyronie, premier chirurgien du Roy, et les prévôts et communauté des maîtres chirurgiens jurés de Paris.* Paris, 1745, 124 pp. Signé : Bontoux. — *Deux mémoires pour les doyen et docteurs régens de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, contre le premier chirurgien du Roi et les maîtres chirurgiens de Paris,..* 1744 et 1745. — *Mémoire pour le sieur François La Peyronie, premier chirurgien du Roy, médecin consultant et de quartier de S. M. et chef de la chirurgie du royaume et les prévôts et collège des maîtres en chirurgie de Paris, contre le doyen et les docteurs régens de la Faculté de médecine de Paris et contre l'Université de Paris.* 1746. in-4. Signé : La Peyronie. Bourgeois, lieutenant. Sue. Coutavoz, Chappillon, Talin, prévôts. Chauvin. receveur. — *Discours sur les moyens d'établir une bonne intelligence entre les médecins et les chirurgiens.* Paris, 1746. Anonyme. Par Procope. — *Etat des contestations entre la Faculté de Médecine en l'Université de Paris... et la communauté des maîtres chirurgiens de la ville de Paris et M. La Peyronie*, etc., 1747 in-4. (contre les chirurgiens). — *Requête au Roy pour les doyen et docteurs régens de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, contre le premier chirurgien du Roy et contre les prévôts et communauté des chirurgiens jurés de Paris, sur le faux des articles que les chirurgiens qualifient de statuts de leur communauté, avec le mémoire et la consultation sur le faux.* Paris 1747, in-4. — *Décret de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris du 28 janvier 1747*, latin et français. Signé de tous les docteurs.

Jugement de Pluton contre la Faculté de Médecine, ou La Peyronie aux Enfers. Nouvelle éd. Avignon, 1759. — *Arrest de la Cour de Parlement portant confirmation d'une sentence du Châtelet de Paris, qui ordonne l'exécution du testament et codicile de M. de la Peyronie, premier chirurgien du Roy, du 8 juillet 1748.*

L'avocat curieux au médecin véridique, le médecin véridique à l'avocat curieux. La Haye, 1747 in-4. Anonyme. Attribué d'abord à Astruc. qui le démentit. puis à J. B. L. Chomel. — *Réponse du bedeau de Saint-Cosme au second bedeau de la Faculté de médecine de Paris. touchant le nouvel écrit du médecin véridique.* Paris, 1er janvier 1748 in-4. Signé : Siognarf. — *Lettre d'un garçon barbier à l'auteur*

d'un écrit intitulé : L'avocat curieux au médecin véridique et le médecin véridique à l'avocat curieux. Paris, 1748 in-12. — *Examen impartial des contestations des médecins et des chirurgiens considérées par rapport à l'intérêt public,* par M. de B... 1748. (Attribué à Quesnay.) — *Le chirurgien converti.* La Haye, 1748 (anonyme, par La Mettrie). — *Représentations sur la Déclaration du Roi du 23 avril 1743.* Paris 1748 (anonyme, par Combalusier). — *La subordination des chirurgiens aux médecins démontrée par la nature des deux professions et par le bien public,* 1748. Anonyme, par Combalusier. Contresigné par Martinenq, doyen. — *Remarques sur la subordination des chirurgiens aux médecins en général et sur celle qui est établie à la Cour en particulier.* Paris, 1748 (Anonyme, par Combalusier. Signé de Martinenq, doyen.) — *Précis pour le sieur de la Martinière, conseiller, premier chirurgien du Roy... contre les doyen et docteurs régens de la Faculté de Médecine de Paris, contenant aussi la réfutation de leur écrit, portant ce faux et fastueux titre : Subordination des chirurgiens aux médecins.* Signé : Girodat, avocat, 1748. — *Réfutation de l'écrit des médecins intitulé la Subordination des chirurgiens aux médecins, démontrée par la nature des deux professions et par le bien public par M..., chirurgien de Paris,* 1748. (Anonyme, par Louis.) — *Plaidoyer d'un contrebandier,* s. l. n. d. Anonyme, par Combalusier. — *Lettre d'un chirurgien de Paris à un chirurgien de province contenant un rêve singulier et quelques remarques sur l'excellence de la médecine moderne,* 1748 (anonyme, par Medalon et Louis). — *Les prétextes frivoles des chirurgiens pour s'arroger l'exercice de la médecine combattus dans leurs principes et dans leurs conséquences.* (Anonyme, par Combalusier. Contresigné par Martinenq.) — *Exposition des examens ou actes de probation des candidats pendant leurs cours de licence dans la Faculté de médecine de Paris,* 1748. (Anonyme, par Combalusier.)

Troisième mémoire pour les doyen et docteurs régens de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, contre le sieur Pichaut de la Martinière, premier chirurgien du Roy, et les prévôts et communauté des maîtres chirurgiens jurés de Paris, pour servir de réplique au mémoire des chirurgiens contenant 264 pages. Paris, 1748. Signé : Martinenq, doyen. — *Sommaire pour le sieur Pichaut de la Martinière, écuyer et premier chirurgien du Roy, et les prévôts et collège des maîtres en chirurgie de Paris, contre les doyen et docteurs régens de la Faculté de Médecine et contre l'Université de Paris.* Paris 1748. — *Requête au Roy pour les doyen...,* etc.

contre le sieur Pichaut..., etc. *sur la réjection : 1° des statuts que les chirurgiens avoient produits, dont ils avoient demandé la confirmation et qu'ils ont abandonnés en conséquence de l'inscription de faux. 2° De toutes les lettres patentes et autres titres dont, selon eux, ces statuts avoient été le fondement ou le prétexte.* Paris, 1748. — *Observations pour servir de réponse à la dernière requête imprimée des médecins de Paris.* Paris, s. d. — *Observations des recteur, doyens, procureurs et suppôts de l'Université de Paris servant de réponse au dernier mémoire et à la dernière requête du sieur Pichaut de la Martinière... et de la communauté des maîtres chirurgiens jurés de Paris.* Paris, 1748. — *Second mémoire pour le sieur de la Martinière, écuyer, premier chirurgien du Roi, et les prévôts et collége des maîtres en chirurgie de Paris, servant de réponse au troisième mémoire des médecins et aux observations de l'Université de Paris*, 1748. — *Requête très importante au Roy où il est démontré : 1° par plusieurs loix publiques qu'avant l'année 1656 et depuis l'institution du collège de Saint-Côme en 1226, les chirurgiens de Paris ont toujours été de vrais membres de l'Université, jouissant des mêmes droits et privilèges pour enseigner publiquement l'art et science de chirurgie. 2° Qu'en l'année 1630 leurs anciens statuts et ceux renouvelés en 1575 existoient encore tant en minutes qu'en copies en bonne forme dont l'une collationnée en 1603 et rapportée par les médecins. 3° Que ces statuts sont l'expression littérale des titres antérieurs du collège de Saint-Côme. 4° Que les imputations de faux des médecins sont calomnieuses, leurs objections vaines et frivoles, leurs titres très suspects, nuls ou révoqués. 5° Qu'en déboutant la Faculté de ses prétentions, il est juste de confirmer la déclaration de 1743, qui rétablit les chirurgiens de Paris dans leurs anciens privilèges et dans leur état naturel et primitif.* Paris, 1748 in-4. — *Requête au Roi pour les doyen et docteurs régens de la Faculté de médecine en l'Université de Paris, contre les sieurs Pichaut... etc., pour servir de réponse à leur requête très importante du mois d'avril 1748.* Paris, 1748 in-4.

Polémique de Chicoyneau et de la Faculté de Montpellier contre La Martinière.

Mémoires présentés au Roy par M. Chicoyneau, conseiller d'état ordinaire, premier médecin de S. M., etc. 1748 in-4. — *Mémoire présenté au Roy par son premier chirurgien pour répondre à celui qui a été présenté à S. M. par son premier médecin*, 1748 in-4. — *Lettre d'un médecin à M. Pichaut de la Martinière, premier*

chirurgien du Roi, au sujet du mémoire qu'il a présenté à S. M. (anonyme, par Combalusier), 10 octobre 1748. — *Mémoire présenté au Roy par M. Chicoyneau... pour détruire les faussetés avancées par le sieur Pichaut de la Martinière, premier chirurgien, dans son mémoire au Roy*, 1748. — *Mémoire présenté au Roy par son premier chirurgien, en réponse au second mémoire présenté à S. M. par son premier médecin.* — *Considérations d'un médecin de Montpellier sur les deux premiers mémoires présentés au Roy par le sieur Pichaut de la Martinière, son premier chirurgien, et sur les progrès de la médecine et de la chirurgie* (Anonyme, par Combalusier.) — *Mémoire au Roy pour les conseillers et médecins de S. M., chancelier, doyen et professeurs en l'Université de médecine de Montpellier et pour le corps des docteurs en ladite Université contre les maîtres chirurgiens de la même ville.* Signé : Combalusier, docteur en l'Université de médecine de Montpellier, fondé de procuration de ladite Université. Paris, 1749. — *Représentations pour les maitres en chirurgie de Montpellier, contenant leur justification sur les reproches et imputations de M. Chicoyneau... et des médecins de Paris.* Paris, 1748. — *Observations sur le mémoire des médecins de Montpellier présenté par F. de P. Combalusier*, 1749, (contre les médecins). —*Représentations pour le sieur de la Martiniére, premier chirurgien du Roy et les prévôts et collège des maîtres en chirurgie de Paris, sur la confirmation de leurs droits et privilèges pour servir de réponse aux représentations de M. Chicoyneau, premier médecin du Roi, et des médecins de Paris.* Paris, 1748. — *Requête au Roy pour les doyen et docteurs régens... contre le premier chirurgien du Roy... servant de réponse aux dernières représentations que le sieur Pichaut de la Martinière et les chirurgiens ont faites à S. M. pour lui demander la cassation des arrêts du Parlement de 1551 et 1743 qui ont maintenu les médecins dans le droit d'assistance et d'approbation aux réceptions des chirurgiens de Saint-Côme*, 1748.

Mémoires et pamphlets de 1749.

La nécessité de maintenir dans le Royaume les écoles de chirurgie qui y sont établies dans les Facultés et collèges de médecine, 1749 (anonyme, par Astruc. Signé de Martinenq). — *La supériorité des médecins sur les chirurgiens, prouvée par les loix et les usages de toute l'Europe*, 1749. (Signé de Martinenq.) — *Du droit que les médecins ont d'assister et d'opiner aux examens et réceptions des maîtres chirurgiens*, 1749. (Signé Martinenq.) — *Mémoire pour le sieur de la*

Martinière, premier chirurgien du Roy, et les prévôts... contenant la réfutation des derniers écrits de la Faculté de Médecine de Paris. — *Réponse au dernier mémoire de M. le premier chirurgien... et à l'écrit intitulé l'examen impartial* (anonyme, par Payen, D. M. P. Contresigné de Martinenq), 1749. — *Les plaintes des provinces sur le désordre général introduit par les chirurgiens dans l'exercice de la médecine, de la pharmacie et de la chirurgie*, 29 janvier 1749. Signé : Martinenq. — *Examen des plaintes des médecins de province présentées au Roy par la Faculté de Médecine de Paris* (anonyme. par Louis. Réfutation de l'écrit précédent.) — *Secondes représentations au Roy par le sieur de la Martinière... et le collège des maîtres en chirurgie de Paris, contenant l'ordre chronologique de leurs titres qui prouvent l'ancienneté et la légitimité de leurs droits etc., et que la confirmation de la déclaration de S. M. du 23 avril 1743 est très importante pour le public.* Paris, 1749. — *Arrest du Conseil d'Etat du Roy au sujet des contestations qui se sont formées entre les médecins et les chirurgiens de Paris, du 12 avril 1749.* — *Réflexions sur le jugement du procès d'entre la Faculté de Médecine de Paris, et l'Académie royale de chirurgie*, s. l. n. d. (1749). — *Au Roy, sur le jugement du procès des médecins et des chirurgiens*, 1749 (vers).

V. — Factums et pamphlets contre Louis, Andouillé, etc.

Oratio habita in scholis regiis chirurgorum VII Calendas octobris MDCCXLIX ab Antonio Louis. Lib. art. Magistro, primum renovati Collegii actum publicum propugnante pro solemni cooptatione salubri chirurgorum Parisiensium ordini. Paris, Delaguette, 1749, 8 pp. in-8. — *Lettre d'un médecin de Montpellier à M. C. D. F., médecin ordinaire du Roi au sujet de l'examen public que le Sieur Louis a subi à Saint-Côme le jeudi 25 septembre 1749...* (Anonyme, attribué à Procope.) — *Lettre d'un médecin à une dame au sujet d'une expérience de chirurgie faite à l'hôpital de la Charité le 22 juin 1754.* S. l. n. d. in-8. (Anonyme, par Barbeu du Bourg, contre La Martinière, Andouillé, Thomas.) — *Lettre à M. D. F., docteur en médecine, au sujet d'une opération de la taille faite à l'hôpital de la Charité le 22 juin 1754.* (Anonyme, par Andouillé contre Barbeu.) — *Seconde lettre d'un médecin à une dame...* etc. S. l. n. d. in 8. (Anonyme, par Barbeu.) — *Lettre d'un garçon chirurgien à un de ses camarades actuellement en boutique à Avignon.* Signé : Alexis Diastillet. Avignon, octobre 1757, 4 pp. in-8. (Attribué à Barbeu du Bourg; contre Louis).—

Mémoire à consulter sur un libellé diffamatoire publié contre M. Louis, chirurgien-major adjoint de l'hôpital de la Charité à Paris. S. l. n. d., 8 pp. in-4. Signé : Louis. Réfute le libelle précédent.) — *Première leçon de Boniface Diastillet, chirurgien juré de la communauté de *** à Alexis Diastillet, son neveu... au sujet des fréquentes méprises du sieur Louis...* etc. Avignon, 18 novembre 1757 in-4. (Anonyme, par Michel, d'après Barbier, *in Dictionnaire des ouvrages anonymes.*)

Affaire Baseilhac :

Memoire pour les prieur et religieux de l'hôpital de la Charité des hommes contre le premier chirurgien du Roi, son lieutenant et les prévôts et gardes de la communauté des maîtres chirurgiens de Paris. — Mémoire pour le sieur Pascal Baseilac, chirurgien nommé à la place de gagnant-maîtrise dans l'hôpital de la Charité des hommes par le doyen de la Faculté de médecine de Paris, en vertu d'un arrêt du Parlement, contre le premier chirurgien du Roi, son lieutenant, les prévots et gardes de la communauté des maîtres chirurgiens de Paris et le sieur Sauval, garcon chirurgien. S. l. n. d. in-4. — *Réplique pour les prieur et religieux de l'hôpital de la Charité contre le premier chirurgien du Roi,* etc... S. l. n. d. in-4. — *Observations pour les religieux de la Charité contre le premier chirurgien du Roi.* Paris, 1760. — *Mémoire signifié pour les prieur et religieux de la Charité des hommes à Paris contre le premier chirurgien du Roi...* etc. *dans l'affaire concernant le choix et la nomination du compagnon gagnant maîtrise en l'hôpital de la Charité,* 1760. — *Analise de l'affaire des religieux de la Charité contre le premier chirurgien du Roi.* Paris, 1761, 12 p. in-4. — *Déclaration du Roi concernant l'exercice de la chirurgie dans les maisons de l'ordre de la Charité,* 20 juin 1761.

VI. — Polémiques sur l'union de la médecine et de la chirurgie ; affaire Simon et La Grave.

Première lettre d'un citoyen zélé qui n'est ni chirurgien ni médecin à M. de M... (Morand), *où l'on propose un moyen d'appaiser les troubles qui divisent depuis si longtemps la médecine et la chirurgie.* Paris, 16 décembre 1748. — *Discours prononcé aux Ecoles de Médecine pour l'ouverture solennelle du cours de chirurgie, le dimanche 27 novembre 1757, par M. Antoine Petit, docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris et professeur de chirurgie en langue française.* Paris, 1757. — *Lettre de M. Le Cat, écuyer, docteur en*

médecine, chirurgien en chef de l'Hostel-Dieu de Rouen, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de la même ville, à M..., maître ès arts et en chirurgie de Paris, sur les avantages de la réunion du titre de docteur en médecine avec celui de maître en chirurgie et sur quelques abus dans l'un et l'autre art. Amsterdam, 1762. — *Décret de la Faculté de Médecine du 18 mai 1762.* Signé : Le Thieullier, doyen. — *Problème à résoudre* (1762) in-4. — *Examen d'un discours prononcé par M. Morand à la séance publique de l'Académie royale de chirurgie, le 22 avril 1762.* — *Factum pour MM. Simon et La Grave contre la Faculté de Médecine de Paris.* Liège, 1762 in-4. — *Censure de la Faculté de Chirurgie en l'Université de Pont-à-Mousson,* du jeudi 3 juin 1762. — *Histoire de ce qui s'est passé à Liège au sujet du décret de la Faculté de médecine du 18 may de l'année 1762* (135 p., recueil de pièces donné à la Faculté par Morand. Bibl. de la Fac. de Méd., Mss. 329).

VII. — Agrandissement des Ecoles de Chirurgie.

Lettres patentes du Roi. Versailles, 24 novembre 1769. — *Très humbles actions de grâces à la mémoire de Louis XV, fondateur du nouveau Collège de Chirurgie, discours qui sera prononcé au nouveau Collège de Chirurgie, à l'ouverture du cours de pathologie chirurgicale, le mardi 9 mai, à 3 heures et demie du soir, par Me J. Tenon, etc.* Paris, 1775. — *Eloge de Louis XV*, par M. Süe le jeune. Paris, 1774. — *Séance publique de l'Académié royale de chirurgie.* Paris, 1775. — *L'Inauguration du Collège de Chirurgie, ode, par M. D. L..., avocat.* Paris, 1775. (Attrib. à de la Malle). — *Le Collège et Académie royale de Chirurgie de Paris.* Paris, 1775. (En vers. Attrib. à Peyrilhe). — *Description des Ecoles de chirurgie*, dédiée à M. de la Martinière, par M. Gondoin, architecte du Roi. Paris, 1780. Magnifique album in-f° de plans, coupes, vues et projets. — Docteur R. Lacronique : *Etude historique sur les médailles et jetons de l'Académie royale de Chirurgie, 1731-1793.* Châlon-sur-Saône, 1902. — Docteur H. Dauchez : *L'église Saint-Côme de Paris (1255-1836) et l'amphithéâtre d'anatomie de Saint-Cosme* (1691). Paris, 1904, 20 pp. et *Bull. de la Soc. Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien*, mars-avril 1904.

CHAPITRE VI

AUTOUR D'UNE PALETTE. LA SAIGNÉE ET SES DÉTRACTEURS.

Sur Hecquet :

La vie de M. Hecquet, docteur régent et ancien doyen de la Faculté de médecine de Paris. Paris, 1750. Anonyme (par Le Fèvre de Saint-Marc). Avec portrait de Hecquet, signé : *Belle pinx. J. Daullé. sculps.* avec cette épigraphe :

Dans son art, il n'oublia rien
Pour sonder à fond la nature,
Mais la Science du Chrestien
Lui parut toujours la plus sûre.
A ces deux traits, Lecteur, augure
Qu'il fut grand médecin, mais plus homme de bien.

Hazon. *Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine en l'Université de Paris.* Paris, 1778, in-4°. — Sainte-Beuve. *Port-Royal.* Paris, 1867, t. IV, p. 340-341 ; t. V, p. 114, 341. — *Hecquet, docteur régent et ancien doyen de la Faculté de médecine de Paris, sa vie, ses œuvres*, par le docteur Jules Roger. Paris, 1889, 78 pp. avec un portrait.

Le brigandage de la médecine dans la manière de traiter les petites véroles et les plus grandes maladies par l'émétique, la saignée du pied et le kermès minéral, etc. Utrecht, 1732, in-12. (Anonyme, par Hecquet.) — *Lettre d'un médecin de la Faculté de Paris sur ce que c'est que le brigandage de la médecine.* Paris, 24 juillet 1746. (Anonyme, par Hecquet.)

Polémiques entre Andry et Hecquet :

N. Andry. *Le Régime du Carême considéré par rapport à la nature du corps et des aliments, en trois parties où l'on examine le*

sentiment de ceux qui prétendent que les aliments maigres sont plus convenables à l'homme... et où l'on éclaircit plusieurs questions, entre autres si l'on doit défendre en Carême l'usage de la maçreuse et du tabac. Paris, 1710, in-12. — *Explication physique et méchanique des effets de la saignée par rapport à la transpiration*, ou traduction d'une thèse soutenue aux Ecoles de médecine de Paris. Paris, 1706, in-12. (Thèse du bachelier Pépin, soutenue en 1704 sous la présidence de Hecquet.) Cet opuscule est analysé d'une façon défavorable par Andry, dans le *Journal des Sçavans* du 10 janvier 1707. Paris, 1707, pp. 13-29. — *Explication physique et mechanique des effets de la saignée et de la boisson dans la cure des maladies, avec une réponse aux mauvaises plaisanteries que le Journaliste de Paris a faites sur cette explication de la saignée.* Chambéry, J. Gorin, 1707. (Anonyme, par Hecquet.) Attaqué par Andry, *ibid.* — *Remarques de médecine sur différens sujets, principalement sur ce qui regarde la saignée, la purgation et la boisson*, par M. Nicolas Andry, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, lecteur et professeur royal. Paris, 1710, VIII-292 p. in-12.

Polémiques entre Hecquet, Sylva, Quesnay et Sénac.

Lettre en forme de dissertation pour servir de réponse aux difficultez qui ont été faites contre le livre des observations sur la saignée du pied et sur la purgation au commencement de la petite vérole. Paris, G. Cavelier, 1725 (par Hecquet). — *Traité de l'usage des différentes sortes de saignées, principalement celle du pied*, par J.-B. Silva, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, médecin cousultant du Roi, et médecin ordinaire de S. A. S. Mgr le Duc. Paris, 1727, 2 vol. in-12. — *Observations sur les effets de la saignée tant dans les maladies du ressort de la médecine que de la chirurgie, fondées sur les lois de l'hidrostatique, avec des remarques critiques sur le Traité de l'Usage des différentes sortes de saignées de Monsieur Sylva*, par François Quesnay. Paris, 1730. 192 pp. in-12.

Saignée au pied de Louis XV en 1721.

Mémoires du duc de Saint-Simon, publ. par Cheruel et Regnier. Paris, 1874, t. XVII, pp. 159-160. — *Journal de la maladie du Roy et de toutes les fêtes qu'on a célébrées à l'occasion du rétablissement de sa santé*, dans le *Mercure* d'août 1721, pp. 174-208. — *Mémoires* de Duclos *in* Nouvelle coll. des mém. p. servir à l'Hist. de France,

par Michaud et Poujoulat, t. X, p. 578. — *Le Cabinet secret de l'Histoire*, *1re série*, par le docteur Cabanès. Paris, 1897, pp. 31-33.

Sur Quesnay.

Mémoires de Madame du Hausset, femme de chambre de Madame de Pompadour, in Bibl. des Mém. relatifs à l'Hist. de France pendant le XVIIIe siècle, par F. Barrière, t. III. Paris, 1846. — *Mémoires de Marmontel, secrétaire perpétuel de l'Académie française*, publ. par F. Barrière. Paris, 1846. — *Eloge historique de M. Quesnay*, par M. le comte d'A... Paris, Didot, 1775, 100 pp. in-8. — *Eloge de François Quesnay*. Londres et Paris, 1775, in-8 (anon., par de Mesmon Romance). — *Eloge de Quesnay, in Eloges lus dans les séances publ. de l'Acad. roy. de chirurgie*, par Louis, publ. par Dubois d'Amiens, Paris 1859, p. 249-264.

Sur Sylva.

Mémoires de Barbier, t. II, p. 189. — *Mémoire pour servir à l'histoire de la vie de M. Silva*, par M. Bruhier, docteur en médecine, 1744. — *Politique du médecin de Machiavel*. Amsterdam, s. d. (anonyme, par La Mettrie. Article : La Forest).

Affaire Marteau.

Lettre de M. Marteau, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, à M. Le Camus, docteur régent de la même Faculté (in Journal œconomique de mai 1755, p. 125-132). — *Lettre à M. Ch..., doyen de la Faculté de médecine de Paris, au sujet d'un dècret du 26 juin, sur la nécessité des saignées réitérées, par M..., docteur régent de la même Faculté*. S.l.n.d., 12 p. in-12. Une autre éd. s. l. n. d. de 19 pp. in-12. (Anonyme, par Barbeu du Bourg). — *Mémoire à consulter pour Me Louis-René Marteau, docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris et membre de la Société Royale de Lyon, au sujet d'un imprimé ayant pour titre : Decretum...*, etc. (Signé par les avocats Lemoine d'Herli, Lemoine, Jeandel, le 16 février 1758, 24 p. in-4o.) — *Précis de la cause pour Me L.-R. Marteau, docteur régent et ancien bibliothécaire de la Faculté de médecine de Paris, demandeur, contre M. J.-B.-L. Chomel, docteur régent et ci-devant doyen de la même Faculté, défendeur, en présence de Me J.-B. Boyer, doyen actuel.* (Signé Lemoine d'Herli, 1758.) 14 p. in-4o. — *Mémoire pour Me J.-B.-L. Chomel..., contre Me L.-R. Marteau..., en présence de la Faculté de médecine intervenante et prenant le fait et cause de Me Chomel.* (Paris), 1758, 16 p. in-4o. —

Res in saluberrimâ Facultate Parisiensi gestæ circà censuràm anonymi libelli cui gallicé titulus : Extrait du Journal œconomique, quâ de causâ M. Lud. Ren. Marteau Facultatem compulit ad Forum. Paris, 1758, 32 pp. in-4°. (Renferme le texte des décrets rendus par la Faculté dans cette affaire.) — *Réponse de M. Marteau au mémoire de M. Chomel.* Paris, s. d., 36 p. in-4°.

Le livre intitulé *Les abus de la saignée démontrés par des raisons* etc. Paris, 1759, in-12, VIII-470 pp. est anonyme et attribué à Boyer de Pébrandier par Barbier.

CHAPITRE VII

LES CYPRIDOLOGISTES

Sur l'histoire et le traitement des maladies vénériennes en général.

I. Astruc : *De morbis venereis libri sex.* Paris, 1736, in-4°, *libri novem.* 1740, in-4° — Astruc : *Traité des maladies vénériennes... traduit du latin de M. Astruc.* Paris, 1740, et 2e éd. Paris, 1743, in-12. — Paul Bru : *Histoire de Bicêtre*, Paris 1890. — Emile Richard : *Histoire de l'Hôpital de Bicêtre* (1250-1791). Thèse de la Faculté de Médecine de Paris, 18 juillet 1889.

On trouve encore quelques détails sur le traitement spécifique dans : *Précis pour le sieur Ménager, de l'Académie Royale de Chirurgie.* Paris, 1773. — *Mémoire pour servir à l'histoire de l'usage interne du mercure sublimé corrosif*, par Le Bègue de Presle, Paris, 1753, in-12. — Bourru : *L'art de se traiter soi même dans les maladies vénériennes, et de se guérir dé leurs différents symptômes, ouvrage fondé sur une nouvelle théorie de ces maladies.* Paris, 1770, in-8°. — *Instruction sommaire sur le traitement dés maladies vénériennes dans les campagnes, lue dans la séance tenue au Louvre par la Société Royale de Médecine le 12 septembre 1787, rédigée et publiée par ordre du Gouvernement.* Paris, 1786. Signé : de Lassone et de Horne, 48 pp. in-8°.

Affaire Van Den Mersche.

Plaidoyer pour Edme Cernaizot, maître chirurgien juré de Saint-Cosme, demandeur, contre les sieur et dames Van den Meesrche défendeurs. Paris, s. d.

II. Factums de Dibon contre Astruc.

Observations sur quelques endroits du Traité de M. Astruc de morbis venereis. A Cartagène, 1741, in-12.— *Lettre de M***, médecin de Rheims à M. Darnouval, médecin à Clermont, où l'on essaie de démontrer les écarts de M. Astruc.* Reims, 1742, in-12.— *Lettre de M. Dibon chirurgien ordinaire du Roi dans la Compagnie des Cent Suisses de la garde du corps de S. M. à M... docteur en médecine, dans laquelle il répond aux reproches d'un anonyme défenseur de M. Astruc.* S. l. 1742, in-12.

Polémique Dibon-Torrès.

*Lettre de M. Dibon chirurgien ordinaire de la Compagnie des Cent Suisses de S. M. à M*** au sujet du remède de M. de Torrès, médecin, pour la guérison des maladies vénériennes*, avril 1754. — *IIe Lettre de M. Dibon...* etc. Paris, 1754. — *Lettre III ou observations sur deux prétendues réponses à deux lettres publiées à l'occasion du remède de M. de Torrès pour la guérison des maladies vénériennes, par M. Dibon.* Paris, 1754. — *Réfutation de deux écrits publiés en faveur de M. de Torrès sous le nom de MM. Carboneil et Bertrand se disans docteurs en médecine avec une réplique au sieur Mollée, chimiste, par M. Dibon.* Paris, 1755 (janvier). — *Moyen infaillible de constater la découverte chymique de M. de Torrès et de confondre M. Dibon, etc., par M. Carboneil docteur en médecine. Réplique à M. Dibon par M. Bertrand docteur en médecine.— Le témoignage de la vérité simple et ingénue rendu à M. Dibon...* par Pierre Ledyn, d'Anvers. *Et exultabunt ossa humiliata. Psalm. 50, 9.* Paris, 1754-1755.

Lettre à M. Maillot, chirurgien-major des hôpitaux de Chalons-sur-Marne sur les effets singuliers du mercure de M. de Torrès, médecin de Mgr. le duc d'Orléans. (Mercure de France, décembre 1753, 2e volume, pp. 43-54, signé Guillemin, chirurgien de la Compagnie de M. le marquis de Gauville au Régiment des Gardes Françoises. Paris, 18 novembre 1753.)

Polémique Dibon-Mollée.

Méthode de traiter les maladies vénériennes au moyen de la quintessence du sieur Mollée, chimiste. Paris, 1753. — *Méthode pour l'usage de la quintessence antivénérienne de M. Mollée, chimiste*, etc. Paris, 1754. — *Lettre de M. Mollée, chimiste...* s. l. n. d.

in-8°. — *Réponse de M. Mollée, chymiste, demeurant à Paris, rue Ville-l'Évêque, Fauxbourg Saint-Honoré, n° 11, à la Lettre IIIe de M. Dibon*, septembre 1754. S. l. in-4°.

Polémique Dibon-Kayser.

*Lettre à M**** (Le Vacher), *chirurgien-major de l'Hôpital militaire de B...* (Besançon) *et de l'Académie royale de chirurgie au sujet des dragées antivénériennes et du traité complet de la gon...* par M. Dibon, 1756 in-4°.— *Avis à M. Kayser*. « Tout le monde est surpris, Monsieur, du silence que vous gardez touchant un écrit intitulé: Mémoire pour M. Dibon... contre les impostures... » avec une lettre, signée: « Le Gros, major du guet à cheval. » — *Mémoire pour M. Dibon... contre la lettre anonyme d'un médecin de Paris insérée dans le* Journal Encyclopédique *du mois de février dernier et contre la réfutation prétendue d'un imprimé concernant le sieur Le Grau, major du guet, distribuée par le sieur Kayser distributeur des dragées antivénériennes*. Paris, 1758. — *Lettre d'un médecin de Paris sur les disputes survenues entre M. Kayser, célèbre médecin, et le sieur Dibon...* (Journal Encyclopédique, février 1758.) — *Réfutation d'un libelle imprimé et distribué au mois de mars dernier intitulé : avis au public, avec la signature du sieur Legrau, major du guet*. Paris, 1758. — *Lettres patentes, en forme d'édit. portant établissement d'un hôpital militaire à l'usage des soldats du régiment des Gardes Françaises*. Versailles, septembre 1759. (Sur proposition du Maréchal de Biron en faveur de Kayser.) — *Mémoire concernant différens remèdes pour les maladies vénériennes, par le sieur Roger Dibon, chirurgien ordinaire du Roy dans la Compagnie des Cent Suisses de S. M.* Paris, 1764. — *Réplique à M. Kayser, auteur des dragées antivénériennes*, par M. Dibon. Paris, 1764 in-8°.

Effet singulier du mal vénérien sur toute une famille, et sa guérison, par M. Dibon, 1759. Paris, in-4°.

Polémique Dibon-Lafont.

*Lettre à M. Roux, docteur régent et professeur de chymie de la Faculté de médecine en l'Université de Paris, par M. D***, concernant le remède antivénérien de M. Lafont, chirurgien du Roi, d'après les expériences faites par ordre de M. le Lieutenant général de police sur 8 malades de Bicêtre sous les yeux et au choix de MM. les Commissaires préposés de la Faculté de Médecine et du Collège de Chirurgie*. Amsterdam, 1774. — *Observations sur un*

écrit anonyme adressé à M. Roux médecin de la Faculté de Paris concernant un remède antivénérien, par M. Dibon. Londres, s. d. — *Mémoire en réponse aux observations de M. Dibon sur un écrit anonyme...* par M. Lafont, chirurgien ordinaire du Roi, en sa grande Prévôté, s. l. n. d. in-8°.

Polémique Kayser-Astruc.

Traité des tumeurs et ulcères... Paris, 1759, 2 vol. in-12 (anonyme ; par Astruc.) — *Réponse de M. Kayser à l'auteur anonyme d'un livre intitulé Traité des tumeurs et ulcères*, 1759.— *Recueil de 4 pièces concernant le Traité des tumeurs et ulcères.* Paris, 1759, dont une *Lettre d'un médecin de province à un Médecin de Paris*, contre le docteur Vandermonde, auteur d'une critique défavorable au traité d'Astruc, dans son *Journal de médecine, Chirurgie, Pharmacie.* Ce libelle, dû à Astruc, est aussi très hostile à Kayser. — *Lettre d'un ancien professeur en médecine de la Faculté de Paris à M. Vandermonde, auteur du Journal de Médecine, censeur royal, etc., pour servir de réponse à la Lettre d'un médecin de province à un médecin de Paris.* Amsterdam, 1759. — *Dissertation épistolaire adressée à Mgr le Maréchal duc de Biron sur une lettre de l'auteur du Traité des tumeurs et des ulcères.* (Contre Astruc.) — *Lettre à Mgr le Maréchal de Biron écrite le 25 novembre 1759* (signée B... de T...) pour Keyser, contre Astruc. — *Dissertation sur les dragées antivénériennes de M. Keyser.* (Extr. de l'*Année Littéraire* de Fréron, t. II, feuille X, contre Astruc.) S. l. 1760, in-12.

Polémique Kayser-Thomas.

Le préservatif ou avis au public sur les dragées antivénériennes du sieur Kayser. (Attribué à Thomas, chirurgien-major de Bicêtre).— *Réponse de M. Kayser à un libelle du sieur Thomas, chirurgien major de l'Hôpital de Bicêtre intitulé : le Préservatif*, etc. 1756.— Voy. aussi l'*Histoire de Bicêtre*, d'Emile Richard, *loc. cit.*, p. 78 et suiv.

Remède de Kayser.

*Lettre de M. Kayser à M***, docteur en médecine, servant de réponse à un faux article inséré dans le Journal œconomique*, Paris, 1757. — *Le Recueil d'observations de médecine des hôpitaux militaires*, par Richard de Hautesierck, tome II, Paris 1772, p. I-XII, *(Des dragées ou pilules de M. Keyser)*, publie la composition du remède, Keyser étant mort, et son secret, acheté par le Roi, ayant été confié jusque-là à Sénac et à Richard.

Remède de Charbonnière.

Lettre d'un médecin à un de ses amis de province touchant le remède de M. de Charbonnière. — *Lettre de M*** à M. Charbonnière au sujet de deux ouvrages qui ont paru contre la méthode des fumigations avec la réponse de M. Charbonnière.* Brive-la-Gaillarde, 10 juillet 1742. (Contre Astruc et Dibon.) — *Mémoire pour Louis Charbonnière, écuyer, ci-devant premier huissier du Parlement d'Aix-en-Provence, contre le sieur Astruc, médecin.* Paris, juillet 1743, contresigné de l'avocat conseil Rigoley de Juvigny, in-4°.

Méthode de Lalouette.

Nouvelle méthode de traiter les maladies vénériennes par les fumigations, par Pierre Lalouette. Paris, 1776, in-8°.

Polémique entre médecins et chirurgiens au sujet de la syphilis.

Question de médecine dans laquelle on examine si c'est aux médecins qu'il appartient de traiter les maladies vénériennes et si la sûreté publique exige que ce soient des médecins qui se chargent de la cure de ces maladies, par M..., docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris. Broch. 28 p. in4°, Paris, 1735. (Attribuée à Baron.) — *Second mémoire pour les chirurgiens où l'on résout le problème proposé par la Faculté de Médecine sçavoir si c'est aux médecins qu'il appartient de traiter les maladies vénériennes.* — *Lettre de M. Astruc, médecin consultant du Roi, et professeur roïal en médecine, à M. N... docteur en médecine de la Faculté de Montpellier.* Paris, 17 avril 1737. — *Réponse d'un chirurgien de Saint-Côme à la première lettre de M. Astruc au sujet du Mémoire des chirurgiens sur les maladies vénériennes.* — *Seconde lettre de M. Astruc... (ut suprà)*, 1er juin 1737. — *Troisième lettre de M. Astruc... à M. Delaire, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier sur un écrit intitulé : Réponse d'un Chirurgien de Saint-Côme*, 1er novembre 1737. — *Lettre de M. Petit, chirurgien juré de Paris à M. Astruc, docteur en médecine de Montpellier.* — *Quatrième lettre de M Astruc... à M. Delaire, sur un écrit intitulé : Réponse d'un Chirurgien de Saint-Côme*, 1er décembre 1737.— *Cinquième lettre de M. Astruc... à M. Delaire... sur l'Extrait que l'Auteur des Observations sur les écrits modernes* (Desfontaines) *a fait de sa IVe lettre dans la feuille 162*, 8 mars 1738. — Douze

Lettres sur les disputes qui se sont élevées entre les Médecins et les Chirurgiens, sur le droit qu'a M. Astruc d'entrer dans ces disputes, sur la préférence qu'il se donne en comparant son ouvrage avec celui de Héry, sur les médecins qui écrivent selon M. Astruc mieux que les chirurgiens, sur l'inventeur des frictions, sur le premier qui en a écrit, sur les médecins étrangers que M. Astruc appelle au secours pour soutenir la Faculté de Paris, sur l'ouvrage de ce docteur De morbis venereis, *sur la prééminence prétendue des médecins, sur leur incapacité à traiter les maux vénériens, et sur le droit de propriété que les chirurgiens ont sur le traitement de ces maladies, par M... chirurgien de Rouen, à M... chirurgien de Namur et docteur en médecine*, 1737. (Attribuées à Quesnay.) — *Précis de la dispute entre M. Astruc, docteur en médecine, et M. Petit, maître barbier chirurgien juré... sur les deux questions suivantes : A qui des médecins ou des chirurgiens est dû l'honneur d'avoir découvert l'usage du Mercure pour le traitement des maladies vénériennes ? Lesquels des Médecins ou des Chirurgiens sont les plus capables de conduire le traitement de ces maladies ?* (Anonyme. Attribué à Procope Couteaux, D. M. P.) — *Saint-Cosme vengé.* Strasbourg, 1744. (Anonyme. Contre Astruc.)

Polémique André-Daran.

Lettre de M. André, maître ès arts et en chirurgie, Chirurgien de la Charité de la paroisse royale de Saint-Louis et ancien de la Maison de Saint-Cyr, rue de l'Orangerie à Versailles, à M. Feste ancien chirurgien-major de la marine et pensionné du Roi, au sujet de sa Lettre à M. Courpier, médecin à Londres, insérée dans le Mercure de France du mois de janvier 1753.

Spécifique Nicole.

Eclaircissement sur un spécifique antivénérien dans lequel il n'entre point de mercure, par M. Nicole, chirurgien ordinaire du Roi, possesseur de ce remède. Paris, 1766. — *Lettre de M. Nicole, chirurgien ordinaire du Roi, à M. Morand fils... sur un remède antivénérien dans lequel il n'entre point de mercure.* Paris, 1766, in-8°.

Spécifique Duvicq.

Instruction sur l'usage d'un remède spécifique antivénérien dans lequel il n'entre point de mercure ni aucune de ses préparations, par M. Duvicq, docteur en médecine. Paris, 1766.

Remède de Pastel.

Remède assuré antivénérien portatif du sieur Pastel, rue d'Anjou, la première porte cochère au coin de la rue Dauphine, à Paris. Paris, 1767. — *Le sieur Pastel, chirurgien...* etc. (Avis, in *Mercure de France*, décembre 1753, 2e volume, p. 203.)

Spécifique Agirony.

Le sieur Algerony botaniste avertit le plublic qu'il guérit les maladies vénériennes les plus invétérées sans mercure ni sublimé et simplement par les sucs de ses plantes ; demeure présentement rue Pavée-Saint-Sauveur, quartier de la Comédie Italienne. Paris, 1769. — Son brevet de 1772 est reproduit dans *La réclame médicale au XVIIIe siècle*, par le docteur Mac Auliffe, *in La France Médicale* du 10 mars 1901, p. 74.

Spécifique Royer, polémique Royer-Gardane.

Instruction pour l'administration des lavemens antivénériens par M. Royer, ancien chirurgien aide-major des armées du Roi, Paris, 1765. — *Dissertation sur une méthode nouvelle de traiter les maladies vénériennes par des lavemens*, par M. Royer. Paris, 1767. — *Recherches pratiques sur les différentes manières de traiter les maladies vénériennes*, par Gardane. Paris, 1770, in-8°. — *Lettre de M. Royer, ancien chirurgien aide-major des armées du Roi, à M. J.-J. Gardane, docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris.* Bouillon, 1770. — *Mémoire sur l'insuffisance et le danger des lavements antivénériens par J.-J. Gardane, docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris.* Londres, 1770. — *Nouvelles observations faites dans les hôpitaux militaires, de la marine, etc. pour constater la sûreté et l'efficacité des lavemens antivénériens, par M. Royer.* Londres et Paris, 1771 in-8°.

Spécifique Jourdan.

A M. de Sénac, premier médecin du Roi, Conseiller d'Etat. Signé : *Jourdan, ex-Chirurgien pour le Roi dans les hôpitaux militaires pendant la guerre dernière.* S. l. n. d. in-4°.

Spécifique Marbeck :

Analyse des procès-verbaux de l'expérience faite par ordre du

Roi à l'hôpital militaire de Lille pour constater l'efficacité de l'eau de salubrité pour la guérison des maladies vénériennes. Paris, 1777. Imprimerie Royale, in-4°.

Spécifique Boyveau-Laffecteur.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 12 septembre 1778.— Prospectus sans titre, avec *imprimatur* du 13 juin 1780. — *Pièces relatives aux expériences qui ont été faites pour constater l'efficacité du Rob antisyphilitique du sieur Laffecteur et pour démontrer que ce remède ne contient point de mercure.* Paris 1780, 4. p.— *Manière d'administrer le Rob antisyphilitique.* Paris, 1778, 4 p. — *Recueil de recherches et d'observations sur les différentes manières de traiter les maladies vénériennes.* — *Recherches sur la méthode la plus propre à guérir les maladies vénériennes*, Paris, 1789, in-8°. — Adresse à la Convention : *Citoyens représentans.* S. l. n.d. 2 p., signé : Laffecteur. — *Adresse à l'Assemblée nationale.* S. l. n. d., 4 p., signé : Laffecteur. — Voy. aussi Mac Auliffe, *La Réclame Médicale au XVIII*^e^ *s.*, dans *La France Médicale* du 10 mars 1901, p. 75.

Polémique entre la Société Royale et la Faculté au sujet de Laffecteur.

Contre Paulet. *Lettre du Signor Miracoloso Fiorentini à M. Paulet, docteur Vindebonien...* (18 novembre 1778). — *Bulletin de santé de la Faculté de médecine* (du 19 décembre 1778) contre la Faculté.

Spécifique Mittié.

Requête au Roi présentée le 29 juin 1782 (Par Mittié) — *A l'Assemblée Nationale* (signé Mittié, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, 25 juin 1789). — *Lettre de M. Mittié, docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris à tous les départements et districts du Royaume.* Paris, 15 janvier 1791. S. l. n. d. in-8°.

Spécifique Champelle.

Pétition présentée à l'Assemblée Nationale par Claude-Louis-Champelle ancien chirurgien de dragons, et chirurgien de Monsieur frère du Roi. s. d. Paris, in-8°.

Spécifique de Lefebvre de Saint-Ildephont.

Le médecin de soi-même ou méthode simple et aisée pour guérir

les maladies vénériennes avec la recette d'un chocolat aphrodisiaque aussi utile qu'agréable par M. Le Febvre de St-Il. Ecuyer, docteur en médecine, médecin de la Ville de Versailles, 2e éd. Paris. 1775. 2 vol. in-8°. Le livre renferme une liste très complète et une analyse des pamphlets, factums, prospectus, libelles, ouvrages parus sur la syphilis depuis 1740. (Suite à la Bibliographie donnée par Astruc dans son *De morbis venereis.*)

Affaire Guilbert de Préval.

Historique du spécifique du docteur de Préval in *Les mœurs secrètes du XVIIIe siècle*, par O. Uzanne. Paris, 1883, in 8°, p. 251-265. — *Une cause médicale célèbre*; *Procès de Guilbert de Préval médecin spécialiste des maladies vénériennes, avec la Faculté de Médecine de Paris, 1772-1777*, par Ed. Bonnet, in *Journal de médecine de Paris*. 1904, p. 99-100. — Docteur Cabanès: *les Indiscrétions de l'histoire*. Paris, 1903, pp. 111-119. — *Commentaires de la Faculté de médecine de Paris (1777-1786)* publ. par Pinard, Varnier, Hartmann, Widal, Steinheil, Paris, 1903, *passim*. Notes, pp. 61-65. — G. Capon. *Les petites maisons galantes de Paris au XVIIIe s.* Paris, 1902, pp. 24-25.

Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres, par Bachaumont, 6 mai, 10 juin, 30 novembre 1771. — *Propriétés générales de l'Eau fondante antivénérienne de M. Guilbert de Préval, docteur régent et professeur en matière médicale de la Faculté de Médecine de Paris, conseiller, médecin consultant et correspondant de S. M. le Roi de Danemark.* — *Mémoire pour les Doyen et docteurs régens de la Faculté de médecine de Paris intimés contre M. Guilbert de Préval, docteur régent de la même Faculté appellant.* Paris, 19 octobre 1773. Signé: Le Thieullier, Doyen. — *Mémoire pour les doyen et docteurs régens de la Faculté de médecine de Paris, intimés, contre M. Guilbert de Préval, docteur en la même Faculté, demandeur.* Paris, 1776. — *Précis pour la Faculté de médecine de Paris contre le sieur Guilbert de Préval*, 1777. — *Réponse de la Faculté de médecine en l'Université de Paris à la requête du sieur de Préval, en date du 8 avril 1777.* — *Consultation pour la Faculté de médecine en l'Université de Paris*, 13 mai 1777. — *A nos seigneurs du Parlement en la Grand' Chambre.* Paris, 1777 (pour la Faculté). — *Mémoire pour Me Jean Charles Desessartz, docteur régent et doyen de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, MM. Barthelemi-Toussaint Leclerc, Jean-Baptiste-Eugénie Dumangin, Cosme-Augustin Lezurier et Philippe-Alexandre*

Bacher, tous docteurs régents de la même Faculté accusés, contre le sieur Guilbert de Préval, accusateur. 1777. — *Précis et réponse, et deux consultations signées l'une de 5 avocats, l'autre de 10, et pièces très importantes pour M. Guilbert de Préval, docteur régent de la Faculté de médecine, accusateur, contre MM. Desessartz, Leclerc, du Mangin, Bagnaire et Lezurier, aussi docteurs régents de la Faculté de Médecine accusés, plaidant pour ladite Faculté.* Le tout suivi d'une consultation des avocats Gervais et Cochu, du 25 mai 1776. — *Arrêt de la Cour de Parlement qui confirme les décrets de la Faculté de Médecine de Paris par lesquels il est ordonné que le nom du sieur Claude-Thomas Guilbert de Préval sera rayé du Catalogue des docteurs régens de ladite Faculté, fait défenses audit de Préval de vendre aucuns remèdes par lui-même, ordonne la suppression des termes injurieux répandus dans ses requêtes et mémoires*, etc., 13 août 1777. — De Cézan dans son *Manuel antisyphilitique*, l'abbé Tessier (*Examen de l'Eau fondante de M. Guilbert de Préval*, Paris, 1777, in-4°, pour servir de supplément au n° 23 de la *Gazette de Santé* du jeudi 5 juin) de Marges. (*Examen et analyse chimique des différens remèdes des Empiriques*. Paris, 1774) combattirent aussi contre Préval.

Affaire de Cézan.

Etat de médecine, chirurgie et pharmacie en Europe pour l'année 1776. Paris, P. Fr. Didot jeune, 1776 (par de Cézan et Le Febvre de Saint-Ildephont). — *Manuel antisyphilitique ou Essai sur les maladies vénériennes*, Londres, 1774, in-4°, par de Cézan. — *Mémoire pour la Faculté de médecine de Paris contre M. Alleaume, doyen, et M. de Cézan, docteur de la même Faculté*. Paris, chez Simon, imprimeur du Parlement, rue Mignon (et non chez l'Imprimeur de la Faculté), 1776. — *Mémoire pour M. Alleaume doyen de la Faculté de médecine et en cette qualité appellant, contre M. de l'Epine ancien doyen de la Faculté, et plusieurs membres de ladite Faculté, intimés intervenans*. Paris. s. d. chez Quillau. — *Commentaires (1777-86)*. Edition de 1903 ; Notes pp. 60 et suiv., Commentaires pp. 125-126.

Hôpitaux et maisons de santé pour vénériens.

Cf. Hurtaut et Magny, *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs*. Paris, 1779, t. III, p. 244. — Tenon, *Mémoire sur les hôpitaux de Paris*. Paris, 1788, in-4°. — Bru, *Histoire de Bicêtre*,

loc. cit., Em. Richard, *Histoire de Bicêtre*, *loc. cit.*, Albert Pignot, *L'Hôpital du Midi et ses origines*, *recherches sur l'histoire de la syphilis à Paris*, thèse de la Faculté de médecine de Paris, 28 juillet 1885. — Mac Auliffe, *La Révolution et les hôpitaux*, *années 1789, 1790, 1791,* thèse de doctorat de la Faculté de médecine, n° 161. 1901. Hospice de Vaugirard, pp. 157-162. — Léon Lallemand, *Un chapitre de l'histoire des Enfants Trouvés*, *la maison de la Couche.* Paris, 1885, chap. IV. — *Hospice de santé* pour les enfants trouvés, in *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, par Thiéry, Paris, 1787, t. II, p. 636 et suiv.

Traitement public des vénériens.

Des moyens les plus propres à éteindre les maladies vénériennes pour servir de suite à l'art de se traiter soi-même dans les maladies vénériennes, par Bourru. Amsterdam et Paris, 1771, 54 pp., in-8°. — *Traitement public et gratuit des enfans attaqués de la maladie vénérienne administré par ordre de M. le Lieutenant général de Police* (*Imprimatur* du 3 mai 1770), par Gardane. — *Manière sûre et facile de traiter les maladies vénériennes par J.-J. Gardane approuvée par la Faculté de Médecine de Paris et publiée par ordre du Gouvernement.* Paris, 1773. — *Observations faites et publiées par ordre du Gouvernement sur les différentes méthodes d'administrer le mercure dans les maladies vénériennes*, par M. de Horne. Paris, 1779, 2 vol. in-8° — *Effets de la tisane caraïbe proposée pour la guérison des maladies vénériennes d'après le rapport de MM. de S. Léger, de Horne, Bacher et Roussel de Vauzesmes, commissaires nommés par M. le Lieutenant général de Police.* Paris, 1779 in-8°.

CHAPITRE VIII

L'INOCULATION

Généralités.

Mercure de France, 1765-69, *passim.*, et juin 1759. — *Correspondance* de Grimm, Diderot, etc. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la Rép. des lettres en France depuis 1762 jusqu'à nos jours* ou *Journal d'un observateur*. Londres, chez J. Adamson, 1765-69, *passim.* — *Commentaires*, mss. de la Faculté, t. XXII, folio 791 et suiv., t. XXIII, folio 193 et suiv. — *Essai historique sur l'inoculation de la variole*, par N.-A. Grandvilliers, thèse de la Fac. de Méd. de Paris, 12 juillet 1854. Paris, 1854. 43 pp. Bonne revue de la question.

I.—*Histoire de la Médecine.les inoculations au XVIII*e *s.*Lettre de lady Montaigu à Mme S. G. Andrinople, 1er avril 1718. (*In Journal de Médecine de Paris* du 1er octobre 1905, p. 507.) — *L'inoculation, poème à Mgr. le duc d'Orléans*, par M. Poinsinet le jeune. Paris, 1756. — *L'inoculation nécessaire* Paris, 1759. — *L'inoculation du bon sens*, par J.-N. Sélis. Londres, 1761, in-12. — *Opinion d'un médecin de la Faculté de Paris, sur l'inoculation de la petite vérole.* Paris, Quillau, s. d. in-12. (Anonyme, par Barbeu du Bourg, 1769.) — *Arrest de la Cour du Parlement sur le fait de l'inoculation*, 8 juin 1763. — *Recueil sur l'inoculàtion, dossier de lettres en réponse aux questions de la Faculté*. Mss. de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris, no 17, in-fo, 28 pièces, 1763. — *Recherches sur quelques points d'histoire de la médecine qui peuvent avoir rapport à l'arrêt de la grande chambre du Parlement de Paris, concernant l'inoculation, et qui paraissent favorables à la tolérance de cette opération*, 2 vol. in-8o (par Bordeu). Liège, 1764. Réédité sous le titre: *Recherches sur l'histoire de la médecine*, par Th. de Bordeu, nouvelle édition, Paris, 1882, *passim.* - *Rapport sur le fait*

de l'inoculation de la petite vérole, lu en présence de la Faculté de médecine de Paris et imprimé par son ordre pour être communiqué à tous ses docteurs, avant qu'elle donne sur cette question l'avis que le Parlement lui a demandé par son arrêt du 8 juin 1763. Paris, chez Quillau, 1765, 125 p., in-4°. « Rapport de six des douze commissaires nommés par la Faculté de médecine de Paris pour examiner et discuter les avantages ou les inconvénients de l'inoculation de la petite vérole et en référer devant elle avant qu'elle prononce son jugement sur les questions proposées par le Parlement dans son arrêt du 8 juin 1763, lu par M. de l'Epine, ancien doyen et ancien commissaire dans les assemblées convoquées per juramentum les 29 août, 20, 22 et 24 octobre 1764. » Très hostile à l'inoculation, signé de l'Epine, Astruc, Bouvart, Baron, Verdelhan, Macquart. — *Mémoire sur l'inoculation de la petite vérole adressé aux commissaires chargés par la Faculté de médecine d'examiner les avantages et les désavantages de cette pratique en conséquence de l'arrêt du Parlement qui enjoint à la Faculté de donner son avis à ce sujet.* Paris, 1765, 26 pp. in-4° (par Roux. Pour l'inoculation.) — *Lettre à M. l'abbé Arnaud, auteur de la Gazette Littéraire, sur un fait exposé d'une manière infidèle dans le rapport fait à la Faculté de médecine, par les commissaires contraires à l'inoculation..., etc.*, 1765. — *Rapports en faveur de l'inoculation lus dans l'assemblée de la Faculté de médecine de Paris et imprimés par son ordre.* (Le premier par A. Petit, le deuxième par Cochu,) Paris, 1766. — *Supplément au rapport fait à la Faculté de médecine de Paris, contre l'inoculation de la petite vérole.* Paris, Quillau, 1767, 164 pp. in-4°, signé G.-J. de l'Epine, Bouvart, Baron, Verdelhan, Macquart, 1er octobre 1767. (Astruc était mort le 5 mai 1766.) Réfutation des *Rapports* précédents d'A. Petit. — *Lettre à M. le doyen de la Faculté de médecine sur quelques faits relatifs à la pratique de l'inoculation* (par A. Petit). Paris, 1767 (vers mai), 40 pp. in-8°. — *Nouvelles réflexions sur la pratique de l'inoculation* (par Gatti). Paris, 1767 (vers mai), 200 pp. in-12. — *Mémoires à consulter pour Me Jacques Barbeu du Bourg et consorts, tous docteurs régents de la Faculté de médecine de Paris.* Daté du 3 août 1768. Attrib. à Barbeu du Bourg. — *Mémoire à consulter...* (id.), daté du 4 septembre 1768. Attrib. à Barbeu. — *Mémoires secrets de la Rép. des lettres*, 10 février, 13 juillet, 6, 7, 23, 30 août, 18 septembre, 5 et 6 novembre 1768. — *Mémoire pour le doyen et les docteurs régents de la Faculté de médecine de Paris, pour servir de réponse aux deux mémoires imprimés de M. Dubourg et consorts.* Signé, Berger, 1768.

II. — *La fête du château, divertissement mêlé de vaudeville et de petits airs* (par Favart), 1766.

Sur Gatti :

Correspondance de l'abbé F. Galiani, publ. par L. Perey et G. Maugras. Paris, 1881, 2vol.—*Mémoires inédits de l'abbé Morellet de l'Académie Française sur le XVIII*e *siècle et sur la Révolution*, préc. de l'éloge de l'abbé Morellet, par Lemontey. Paris, 1822, t. I, p. 145-146. — *Dernières années de Mme d'Epinay, son salon et ses amis*, par L. Perey et G. Maugras. Paris, 1883. pp. 287-288. — *Histoire de l'inoculation de la petite vérole*, ou *recueil de mémoires. lettres, extraits et autres écrits sur la petite vérole artificielle*, par M. de la Condamine, de l'Académie Française et de l'Académie Royale des Sciences. Amsterdam, 1773, 2 vol. in-12. t. I, en 2 parties de VIII-530 pp., contenant de nombreux mémoires, lettres et factums de la Condamine, ou à lui adressés, au sujet de l'inoculation.

III. — *Rapport des inoculations faites dans la famille royale au château de Marly, lu à l'Académie des Sciences le 20 juillet 1774*, par M. de Lassone. Paris, 1774. — Collection de documents pour servir à l'hist. des hôpitaux de Paris, par Brièle. *Délibérations de l'ancien bureau de l'Hôtel-Dieu*, t. II. Paris, 1883, p. 10.

CHAPITRE IX

LES REMÈDES SECRETS. LA COMMISSION ROYALE, LA SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE

Les vendeurs de remèdes et la Commission royale de médecine.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy qui défend à toutes sortes de personnes de distribuer des remèdes sans en avoir obtenu de nouvelles permissions, du 25 octobre 1728. — *Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 10 septembre 1754 concernant les distributeurs de remèdes et la police des trois corps de la médécine.* — *Déclaration du Roy portant établissement d'une Commission royale de médecine pour l'examen des remèdes particuliers et la distribution des eaux minérales.* Versailles, 25 avril 1772. — *Au Roi* (protestation de la Faculté de médecine contre la Commission des eaux minérales, 1773). — *Observations sur la requête présentee au Roi par la Faculté de Médecine de Paris contre l'établissement de la Commission royale de médecine.* Louvain, 1773. (Anonyme ; par Louis? contre les prétentions de la Faculté.) — *Observations impartiales sur la Commission royale de médecine, sur l'acquisition de la composition des remèdes nouveaux et sur la distribution des médicaments dans les provinces pour le compte du Roi*, 1778 (demande une plus grande place dans la Commission pour les apothicaires, propose un corps de 21 commissaires, le premier médecin du Roi, le premier chirurgien et son lieutenant. le doyen et 5 *docteurs* de la Faculté, 5 *maîtres* en chirurgie, le premier apothicaire du Roi, le prévôt et 5 *maîtres* du Collège de pharmacie, les 10 maîtres et les 5 docteurs étant rééligibles tous les trois ans). — Docteur Le Paulmier : *L'Orviétan, histoire d'une famille de charlatans du Pont-Neuf aux XVII*^e^ *et XVIII*^e^ *siècles.* Paris, s. d. — *Etat de médecine, chirurgie et pharmacie en Europe pour l'année 1776.* Paris, 1776. Par de Cézan et Saint-Ildefont (donne l'historique et la composition de la Commission royale, et la liste des médicaments autorisés).

Sur la Société royale :

Lettres patentes du Roi portant établissement d'une société royale de médecine. Versailles, août 1778. — *Lettres patentes du Roi portant règlement pour la Société royale de médecine*, données à Versailles le 1er février 1780. — *Arrêt du Conseil d'Etat du Roi concernant l'examen et la distribution des eaux minérales et médicinales dans le royaume*, du 5 mai 1781.

Commentaires de la Faculté de Médecine de Paris, 1777-1786, par Pinard, Varnier, Hartmann, Vidal, Steinheil. Paris, 1903. *passim.* Voy, surtout la préface des Notes, par Varnier, pp. XI-XXV. — *L'ancienne Faculté de Médecine de Paris*, par le docteur A. Corlieu. Paris 1877. — *Vieux médecins mayennais, 2e série*, Barbeu du Bourg, par Paul Delaunay. Laval, 1904. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres*, Londres, 1778-79-80-81, t. XI-XVII, *passim.* — *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie*, de Vandermonde et Roux, 1778 et 1779, *passim* (donne le compte rendu des *prima mensis.)*

Lettre d'un sociétaire pensionné à un correspondant de province, écrite le jour même de l'installation de la Société royale de médecine, (fin 1778, anonyme, attrib. à Le Preux). — *Dialogue entre Pasquin et Marforio*, s. l. 1779. — *Lassone ou la séance de la Société royale de medecine*, 1779. — *Nouveau dialogue des morts, ou critique de la comédie intitulée : Lassonne ou la séance de la Société royale de Médecine* (daté des Champs-Elysés le 21 décembre 1779). — *Lettre d'un médecin de la Faculté de Paris à un de ses confrères au sujet de la Société royale de médecine.* (Anonyme. Attrib. à Barbeu du Bourg par les *Mém. secrets* de février 1779.) — *Lettre de M. Andry à M. Le Vacher de la Feutrie, doyen de la Faculté de Médecine de Paris*, Paris 1er décembre 1779. (Anonyme ; contre Andry, de la Soc. Roy.) — *Dialogue entre un citoyen et un docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris sur la Société royale de Médecine.* (Anon., par Hallot, décembre 1780.)

CHAPITRE X

MAGNÉTISEURS ET ÉLÉCTROTHÉRAPEUTES

Sur le magnétisme animal.

Voir à la Bibliothèque Nationale, la collection cotée Tb.[62], 1 (14 vol. in-4°).

Journal de Paris : Lettre de M. d'Eslon aux auteurs du journal. Supplément au n° 10 du journal du 10 janvier 1784, p. 45-48. — *Aux auteurs du Journal*, Paris, 14 janvier 1785, lettre signée Mesmer, *in* journal du 16 janvier 1785, p. 66-67. — Désaveu de cette lettre par la Rédaction, *in* journal du 2 mars 1785, p. 251. — *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, de Grimm, Diderot, d'Alembert, etc., publiée par M. Tourneux. Paris, 1877. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres*, de 1778 à 1785, *passim.* — *Commentaires de la Faculté de Médecine de Paris*, 1777 à 1786, par Pinard, Varnier, etc. Paris, 1903. Texte et notes. — *Précis historique des faits relatifs au magnétisme animal jusques en avril 1781*, par M. Mesmer, docteur en médecine de la Faculté de Vienne. Ouvrage traduit de l'allemand, X-229 pp. Londres, 1781. — *Histoire académique du magnétisme animal accompagnée de notes et de remarques critiques sur toutes les observations et expériences faites jusqu'à ce jour*, par C. Burdin jeune et F. Dubois, d'Amiens. Paris, 1841, XLVII-652 pp. 8°. — *Les origines de la doctrine du magnétisme animal. Mesmer et la Société de l'Harmonie*, par E.-V.-M. Louis. Thèse de la Faculté de Médecine de Paris, 21 décembre 1898. — *Histoire du merveilleux dans les temps modernes*, par Louis Figuier. Paris, 1861, t. III, chap. I-XI. — *Benjamin Franklin et la*

Médecine à la fin du XVIIIe siècle, par le Dr Ch. Tourtourat. Thèse de Paris, 1900, 58 p. Voy. chap. IV (très résumé).

I. — *Mesmer justifié*, nouvelle édition corrigée et augmentée. Constance et se trouve à Paris, 1784, 46 pp. — *La Mesmériade ou le Triomphe du Magnétisme animal, poème en trois chants, dédié à la Lune*. Genève, 1784.

Mémoire sur la découverte du magnétisme animal, par M. Mesmer, docteur en médecine de la Faculté de Vienne. A Genève et se trouve à Paris, chez P. Fr. Didot, le jeune, 1779, 8-85 pp. in-4°. — *Observations sur le magnétisme animal*, par M. d'Eslon, docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris et premier médecin ordinaire de Mgr le Comte d'Artois. Londres et se trouve à Paris, 1780, IV-151 pp. in-8°. — *Lettre sur la découverte du magnétisme animal à M. Court de Gebelin, censeur royal...* par le P. Hervier, docteur de Sorbonne, bibliothécaire des Grands-Augustins A Pékin et se trouve à Paris, 1784, in-8°. — *Lettres de M. Mesmer à M. Vicq d'Azyr et à MM. les auteurs du Journal de Paris*. Bruxelles, 1784, 30 p. — *Lettre d'un médecin de la Faculté de Paris à un médecin du Collège de Londres, ouvrage dans lequel on prouve contre M. Mesmer que le magnétisme animal n'existe pas*. La Haye, 1780, 70 pp. (Pamphlet contre la Faculté.) — *Lettre de M. d'Eslon, docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris, premier médecin ordinaire de Mgr. le Comte d'Artois, etc., a M. Philip, doyen en charge de la même Faculté*. La Haye, 15 mai 1782, 144 pp. in-8°.

II. — La lettre de Mesmer à Philip contre Deslon est reproduite dans *Grande, belle découverte (magnetisme animal), in Journal de médecine* de janvier 1783.

III. — *Rapport des commissaires chargés par le Roi de l'examen du magnétisme animal*, imprimé par ordre du Roi. Paris, 1784, II-66 pp. in-4°. — *Exposé des expériences qui ont été faites pour l'examen du magnétisme animal lu à l'Académie des Sciences par M. Bailly en son nom et au nom de MM. Franklin, Le Roy, de Bory et Lavoisier, le 4 septembre 1784*, imprimé par ordre du Roy. Paris, 1784, 15 pp. in-4°. — *Rapport des commissaires de la Société royale de Médecine nommés par le Roi pour faire l'examen du magnétisme animal*, imprimé par ordre du Roi. Paris, 1784, II-39 pp. in-4°. Daté du 16 août 1784, signé de Poissonnier, Caille, Mauduyt, Andry. — *Rapport de l'un des commissaires chargés par le Roi de l'examen du magnétisme animal*, 51 pp. in-4°. Paris, 12 septembre 1784, signé A.-L. de Jussieu. — *Recherches et doutes sur le magnétisme animal*, par

M. Thouret, docteur régent de la Faculté et membre de la Société Royale de Médecine. Paris, 1784. 251-36 pp. in-12.

IV. — *Observations sur les deux rapports de MM. les Commissaires nommés par S. M. pour l'examen du magnétisme animal.* A Philadelphie, 1784. II-31 pp. (par Deslon.) — *Supplément aux deux rapports de MM. les Commissaires de l'Académie et de la Faculté de médecine et de la Société Royale de médecine sur le magnétisme animal.* Amsterdam, 1784, IV-78 pp. in-4°. (Anonyme. Contre les Commissaires. Donne 111 observations de malades traités chez Deslon, dont 53 guérisons, 52 améliorations, 6 résultats nuls.) — *Rapport au public de quelques abus auxquels le magnétisme animal a donné lieu*, par M. F.-L. Thomas d'Onglée, docteur de la Faculté de médecine. Paris, 1785, II-168 pp. in-8°. — *Mémoire pour Me Charles Louis Varnier, docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris et membre de la Société Royale de Médecine appellant d'un décret de la Faculté contre les Doyen et Docteurs de ladite Faculté intimés.* Paris, 1785, 54-14 pp. in-4°.

V. — *Lettre de M. Mesmer à M. le Comte de C... Copie de la Requête à nos seigneurs de Parlement en la Grand'Chambre.* Paris, 31 août 1784, 11 pp. in-4°. — *Les débris du baquet ou lettre critique de la requête de Mesmer.* Paris, 1784, 24 pp. in-4°.

Requête burlesque et arrêt de la Cour du Parlement concernant la suppression du magnétisme animal. A Paris, ce 36 avril 1785. 20 pp. in-8°. Plaise à la Cour ordonner « Que le Magnétisme animal sera nul et ne produira aucuns effets. Que nouvelles défenses seront faites à la Raison de prendre fait et cause pour ou contre la Faculté si elle n'est auparavant réintégrée, réhabilitée, naturalisée et reconnue de ladite Faculté... que la Nature sera restreinte et bornée à la formation des êtres animés ou inanimés sous telles formes ou figures qu'elle avisera bon être avec défense de prendre fait et cause en cas de maladie, réserver ce droit aux médecins à qui il sera libre de la contrarier toutes fois et quantes. Que le soleil, la lune ou autres astres nocturnes à tête chauve ou portant queue, barbe ou chevelure, seront regardés comme suspects d'avoir contribué par leurs influences aux effets attribués audit magnétisme et qu'il en sera fait justice auxdits exposans, ordonner que le magnétisme sera décrié partout où besoin sera. Signé : Sangsues. »

Sommes versées entre les mains de Monsieur Mesmer pour acquérir le droit de publier sa découverte. Paris, 1er juin 1785, in-8°. (Anonyme, par d'Espréménil). — *Lettre de l'auteur de la découverte du magnétisme animal à l'auteur des réflexions préliminaires, pour*

servir de réponse à un imprimé ayant pour titre : Sommes versées entre les mains de M. Mesmer pour acquérir le droit de publier sa découverte. S. l. n. d. 24 pp. — *Le vendangeur aérostatique ou les adieux du baquet mesmérique.* Air : Salut à MM. Robinot. Paris, s. d. 4 pp. — *Testament politique de M. Mesmer, ou la précaution d'un sage avec le dénombrement des adeptes, le tout traduit de l'allemand par un Bostonien.* Leipsik. 1785, 50 pp. in-8°. « Je lègue à M. Bertholet quoiqu'il ait déserté l'excellent sermon du P. Griffet sur le pardon des injures (p. 29). » Enumération d'autres legs fantaisistes.

Considérations sur le magnétisme animal ou sur la théorie du monde et des êtres organisés, d'après les principes de M. Mesmer, par M. Bergasse, *avec des pensées sur le mouvement,* par M. le Marquis de Châtellux, de l'Académie Française. La Haye, 1784, 149 pp. in-8°.— *Exposé de différentes cures opérées depuis le 25 d'août 1785, époque de la formation de la Société fondée à Strasbourg sous la dénomination de Société harmonique des Amis réunis jusqu'au 12 du mois de juin 1786 par différens membres de cette société.* Strasbourg, 1787, 252-52 pp.

L'antimagnétisme ou origine, progrès, décadence, renouvellement et réfutation du magnétisme animal. A Londres, 1784, IV-252 pp.

> Que t'importe Mesmer, un effort inutile ?
> Pour trouver ton secret, il faudroit être habile
> Tu le tiens renfermé dans la tete des gens
> Et les vapeurs des fous sont tes premiers agens (p. 252).

Les Docteurs modernes, Comédie parade en un acte et en vaudeville, suivie du Baquet de santé, divertissement analogue mêlé de couplets représentée pour la première fois à Paris, par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi, le mardi 16 novembre 1784. (Par Radet.) Cassandre veut monter un baquet avec la collaboration du Docteur.

> *Cassandre.* Au magnétisme croyez-vous ?
> *Le Dr.* De moitié serons-nous ensemble ?
> *C.* N'est-ce pas tromper, croyez-vous ?
> *Le D.* Si c'est tromper ?
> *C.* Que vous en semble ?
> En conscience dites-nous,
> Au magnétisme croyez-vous ?
> *Le D.* Si j'y crois ? Mais autant que vous.
> *C.* De moitié nous serons ensemble.
> *Le D.* N'est-ce pas tromper, croyez-vous ?
> *C.* De moitié nous serons ensemble.
> (*En chœur*). De moitié nous serons ensemble.
> *C.* Il doit en résulter du bien.
> *Le D.* Et pour qui, confrère, ce bien ?
> *C.* Mais pour nous.
> *Le D.* Fort bien.
> De l'argent.
> *C.* Et de l'or.
> *Le D.* Quoi ! De l'or ?

C. Un trésor.
Le D. De l'argent, confrère, et de l'or ?
(*En chœur*). Magnétisons tous ces gens-là,
Il n'est point de mal à cela.
(Acte I, scène 6.)

Réflexions préliminaires à l'occasion de la pièce intitulée : les Docteurs modernes, jouée sur le Théâtre Italien le seize novembre 1784 (8 pp. s. l. n. d. in-8. Anonyme, par d'Espréménil.) — *Prophétie dont l'accomplissement paroît devoir être assez prochain.* S. l. n. d. 16 pp. in-8°.« Quand le temps du triomphe de la Vérité approchera, un bruit sourd se fera entendre sous les voûtes ténébreuses des salles des Faculté et Société Royale,les faux Docteurs seront chassés par la crainte d'être écrasés sous les ruines des édifices chancelans, mais ils ne trouveront plus de repos dans aucun lieu ni dans aucun temps. Le jour, ils seront livrés au ridicule et au mépris par les vivans, et dans le silence de la nuit, ils seront tourmentés par les apparitions de spectres plaintifs qui leur reprocheront leur aveuglement et leur mauvaise foi. Et les boutiques des Pharmaciens s'ébranleront jusque dans leurs fondemens... L'Humanité reconnoissante couronnera les statues du grand homme qu'un siècle de fausse lumière aura calomnié et outragé (Mesmer), et les médecins et les apothicaires disparaîtront de la surface de la terre. Ainsi soit-il ! » — *Le Médecin malgré tout le monde*, comédie en 3 actes en prose, par M. Dumaniant, repr. pour la première fois à Paris, sur le Théâtre du Palais-Royal, le 20 février 1786. Paris, 1786 (Contre les magnétiseurs).

VI. — **Sur Marat :**

Œuvres de M. Marat. Mémoire sur l'électricité médicale couronné le 6 août 1783 par l'Académie Royale des sciences, Belles Lettres et Arts de Rouen. Paris, 1784, 112 pp. in-8°. — *Observations de M. l'Amateur Avec à M. l'abbé Sans, sur la nécessité indispensable d'avoir une théorie solide et lumineuse avant d'ouvrir boutique d'électricité médicale, en reponse à la lettre de M. l'abbé Sans à M. Marat, sur l'électricité positive et négative publiée dans le numéro 16 de l'Année littéraire.* A Epidaure, 1785 (par M. Marat.) — *Marat inconnu*, par le Docteur A. Cabanès. Paris, 1891. — *Marat électrothérapeute*, par le docteur Vigouroux, *Marat physicien*, par A. C. *in* La chronique médicale, 6e année, n° 14, 15 juillet 1894, pp. 449-462. — *J.-P. Marat, sa vie en Angleterre*, par G. Pilotelle, *in* La Chronique médicale, 6e année, n° 19, 1er octobre 1899, p. 609-617.

Sur Mauduyt :

Mémoire sur les différentes manières d'administrer l'électricité et observations sur les effets que ces divers moyens ont produits, par M. Mauduyt. Paris, 1784, in-4°. Extr. des Mém. de la Soc. Roy. de Médecine. 152 pp. et 2 pl. Ce mémoire, inspiré en partie des travaux des anglais Cavallo et Wilkinson renferme un exposé très détaillé des diverses méthodes électrothérapiques, de leurs résultats, et une bibliographie assez complète de la question jusqu'en 1784. — *Avis sur l'électricité médicale*, par M. Mauduyt. 4 pp. Paris, 1781, in-4°. — *Précis des journaux tenus pour les malades qui ont été électrisés pendant l'année 1785, et des mémoires sur le même objet adressés à la Société Royale de Médecine, pendant la même année, travail servant de suite au mémoire sur les différentes manières d'administrer l'électricité*. Paris, 1786, 46 pp. in-8°.

Aimants de L'abbé Le Noble :

Extrait des registres de la Société Royale de Médecine. Rapport sur les aimans présentés par M. l'abbé Le Noble, lu dans la séance tenue au Louvre le mardi 1er avril 1783. Paris, 16 pp.

VIII. — **Affaire Le Dru :**

Mémoires secrets. Supplément, juin, novembre, décembre 1783. — *Commentaires de la Faculté*... (1777-1786), par Pinard, Varnier, etc. Textes et notes. *Passim*. — *Rapport de MM. Cosnier, Maloet, Darcet, Philip, Le Preux, Desessarts et Paulet, docteurs-régents de la Faculte de Médecine de Paris, sur les avantages reconnus de la nouvelle méthode d'administrer l'électricité dans les maladies nerveuses, particulièrement dans l'épilepsie et dans la catalepsie par M. Le Dru, connu sous le nom de Comus*, etc. Impr. *par ordre* et aux frais du gouvernement. Paris, 1784, broch. in-8° de 116 pp. déd. à Vergennes « ministre ami des hommes », par Ledru. Le rapport des commissaires (du 29 avril 1783) est favorable, avec quelques réserves que Ledru se charge de compromettre et d'atténuer en l'englobant dans quelques chapitres enthousiastes par lui rédigés (« Apperçu des idées du Sr Le Dru sur le fluide universel, connu sous la dénomination électrique », nombreuses observations de guérisons.) De la sorte, le pavillon de la Faculté couvrait une marchandise fort suspecte.

CHAPITRE XI

LES AMIS DES LIVRES
ET LES ENNEMIS DES AUTEURS
CENSEURS ET BIBLIOPHILES

Sur Falconet :

Eloge historique de M. Falconet lu dans l'assemblée publique de l'Académie royale des Inscriptions et Belles Lettres le 12 novembre 1762 (par Le Beau, secrétaire perpétuel). Paris, 1762, 17 p. En tête, beau portrait de F. par Cochin. — Hazon. — *Correspondance de Grimm*, Diderot... 15 décembre 1754. — *Dictionnaires* d'Eloy, de Dezeimeris. *Biographie* de Michaud. — *Catalogue de la bibliothèque de M. Falconet, médecin consultant du Roi et doyen des médecins de la Faculté de Paris, de l'Académie royale des Inscriptions et Belles Letres*, etc. Barrois, Paris, 1763, 3 vol. de 543, 479 et 829 p. ; le tome III n'est que la table alphabétique des auteurs. Le tome I renferme pp. V-XXIII, quelques détails et éloges de la vie de Falconet, et son éloge prononcé à la Faculté le 6 novembre 1762 par le doyen Le Thieullier.

Sur de la Vigne :

Catalogue des livres de feu M. de la Vigne. Paris, 1759. Renferme l'éloge de de la Vigne, prononcé par le doyen J.-B. Boyer, le 4 novembre 1758. — *Mémoires* du duc de Luynes, t. XVII, p. 86 et suiv.

Sur la bibliothèque de la Faculté de Médecine :

L'anc. Faculté de Médecine, par A. Corlieu, chap. VII. — A. Franklin, *Les anciennes bibliothèques de Paris*. Paris, 1870, t. II (collection de l'*Histoire générale de Paris*). — *Recherches sur la bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris, d'après des documents entièrement inédits suivies d'une notice sur les manuscrits qui y sont conservés*, par A. Franklin. Paris, 1864, IX-182 pp. — *Catalogus librorum omnium infolio, in-4°, in-8°, in-12° et minori formâ qui pertinent ad Bibliothecam Facultatis Medicinæ Parisiensis ;* a M. Joanne Ludovico Livino Baude de la Cloye primo hujus Bibliothecæ Prœfecto, D. M. P. conscriptus, 1745, 700 pp. in-f°. Ce catalogue manuscrit est conservé à la Bibliothèque Mazarine. (Ms. n° 4091, ancien 3125.)

Sur Picoté :

De tribus impostoribus anno MDIIC, petit in-8° s. l. — *De tribus mundi impostoribus Mose, Christo et Mahumet breve compendium*, petit in-8° s. l. (Berlin ? ou Giessen ? 1792 ? Réimpr.) ce pamphlet rarissime est signalé par Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*. Paris, 1864, t. V. pp. 944-945.

Sur Procope Couteaux :

Jal : *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. Paris, 1872, article *Couteaux* (très documenté).— *L'Art iatrique. poème en quatre chants, ouvrage posthume de L. H. B. L. J.* Amiens et Paris, 1776.— *Brevet de calotte pour le sieur Procope, médecin*. s. l. n. d., anonyme. — *La Procopiade ou l'apothéose du docteur Procope*. Londres, 1754, in-12°. Anonyme, attribué au médecin Giraud. — *La Faculté vengée, comédie en 3 actes par M...., docteur régent de la Faculté de Paris*. Paris, Quillau, 1747. Procope y est mis en scène sous le nom de *Bavaroise*. — *Mémoires de Patrice Vauguion*, médecin manceau. Mss. inéd. appartenant à M. Brière du Mans et donnant quelques détails sur le séjour de Procope dans le Maine. — *L'art de faire des garçons, par M..., docteur en médecine de l'Université de Montpellier*. Montpellier s. d. 2 parties, 202 pp. et 202-10 pp. (anonyme, par Procope). — Billon : *Recherche des causes déterminant le sexe*. Paris, 1904, pp. 17-18.

Sur Bourru :

Pariset : *Histoire des membres de l'Académie Royale de Médecine*. Paris 1845, t. I, pp. 272-279.

Sur Bosquillon :

Notice sur les écrits et la vie du docteur Bosquillon (par M. Ph. Dubois, docteur en médecine). [Paris], Crapelet, s. d. 13 pp. in-8°.— *Discours prononcé sur la tombe du docteur Bosquillon, médecin de l'Hôtel-Dieu et professeur au Collège Royal*, par M. Philibert Dubois, docteur en médecine. [Paris], Moronval, [1816], 3 pp. in-4°. — *Dictionnaire hist. de la médecine anc. et mod.*, par Dezeimeris, t. II, pp. 475-478. — *Histoire du Collège de France depuis ses origines jusqu'à la fin du premier Empire*, par Abel Lefranc. Paris, 1893. — *Lettre de M. Bosquillon, écuyer, docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris, professeur de chirurgie latine dans la même Faculté, lecteur du Roi, et professeur de langue grecque au Collège Royal de France, censeur royal, et de la Société de Médecine d'Edimbourg, à M..... sur la nouvelle édition in-12° petit format des aphorismes d'Hippocrate qui se trouve à Paris chez Clousier et Segaud, 1779.* Paris, Didot aîné, 1779, 48 pp. — *Lettre très honnête à M. Bosquillon, professeur en chirurgie, en réponse à la critique maladroitement répandue sous son nom concernant la nouvelle édition des aphorismes d'Hippocrate*, par M. Lefebvre de Villebrune. Berlin 1779, 48 p. — *Lettre de M. Bourgeois, étudiant en médecine à M... pour servir de réplique à un libelle intitulé : Lettre très honnête à M. Bosquillon.* Amsterdam, 1780, 24 p. (par Bosquillon.) — Ιπποκρατους αφορισμοι και προγνωστικον, *Hippocratis aphorismi et prænotionum liber*, recensuit notasque addidit Eduardus Franciscus Maria Bosquillon eques, saluberrimæ Facultatis Parisiensis, doctor regens, in Regio Franciæ Collegio Lector et Græcarum litterarum professor Regius, Librorum censor Regius, antiquus Latino idiomate chirurgiæ et rei Herbariæ professor, Societatis Medicæ Edimburgensis Socius. Parisis, excudebat G. Fr. Valade, 1784, 255 p. in-24.

Le barbier médecin ou les fleurs d'Hypocrate dans lequel la chirurgie a repris la queue du serpent, œuvre très utile pour facilement trouver le remède à toutes les maladies par le seul secours de la main charitable, par J. M. D. V. C. A. P. Paris, J. Guignard, 1672, 476 pp. in-12 (par Jean Michault; apologie des chirurgiens contre les médecins; œuvre bizarre, énigmatique, apocalyptique, d'une espèce d'illuminé. Ne porte aucune approbation médicale ou chirurgicale, mais seulement un privilège du Roi du 6 février 1672.)

Polémiques contre Petit :

L'art de guérir les maladies des os... avec les instrumens nécessaires, par J.-L. Petit. Paris, d'Houry, 1705, in-12°. — *Traité des maladies des os dans lequel on a représenté les appareils et les machines qui conviennent à leur guérison*, par J.-L. Petit. Paris, Hochereau, 1723, 2 vol. in-12. Louis en a donné une nouvelle édition (Paris, 1758, 2 vol. in-12), précédée d'une préface (t. I, pp. 1-119) où toutes les polémiques dont cet ouvrage fut l'objet, et les objections techniques qu'on lui fit, sont fort bien résumées. — *Lettre à l'auteur de l'article second du Journal des Sçavans du mois de mars 1724, écrite au sujet du traité des maladies des os*, par M..., docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris. Paris, 1725, 102 pp. in-12 (anonyme, par Andry.) — *Lettres de M. Petit, chirurgien juré à Paris, écrites à M..., auteur de l'extrait du livre intitulé Traité des maladies des os inséré dans le journal du 8 mars 1724*. Paris, 1724. — *Examen de divers points d'anatomie, de chirurgie, de physique, de médecine*, par M. Nicolas Andry, lecteur royal, docteur régent... *au sujet de deux lettres plaintives à lui écrites par un chirurgien de Paris touchant l'exposé qu'on a fait dans le Journal des sçavans de quelques-unes des fautes d'un traité de ce chirurgien sur les maladies des os*. Paris. 1725, 190 pp. in-12. — *An in humeri luxatione ambe potius quam Scala janua, polyspastusque iterato renovata ?* Thèse quodlibétaire de la Fac. de Méd. de Paris, 3 avril 1732. Président, N. Andry. Bachelier: R.-H. Linguet. Paris, 1732, 4 pp. in-4° (contre le procédé de J. L. Petit). — *Dissertation en forme de lettres au sujet des ouvrages de l'auteur du livre sur les maladies des os...* Paris 1726, in 12 (anonyme, par Hunauld. Contre Petit.) — *Dissertation sur une machine inventée pour réduire les luxations où l'on fait voir le danger qu'il y a de s'en servir*. Paris, 1724 (Pamphlet anonyme du chirurgien renoueur Botentuit contre Petit.) — *Lettre écrite au sujet de la réponse faite par le sieur Petit, dans l'amphithéâtre de Saint-Côme à la dissertation qui a paru contre sa machine*. Paris, 1724 (anonyme, par Botentuit contre Petit.)

Guidon ou chef-d'œuvre de Saint-Côme qui enseigne les matières nécessaires pour sçavoir la chirurgie par les véritables principes, méthode courte et facile par demandes et par réponses comme il se pratique journellement à Saint-Côme pour être reçu maître chirurgien à Paris, par Nicolas de Janson, maître chirurgien juré à Paris. Paris, 1725-26, in-12.

Sur Andry :

Mémoire historique et littéraire sur le Collège Royal de France. Paris, 1758, 3e partie, pp. 72-74, par l'abbé Goujet. — *Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris.* Paris, 1778, pp. 192 et suiv., par Hazon.

Ouvrages d'Andry :

De la génération des vers dans le corps de l'homme, de la nature et des espèces de cette maladie, de ses effets, de ses signes, de ses pronostics, des moyens de s'en préserver, des remèdes pour la guérir, etc., par M. Nicolas Andry, docteur en médecine de la Faculté de Paris. Paris, 1700, 56-468-10 pp. in-12 et 4 planches. — *L'orthopédie ou l'art de prévenir et de corriger dans les enfants les difformités du corps*, etc. Paris, 1741. Cet ouvrage fut très vivement critiqué dans les *Observations sur les écrits modernes* de l'abbé Desfontaines, auquel Andry répliqua dans une suite de 5 feuilles d'imprimerie. — *Lettre de Jean Supin, maître d'école d'Anières à M. R..., doyen de la Faculté de Médecine*, Anières, 10 octobre 1736 (contre Reneaulme de la Garanne.)

Pour la liste des censeurs, voy. la collection de l'*Almanach royal*, et l'*Etat de médecine, chirurgie, pharmacie* de Lefebvre de Saint-Ildefont et de Cézan, déjà cité.

CHAPITRE XII

LES MÉDECINS NATURALISTES

Collectionneurs.

Almanach du voyageur à Paris pour 1786, par Thiéry. Paris, 1786. — *Le voyageur à Paris, extrait du Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, par Thiéry. Paris, 1788. Cabinets d'histoire naturelle, p. 128 et suiv.

Sur Poissonnier.

Éloge de Pierre Isaac Poissonnier prononcé à la séance publique de la Société de médecine le 22 brumaire an VII, par le Cit. Sue, Paris, an VII, 44 p. in-8. — *Catalogue d'objets précieux d'histoire naturelle et des arts qui garnissoient la galerie du feu C. Poissonnier, dont la vente se fera le 21 germinal prochain et les sept jours suivants, rue des Vieilles Andriettes, n° 6, à 5 heures de relevée.* Paris, Quillau, an VII, 100 p. in-8.

Sur Louis Morin.

Les vieux médecins du pays manceau, Louis Morin (1635-1715), par Paul Delaunay. *La France médicale* du 10 mai 1904, pp. 157-162, (y voir la bibliographie de Morin). — *Observations de M. Morin, père de Mme la comtesse de la Roche, fameux médecin de Paris.* Mss. de la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris, n° 77, t. I, 146 fos ; t. II, 196 fos, cotés au verso seulement.

Sur les Jussieu.

Notice sur Antoine, Bernard et Laurent de Jussieu, par Achille Comte, extrait du *Plutarque français.* Paris, 1845, 16 pp. — Antonii Laurentii de Jussieu, Regi a consiliis et secretis, doctoris medici... *Genera plantarum secundum ordines naturales disposita juxta methodum in Horto Regio parisiensi exaratam anno 1774.* Paris, 1789, 77-498-I p. in-8. — Notices historiques *sur le Muséum d'histoire*

naturelle, par A.-L. de Jussieu, in *Annales du Muséum d'H. N.*, t. IV, 1804, p. 1-19; t. VI, 1805, p. 1-29; t. XI, 1808, p. 1-41.

Sur Le Monnier.

Voy. ci-dessus p. XVII. — *Examen des eaux minerales du Mont-d'Or*, par Le Monnier, lu à l'Acad. des Sc. le 1er février 1744. *Mém. de l'Acad. R. des Sc.*, 1744, p. 157-169. — *La méridienne de l'Observatoire royal de Paris vérifiée dans toute l'étendue du royaume par de nouvelles observations...* par M. Cassini de Thury, de l'Acad. roy. des Sc., *avec des observations d'histoire naturelle faites dans les provinces traversées par la Méridienne*, par M. Le Monnier, de la même Académie, docteur en Médecine, Paris, 1744, in-4. Les obs. de Le Monnier vont de la page CXI à la page CCXXXVI. — *Les derniers jours du Jardin du Roi et la fondation du Muséum d'H. N.*, par E. T. Hamy, in *Centenaire de la fondation du Muséum d'H. N., 10 juin 1793-10 juin 1893*, Paris, 1893.

Sur Guettard.

Eloge de M. Guettard, par Condorcet, *in Œuvres de Condorcet*, publ. par A. Condorcet O' Connor et F. Arago. Paris, 1847, t. III, pp. 220-240. — *Notice sur les travaux scientifiques de Guettard aux environs d'Alençon et de Laigle* (*Orne*), par l'abbé A.-L. Letacq. Caen, 1891, 21 pp. (Extr. Bull. Soc. linnéenne de Normandie, 4e s., 5e v., 2e f.).— *Observations sur les plantes*, par M. Guettard, docteur en médecine de la Faculté de Paris, de l'Académie royale des sciences et médecin botaniste de S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans. Paris, 1747, 2 vol. in-12, déd. au duc d'Orléans. — *Mémoire sur quelques montagnes de la France qui ont été des volcans*, par M. Guettard, *in* Histoire de l'Académie royale des sciences, année 1752. Paris, 1756, pp. 27-59 et 2 planches. — *Mémoire sur les mines de sel de Wieliczka, en Pologne*, par M. Guettard. (Mém. de l'Ac. des sc., 1762, pp. 493-516 et 1 carte). — *Observations minéralogiques faites en France et en Allemagne*, par M. Guettard. *Ibid.* 1763, pp. 137-166. — *Histoire de la découverte faite en France de matières semblables à celles dont la porcelaine de Chine est composée*, lue à l'Assemblée publique de l'Académie royale des sciences, le mercredi 13 novembre 1765, par M. Guettard. Paris, 1765, 24 pp. — *Mémoire sur quelques corps fossiles peu connus*, par M. Guettard. Mém. de l'Acad. R. des sciences, 1751, p. 239 et suiv. 9 pl. — *Mémoire où l'on examine en géneral le terrain, les pierres et les différents fossiles de la Champagne et de quelques endroits des provinces qui les avoisinent. Ibid.* 1754, pp. 435-494 et 2 pl. — *Sur l'Ostéocolle des environs d'Etampes.* Hist. de l'Ac. R. des sc., 1754, pp. 22-28. — *Mémoire sur les*

stalactites. Mém. Ac. R. des sc., 1754, pp. 19-43, 57-93, 131-171, 8 pl. — *Description minéralogique des environs de Paris. Ibid*, 1756, pp. 217-258. — *Mémoire sur les ardoisières d'Angers. Ibid*. 1757, pp. 52-87 et 7 pl. — *Mémoire sur les accidents des coquilles fossiles comparés à ceux qui arrivent aux coquilles qu'on trouve maintenant dans la mer. Ibid*, 1759, pp. 189-226, 4 pl. — *Observations qui peuvent servir à former quelques caractères de coquillages. Ibid*, 1756, pp. 145-183. — *Mémoires sur la minéralogie du Dauphiné*, par M. Guettard, Paris, 1779, 852 pp. in-4 et 19 pl. — *Atlas et description minéralogiques de la France*, entrepris par ordre du Roi par MM. Guettard et Monnet, publiés par M. Monnet d'après ses nouveaux voyages. Paris, 1780, in-f°.

Sur Buchoz.

Projet d'encouragement aux Lettres et aux Sciences, sous Louis XVI, par E. Ravon. (Tableau de demandes de pensions.) *In La France médicale* du 25 août 1903, pp. 297-298.

Sur Barbeu du Bourg.

Vieux médecins mayennais, 2e série, par Paul Delaunay. Laval, 1904, pp. 40-48. — *Le Botaniste françois, comprenant toutes les plantes communes et usuelles disposées suivant une nouvelle méthode et décrites en langue vulgaire*, par M. Barbeu du Bourg. Paris, 1767, 2 vol. in-12.

Sur Geoffroy.

Biographie de Michaud. *Dictionnaire* d'Eloy. — *Traité sommaire des coquilles tant fluviatiles que terrestres qui se trouvent aux environs de Paris*, par M. Geoffroy, docteur régent de la Faculté de médecine. Paris, 1767, XII-144 pp. in-12. — *Histoire abrégée des insectes dans laquelle ces animaux sont rangés suivant un ordre méthodique*, par M. Geoffroy, docteur en médecine. Paris, 1764, 2 vol. in-4° et planches. — *Dissertations sur l'organe de l'ouïe, 1° de l'homme, 2° des reptiles, 3° des poissons*, par M. Geoffroy, docteur régent de la Faculté de médecine et membre de la Société royale de médecine. Amsterdam et Paris, 1778. — *Hygieine sive ars sanitatem conservandi*, poema auctore Stephano Ludovico Geoffroy, Parisino, doctore et antiquo professore medico parisiensi, Regi a consiliis et secretis, etc. Parisiis apud P.-G. Cavalier, 1771, XII-192 pp. Divisé en 6 parties : *aër; cibus et potus; motus et quies; somnus et vigilia; excreta et retenta; animi pathemata sive affectus*. — *Le Parnasse médical français ou Dictionnaire des médecins poètes de la France*... par le docteur A. Chereau, Paris, 1874, pp. 249-250.

CHAPITRE XIII

L'OBSTÉTRIQUE. QUERELLES D'ACCOUCHEURS

Sur la querelle des naissances tardives.

Mémoire contre la légitimité des naissances prétendues tardives, dans lequel on concilie les lois civiles avec celles de l'économie animale. Paris, 1764, in-8, 92 pp., par Louis. Délibéré à Paris le 6 février 1764. Contresigné de Houstet, Morand, Foubert, Barbaut. — *Consultation contre la légitimité des naissances prétendues tardives. Imprimée en 1764.* Signée : Bouvart, Baron jeune, Verdelhan, Poissonnier, Bellot, Borie, Mac-Mahon, Macquart, Solier. Paris, 20 janvier 1764, 42 pp. — *Traité des maladies des femmes où l'on a tâché de joindre à une théorie solide la pratique la plus sûre et la mieux éprouvée.* Paris, 1761-65, 6 vol in-12. Tout le chap. XI du t. V est consacré à la durée de la grossesse, par J. Astruc. — *Supplément au mémoire contre la légitimité des naissances prétendues tardives*, s. l., 1764, 110 pp. in-8, par Louis (contre Le Bas). Contresigné par Pibrac, Coutavoz, Lafaye, Sorbier, Bordenave, Goursaud. 13 septembre 1764. — *Nouvelles observations sur les naissances tardives*, par M. Le Bas, maître en chirurgie, censeur royal, *suivies d'une consultation de célèbres médecins et chirurgiens de Paris.* Paris, 1765, 136-66 pp. in-8 avec consultations de Petit, Renard, Barbeu, etc. (contre Louis). — *Consultation sur une naissance tardive pour servir de réponse : 1° à deux écrits à M. Le Bas, chirurgien de Paris, l'un intitulé :* Question importante, *l'autre :* Nouvelles Observations ; *2° à une consultation de M. Bertin* ; *3° à une autre de M. Petit, tous deux de l'Académie Royale des Sciences et docteurs régents de la Faculté de Médecine de Paris.* Paris, 1765, 134 pp. in-8. Anonyme ; par Bouvart. — *Recherches sur la durée de la grossesse et le terme de l'accouchement.* Amsterdam, 1765, in-8. Anonyme, attri-

bué à Barbeu du Bourg, par Vicq d'Azyr. — *Recueil de Pièces relatives à la question des naissances tardives, contenant : 1° Un Mémoire sur le méchanisme et la cause de l'accouchement, lu à l'Académie Royale des Sciences ; 2° Des observations sur ce que M. Astruc écrit touchant les naissances tardives ; 3° Une consultation en faveur desdites naissances tardives ; 4° Lettre a M. Bouvart, en réponse à la critique qu'il a faite de la Consultatton précédente*, par A. Petit, docteur régent. Amsterdam, 1766, 2 vol. in-8. — *Lettres pour servir de réponse à un écrit qui porte pous titre : Lettre à M. Bouvart, par A. Petit, docteur régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris.* Amsterdam, 1769, 3 lettres anonymes, par Bouvart, 274 pp. in-8. — Bouchacourt : *Le Grossesse. Étude sur sa durée et sur ses variations. Puériculture intra-utérine.* Paris, 1901, cbap. II, pp. 70-77.

Sur A. Petit.

Éloge d'Antoine Petit, docteur régent de la Faculté de médecine en la ci-devant Université de Paris, prononcé par le C. Tap, officier de santé, dans une société philanthropique. S. l. an III, 15 pp. in-8. — *Discours prononcé dans la salle des consultations gratuites de médecine et de jurisprudence d'Orléans à l'occasion de l'inauguration du buste de M. A. Petit, fondateur de cet établissement, en présence des corps administratifs...* par M. Latour, docteur en médecine, Orléans, 1792, 31 pp. in-8.

Les médecins et l'obstétrique.

Clinique obstétricale, par A. Pinard. Paris, 1899. L'enseignement de l'obstétrique, autrefois et aujourd'hui, p. 1-25. — *L'art d'accoucher réduit à ses principes, où l'on expose les pratiques les plus sûres et les plus usitées dans les differentes espèces d'accouchemens, avec l'histoire sommaire de l'art d'accoucher et une lettre sur la conduite qu'Adam et Ève durent tenir à la naissance de leurs premiers enfans*, par J. Astruc. Paris, 1766. in-12, 88-392 pp. — *La pratique des accouchemens... contenant l'histoire critique de la doctrine et de la pratique des principaux accoucheurs...*, par M. Alphonse Le Roy, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris,.., 1776, in-8. — *Recherches sur les habillemens des femmes et des enfans, ou examen de la manière dont il faut vêtir les deux sexes.* Paris, 1772, in-12, par Alphonse Le Roy. — *Lettre de M...* (Piet), *étudiant en chirurgie à Paris à M..., maître en chirurgie et accoucheur à R... en P... sur un nouvel ouvrage intitulé la pratique des accouchemens.* Amsterdam, 1776 (contre Le Roi). — *Me Alphonse Le Roy, professeur en médecine, à son critique.* Paris, 1776.

La querelle de la symphyséotomie.

Journal de Paris, n° 279, du 6 octobre 1777, p. 2-3. Annonce de l'opération. — N° 281 (8 octobre). Lettre de Sigault à la louange de son « très habile confrère » A. Le Roi. — N° 285, 12 octobre. Lettre de Sigault, bonnes nouvelles de son opérée. — N° 295, 22 octobre, *Lettre de M. L'Héritier, chirurgien interne de l'Hôtel-Dieu*, contre la section de la symphyse. — N° 300 27 octobre. Lettre de M. Pr. de S. L., en faveur de Sigault. — N° 305, 1er novembre. Ripostes de Sigault. — N° 310. 6 novembre. Lettre de Pelletan à Sigault. — N° 314. 10 novembre. *Lettres du sieur Souchot, soldat de la garde de Paris, aux Auteurs du Journal*, contre Pelletan et les chirurgiens, et à la louange de Sigault. — N° 343, 9 décembre. C. R. de la séance du 3 décembre à la Faculté. — N° 322, 18 novembre 1777. Sur l'approbation de l'opération de Sigault, par Camper. — N° 349. — *An in partu propter angustiam pelvis impossibili, symphysis ossium pubis secanda?* Thèse de Baudelocque aux Écoles de chirurgie, 5 novembre 1776. — *Res gestæ in saluberrimâ Facultate parisiensi circà sectionem symphyseos ossium pubis suprà muliere dicta Souchot celebratam.* Paris, Quillau, 1777. Latin et français. — *Réflexions sur la section de la symphyse du pubis, présentées et dédiées à M. Le Noir, lieutenant général de police*, par Piet. Paris, 1778. Contre l'opération de Sigault. — *Examen des faits relatifs à l'opération de la symphyse pratiquée à Arras par M. Retz, docteur en médecine, et M. Louis Lescardé, maître en chirurgie, ou Réponse faite par nous médecins et chirurgiens de cette ville au détail de cette opération, publiée dans les affiches de Picardie, etc. N° 19, p. 74 et 75.* — *De sectione symphyseos ossium pubis admittendâ. Quæstio medico chirurgica Parisiis discussa in Scholis medicorum die Jovis septimâ mensis Maii 1778, Nova editio auctâ et emendata*, autore Augusto Roussel de Vauzesme... — *Recherches historiques et pratiques sur la section de la symphyse du pubis, pratiquée pour suppléer à l'opération césarienne le 2 octobre 1777 sur la femme Souchot*, par M. Alphonse Le Roi, docteur régent... Paris 1778. — *Discours sur les avantages de la section de la symphise dans les accouchemens laborieux et contre nature*, par M. Jean-René Sigault... Paris, 1779. — *Examen d'une brochure qui a pour titre : Procès-verbaux et réflexions à l'occasion de la symphyse*, etc,, par M. Lauverjat. Amsterdam, 1779, 83 pp. in-8. — *Séances publiques de l'Académie Royale de Chirurgie où l'on traite de diverses matières intéressantes et particulièrement de la section de la symphyse des os pubis.* Paris, Lambert, 1779. — *Essais historiques, littéraires et critiques sur l'art*

des accouchemens ou Recherches sur les coutumes, les mœurs et les usages des anciens et des modernes dans les accouchemens... par M. Sue, le jeune. Paris, 1779, 2 vol. in-8. Cet ouvrage contient, § 12, pp. 276-369 du t. II, un bon exposé des premières polémiques sur la symphyséotomie. — *L'art des accouchemens*, par J.-L. Baudelocque. Paris, 1833, 7e édit., 2 vol. in-8. Il y a de bonnes analyses des premières opérations sur la symphyse, *in* t. II, pp. 292-402. — *Cours théorique et pratique d'accouchemens*, par J. Capuron, 4e édit., Paris, 1828, p. 539 et suiv. — *Commentaires de la Faculté de médecine de Paris, 1777-1786*, par Pinard, Varnier, Hartmann, Widal, Steinheil. Paris, 1903, t. I, notes, p. 17 et suiv., t. II, *passim*. — *Essai d'une histoire de l'obstétricie*, par E.-G.-J. de Siebold, trad. et annoté par F.-J. Herrgott. Paris, 1891, t. II, pp. 441-462.

Sur Sigault :

J.-R. Sigault, par le docteur Boquel. Archives médicales d'Angers, 20 février 1904. — Manuscrits et papiers de Sigault, avec ceux de Thouret (don de Deneux) à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris, mss. n° 148, cartons 1 et 2.

CHAPITRE XIV

CONCLUSIONS

La Faculté et la Révolution.

Centenaire de la Faculté de médecine de Paris, 1794-1894, par le docteur A. Corlieu. Paris, 1896, chap. Ier. — *L'enseignement supérieur en France, 1789-1889*, par Louis Liard. Paris, 1888, 2 vol. in-8. — *Récamier et ses contemporains, 1774-1852, étude d'histoire de la médecine aux XVIIIe et XIXe siècles*, par P. Triaire. Paris, 1899, chap. IV. — *Le corps médical dans le Nord depuis 1789, les diverses classes de praticiens, leur origine, leur répartition*, par M. de Chabert-Ostland. Thèse de la Faculté de médecine de Lille, 27 juillet 1904, IIe partie, chap. Ier.

ADDENDA

(Page XVII.) Sur Vicq d'Azyr. *Souvenirs de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe ou mémoires du R. D. G.* (Desgenettes), t. II, Paris 1836, chap. VI et IX.

(Page XLVIII.) *Exposé succinct à l'Assemblée nationale sur les Facultés et les Sociétés de médecine*, extr. du 7e tome des *Annales de l'art de guérir*, du docteur Retz, pour l'année 1791, qui est sous presse. Paris, Devaux, s. d. 16 p. (daté du 15 septembre 1790).

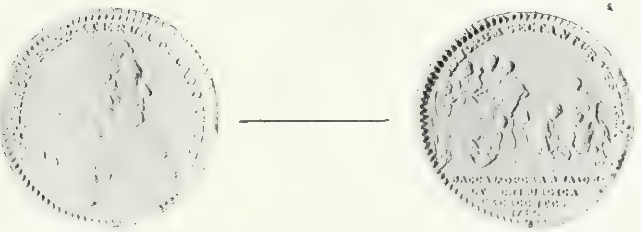
 *

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

Les études médicales.

CHAPITRE II

La profession médicale.

(*) Jeton du décanat de H.-Th. Baron le père (1733-34), (Voy. ci-dessus page 176.)

CHAPITRE III

Médecins fonctionnaires.

CHAPITRE IV

Les médecins de Cour

CHAPITRE V

Médecins et Chirurgiens

CHAPITRE VI

Autour d'une palette. La saignée et ses détracteurs.

CHAPITRE VII

Les Cypridologistes

CHAPITRE VIII

L'inoculation.

CHAPITRE IX

Les remèdes secrets. La Commission royale, la Société royale de médecine.

CHAPITRE X

Magnétiseurs et électrothérapeutes

CHAPITRE XI

Les amis des livres et les ennemis des auteurs. Censeurs et bibliophiles.

CHAPITRE XII

Les Médecins naturalistes

CHAPITRE XIII

L'obstétrique.

Querelles d'accoucheurs.

CHAPITRE XIV

BIBLIOGRAPHIE



(*) Jeton du décanat de Hecquet (1713-1714). Au revers, serpent et temple : *Monstrat iter 1714.*

ERRATUM

Page 5, *ligne* 1, *lire* : est-il bon de boire du vin pur.

Page 15, *ligne* 22, *au lieu de* : Solier de la Romilais *lire* : J.-L.-M. Solier.

Page 22, *ligne* 29, *lire* : celle de minéralogie de la Monnaie.

Page 34, *ligne* 23, *au lieu de* : J.-B. Regnault, *lire* : J.-B. Regnauld.

Page 44, *ligne* 17, *ajouter* : Vers 1743, Astruc coudoie chez Mme de Tencin, sa cliente et amie, Montesquieu et Fontenelle, Mairan et Marivaux.

Page 45, *ligne* 17, *ajouter* : au début de la Révolution, Mme Portal, la femme du médecin consultant du Roi, fait les honneurs de son salon avec Mme des Pallières sa belle-sœur, et elle y reçoit des hommes politiques, comme les députés Lasource, Mailhe, Lacombe Saint-Michel, Garreau, le citoyen Villar, du club des Jacobins, dont le frère fut évêque constitutionnel de la Mayenne ; l'astronome Lalande, dont les excentricités font sourire l'écrivain Cailhava ; Reybaz, ministre de Genève en France ; et M. Le Roi, de l'Académie des Sciences, y amène le jeune Desgenettes.

Page 46, *vers* 1, *lire* : dès que Chomel entend ta voix.

Page 74, *ligne* 11, *au lieu de* : Lepy fut emporté, dit Richard, *lire* : Lattier fut emporté...

Page 78, *ligne* 25, *au lieu de* : portés à l'apoticaire, *lire* : portés à l'apoticairie...

Page 105, *ligne* 19, *lire* : cacochymie.

Page 111, *note* 2, *au lieu de* : Ph. Donté, *lire* : Ph. Douté ; *au lieu de* : médecin des enfants de France, *lire* : médecin du duc de Bretagne.

Page 248, *ligne* 11, *lire* : Majault, premier chirurgien de la comtesse d'Artois.

Pages 287-290, *au lieu de* : le doyen Berger, *lire* : Bercher.

Page 395, *ligne* 16, *au lieu de* : Baron, *lire* : Th. Baron le jeune ; *ligne* 23, *au lieu de* : Sue, *lire* : J.-J. Sue le père.

Page 444, *ligne* 22, *lire* : Dusault (Desault ?)

Page 457, *ligne* 29, *lire* : c'est le vice de son enseignement suranné ; « l'antique et célèbre Faculté de médecine, dit Desgenettes, n'avait plus d'autre éclat que celui qui lui donnaient ses savants et habiles praticiens. L'enseignement confié à des jeunes gens désœuvrés eût été presque nul si Roux, Bucquet et Vicq d'Azyr n'y eussent rappelé un moment les beaux jours des Fernel, des Baillou, des Duret... »

Bibliographie, page III, ligne 14 ; *lire* : de Jussieu. — *Page* XLV, *ligne* 40, *au lieu de* : Berger, *lire* : Bercher.

IMPRIMERIE F. DEVERDUN, BUZANÇAIS (INDRE)

IMP. F. DEVERDUN BUZANÇAIS (Indre)